DES RAPPORTS

DE

L'HOMME

AVEC

LE DÉMON

ESSAI HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

PAR

JOSEPH BIZOUARD

AVOCAT

TOME QUATRIÈME

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4

1863



DES RAPPORTS

DE L'HOMME

AVEC LE DÉMON

Paris. — Typ. de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

DES

RAPPORTS DE L'HOMME

AVEC

LE DÉMON

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE I

Peines infligées dans le dix-huitième siècle aux sorciers. — Observations sur la magie et la sorcellerie dans divers États de l'Europe au dix-huitième siècle.

Peines infligées dans le dix-huitième siècle aux sorciers.

On a vu sur la fin du dix-septième siècle les lois sur la sorcellerie perdre de leur sévérité. On punissait encore de peines corporelles les pratiques superstitieuses : c'était uniquement quand on y joignait l'impiété et le sacrilége, « sous prétexte de prétendues magies, » que le coupable était puni de mort.

A la seconde moitié du dix-huitième siècle, la jurisprudence n'infligea que rarement les peines rigoureuses portées contre les sorciers, excepté le cas où ils auraient voulu se servir de sortilége et de magie pour

faire des maléfices, considérés alors comme des poisons. On ne regardait d'ordinaire les *prétendus* sorciers que comme des hommes dangereux qui peuvent abuser de la crédulité et effrayer les imaginations faibles. Les juges, selon les circonstances, les condamnaient à des peines infamantes et infligeaient des peines plus ou moins fortes. Dans la première moitié du siècle, il y eut encore des applications de l'édit de 1682, lequel, quoique non abrogé, tomba plus tard presque en désuétude. Ferrière dit que « les sortiléges, bien approfondis, ne sont que des empoisonnements ou des profanations, et que les ignorants seuls attribuent à la sorcellerie les effets surprenants dont ils ne peuvent pénétrer la cause. Le Parlement de Paris ne souffre point, dit-il, que l'on fasse le procès à personne simplement pour sortilége, mais pour les maléfices et autres crimes de ceux qui *se disent* sorciers. » (V. Ferrière, *Dict. de Droit*, 1755, v° *Sortilége*, et *Code Pén.*, 1777.

Quant à l'intervention de l'Église, elle se bornait au tribunal de la pénitence. Si quelquefois la superstition n'est qu'un simple péché véniel, à raison de la pureté d'intention ou de l'ignorance [1], la magie même qui semble la moins condamnable, — telles sont les diverses divinations, les guérisons superstitieuses, etc., — est en général péché mortel : *à fortiori*, s'il s'agissait de maléfices : dans la plupart des diocèses la magie était un cas réservé. (V. *Conf. d'Angers*, 1755, et le *Catéchisme de Montpellier*.) La doctrine est restée la même.

1. Les craintes chimériques concernant le vendredi, le nombre treize, la rencontre de certains animaux, les songes, les oraisons pour être éveillé à heure fixe, pour retrouver les objets perdus, etc., quoique étant autant d'actes superstitieux, devaient trouver d'ordinaire beaucoup d'indulgence dans un confesseur.

Observations sur la magie et la sorcellerie dans divers États de l'Europe au dix-huitième siècle.

Il n'entre point dans notre plan de continuer l'histoire des faits de sorcellerie en Europe dans le dix-huitième siècle; il suffit de dire que, malgré le progrès des lumières, on condamnait encore des sorciers dans les pays les plus civilisés.

En 1704, en Écosse, deux femmes furent arrêtées comme sorcières; l'une d'elles s'évada : la populace, toujours irritée contre les sorcières, la fit mourir, après s'être livré contre elle à mille cruautés. — Les officiers supérieurs de justice se réservèrent le droit exclusif d'examiner ces sortes de procès.

En 1718, l'avocat du roi réprimanda le sous-shérif de Caithness, et lui rappela que les magistrats devaient s'adresser aux gens du roi. — En 1722, un sous-shérif prononça la dernière sentence de mort qui fût portée en Écosse. Après cette époque, les faits se présentent toujours, mais il n'y eut de procès que pour prévenir l'explosion de la haine du peuple, toujours convaincu de la culpabilité de certaines gens. En 1800 on aurait pu voir encore une sorcière sur le bûcher. Heureusement pour celle-ci, les lois contre la sorcellerie étaient abrogées, car après la menace, le maléfice avait suivi : *Damnum minatum, malum secutum*. Au lieu de s'excuser, cette femme fit des réponses qui, dans tout autre temps, l'eussent fait envoyer au bûcher. Mais Walter Scott dit : « La croyance est tombée si bas, qu'elle n'est admise que par ces individus dont le cerveau est timbré. »

Si l'histoire des faits de sortilége n'était pas inabor-

dable faute d'espace, *nous les retrouverions encore en* Irlande au dix-huitième et même au dix-neuvième siècle. — *Walter Scott cite un fait arrivé en* 1769 à Breadalbane. Un quidam, tandis qu'il travaillait dans son potager, *fut enlevé un soir et transporté* dans un champ de blé, où il vit des hommes et des femmes *morts depuis longtemps, qui semblaient voltiger sur* les épis comme des abeilles ; il prononça le nom de Dieu, tout disparut, à l'exception d'une femme, qui, le prenant par les épaules, lui fit promettre de venir la trouver dans le même lieu, ce même jour, à sept heures du soir. Quand il l'eut quittée, il s'aperçut que tous ses cheveux étaient tressés à double nœud (la tresse des lutins, celle que les follets, dit-on, font aux chevaux qu'ils soignent). Ce dernier événement fut alors si bien attesté qu'il fit revivre ces croyances qui se perdaient.

En Allemagne, on l'a vu, on était disposé à plus d'indulgence. Cependant on sévissait toujours. — En 1731, on brûla encore en Hongrie dix-sept sorciers. En 1749, Marie Rensta fut la dernière victime suppliciée dans la principauté de Bamberg. L'Allemagne s'était instruite dans les livres qui déclamaient contre la vieille croyance. Le *Malleus maleficarum* était l'objet de toutes les attaques. Dès lors, les sorciers purent vivre en paix. Cependant à Glaris, en 1786, on brûla encore une sorcière.

La magie avait été punie par les inquisiteurs, l'Allemagne protestante devait la rejeter par pur esprit de contradiction avec les catholiques ; car, quoiqu'on eût dit qu'on ne verrait plus de sortilége dès qu'on ne poursuivrait plus les sorciers, les faits ont continué. Aussi voit-on en plein dix-neuvième siècle l'Allemagne publier encore ses journaux magiques, dont

les colonnes sont pleines de faits de sorcellerie[1]. — De même dans le Brabant[2].

1. Les correspondants de ces journaux croient sérieusement à la magie. Les uns rapportent les faits, d'autres essayent de les expliquer. En 1820, la *Bibliothèque magique* avait pour éditeur Conrad Horst, conseiller ecclésiastique du grand-duc de Hesse.

2. Dans le Brabant, en 1754, on croyait encore au sortilége. F. Raeymakers, médecin à Londerseel, certifie que F. Van Bevere et J.-M. de Pauw, sa femme, sont affligés de douleurs affreuses par une maladie surnaturelle qui ne peut être guérie, puisqu'elle est l'effet de l'ensorcellement. « Nous les remettons, dit-il, au pouvoir de la sainte Église. » (31 août 1754.)

CHAPITRE II

Faits de magie et de sorcellerie punis en France au dix-huitième siècle. — Transformations. — Le sabbat existait encore. — Les guérisons superstitieuses. — L'enclouure ou le chevillement. — Divers genres de divination, la cartomancie, etc. — La chiromancie; la cléidomancie. — L'astrologie. — La rabdomancie. — Les songes, les pressentiments. — Apparitions dans le ciel, statues animées présageant la guerre ou de grands événements politiques.

Faits de magie et de sorcellerie punis en France au dix-huitième siècle.

Pour suivre la série de ces faits, il est inutile, et il serait même fastidieux, d'en faire un exposé détaillé. Le lecteur n'a point oublié ceux des siècles précédents; au fond, tous se ressemblent. Bornons-nous donc à citer quelques procès de magie au dix-huitième siècle. — Le procès de Macé et de ses complices, condamnés à Mantes en 1715 ou 1716, lequel, selon Daugis, offre une preuve complète de la vérité des transformations. (V. Daugis, *Traité sur la magie*, p. 154.) — En 1718, arrêt du parlement de Bordeaux, qui condamne, au feu un sorcier pour avoir noué l'aiguillette à un seigneur, à son épouse et à ses servantes.

La condamnation du père Cotton, prêtre habitué en la paroisse de Saint-Paul, brûlé vif sur la chaussée Saint-Paul, à Paris, rappelle à l'esprit le procès du curé Picard et de Th. Boulé, son vicaire. — En 1730, le procès intenté par le fermier de l'abbaye de Vaux-Cernay.

— En 1731, l'accusation du père Girard, né à Dôle, par La Cadière, procès aussi curieux qu'il fut scandaleux. Les extases, les convulsions de cette jeune fille, son obsession, ses visions, ses stigmates, ses transfigurations, ses prodiges sont rapportés au long dans deux volumes in-folio des factum et mémoire du procès; il est cité dans les Causes célèbres; mais on ne saurait ici garantir la véracité de faits que l'auteur a pris le parti d'altérer.

Nous dirons seulement que douze voix condamnèrent le père Girard au feu, sept voix le mirent hors de cour, une voix demanda son interdiction, une autre qu'il fût renvoyé aux juges d'Église. — Il y eut douze voix pour renvoyer La Cadière à sa mère, trois pour le refuge perpétuel, six voix pour le couvent. Le parlement s'étant réuni à la proposition qui renvoyait le père Girard au juge d'Église, il fut absous. La Cadière fut renvoyée à sa mère. Quelques juges furent hués par la populace.

En 1758, Robert Pons, prêtre, fut condamné aux galères et à faire amende honorable pour avoir abusé superstitieusement des prières et des cérémonies de l'Église, etc.

Il serait facile de le prouver. — Malgré l'incrédulité toujours croissante du dix-huitième siècle, on peut juger, quoiqu'il y ait eu moins de procès, qu'il n'est pas supérieur à ceux qui le précèdent: ce sont les mêmes faits qui chez leurs témoins entraînent les mêmes convictions.

Transformations.

Il se trouve peu de villages où les vieillards ne racontent, encore aujourd'hui, des transformations qu'ils attestent de la meilleure foi du monde. Dans les ar-

chives de Montsauche, en Morvan, on peut lire que le 15 avril 1785, un loup sortit de la forêt d'Argoulais et emporta un berger. La population se réunit, opéra une battue qui fit découvrir le corps de ce berger auquel le loup avait fait deux plaies, l'une aux reins, l'autre à la gorge; mais ce qui confirma les chasseurs dans leur opinion qu'un loup-garou en était l'auteur, ce fut ce fait étrange, « de trouver les habits de la victime enlevés et posés comme de main d'homme. » (V. l'abbé Baudiau, *Hist. du Morvan*, t. II, p. 69.) — Il ne serait que trop facile de citer des faits, ils surabondent au dix-huitième siècle; mais presque tous manquent de cette authenticité que donnaient les procédures.

Le sabbat existait encore.

Ceux qui ont conversé avec des villageois de cette époque savent que parmi ceux-ci, plusieurs juraient leurs grands dieux qu'ils avaient rencontré pendant la nuit ces assemblées dans des lieux retirés. J'ai vu un excellent et judicieux vieillard qui me racontait, avec une naïveté qui n'existe plus dans notre dix-neuvième siècle, que sur la lisière de tel bois, y passant pour vaquer à ses affaires, il avait rencontré une certaine nuit de *mauvaises gens* qui faisaient un banquet; un des convives le salue par son nom, lui fait accepter un gâteau qu'il aurait eu horreur de manger. Rentré chez lui plein d'effroi, et se hâtant de montrer cette pièce de conviction, il ne trouva dans sa poche, dit-il, que de la fiente de bœuf desséchée. — Grand nombre assurent avoir entendu passer dans les airs avec vitesse la musique du sabbat, composée d'instruments criards et de voix discordantes; d'autres l'avaient entendue de loin, sous l'arbre de telle forêt; d'autres affirment

avoir vu dans le ciel un essaim de sorciers, etc., etc. Chacun est libre de porter le jugement qu'il voudra sur tous ces témoignages ; à celui seul qui les a reçus appartient de juger du degré de confiance qu'ils méritent. — On se rappelle que le fait seul d'avoir été au sabbat, d'après l'édit de 1682, ne pouvait être le sujet d'une poursuite judiciaire. Les preuves juridiques n'existent donc que dans le cas où le sabbat serait joint à des accusations de maléfice ou au sacrilége.

Les guérisons superstitieuses.

Les guérisons superstitieuses étaient nombreuses : il suffisait aux guérisseurs de prononcer quelques paroles bizarres ou de faire certains gestes. Des devins consultés pour maléfices assuraient qu'ils pouvaient forcer l'auteur à venir lever le sort mis sur les hommes ou les bestiaux : un cœur de bœuf piqué de clous et d'aiguilles soumis à une forte ébullition, a nombre de fois forcé l'homme suspect, par les vives douleurs qu'ils lui causaient, de détruire le maléfice. Dans les pays tels que le Morvan, par exemple, qui fourmillaient de sorciers, ceux qui n'appartenaient point à la secte, la plupart pouvaient désensorceler, et généralement avec assez de succès, à moins que l'auteur du maléfice ne l'eût opéré par le moyen d'un génie plus puissant que celui qu'on évoquait pour le détruire.

Le docteur P..., entre autres faits de sortilége arrivés dans son jeune âge, c'est-à-dire en 1785 ou 1786, me racontait que les bestiaux d'un voisin se trouvèrent un jour dans un état d'agitations convulsives fort surprenant; ils bavaient, écumaient, faisaient des cabrioles étonnantes. Dans un village voisin (pays de Gex), demeurait un guérisseur qu'on appelait pour lever les

sorts, très-nombreux à cette époque. Celui-ci examine les animaux, fait couper leurs poils qu'on met infuser dans du lait, et fait placer des fagots dans l'écurie; quoique les planchers fussent chargés de paille et de foin, il fit mettre le feu à ces fagots. On est épouvanté, l'incendie paraît imminent à chacun; justement alarmé, on crie, on veut éteindre ce feu dont les flammes s'élevaient jusqu'aux matières combustibles. Le guérisseur gourmande les assistants, leur impose silence, leur dit combien il est dangereux, dans un moment si grave, de ne pas savoir se taire, et signale le péril auquel on s'expose en omettant quelques points de ce qui est prescrit dans cette pratique. On se tut : les flammes respectèrent foin et paille, et ne consumèrent que les fagots. On y jeta les poils, le lait, et même le vase qui les contenait; et le tout étant brûlé, on vit bientôt arriver le sorcier, bien connu pour ses maléfices. Les portes d'écurie étant soigneusement fermées, et derrière se trouvant les feux de fagots, force fut à ce dernier de tourner autour de l'écurie, mais « comme un tourbillon. » Le guérisseur dit : « Laissez, il en a pour plus de trois semaines. » En effet, il fut longtemps alité, et, dès ce moment, les animaux si étrangement malades furent guéris.

L'enclouure ou le chevillement.

L'*enclouure* ou le *chevillement* existait; car on a vu comment Saint-André l'expliquait. — On citera un seul fait, celui du fils d'un avocat, nommé de La Richardière. — Le 18 avril 1705, ce jeune homme traversait le village de Noisy-le-Grand, quand son cheval s'arrêta tout court vis-à-vis la chapelle. Comme il lui donnait cent coups d'éperons sans pouvoir le

faire avancer, un berger, âgé d'environ cinquante ans, appuyé contre le mur de cette chapelle, lui dit « de s'en retourner, que son cheval ne passerait pas. » Le jeune homme continua de piquer en disant « qu'il n'entrait pas dans ce sentiment. » Une femme, qui était plus près, entendit le berger dire à demi-voix « *qu'il l'y ferait bien entrer.* » En effet, de guerre lasse, de La Richardière fut forcé de ramener son cheval par la bride. Mais ce qui suit est plus sérieux : quelques jours après, une de ces maladies étranges qu'on a citées si souvent se manifesta chez ce dernier ; abandonné des médecins, on ne saurait rapporter ici tout ce que la piété de ses parents fit pour sa guérison, ni les faits merveilleux qui s'ensuivirent. On peut consulter Le Brun (*Hist. crit. des prat. superst.*, t. I, p. 281-292). Bref, disons seulement que le berger, qui se nommait Danis, avoua qu'il avait donné au fils de La Richardière un sort pour un an, que ce sort étant retombé sur lui Danis, il suppliait M. de La Richardière de faire prier Dieu pour lui, ce qu'on fit pour ce malheureux. — Le bruit de ce sort se répand, les archers se mettent en campagne; Danis se déguise et évite d'être pris. Le 13 septembre suivant, ainsi déguisé, il revint auprès de M. de La Richardière, et raconta qu'il avait été guéri lui-même par leurs prières ; que, converti et repentant, il s'était confessé, etc., et qu'il s'en allait sans savoir où diriger ses pas, mais le plus loin possible. Peu de temps après, une parente de ce berger écrivit à la famille de La Richardière pour lui annoncer la mort de Danis, commission dont ce dernier l'avait chargée en mourant, ainsi que de demander une messe pour le repos de son âme, ce qui fut ponctuellement exécuté.

« C'est un fait moderne, dit le savant Le Brun, qu'on ne saurait révoquer en doute. » — Il prouve non-seu-

lement le pouvoir d'enclouer, mais il rappelle encore dans ce siècle que le maléfice retombait sur son auteur.

Divers genres de divination, la cartomancie, etc.

On n'a jamais abordé dans cet ouvrage toutes les diverses divinations, c'eût été une entreprise impossible; ce n'est pas dans ce siècle, pour lequel on a résolu d'être encore plus succinct, qu'il conviendrait de le faire. Il s'agit de bien constater que, dans un siècle qui déclame contre les superstitions, on fut plus superstitieux que jamais. La cartomancie faisait fureur, et, qui le croirait? ce furent non-seulement des portières, des cuisinières, etc., mais de hautes et puissantes dames, de grands seigneurs esprits forts, etc.

La divination par les blancs d'œufs, le marc de café, les miroirs magiques, la clef, les lignes de la main, la cartomancie et mille prestiges, la plupart légués par l'antiquité païenne, continuent d'infester les villes et les villages. — Les consultants assurent que souvent les révélations qui leur ont été faites sur les choses cachées, sur un avenir prochain, sont des plus extraordinaires et des plus vraies. La science nie ou explique, et l'Église prohibe. Mais tandis que la foi s'éteint, que des esprits forts font parade de leur incrédulité, les professeurs de science occulte se multiplient; — pourquoi? Parce que ceux-ci affirment que la divination est naturelle.

En 1753, Etteilla ne veut pas qu'on le croie inspiré des démons ni même de Dieu. — « Je ne suis pas devin, disait-il, mais je devine par des moyens naturels les événements futurs. » Pour tirer un horoscope, on lui payait cinquante livres; pour tirer les cartes, vingt-

quatre livres; pour faire un talisman, jusqu'à dix louis. Il eut des disciples qui croyaient à son art; ils le nommaient l'illustre Etteilla. Les correspondances privées prouvent qu'après sa mort ce fut une désolation. Les sectaires de cette école de magie taxaient de préjugés le refus de croire qu'il existât une science qui, au moyen de calculs, donnerait la parfaite connaissance de l'avenir : quoiqu'un curieux, qui avait pris des leçons de cartomancie près d'Etteilla, soutînt qu'il était impossible qu'elle pût annoncer des événements futurs, il avouait pourtant qu'Etteilla l'avait étonné par l'exactitude de ce qu'il lui disait du passé; et surtout de l'avenir, qui ne pouvait être ni su ni prévu. — Etteilla a composé divers écrits dont il est impossible de donner ici la moindre idée, et auxquels, vu leur obscurité, le lecteur le plus intelligent ne comprendrait rien.

Avant Etteilla, sur la fin du règne de Louis XIV et sous la régence, il y avait à Paris deux cartomanciennes fameuses. L'une d'elles, Marie Ambruget, rue Saint-Jacques, était si habile, qu'elle fut consultée par le grand roi, qui en fut si content qu'il lui fit donner six mille livres, somme énorme pour le temps. Cette devineresse mourut fort riche, et ses neveux purent acheter des places de conseiller au parlement de Rouen.

Le duc d'Orléans, qui ne croyait à rien, allait *incognito* consulter un tailleur de la rue Saint-Honoré, nommé Fiasson, en se faisant accompagner de quelques compagnons de plaisir. Voici ce qui y donna lieu.

Un jour, à la suite d'un souper en compagnie du chevalier de Brivazac et d'une nommée Mariette, fille de l'Opéra, celle-ci ayant engagé le duc à consulter Fiasson, tous trois se rendirent chez lui. On commença par Mariette, à laquelle le devin prédit qu'elle

mourrait, avant d'avoir atteint trente ans, d'une maladie honteuse. Quant à Brivazac, il lui fut dit qu'il serait mangé.... — Grands éclats de rire des assistants; mais le devin garda son sérieux. Brivazac demanda des explications, qui lui furent refusées. — « Aurai-je le même honneur que monsieur? dit le duc, qui s'était déguisé. » Fiasson, ayant examiné les cartes, se lève, salue le consultant, en lui disant : Vous serez roi, ou *peu s'en faut*. — « Peu s'en faut! répondit le prince, alors j'aime mieux ne pas l'être du tout. » — Cela ne dépend pas de moi. — « Vous vous êtes trompé, répliqua le duc; veuillez recommencer. » — Impossible, cela n'est pas dans mes habitudes. — Le duc insiste : « Me reconnaissez-vous? Je croyais être assez connu. » — C'est possible. — « Vous n'avez jamais vu le duc d'Orléans? » — Jamais. — « C'est moi. » — Monseigneur, pardonnez-moi si... — « Je n'ai rien à vous pardonner; seulement vous avez été un peu dur à l'égard de monsieur et de madame. » — Ce n'est pas ma faute... — « Je n'attache aucune importance à vos sornettes, mais j'exige de vous le secret sur ma petite fantaisie. Vous m'entendez. » — Vous pouvez, monseigneur, compter sur mon silence. Dans ma profession, la discrétion est de rigueur. »

Au retour, le duc riait de l'aventure avec Brivazac; mais cependant tout se réalisa. Brivazac, ruiné par ses désordres, s'étant engagé parmi les flibustiers, fut pris par les sauvages et mangé. — Mariette mourut, avant sa trentième année, des suites d'une maladie honteuse, et le duc d'Orléans devint régent du royaume. (*Mémoires* du comte de Nocé.)

Il est permis sans doute au lecteur de penser que ces prédictions sont faites après coup; mais il nous permettra aussi de dire que si ces devins n'eussent fait

que des prédictions mensongères, ils n'auraient été ni si souvent consultés ni si grassement payés. On est bien forcé de reconnaître encore ici un agent inconnu ou trop connu.

La chiromancie ; la cléidomancie.

La chiromancie fut exploitée aussi par des Bohémiens qui parcouraient la France ; leur science, par les signes de la main, avait peu de rapports avec les vieux ouvrages qui en traitent.—La cléidomancie, employée au seizième et au dix-septième siècle, pour découvrir les meurtriers ou les voleurs, était encore en usage. Guyon, dans le huitième volume de sa *Bibliothèque ecclésiastique* (Paris, 1771-72), dit : « Qu'il fut un jour témoin de ce genre de divination, — cité autrefois par de Lancre et Boguet. — La preuve, dit-il, en fut faite en bonne maison, entre le jeu et le souper ; ayant su que M. D... savait faire tourner la clef, des dames l'en prièrent; il prit un livre d'église, l'ouvrit à certain Évangile, et y mit une clef au tiers de sa longueur. Ce livre fut lié et serré autant que possible en plusieurs nœuds. — On proposa une question : Le livre fut suspendu comme on le doit. M. D... balbutia quelques paroles qui firent rire... Mais la clef tournant d'elle-même pour répondre à la question, fit relâcher les nœuds, se dégagea, et tomba sur le parquet... — Quoique nous fussions tous convaincus que M. D... n'avait pas fait de pacte explicite avec le démon, la compagnie fut émue, dit Guyon, et convaincue qu'il y avait quelque chose de diabolique. J'ai su depuis, ajoute-t-il qu'il a promis de n'en plus faire usage. »

Astrologie.

Nous savons que cette science était aussi difficile que naturellement absurde. Morin avait été appelé pour tirer l'horoscope du Grand Roi. On s'en occupa aussi dans le dix-huitième siècle, mais dans un siècle aussi voluptueux, la difficulté que présentait l'astrologie et les plaisanteries dont elle fut l'objet, la firent tomber dans l'oubli. A la fin du siècle dernier, elle ne figure guère que dans les almanachs, et n'est sérieuse dans aucun; elle se bornait à prédire au hasard la pluie et le beau temps, à indiquer les jours favorables, et à donner l'horoscope de ceux qui sont nés sous tel ou tel signe.

Rabdomancie, baguette divinatoire.

La divination par la baguette nous occupera davantage : défendue par l'Église, comme pratique superstitieuse, expliquée naturellement par certains philosophes, elle fut considérée par d'autres comme un tour de passe-passe. — Nous savons qu'il a été décidé à Paris, au dix-septième siècle, que c'était une jonglerie; — il semblerait donc que le dix-huitième a dû complétement l'oublier, il n'en est rien : dans le Dauphiné surtout on continua de s'en servir pour trouver des sources, découvrir des mines, les limites des champs; dans la seconde moitié du siècle les noms des Parangue, des Bleton, etc., parurent dans les feuilles publiques.

Bleton, comme Aymar, était Dauphinois; sur l'eau cachée, il éprouve des spasmes, des mouvements convulsifs, un frisson général, il chancèle, son pouls se concentre; — alors il place la première baguette venue

horizontalement sur les doigts indicateurs : si elle est droite, elle ne fait que de petits sauts ; si elle est courbe, elle tourne sur son axe et fait de trente à quatre-vingts tours par minute. Bleton la fait même tourner entre les mains d'un autre, sans l'avoir ni vue, ni touchée. Elle tourne d'une manière, quand il est sur le trajet d'une source, et en sens contraire lorsqu'il s'éloigne. — Impossible d'exposer ici toutes les épreuves que le médecin Thouvenel fit subir à Bleton. (V. *Mémoire physique et méd.*, Paris, 1781.) Si nous les suivons dans toutes leurs expériences, à Nancy, nous voyons ce rustre Dauphinois qui ne connaît point les localités, qui ignore complétement les endroits où passent les différents aqueducs, les découvrir cependant dans toutes les sinuosités de leur trajet. Plusieurs médecins, et entre autres le célèbre professeur Jadelot, furent frappés de ce qu'ils virent. « Un bandeau, dit Thouvenel, fut mis à Bleton (*Ibid.*, p. 78). — Quoique sa conviction, ajoute-t-il, n'en eût pas besoin, — on lui lie les bras derrière le dos ; ses avant-bras ne peuvent que soutenir la baguette, qui cependant tournait à ravir... Il trouve les cours d'eau que l'on connaît et ceux que l'on ne connaît pas, il indique les dimensions des filets, suit pas à pas, à des profondeurs variables, leurs cours sinueux : des murs, un bâtiment s'opposent à ses expériences ; il tourne l'obstacle et continue de suivre soit l'aqueduc souterrain, soit le simple filet d'eau : les yeux bandés, soutenus par un bras, il suit ainsi les cours d'eau ; on essaye de le tromper, il rectifie l'erreur. « Je puis attester, continue Thouvenel, que, dans plus de six cents épreuves, je n'ai pu le tromper une seule fois ; quant à la profondeur des eaux, il est moins infaillible (*Ibid.*, p. 80 et 81). Bleton trouvait ainsi, sources, mines et métaux ; nul genre de preuves ne lui man-

quait, procès-verbaux, rapports, certificats; partout attestant les choses extraordinaires attribuées à sa baguette. Une circulaire fut envoyée dans toutes les provinces : il opère à Lyon et dans les environs, en Franche-Comté, en Bourgogne, etc., comme à Nancy. On le suit dans l'ouvrage de Thouvenel, dans toutes les communes qu'il parcourt, on lit les longues lettres des gens de qualité qui l'ont appelé : on voit leurs doutes, leur surprise. — « J'étais prévenu contre cet homme, dit le chevalier de M..., et décidé à ne pas croire; mais j'ai vu de mes yeux, j'ai examiné ; j'ai placé moi-même la baguette ; j'ai fait toutes les chicanes que mes doutes m'inspiraient, j'ai soumis Bleton à toutes les épreuves, etc. »

« Bleton est un homme simple, dit un Chartreux de Beaune. J'ai levé les épaules de tout ce qu'on a débité. Je l'ai vu, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le dérouter, etc. »

Le comte de M... (lettre datée de Chagny) dit : « Personne n'a plus vu et mieux examiné cet homme que moi, partout il trouve l'eau souterraine, etc. » — Qu'on le suive, d'après les lettres qui le concernent, on verra partout mille faits extraordinaires. — C'est M. A..., avocat à Dijon, chez qui il trouve une source à quarante-huit pieds de profondeur. — C'est le marquis de C..., à Corabeuf, à qui Bleton indique, avec sa baguette, une mine de charbon de terre.

M. C... dit qu'il était dans le scepticisme le plus complet, lorsqu'il alla chercher Bleton en Dauphiné, en 1778; mais il revint convaincu. « Dans son pays, tout le monde, dit-il, lui rend justice. » — Suivent les lettres de plusieurs grands personnages qui l'ont fait appeler dans les environs de Lyon. — M. D..., commandant en chef d'artillerie, est étonné de ce qu'il nomme

sympathie. « Chez ces gens-là, il n'a pu trouver de fausseté; on ne peut se contrefaire à ce point, on les confondrait à chaque pas. Il s'est servi de nombre d'autres gens que Bleton... » (Suivent plusieurs pages sur les travaux faits dans sa terre près de Vienne.) « Tous, dit-il, rencontraient juste... » — Tous les officiers municipaux de la communauté de Saint-Jean-en-Royant certifient que Bleton a trouvé des sources fort utiles chez divers particuliers.

Impossible d'analyser dans un si court espace les lettres qui parlent de Bleton ou d'autres hydroscopes. C'est à étonner tout le monde. — Un conseiller au parlement de Bourgogne, — lettres datées de Dijon, 1er avril 1781, parle des épreuves faites en 1778, par les habitants de Taniot... « Toutes, dit-il, ont réussi et ont été faites en présence de plus de trente personnes. » — M. de C. P. se plaint de ce que les savants (qui n'avaient ni vu, ni voulu voir) privent le public des éclaircissements qu'on pouvait espérer, etc... Bleton lui a trouvé une belle source. A Daix, près Dijon, il en a trouvé une à M. le président F..., que celui-ci a fait conduire dans son château. — A Changey, près de là, il a trouvé et fait réunir six à sept petits filets d'eau, qui forment un jet d'eau, etc. Les académiciens étaient disposés à nier. Mais comment oser?... — M. de C. P. rapporte comment Bleton s'aperçut de sa faculté... « Agé de sept ans, portant un jour à dîner à des ouvriers, près d'une Chartreuse du Dauphiné, à peine assis sur une pierre, la fièvre le prend; il s'en va, — elle le quitte; — il revient, elle le reprend... Bref, le prieur de la Chartreuse fit creuser, et on trouva une source qui, maintenant, alimente un moulin. »

Il est donc bien vrai, — quoique à Paris on eût décidé le contraire au dix-septième siècle, — que la ba-

guette divinatoire faisait des prodiges au dix-huitième. *M. C... vit dans le Dauphiné un* prieur, homme, dit-il, plein de science et de candeur, qui lui déclara avoir ce don; il ressent quand il est sur une source, des émotions insupportables, des frissons, etc. Des prêtres qui traitaient cela de sortilége, l'avaient dénoncé à son évêque (*Ibid.*, p. 264). — L'état physique ou moral modifie cette disposition. M. P. C. de R. cite le fait d'un enfant de Saint-Jean-en-Royant qui prit la fièvre et eut des coliques dans certain endroit de la boutique de son père qui était tisserand. On lui mit une baguette à la main, elle tourna tout de suite... M. P. C. de R. l'ayant placé à son insu sur une eau souterraine, la sueur inonda son visage.

« Une dame veuve, Claire B..., remarqua, il y a vingt ans, dit-il, qu'elle tombait en défaillance dans certaine place de son jardin; quelqu'un lui dit qu'elle devait avoir le don de découvrir des sources; on lui mit en main une baguette qui tourna merveilleusement, Certain missionnaire, apparemment peu instruit, lui fit promettre de ne plus s'en servir. » Son certificat du 20 avril 1781 constate que depuis plus de vingt ans elle éprouve toujours les mêmes sensations, quoiqu'elle ne fasse plus usage de ce don depuis une mission. (*Ibid.*, p. 272.)

On le répète, la vertu et l'usage de la baguette ont été souvent constatés au dix-huitième siècle, malgré le discrédit qu'elle avait eu après l'aventure de J. Aymar devant le prince de Condé. Bleton n'est pas le seul dont le nom ait eu de la célébrité; un savant médecin avoue ses préventions contre la baguette; il traitait, dit-il, d'imbéciles, ces innocents devins. C'était le résultat des railleries qu'il avait entendues contre eux, mais l'examen le plus scrupuleux a opéré sa conversion.

Ayant vu le fameux sourcier de Sologny, il remarqua qu'il avait lui-même ce don et vit même qu'étant placés l'un et l'autre dans le même tourbillon de vapeur, la baguette tournait entre ses mains et non entre celles du sourcier. (*Ibid.*, p. 273-281.)

Thouvenel parle aussi de Parangue; l'impression qu'éprouvait celui-ci affectait surtout l'organe de la vue.

Un savant bien connu, Sigaud de La Fond, a été témoin des mêmes expériences; une dame qui était allée voir son frère à Bourges faisait aussi tourner la baguette. Sigaud la vit tourner sur de l'argent renfermé dans un meuble, etc. Il a vu plus : ayant pris une baquette assez longue pour que deux personnes pussent la saisir de droite et de gauche; ces deux personnes firent inutilement des efforts pour en arrêter le mouvement. Sigaud cacha une pièce d'argent dans le jardin et la baguette la découvrit. Cette dame, dit Sigaud, « n'a aucun intérêt à en imposer, et ne fait ces expériences que pour satisfaire la curiosité de ceux qui l'en prient. » Parmi les nombreux spectateurs étaient deux médecins; ceci s'est passé à Bourges en 1779. Selon ce physicien, ce mouvement est naturel, et on ne peut le révoquer en doute.

Les savants qui avaient constaté le mouvement rotatoire de la baguette, essayèrent de l'expliquer physiquement; les sceptiques qui ne l'avaient pas vu rejetèrent les explications et nièrent le phénomène. Un très-petit nombre, avec l'Église, l'attribua au démon. Les démonstrateurs de physique amusante prétendirent très-sérieusement que c'était une jonglerie, et donnaient les moyens de la faire. Decremps (*Magie blanche dévoilée,* chap. XXIV) apprend à faire tourner la baguette. L'esprit du siècle en prétendant éclairer les hommes peut donc souvent les tromper. Les esprits

forts, les gens du monde continuèrent ainsi de penser que la baguette divinatoire était un tour de passe-passe.

Songes, pressentiments.

Plusieurs ne sont que trop disposés à se préoccuper de leurs songes, ce qui est très-fâcheux; car les songes inquiètent les imaginations faibles. Il est constant, d'après la théologie, qu'il y en a de vrais, et il suffirait de parcourir les biographies et les mémoires du temps[1] pour en être assuré. Les histoires de Port-Royal, les Mémoires de Saint-Simon, etc., fourniraient seuls un recueil des plus volumineux de songes qu'un scepticisme raisonnable ne saurait rejeter tous : songes évidents ou symboliques, souvent prophétiques, qui ont la plupart toute l'authenticité désirable, étant attestés par des hommes éclairés et véridiques. On en citera quelques-uns pris au hasard dans les recueils.

Madame de V... eut un songe affreux : elle rêve que son frère, M. de R..., est dans un grave danger; elle est si agitée qu'elle demande sa voiture, et va frapper à l'hôtel de son frère. Le concierge a l'ordre de ne recevoir personne.... Elle s'en retourne en riant de sa frayeur; dans l'après-midi elle apprend que son frère est mort d'un coup de sang. Ceci s'est passé en France.

Armand Carrel, l'avant-veille et la veille de sa fameuse querelle fut poursuivi par le même songe; il voyait entrer chez lui sa mère, vêtue de deuil et qui pleurait : « Ma mère, qui pleurez-vous, lui dit Carrel avec effroi, est-ce mon père? — Non. — Mon frère?

1. On peut consulter aussi les mémoires qui ont paru sous le nom de madame de Créquy. Sous ce pseudonyme, sont rapportés beaucoup de faits vrais et fort curieux, et entre autres des songes.

— Non. — De qui donc portez-vous le deuil? — De toi, mon cher Armand. » (V. de Résie, *Hist. et traité des sciences occultes,*, t. II, p. 276.)

Robespierre, accompagné de Saint-Just, était allé dîner le 1er mai 1794 chez le citoyen Mariglier, dans une jolie maison de campagne à Saint-Germain en Laye. Robespierre et Saint-Just couchaient dans la même chambre; au milieu de la nuit Robespierre se réveille en sursaut en poussant des cris épouvantables. Saint-Just l'interroge; Robespierre lui raconte qu'il vient de voir en songe un homme vêtu d'une robe noire qui lui présentant un écriteau sur lequel se dessinait un grand *S* couleur de sang, a prononcé d'un ton menaçant quelques mots inintelligibles, puis a cherché à lui briser la tête avec l'écriteau. — Saint-Just cherche à le rassurer; mais Robespierre, fort troublé, croyait sentir encore les coups qu'il avait reçus en songe. Les deux amis reviennent à Paris; mais Robespierre, toujours effrayé, ramenait la conversation sur l'*S* sanglant: « Si j'étais superstitieux, disait-il, je croirais qu'un malheur me menace. » Le songe fut oublié, ou mieux, on n'en parla qu'en plaisantant dans les conversations intimes.

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées que le bourreau, dont le nom commençait par un *S*, faisait tomber la tête de Robespierre. Ce bourreau s'appelait le citoyen *Samson.* (V. *Le grand livre du destin*, par Frédéric de Lagrange, p. 19.)

Un particulier, de P..., en Angleterre, fait un songe qui ressemble à celui des deux Arcadiens, cités dans Cicéron. Il vit en dormant son jardinier enterrant un cadavre, ce qui fit sur lui une telle impression qu'il le dit à sa femme, qui n'y fit nulle attention. Il s'endort; le même rêve survient. Fort ému il se lève, va se pro-

mener dans le jardin où il trouve son jardinier occupé à creuser une fosse. Il l'interroge; celui-ci balbutie..., dit qu'il prépare une couche. Comme ce n'était ni l'heure, ni la saison, son maître le gronde et rentre. Mais il rencontre une de ses servantes vêtue de blanc; il l'interroge, elle hésite..., finit par lui confier qu'elle est enceinte des œuvres du jardinier qui lui a promis de l'épouser dans un village à quelque distance de la ville. Le maître lui défend d'aller au rendez-vous. Le lendemain, le jardinier avait disparu, etc. Ce fait est authentique; combien d'autres non moins surprenants!

Apparitions dans le ciel, statues animées présageant la guerre ou de grands événements politiques.

Dans le dix-huitième siècle nous retrouvons les apparitions dans le ciel; on prétend qu'elles ont été constamment l'annonce d'événements qui intéressent les nations. Nous les retrouverons, malgré le progrès des sciences au dix-neuvième siècle, et non moins inexplicables que dans les siècles précédents.

Au mois de juillet 1792, dans les ruines du château de la famille de Rodenstein, en Allemagne, apparut l'ancien baron de Rodenstein, comme la fée Mélusine; on le vit sortir avec grand bruit de la grande tour du château de Schnellert, accompagné des gens de sa maison et d'une troupe nombreuse d'hommes armés. Son apparition annonce toujours une guerre prochaine. Les trompettes sonnent, les tambours battent, on entend le commandement des chefs. En 1792, cette petite armée se rendit à Rodenstein et annonçait ainsi la longue guerre qui allait commencer. L'annonce de la paix fut faite par le retour du seigneur

et de sa bande à Schnellert au son d'une musique harmonieuse.

A Reichelstein, bailliage de Reichenberg, plusieurs personnes furent entendues comme témoins au sujet de pareilles apparitions. On possède des procès-verbaux qui commencent en 1742 et finissent en 1764.

Le lecteur n'a pas oublié parmi les armées aériennes, celle que rapporte Patrick Walker, en 1686. On sait que beaucoup de gens se rassemblèrent le soir durant plusieurs jours pour voir des bandes d'hommes armés, marchant en ordre, allant, venant, puis disparaissant tout à coup et remplacés par d'autres bandes. On voyait aussi une pluie de fusils, de sabres et de chapeaux qui paraissaient couvrir la terre, avec cette circonstance que les deux tiers seulement des spectateurs voyaient. — Le 23 juin 1744, sur le revers de la montagne de Southerfell, dans le Cumberland, une apparition semblable fut également observée. (De Résie, *Ibid.*, t. I[er], p. 631.)

Ces apparitions, considérées comme présages parce qu'elles précèdent d'ordinaire de longues guerres ou des événements politiques importants, sont signalées chez plusieurs nations, autres que la rêveuse Allemagne. Il faut y joindre les statues qui donnent signe de vie. Si ce prodige est plus rare que chez les Gentils et parmi les sectes hérétiques, on l'a observé, en revanche, en grand nombre, très-longtemps et dans plusieurs villes de l'Italie en 1796 et 1797.

Si les premiers prodiges que l'on a cités sont attribués aux mauvais esprits par les démonologues, ceux dont il s'agit furent regardés comme divins.

On regrette de ne pouvoir qu'effleurer le récit de ce qui s'est passé en Italie en 1796 et 1797. L'hostilité et l'incrédulité au sujet des miracles sont si grandes, si

universelles, que ces prodiges, quoique vus cependant par une innombrable multitude de témoins, ont été altérés par les *récits* du temps et *méprisés comme* des impostures. C'est donc rendre un service aux amis de la vérité, de rappeler ici l'histoire des images miraculeuses de Rome et des États de l'Église.

A cette époque, le Directoire voulant renverser la tiare, le général Bonaparte, en juin 1796, marcha sur Rome. Une foule de chrétiens adressaient alors à Dieu et à Marie de ferventes prières ; c'est dans ces circonstances que se manifestèrent les prodiges dont il est impossible d'aborder ici les détails. Nous dirons seulement que des tableaux ou statues, la plupart de la sainte Vierge et quelques-uns de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nombre de cent un à Rome et de vingt-un dans les États de l'Église, total cent vingt-deux, donnèrent des signes de vie et d'intelligence, et ce durant six mois. —Le visage s'animait, les joues se coloraient, les paupières se levaient et s'abaissaient, les yeux se tournaient sur les spectateurs avec une expression de tendresse et de douleur ; des larmes étaient versées.

Une information juridique fut ordonnée par Pie VI; Mgr Marchetti, archevêque d'Ancyre, écrivit une relation, imprimée en 1797, et résuma les actes de l'information. Le cardinal della Somaglia, vicaire de Rome, a apposé sa signature autographe sur chaque exemplaire. Outre le nombre considérable de personnes qui ont vu les images miraculeuses de Rome, cinq cent mille au moins, à Ancône, Frosinone, Veruli, Torrice, Ceprano, Frascati, Urbania, Mercatello, Calcata et Todi en furent témoins. On eut recours à tous les moyens possibles de vérification ; on a vu, on a touché, examiné, et tous les témoins étaient prêts à sceller de leur sang leurs témoignages. La conviction fut telle

que des processions de quinze à vingt mille fidèles assiégeaient les confessionnaux; les pécheurs publics se convertissaient, on ne parlait que de restitutions. Cette multitude de témoins fondaient en larmes à la vue de ces miracles. A Ceprano, diocèse de Veruli, un homme qui niait le prodige, prit une torche pour examiner une image en relief de Marie; ayant vu lui-même ce prodige, il fut tellement saisi d'épouvante qu'il tomba privé de connaissance. Presque tous les faits furent constatés à Rome dans toute la rigueur des formes judiciaires; dans les provinces ils furent également constatés par-devant des officiers publics. Il ne peut donc s'élever aucun doute sur leur authenticité. (V. *Hist. des images miraculeuses de Rome*, etc., Paris, 1850.)

On ne dira rien, dans ce paragraphe, des présages qui concernent les familles ou les individus, ils sont aussi nombreux que curieux et certains.

CHAPITRE III

Possessions et obsessions au dix-huitième siècle. — Diverses possessions. — Relation de la possession de Landes, 1732. — Obsession horrible.

Possessions et obsessions au dix-huitième siècle.

Les mêmes affections se présentent; les philosophes continuent de les attribuer au charlatanisme, aux névroses, à des maladies mentales. Quelques médecins refusent d'accepter ce système matérialiste; on a vu Hoffmann, au commencement du dix-huitième siècle, et à la seconde moitié nous verrons de Haen qui, tout en combattant la crédulité des siècles d'ignorance, attestent les possessions diaboliques. Les possédés vrais ou faux étaient très-nombreux, et il se manifestait des phénomènes tout aussi extraordinaires que ceux qu'on a signalés dans les siècles antérieurs.

D'après les mémoires et les journaux du temps, dans la première moitié du siècle (1720), il y eut à Bully, au diocèse de Rouen, une possession qui causa grand émoi. Des adultes, des enfants des deux sexes, se trouvèrent possédés. Un homme de cinquante ans mordait un chenet tout rouge, y imprimait ses dents sans se brûler; de jeunes filles, dans leurs convulsions, se jetaient au travers d'un grand feu; ni elles ni leurs habits n'étaient endommagés; de petits enfants tenaient du feu dans

leurs vêtements et dans leurs mains sans se brûler : ces possédés entendaient et parlaient des langues étrangères sans les avoir apprises. Les exorcismes firent cesser cet état.

Diverses possessions.

J'aurais dû, en parlant des possessions du dix-septième siècle, ne pas oublier celles qui sont rapportées dans l'*Histoire des merveilles de Notre-Dame du Laus* ; mais l'ouvrage où je les ai lues n'avait pas encore paru[1], et ces possessions, guéries au Laus, appartiennent d'ailleurs aussi bien au dix-huitième siècle qu'au dix-septième.

Il est constant que les possessions étaient encore, comme on l'a dit, nombreuses à cette époque, puisqu'on voit dans l'histoire que l'on vient de citer trente possédées d'une seule paroisse du diocèse de Grenoble guéries le même jour aux pieds de Notre-Dame du Laus. Si plusieurs de ces possédés ne présentaient que des signes probables, leur guérison subite reste néanmoins un fait miraculeux.

Madeleine Bautin hurlait comme une bête fauve; Lucrèce Pellissier avait le teint rouge et noir, les lèvres brûlées, l'œil étincelant, la physionomie épouvantable. — On fut obligé de lier un avocat de Forcalquier pour l'amener au Laus. Un enfant de dix ans, Joseph Ar-

1. L'histoire abrégée des merveilles du Laus a paru en 1856. M. l'abbé Pron passa deux années à compulser les volumineux manuscrits du sanctuaire du Laus. Cet ouvrage fut examiné avec le plus grand soin par un comité historique dont toutes les séances furent présidées par monseigneur l'évêque de Gap. Ce prélat dit que « tous les faits et miracles contenus dans cette histoire défient la critique la plus scrupuleuse et la plus sévère, qu'elle offre dans toutes ses parties les plus hautes garanties de véracité. »

douin, faisait entendre des blasphèmes qui n'étaient pas de son âge, etc. — Si ces signes ne manifestent pas pleinement la possession, il n'est pas moins fort surprenant que les malades aient été subitement guéris au Laus. Ajoutons que si les signes certains n'ont pas été constamment mentionnés dans les possessions précédentes, on les y retrouvait quelquefois. Ainsi Catherine Hermitte, aussi furieuse que le possédé de Gérasa, répondait dans les exorcismes de point en point dans sa langue aux paroles latines de la liturgie. On l'envoya garrottée à l'église du Laus, où elle n'eût pu pénétrer si la pieuse Benoîte[1], dont la vie renferme tant de prodiges, ne l'eût introduite. Cette femme, atteinte d'une folie furieuse, sortit de l'église si entièrement guérie, que la municipalité de Seynes, fatiguée des désordres de cette possédée, adressa ses remercîments au sanctuaire du Laus.

Relation de la possession de Landes, 1732.

Une possession qui fit plus de bruit que les précédentes, soit à cause de la qualité de ceux qui la subirent, soit par les discussions qu'elle souleva, mérite quelques détails. (V. *Le pour et contre de la possession des filles de Landes*, 1738.)

Dans la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux, plusieurs familles eurent chez elles le spectacle horrible d'une possession. Parmi les possédées, on remarque trois filles de M. de Léaupartie, seigneur du pays, et cinq autres filles, toutes attaquées d'accidents si fâcheux,

1. La Bergère de la vallée d'Avançon, morte en 1718, en odeur de sainteté (Benoîte), eut de nombreuses apparitions de la sainte Vierge, qui lui indiqua l'endroit où l'on devait lui ériger une église, et une foule de miracles s'y sont opérés.

que la médecine fut déclarée impuissante et que des ecclésiastiques les jugèrent surnaturels. M. de Léaupartie recourut à l'évêque de Bayeux, qui fit examiner les affligées quatre fois pendant un temps considérable par vingt théologiens et autres ecclésiastiques les plus capables de son diocèse et de Paris, et par quatre médecins. Lui-même, avec ses grands vicaires, les examina aussi quatre fois, et reconnut la possession ; puis malgré ce qu'il avait vu et déclaré, malgré la déclaration des commissaires qui affirmaient qu'il y avait possession réelle, malgré les exorcismes qu'il avait faits, où deux personnes furent délivrées après trois ans de souffrances, il finit par dire que cet état était l'effet d'une imagination blessée, et loin d'ordonner les exorcismes, il exila le curé qui voulait les continuer. De Léaupartie alors se décida, en 1735, à faire un mémoire en quarante articles extraits de trois journaux, c'est-à-dire des premiers, seconds et troisièmes commissaires; d'un quatrième journal écrit, du moins en partie, de la main même du prélat; enfin des certificats des derniers commissaires, du curé de l'endroit et de quelques personnes de condition, des parents et autres qui avaient vu les malades, certificats qui, loin d'être récusés par l'évêque, avaient été reconnus par lui sincères et véritables. Le mémoire fut envoyé aux docteurs de Sorbonne et à des médecins de Paris pour avoir leur avis.

M. de Léaupartie se borne à dire « que les faits sont incontestables, sauf à les prouver, dit-il, par la suite, s'il en est besoin. Si quelques-uns ne démontrent pas invinciblement la possession, d'autres seront soumis à la critique la plus sévère, et n'y aurait-il de certain qu'un petit nombre de signes, ils doivent suffire pour prouver que le surplus a la même origine. Voilà, dit-il, pourquoi il en rapporte un si grand nombre. Il sup-

plie les théologiens et les médecins de donner leur avis chacun en ce qui les concerne. Il a soin d'attester qu'il n'y a ni fourberie, ni maladie de corps et d'esprit chez ces personnes, le tout étant opposé à leur éducation, a leur caractère, » etc.

Voici en substance quelques-uns de ces articles.

« Ces filles comprennent et même parlent le latin, en ont une intelligence si parfaite qu'elles le traduisent exactement en français. Il est constant, d'après les investigations les plus exactes, qu'elles ne l'ont jamais appris. Elles lisent les pensées, raisonnent doctement sur la théologie. Une enfant de dix ans, qui ignorait ce que c'est que pacte et magie, etc., est devenue tout à coup savante en démonologie. Elles révèlent les choses cachées, connaissent la situation des lieux et des maisons qu'elles n'ont jamais vus, font la description des meubles d'un appartement, connaissent les noms, surnoms, la figure et l'âge des personnes inconnues qu'on cite en leur présence ; elles s'exposent sans crainte aux plus grands dangers qu'elles ne peuvent éviter que surnaturellement. L'une d'elles, par exemple, court très-vite à reculons, sans faire un faux pas, sur un mur très-élevé ; d'autres sont précipitées dans un puits, et n'évitent d'aller au fond qu'en se tenant suspendues par les mains lors de la chute. Elles éprouvent de fortes tentations de se suicider. — L'une d'elles voulant se jeter dans le puits, ne prit pas le temps d'ouvrir la porte et passa par un des volets à peine assez large pour passer son corps, la tête la première, horizontalement, sans s'appuyer : comme l'eût fait un oiseau, et, après cette sortie si étrange, disparut. La même, voulant se jeter d'un second étage en bas, resta suspendue en l'air sans soutien, sans tenir à rien, jusqu'au moment où on la retira. Trois domestiques présents l'at-

testent. Un jour, elle passa tout son corps par la fenêtre du grenier; les jambes, la tête, tout le corps étaient dehors ; elle ne tenait à cette ouverture que par le linteau supérieur dont la surface était très-unie, et par ses pieds appuyés sur le linteau inférieur. Quoiqu'elle fît de grands efforts pour se précipiter, elle ne tomba point. Une autre avait placé son talon sur le bord extérieur d'une fenêtre, l'autre pied en l'air, et tout le corps penché dehors contre les lois de la statique.

Il serait trop long de rapporter tous ces faits et d'exposer les diverses douleurs qui passent subitement d'un membre à l'autre sous l'application des reliques ou sous l'impression du signe de la croix. Les chutes à la renverse, les coups capables d'enfoncer le crâne, sont guéris subitement par l'eau bénite, etc. Il est visible qu'une force étrangère les soutient. — Les unes rendent les aliments vingt-quatre heures après avoir mangé, tels qu'elles les ont pris. Une autre vomissait depuis trois ans tout ce qu'elle prenait, sa santé n'en paraissait pas fort altérée. Elles marchaient le corps renversé en arc, aboyaient à s'y tromper, comme de gros chiens, et ne s'enrouaient pas. Deux hommes portaient difficilement une enfant de dix ans durant sa syncope. Ordinairement deux personnes portaient assez facilement une malade; mais un jour, deux autres voulant les aider, son corps devint si pesant que les quatre eurent peine à gagner la maison. Dans leurs agitations, quatre et même cinq personnes ne pouvaient les tenir. Le pouls cependant était calme ; leurs cabrioles, leurs culbutes s'opéraient de manière à ne jamais blesser la décence; il semblait qu'une main invisible fixât sur elles leurs habits. Les nœuds les plus difficiles de leurs liens étaient subitement défaits; ou bien ils tombaient sans être dénoués, quelquefois ils se trouvaient

même entièrement coupés. — L'une d'elles tournait sur ses deux pieds ou sur ses genoux pendant plus d'une heure avec une rapidité extraordinaire, sans étourdissement ni fatigue.

M. de Léaupartie ajoutait à ce qui précède des signes peut être aussi convaincants. L'aversion, par exemple, de ces malades pour les choses saintes, les blasphèmes, les profanations, etc. « Elles ne respirent que le mal, dit-il, n'aiment que les méchants. La prière les met en fureur; à la messe, et surtout à l'élévation, elles ont des agitations affreuses, font des hurlements épouvantables, sont renversées avec une telle violence qu'il est manifeste qu'un agent invisible les terrasse; la confession, la communion, les exorcismes leur font éprouver des effets extraordinaires et horribles, qu'on ne peut rapporter ici; des reliques apportées à leur insu, leurs yeux étant bandés, ou placées dans leurs poches, causent les mêmes agitations. Tout cela ne survient que pendant leurs accès, après lesquels elles déplorent leur malheur, car c'est la présence de cet agent qui, disposant d'elles, les force ainsi à dire et à faire tout ce qu'elles condamnent. Lorsque durant leur longue syncope on leur jette de l'eau bénite, sorties de cet état, les parties qu'elle a atteintes sont enflammées, et leur causent une vive cuisson. Si elles veulent lire dans leurs Heures, — car elles ont souvent toute leur raison et leur piété, — elles deviennent aveugles autant de fois qu'elles essayent de le faire. Veulent-elles faire le signe de la croix, leurs bras se paralysent. — La calomnie, le mensonge, — toujours dans leurs accès, — ainsi que les doctrines les plus perverses, c'est tout ce qu'elles préconisent; elles montrent aussi beaucoup d'orgueil. »

Forcé de tronquer ainsi ce mémoire, terminons

en disant qu'il fut présenté dans toute sa teneur à MM. N. Andry, professeur royal de la Faculté de médecine de Paris, censeur royal des livres; J.-B. Winslow, de l'Académie royale des sciences, docteur régent et ancien professeur de la même Faculté; Chomel, médecin ordinaire du roi, associé de l'Académie royale des sciences, et Chomel fils, docteur régent de la Faculté de Paris; tous déclarèrent que les faits énoncés dans quatre cas singuliers du mémoire, excédaient les forces de la nature et ne pouvaient être attribués à nulle cause physique, sans prétendre rien décider sur d'autres qui pourraient être du ressort de la science. Daté à Paris des 4 et 7 mars 1734 et 1735.

Douze docteurs en Sorbonne, Le Moine, Picard, de Romigny, de Jouy, Saint-Aubin, Machet, Vaugan, Bouquet, Fr. de Latenay, Fr. Gastaing, Fr. de Amicis, Fr. Brasselart, signèrent aussi leur avis. — Il y est dit que, malgré quelques faits qui pourraient s'expliquer physiquement, on ne peut, pour un grand nombre d'autres, les attribuer qu'à quelque cause supérieure, telle que le démon..... « De l'ensemble des faits résulte, disent-ils, la preuve complète et évidente que ces personnes sont réellement possédées... »

Il est dit dans cette consultation, qu'on n'a pu relater en entier, que « les opérations diaboliques ne sont pas toutes au-dessus de la nature; qu'il serait ridicule de vouloir contester une possession, parce que quelques faits pourraient être regardés comme naturels; pour autoriser pareille prétention, il faudrait prouver qu'ils ne peuvent jamais se rencontrer chez des possédés, ce qui est faux, etc. S'il en était ainsi, le discernement des fausses et des véritables possessions ne serait pas si difficile, etc. Il faut donc conclure que ces faits eux-mêmes, qui semblent naturels, sont des signes seule-

ment douteux, et qui ne pourraient former une démonstration complète. Mais d'ailleurs, les faits surnaturels n'en subsistent pas moins, et ce serait renverser toutes les règles du bon sens que d'attaquer un fait certain par un fait douteux, etc. On ne peut nier sans impiété qu'il puisse y avoir des possessions, et tous les rituels (ce n'est pas ici un, ni deux, ni trois), tous en donnent les marques. Puisque l'Église juge qu'en conséquence de ces signes, on peut et on doit faire les exorcismes, peut-on, en conscience, se dispenser de les faire lorsqu'on les demande? — Non, certainement, etc., etc. » — La consultation décide que les personnes affligées doivent recourir aux prières de l'Église; et que ses ministres ne peuvent en conscience les refuser, et que ce serait une dureté inexcusable, etc.

L'évêque n'en persista pas moins dans son refus. Le curé Heurtin, regardé comme un fanatique, fut enfermé dans une maison religieuse. M. de Léaupartie fut traité d'esprit faible, et les possédées furent disséminées dans les communautés des environs. Les personnes religieuses blâmèrent la conduite du prélat, qui reçut des éloges des esprits forts et même de quelques ecclésiastiques. Un prêtre, Gabriel Porée, attaqua cette possession dans un écrit dont le style léger était entremêlé de vers badins, qui furent appréciés par les gens du monde; mais il fut réfuté. On verra ailleurs ses attaques et la réfutation.

On s'est borné ici à constater un fait, c'est le progrès de l'esprit philosophique, même parmi certains membres du clergé. On se gardera bien de suspecter leur foi. Mais ne sacrifiaient-ils pas un peu à l'idole du temps, au philosophisme, qui prétendait *tout* expliquer quand il ne niait point? les théologiens graves,

attachés à tous les points de la doctrine, en gémissaient. Suffirait-il en effet de dire : Je crois aux possessions de l'Évangile? Si on les explique toutes physiquement, on attaque ainsi les premières; et si l'on arrache une seule pierre de l'édifice, il est construit de manière à ce qu'il peut s'écrouler tout entier.

Voici donc un fait de possession accepté d'abord par le prélat et par les exorcistes, reconnu comme tel par les docteurs de Sorbonne et par les médecins, et que nous verrons attaqué vivement même par des prêtres. Ne soyons pas surpris si les possessions sembleront plus rares, puisque ceux même qui en sont convaincus osent à peine l'avouer ; cependant les possédés se montraient, on le répète, fort nombreux. Les vieillards de ce temps, — fin du dix-huitième siècle, — rapportent qu'une foule de possédés accouraient encore à certains pèlerinages pour obtenir délivrance; il y avait sans doute parfois parmi eux des aliénés, des filous, peut-être même des gens gagés par les impies, qui auraient ensuite publié leurs impostures. Mais le clergé, loin de payer ces misérables pour hurler dans le lieu saint, comme la calomnie et l'ignorance le prétendent aujourd'hui, les accueillait au contraire souvent fort mal. Comment donc a-t-on osé dire qu'il favorisait ces prétendus possédés qui encombraient les églises dans certaines solennités? Quel avantage pour lui et pour la religion? Les mêmes détracteurs avouent pourtant que les bedeaux distribuaient force coups de canne pour chasser les diables. — D'autre part, il semble constant qu'il y avait, dans les dernières années du dix-huitième siècle, plusieurs affligés qui présentaient ce qu'on nomme les signes de vraie possession. On sera sans doute surpris d'apprendre qu'en 1795 (notons cette époque), cinq prêtres exorcisèrent à Dolot, près

de Sens, un possédé qui, entre autres signes, prédisait le retour de la monarchie. C'est Garinet qui le dit, d'après Salgues (*Histoire de la magie*, p. 286). La prison, suivant cet auteur peu sérieux, eut plus de succès sur le possédé que l'eau bénite.

Il est possible qu'il y eût de ces pauvres affligés en 1795; mais on ne sait comment on aurait pu réunir alors cinq prêtres pour exorciser un possédé. Ce qui est plus certain que ces derniers exorcismes, c'est que les habitants du village d'Ervy, à deux lieues de Sens, lapidèrent, en 1791, un homme accusé de sorcellerie, ce qui prouve surabondamment que l'on y croyait toujours.

Obsession horrible.

Parmi une foule de vexations diaboliques que l'on pourrait rapporter, on en citera une seule, qui joint à la certitude des faits relatés des cruautés étranges.

Benoîte, morte en odeur de sainteté en 1718, ainsi qu'on l'a dit précédemment, fut persécutée, comme tant d'autres saintes personnes, par les démons. Ils lui apparaissaient souvent sous forme de serpents à tête de chien, de loups vomissant des flammes, d'hommes affreux aux serres d'aigle, qui voulaient en l'effrayant la détourner de ses bonnes œuvres, mais sans oser lui faire de mal : le démon n'en avait pas encore la permission. Quand il l'eut obtenue, il traînait la pieuse vierge sur le pavé, lui enfonçait ses ongles dans la chair, la menaçant de plus grands maux si elle continuait de lui arracher tant d'âmes, mais d'ailleurs lui promettant toutes sortes de biens si elle voulait se donner à lui. Sa mère, séparée d'elle par une cloison, entendit une nuit des voix si fortes, si formidables,

qu'elle en mourait de peur. — Satan, ne pouvant vaincre Benoîte par les mauvais traitements, cherche à lui souiller l'esprit par des paroles et des gestes obscènes; il lui raconte les péchés qu'il fait commettre, joue sous ses yeux avec un autre esprit impur d'horribles dépravations et lui peint les scènes dégoûtantes du sabbat. Ce qui affligeait le plus Benoîte, c'est quand l'infâme lui racontait que tel jour, à telle heure, il avait entraîné à ces dépravations telle personne qu'elle avait convertie ou qu'elle croyait en voie de sainteté.

Souvent, épiant le moment où la pauvre fille a succombé au sommeil, il l'emportait sur le sommet des montagnes qui entourent le Laus. Les jambes repliées sur l'épaule du démon, le corps et la tête à la renverse, Benoîte était emportée avec une rapidité inconcevable. La première fois qu'elle se sentit ainsi emportée, elle poussa des cris si perçants, que plusieurs personnes, entre autres les directeurs du Laus, sur la maison desquels elle passa, en furent éveillés. Il était minuit. — Si le démon s'adjoignait un autre démon, celui qui tenait Benoîte par les épaules lui causait, en approchant son horrible face diabolique de son visage, un autre genre de tortures. Arrachée pour l'ordinaire au sommeil, elle était exposée à demi nue sur le sommet de montagnes couvertes de neige. Forcée de revenir pieds nus avec mille difficultés, elle tâchait de rentrer avant le jour, et fut obligée de se coucher toute vêtue. Satan, ne pouvant triompher de Benoîte, s'en vengeait ainsi sur son corps; tantôt en l'emportant il la laissait tomber des airs sur des rochers anguleux, ou bien il la poussait dans un précipice. Par les nuits d'orage, il la déposait sur le toit de Notre-Dame de l'Érable ou au milieu de quelque forêt inconnue. N'ayant pas le pouvoir de lui ôter directement sa vie, miraculeusement conservée, il espé-

rait ainsi qu'elle mourrait de misère. Elle fut une fois si maltraitée, qu'elle garda le lit durant huit jours. Il se plaisait aussi à la déposer sur des pointes de rocher, d'où elle ne pouvait bouger sans se précipiter. — « Elle m'a fait voir, dit Pierre Gaillard, une petite roche, située à une grande hauteur, sur laquelle le démon l'avait assise; ses pieds pendaient dans le précipice, dont elle ne pouvait sonder la profondeur. » Un ange souvent la tirait de ces lieux inaccessibles. Les pèlerins qui vont au Laus voient avec intérêt les crêtes où Benoîte était exposée à toutes les rigueurs de l'hiver. — Plus de vingt fois elle fut transportée sur le toit de Notre-Dame de l'Érable, d'où un ange l'aidait à descendre. — Elle fut emportée aussi sur le mont Saint-Maurice, sur le Puy-Cervier, vers Jarjayes, d'où le retour était long et difficile. Il y a dans l'enceinte de ces montagnes un point inaccessible, appelé dans les manuscrits la roche *où l'aigle niche,* où Benoîte fut transportée et abandonnée nombre de fois.

Lorsque ses forces humaines étaient à bout, son bourreau, dont les ténèbres ne cachaient pas toute la laideur et dont l'odeur infecte la suffoquait, la persécutait sans répit avec une rage croissante et désespérée. Son supplice s'est renouvelé quelquefois vingt nuits de suite.

L'humble fille, s'étudiant à cacher tout ce qui pouvait lui attirer l'estime, cachait avec le même soin les souffrances horribles qu'elle endurait. Les bons directeurs en savaient assez pour l'interroger; mais il fallut, au nom de la sainte obéissance, l'obliger de raconter son épouvantable martyre.

Un jour le démon, voulant en finir, la transporta simplement dans un champ de blé derrière le logis des prêtres, c'était en juillet. — Satan la coucha à la

renverse au milieu des épis, tout près d'un chemin. Les passants auraient pu entendre Benoîte, mais elle ne pouvait parler : « *Tu es en mon pouvoir,* lui disait Satan ; *tu ne pourras ni parler, ni bouger, je ne crains plus rien : ce qui te le prouve, c'est que tu n'es qu'à deux pas de l'église, et je brave la lumière du jour... Le soleil va te griller; si tu m'obéis, je te comblerai de biens, sinon tu mourras sans sacrements; choisis...* » — La victime se résigne à la volonté de Dieu ; mais le démon, qui ne la quitte pas, espère toujours lasser sa patience; il lui parle bouche à bouche, il l'infecte. — Ni mouvement, ni sommeil, ni nourriture possibles, et pas même une goutte d'eau. Elle reste ainsi miraculeusement durant quinze jours. On la cherche, on l'appelle; la voix déchirante de sa mère fait retentir les échos; sa fille l'entend et ne peut lui répondre. — Ce martyre, qui n'est encore qu'une ombre des souffrances de l'âme qui expie dans l'autre vie, va pourtant cesser. MM. Hermitte et Peythieu, en passant près de ce blé, voyant des épis s'agiter, s'approchèrent, et trouvèrent une espèce de cadavre : — « *Est-ce vous, ma sœur ?* » dirent-ils. — Benoîte, toujours obsédée, ne pouvait répondre, M. Hermitte court à l'église, revient avec l'étole et son surplis et l'exorcise... Elle peut parler, mais si bas, qu'à peine on l'entend. On l'emporta à l'église, où on fit une action de grâces; puis elle fut transportée dans une maison derrière l'église, où on lui fit prendre un peu de vin.

Satan voulait causer sa mort, mais sa vie lui fut conservée miraculeusement.— « *Le démon m'enlève*, disait-elle, *au moment où je m'y attends le moins. Je suis toujours dans des transes mortelles ; il me tourmente aussi bien dans mon corps que dans mon âme. Que la volonté de Dieu soit faite; je lui avais demandé quelque chose de semblable.* »

Le sanctuaire du Laus était témoin de nombreuses conversions auxquelles la sainte fille contribuait puissamment. Ces conversions excitaient les vexations de Satan. Outre ces transports, il lui donna un jour la vision de l'enfer et lui montra ce qu'étaient devenues des âmes pour lesquelles Benoîte avait prié. Celle-ci pleurait amèrement, continuait ses expiations volontaires et subissait les persécutions de son ennemi; mais, comme tant de saints qui les ont subies comme elle, des anges l'assistaient, la consolaient.

D'après les révélations de la sainte Vierge, qui lui apparaissait souvent, une église fut bâtie sous ses yeux; elle est aujourd'hui visitée par de nombreux pèlerins.

Les quatre historiens qui ont écrit les manuscrits d'où l'on a extrait ces quelques pages moururent avant Benoîte, qui expira elle-même, — ainsi qu'un ange le lui avait annoncé, le jour des Saints-Innocents 1718. — Elle fut enterrée tout près du maître-autel, au centre du sanctuaire.

Benoîte n'a pas encore été canonisée, « quoique ce soit, dit M. l'abbé Pron, une de ces saintes rares, comme il en paraît de loin en loin dans le monde. » Comme plusieurs saints, il fut permis au démon de l'obséder, pour augmenter sa gloire dans le ciel, et pour montrer ce que tant de gens nient, la puissance extérieure de Satan sur les créatures[1].

1. *Nous avons déjà cité quelques lignes de la lettre de monseigneur l'évêque de Gap sur l'Histoire des merveilles du Laus. « Elle défie,* dit-il, *la critique la plus scrupuleuse et la plus sévère... Elle offre les plus hautes garanties de véracité, etc. »* — Cette lettre se termine par la formule officielle : Donné à Gap, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre évêché, 1er mai 1856.

CHAPITRE IV

Maisons hantées par les esprits en France. — Maisons hantées en Angleterre. — Mêmes faits à Constance. — Mêmes faits dans la basse Alsace.

Voici un de ces faits le plus universellement crus autrefois, car il y a peu de familles qui, au moins par tradition, n'aient à raconter des histoires d'esprits. Si le séjour de ces hôtes importuns se prolongeait, on recourait aux prières de l'Église. On sait qu'on pouvait demander même la résiliation du bail d'une maison hantée ; c'était un cas prévu par la loi. (V. *Quest. de droit de Bouchel.*)

En 1746, à Amiens, Augustin Leleu, veuf, âgé de trente-six ans, contrôleur des droits du duc de Chaulnes, demeurant rue de l'Aventure, paroisse Saint-Jacques, se plaignit que sa maison fût infestée depuis quatorze ans, et fit entendre plusieurs témoins qui attestèrent en effet que cette infestation existait longtemps avant qu'il l'habitât. — Madame d'Armanville, qui l'avait habitée précédemment, avait été pincée dans son lit, et Marie Bullot avait été frappée jusqu'à être noire de coups. Un voisin, J.-B. Heu, avait entendu de sa demeure des vacarmes épouvantables dans cette maison : tantôt c'étaient des planches qu'on jetait, la clochette qui sonnait toute seule, etc.

Arrivons aux plaintes de M. Leleu. Celui-ci fait un

long narré des importunités qu'il éprouve, trop long pour le rapporter avec détail. Un jour il a entendu décharger plusieurs voitures de briques contre ses fenêtres, heurter plusieurs coups, tousser, quoiqu'il n'y eût personne et que les portes fussent fermées. Tantôt il lui semblait entendre qu'on essayait d'ébranler la maison, comme si on eût voulu la renverser; les portes en étaient tenues fermées pendant une demi-heure sans qu'on pût quitter la chambre. On frappait sur les tonneaux; il semblait qu'on arrachât un des degrés de la cave, qu'on le jetât sur un autre. En plein jour on entendait balayer le grenier; on roulait des pierres, on comptait de l'or, etc., etc. — Le R. P. Archange, capucin, atteste que madame Leleu, plusieurs fois, avant de mourir, l'a consulté sur cette infestation.—Jos. Filiette déclare que, ayant passé sept semaines dans cette maison, pendant la nuit, il a plusieurs fois entendu monter et descendre l'escalier, frapper, entrer, faire différents bruits dans la salle, dans un cabinet, dans la cave, traîner comme un drap sur l'escalier, comme une carcasse dans la cour, voltiger, et un vent impétueux s'élever. Une fois, on lui a pressé la tête; une autre fois il a vu une lumière éclairant la cour, etc. — François Mille, maçon, a entendu frapper trois coups si fort, qu'il en tressaillit.

Catherine de Lâtre avait habité quatre ans ce logis, et déclare avoir entendu souvent descendre et monter l'escalier, vu danser toutes les chaises, sortir des flammes du grenier, ouï frapper à toutes les portes, senti un poids sur son bras, etc.

Antoinette Desgranges y avait demeuré un an; le jour et la nuit elle a entendu grand bruit dans l'allée, rouler une boule sur le grenier, hurler, tousser, frapper, etc.

Gabrielle Dobremelle, qui l'a habitée deux ans, a entendu jeter des tuiles sur le plancher, sans pourtant qu'on en vît; remuer de la vaisselle, grand nombre de gens parler ensemble, etc.

Marie Jumel, qui demeurait vis-à-vis, a vu comme des fusées sortir du grenier, entendu pousser des cris, etc.

Bref, Geneviève Bouché, Thérèse Gouchon, Catherine Le Maire, Rose Brueil, la veuve Bachelier, Étienne Flais, la dame de Colière, etc., attestent tous avoir entendu les uns, battre de la caisse, les autres, hurler, frapper aux portes, jeter des pierres, marcher, etc.

MM. Gaudière, prêtre, et Le Scellier, chanoine régulier, qui voulurent y passer une nuit, déclarent aussi avoir perçu divers bruits ne pouvant venir *que d'une* cause extraordinaire. Ils y passèrent encore la nuit du 21 au 22 février, et sentirent à quatre reprises un ébranlement universel de la maison. Ils étaient agités sur leurs siéges; les fenêtres, de la cave au grenier, étaient si violemment agitées, qu'ils en furent épouvantés, car il leur semblait que l'appartement allait s'écrouler. Ils entendirent aussi un jargon inintelligible, etc.—M. de Rodes, qui voulut y passer quelques nuits, entendit des choses non moins extraordinaires. — Le père Richard, auteur de cette relation, rapporte ce qu'il a vu et entendu lui-même dans cette maison qu'il a visitée exactement.

« Suivraient d'autres témoignages, s'il en était besoin, » dit le père Richard, professeur de théologie, dont la dissertation fut approuvée par l'évêque d'Amiens le 4 mars 1746, avec d'autant plus de confiance, que le prélat avait entendu lui-même dix des principaux témoins. Le père Richard termine la relation en disant: « Qu'il y aurait folie à ne point croire les témoins de

tout sexe, de tout âge, de caractères et d'états différents, dont la plupart, — il en est sûr, — aimeraient mieux mourir que de mentir; toutes ces personnes conspireraient-elles à tromper le public sans le moindre intérêt? ce serait un prodige plus grand que celui qu'on refuse de croire, etc. » — Et cependant nous verrons que Leleu fut traité de visionnaire. (V. Lenglet Dufresnoy, *Rec. de dissertations sur les apparitions, etc.*, t. II.)

Si de la France, où pareils faits sont nombreux, on passe à l'étranger, on n'éprouve aussi que l'embarras du choix.

Maisons hantées en Angleterre.

En Angleterre, à Epworth, chez Wesley, alors Senior, un esprit frappeur commença, le 1er décembre 1716, son tapage, qui dura jusqu'au 27 janvier suivant. Wesley conserva les résultats de l'enquête dans les papiers de famille avec diverses lettres concernant cette histoire. Elle a donc toute l'authenticité désirable. Comme ce ne furent d'abord que les enfants qui entendirent l'esprit, on refusa d'y croire: lorsqu'il fut entendu de tout le monde, on mit tout en usage pour en découvrir la cause; madame Wesley s'obstinait à vouloir que ce fussent des souris, dont elle faisait ordinairement cesser le bruit en soufflant dans une corne; mais cet instrument fut loin alors de le faire cesser, bientôt il augmenta, et il fallut bien y voir une cause surnaturelle. — On entendait des gémissements, frapper des coups et répéter ceux qu'on frappait. Ce qui se passait prouve que ce qu'ils nommaient *le grand inconnu* voyait et entendait tout; après l'avoir entendu marcher sans le voir, madame Wesley le vit sous une forme qui ressemblait assez à celle d'un chien basset, puis à une

sorte de lapin. Son tintamarre commençait ordinairement par le bruit que fait la meule d'un moulin ; d'autres fois il ressemblait au bruit d'un rabot; il frappait trois coups qu'il répétait pendant plusieurs heures. Ces coups, qui étaient parfois inimitables, étaient perçus dans divers endroits; dès qu'on sortait d'une chambre, il s'y faisait entendre : il imitait aussi le tapage de la danse, le gloussement du dindon, le bruit du charbon, de l'argent versé à terre, etc. Quelquefois on voyait les plats danser sur la table, les portes s'ouvrir quoiqu'on retînt les loquets, ou bien se fermer vivement. Wesley a été pressé contre une porte ou contre son secrétaire, etc., etc.

Mêmes faits à Constance.

A Constance, en 1746, dans l'imprimerie de Labhart, les compositeurs entendirent d'abord des soupirs dans un coin de la chambre et ne firent qu'en rire. Mais, dans les premiers jours de 1747, on entendit des coups très-forts, et les ouvriers reçurent des soufflets ; on leur jetait à terre leurs bonnets. Ayant fait venir des exorcistes, on fut trois jours sans rien entendre; mais bientôt le tapage augmente et les caractères d'imprimerie s'envolent par les fenêtres; un célèbre exorciste exorcisa pendant huit jours sans résultats. On transporte les casses des lettres ailleurs, mais les ouvriers continuent d'être souffletés : on fait des bénédictions dans la pièce, les personnes présentes frappent à droite et à gauche avec leur épée; il leur semble alors que l'agent invisible s'est caché sous la table; mais il s'élève une poussière et une fumée si épaisse, que, ne se reconnaissant plus, tous prennent la fuite. Labhart fut grièvement blessé à la tête. Deux de ses ouvriers couchés

ensemble furent retournés sens dessus dessous et jetés hors du lit sur la terre. On amena des gens passant pour habiles à chasser les esprits, ils furent souffletés, reçurent une grêle de coups de pierres et s'enfuirent; tous ceux qui approchaient étaient battus et renversés. Le 8 février, la porte de l'imprimerie s'ouvrit toute seule, divers objets furent jetés pêle-mêle dans la pièce; la porte se referma, et tout fut fini.

Même fait dans la basse Alsace.

Malgré la répugnance qu'on éprouve à citer encore de ces sortes de faits, si nombreux[1] dans ce siècle aussi bien que dans les précédents, on ajoutera encore celui-ci également fort authentique; c'est en 1746 qu'il s'est passé, dans le presbytère du curé de Walsch, basse Alsace.

Le 10 juin, à huit heures du matin, le bon curé étant dans sa cuisine avec sa nièce et sa servante, ils virent tout à coup un pot de fer qui fut mis à terre et fit plusieurs tours, sans qu'on le touchât; une pierre d'environ une livre fut lancée de la pièce voisine. Le lendemain matin, à neuf heures, des carreaux furent

1. On composerait plusieurs centaines de volumes de ces sortes d'histoires des mieux attestées, de sorte que l'on ne conçoit pas qu'elles aient pu être niées. — Les jets de pierres figuraient souvent dans ces vexations surhumaines. Görres cite un fait qui s'est passé en 1718 dans le presbytère de Gröben.

Un esprit frappeur, ayant hanté longtemps ce presbytère, cessa ses tours; mais le curé ayant dit, le 29 juillet, devant ses moissonneurs, que de mauvais drôles en étaient probablement les auteurs, tout recommença de manière à lui prouver le contraire. Les pierres étaient lancées sans savoir d'où; plusieurs partaient d'un mur où l'on ne put apercevoir ni trou ni ouverture. Le 2 août elles partaient de trois endroits en même temps. — Lors même qu'il pleuvait, ces pierres étaient sèches.

cassés avec une adresse qui parut surnaturelle. Le curé bénit sa maison. Les vitres furent respectées, mais on lança des pierres sur les gens du curé ; si l'on apportait de l'eau, une main invisible jetait des pierres dans le seau ; dans le jardin, à mesure que la servante plantait des choux, on les arrachait et on les mettait en monceau. Un jour qu'on avait bêché, la bêche fut enfoncée de deux pieds en terre, sur la bêche était un ruban, et à côté on vit deux pièces de deux sous serrées la veille dans une boîte par la servante ; l'esprit déplaçait la vaisselle, la rangeait en rond dans la cuisine, dans le porche, et même dans le cimetière.

On ne saurait rapporter ici toutes les espiègleries qui se faisaient en plein jour aux yeux des assistants, et ne pouvaient venir que d'une cause surhumaine. Le curé, n'y pouvant plus tenir, fit venir le maire et lui déclara qu'il était décidé à quitter le presbytère. Sur ces entrefaites arrivèrent les agents du comte de Leinengen, qui dirent au curé que c'était l'effet d'une sorcellerie, de prendre deux pistolets et de les tirer où il verrait du mouvement. Au même instant, l'esprit jeta deux pièces d'argent qu'il tira de la poche d'un de ces officiers, et tout cessa. — Le curé soupçonna un mauvais paroissien qu'il avait été obligé de faire sortir de sa paroisse, et qui pour se venger lui faisait ces vilains tours : disposait-il d'un esprit, s'était-il rendu invisible pour les opérer lui-même? C'est ce qu'on ne discute pas ici. — (*Lettre du curé à dom Calmet*, 25 août 1746, dans le *Traité sur les apparit.*, t. Ier, c. XXX.)

Malgré l'incrédulité toujours croissante de ce siècle, il est donc bien constant que les faits cités dans les siècles qui le précèdent se produisaient toujours. Le lecteur nous saura gré sans doute de passer outre.

LIVRE DIX-SEPTIÈME

CHAPITRE I

Hérésie au dix-huitième siècle ; prodiges qui s'y sont manifestés. — Le diacre Pâris. — Miracles de guérison. — Le Recueil des miracles du diacre Pâris est présenté à Louis XV par Montgeron. — Les convulsionnaires. — Guérisons sur le tombeau du diacre Pâris par les convulsions.

Hérésie au dix-huitième siècle.

Le jansénisme au dix-huitième siècle, dans la capitale même d'une nation nourrie dans la sensualité et l'impiété, présente les faits les plus étonnants et les mieux attestés; ce sont des guérisons surprenantes, des prophéties, des prodiges ; quelquefois le grotesque se joint à l'horrible. Les incrédules se plaignent du défaut d'authenticité des miracles anciens; pour les nouveaux, des milliers de témoins les attestent ici devant des officiers publics; les médecins les confirment; des conversions éclatantes s'opèrent... Le tout pour soutenir la sainteté d'un appelant de la bulle *Unigenitus* et la vérité du jansénisme.

On sait que Jansénius voulut ressusciter la doctrine de Baïus, condamnée comme hétérodoxe par le saint siége ; l'œuvre de Jansénius fut condamnée comme l'a-

vait été celle de Baïus. Réduite à cinq propositions et censurée par la Sorbonne, soixante docteurs en appelèrent devant le parlement; l'affaire fut renvoyée à Innocent X. Pendant deux ans il y eut trente-six congrégations qui déclarèrent que les cinq propositions étaient hérétiques, et le pape les condamna en 1653. Des chrétiens très-pieux, dit-on, soutinrent qu'elles n'étaient pas dans l'*Augustinus*, — l'œuvre de Jansénius. — On distinguait le fait du droit : « Quant au droit, disait-on, il faut se soumettre à la bulle; quant au fait, on n'est pas tenu de croire que les propositions soient dans le livre de Jansénius. » Cette distinction offrait ce résultat fâcheux, que Rome pouvait condamner un livre, mais qu'on pouvait persister à le lire, sous le prétexte que les erreurs que l'Église croyait y voir n'y étaient pas. C'était attaquer son infaillibilité. — Arnauld soutient deux propositions qui sont censurées par la Sorbonne; refusant de se soumettre, il est exclu de la Faculté. On s'adresse à Alexandre VII, qui prescrit, en 1665, la signature d'un formulaire dans lequel on condamnera les cinq propositions. Cependant des évêques, dans leurs mandements, font encore la distinction du fait et du droit. Le père Quesnel entreprend de faire revivre les doctrines de Jansénius, dans ses *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament; enfin la bulle *Unigenitus* est lancée en 1713. Il faudrait un livre ici : mais on ne saurait aborder les disputes et tous les arguments subtils des appelants de cette bulle fameuse; disons qu'ils firent preuve d'habileté et d'érudition; mais on voit chez eux une opiniâtreté, un esprit de rébellion, un attachement à une doctrine condamnée, qui prouvent que ces hommes, d'ailleurs si pieux, pratiquaient mal une des principales vertus chrétiennes.

Cette hérésie divisa les membres du clergé; les jansénistes accusèrent leurs adversaires de pélagianisme, de relâchement, et ceux-ci déclamèrent contre leur rigorisme; on sait que la sévérité des montanistes était aussi funeste que les désordres de certains hérésiarques; car le diable fait autant de mal par le découragement que par la licence. C'est donc un juste milieu qu'il faut tenir, et c'est peut-être le plus difficile.

Malgré les condamnations de l'Église, la fin du dix-huitième siècle comptait encore des jansénistes, auxquels cependant on avait montré que plusieurs points de la doctrine de Jansénius avaient été copiés dans Luther et dans Calvin; aussi les protestants donnaient de grands éloges aux jansénistes, tout en les accusant cependant de superstition et de faire de faux miracles, car les réformés n'en trouvaient aucun de vrai. On blâmait donc, chez les jansénistes, leur doctrine, leur opiniâtreté, leurs satires contre les papes. On reprochait aux évêques de ce parti d'avoir avili la puissance ecclésiastique, préparé les voies à l'incrédulité. On reprochait à tous d'avoir du mépris pour les Pères avant saint Augustin,—mépris qui venait en aide aux protestants;—et d'avoir été l'occasion d'un scandale : leurs miracles, qu'on rejeta, firent supposer que ceux de la primitive Église n'étaient pas moins faux. Le vulgaire, voyant qu'une secte condamnée faisait des miracles que l'on accusait de fausseté, dut penser que tous se ressemblaient. Ces prodiges, bien examinés, n'étant pas des fourberies, plusieurs constitutionnaires [1] les attribuèrent aux démons; ceci suffirait pour prouver l'hérésie des jansénistes.

1. Les constitutionnaires, ou partisans de la bulle *Unigenitus*.

Le diacre Pâris.

Le 1er mai 1727, François de Pâris, fils aîné d'un conseiller au parlement de Paris, décéda âgé de trente-sept ans; il succombait aux austérités d'une vie qui rappelle en certains points celle des plus saints personnages des siècles de ferveur : fortune, grandeurs mondaines, charges ecclésiastiques, Pâris avait renoncé à tout pour se livrer à la prière, aux travaux les plus humbles, dont il distribuait le produit aux pauvres; cependant il avait adhéré à l'appel de la bulle, qu'il avait même renouvelé en 1720[1]. Son frère lui ayant fait ériger un tombeau dans le cimetière Saint-Médard, les dévots du parti s'y rendirent, et il s'y opéra des guérisons extraordinaires.

M. de Montgeron, conseiller au parlement de Paris, homme d'esprit et incrédule, n'était pas janséniste, comme il le dit lui-même, pas même chrétien; il n'était, dit-il — dans une longue épître au roi, où il expose ces miracles, — « qu'un impie, qu'un monstre. » Conduit par la curiosité au tombeau du saint diacre, ayant tout examiné avec les yeux d'un critique sévère, il fut si frappé de ce qu'il vit, qu'il fut « abattu, terrassé par la grâce. » — « Il y a douze ans, poursuit Montgeron, que des témoins innombrables voient continuer ces prodiges, dont Dieu se sert pour la défense de la vérité et pour la condamnation des erreurs semées par une société ambitieuse..., artificieuse, qui a su rendre suspects d'hérésie et de révolte auprès du pouvoir royal ceux qui en sont le plus ferme appui. Mais Dieu les réprouve par ses miracles; il en

1. Cet *appelant* et *réappelant*, comme on disait alors, passa deux ans sans faire ses pâques, par *excès d'humilité*.

apporte des preuves invincibles à Sa Majesté. Il en a vu plusieurs, sa conversion elle-même en est un ; ce ne sont pas des faits obscurs ou douteux, mais des miracles de premier ordre. » En les abrégeant beaucoup, on va en citer comme spécimen seulement quelques-uns [1].

Miracles de guérison.

1° Un jeune seigneur espagnol ayant l'œil gauche entièrement perdu, le nerf optique étant desséché, l'œil droit eut le même sort. Gendron, oculiste du roi, avait jugé le mal incurable. Le 2 juillet 1731, le jeune aveugle invoque M. de Pâris, et dans la matinée l'œil droit fut parfaitement guéri ; l'œil gauche cessa d'être difforme, et le nerf optique fut rétabli.

2° Une vieille fille hydropique depuis longues années, paralysée, percluse, estropiée par une ankylose qui avait soudé tous les os des doigts de la main gauche, consulta, le 17 juin 1731, trois célèbres médecins, qui constatèrent que son état était incurable ; il était si affreux, qu'il inspirait une sorte d'effroi. D'autres médecins décidèrent de même. Le 19 juin, elle se fit porter sur le tombeau de M. de Pâris, et fut subitement guérie de son hydropisie, de sa paralysie, de son ankylose et de ses plaies en présence d'une foule de témoins. Les médecins accourent chez elle ; « le fait, disent-ils, est surnaturel. » Les rapports des médecins, des chirurgiens envoyés par le lieutenant général de police, etc., attestent ce miracle.

1. Il est presque inutile de dire que si, d'après Montgeron, nous employons souvent ici le terme *miracle*, nous n'y attachons pas le même sens que lui.

3° Une fille plus âgée encore, paralytique, privée de la parole, dont les membres étaient froids comme ceux d'un cadavre, avait été jugée incurable par les médecins et par le premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui la vit le 12 juin; transportée le 13 sur le tombeau, elle recouvre l'agilité de la jeunesse. La paralysie a cessé. Les médecins l'attestent, etc.

4° Une autre était réduite à une sorte d'agonie depuis plusieurs années; il y avait complication de plusieurs maladies mortelles, sa vie était un prodige pour les maîtres de l'art : de gros vaisseaux rompus dans l'estomac, des hémorragies continuelles, un mal de tête depuis cinq ans, fièvre ardente, douleur de côté insupportable, insomnie, vomissements affreux, fréquentes attaques d'apoplexie; elle restait dix jours de suite comme morte. Hydropisie générale et tout le côté gauche paralysé. — Le 16 juillet 1731, on la porta sur le tombeau, où elle fut guérie successivement de toutes ses maladies en cinq jours. Le 19, l'hydropisie disparut et ses membres revinrent à leur grosseur naturelle en présence d'une foule de spectateurs.

5° Un paralytique avait une jambe desséchée et de trois doigts plus courte que l'autre; les os du genou soudés par une ankylose incurable. — Le 10 juillet 1731, les os se dessoudent avec grand bruit, la jambe desséchée s'allonge; il redevient agile et vigoureux. Le desservant de Saint-Médard, ennemi déclaré de ces miracles, avait attesté dans un certificat que cette maladie était incurable; les médecins, les administrateurs de Bicêtre, le lieutenant de police, etc., l'avaient certifié aussi. La guérison a été vue par une multitude de témoins. Procès-verbal fut rédigé dans la sacristie, en présence des exempts et de gens envoyés comme

espions, qui n'eurent rien à objecter. Le procureur général lui-même, en présence d'un administrateur, de la supérieure de Bicêtre et de quantité d'autres personnes, examina, fut convaincu et ne put retenir ses larmes.

6° C'est la guérison d'un jeune homme dont la cornée de l'œil gauche était opaque à la suite d'une petite vérole ; l'œil droit avait été crevé par un instrument de fer. Il fait des neuvaines à M. de Pâris, et, le 22 avril 1733, l'œil crevé est rétabli ; le 14 mai, la cornée de l'œil gauche devient transparente et les cicatrices disparaissent : ici, outre les certificats et de nombreux témoignages, on a ceux de deux évêques.

7° Une demoiselle était réduite à l'état le plus affreux par un cancer au sein ; depuis douze ans le mamelon s'était séparé de la mamelle ; l'organe était détruit, l'affection cancéreuse répandue dans le sang ; la moitié du corps avait perdu toute sensibilité, c'était un cadavre ! Son état était connu d'une infinité de personnes ; elle envoya chercher de la terre du tombeau ; dès qu'elle en eut fait usage pendant quelques jours, la plaie se guérit, ses membres se ranimèrent, l'agilité revint, et, chose plus étonnante, le mamelon fut recréé. Les médecins, frappés d'admiration, déclarent ce fait être sans exemple... L'incrédulité ne peut nier ; on l'a vue pendant douze ans dans cet état, tous les rapports l'attestent, et aujourd'hui un public nombreux constate sa guérison.

8° C'est une paralytique âgée de quarante ans qui avait essuyé plusieurs attaques d'apoplexie et perdu successivement l'usage de la parole et de tous ses membres : son corps était une masse livide et presque inanimée ; à peine déposée sur le tombeau, elle renaît à la vie, à la force et à l'agilité ; ses mouvements sont

vifs, une régénération complète s'est opérée; dès ce jour, sa santé fut si parfaite, qu'elle soutint les plus grandes fatigues. Tout Paris l'a connue; d'innombrables témoins et trois évêques déclarent ce fait, etc. Tels sont les miracles cités par Montgeron dans son épître au roi; fort abrégés ici, ils sont plus frappants dans son Recueil[1].

Le recueil des miracles du diacre Pâris est présenté à Louis XV par Montgeron.

Ce Recueil forme trois gros volumes in-4°. Le premier qu'il présenta à Sa Majesté ne contient qu'un petit nombre de miracles; mais l'ouvrage entier rapporte les faits les plus extraordinaires et les mieux attestés : certificats de médecins, actes authentiques, lettres particulières de gens étrangers au jansénisme, déposition de témoins *de visu*, déclaration des malades, attestations des incrédules, etc., etc. Il existe pour chaque miracle un tel faisceau de preuves, qu'il n'y a rien au monde de plus certain. « Ces témoins, dit Montgeron, sont des athées, des déistes, des impies, des pécheurs scandaleux, des cœurs durs comme la pierre, qui sont pénétrés de la vérité de ces miracles. Les partisans mêmes de la bulle n'ont pu résister à l'évidence... » Montgeron, autrefois impie, maintenant janséniste profondément convaincu, supplie Sa Majesté, avec l'accent de la piété la plus ardente, de lire ses démonstrations. L'archevêque de Sens, qui a refusé de le faire, a altéré les faits ou les

1. Le lecteur devine qu'il nous était impossible de citer ici les noms soit des malades, soit des médecins, ainsi que des prélats, des prêtres ou des laïques qui attestent ces guérisons. (V. *La vérité des miracles de M. de Pâris*, par Montgeron, t. Ier.)

a passés sous silence; il espère donc que Sa Majesté voudra bien examiner ce premier volume. Le second offrira des prodiges plus surprenants encore : du reste, plusieurs curés de Paris, des membres du parlement, *et une foule d'autres ont formé des recueils de miracles* plus volumineux que le sien.

Il démontre qu'il est de l'intérêt de la religion que ces faits ne soient pas niés; le pyrrhonisme en profiterait pour ébranler un des grands fondements du christianisme. — « On dira que les informations ne sont pas juridiques, mais vingt-deux curés de Paris, trente-huit curés du diocèse de Reims, désiraient que leurs archevêques informassent juridiquement : ceux-ci ont refusé. L'information ne reposant que sur le témoignage de ceux qui ont vu, si on voulait une information juridique, ce qui a été fait en faciliterait les moyens. Mais la principale ressource des constitutionnaires n'a pas été précisément de nier, on leur opposerait la notoriété publique, mais d'user de leur autorité pour empêcher l'éclat : on a employé la terreur, on a dispersé les témoins, enlevé, exilé même les personnes guéries. » Montgeron déplore ces actes. « La plaie du siècle, c'est l'incrédulité, et les miracles sont les moyens dont Dieu se sert pour la détruire. Il faut bien que les déistes se rendent, on en a vu plusieurs au tombeau du saint diacre; » lui-même était de ce nombre. Il fait remarquer à Sa Majesté la piété d'hommes illustres qu'on emprisonne ou qu'on exile; fait une sortie contre l'orgueil de la cour de Rome, contre son infaillibilité, qui lui permet de s'élever au-dessus des conciles généraux. Il attaque « cette *société ambitieuse*, dit-il, dont les maximes ont porté le fer dans le sein des rois... On représente les appelants comme des mutins, ce sont les sujets les plus fidèles...

On doit se soumettre à la volonté divine manifestée par les *miracles*, et c'est aux *rois* à donner l'exemple, etc. »

Montgeron, converti par tant de miracles, a donc voulu éclairer le roi, à qui on a caché la vérité; il sacrifie et ses biens et son repos; car l'événement qui va s'opérer a dans son esprit toute l'importance d'un conflit entre l'erreur et une vérité qu'il veut faire connaître. Aussi nous le voyons se préparer à cette démarche, d'où surgira le triomphe de l'une ou de l'autre, par des prières, des jeûnes, des aumônes abondantes, le renoncement à tous les biens terrestres. Il se recommande aux prières des gens de bien, et plus le moment approche, plus il redouble ses bonnes œuvres. Les huit derniers jours, Montgeron, autrefois impie, couche sur un lit de cendres, et jeûne au pain et à l'eau. Il communie le jeudi 25 juillet 1737; le samedi 27, avant de partir pour Versailles, il réunit douze personnes, tant ecclésiastiques que laïques, les entretient, les exhorte à se confier à la Providence, demande leurs prières. Le lundi 29, il présenta son ouvrage au roi, qui le reçut d'un air assez gracieux. — Mais quel sera le résultat?

La nuit suivante, à minuit et demi, on frappe à la porte de M. de Montgeron, auquel on présente un écrit : c'est une lettre de cachet; il la baise avec respect, et à neuf heures du matin il est conduit à la Bastille.

On avait supplié de faire informer sur la vérité des miracles : les archevêques de Paris et de Sens s'y opposent. Le roi consulte des médecins; ceux-ci répondent que ces miracles ne peuvent soutenir le grand jour. (On verra ailleurs ce qu'on objectait contre eux.) L'autorité fait fermer le cimetière Saint-Médard; le livre de Montgeron est mis à l'index, et on refuse de l'examiner. Voilà pour les *constitutionnaires*; quant aux

épicuriens et aux esprits forts, ils firent des plaisanteries et des quolibets. — On riait : ce qui plaît davantage que des prodiges qui font réfléchir et qui troublent. Des ecclésiastiques, partisans de la bulle, y virent l'intervention diabolique, d'autres nièrent ces prodiges, quoique ce ne fût pas chose facile.

L'évêque de Montpellier écrivait à Montgeron, le 30 décembre 1737 : « Vous avez mis la vérité des miracles dans un si grand jour, que leurs ennemis ne peuvent l'obscurcir, et sont réduits à attribuer aux démons les œuvres du Tout-Puissant. Ils ne raisonnent plus, ils entrent en fureur. »

Les hommes frivoles, et ils sont nombreux, ne connaissaient tous ces prodiges que par les plaisanteries des incrédules et des impies [1].

1. En effet, on persiflait les jansénistes, on le voit, dans cette note. Voltaire disait, en parlant du cimetière Saint-Médard :

L'aveugle y court d'un pas chancelant,
Aux Quinze-Vingts retourne en tâtonnant ;
Le boiteux vient clopinant sur la tombe,
Crie hosanna ! gigotte et tombe :
Le sourd approche, écoute et n'entend rien, etc.

On attribuait à la duchesse du Maine ces vers :

Un décrotteur à la Royale
Du talon gauche estropié
Obtint, par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pié.

Un boiteux allait toujours sur la tombe. Les dévots s'apercevaient, disait-on, que sa jambe s'allongeait d'une ligne par année ; on calculait qu'il fallait cinquante-quatre ans pour que la guérison fût complète.

Le cimetière ayant été fermé le 27 janvier 1732, chacun put lire sur la porte cette épigramme :

De par le Roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

On croit et l'on répète que tout finit là ; il fut loin d'en être ainsi : *la Gazette* de 1750 dit : « Les constitutionnaires, les athées et les déistes,

On vient de citer quelques miracles de guérisons; on va parler des convulsions et des grands secours.

Les convulsions.

Ce fut en 1727 que commencèrent les miracles, et en 1731 que se manifestèrent les convulsions. L'archevêque de Paris, ayant fait un mandement pour condamner le miracle sur Anne Lefranc comme faux, les appelants demandèrent à Dieu un nouveau miracle pour détruire le fâcheux effet de cette déclaration. L'abbé de Bescherand, qui était boiteux, fut le premier convulsionnaire; pour guérir sa jambe, il éprouva sur le tombeau des mouvements convulsifs si violents, des agitations si furieuses, que ce phénomène extraordinaire fut regardé comme surnaturel. Bientôt les

qui font tous leurs efforts pour anéantir l'événement extraordinaire, etc..., nous engagent, etc... » — Donc les convulsionnaires existaient encore en 1750.—Un auteur qui n'est pas suspect (Dulaure, *Hist. de Paris*), raconte qu'on se réunissait dans divers lieux de Paris et des environs, et même dans plusieurs provinces. « Le mal se propagea, dit-il, et se maintint jusqu'à nos jours (fin du dix-huitième siècle). » — L'auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Mystère d'iniquité dévoilé par l'exposition fidèle des opérations diaboliques qui ont eu lieu dans l'œuvre des convulsions jusques à aujourd'hui* (1788), dit aussi : « Que l'œuvre se répand de plus en plus et est de nature à se perpétuer. » — Le même Voltaire, qui avait dit que tout avait cessé par la fermeture du cimetière en 1732, parlait, en 1760, d'une maison où

Était un antre, un repaire enfumé,
Où s'assemblait six fois en deux semaines
Un reste impur de ces énergumènes
De Saint-Médard effrontés charlatans,
Trompeurs, trompés, monstres de notre temps.
Missel en main, la cohorte infernale
Psalmodiait en ce lieu de scandale,
Et s'exerçait à des contorsions
Qui feraient peur aux plus hardis démons.

(*Le pauvre diable*, de feu M. Vadé.)

convulsions s'emparèrent de tous les malades qui allaient prier sur le tombeau.

Impossible d'analyser ici l'œuvre de M. de Montgeron, aussi curieuse et étendue que peu connue du vulgaire. « C'est par les convulsions, dit-il, que les guérisons s'opèrent, elles ont même le pouvoir de créer un organe. — Il avoue que ces guérisons ne sont pas constamment complètes. Les convulsions étaient aussi souvent la suite de la guérison.—Les gens sains, poursuit Montgeron, deviennent eux-mêmes convulsionnaires; adultes *ou enfants*, dès *qu'ils touchent le marbre* du tombeau, entrent dans un état convulsif qui cesse dès *qu'on les retire et se reproduit* aussitôt *qu'ils le* touchent de nouveau. »

Il y avait là un grand nombre de médecins et de chirurgiens fort en garde contre l'imposture, disposés à accorder beaucoup de force à l'imagination, et qui usaient de la liberté de faire mille expériences pour découvrir la cause de ce phénomène; mais presque tous étaient d'avis que cet état était surnaturel. — Parmi les constitutionnaires, les uns supposaient l'imposture, d'autres l'œuvre du démon; ce qui se passait était si étrange qu'il eût été souvent plus avantageux à la cause des appelants de le taire que de le publier. Cependant ils s'efforcent, dans l'intérêt de ce qu'ils appellent la *vérité*, d'établir la certitude des faits, dût-elle leur nuire. Montgeron, l'évêque de Senez et autres, l'ont fait dans une foule d'écrits, et l'incrédulité était forcée d'acquiescer. — Pouvait-on dire que les convulsions étaient feintes, quand les petits enfants les éprouvaient aussi? On fut donc convaincu qu'elles avaient la même origine que les miracles: « Le doigt de Dieu, dit l'évêque de Senez, s'y montre si évidemment, que des incrédules deviennent à ce spectacle

des modèles de pénitence. » Les convulsions survenaient aussi aux personnes guéries qui venaient remercier Dieu, et aux gens sains qui ne demandaient que des grâces spirituelles. (V. Montgeron, *Ibid.*, t. II, *Idée de l'œuvre des convulsions*, p. 6 et 7.)

Guérisons sur le tombeau du diacre Pâris par les convulsions.

1° Catherine Bigot, connue sous le nom de *la sourde-muette* de Versailles, fut amenée sur le tombeau le 27 août à sept heures du matin. Celle-ci, qui n'entendait pas l'explosion d'une arme à feu à son oreille et à qui on n'avait pu dire et qui ignorait ce qu'on demandait pour elle au saint diacre, à peine sur son tombeau, tombe en défaillance avec des convulsions si violentes, qu'on a peine à la retenir. Elle semble horriblement souffrir de la tête, des oreilles et de la gorge; sa tête tourne, se porte de droite à gauche avec une vitesse si prodigieuse, qu'on ne distingue plus ses traits. On veut la retirer, elle montre qu'elle veut rester; les mêmes agitations se reproduisent; on veut encore l'emmener, mais Catherine Bigot, qui ne peut connaître la vertu de ce tombeau, veut y revenir trouver la douleur et le baise avec dévotion. Le 31 août, l'oreille fut formée, Catherine entendit et parla, c'est-à-dire répéta les mots qu'elle entendait. La pauvre muette semblait vouloir se dédommager amplement d'un mutisme qui avait duré vingt-six ans; Paris qui l'a connue sourde et muette, la voit guérie; on a les attestations les plus respectables. — C'est l'abbé Boisot, frère du premier président du parlement de Besançon; cet abbé, estimé à la cour, n'a pas celé la vérité; — c'est le vertueux curé de Saint-André; — c'est la sœur du chancelier d'Aguesseau; ce sont de zélés constitu-

tionnaires, témoins eux-mêmes du fait. — Ce sont MM. de Voigni, président à la cour des Aides; Clément, conseiller au Parlement; de Merri, greffier en chef de la prévôté de l'Hôtel, qui déclare avoir connu la sourde-muette quatre ans avant le miracle; c'est elle qui balayait le greffe. — « C'est moi, dit Montgeron; et ce qui s'est opéré en lui donne du poids à son témoignage; depuis vingt ans déiste et libertin, il a vu... et s'est converti. Il sait la récompense qui l'attend, c'est le mépris et la haine des gens du monde, de tous les constitutionnaires, et même d'une forte partie des appelants; mais il sacrifie tout pour rendre hommage à la vérité. — C'est le témoignage de deux chirurgiens célèbres et celui du sieur Hogu, concierge de la prison de Versailles, oncle de Catherine, qui demeurait chez lui depuis 1727. Celui-ci sait à quel péril il s'expose, il connaît les préventions de la cour; cependant, il fait sa déclaration par-devant notaire. On pourrait continuer d'exposer les attestations irrécusables concernant la guérison de cette sourde-muette de naissance, « qui ne peut entendre aujourd'hui, dit Montgeron, que par une *création* de l'organe[1]; » il est évident pour lui que le tympan n'existait pas. — Ces convulsions qui devaient anéantir le malade, ne lui laissaient aucune fatigue. — On omet les certificats, pièces justificatives, actes notariés, etc.; l'analyse formerait des volumes. (V. Montgeron, *Ibid.*, t. II.)

2° La demoiselle Hardouin avait depuis six ans une paralysie incurable et les jambes périodiquement percluses par des attaques d'apoplexie. A peine cette masse

1. C'est pourtant très-contestable; mais si Montgeron avait de puissants motifs pour parler ainsi, on ne pourrait, dans cette note, exposer les raisons qui peuvent établir le contraire. Il dit que le tympan et les nerfs acoustiques n'existaient pas. Il aurait fallu le prouver.

immobile et insensible fut-elle sur le tombeau, que les mouvements les plus violents agitent ses membres dépourvus d'esprits vitaux, et la guérison fut presque instantanée. Quel autre que Dieu a pu l'opérer? dit Montgeron, qu'on ne peut suivre dans ses arguments. « Ces convulsions, dit l'évêque de Montpellier, sont liées avec les mirales et émanent du même principe. Cela s'opérait autrefois au tombeau des saints. »

3° C'est la demoiselle Duchesne qui vomissait le sang depuis plusieurs années par suite de la rupture de veines dans la poitrine. Hydropique, la moitié du corps paralysé, dès qu'elle fut sur le tombeau, ses membres éprouvèrent des agitations inconcevables, et ce qui paraissait si contraire à ses veines rompues les guérit, les convulsions devenues plus violentes les soudent, détruisent la paralysie et dès le lendemain la malade fut guérie.

4° C'est la guérison de Charlotte Laporte. — A l'âge de cinquante ans, l'épine du dos *était en zigzag; au* lieu de jambes et de pieds, c'étaient des morceaux de chair mollasse, qui n'avaient pas grandi depuis l'enfance; elle touche le tombeau, de suite son corps est agité de convulsions qui façonnent cette masse informe; l'épine du dos se redresse, les os se forment, les membres prennent de la consistance et s'allongent; dans un an, cette femme âgée grandit de sept à huit pouces sans pouvoir, il est vrai, faire usage de ses membres régénérés.

5° C'est le miracle opéré sur Jeanne Tenard, âgée de trente ans. A l'âge de trois ans, plusieurs de ses membres avaient été fracassés; c'était une masse inerte. Après un nouvel accident, le côté droit était comme mort; les os du genou luxés, formant des bosses, s'étaient soudés d'une *manière anormale; l'épaule, le bras,*

la main droite étaient desséchés et formaient un os courbé sans coude; ce qui devait être la main était un morceau de chair formant une petite boule qui présentait cinq petits morceaux de chair ridée; il n'y paraissait ni os ni ongle; les os broyés étant confondus avec la chair, cette partie ne recevait plus de nourriture. Il faut renoncer à décrire cette personne, qui depuis l'âge de trois ans était un objet de compassion et de dégoût. On apprit à Bray-sur-Seine, où elle demeurait, qu'un nouveau saint faisait de grands miracles. Amenée à Paris, le dernier d'octobre 1731, n'y connaissant personne, Jeanne Tenard fut reçue à l'hôpital Sainte-Catherine, et dès le lendemain était portée sur le tombeau; tout son corps aussitôt fut lancé en l'air et agité avec une violence infinie. Effrayée d'abord, mais voyant que ses chutes ne lui causaient aucun mal, elle pensa que Dieu l'agitait ainsi. — Après ses convulsions, elle était fraîche et bien portante. S'étant ainsi présentée durant plusieurs mois, ces convulsions façonnèrent ses membres atrophiés; ses os soudés, de masse informe qu'ils étaient, se mirent à leur place, se rétablirent dans leur état naturel; la rotule se replaça, les jambes eurent la même longueur, elle marcha avec légèreté comme si jamais elle n'eût été boiteuse; son bras informe, long comme celui d'un enfant de quatre ans, se façonna; les os ainsi replacés et allongés, ce membre put se mouvoir. Vers Noël, le moignon se relâcha, il s'y forma de petits os qui bientôt parurent avoir une jointure. — Comme on menaçait d'incarcérer les convulsionnaires, elle retourna le 20 février dans son pays. Les progrès alors cessèrent; mais de retour à Paris le 29 mars, les doigts se forment de nouveau et s'allongent; dans l'espace de deux mois, ils doublent leur longueur. Le chirurgien major Sivert

constate dans son rapport qu'il « n'a trouvé que deux pouces et demi de différence entre les deux bras; les deux mains ont la même longueur; elle commence à se servir de la main droite, quoique le poignet soit encore à demi courbé, etc. » — Enfin ces os brisés et soudés, ces membres informes et atrophiés, ce moignon sont devenus un bras et une main, « moins libres que l'autre, il est vrai, dit Montgeron, mais on espère que celui qui a commencé cette œuvre surnaturelle l'achèvera. »

Ce fait est-il bien réel? — Montgeron cite les noms des chirurgiens en chef d'hôpitaux et autres personnes de l'art; mais il suffira de citer M. Le Dran, nommé par la cour pour examiner les convulsionnaires, dont le rapport circonstancié a attesté le fait; on pourrait y ajouter les nombreux témoignages des prêtres et des laïques, qui en pareil cas valent celui des chirurgiens. Il n'était pas nécessaire d'être homme de l'art pour juger l'incurabilité de cette fille. Il serait fort curieux de rapporter une de ces pièces dans toute son étendue, ce qui nous devient impossible[1].

« C'est un miracle évident, dit Montgeron. Ainsi donc, déclarer que ces cures sont prodigieuses et des mieux attestées, c'est ne rien préjuger sur leur cause.»

Les miracles et les convulsions forment la première époque du merveilleux janséniste. Dieu, disait-on, était le moteur de ces convulsions, qui devinrent un moyen physique de guérison; elles étaient en même temps une œuvre *symbolique*. D'après les appelants. les premiers miracles étaient eux-mêmes des signes sensibles de la

1. Ces guérisons, accompagnées de tous les certificats de médecins et constatées par des officiers publics, remplissent souvent plus de cent pages in-4° chacune, et les attestations sont imprimées en très-petits caractères.

conversion de quelques grands pécheurs. Les guérisons au moyen des convulsions étant longues et imparfaites signifiaient le commun des conversions, qui n'ont lieu que par degrés et incomplétement. Par les convulsions envoyées aux gens sains résultant des prières ferventes faites auprès du tombeau, « Dieu a montré, dit Montgeron, qu'elles avaient un autre but que de guérir, car à ce spectacle les constitutionnaires ont été saisis d'effroi. Des spectateurs fondent en larmes, les esprits forts sont soucieux, les déistes se convertissent, les athées sont terrassés, et des personnes de tout état sont gagnées à la cause de l'appel. »

CHAPITRE II

Deuxième époque. — Convulsionnaires qui ont guéri des malades par leurs prières. — Exemple des punitions divines infligées à ceux qui étaient hostiles aux prodiges des convulsions.

Deuxième époque.

Le nombre des convulsionnaires augmentait à mesure qu'on les persécutait. Le 29 janvier 1732, le cimetière Saint-Médard avait été muré au milieu d'un grand appareil militaire; nous le savons, tout sera loin de finir, les prodiges continueront; un peu de terre du tombeau suffira pour opérer des convulsions plus surprenantes encore sur une foule de personnes. Des malades guéris auprès du tombeau sont pris de convulsions à l'église de Saint-Médard; d'autres, qui les redoutaient, n'osant invoquer Pâris, sont guéris malgré leur répugnance par ces mêmes convulsions; des enfants à la mamelle tombent en extase et sont agités convulsivement. Plusieurs convulsionnaires étaient d'un rang élevé; en général, pourtant, c'étaient des gens du peuple, des ignorants. Hors de leur état surnaturel, d'après Montgeron, il y avait des espèces d'imbéciles et une foule de rustres qui ignoraient la cause de ces troubles dans l'Église. Mais alors, surnaturellement éclairés, devenus courageux, ils prêchaient l'appel; une foule d'idiots parlaient magnifiquement contre la bulle;

des ignorants, des enfants de treize à quatorze ans, dans un style figuré, rempli de passages des saintes Écritures, faisaient des discours sublimes qui duraient plus d'une heure. — « De nouveaux Juifs, s'écriaient-ils, Seigneur, ont envahi votre héritage; de faux docteurs sont les plus redoutables ennemis de votre esprit; délivrez-nous de ces hypocrites..., etc. »

Montgeron dit qu'il prouvera que ces convulsions sont surnaturelles, par l'exposé d'une consultation de trente docteurs faite exprès pour les décrier. Dans ce dessein, ils l'ont faite avec art, exagérant ce qui peut les rendre odieuses, atténuant tout ce qui prouve l'intervention divine. On a omis même ce qui était connu de tout le monde; malgré cette partialité, ils en ont, dit-il, avoué assez pour prouver le contraire de ce qu'ils voulaient établir. (V. Montgeron, *Ibid.*, t. II, *Idée de l'œuvre des convulsions*, p. 61 et suiv.) On y déclare qu'on a entendu des discours fort au-dessus de la portée d'esprit et de l'âge de ceux qui les faisaient. On veut bien reconnaître qu'ils viennent d'un agent surnaturel, pourvu qu'il soit fort distinct de Dieu. — On avoue avoir observé les convulsionnaires dans une sorte d'extase, faisant des prières très-ardentes. On y déclare qu'on les a entendus prédire des événements futurs très-surprenants, figurés par des mouvements et des postures qui y avaient une sorte de rapport; qu'on les a vus représenter dans leurs convulsions divers mystères, les souffrances de Jésus-Christ, son agonie, sa mort. Peut-on dire que c'est Satan qui fait prier, poursuit Montgeron? » — D'autres faisaient le discernement des reliques, révélaient les choses cachées, le secret des cœurs, etc.

Impossible de citer les observations de Montgeron; nous verrons plus loin les faits; il examine à fond

chaque sujet et le discute. « Aucun des appelants, dit-il, n'a douté, dès le principe, que Dieu ne fût l'auteur de ces prodiges, mais presque tous les convulsionnaires annoncèrent qu'un nombre considérable d'appelants les couvriraient bientôt d'opprobre, qu'on les représenterait comme des gens en délire et livrés en quelque sorte au démon; cette prédiction qui révoltait tout le monde, l'événement l'a justifiée. Une prédiction si contraire à toutes les apparences ne peut venir que de l'Esprit-Saint. »

« En 1733, les convulsionnaires prédirent, poursuit Montgeron, que Dieu allait faire entre eux un discernement terrible, que ceux qui abusaient de ses dons seraient livrés aux illusions de Satan; que la *vérité* serait obscurcie pour cacher la divinité des prodiges; — en effet, Satan, voyant que les prodiges des convulsions allaient détruire les fruits qu'il tirait de la constitution, séduisit plusieurs convulsionnaires, et leur persuada que ce qu'il leur suggérait, ou ce que leur imagination leur présentait, étaient des inspirations divines, il les enfla d'orgueil et les rendit indociles. Après cette prédiction on vit en effet frère Augustin se donner pour un second saint Jean et le précurseur d'Élie annoncé par les prophètes convulsionnaires; Satan favorisa leur orgueil et leur impudicité, sous le prétexte que ce qui se passait étaient des symboles divins; » pourtant Montgeron pense que la calomnie aura atteint aussi frère Augustin et exagéré ses fautes; mais il avoue que certains convulsionnaires sont conduits par Satan dans certains mouvements, lorsqu'ils ne le sont pas par l'esprit de Dieu.

Montgeron distingue les fanatiques en plusieurs classes, depuis ceux qui pensent qu'un convulsionnaire est constamment dirigé par l'Esprit-Saint durant tout

le temps de sa convulsion jusqu'à ceux qui n'ont donné dans aucune des illusions, mais qui croient qu'on calomnie les augustinistes.

D'autres convulsionnaires, en 1734, donnèrent lieu à la secte des vaillantistes, en déclarant que Vaillant était le prophète Élie. Montgeron trouve mauvais de voir confondre tous ceux qui ont des convulsions avec les vaillantistes et les augustinistes. La consultation des trente docteurs, du 7 janvier 1735, porte qu'ils concourent tous à former une seule et même œuvre, qu'on ne peut admettre entre eux aucune distinction, qu'ils se regardent tous comme inspirés, chargés d'un même ministère, etc., Montgeron fait observer que les convulsionnaires qui ne tiennent qu'à la *vérité*, blâment très-fort les augustinistes et les vaillantistes. Un pressentiment d'horreur les saisit à leur approche. « Quantité de gens ont vu une bonne convulsionnaire être péniblement affectée, parce qu'elle sentait, disait-elle, approcher un augustiniste. On sortait, et en effet on voyait passer quelqu'un de cette secte, ce qu'elle ne pouvait naturellement savoir. » Une autre fois, il en fut témoin, « le frère Amable (vaillantiste) entre dans la chambre d'une convulsionnaire dont il n'était pas connu; dès qu'elle l'aperçoit, l'effroi se peint sur sa figure : Qu'on ne laisse pas approcher cet homme, disait-elle, je vois un démon sortir de sa bouche. — Comment donc ose-t-on dire, continue Montgeron, qu'ils sont tous étroitement unis? » — Il convient aussi cependant que parmi les vrais convulsionnaires il en est que Dieu semble avoir abandonnés aux séductions du démon; mais c'est le petit nombre et apparemment pour punir des fautes personnelles; il insiste sur l'ardente piété d'un très-grand nombre. — « Quel courage! dit Montgeron. On voit de jeunes

enfants bénir le Seigneur quand on les conduit à la Bastille. Ils ont un attrait singulier pour les austérités; les uns couchent sur la terre, d'autres sur des bûches, des chenets, des barres de fer. — Il en est qui le font par impulsion; hors de leurs convulsions, ils en murmurent. Ces pénitences ne sont pas méritoires. Il en est de même de leurs jeûnes, leur bouche se ferme malgré eux, etc. Certains convulsionnaires, pendant tout le carême, ne mangent que deux fois la semaine. Une autre n'a pris, chaque jour en carême, qu'un panais cru. » (*Ibid.*, p. 81.)

Il cite, entre autres jeûnes, celui de M. Fontaine, *ci-devant secrétaire du roi, qui fut forcé*, par sa convulsion, de se priver de toute nourriture durant *quarante jours entiers. Malgré* ces vertus extraordinaires, Montgeron sait qu'il en est parmi eux qui ont de grands défauts, ce qui n'est pas une raison de nier les vertus des autres. Il se plaint de ce qu'on a déversé sur plusieurs les plus noires calomnies.

Convulsionnaires qui ont guéri des malades par leurs prières.

Montgeron cite, entre autres, madame Loisel de Sainte-Clotilde, religieuse du Calvaire, dévorée par une fièvre continue, oppressée par une fluxion de poitrine qui avait décomposé son sang. — Ici se présentent deux faits extraordinaires : 1° Sa maladie, qui survint le 14 mai 1733, avait été prédite tandis qu'elle était en parfaite santé; — 2° sa guérison miraculeuse, opérée le 8 juin suivant. — Une jeune convulsionnaire, pensionnaire du couvent du Calvaire, lui annonça, dès le mois d'avril, qu'elle aurait une maladie très-dangereuse qui servirait à faire éclater la puissance divine. Cette dame, en effet, fut atteinte le jour pré-

cité d'un gros rhume : Toux sèche et continue, fièvre brûlante, oppression sans expectoration, etc. Le traitement du célèbre Reneaume fut sans effet. On la saigna; son sang était décomposé. On n'espérait plus rien, l'agonie commençait. « Dès l'invasion de la maladie, la pensionnaire qui la lui avait prédite (disent les religieuses) n'eut plus de convulsions, mais elle éprouva une grande partie des souffrances de la malade. Lorsque celle-ci fut à l'agonie, cette convulsionnaire, qui en était fort éloignée, tombe en convulsions, prie longtemps avec ardeur et parle à la malade comme si elle eût été présente. — « Vous voici dans l'amertume, lui disait-elle, *mais ne craignez point.* » — Sans savoir ce qu'elle fait, elle sort de sa chambre en disant : « *Où va votre enfant, Seigneur? elle ne le sait pas.* » Et cependant, priant toujours, et sans savoir où était la malade, son instinct de convulsionnaire la conduit à sa porte. Elle entre d'un air majestueux, se met à genoux, les bras en croix, met dans les mains de la malade une croix faite avec du bois de la couche de Pâris, lui fait boire de l'eau où l'on a détrempé la terre du tombeau, et recommande à l'agonisante de prier. — Celle-ci est pleine de confiance. — Bientôt sa poitrine se dégage, ses douleurs cessent, et ses forces reviennent assez pour se mettre sur son séant. — Il était trois heures et demie. Vers sept heures, la convulsionnaire redouble ses prières, se prosterne sur le carreau et dit que la guérison va s'opérer. — « Courage, s'écrie-t-elle, le moment approche. Seigneur Jésus, parlez comme vous fîtes à Lazare. » — Puis, se tournant vers la malade avec un air de majesté, elle s'écrie : « *Allez, ma sœur, le Seigneur vous le dit : sortez de ce lit de mort où vous êtes.* » Aussitôt les poumons sont rétablis, la fièvre a cessé, un sang nouveau porte la force dans tout le corps.

La malade s'habille, se met à genoux ; elle entend le *Te Deum* debout, et monte au parloir avec vitesse ; sa santé est parfaite. M. Reneaume, étant allé la voir, fut fort surpris, et déclara ne voir aucune cause naturelle qui ait pu opérer ce changement. Montgeron rapporte au long dans son récit, et d'après les pièces justificatives, les attestations des chirurgiens et des médecins témoins des faits.

Est-ce l'imagination de la malade, l'effet d'une crise? Comment supposer tant de coïncidence, et surtout une guérison si soudaine, après sept saignées qui avaient épuisé la malade ?

On ne saurait suivre Montgeron dans tous ses récits. « Est-ce le démon, dit-il, qui a suggéré de prier ainsi? est-ce lui qui a régénéré ce sang décomposé? Les plus prévenus contre les convulsions n'ont pas osé nier ce miracle : ils ont plaisanté, critiqué la manière contraire à la bienséance qui amena cette jeune convulsionnaire auprès du lit de la malade, etc. Cette posture humiliée, qui en soi n'a rien d'indécent, cette prédiction suivie d'une telle cure, n'avaient pourtant rien qui dût paraître si répréhensible. On a critiqué sa conduite, on lui a fait un crime d'avoir fait ensuite une prédiction fausse. Si cette accusation est vraie, les convulsionnaires sont-elles infaillibles? On sait, ajoute Montgeron, que le démon les tente dans cet état, et qu'il tâche de les tromper [1]. » (*Ibid.*, p. 92-100.)

1. L'analyse de ce fait merveilleux, ainsi que de tous les autres, ne saurait donner une idée de tout ce que le volumineux recueil de Montgeron contient de prodigieux ; on est forcé d'omettre une foule de détails pleins d'intérêt.

Exemple de punition divine infligée à ceux qui étaient hostiles aux prodiges des convulsions.

Anne Dessos croyait aux miracles de Pâris, mais prévenue contre les convulsionnaires et ayant fait ses efforts pour faire chasser de la maison la nommée Dusson. Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1733, elle ressentit tout à coup les plus vives douleurs, ses entrailles brûlaient; le 16, elle était froide comme le marbre, sans connaissance, et avait les dents serrées. On ordonna la saignée du pied, mais elle était si mal qu'on crut prudent de lui administrer d'abord les derniers sacrements; la saignée ne produisant rien, on attendait son dernier soupir, lorsque la Dusson, étant en extase, entra dans la chambre de l'agonisante. — « As-tu foi au bienheureux Pâris? lui dit-elle. — Oui, dit la moribonde. » — Elle lui fait boire alors quelques gouttes d'eau contenant de la terre du tombeau, et à peine celle-ci a-t-elle bu, que la poitrine se dégage. Elle souffre encore; mais on réitère cette boisson, et la malade, alors complétement guérie, se lève, s'habille, mange avec appétit et va remercier la convulsionnaire. Entre autres courses faites sans fatigue, elle se rend chez Lombard, son chirurgien, où sa présence fait crier *miracle*, de là chez M. l'abbé Sabartez, qui, la veille, l'avait administrée. Celui-ci est si surpris, qu'il va chez les voisins de la miraculée pour les interroger sur les circonstances de sa guérison, et il y voit l'action de Dieu. « Sans être converti, dit-il dans son certificat, il eut d'abord des remords cuisants. » Étant allé trouver la Dusson, elle lui développe tout ce qui se passe en son âme, et sa résistance à la grâce. Ses paroles le décident alors à faire pénitence et à quitter le saint mi-

nistère. Il déclare au curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, dont il était le second vicaire, qu'il voudrait, par l'effusion de tout son sang, expier le crime d'avoir accepté la constitution, et qu'il veut s'abstenir pendant un an des fonctions du sacerdoce, etc.

L'évêque de Senez, à propos de cette conversion, dit, dans une lettre du 20 avril, que ces prédictions, ces guérisons et ces conversions ne sauraient être l'œuvre du démon ni d'une épidémie, etc. (*Ibid.*, p. 103-106.)

CHAPITRE III

Guérison d'un cancer au sein, action et vision à distance. — Autre guérison, communication de pensées.

Guérison d'un cancer au sein, action et vision à distance.

Madame Masson, religieuse de Saint-Nicolas de Pontoise, avait le sein droit dévoré par un cancer (1733). Boudon, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, voulait qu'on se hâtât de l'extirper. D'autres craignaient qu'il ne fût plus temps. C'était, disaient-ils, avancer sa mort. Les choses en étaient là, quand une dame lui proposa de lui faire voir les convulsions de Virginie. — La malade accepte par pure curiosité. Tandis qu'elles sonnaient à la porte, la convulsionnaire qui, par aucun moyen, ne pouvait le savoir, déclare que celle qui sonne est une religieuse que Dieu lui envoie pour la guérir. Elle accourt, lui dit sa mission, découvre cette affreuse plaie qui exhalait une odeur insupportable, la suce, en avale le pus, et y verse de l'eau mêlée avec la terre du tombeau. En moins de quinze jours, le cancer est rempli par des chairs saines, et il s'y forme une nouvelle peau. La supérieure ayant rappelé la religieuse à Pontoise, la convulsionnaire lui dit d'obéir, qu'elle continuera de la panser, quoique absente,

et l'assure que Dieu achèvera sa guérison[1]. En effet, Virginie continue de la panser par *représentation*, c'est-à-dire elle fait les mêmes gestes, prend les mêmes attitudes que si elle la pansait effectivement. « Ce qui est digne de remarque, dit Montgeron, c'est qu'elle détaillait chaque jour les progrès de la cure et les petits accidents qui la retardaient, — ce qui fut vérifié par lettres. » Enfin la convulsionnaire prédit que tel jour la guérison sera entière, et l'événement confirme sa prédiction. « Il est de notoriété, ajoute-t-il, que le cancer, qui était incurable, fut guéri par ce moyen; donc c'est un miracle évident. » (V. Montgeron, *Ibid.*, p. 106-108.)

Montgeron ajoute qu'on lui a dit, que deux ou trois ans après, cette convulsionnaire eut une conduite très-répréhensible, et fit partie du petit nombre de personnes dont les convulsions donnent lieu de croire que le démon en est l'agent; mais il ne voit rien là qui soit étonnant.

Autre guérison, communication de pensées.

Le chevalier Deydé, capitaine de cavalerie, réformé, qui avait eu dans sa jeunesse de légères attaques d'épilepsie, à la suite de blessures, vit l'épilepsie se déclarer complétement. Les médecins les plus fameux furent consultés, rien ne put le guérir; il éprouvait des palpitations, des maux de tête et d'estomac, avait des vomissements depuis dix-huit ans. — En fait de religion, il le déclare, il était d'une indifférence achevée.

1. Ceci ressemble à la vertu de l'onguent des armes et de la poudre de sympathie. — Le même agent se manifeste constamment : guérisons dites divines, cures des sorciers, des réformateurs panthéistes, etc. Il en sera de même dans le magnétisme.

En 1733, époque d'un voyage qu'il fit à Paris pour un procès, sa maladie s'aggrava; il avait des vertiges, il était toujours prêt à tomber. Il ne pensait pourtant qu'à ce qui flattait ses sens; étant allé voir les convulsionnaires, l'une d'elles, surnommée la *Liquette,* lui annonça en extase le 17 octobre qu'il guérirait bientôt. Elle lui mit sur l'estomac des reliques du diacre, lui fit boire de l'eau détrempée avec la terre de son tombeau ; à la fin de l'extase, elle éprouva elle-même une attaque d'épilepsie incomplète, lui fit un discours sur l'état de son âme et de sa santé, ce que naturellement elle ignorait, et dont il fut si touché qu'il ne put retenir ses larmes. Étant d'abord soulagé, elle lui annonça que cette cure était réservée à deux autres convulsionnaires, et on le conduisit chez Jeanne Mouler, qui, ayant pris les étourdissements du chevalier, lui en prédit la guérison le 3 décembre, — ce qui eut lieu. — Il souffrait encore de ses autres maladies; mais se trouvant un jour chez la sœur Jeanne, il vit venir chez celle-ci une autre convulsionnaire fort pieuse, la sœur de la Croix; — cette dernière avait été guérie miraculeusement par un appelant, le bienheureux Desangins, et poursuivait la cure miraculeuse d'un jeune estropié (le petit Mouler), cure dont le chevalier fut témoin. La sœur de la Croix, en convulsion le 11 décembre 1733, dit à ce dernier que le saint diacre l'a déjà guéri de ses vertiges, mais qu'elle est chargée pour guérir le reste de le panser avec des reliques et de la terre prises au tombeau du bienheureux Desangins. Elle éprouva plusieurs attaques complètes d'épilepsie et ne fut soulagée que par des vomissements. Cependant, en ressentant tous ces maux horribles, elle bénissait Dieu et faisait des discours sublimes fort supérieurs à son instruction et à ses moyens naturels. Elle fit ensuite un jeûne de

neuf jours au pain et à l'eau pour demander la guérison parfaite de l'âme et du corps du malade, et obtint tout ce qu'elle demandait. Le chevalier, entièrement guéri, fut si frappé de ce qui était arrivé, que lui, si indifférent en religion, renonça au monde, et se retira à la Verune, espèce d'ermitage. — Montgeron demande si cette double guérison si étonnante peut être attribuée à tout autre qu'à Dieu? (*Ibid.*, p. 109-112.)

Montgeron pense que si Dieu a permis au démon d'agir dans les convulsions, il ne lui permet que ce qui convient à ses desseins : c'est pour punir ceux qui l'ont mérité. — Dieu a souffert que les miracles fussent avilis, pour aveugler les hommes. « On doit donc, dit-il, trembler; puisqu'ils n'ont fait qu'endurcir nos adversaires, l'aveuglement pénal va suivre ; Dieu ne prodigue pas inutilement le surnaturel. Après les guérisons miraculeuses assez promptes, sont venues les convulsions qui agissent plus lentement, puis les convulsions envoyées aux gens sains, aux enfants, aux ignorants, qui font des discours magnifiques, dévoilent l'état présent de l'Église et l'importance des vérités proscrites par la bulle; ceux-ci ont prédit, révélé les pensées, parlé des langues inconnues ; puis enfin sont venus les symboles et les représentations des souffrances de Jésus-Christ. »

Il est évident, selon Montgeron, que les convulsions annonçaient le prophète Élie; mais Dieu a voulu qu'elles répandissent des ténèbres sur sa venue, et fussent une pierre de scandale, pour qu'il fût méconnu des cœurs superbes; qu'elles fussent enfin souillées par la conduite répréhensible de quelques convulsionnaires ; il a même permis que le démon eût ses convulsionnaires, — les vaillantistes et les augustinistes, — qui ont agi de telle sorte que l'on a regardé comme une illusion

la venue prochaine du prophète. Tout ce qui les a déshonorées a eu lieu pour faire mépriser les miracles et les prédictions et rejeter le prophète. — C'est ce qu'il s'efforce de prouver. (*Ibid.*, p. 121-134 et suiv.)

« Sans nul doute, dit-il, le prophète foudroiera la bulle et condamnera ses adhérents. Mais Rome ne revient jamais sur ses pas; elle a déclaré le saint diacre hérétique et proscrit ses miracles sans examen, le prophète ne sera pas mieux reçu par les constitutionnaires, dont il dévoilera les erreurs. Il ne sera pas reconnu même de tous les appelants, ce sont des demi-esprits forts. — Mais c'est une œuvre de miséricorde et de justice; c'est la nuée obscure pour les Égyptiens, lumineuse pour les Hébreux. Suivons donc la lumière, etc. »

Ce peu de mots suffirait déjà pour prouver la bonne foi et la grande conviction des jansénistes au milieu de leurs prodiges.

CHAPITRE IV

Idées et observations de Montgeron sur l'état des convulsionnaires. — Suite des observations sur l'état des convulsionnaires. — Instincts divins. — Idées des mouvements convulsifs. — Comment un constitutionnaire fut converti.

Idées et observations de Montgeron sur l'état des convulsionnaires.

« Il est visible, dit Montgeron (*Ibid.; Idée de l'état des convulsionnaires,* p. 4 et suiv.), que les convulsions sont un don de l'Esprit-Saint ; mais Dieu ayant permis au démon de séduire des convulsionnaires, il faut retrancher les vaillantistes et les augustinistes, ceux-ci sont visiblement séduits; c'est donc une erreur de dire que les convulsions forment un seul corps. » Il n'entend parler que des bons convulsionnaires.

Un convulsionnaire, selon Montgeron, n'est pas comme un automate dirigé continuellement par une puissance supérieure qui lui ôte sa liberté; il garde, au contraire, dans cet état ses inclinations. Ce n'est pas également l'imagination qui le fait agir, car celle-ci n'opère rien de surnaturel, tandis qu'il fait plusieurs choses, dont le surnaturel est évident ; — et cependant tout ce qu'il fait n'est pas surnaturel. — A part ce qui l'entraîne dans l'instinct de la convulsion, il est complétement libre et peut mettre du sien dans ce qu'il produit. Ainsi, le doigt de Dieu se montre dans cer-

tains actes, dans d'autres l'action de l'homme, dans d'autres enfin l'intervention du démon. (*Ibid.*, p. 14 et suiv.) Il faut voir le doigt de Dieu dans tout ce qui est bon et qui a le caractère divin; attribuer à l'homme tout ce qui tend au mal, mais ne reconnaître Satan comme auteur des effets surnaturels qu'autant qu'ils tendent à établir une erreur. Il ne faut donc pas supposer sans preuve que ce soit le démon qui agit. Montgeron n'entend pas examiner certains faits qu'il n'a pas connus; il répète encore qu'il n'entend parler ni des augustinistes ni des vaillantistes, ni des convulsionnaires suspects, ni de ceux qui peuvent être conduits par leur imagination, car ce détail serait une mer pleine d'abîmes.

Les convulsionnaires dont il veut parler ont 1° l'âme plus dégagée des sens que dans l'état naturel; 2° ils sont sujets à des agitations involontaires; 3° ils ont divers instincts qui les poussent vivement à faire certaines choses. Il résulte de cet état de leur âme qu'ils ont plus d'intelligence et de pénétration que dans l'état normal. Dans leurs extases ils représentent les souffrances de Jésus-Christ et exécutent sur leur corps les supplices qu'on fera subir aux disciples du prophète Élie.

Avant de poursuivre, il est bon d'avertir le lecteur qu'il serait d'autant plus difficile d'analyser les trois volumes in-4° de Montgeron, que cet auteur, qui a écrit sous l'impression des prodiges de la secte, est fort diffus et peu méthodique. Pour continuer l'essai historique de ce qui s'est passé parmi les hérétiques il a fallu parfois recourir aux écrits jansénistes postérieurs à l'ouvrage de Montgeron. Pour mettre un peu d'ordre et de brièveté dans cet exposé, si incomplet lorsque l'on considère l'immensité des écrits concer-

nant les convulsionnaires, il a donc fallu souvent quintessencier çà et là divers passages; sinon, au lieu d'écrire des pages, il eût fallu composer des volumes.

Suite des observations sur l'état des convulsionnaires.

« Un de leurs instincts, dit Montgeron, d'après M. Poncet, qui les avait suivis avec le plus d'attention, c'est le pansement des malades. Des écrouelles ouvertes, pleines de pus, horribles à voir, les convulsionnaires les lèchent, en attirent le pus avec la langue... » — (On n'a pas le courage de continuer.)

« Il leur arrive souvent de prendre les maladies des personnes sans savoir si celles-ci sont malades. Les convulsionnaires en sont instruits par le sentiment de douleur qu'ils éprouvent dans les mêmes organes; il suffit de leur dire de prier pour des personnes malades sans leur dire qui elles sont, et de suite ils représentent leur état et devinent leur incommodité. Il arrive souvent aux malades de ne plus sentir leurs maux tandis que les convulsionnaires eux-mêmes les éprouvent. Si cela n'avait été vu, dit-il, par une multitude de personnes pendant plusieurs années, ce ne serait pas croyable; mais on ne saurait le révoquer en doute. Quelque répugnants que soient les pansements inspirés aux convulsionnaires par leurs instincts, ils jouissent cependant d'une sorte de liberté, » ajoute Montgeron, qui cite un des exemples des mieux caractérisés; mais on omet ce passage, qui ferait soulever le cœur de dégoût. (*Ibid.*, p. 20.)

Instincts divins.

On croit devoir donner ici une notion de la disser-

tation de Montgeron sur les *instincts divins des convulsionnaires*. (*Ibid.*, t. III, p. 355-496.) — Elle seule formerait un volume. — On y voit d'abord un examen des divers miracles des saints, qu'il compare à ceux des jansénistes. « Ce serait, dit-il, manquer de foi et de raison que de les attribuer au démon. » Entre autres prodiges, plusieurs convulsionnaires étaient fort troublés en voyant que la sainte hostie ne se consommait point. Malgré les aliments pris après la communion, et même plusieurs jours après, la sainte hostie se représentait entière. Une des convulsionnaires consulta son directeur, homme pieux et éclairé; celui-ci la rassura en lui répondant que son corps est devenu un temple où Dieu veut habiter d'une manière sensible.

« Une autre, dit Montgeron, ayant communié à Pâques, non-seulement la sainte hostie resta dans sa gorge, mais elle eut un goût de sang, ce qui dura huit jours et l'épouvanta beaucoup. » (*Ibid.*, p. 413.)

Dom Leauté eut l'inspiration de passer le carême entier sans boire ni manger autre chose que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ. Sa voix même ne s'affaiblit point; en 1731 il avait déjà passé ainsi onze carêmes. En 1739, des religieux refusant de le croire l'engagèrent à souffrir qu'on l'enfermât dans une petite cellule dont ils barricaderaient la porte et scelleraient la fenêtre. Le supérieur du monastère les autorisa à pousser ainsi leur défiance jusqu'aux dernières limites. Don Leauté, aussi humble que zélé janséniste, se soumit à ce qu'on demandait, et ce religieux, que le bienheureux Pâris lui-même regardait comme un saint, resta enfermé durant quarante jours dans une chambre qui manquait d'air, quoiqu'il y souffrît une grande ardeur d'entrailles, et subit son jeûne. — « Depuis plusieurs années il a ajouté à ce jeûne,

dit Montgeron, celui de passer dix jours de suite avant la Pentecôte sans manger, et vingt jours avant Noël. » — Montgeron a vu lui-même, non sans frémir, la pesante cuirasse de mailles de fer qu'il place souvent sur sa chair nue; soutenue sur ses épaules par six chaînes, elle couvre tout son corps jusqu'aux cuisses et est hérissée de pointes d'aiguilles et de molettes d'éperon. — C'est une inspiration divine qui l'a porté à crucifier ainsi son corps, etc. (*Ibid.*, p. 463.)

Montgeron cite nombre de faits dans les vies des saints que l'on voit, dit-il, chez les saints du jansénisme, qu'il trouve même supérieurs aux saints canonisés.

Dans cette dissertation des plus curieuses, les faits prodigieux qu'il cite, et qui paraissent très-certains, devraient rendre fort croyables aux esprits forts ceux de nos vies de saints, que l'on est si disposé à rejeter parce que ceux-ci vivaient à une époque plus reculée.

Idée des mouvements convulsifs.

Les convulsions étaient humiliantes et funestes puisqu'elles exposaient ceux qui les subissaient à la moquerie du peuple et à la haine des constitutionnaires. Quoique les convulsionnaires éprouvassent de vives souffrances, cependant ils s'empressaient d'accourir au tombeau; leurs convulsions, qui étaient un moyen de guérison, avaient lieu surtout dans la partie affectée. — « Grand nombre des plus habiles maîtres de l'art, qui s'étaient appliqués à étudier ce phénomène, reconnaissaient, dit l'évêque de Montpellier, qu'elles étaient un moyen physique de guérison, et il leur semblait si convenable, qu'ils avouaient ingénument qu'ils n'auraient pu s'y prendre autrement que

la main invisible dont ils admiraient l'opération. » (*Ibid.*, t. II, 3e part., p. 125.) .

On les jugea surnaturelles, parce qu'elles guérissaient surnaturellement. Le miracle était plus évident que dans une guérison subite, car on voit ici l'œuvre divine se développer peu à peu. — « Dieu se met, pour ainsi dire, à son atelier, dit l'abbé d'Asfeld, et invite à venir le voir travailler. » (*Ibid.*)

Il est vrai que l'extérieur des convulsions ne montre souvent que des mouvements désagréables, des agitations choquantes; mais les choses surnaturelles présentent de grandes obscurités..., et les convulsions sont nées sur les tombeaux des saints. (*Ibid.*, p. 134.)

Ce qui prouve encore l'intervention divine dans les convulsions, c'est que Dieu guérit subitement ceux qui se blessent. Un jeune convulsionnaire s'étant fait un trou considérable à la tête, on y mit de la terre du tombeau; peu après, il fut impossible de trouver l'endroit de la blessure.

Les convulsions remuaient en même temps le cœur, le corps et l'âme. Dès sa première convulsion souvent un convulsionnaire est surnaturellement éclairé; ses sentiments sont changés, ses préventions détruites. (*Ibid.*, p. 141.)

Comment un constitutionnaire fut converti.

M. Fontaine, déjà cité, était en faveur à la cour et pourvu de la charge, aussi honorable que lucrative, de recevoir les placets qu'on présentait au roi. Tant qu'il n'eut point de convulsions, ce fut un zélé constitutionnaire; mais dès qu'il en eut, ses préjugés furent dissipés, et il sut par inspiration que la bulle était la condamnation de la morale évangélique.

M. Fontaine, désirant depuis longtemps voir des convulsions, assistait, à Paris, en 1733, à un dîner où il y avait grande compagnie. — On dira sans préambule qu'il se sentit tout à coup forcé par une puissance invisible de tourner sur un pied avec une prodigieuse vitesse sans pouvoir se retenir, et ce durant plus d'une heure. Cet état dissipa ses préjugés ; l'instinct de sa convulsion lui fit demander au plus vite un livre de piété ; le premier qu'on trouva, ce furent les *Réflexions morales* du père Quesnel sur le Nouveau Testament. Tandis qu'il tournait avec une rapidité éblouissante, il lut tout haut dans ce livre tant que dura sa convulsion ; avant cela, il ne croyait pas qu'il lui fût permis de le lire. Mais il le fit alors avec une grande facilité et grand contentement, et ses préventions cessèrent. Convaincu des vérités que la bulle condamne, il fut disposé dès lors à tous les sacrifices.

« Cette convulsion, dit Montgeron, qui a été vue par un nombre innombrable de personnes de toute condition, eut lieu deux fois par jour, et ne le quitta que lorsqu'il eut fini de lire, en tournant toujours d'une manière prodigieuse, les huit tomes du père Quesnel. La convulsion le prenait à neuf heures précises et durait environ deux heures ; celle de l'après-midi commençait à trois heures et durait autant que celle du matin. Avant, il éprouvait une si grande faiblesse, qu'il ne pouvait se soutenir ; cette faiblesse durait jusqu'à l'invasion de sa convulsion ; dès qu'elle le saisissait, il se posait sur une de ses jambes, qui ne quittait pas le point central, tant que durait le tournoiement, tandis que l'autre jambe, presque toujours en l'air, décrivait un cercle avec une rapidité inconcevable. Ce tournoiement était si prodigieux, que plusieurs personnes ont compté jusqu'à soixante tours par minute ;

quand celle du matin était finie, il commençait à pouvoir se soutenir, mais il ne reprenait toute sa vigueur et une bonne santé qu'après celle de l'après-midi. Cette convulsion en fit, non-seulement un partisan de l'appel, mais il vécut dans la retraite, dans les mortifications, l'humilité, les pénitences les plus austères et le dépouillement de tout, jusqu'à l'indigence. » (*Ibid.*, p. 143.)

On a parlé des jeûnes et des pénitences que l'instinct des convulsionnaires leur imposait ; donnons quelques détails sur celui de Fontaine.—Le lundi 9 mars 1739, sa convulsion le força de sortir de son domicile sans pouvoir y retourner, quelques efforts qu'il fît. Elle le conduisit chez un de ses amis. Le lendemain matin, il fut contraint d'annoncer qu'il ne prendrait, durant le reste du carême, — les dimanches exceptés, — que du pain et de l'eau à six heures du soir. Après Pâques, il fut encore restreint au pain et à l'eau sans pouvoir faire autrement, ce qui dura jusqu'au 19 avril, où il fut forcé de déclarer qu'il passerait quarante jours de suite sans manger, et, dès le lendemain 20, il lui fut impossible de rien porter à sa bouche, malgré toutes ses tentatives. Il crut que son grand jeûne commençait, il se trompait ; ceci ne dura que dix-huit jours ; — c'était seulement une préparation. — Pendant ce jeûne, il se livrait pourtant à un travail manuel aussi appliquant que pénible ; il passait les nuits presque entières à prier et était forcé d'aller à la messe de l'église Saint-Eustache à quatre heures du matin. — Dès le cinquième jour, il lui fut encore enjoint de faire un gargarisme avec du vinaigre qui lui emporta la peau de la bouche, et de le continuer presque sans relâche jour et nuit, jusqu'au dix-huitième jour. Ce gargarisme, qui l'exténuait, lui causa une maigreur extrême,

mais il ne pouvait se soustraire à la puissance qui le dominait. — D'après Montgeron, Fontaine n'était plus qu'un squelette, une momie; un feu ardent dévorait ses entrailles. — Le 5 mai, il voulut entendre la messe; son ami l'accompagnait; ils partirent avant trois heures et demie; à huit heures, ils n'avaient fait que la moitié du chemin. — On omet les gargarismes d'eau bourbeuse en chemin, « les gargarismes de bière, qui le firent, dit Montgeron, chasser honteusement d'une boutique comme un ivrogne. » Cet ami tâcha de le ramener chez lui, mais son impulsion le força d'entrer encore dans quatre autres boutiques, où il ne fut guère mieux accueilli. — Il conservait pourtant toute sa liberté d'esprit. Arrivé chez son ami, Fontaine lui disait : « Ma vie ne tient qu'à un fil. » — Le lendemain, 6 mai, réduit à l'extrémité, il ne put rien prendre; on pensait qu'il allait mourir, à moins qu'il ne survînt un miracle; lui seul, calme et serein, prononçait ces seules paroles : « *Non moriar sed vivam.* »

Le 18, sans pouls, sans parole, et les yeux éteints, le râle de la mort annonçait sa fin prochaine..., quand tout à coup on voit un retour à la vie; son directeur veut qu'il fasse appeler un médecin, il obéit; mais l'enflure des jambes, la bouffissure du visage, etc., furent le seul résultat que produisirent les moyens médicaux.

Le 22 juin, l'instinct de la convulsion de M. Fontaine lui fait déclarer que son grand jeûne va commencer. — A peine l'a-t-il entrepris, que l'enflure, le dévoiement, etc., cessent; les forces reviennent ainsi que la santé avec tous ses charmes, et ce jeûne dure quarante jours entiers sans rien prendre.

Pourquoi ces jeûnes prodigieux? Montgeron l'explique longuement; il nous suffit ici de dire que les

exemples de pénitences extraordinaires sont, selon lui, suscités par Dieu dans les temps de corruption, pour confondre les hommes sensuels [1]. (*Ibid.*, t. II, *Idée de l'œuvre des convul.*, p. 81 et suiv.)

1. C'est le jeûne le plus long que Montgeron ait connu : d'autres étaient restés onze jours sans boire ni manger ; ils étaient gardés à vue, leurs forces n'en étaient pas diminuées, ils éprouvaient seulement une soif brûlante. Il sait, mais les connaît trop peu pour en parler, qu'il y a eu beaucoup d'autres jeûnes extraordinaires.

CHAPITRE V

Idée générale des secours violents. — Discussions sur la cause des prodiges. — Miracles opérés par les secours. — Convulsionnaire qui prédit tout ce qui concerne sa guérison. — Les secours sont supérieurs aux forces naturelles.

Idée générale des secours violents.

Si tout ce qu'on vient de lire semblait miraculeux et divin, les grands secours, comme on le verra, ne le parurent pas moins ; cependant, il y avait divergence parmi les appelants, puisqu'il y eut parmi eux les *anti-secouristes*.

Dieu se servit des secours violents pour opérer les plus étonnantes guérisons ; ils prirent naissance lorsqu'on voulut empêcher les convulsionnaires de se blesser : « Ceux-ci étaient quelquefois enlevés en l'air surnaturellement, dit Montgeron, et se cognaient la tête sur le tombeau en retombant. Quoiqu'ils ne se fissent aucun mal, ou fussent guéris de suite miraculeusement, comme les spectateurs l'ignoraient ou n'osaient chaque fois espérer ce miracle, on continua de leur prêter secours ; mais bientôt les convulsionnaires éprouvèrent des douleurs aiguës, qui les obligeaient à se donner eux-mêmes des coups, etc. Comme ils n'en éprouvaient pas assez de soulagement, ils implorèrent l'aide des assistants ; elle n'excéda pas d'abord la ré-

sistance naturelle des forces humaines, mais l'instinct des secours prouva bientôt que cet état était surnaturel; les coups devinrent *terribles.* » (*Ibid.*, t. III, 4e part., p. 4 et suiv.)

L'œuvre des convulsions annonçait, disait-on, la venue du prophète Élie, et ces coups étaient l'emblème des divers supplices que subiraient les fidèles et un tableau complet de l'état de l'Église. Ce langage mystérieux apprenait que Dieu voulait tout rétablir par les moyens qui semblaient les plus propres à tout renverser. — « Ce rétablissement sera proche, disait-on encore, quand les maux seront à leur comble. » Les convulsions exprimaient tout cela, et les secours en étaient le complément. Comme les coups les plus terribles guérissaient les malades, de même l'église par les coups les plus terribles devait recouvrer sa force et sa gloire. « Aussi, dit Montgeron, ce fut une grande cause de conversions; l'invulnérabilité des convulsionnaires frappa les incrédules; des pénitences austères remplacèrent la vie sensuelle. » —Le 4 octobre 1732, une requête signée d'une grande partie des curés fut adressée à l'archevêque, pour attester que ces merveilles convertissaient les impies et augmentaient la ferveur des justes. D'Etemare (Lett. du 13 décembre 1732) dit « qu'elles ont produit deux effets opposés : c'est un voile ténébreux pour ceux qui ont dédaigné de les voir, mais sur presque tous ceux qui ont suivi l'œuvre, l'impression a été bien différente. Les œuvres du diable, ajoute-t-il, les possessions font quelques conversions, mais ici presque tous les spectateurs sont édifiés, des gens de toute condition, qui, la plupart ne songeaient guère à leur salut, sont convaincus de la bonté de la cause des appelants; ce qu'ils n'auraient su qu'après de longues explications, ils l'apprennent par leurs yeux. »

M. Poncet avoue que cela produit des conversions admirables; — proscrire les grands secours, ce serait donc rendre les prodiges divins inutiles. — Cependant les appelants étaient divisés : une partie y voyait le doigt de Dieu, une autre partie attribuait ces merveilles au diable.

On s'assembla plusieurs fois; on voulait établir une règle concernant la prestation des secours violents; les avis étaient trop différents pour rien décider. Sans rien préjuger sur le fond, on voulut statuer qu'ils ne seraient autres que ceux qu'on accorde aux malades qui en ont besoin, qu'on s'en tiendrait à ce qui serait prescrit par les médecins. Cette décision ne termina pas les disputes. Les partisans des grands secours disaient : « Un médecin ne doit pas balancer à accorder tous les secours exigés par la force de la convulsion; » et ils citaient des faits tels que celui-ci : — Un médecin reprochait à un secouriste de ses amis de fréquenter les assemblées des convulsionnaires, comme pouvant lui attirer des affaires. Il traitait le tout de fourberies ou d'imaginations. Le secouriste engage ce médecin à voir par lui-même. Celui-ci se décide, s'approche d'une couchette, et voit une convulsionnaire déformée par des contractions nerveuses dont il ne peut se faire une idée. — Bref, il est conduit lui-même à donner des secours... — « Tirez, disait-il à ceux qu'il avait placés aux différents membres, tirez donc plus fort : cette contraction va la tuer ! » — Nous ne pouvons faire plus, répondaient ceux-ci. — « Mettez-vous en plus grand nombre, disait le médecin. » — Enfin il fut amené à placer jusqu'à vingt-cinq personnes, qui, avec de fortes lisières, les tiraient de toutes leurs forces, selon le besoin, ou les relâchaient. Après une autre convulsion, dont le récit est des plus étranges, le médecin leur

dit : — « Vous seriez homicides, messieurs, de ne pas rendre les secours ; les accidents l'exigent. Ce que je ne comprends pas, c'est leur cause. Une maladie n'en pourrait exciter d'aussi violents, et ici le sujet est en bonne santé. Si c'est Dieu ou le diable qui en est l'auteur, je n'en sais rien. »

« Si un médecin, continuaient les secouristes, déclare, après avoir vu de telles contractions, qu'elles exigent de tels secours, est-il possible d'avoir toujours des médecins, et l'expérience des assistants, à leur défaut, ne suffit-elle pas ? La meilleure interprétation à donner à l'avis doctrinal, c'est de faire ce que cet état surhumain exige. » —Les antisecouristes répliquaient encore pour soutenir leur opinion, lorsqu'un miracle leur démontra qu'ils étaient dans une mauvaise voie. Ce fut la fameuse prédiction de la petite Aubigan : elle dit, dans une de ses convulsions, que tel jour, à telle heure, Dieu, pour manifester que les secours sont donnés par son ordre, redressera sa jambe pliée en arc, tandis qu'elle frappera dessus de toutes ses forces à grands coups de battoir. Au jour marqué, on s'assemble, la jambe est examinée, mesurée ; la jeune fille entre en convulsions, frappe de toutes ses forces sur sa jambe, et ce membre se redresse, s'allonge à vue d'œil, et les hommes de l'art déclarent que Dieu seul a pu diriger cette opération. (*Ibid.*, p. 31.)

Discussions sur la cause des prodiges.

Ce prodige fait impression ; cependant on n'est toujours point d'accord : les uns sont indécis entre le surnaturel divin et le surnaturel diabolique ; d'autres adoptent un même avis ; il comprenait trois chefs : *discerner*, *respecter*, *éprouver*, etc.

« Ces secours sont meurtriers, disaient les uns, ils violent le cinquième commandement, ils viennent du diable. » — On répondait : Ces secours ne font que du bien, des milliers d'expériences l'attestent. Comment, enfin, supposer que le démon ferait des merveilles si utiles à la religion? — « Si la force des convulsions est naturelle, objectait l'abbé d'Asfeld, le merveilleux de l'œuvre est anéanti; si elle est surnaturelle, comme les coups, à moins d'un miracle, ne peuvent que tuer ou blesser; pour qu'il soit divin, une révélation doit en autoriser l'emploi; comme il n'y en a pas, c'est tenter Dieu. » — C'était la principale objection des antisecouristes. Les secouristes n'y virent qu'un sophisme.

On ne saurait rapporter ces longues disputes, si importantes alors, et si fastidieuses pour nous.

« Depuis treize ans, dit Montgeron, les convulsionnaires étant invulnérables dans les secours, comment oser dire que Dieu n'y intervient pas? Pourtant, ajoute ce janséniste, il entrait dans ses desseins que l'œuvre des convulsions, désapprouvée dans la consultation des trente docteurs, et l'œuvre des grands secours fussent humiliées. Mais au moment même où les prévisions humaines jugeaient qu'elles seraient anéanties, Dieu rendit ces prodiges plus éclatants que jamais. Deux évêques, MM. de Senez et de Montpellier, prirent leur défense. Les requêtes de Charlotte La Porte, du père de Denise Regné et de la mère de Catherine Turpin furent adressées, en 1735, au parlement pour demander permission de prouver par témoins les guérisons miraculeuses opérées par les convulsions et par les secours les plus terribles. Si ces guérisons sont divines, nul doute que les moyens extraordinaires qui les ont causées ne le soient aussi; quant à la bonne foi des re-

quérants, elle est inattaquable. Comment supposer que ceux-ci, déjà prisonniers, ayant pour adversaires *tous* les pouvoirs de l'État, aient eu le courage de prouver devant le tribunal suprême que des membres ont été recréés par d'énormes coups? De pauvres filles captives, timides, pourtant ont sommé le plus grand tribunal de France de faire informer; mais la cour, la police, les constitutionnaires, continue Montgeron, ne pouvant jeter des nuages sur des faits si éclatants, empêchèrent qu'ils ne fussent vérifiés. » Les évêques de Senez et de Montpellier furent convaincus de la divinité de l'œuvre. Les théologiens discernants, qui devinrent plus tard antisecouristes, adoptèrent ce sentiment et publièrent même le miracle des grands secours dans leurs feuilles. (*Ibid.*, p. 49 et suiv.)

On le répète, on ne peut suivre les disputes des appelants; ils ne purent s'entendre sur ces prodiges : tantôt une secte les admire, tantôt elle les déclare scandaleux; ce qui rendait le sujet si obscur, c'est que des prodiges qui semblaient divins étaient mélangés de circonstances qui paraissaient diaboliques. Les discernants, après les avoir admirés, changèrent d'avis non-seulement sur ce point, mais sur celui de la prédiction des grands événements. Montgeron blâmait ces variations.

On n'insiste autant sur ces longues disputes des jansénistes que pour montrer, de la part des théologiens discernants, leur conviction et leur sagesse; quand ceux-ci ont cru voir une intervention divine, ils l'ont proclamée; quand après plus mûr examen ils ont soupçonné une intervention étrangère, ils l'ont déclaré.

« Pourquoi des théologiens aussi célèbres se sont-ils écartés de la route où conduisaient ces merveilles? dit

Montgeron. — Est-ce par quelques découvertes nouvelles? — Non. — C'est par l'autorité qu'ils s'attribuent. — Leurs principales réponses sont des déclamations pompeuses sur la subordination hiérarchique, sur les dangers de la présomption, sur l'indocilité, sur les écueils où les artifices de Satan peuvent faire tomber, etc. »

Ce fut alors qu'on fit des mémoires contre l'autorité que s'attribuaient les discernants. « Sur quoi se fondent-ils, disait-on, dans une cause où il y a de part et d'autre des théologiens? Est-ce sur le nombre? il nous serait favorable. — Dans Paris, dans les provinces, dans le clergé séculier et régulier, nous comptons plus de docteurs qu'ils n'en peuvent montrer... Est-ce sur leur mérite, sur les services qu'ils ont rendus? — Donnerons-nous au public le scandale d'une dispute sur la prééminence de science et de lumières? — Il n'y a pas de savant universel... Les méprises où sont tombés les antisecouristes, sur les miracles, sur les instincts, sont des preuves que leur connaissance en théologie n'est pas universelle. —Tout homme qui a étudié dans un séminaire se donne pour théologien. Mais cette étude n'est interdite à personne, tous les fidèles sans distinction peuvent méditer la loi de Dieu, et discerner entre les doctrines controversées. Et quelle est donc l'autorité des antisecouristes? On se sert, pour la faire comprendre, de l'idée d'une ligne qui part des évêques, chefs de l'appel, et passe en droiture sur la tête des antisecouristes. Nous ne connaissons qu'une ligne de vérité, c'est celle des miracles. —Ont-ils une autorité qui leur soit supérieure? C'est sur les miracles que sont appuyées toutes les vérités révélées. Les antisecouristes, qui sont des savants universels, savent cela bien mieux que nous; c'est le trop vif éclat

de leur brillante érudition qui les éblouit. » (*Ibid.*, p. 175-215.)

De pareilles disputes entre les membres d'une même secte valent mieux qu'une foule de témoignages pour établir la réalité des faits. On n'enfante pas tant de volumes durant un si grand nombre d'années pour discuter si des prodiges sont divins ou diaboliques, si ces faits n'existent pas. On en a vu de bien merveilleux; mais nous allons exposer des genres de prodiges qui l'emportent sur les précédents par leur étrangeté, et peut-être même par le nombre et la certitude des témoignages.

Miracles opérés par les secours.

On en citera quelques-uns qui suffiront pour donner une idée de ceux qu'on est forcé d'omettre. — Catherine Turpin, fille très-simple et fort pieuse, était une petite naine d'une difformité monstrueuse; au mois de juillet 1732, elle fut agitée de violentes convulsions; quelques mois après, elle reçut les secours les plus étonnants, et dont l'effet fut de la faire grandir en huit mois de sept à huit pouces; sous les coups les plus terribles, les os s'allongèrent et se façonnèrent. — Née le 25 novembre 1705, Catherine Turpin, en 1711, tomba d'une hauteur de six pieds et demi; alors les os se nouèrent, son col resta renfoncé, ses épaules remontèrent jusqu'aux oreilles; ses bras étaient si noués qu'elle ne pouvait presque s'en servir; il en était ainsi de tout le corps, des hanches et des cuisses; ses jambes courbées lui servaient de pieds.

Ceci donne suffisamment une idée de sa difformité. A 27 ans, elle n'avait que deux pieds onze pouces; l'effet des convulsions fut de lui donner d'abord une

force étonnante; ayant remarqué que ses bras se dénouaient en les tirant, elle pria de le faire le plus souvent possible; elle sentait de vives agitations qui faisaient grossir ses muscles et l'obligeaient à les faire frapper; un des premiers secours, ce fut de frapper la crête des hanches qui faisaient saillie de plus d'un demi-pied; comme on ne pouvait jamais le faire assez fort, l'expérience fit recourir à de grosses bûches de chêne dont l'un des bouts était façonné en poignée pour les tenir plus aisément; elles avaient sept à huit pouces de circonférence; on les levait par-dessus la tête pour pouvoir assener des coups plus violents, et tous les jours elle en recevait des milliers sans en ressentir de douleur; une statue de fer eût été brisée, cependant ces coups façonnèrent son corps. Attachée par le col avec une très-forte lisière, deux autres étaient liées à ses pieds; deux des spectateurs les passaient en forme de ceinture autour de ses reins, et tiraient de toutes leurs forces; les os en craquaient; mais cette opération, qui aurait pu l'étrangler et lui arracher la tête, allongeait son cou et ses épaules, de sorte qu'en fort peu de temps elle grandit de sept à huit pouces; avant elle ne pouvait marcher; depuis, elle marchait, travaillait, agissait presque comme les autres, quoique sa difformité n'eût pas complétement cessé. (*Ibid.*, p. 549 et suiv.)

« Dieu veut montrer, disaient les secouristes, non-seulement que les secours les plus terribles ne sont pas contraires à ses commandements quand il met les convulsionnaires en état d'en supporter la violence sans souffrir; mais il veut montrer encore qu'il peut exiger des opérations qui causeraient la mort s'il ne faisait pas un nouveau miracle. » Dieu a fait exécuter à Madeleine Durand des opérations si cruelles qu'elle

aurait dû nécessairement succomber. Elle se fit elle-même, comme on va le voir, l'opération d'un cancer incurable.

Ce cancer était à la bouche, il avait infecté les chairs, les os s'exfoliaient, la masse du sang était corrompue, de nombreux filaments donnaient naissance à autant de cancers nouveaux. La bouche exhalait une odeur empestée; le corps de la malade était d'une pâleur livide, d'une maigreur telle qu'on l'eût prise pour un squelette. Ce cancer *étant déclaré incurable et mortel* par les chirurgiens, ils n'essayèrent pas même de la soulager. Elle pria le saint diacre et obtint un peu de force; Dieu lui fit prédire ensuite par une convulsionnaire et même par sa propre bouche, sa guérison miraculeuse, en lui faisant déclarer qu'elle se ferait des opérations très-cruelles, très-sanguinaires, qui la guériraient, et en fixant le jour et l'heure des opérations.

Ici encore les attestations d'hommes du plus grand mérite ne font pas défaut. — Chaque jour, à l'heure marquée, la malade prend des ciseaux, coupe et morcelle le cancer qui sort de sa bouche; le sang artériel coule à flots, les maîtres de l'art s'effrayent; « l'hémorrhagie, disent-ils, va la faire mourir. » Mais celle-ci sait bien l'arrêter; elle verse dessus de l'eau du puits du saint diacre, et les plaies deviennent de suite aussi sèches qu'avant l'incision. Les médecins, les chirurgiens et autres, examinent, ils touchent.., et sont stupéfaits: une peau transparente recouvre veines et artères, il n'y a pas même de sérosité. Tandis que le cancer principal se guérit par ce moyen, ceux qu'elle n'a pu atteindre le sont invisiblement. Les os cariés par le virus cancéreux reprennent leur forme naturelle. Le sang est purifié, les petits cancers ont disparu, l'embonpoint et les couleurs renaissent. Montgeron dit « que

grand nombre d'hommes experts et autres ont vu ces merveilles chaque jour, chaque heure. Les chirurgiens d'Orléans, les chirurgiens les plus estimés de Paris, qui avaient jugé ce mal incurable, sont dans l'admiration. C'est un fait de notoriété publique. » (*Ibid.*, p. 591 et suiv.) Dans les pièces justificatives figurent, entre autres, les rapports de dix chirurgiens et les certificats de quinze témoins et, à la tête de ceux-ci, M. de Montagni, conseiller de la grand'chambre, juge des convulsionnaires. Ce magistrat, homme judicieux et instruit, par désir de connaître la vérité et avec une juste défiance, voulut surveiller l'opération. « Le sang coule abondamment, dit-il, mais elle l'arrête de suite avec quelques gouttes d'eau, et cette plaie, d'une longueur considérable, cesse de suinter, comme si une peau fine la recouvrait. Un prodige si étonnant a redoublé son attention. — Il a vu cette fille avant et après l'opération, elle était alors si complétement guérie et d'une santé si parfaite qu'il eut peine à la reconnaître. Il n'y avait plus aucune apparence de cancer. » Ce magistrat eut le courage d'attester ce fait par acte authentique. — Deux autres magistrats, dont Montgeron a cité le nom, ont examiné non moins scrupuleusement; « leur déclaration doit terrasser, dit-il, l'incrédulité la plus obstinée. »

On renvoie à l'ouvrage de Montgeron ceux qui voudraient mieux connaître cette cure [1]; le récit détaillé

1. On ne saurait se faire une idée de ces prodiges qu'en parcourant *La vérité des miracles*, par Montgeron. — « Plusieurs chirurgiens célèbres, dit le président de Voigni, ayant déclaré la plaie incurable, cette fille, dans ses convulsions, fit des discours extrêmement remarquables par leur beauté, leur sublimité, leurs grandes vues, etc. » — « Elle annonça positivement qu'elle guérirait. Le 24 mai et les deux jours suivants, dit M. Boutin, conseiller au parlement, Dieu devait commencer la cure; il se reposerait et la guérirait ensuite peu à peu.

de l'opération fait frissonner quand on sait combien sont vives les douleurs que devait causer sur une telle plaie le plus léger attouchement, et pourtant ces horribles secours la soulageaient. C'est surtout dans les certificats qu'on puisera la conviction qu'il se trouvait là tout ce qui constitue le prodige.

Dans un sujet aussi long, voulant cependant être court sans trop pouvoir y parvenir, on a omis plusieurs faits merveilleux, et, entre autres, ce qu'on nommait l'état d'*enfance* des convulsionnaires, état symbolique comme on le verra, dans lequel ces dernières agissaient et s'exprimaient comme des petits enfants; « état, dit Montgeron, dans lequel entrait indifféremment tout le monde, les gens graves et âgés, lequel renferme d'importantes leçons. »

Convulsionnaire qui prédit tout ce qui concerne sa guérison.

Dans la nuit du 2 au 3 juillet 1745, une convulsionnaire ressent de vives douleurs au sein gauche; il s'y forme des plaies qui rendent une odeur infecte et jettent du pus; on y sent des duretés considérables. — Le 8, elle déclare en convulsion que son mal va considérablement augmenter; en effet, sous les yeux des spec-

Ce qui me frappa d'étonnement, ajoute-t-il, ce fut de voir cette enfant se faire frotter sur les carreaux cet horrible cancer, et demander qu'on appuyât sur sa tête de toutes ses forces. » — « Un jour, dit un autre témoin, elle prit les tenailles du feu surmontées de grosses pommes de fer, les appuya contre la muraille, mit le cancer dessus et deux personnes avec moi poussaient de toutes leurs forces; elle trouvait qu'on ne poussait pas assez fort. » — « Tout le monde sait cependant, dit Montgeron, que les coups les plus légers sur un cancer causent une douleur insupportable. » (*Ibid.*, p. 603.)

Il est évident ici qu'un agent surhumain détruisait dans cet organe la sensibilité qui existait dans tous les autres.

tateurs, il survient trois autres plaies, dont l'une avait environ vingt lignes de long et sept de large. L'humeur corrosive produisit sous l'aisselle une énorme tumeur; la malade, qui dans l'état ordinaire était très-affligée, prédit en convulsion qu'elle guérira aussitôt que le mal sera parvenu au point que Dieu a déterminé. — Le vendredi 9, une autre convulsionnaire prédit que le mal disparaîtra le 10. Un nouveau chirurgien, ayant constaté l'état de la plaie, déclare qu'on a trop attendu, et pourtant il prescrit un remède. Le mal augmente; mais le lendemain 10, la malade entre en convulsion ; pendant toute sa durée, étant en *enfance*, elle se fit donner par intervalles 198 coups de bûche sur le sein. Pendant l'opération, riant aux éclats, elle disait qu'on la chatouillait. M. Le Gras, avocat au parlement, qui écrivait ceci, dit que « cependant ces coups n'étaient pas petits, » car en ayant donné un maladroitement sur le sternum, il y eut une large contusion [1], qui fut guérie le lendemain avec des coups de bûche. — Revenons au fait principal. Il survint un sommeil pendant lequel la malade dit qu'il se formait sur son sein une nouvelle peau. Éveillée, mais en enfance, elle montra cette mamelle qui n'avait plus ni inflammation, ni enflure. Les plaies étaient en effet recouvertes d'une peau nouvelle. —Huit jours après, elle demanda le secours de l'épée sur son sein qui n'était couvert que de sa chemise; « l'épée, dit le même témoin, était triangulaire et bien affilée, » il n'en put soutenir la pointe sur son doigt, qu'elle fit saigner; pourtant il la poussa assez fort sur le sein pour en imprimer le pommeau dans sa main. Elle enfonçait considérablement

1. Il y eut ici contusion, mais simplement une contusion sur le sternum parce que c'était sur le sein qu'il fallait frapper.

la chemise dans la chair ; et il la sentait repoussée par la respiration de la convulsionnaire. L'opération eut lieu à cinq reprises ; la chemise en fut percée, mais la peau ne reçut qu'une trace légère de pression, etc. Les détails sont omis par M. Le Gras, dont le rapport a été ici fort abrégé. (*Ibid.*, p. 640 et suiv.)

Les secours sont supérieurs aux forces naturelles.

Montgeron donne comme preuve de la divinité des secours les conversions qu'ils produisent chaque jour. Il montre ensuite que les secours sont supérieurs aux forces naturelles ; que Dieu seul peut les donner, que c'est le moyen qu'il lui a plu de choisir pour faire éclater sa puissance et répandre ses bienfaits. » Le démon, dit-il, peut empêcher les coups de blesser, mais il ne peut changer la nature d'un corps créé. Un corps est rendu invulnérable, soit en empêchant les coups d'imprimer leur force meurtrière, soit en donnant aux parties les plus fragiles la force de les soutenir. Une multitude innombrable de faits prouvent depuis quatorze ans, poursuit Montgeron, que ce n'est pas par le premier moyen que Dieu empêche les coups, car les épées s'enfoncent dans les chairs jusqu'à coller presque l'estomac avec le dos. Un chenet s'enfonce si avant dans cet organe qu'il pénètre jusqu'aux vertèbres. Le démon ne peut en être l'auteur, car il ne peut changer les qualités naturelles des corps. » Il cite comme autorité saint Thomas. (*Ibid.*, p. 681 et suiv.)

On a déjà vu quelques-uns de ces prodiges ; en citant les guérisons, on se croit d'autant plus obligé d'en donner une idée plus complète, qu'il s'agit encore ici de faits certains, irrécusables, comme on le verra bientôt.

CHAPITRE VI

Suite des prodiges, invulnérabilité et incombustibilité. — Exemple de personnes invulnérables hors de l'œuvre des convulsions ; d'autres, qui n'avaient jamais eu de convulsions, présentaient la même invulnérabilité. — Effet de la peur ou du manque de foi chez les convulsionnaires. — D'autres étaient punis pour avoir murmuré contre les secours.

Suite des prodiges; invulnérabilité et incombustibilité.

Jeanne Moler, âgée de vingt-deux ans, pour guérir ses douleurs d'estomac, recevait dans le creux de ce viscère des coups de chenet pesant vingt-neuf à trente livres. L'auteur des *Vains efforts* dit qu'on en donnait ainsi plus de cent, et qu'un frère qui en avait assené soixante essaya contre un mur, et, au vingt-cinquième coup, il y fit une brèche : — « Je ne rougis point de déclarer, dit Montgeron, que le frère dont l'antisecouriste a parlé, c'est moi, » et il explique ce qui arriva. — Il avait commencé par des coups modérés; la convulsionnaire ne pouvant être soulagée que par des coups très-violents, il redoubla les siens ; ce fut inutilement, la convulsionnaire continuait de se plaindre; il remit donc le chenet à un spectateur vigoureux qui ne ménagea rien. Le mur contre lequel elle était appuyée en était ébranlé; comptant pour rien les soixante premiers coups, la convulsionnaire s'en fit donner cent autres. Montgeron, voulant juger de la force des siens,

reprit le chenet, et cependant, au vingt-cinquième coup lancé contre un mur, la pierre du parement extérieur tomba, et il s'y fit une ouverture d'un demi-pied carré. —La convulsionnaire, au lieu de se plaindre, disait : «*Ah! que cela me fait de bien!*» (*Ibid.*, p. 693 et suiv.)

Vingt hommes montaient sur une planche en s'appuyant sur un pied, et une jeune convulsionnaire était dessous. — « Cela n'est pas assez pesant, disait celle-ci, etc. »

D'autres prenaient un caillou pesant plus de vingt livres, qu'ils lançaient de toutes leurs forces cent fois de suite sur la poitrine d'une convulsionnaire; le plancher en tremblait. —« Un grand physicien, dit Montgeron, refusait de le croire, et prouvait que c'était impossible; on lui laissa faire ses raisonnements, on l'invita à voir; lui-même se rendit acteur et ne s'épargna pas; il n'en resta nul vestige même sur l'épiderme de la convulsionnaire. Il était en nage, et la convulsionnaire riait de ses efforts; il cessa en déclarant qu'il n'y avait que le maître de la nature qui pût ainsi renverser ses lois. » (*Ibid.*, p. 697-698.)

On pourrait parler de l'exercice des *grandes clefs* enfoncées dans le creux de l'estomac; mais passons à Gabrielle Moler, et disons avec Montgeron : « Ces secours sont incroyables, mais de notoriété publique; la vérité en est incontestable; ils ont attiré le plus grand nombre de personnes de toutes sortes de sentiments; ils ont été répétés pendant près de trois ans devant un nombre infini de témoins, et parmi eux étaient des personnes d'une haute distinction, citées par Montgeron, entre autres des officiers de la maison du roi et le chapelain ordinaire de Sa Majesté. »

La jeune Moler, qui était fort pieuse, tombait en extase, et alors ses gestes expliquaient les symboles

dont les secours étaient le tableau; « un volume in-4°, dit Montgeron, ne suffirait pas pour les décrire. »

Gabrielle étant couchée sur le dos, quatre personnes lui poussaient dans l'estomac quatre tringles de fer terminées en pointe *émoussée*, lesquelles s'y enfonçaient de près de trois pouces sans le percer. Elle se faisait appliquer sous le menton deux de ces tringles, que deux personnes poussaient avec violence; sa tête et son cou formaient une sorte d'arc, pourtant nulle marque ne restait au menton; ces tringles s'enfonçaient ensuite dans la fossette du gosier, etc. Gabrielle fit faire quatre pelles très-tranchantes d'une forme particulière; une mamelle était placée entre les quatre tranchants, quatre personnes poussaient de toutes leurs forces, et le sein ne pouvait être entamé. Cet exercice se faisait ensuite sur le gosier et sur la tête, et, quoique ces personnes s'appuyassent de tout leur poids, elles étaient enlevées en l'air avec leurs instruments par un léger mouvement d'épaule. Gabrielle, couchée sur le dos, se faisait frapper sur l'estomac trente fois de suite avec un pilon pesant quarante-huit livres. — Plancher, meubles et vitres en étaient ébranlés; son corps rebondissait, mais elle criait incessamment : « *Fort! fort! plus fort!* » Une pierre pesant soixante livres, dans laquelle on avait scellé une poignée, servait à lui donner vingt à trente coups de suite. On l'appliquait de même à l'occiput; la figure s'aplatissait au niveau du plancher; mais dès qu'on avait cessé, le nez reprenait sa forme. (*Ibid.*, p. 702 et suiv.)

M. Poncet, adversaire des secours, dit qu'il a vu un enfant recevoir de la part de six hommes trente mille coups de poing; ces hommes, étant épuisés, continuèrent avec des bûches.

Gabrielle se mettait la tête dans le feu et mangeait des charbons ardents. — Un antisecouriste parle d'une convulsionnaire dont on plongeait la tête dans un grand brasier, ce qui a été fait jusqu'à six cents fois de suite. — Quelquefois, quoique l'instinct de leur convulsion l'ordonne, elles hésitent à s'y plonger le visage, mais elles y sont forcées, car alors elles brûlent, et le feu les rafraîchit.

Quelquefois Gabrielle ayant le dos appuyé sur la muraille, l'homme qui avait le plus vigoureux poignet lui appuyait la pointe d'une épée contre l'estomac et poussait de toutes ses forces. L'épée se courbait, mais ne pénétrait pas; on ne voyait sur la peau qu'une rougeur grosse comme une pointe d'épingle. Elle se la faisait enfoncer aussi de quatre travers de doigt dans le gosier en la plaçant elle-même dans sa bouche. Elle enfonçait encore cette même épée dans ses paupières, les yeux n'étaient pas percés; elle la mettait sous la langue, et on la poussait de bas en haut; cet organe, comme l'œil, restait intact.— Nul doute, selon les jansénistes, que ce symbole ne fût pour montrer que les efforts faits par les ennemis de la *vérité* pour aveugler ou empêcher de parler seraient vains.

Trois certificats, dont l'un est signé par un des officiers de la maison du roi, attestent que la nommée Dina, depuis le 4 juillet 1743 jusqu'à l'Ascension en 1744, a reçu les secours de l'épée presque toutes les semaines; elle indiquait à chaque séance le nombre d'épées nécessaire pour la subséquente; il s'en est trouvé jusqu'à dix-huit à la fois pour la pointer. Cet officier déclare que ce secours était si prodigieux, que six épées ont été rompues sur son corps; lui-même en a cassé une. — Dans des extases magnifiques elle faisait dresser en haut toutes les épées, et appuyait sa

tête dessus sans qu'il en résultât une seule égratignure. On appuyait les pommeaux de sept ou huit autres épées contre le mur, elle se jetait la poitrine, le ventre et l'estomac contre de toutes ses forces et les faisait plier en demi-cercle; elle se balançait avec de grandes secousses à plusieurs reprises sur les pointes de quatre autres fixées sur le sol, et toujours restait invulnérable. — Devinant ceux qui étaient incrédules ou timides, elle leur présentait les épées, et ils étaient convaincus.

On ne saurait rapporter tous ces détails, contentons-nous de dire que broches ou épées se courbaient ou cassaient, ou même étaient repoussées jusqu'à faire tomber en arrière ceux qui les poussaient.

Sœur Félicité, convulsionnaire, était âgée de vingt-deux ans. On a vu, dit le même officier, jusqu'à vingt deux épées pointées sur son corps avec toute la violence possible : il l'a vue en pointer une dans l'intérieur des joues, ou bien sous la lèvre supérieure. — Le 31 mai 1744, après plusieurs autres secours, ayant fait, comme d'habitude, le signe de la croix, elle mit à terre le pommeau de l'épée la plus pointue qu'on put trouver, plaça la pointe entre sa gencive supérieure et sa joue, et pesa dessus de manière à la ployer; la mit ensuite sous le nez qui remonta vers le front; il n'y eut ni sang, ni écorchure, mais une toute petite empreinte comme celle d'une épingle.

Madeleine, autre convulsionnaire, se sentant poussée par son instinct d'aller trouver Félicité, quoiqu'elle ne sût point où elle était, sortit et arriva droit au but. Les deux convulsionnaires accourent réciproquement et s'embrassent avec de vives démonstrations d'amitié : Madeleine met sa robe de convulsionnaire, — longue robe de coutil fort étroite, — et Félicité,

poussée pas son instinct, lui donne une épée pour se battre ensemble. — « Je ne sais pas, dit un témoin, si l'on a vu jamais deux ennemis s'attaquer avec plus de fureur, sans ménagement, sans précaution, avec toute la force qu'elles ont dans cet état. » Il paraît que Madeleine représentait le peuple d'Israël et Félicité le peuple gentil; elles parlaient avec force et disaient avec un sentiment de piété surprenant : « *Priez, mes frères, ne cessez pas, je vous en conjure.* » Ces combats réitérés et acharnés furent longs et variés; lorsqu'elles cessèrent, elles n'étaient ni blessées ni lasses. « Ce spectacle si lumineux, ajoute l'officier de la maison du roi, me parut tout à fait décisif en faveur de la cause des secours; une vertu céleste s'y faisait sentir; les larmes aux yeux, je ne pouvais cesser d'admirer de si grandes merveilles. » (*Ibid.*, p. 713.)

Un autre témoin, prêtre respectable, certifie « qu'il a vu Madeleine, le 31 mai 1744, faire tenir deux épées horizontalement, diriger l'une dans l'angle intérieur de l'œil droit et l'autre dans celui de l'œil gauche; elle dit ensuite à ceux qui les soutenaient de pousser, ce qu'ils firent aussi fort qu'ils le pouvaient. J'avoue, dit cet ecclésiastique, que j'en frémissais de la tête aux pieds. » — Avant, elle disait : « *Mon Dieu, donnez-moi la force d'accomplir votre volonté sans raisonner,* » ce qui prouve qu'il se passait en elle un petit combat. En parlant d'autres secours, il ajoute qu'il a vu ces deux convulsionnaires (Félicité et Madeleine) se battre avec l'épée dans l'obscurité. Comme elles se servaient d'épées très-longues et se mettaient peu en peine où elles frappaient, sœur Félicité devint aveugle, s'en alla à tâtons, et le combat cessa. — « Madeleine, pour lui rendre la vue, dit ce prêtre, se fit mettre sur la prunelle de l'œil la pointe de deux épées; on poussait for-

tement; il remarqua qu'elles pénétraient d'un bon pouce sans percer la cornée transparente qui fléchissait; alors Félicité recouvra la vue. » (*Ibid.*, p. 714.)

C'est dans les certificats des témoins que l'on trouverait ces faits étranges. Ce sont des broches poussées par six hommes, vingt-deux épées s'enfonçant dans les chairs, puis rebondissant avec force sans avoir causé la moindre lésion, etc. On renvoie encore à Montgeron pour connaître les secours de frère Jacob, de frère Joseph et pour lire les certificats du chapelain du roi et de l'officier de sa maison. Le premier atteste avoir vu ces faits et beaucoup d'autres non moins surprenants. — Par exemple, il a vu dans les secours de l'œil cet organe sortir de son orbite à faire frémir; mais jamais la moindre blessure [1].

Exemple de personnes invulnérables hors de l'œuvre des convulsions; d'autres, qui n'avaient jamais eu de convulsions, présentaient la même invulnérabilité.

Un officier de distinction étant allé voir, en 1745, Arouet (frère de Voltaire), il s'y trouvait beaucoup de monde et entre autres quatre convulsionnaires; cet officier incrédule sur le fait d'invulnérabilité, fut convaincu en le voyant. Ces quatre convulsionnaires se jettent sur lui de toutes leurs forces avec des épées; la surprise, la peur le rendent immobile; il sent tous les coups, mais il reste sans blessures. (*Ibid.*, p. 724.)

1. Le secours de broches, d'épées, de couteaux pointus enfoncés dans la bouche, dans le palais, le gosier, les joues, etc., sans autre résultat que la rupture de ces divers instruments, constitue des faits surprenants, prodigieux; cependant l'officier de la maison du roi, témoin de tels prodiges, en racontant ce qu'il avait vu, disait que « des témoins respectables, très-dignes de foi, incapables d'en imposer, en avaient vu de plus merveilleux encore. »

Un ancien chef des travaux des armées du roi, s'étant blessé dangereusement à la tête, fut guéri par le secours de l'épée, que lui administrèrent quatre convulsionnaires; l'opération dura une demi-heure.

Une convulsionnaire nommée Jeanne, qu'on arrêta en 1737, chez madame de Vieuxpont, quelques mois avant, étant à la campagne, désigna une pierre pesant de 60 à 70 livres avec laquelle il faudrait lui donner les secours. Ceux qui l'accompagnaient se mirent à rire; sa sœur, de petite stature et délicate, riant aussi, demanda qui remplirait cet office. — « C'est toi-même, répondit la convulsionnaire. » — Le lendemain elle demande le secours; chacun se regarde. Sa sœur fait observer que c'est impossible; mais la convulsionnaire réplique qu'on la fait souffrir, qu'il le faut, et que ce sera sa sœur; celle-ci se récrie. — « Fais le signe de la croix et va sans crainte, » lui dit-elle. — Sa sœur hésite, obéit enfin, soulève la pierre avec la plus grande facilité, l'apporte et en frappe la convulsionnaire sur la poitrine autant de fois que celle-ci l'exige. Mais lorsqu'elle eut dit : *C'est assez,* comme elle la soulevait encore, sa force surnaturelle lui manqua et elle se blessa deux doigts. De l'eau du saint diacre fut mise sur celui qui était grièvement blessé, mais ayant négligé celui qui n'avait qu'une légère écorchure, il s'y forma une plaie envenimée, qui fut ensuite guérie par le même moyen. (*Ibid.*, p. 819.)

On a déjà cité des faits d'incombustibilité. Voici un exemple de la représentation du supplice du feu.

La Sonnet, dite la *Salamandre*, étant emmaillottée, criait: *Tabous, tabous*. C'étaient deux tabourets de fer qui permettaient de la placer en travers et au-dessus d'un grand feu, d'une violence extrême, alimenté par quinze à vingt bûches de bois. Durant sa convulsion, elle y

demeurait ordinairement, dit l'auteur des *Vains efforts*, le temps nécessaire pour rôtir un gigot de mouton, quelquefois moins; car Montgeron rapporte un certificat signé de onze personnes considérables parmi lesquelles figure un lord anglais converti par ce prodige; constatant *que le jour où ils en furent témoins*, elle y resta seulement trente-six minutes, mais elle y restait souvent un plus long temps, et quelque ardent que fût ce feu, elle n'en souffrait aucune incommodité, et le drap même qui l'enveloppait, quoique entouré de flammes, n'en recevait aucune atteinte. — Ce spectacle variait; elle plaçait, par exemple, quelquefois ses deux pieds chaussés de souliers dans un brasier ardent; le feu les réduisait en cendres ainsi que les bas, les pieds restaient intacts. Le docteur A..., — dans sa lettre satirique, — reconnaît ce fait et beaucoup d'autres, mais il les croit tous diaboliques, d'après le motif surtout que la Sonnet avait de grands défauts. — Montgeron croit ces faits divins; il cite des discours de convulsionnaires qui réfutent le docteur A...; un prodige enfin reconnu par ce dernier, c'est le secours d'une pierre, du poids de cinquante livres, qu'on laissait tomber du haut d'un plancher sur le ventre de la Sonnet, tandis que son corps, courbé en arc, n'était soutenu que par un pieu aigu placé sous son épine dorsale. — Ce prodige étant divin, selon Montgeron, l'incombustibilité l'est aussi.

De nombreux procès-verbaux attestent que la Nisette en faisait autant que la Sonnet. Nisette se faisait tenir en l'air couchée sur un monceau de charbons ardents et même les avalait avec la joie la plus vive. Quelquefois s'élancant en l'air elle semblait prête à s'envoler. — Celle-ci représentait la mort d'un martyr. (*Ibid.*, t. II, *Idée de l'état des convulsionnaires*, p. 50.)

— Tout se réitérait à peu près au gré des convulsionnaires, souvent il suffisait de s'y préparer par une prière. Les spectateurs en pâlissaient d'effroi ; c'étaient toujours autant de symboles figuratifs : ces flammes qui guérissaient les convulsionnaires indiquaient que la persécution ne pouvait rien contre la vérité.

Cet exposé du merveilleux, qu'on ne peut qu'effleurer ici, jette dans la stupéfaction, et pourtant il est impossible de le nier. — Quelquefois une convulsionnaire restait une grande partie d'une nuit d'hiver dans un fossé plein d'eau glacée.

Montgeron, qui cite tant de prodiges semblables, s'étonne que « les antisecouristes n'aient pas été touchés de cette multitude de miracles si grands, dit-il, si subits ; mais outre ceux dont il rapporte les preuves, combien d'autres que, par crainte, l'on a ensevelis dans le silence. » (*Ibid*, t. III, p. 643.)

Montgeron ayant été incarcéré, il est loin de rapporter toutes les merveilles qui se manifestaient ; « il y avait des relations imparfaites, dont il n'a fait aucun usage, dit-il ; » mais assez d'autres merveilles lui sont connues par les mémoires que lui fournissaient des témoins oculaires. Ainsi un serviteur de Dieu lui écrivait ceci : « Je vois grand nombre d'enfants, de jeunes filles de douze à vingt ou vingt-cinq ans, atteints de maux incurables, demander avec de vives instances qu'on les frappe sur l'estomac, sur le dos, sur la tête, etc., avec des instruments tels que marteaux, chenets, pilons de fer, pesant de 30 à 60 livres, avec des pierres et des bûches : de fortes et larges tenailles saisissent le sein et se faussent en le tordant avec effort, etc., etc. » (*Ibid*., p. 686.) Grand nombre d'autres, soit incrédules, soit ennemis du jansénisme, l'ont vu comme lui. Morand, médecin de Sa Majesté, étant parvenu à entrer dans une réunion,

en fit une relation qui confirme tout ce qu'on vient de dire : Les convulsionnaires demandaient des secours auxquels celles-ci donnaient, dit-il, « le nom de *nanan*. Elles les sollicitaient à genoux avec des expressions enfantines auprès de celui qu'elles appelaient *papa*. »

Rachel, âgée de trente-cinq ans, subit le supplice de la croix ; elle se laissa clouer les pieds et les mains et déclara que c'était pour la seconde fois. Ainsi clouée, elle disait qu'elle faisait *dodo*. Sœur Félicité, du même âge, parut et déclara qu'elle allait subir le crucifiement pour la vingt et unième fois. Elle s'étendit sur la croix, on lui enfonça dans les pieds et dans les mains des clous de cinq pouces qui pénétrèrent fort avant dans le bois ; elle conversait avec les assistants. Elle demanda qu'on lui perçât la langue, ce qu'on fit avec la pointe d'une épée. Elle voulut qu'on la lui fendît, elle fut obéie. Vint ensuite une femme qu'on nommait sœur *Sion*, qui se fit fouler aux pieds à grands coups de talon, puis implora le secours de la bûche, tronçon de bois de chêne de deux pieds de diamètre dont on la frappa à tour de bras ; puis elle subit le supplice de la presse pendant lequel on lui donna de si violents coups de pied que l'appartement en fut ébranlé. Tandis qu'on la torturait et qu'on l'écartelait, la sœur Rachel restait toujours clouée. On la décloua, elle ne perdit qu'un peu de sang, etc. (V. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. VI.)

Ces merveilles avaient aussi souvent un tout autre but que de guérir miraculeusement. — « Les nouveaux prodiges, dit Montgeron, semblent contraires à quelques-unes des principales circonstances qui avaient accompagné les anciens de 1731 à 1745. Pendant les treize premières années les plus terribles secours produisaient constamment des effets bienfaisants ; mais en 1745, il

est arrivé trois ou quatre fois, ajoute-t-il, que des convulsionnaires qui manquaient de foi ont été punis par les secours d'une manière effrayante, etc. » (*Ibid.*, p. 722.)

Effet de la peur ou du manque de foi chez les convulsionnaires.

Ceux qui manquaient de foi étant punis par les secours, ce fut un motif d'encouragement pour les secouristes et pour les convulsionnaires d'employer ces moyens.

Un jour il fut ordonné à une convulsionnaire de se faire donner le secours d'une épée triangulaire au côté gauche. Comme elle résistait, elle y fut forcée par de très-vives douleurs dans cet endroit. L'instinct d'une autre lui révèle que c'est la volonté de Dieu, et celle-ci donne le secours. Pendant huit minutes l'épée s'enfonça sans la blesser, mais la convulsionnaire ayant eu peur, s'écria : « *Ah! vous m'allez tuer.* » Dès qu'elle eut dit ces mots, l'épée pénétra de deux pouces dans sa chair [1]. Il lui fut révélé qu'elle serait guérie par de violents coups de bûche. — Ce qui eut lieu.

Il se passait parfois d'étranges combats dans l'esprit de ces pauvres convulsionnaires. A la fin de 1745, un témoin oculaire écrivait ceci à Montgeron : « Un convulsionnaire reçoit l'inspiration de faire pointer une épée dans le creux de son estomac ; en étant fort effrayé, il demande aux assistants de prier pour augmenter sa foi. — Nous nous mîmes en prière, dit le témoin, et le convulsionnaire consentit alors, mais en tremblant. On pousse la pointe de l'épée au-dessous du sternum, il

1. Madeleine, saisie de frayeur, refuse un secours d'épée à l'œil, qu'elle perd subitement. Elle le demande enfin ; aussitôt la douleur disparaît et elle voit parfaitement. (*Ibid.*, p. 717.)

n'avait que sa chemise et une camisole ; mais en même temps qu'il demandait qu'on poussât, il disait : *Priez Dieu pour moi. Seigneur, augmentez ma foi.* Tantôt le secouriste sentait la chair résister comme du marbre, et repousser l'épée pointée de manière à se courber, tantôt, quand la foi était prête à défaillir, il sentait aussi que son arme était prête à percer le convulsionnaire. Cette alternative de courage et de frayeur rendait l'opération très-scabreuse. » (*Ibid.*, p. 760.)

Une convulsionnaire est frappée rudement par le timon d'un carrosse au creux de l'estomac. Alors inappétence, respiration difficile, vomissement de sang, vive douleur qui va toujours croissant. — Comme on voulait la médicamenter, une autre convulsionnaire lui assure qu'elle guérira. — La malade prie, tombe dans l'état d'enfance, et son *papa Élie* lui dit, quand elle aura sa raison, de se faire donner cent coups de bûche sur l'estomac, et de boire un grand verre d'eau du bienheureux Pâris. Revenue à l'état ordinaire, son directeur lui répète ce qu'elle a dit en parlant à son papa Élie. Mais celle-ci ne peut se décider à recevoir cent coups de bûche sur cet estomac déjà si douloureux ; elle est saisie de frayeur en voyant frère *Levi* s'avancer avec une bûche, et elle ne peut se résoudre. Mais l'autre convulsionnaire lui dit avec autorité : « *Ma sœur, soumettez-vous, Dieu l'exige.* » — La malade lui en demande le courage ; elle s'y résigne enfin. On chante les psaumes ; elle fait le signe de la croix. Le premier coup qui est assené lui fait un mal extrême ; mais elle ne ressent point les autres, et à mesure qu'on frappait, le mal s'en allait. Après les cent coups de bûche elle but le verre d'eau et fut guérie. (*Ibid.*, p. 640.)

D'autres convulsionnaires étaient punis pour avoir murmuré contre les secours.

Scolastique de Sainte-Foi, entre autres dons, avait celui de prêcher la pénitence pour l'avénement du prophète, et celui de dévoiler l'intérieur des consciences. Celle-ci ne se faisait pas donner les secours, prétendant qu'ils étaient contraires à la loi divine, et quoique son instinct de convulsionnaire les demandât, elle déclamait contre eux. Pour la contraindre à les recevoir, Dieu lui envoya d'abord des peines d'esprit, puis des maux de tête, des douleurs au sein, etc. Son instinct la força, pour en être guérie, à se coucher par terre et à demander qu'on lui foulât, avec les pieds, le plus fortement qu'on pourrait, l'organe malade. Elle fatigua tellement les assistants qui lui assenaient aussi des coups de bûche, qu'on fut obligé de louer un homme très-fort à cet effet.

On ne peut rapporter ces secours plus violents les uns que les autres. Parfois, pour guérir sa tête, elle se mettait les jambes en l'air, après avoir fait lier sa robe à ses pieds, et se faisait ainsi précipiter pendant plus d'une heure la tête sur le pavé. — Elle fut ainsi guérie des maux que lui avait causés son opiniâtreté. (*Ibid.*, p. 624.)

On conçoit que la vue de ces prodiges gagnât des partisans à la cause de l'appel. — « Les secours convertissent les incrédules, augmentent la foi des faibles, dit Montgeron. Les symboles qu'ils représentent ont fait embrasser la *vérité* à un grand nombre de personnes. »

CHAPITRE VII

Les coups symboliques annonçaient quelquefois une conversion. — Pénitences extraordinaires.

Les coups symboliques annonçaient quelquefois une conversion.

La demoiselle Duchesne se frappait la tête avec tant de force qu'elle aurait dû être fracassée. Aussitôt après la convulsion, malgré les plaies qu'elle se faisait quelquefois, elle était si subitement guérie qu'on ne voyait nuls vestiges de coups ou de plaies. Tandis qu'elle se donnait ces coups terribles, elle était occupée d'un religieux qu'elle ne connaissait pas, qui, « par ses préventions, disait-elle, se faisait des plaies infiniment plus cruelles que les siennes. » Mais elle assurait que Dieu éclairerait aussi parfaitement ce religieux qu'il la guérissait elle-même. Ces coups étaient un symbole de l'état de ce religieux.

Vers le commencement de 1733, cette fille, étant en convulsion, fit connaître à M. et à madame Tronchon que ce religieux était leur frère (Dom Claude de La Richardie, bénédictin à Colmar), qu'il avait des préjugés horribles contre l'appel, mais qu'avant la fin de l'année 1733, il ferait un voyage à Paris et que Dieu le convertirait : pour témoignage de la vérité, elle leur fit le portrait très-ressemblant de ce religieux, qu'elle

n'avait jamais vu. — Pendant ceci, le bénédictin était intérieurement incité d'aller à Paris, où il arriva le 18 septembre. — Voici en substance sa profession de foi : « Les appelants étaient, selon lui, des hérétiques, au moins matériellement, et les miracles et les convulsions des fictions. » — Ayant vu la demoiselle Duchesne, elle peignit par des symboles l'état de son âme; représenta par des faits et des paroles les passions qui l'avaient dominé, etc. Tant de prodiges ne lui permirent plus de douter. — Il donna, par acte authentique son adhésion à l'appel. (*Ibid.*, p. 663.)

M. de Flambermont, ancien prévôt des maréchaux de Paris, homme probe, spirituel, ardent pour les plaisirs et esprit fort, traitait de mensonges et d'impostures tout ce qu'on disait des prodiges des convulsionnaires et refusait même de les voir : un ami voulut les lui montrer au moins une fois; il y consentit le 16 avril 1734. Il regarda d'abord d'un air fier et dédaigneux la convulsionnaire; mais celle-ci le contraignant de s'agenouiller auprès d'elle, lui fit un détail si circonstancié de ses désordres passés, une peinture si horrible et si touchante de l'état de son âme, que, frappé comme d'un coup de foudre, il fondit en larmes, n'eut d'autre occupation que celle d'aller voir les convulsionnaires, ne songea plus qu'à son salut et à faire pénitence le reste de ses jours. « Au mois d'août on lui offrit, dit Montgeron, l'emploi de sous-gouverneur de notre jeune prince; il refusa, disant que cela ne convenait point à un homme qui veut se préparer à la mort. » L'autorité le fit surveiller, et, le 29 août, il fut arrêté et mis au secret. Comme on lui donna ensuite la liberté du préau, il s'obstina à coucher sur la paille avec les scélérats, répétant que c'était pour la rémission de ses péchés. Sa pénitence, dont rien ne put lui

faire adoucir la rigueur, fut peu longue; il mourut comme un saint, le 21 février suivant, âgé de cinquante ans.

Tous ces prodiges, multipliés pendant un si grand nombre d'années, sont très-certains, puisqu'il en est résulté l'affiliation de tant de gens hostiles jusque-là au jansénisme par conviction religieuse ou intérêt purement temporel. Montgeron a cité plusieurs de ces conversions, et M. d'Etemare évalue à dix mille les conversions que la vue des secours produisit seulement à Paris. (*Ibid.*, p. 659.)

Ces faits sont trop présents à l'esprit pour qu'il soit nécessaire d'en faire un résumé : ce sont des miracles de guérisons sur le tombeau ou par le moyen des secours; des jeûnes naturellement impossibles, qui ne pouvaient être d'ailleurs inspirés par une imagination malade. Si le patient quelquefois se refusait à les faire, ses organes, d'autre part, refusaient les aliments.

Les convulsionnaires parlaient en extase des langues étrangères; des personnes ignorantes ou stupides, des enfants timides prononçaient des discours solides, pathétiques, sublimes, que tout Paris a entendus; Colbert, l'évêque de Montpellier, en était dans l'admiration. Un ministre du roi qui faisait incarcérer les jansénistes, stupéfait de voir tant de merveilles, demandait « ce qu'il fallait donc en penser. » — « Une demoiselle Lordelot, qui était bègue, prononçait en langue inconnue des discours avec grâce et facilité. »

Mademoiselle Dancogné chantait aussi en langue inconnue des cantiques qui émerveillaient; « en quelque langue qu'on lui parlât, dit Montgeron, elle comprenait et répondait. » (*Ibid.*, t. II, *Idée de l'état des convuls.*, p. 73.)

Les adversaires mêmes des convulsionnaires ont

attesté qu'ils révélaient les secrets des cœurs; qu'ils ont découvert de ces secrets connus de Dieu seul. Montgeron en concluait que Satan ne pouvait être l'auteur de ces prodiges.

Les convulsionnaires lisaient les yeux bandés, voyaient ce qui se passait à de longues distances, faisaient des prédictions; étaient invulnérables. — « Il y a bien du mélange, disaient les constitutionnaires? » — Hélas! c'est très vrai, parmi les appelants même, grand nombre y virent l'intervention de Satan. Ce qui reste à dire la leur rendit encore plus manifeste.

On voudrait être court, et, tout en omettant mille détails des plus curieux, on est encore infiniment trop long. Il faut cependant continuer, ce qui reste à dire est puisé dans Montgeron, en partie, et le surplus dans le journal des Convulsionnaires, dans les lettres confidentielles, et dans les nombreux ouvrages de la secte; la plupart des faits sont si honteux pour celle-ci, que cette seule raison suffirait pour en admettre la véracité, car il n'est pas naturel d'inventer des faits pour s'avilir.

Pénitences extraordinaires.

On a déjà parlé des pénitences comme signes symboliques : « Dieu, dit Montgeron, leur faisait vaincre les répugnances les plus affreuses, les plus invincibles... » (*Ibid.*, t. III, p. 399.)

Il est hors de doute que la pénitence d'Ézéchiel, laquelle, mal comprise, a excité le rire des esprits forts, ne serait pas comparable à ce qu'on va lire.

Citons deux lettres de M. Le Paige, avocat au parlement, « dont le nom seul fait l'éloge, » dit Montgeron. Le Paige a vu une convulsionnaire âgée de dix-huit à

dix-neuf ans, qui commença ses épreuves en janvier 1745, en ne prenant que du pain et de l'eau pour toute nourriture. A la fin de mars, durant neuf jours, elle ne prit par jour qu'une cuillerée de fiel de bœuf. Au mois d'avril, elle fut forcée pendant vingt et un jours de manger de l'excrément d'homme. Chaque jour, elle le variait, c'est-à-dire, il était tantôt tout pur, et allait jusqu'à une livre, tantôt délayé avec une pinte et même jusqu'à trois chopines d'urine. — Ce témoin si véridique le sait, pour l'avoir mesuré; d'autres fois c'était un mélange d'excréments d'animaux, de cheveux, de suie, de crachats, etc. Quand elle n'obéissait pas aux ordres divins, elle souffrait horriblement; dès qu'elle s'y résignait, sa santé était très-vigoureuse. « Avant cette pénitence, dit Le Paige, — qui a tout examiné scrupuleusement, — cette fille n'avait qu'un *petit défaut*, celui d'être d'une excessive délicatesse pour la propreté dans le manger. » — On passe ici sous silence un autre prodige concernant cette fille : c'était après l'ingestion de ces affreux repas, de rendre du lait tout pur. — « Voilà donc, s'écrie Montgeron, une pénitence autorisée par un miracle pareil à celui des noces de Cana! »

Le même témoin a cité de cette convulsionnaire quelque chose de plus surprenant encore : elle s'est *nourrie exclusivement* pendant *plus de deux mois*, d'excréments et d'urine. Dieu, pour la forcer à vaincre sa répugnance, lui faisait éprouver, tout le temps de son refus, des craquements tels que si on lui eût cassé les côtes; dans les plus grands froids, elle était forcée de se coucher sur les carreaux, avec une chemise mouillée pour tout vêtement : Dieu exigeait quelquefois qu'elle restât debout.

Inutile de dire qu'elle avait la plénitude de sa rai-

son. Ces pénitences étaient le seul moyen d'éviter des douleurs inexprimables et de jouir de la santé la plus fleurie. « Cela n'est pas croyable, dit Le Paige, je n'y puis penser sans éprouver une horreur que je ne puis définir. » Il l'a vue prendre ces horribles repas, il a vu tout ce que la décence lui a permis de vérifier, etc. (*Ibid.*, p. 402). — Il y avait donc ainsi des instincts divers, secours, prédictions, pénitences, etc., etc., auxquels il leur était impossible de se soustraire.

En abrégeant ces faits inouïs, certainement on les altère. Le lecteur peut faire cent objections, qu'il ne ferait point, s'il consultait les écrits du temps ; car tout le convaincrait de leur réalité et de l'impossibilité de les attribuer, soit à l'imposture, soit à la folie ; s'il ne lui suffisait point d'ouvrir les trois énormes volumes in-4° de Montgeron, il devrait parcourir les nombreux ouvrages enfantés par le jansénisme. La seule bibliothèque des secouristes formerait un grand nombre de volumes ; très-faible partie cependant de tout ce qu'on a écrit sur le jansénisme.

A ces prodiges se joignaient des merveilles d'un autre genre qu'on est forcé d'omettre ; il y avait, entre autres, ce qu'on appelait le prodige des Christs ensanglantés, qui se renouvela pendant plusieurs années. — C'étaient des images de Jésus crucifié, d'où l'on voyait couler subitement de grosses gouttes de sang. Contre ces merveilles prodigieusement multipliées, furent prises toutes les précautions que la prudence suggère ; mais le prodige était au-dessus des chicanes de l'incrédulité, et la secte y voyait l'annonce des plus terribles châtiments sur les gentils, c'est-à-dire les constitutionnaires.

Les jansénistes, comme les autres hérétiques, se subdivisaient, ainsi qu'on l'a vu, en diverses classes ou

sectes opposées entre elles, qui s'anathématisaient ou se disputaient. Aux vaillantistes, aux augustinistes, il faut joindre les mélangistes, les discernants, les margouillistes, les figuristes, les secouristes, les antisecouristes, etc. Les convulsionnaires se distinguaient aussi en *sauteuses*, en *aboyeuses*, en *miauleuses*, etc., bien entendu qu'elles ne faisaient pas des sectes séparées, car on les trouvait à peu près dans toutes les sectes. Les mélangistes distinguaient deux causes dans les convulsions : celle qui produisait des actes puérils, inutiles ou indécents, etc. ; et celle qui produisait des actes divins et surnaturels.

Les figuristes représentaient des symboles ; et, comme on l'a dit, les secouristes donnaient les secours, et les antisecouristes les blâmaient, etc.

Si, pour être plus complet, on puise dans des écrits autres que le livre de Montgeron, la cause productrice de ces phénomènes sera encore plus visible : où quelques sectes jansénistes voyaient des miracles, d'autres jansénistes, d'accord avec les constitutionnaires, n'ont pas douté qu'il n'y eût intervention satanique. Car, selon ces derniers, le diable mettait en usage ses vieilles ruses ; il avait ses prophètes qui faisaient des prédictions, tantôt vraies, tantôt fausses; des inspirés qui semblaient dire et faire des folies, enfin des symboles qui ne présentaient aux spectateurs étrangers à l'œuvre que puérilités et inepties.

CHAPITRE VIII

Les crimes de l'œuvre des convulsions sont des figures; symboles aussi obscènes qu'étranges ; les prodiges des secours autorisent la doctrine janséniste. — Invectives contre les constitutionnaires et contre les appelants défenseurs de la vérité. — Puérilités dégoûtantes, expressions et actions lubriques. — Paroles qui tendent à rendre Jésus-Christ méprisable. — Nouvelle religion annoncée. — Les convulsionnaires livrés à l'impudicité sont comme des pourceaux ; il n'y a cependant d'autres évêques, prêtres et docteurs que les enfants de l'œuvre des convulsions. — Prophéties terribles concernant l'avenir. — Apparitions, phénomènes qui rappellent les signes de la possession, invisibilité, etc., etc.[1].

On ne saurait promettre dans l'exposé suivant, puisé dans une autre source que Montgeron, et qui formera le complément de ce qu'on s'est proposé de dire sur le merveilleux janséniste, de suivre un ordre, soit chronologique, soit de matière, bien rigoureux. Forcé pour en finir d'être encore ici plus succinct, on essayera de donner en quelques pages un extrait de quelques écrits pris en quelque sorte au hasard dans une immensité d'autres sortis des plumes jansénistes. Ce n'est donc toujours qu'un bien faible spécimen d'une foule de merveilles encore plus horribles qu'étranges. Si le

1. La nature des documents mis en œuvre dans ce chapitre ne permettant pas d'établir une classification exacte, on n'a pu, comme on le fait d'ordinaire, former divers paragraphes pour la commodité du lecteur, et il a fallu se contenter d'un sommaire général donnant une idée abrégée des matières traitées dans le chapitre tout entier.

lecteur veut pénétrer plus avant dans cet océan de prodiges, il pourra recourir lui-même aux sources[1].

Commençons par le cinquième écrit rapporté par l'auteur du *Mystère d'iniquité*.

Ve *écrit*. — 2 mai 1733. Frère Pierre broye des os de Port-Royal et les avale; une sœur se traîne sur la tête et dit au frère : « Marche donc, capitaine; » puis elle se couche et dit : « Ah ! mon Dieu, vous avez envoyé vos petits chiens pour faire un aboy devant vos armées, etc. » Elle se glisse en reculant, s'étend, fait comme une personne qui nage, et dit : « Viens, mon Dieu, distribuer tes grâces, ne sois pas chiche. Je fais

1. On peut consulter entre autres un ouvrage fort curieux écrit par un janséniste; il a pour titre *Le mystère d'iniquité*, ouvrage anonyme de l'abbé Regnaud, curé de Vaux. L'auteur dit dans sa préface : « Qu'un principe avoué par les secouristes et les antisecouristes, c'est qu'il faut juger l'œuvre des convulsions à grands secours par elle-même. — Il n'est pas moins avoué, ajoute-t-il, que pour en juger de cette sorte, il faut se fixer au surnaturel des convulsions, aux discours inspirés et aux miracles qui les autorisent, pour découvrir si c'est à Dieu ou au démon qu'il faut attribuer ce phénomène. Il arrive aux règles : — l'une, c'est de ne pas juger de l'œuvre par des portions détachées, mais par l'ensemble et la liaison de ses parties, par le but et la fin de ses miracles; ce qui exige une exposition ample et détaillée. Il n'est pas nécessaire cependant de rapporter les écrits en entier, cette prétention serait déraisonnable, parce qu'à peine quatre cents volumes suffiraient pour donner la bibliothèque manuscrite des secouristes. »

L'auteur a pris la peine de lire tous les manuscrits; tous ses mémoires sont fidèles. Il n'en a reçu de personne, il a tout cherché, vu, examiné par lui-même ; il a eu recours aux sources, il a tout pris dans les auteurs mêmes. « Ces écrits sont très-variés, curieux, divertissants pour la plupart, mais souvent effrayants par les dogmes qu'ils contiennent. L'esprit d'originalité qui y règne sort tout à fait de l'ordre humain; ce n'est pas l'homme qui y parle, c'est un esprit caché qu'on connaîtra à ses livrées. » — Ce bon janséniste, qui était prêtre, « voudrait, dit-il, ramener à la vérité les partisans de cette œuvre *épouvantable*, parce qu'il les aime. Qu'on ne l'accuse pas de présomption, etc. » (*Extrait de la préface.*)

cache ; mon Dieu, cachez-nous jusqu'à ce que le calme succède à l'orage. » Le frère chante et crie : « *A l'étui, à l'étui !* » Il enfile une aiguille, et l'un et l'autre font des discours étranges et cent folies figuratives.

VIe *écrit.* — 6 mai 1733. Frère Pierre, après mille fadaises, se jette impétueusement sur les épaules d'un frère, qu'il prend pour un cheval, l'excite à galoper, et s'excite lui-même comme s'il galopait.

IXe *écrit.* — 25 juin 1733. Sœur Croix-Fontaine se fait frapper très-fort sur les jambes, tire la langue, reste comme morte, disant *oh! oh! oh!...* puis porte ensuite un frère à califourchon. Le 21 juillet, s'étant couchée par terre, frère Jean-Baptiste lui met un linge dans la main, le bat, le tord et fait des signes de croix ; le tout est entremêlé de beaux discours.

Le 26 juin 1734, frère B..., fait aussi un discours ; la même sœur intervient, se fait presser l'estomac, en disant : « Délivrez-moi, mon Dieu, de cette prostituée, l'Église de Paris, elle est ma mère, il est vrai, mais je la désavoue. »

XXe *écrit.* — 7 juillet 1734, il est dit : « La coupe est pleine ; Louis (roi de France), prends garde à toi. L'Église la lui présente remplie d'un poison qui donnera la mort à son âme et à son royaume. Ce sera un trouble général. » — On prédit l'avénement d'un prophète, prouvé par ses miracles. — « On le prendra pour l'antechrist. Mais l'antechrist n'en fera aucun ; il faut, pour que tout soit accompli, que le sort funeste du monarque soit aussi accompli. Jésus-Christ me le fait connaître. »

XXIVe *écrit.* — Discours de reproches à M. Colbert, évêque de Montpellier (1737).

« Voici ce que dit le Seigneur : Je suis las des cœurs

doubles; je n'ai que faire de vous; je me suis suscité des témoins dans mon œuvre. Je hais ces grenouilles de marais qui n'ont point de cœur. J'ai voulu panser votre plaie, mais j'ai vu que vous aimiez à en conserver la puanteur. Est-ce ainsi que Colbert suit la voie de mes enfants que j'appelle au sacerdoce? Vous avez mangé du fruit du silence respectueux, votre impureté est invétérée. Je vous le dis, si vous êtes un raisin amer, je vous retrancherai. Au scandale de mes enfants, vous appelez *saint père* l'impie évêque de Rome, au lieu de le dégrader. Vous êtes impur, etc. »

Dans ces discours ou écrits dont on ne saurait citer, on le répète, que quelques phrases fort tronquées, on trouve ce style biblique qu'on a remarqué chez les Cévenols; enfin les apparitions et les visions symboliques des prophètes. Satan s'est évidemment transformé souvent en ange de lumière, mais plus souvent encore il montre son pied fourchu.

XXVe *écrit.* — On voit, dans un extrait de cent quatre-vingt-six discours prononcés en extase, en 1740, qu'une sœur ayant reçu un grand nombre de coups d'un chenet du poids de vingt-cinq livres, dit: « Hommes infidèles, celui qui est caché en moi est plus puissant que vous. » — Elle fait continuer les secours et poursuit: « Combien il en tombera! Ne rougissez pas de paraître fous. Elle flaire et crie: « *Persécution, persécution, trouble, maux extérieurs, maux intérieurs!* Vous déshonorez vos pères par vos blasphèmes et votre incrédulité. Ils ont méprisé les convulsions de miséricorde, les convulsions de justice. »

Dans un endroit, le dieu des jansénistes préconise leurs folies et déclame contre la science des docteurs catholiques. Cette sœur, comme beaucoup d'autres

inspirées, entrait dans l'état d'enfance [1]. — « Hein! frère Claude, dit-elle, ne rougissez pas de paraître insensé et de faire des choses qui paraissent contraires à la bienséance. »

XXVIII[e] *écrit.* — 7 septembre 1745. Frère M... parle : « Je suis Dieu, dit le Seigneur, que feront les hommes s'ils me voient continuer les folies que je fais au milieu de mes enfants? C'est ici la plus grande de mes œuvres. Ce fleuve redoutable va vous engloutir tous, ô docteurs célèbres, etc. »

XXXI[e] *écrit.* — 14 mars 1748. Le frère M..., après avoir un peu reposé sur un lit, s'est levé, a mis un manteau noir sur ses épaules, et a dit (Dieu parlant par sa bouche) : « Fils de l'homme, dis à mes enfants qu'ils se hâtent de répudier une mère (l'Église) qui les a

1. On voudrait pouvoir en quelques lignes donner une idée de ce qu'on appelait l'état d'enfance, état si étrange et si curieux. Mais c'est une tentative presque impossible dans ce résumé.

Le jour de la Pentecôte, la sœur parle : « Je vois des hommes, dit Élie, qui persécutent les petits enfants bien fort, fort, fort, fort. Elle crie : Maman, maman, maman sortira du combat triomphante. M. Élie, je voudrais bien rire avec vous; mon petit Seigneur (c'est ainsi que les convulsionnaires désignaient Notre-Seigneur Jésus-Christ) aime ceux qui font joujou. Elie dit qu'il opérera des choses qui le feront regarder comme un fou. Vous serez donc fou, M. Élie, ce sera bien joli pour un grand homme comme vous. Petit Seigneur, les docteurs veulent anéantir l'œuvre que vous faites. Ils veulent être seuls admirés. »

On lui donne les secours accoutumés : elle joue, prend une lorgnette, tombe en extase et dit : « Combien j'en vois, petit Seigneur, qui, à la vue de vos œuvres, s'éloignent de vous ! Quels gros mots ils disent ! Fa fa, na na, ti ti, *fanatique*. Le mot est dans la bouche des gros sages. Ils ont peur de marcher dans le *caca, hin!* Ils en verront bien d'autres. »

Un enfant d'un an s'étant mis à téter sa mère, la convulsionnaire y courut, demandant du *nanan*. L'enfant ayant quitté le sein, la convulsionnaire téta. — Il serait fastidieux de rapporter toutes ces niaiseries qui étaient autant de symboles inspirés.

déshonorés; qu'ils la regardent dès lors comme une prostituée, une infâme. Annonce la paix à ceux que j'humilie pour un temps; princes de la terre, princes du sanctuaire, princes des tribunaux, les cieux se roulent dès maintenant pour faire place à un nouveau ciel, etc. »

Le frère s'est couvert de son manteau, et Dieu, parlant toujours par sa bouche, a dit : « Je suis accablé des traits de cette prostituée de Rome. Je ne veux plus désormais que tu sois le prince de mon peuple; je te répudie, tu n'as pas écouté le gémissement de mes prophètes. » — Le frère se découvre. — « Écoutez, enfants, la voix du Fils de l'homme, qui vous avertit de sortir de Babylone et de venir vous réfugier dans l'arche. Dans peu de temps un printemps donnera un zéphir qui ôtera tous les étouffements. »

XXXIIIe *écrit.* — 9 octobre 1748. Le même frère fut frappé d'une vision aussi vive que s'il l'eût eue des yeux du corps, et fut attendri jusqu'aux larmes. — Jésus-Christ, resplendissant comme le soleil, sortit d'une nuée brillante et descendit sur la terre pour s'asseoir sur un trône; mais ce trône était un fauteuil à bras couvert de boue et d'excréments humains; il s'y enfonça cependant en disant que c'était sur ce tribunal qu'il allait juger la terre et répandre les fléaux de sa justice; que de là il allait rétablir toutes choses, qu'il voulait en cet état méprisable choquer notre sagesse et notre orgueil. »

Cette révélation avait pour but de justifier les crimes de l'œuvre.

XXXVIe *écrit.* — 12 février 1750. La sœur V... dit qu'on lui fera manger des crachats et qu'elle léchera les souliers des assistants. — Le 29 mars, jour de Pâques, elle recevra trois mille coups de bûche, autant

de soufflets, lèchera les pieds de tout le monde, mangera un crachat de chaque assistant, recevra trois cents coups d'un poids de fer pesant trente livres et un *trépignement* par tout le corps. — Le 2 avril, après les secours de l'épée et une mort apparente, elle prendra plusieurs boissons de crachats et de crottes, des cheveux et des rognures d'ongles, le tout mêlé. Elle recevra, le 21 avril, six cents coups de chenet, trois hommes monteront sur son dos, et elle recevra en outre quatre *pulsions* d'épée à la gorge. — Le 13 mai, elle reçoit deux cents crachats sur elle, on la frappe sur la tête de quatre cents coups de marteau, elle subit la pression des pelles au sein, et avale un repas de crachats de tous les assistants. — Le 24 mai, cinq cents coups de chenet lui sont donnés sur l'estomac, elle subit la pulsion de la broche à chaque sein, de l'épée à la gorge, aux joues, à la bouche; elle avale une bouillie de crachats, des rognures d'ongles, des cheveux, des crottes, de la quantité de cinq cuillerées.

XXXVII[e] *écrit*. — 15 janvier 1751. La sœur M... endure des trépignements de pieds sur le front, sur le nez, la bouche, les joues, le sein, et reçoit en outre deux cents soufflets, deux cents crachats sur le visage, avec une bouillie de crottes, de crachats, etc.

Après ces spectacles aussi dégoûtants, aussi horribles, passons à la sœur R.... Celle-ci, pour avoir refusé de demander le secours de l'épée dans le sein droit, a été punie par une douleur inexprimable dans l'œil gauche. Le 30 janvier, elle déclare qu'elle ne cessera qu'après avoir reçu le secours de l'épée avec plus de violence, et bu un verre d'urine. — L'épée pénètre de quatorze lignes dans le sein, de neuf lignes dans le bras; l'os seul l'empêche de pénétrer plus avant. Tout cela fut exécuté plusieurs fois.

Le 22 février 1751, la sœur R... déclare à la sœur P... qu'elle recevra, le mercredi des Cendres, trois cents coups de pied et trois cents coups de bûche sur le cœur, et quatre cents coups d'un poids de trente livres. — Pulsion de l'épée au cœur, sur le pommeau de laquelle on donnera cinquante coups de bûche. — Le 28 février, sœur R... reçoit le secours de la pendaison à cinq heures du soir, et reste morte jusqu'à onze heures, puis elle subit le secours de l'épée, etc.

XLe *écrit.* — 1er août 1751 (*Extrait d'une lettre à M. de Montgeron*). — On lui dit que trois personnes grandes et fortes ont fait trente sauts à pieds joints sur l'estomac de la sœur R.... Le 16 du même mois, on a donné sur son sein malade cent coups de poing, le 21 septembre mille coups, et on lui a administré un verre d'urine, d'absinthe et de vinaigre. Le 26, il y a eu pulsion de l'épée dans la mamelle droite.

Des discours accompagnaient ces prodiges. Le petit *papa* laïque donne fréquemment à boire de son urine à plusieurs sœurs; mais depuis le 9 août, il est obligé de leur donner trois ou quatre fois de l'un et l'autre excrément.

Au milieu de ces affreux récits, laissons celui des guérisons subites opérées 1° sur la sœur N..., devenue imbécile pour avoir refusé la direction de M. de Lépine; 2° sur la sœur Sainte-Paule, guérie après avoir bu de l'urine du laïque qui lui servait de petit papa, etc., et arrivons à la sœur M.... — Celle-ci, qui était enceinte de huit mois, a été délivrée d'une possession par les exorcismes du petit papa, et le même jour, a reçu mille coups de bûche sur l'abdomen; couchée à plat ventre, elle a été fortement piétinée, et s'est fait ensuite donner mille coups de bûche sur les reins.

XLIIe *écrit.* — Dans une lettre de quatre-vingts pages,

adressée à l'évêque d'Auxerre le 29 août 1752, il est dit que « toutes les classes des convulsionnaires ont obtenu des miracles incontestables qui prouvent leur mission. Il est de foi qu'il faut se mettre sous l'anathème à leur voix et attendre le *renouvellement.* Dieu n'est-il pas tout-puissant pour abroger sa loi dans les convulsionnaires? »

« Les ministres de l'Église romaine sont tombés comme les membres de la synagogue, lors du premier avénement de Jésus-Christ. L'œuvre des convulsions est le corps visible, dans lequel la vérité des promesses est renfermée. Jésus-Christ s'est retiré de l'Église romaine. Les impuretés, les fornications, les adultères spirituels sont figurés par les agitations des convulsionnaires, pour confondre les ministres qui font avaler l'erreur comme l'eau. Dieu perd-il sa sainteté pour faire voir par actions les crimes des Phinées du sanctuaire? Les constitutionnaires, les appelants réclamateurs des règles périront. La classe des convulsionnaires demeurera. L'œuvre des convulsions a donné le dernier coup à la bulle, etc. »

XLIII[e] *écrit.* — Le 28 août 1753, frère F... écrivait ceci au même évêque : « Étant dans mon lit, le Seigneur me parla ainsi : Fils de l'homme, prends du papier, écris et forme un livre pour l'évêque d'Auxerre. » Il écrit durant plusieurs jours ce que l'Esprit-Saint lui dictait, demande à Dieu comment il fera tenir à l'évêque le livre de sa volonté, et le prie de lui donner une preuve de sa mission. — 1° Quelques jours après, Sara, son épouse, eut un songe qui confirma sa vision. 2° En juin 1751, un frère lui dit de porter à l'évêque d'Auxerre les discours dictés par le Saint-Esprit. 3° Le 28 mai 1752, le frère P..., la sœur M... refusent de le voir, parce qu'il a négligé d'exécuter sa mission. 4° L'Esprit-

Saint se saisit de sa femme qui lui dit avec colère : « Que faites-vous ici ? » 5° La sœur Ch... lui apporte un gros biscuit en forme de cœur ; c'était un symbole divin. Ces signes et d'autres le fortifient ; il part de Paris le 24 août et arrive le 28 à Auxerre. Le 29, une voix lui dit : « Lève-toi, et va chez l'évêque. » — Fort mal reçu du prélat, il secoue la poussière de ses souliers et s'en va. Il trouve, en quittant l'avenue, un serpent qui semble par ses mouvements caresser ses pieds avec respect ; le reptile enfile l'avenue et va droit au château. — Dieu dit au frère : « Ce serpent est la figure du serpent de Moïse qui va dévorer les prestiges des faux sages de Pharaon. »

XLV° *écrit.* — Dans l'extrait d'un discours prononcé en convulsion, au mois d'août 1753, contenant soixante-deux pages adressées à l'évêque d'Auxerre, on voit un aveu des turpitudes, des obscénités et des hérésies de la secte. Montgeron a dit qu'il ne fallait pas les en accuser toutes ; donc, il les a lui-même avouées. — Après avoir commencé ainsi : « Évêques, prêtres, docteurs, écoutez ce que Dieu vous dit par la bouche des prophètes de nos jours, etc. » On poursuit : « Tous les pasteurs sont des loups, des sacriléges, des adultères, dont l'infernal dragon est le chef. Ah ! prélats antisecouristes, vous êtes les membres de la bête ; que le prêtre ferme les portes du temple. » — Puis on fait cet aveu : — « Il y a des prophètes dans l'œuvre qui ont contrefait l'ivrogne, qui ont comme voulu se prostituer. D'autres se sont prostitués même incestueusement, et dont le fruit qui en est sorti est béni de Dieu. Tous ces extérieurs d'indécences, d'abominations et d'impuretés étaient purs pour ces cœurs purs, et Dieu accomplissait sa volonté en faisant faire des choses qui semblaient contraires à la sainteté. Vous voulez que

Dieu ne soit pas l'auteur de ce qui est contraire à la pureté? Sachez que le commandement de Dieu tient lieu de loi. L'œuvre semble tout détruire et tout violer; elle sera l'édification de tout Israël. »

XLVIIe *écrit.* — 1753. Adressé à *tous les évêques* de France.

« Il y a plus de vingt ans que je fais une œuvre très-digne d'attention. Ministres, plusieurs d'entre vous se scandalisent de ce que les prophètes et les prophétesses que j'inspire démentent par leurs actions la mission qu'ils disent tenir de moi; ne savez-vous pas que je puis abroger ma loi pour qui il me plaît; ceux que j'ai choisis représentent le divin et le profane des ministres gentils. »

XLVIIIe *écrit.* — Septembre 1753. L'impudicité est encore ici avouée et excusée : c'est Dieu qui fait commettre aux convulsionnaires toutes les turpitudes auxquelles ils se livrent. « N'est-ce pas moi, dit le Seigneur, qui animai de colère Moïse pour tuer l'Égyptien? n'est-ce pas par mon ordre, dit le Seigneur, que les Égyptiens furent dépouillés? Ai-je imputé à péché l'action incestueuse de Loth? Ai-je condamné Samson lorsqu'il se tua lui-même? Isaïe n'a-t-il pas marché nu par mon ordre? L'Église de Rome est une *maquerelle*, les autres Églises sont des *put*.... Ceux qui opèrent mon œuvre sont les sauveurs de leurs frères. Étant l'auteur de la loi, je puis l'abroger. »

LIIIe *écrit.* — Juillet 1754. Cet écrit contient trente-sept pages.

« Voici ce que dit le Seigneur à Beaumont, archevêque de Paris : Vous êtes un larron. Comédien! vous jouez mes mystères. Qui vous a ensorcelé? J'ai répandu mon esprit, les fils et les filles prophétisent depuis plus de vingt ans. Qui vous a asservis, savants,

appelants, constitutionnaires, à une primauté qui ne vient point de Dieu? Je fais une œuvre que vous ne regardez pas avec l'œil qu'elle mérite; vous êtes au rang des vierges folles. Jean, précurseur de ce temps, est un composé d'un corps prophète qui depuis plus de vingt ans prépare la voie. Les appelants sont aussi coupables que les constitutionnaires; je leur ai défendu de faire les fonctions du saint ministère, et ils ont continué d'entrer dans les temples, ils ont même entretenu société avec les protecteurs de l'erreur, et ils sont l'image et les membres de la bête à sept têtes. Que chacun ferme les portes de l'église. Je vous défends d'exercer aucune fonction du ministère jusqu'à ce que je vous relève moi-même. »

On ne fera pas d'observations sur les horreurs que l'on vient de rapporter; elles ne sont qu'un faible échantillon de ce qui s'est passé durant de longues années dans certaines sectes jansénistes; l'agent, qui s'était caché d'abord, s'est manifesté. On le reconnaît à sa doctrine et à ses horribles prodiges, à sa haine contre le catholicisme et à sa haine contre l'homme; il se plaît, comme on l'a vu constamment, à l'avilir, en lui ordonnant tous ces actes qu'on ne saurait lire sans éprouver le plus profond dégoût; ces impuretés qui font frémir étaient autant de symboles respectables.

Tout ce qui va suivre montre également l'agent infernal, que serait-ce si l'on pouvait tout rapporter! Il eût été peut-être convenable de s'arrêter, mais le sujet est si vaste, si épouvantablement curieux, que l'on demande au lecteur la permission d'ajouter encore à ce qui précède.

LVe *écrit*. — 22 novembre 1754. Cet écrit, intitulé les *Galeries*, contient trois cent quarante et une pages. Il se divise en galeries, et celles-ci en salons. La pre-

mière galerie est celle des prophètes, la seconde celle des gentils, la troisième celle de saint Jean-Baptiste, laquelle a trois salons, *Miséricorde, Justice, Mystères.*

Galerie de saint Jean-Baptiste. — « Les sacrements dans l'Église sont des signes vides; c'est la gentilité qui les administre; le Saint-Esprit ne s'y communique plus. — Défense d'entrer dans les temples, Jésus-Christ n'y est plus. — Les enfants de l'œuvre sont chargés seuls des fonctions du ministère. — La contradiction que l'on remarque dans leurs discours est l'image de la contradiction que la vérité souffre; les miracles faits en foi de la présence réelle entre les mains des prêtres apostats sont un effet de justice terrible pour endurcir un peuple que Dieu réprouve, etc. »

Dans le salon des *Mystères*, après avoir dit que la sagesse divine fait représenter dans l'œuvre tous les crimes, que les miracles des secours le prouvent, on ajoute que cette œuvre ne peut s'accomplir que par l'humiliation la plus profonde. Dieu a défendu de la justifier; il veut que les enfants de l'œuvre perdent jusqu'au caractère de chrétien et même d'homme. La gentilité ne voit que des crimes volontaires sans voir la main de Dieu qui fait agir. »

« La gentilité n'a plus que de l'eau dans le Baptême; la Confirmation est un signe vide, les évêques ne peuvent donner le Saint-Esprit; ce sacrement n'existe que dans l'œuvre, etc. L'Eucharistie n'est plus que du pain. C'est au milieu de ses enfants que Dieu cache sa présence, étant maître des symboles, le signe qu'il donne à ses enfants, c'est la chair de porc. C'est révoltant; cependant c'est l'ouvrage de Dieu. Croyez-le sans comprendre[1]. La Pénitence n'est plus dans la

1. Dieu veut que le démon ne puisse entièrement se cacher. Il le

gentilité, mais dans l'œuvre. — Il en est de même de l'Extrême-Onction. Des convulsionnaires ont opéré des guérisons avec l'huile qu'ils avaient bénite. — Il en est de même de l'Ordre, du Mariage, de l'exorcisme, de l'intelligence des Écritures, du discernement des esprits, etc. — Dans les immondices de l'œuvre sont cachées les richesses de Jésus-Christ. »

« Les actions impudiques de l'œuvre sont les images de ce que Dieu fait pour se faire aimer, et l'image de son amour infini. »

Dans la *galerie d'Élie*, il est dit « qu'il y aura des victimes pour tous les genres de crimes. Le premier caractère, c'est de paraître coupable aux yeux des hommes en accomplissant ce qui manque à la passion du Sauveur. — Deuxième caractère. — Il faut que leurs crimes soient si évidents qu'elles ne puissent se justifier. Troisième caractère. — Elles portent le poids de la colère de Dieu et des hommes ; on les trouvera dans les boucans, dans les lieux de prostitution et de débauche. L'œuvre des convulsions concevra le corps mystique comme la sainte Vierge a conçu. »

Galerie des Juifs. — Il y est dit que « les secours meurtriers représentent le bouleversement qui doit se faire dans les royaumes du monde. Il y aura beaucoup de changements dans les signes extérieurs de la religion. Il n'y aura plus ni prélats, ni siéges, mais un pasteur unique, Jésus-Christ. »

Dans le LVII[e] *écrit*, — 22 décembre 1754, après avoir fait plusieurs prédictions, frère Cloche s'exprime ainsi : « Je suis Cloche, je le suis depuis plus

force ici de se dévoiler assez pour se faire reconnaître. Qu'y avait-il de mieux pour cela que de signaler les contradictions dans l'inspiration ? de montrer les turpitudes de l'œuvre, de l'obliger enfin à faire les communions de ses fidèles avec la viande de porc, etc., etc.

de huit mois, et je n'en savais rien. Je remettais à un autre à sonner le tocsin. Mais le maître me prépare à le sonner. — Je suis déjà fêlée, et j'attends la dernière façon pour former les sons lugubres et terribles qu'il va faire prononcer. N'attendez pas des sons mélodieux; le temps est passé, on n'en a pas profité. Je suis cloche et je sonne, en disant : Tout va être brisé, cassé, disloqué, réduit en poudre. Le maître va tout détruire pour tout rétablir, etc. »

Dans le LXe *écrit*, — 8 juin 1755, un frère fait comme s'il flairait, entre dans des agitations d'effroi; il a le hoquet, semble prêt à étrangler, demande à boire, retourne le gobelet sens dessus dessous, et dit « que l'on sera réduit à n'avoir de l'eau que sur le fond du gobelet. » Il parle un langage étranger, se fait presser la langue et ajoute : « Voilà la figure des maîtres de la science, » — c'est-à-dire des docteurs contre lesquels l'esprit qui dirige les convulsionnaires ne cesse de crier. — « Il prédit que des fourmis, jointes à des cirons, mineront et creuseront, puis que tout sera renversé. »

LXIIIe *écrit*. — 1755. Lettre au pape contenant cent quarante-quatre pages. — Jésus-Christ dit que « son épouse n'a pas besoin d'autre chef que lui. — Peut-on assurer que, depuis quatorze siècles, les conciles n'aient pas dégénéré dans la foi, dans la morale? — Pourquoi ces confréries du Saint-Sacrement, de la Vierge et des saints? »

« Pourquoi l'idolâtrie des images? Ne faudrait-il pas plutôt prier un crapaud? Une croix ne parle ni ne se remue. »

« Évêque de Rome, les Églises ont appris de vous la fornication! — Vous êtes le saint père et la sainte mère des enfants de prostitution. N'êtes-vous pas assis sur le cardinalat, cette bête de couleur écarlate pleine

de blasphèmes? Ces écrevisses bouillies forment le siége pontifical. »

« Vous avez dans votre corps apostat une autre bête; c'est le corps des appelants. Ces faux sages croient qu'il faut mourir dans le sein de la *maquerelle.* » — Après avoir déclamé contre les vœux de continence, la confession et même contre le pain bénit, Jésus-Christ déclare qu'il va susciter contre l'évêque de Rome les exécuteurs de sa colère.

Dans le LXVIIIe *écrit*, 1756, sœur Orph... parle un langage inintelligible, se prosterne, se relève, prend à un frère son chapeau, à un autre sa perruque qu'elle met par-dessus sa coiffure, se cache le visage avec un mouchoir, prend à un troisième sa redingote, qu'elle met par-dessus ses habits, et dit en parcourant la salle : « Pourquoi les nations se sont-elles assemblées en tumulte? Pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets? » S'adressant à chacun des assistants : « M'as-tu entendu? » dit-elle; puis s'adressant à Dieu : « Vos enfants, ô mon Dieu! ne peuvent vous entendre. — Je me masquerai dans ma justice, a dit le Seigneur. »

Dans le LXIXe *écrit*, 21 juillet 1756, la vision de sœur Gav... offre tant d'obscénités que l'on serait forcé de traduire en latin.

On omet cent autres prédictions pour arriver au LXXIXe *écrit* (1757). — Comme on parlait d'un miracle opéré chez les catholiques, il ne fut point nié; mais Jésus-Christ, parlant par la bouche d'une sœur, déclare que « ce miracle ne prouve pas qu'il soit avec les constitutionnaires; s'il est avec eux, c'est dans sa colère; c'est pour les punir qu'il fait des miracles. — Malheur, dit-il, à ceux que ma justice trouvera dans leurs temples. » La sœur fait un éclat de rire, tombe dans l'état d'enfance, et dit : « Moi, ris de l'équipage

où mon papa met plusieurs de ses enfants rebelles; moi, les vois demi-nus, liés au cul d'une charrette, ayant pendus au cou, les uns des bréviaires, les autres des ordinaires de la messe, etc. Moi, je vois la Justice les fouetter et les envoyer aux galères de mon papa. Dame, cela n'est-il pas bien drôle! »

Plusieurs prédictions annoncent les plus grands maux sur Paris : la famine, la guerre et la peste, etc. « Tout cela arrivera quand on ne verra plus de saints dans les églises. » — Dieu dans sa colère fera un grand coup d'éclat. — Le prophète Élie saura bien mettre fin à la persécution des prêtres idolâtres qui portent le prince à nous persécuter. » (V. *Le myst. d'iniq.*, p. 10 et 158.)

Les adversaires des jansénistes se moquaient de toutes ces prophéties; parce que si quelques-unes se vérifiaient, plusieurs étaient reconnues fausses; tant de prédictions sinistres, faites aux ministres de l'Église romaine et au roi lui-même, ne semblaient propres alors qu'à exciter le mépris. Lorsque la révolution française survint, on dut se rappeler toutes ces menaces, tant de fois réitérées durant un demi-siècle. Que Satan ait prédit des événements qu'il préparait; qu'il ait choisi pour son œuvre une société ennemie du trône et de l'autel, qu'il dirige; que cette société ait aiguisé seule dans l'ombre et le silence ses armes meurtrières, ces prophéties durent, lors des événements, paraître moins puériles et moins insensées qu'on ne l'avait pensé; si elles ne se sont pas complétement réalisées, il n'en a tenu ni au démon, ni à ceux qu'il conduit. On verra dans les réflexions sur les illuminés, que des hommes clairvoyants prévoyaient la révolution, mais un bien petit nombre de sages en soupçonna la véritable cause et en vit le remède.

En décembre 1755, la sœur Brigitte tombe dans l'état d'enfance, — puis, après qu'elle s'est exprimée dans ce langage enfantin que le lecteur connaît, elle demande à Dieu de faire paraître ces sortes de prodiges « *qui n'ont point été vus*, » — expression ordinaire des convulsionnaires, — et ordonne qu'il lui soit donné trois cents coups de bûche sur chaque pied, chaque jambe, genou et cuisse, mille sur le ventre, cinq cents sur le cœur, sur l'estomac, sur la poitrine; mille sur chaque sein, trois cents sur la tête et quinze cents sur le dos. Après avoir reçu tous ces coups, elle dit : « Vous voulez, ô mon Dieu, que des esprits qui nous avaient paru éclairés manifestent aujourd'hui leurs ténèbres. Pourquoi, ô savants orgueilleux, voulez-vous comprendre ces mystères? Ne voyez-vous pas que votre science y forme les plus grands obstacles? Vous êtes rejetés; retirez-vous, incrédules; tout est ici significatif. »

« Les crimes et les turpitudes de l'œuvre ont été préconisés par ces milliers de coups, disait un appelant antisecouriste. Il faut donc opter : ou les attribuer au diable, ou dire que l'œuvre des secours renverse l'Évangile. »

Au milieu des miracles de toute sorte, il se manifestait aussi des apparitions. Ainsi on a vu souvent apparaître Élie habillé comme le grand prêtre; on l'a vu en habit de moine, en ecclésiastique, en laïque richement paré; d'autres fois en habit noir, en ouvrier, en mendiant, tantôt avec une longue barbe, tantôt fraîchement rasé; d'autres fois portant perruque; on l'a vu même avec un visage efféminé. (*Ibid.*, p. 130.)

LXXIIe *écrit*, § 12. — Un convulsionnaire écrivait à un ami : « J'ai été communié par un frère qui était en habits pontificaux, et, je puis le dire, aussitôt que

j'eus l'hostie dans la bouche, je sentis ce que je n'avais jamais éprouvé, une chaleur douce au dedans de moi-même qui dura plus d'un quart d'heure. »

Ibid., § 11. — On a vu plusieurs convulsionnaires soutenir qu'on ne consacrait plus chez les catholiques, qu'on ne donnait plus l'absolution ; qu'on n'avait même jamais été certain s'il y avait eu chez eux un vrai sacerdoce, un sacrifice; que Jésus-Christ n'était plus dans l'hostie. — Ce qu'elles disaient des miracles le prouvait. Plusieurs avaient vu l'hostie sortir du tabernacle et remonter au ciel à l'instant où le prêtre allait la prendre; d'autres avaient vu l'hostie enlevée des mains du prêtre; d'autres avaient vu sortir du tabernacle un lion pour dévorer le célébrant; on avait vu aussi à Saint-Médard s'envoler jusqu'à trois fois l'hostie, qui fut trouvée au coin de l'autel.

Certains phénomènes qui ont été décrits dans les possessions se manifestaient aussi. En voici un exemple tiré du CI[e] *écrit*. — Après un festin splendide, le frère Lang... fit un discours sur l'Apocalypse. Chacun était debout, le verre à la main, et on ne devait boire qu'après que le discours serait achevé; ennuyée de sa longueur, une des assistantes avale le vin. — C'est elle qui parle ici : — « Mais je me trouvai aussitôt enlevée jusqu'au plancher, dit-elle, ce qui glaça les spectateurs d'effroi. Cependant plusieurs consolaient ma mère, en lui disant : — Vous êtes bien heureuse du choix que Dieu a fait de votre fille pour être l'instrument de son œuvre. On craignait que je ne fusse tuée dans ces bonds violents causés par les transports qui m'agitaient. J'échappai plusieurs fois des mains qui voulaient me retenir. Enfin, devenue calme, je fis un discours d'une telle force et d'une telle éloquence, que plusieurs ecclésiastiques qui se trouvèrent pré-

sents se mirent à l'écrire. — Citations des Écritures, citations des Pères, rien n'y manquait; j'étais encouragée par les louanges et l'admiration des auditeurs; je me sentais poussée par une puissance invisible et irrésistible. Mon discours dura depuis quatre heures après-midi jusqu'à huit heures du soir. Pendant six mois il me prit de temps en temps des accès de fureur; je me roulais par terre, je jurais, je sacrais, je beuglais, je mugissais, je maudissais père et mère, m'arrachant les cheveux de désespoir. »

Sœur Rachel disait aussi : « Il y a des instants où la forte action de la divinité s'empare de moi. » (LXXXVII[e] *écrit*.)

L'invisibilité avait lieu quelquefois dans l'œuvre. Frère Augustin disparut un jour en présence des frères. (V. Dom La Taste, *Lett. Théol.*, p. 671.)

On déniait aux prêtres catholiques le pouvoir d'exorciser; mais il paraît constant que des laïques, de simples filles jansénistes forçaient le démon de sortir du corps des possédés. (V. *Le myst. d'iniq.*, p. 89.)

Pour représenter l'état d'enfance, plusieurs convulsionnaires bavaient à flots; il leur fallait mettre des bavoirs qui étaient tout traversés; d'autres jouaient avec des tontons, puis faisaient des discours admirables; tout ce qu'ils voyaient, pelles, pincettes, pots à eau, étaient une occasion d'instruction. (LXXII[e] *écrit*, § 18.)

Une convulsionnaire, le 8 décembre 1756, fait un discours contre le parlement, et dit qu'il ne faut point écouter la voix de l'Église, mais celle des secours, et, pour preuve prétendue divine, elle reçoit cinq mille quatre cent trente coups de bûche et de marteau sans ressentir de blessures. (Voir ces horribles détails dans le LXXIII[e] *écrit*.)

Si ces monstrueux secours continuaient en 1756, les honteuses impudicités, les infamies qu'on a signalées depuis longtemps dans l'œuvre, d'après les écrits de ses affiliés, étaient loin d'avoir cessé. — « Je ne veux plus d'habiles et de prudents, disait en 1756 le dieu des jansénistes par l'organe d'une convulsionnaire; mais je veux ceux qui croient que je suis maître de faire des caresses aux plus impurs comme aux plus purs, parce que l'impureté ou la pureté ne sont rien devant moi. » (V. *Le myst. d'iniq.*, p. 116.)

Dans une assemblée, un prétendu prophète Nathan ordonne qu'on lui enfonce des épingles dans le front et dans le visage; sa tête ressemblait plutôt à une pelote qu'à une figure humaine. Il fit alors un discours qu'on s'empressa d'écrire, au milieu duquel il ordonna à un frère de se retirer avec la sœur qu'il désignait pour travailler dans un coin de la chambre *ad electorum sobolem*. (CI[e] *écrit*.)

En 1757, sœur Jac... disait : « Préparez-vous à voir parmi vous les plus grands crimes commis en personnage, pour que vous puissez être témoins contre la gentilité, à l'égard des mêmes crimes commis par elle en réalité. » (LXXX[e] *écrit*.)

Dans le LXXXIII[e] *écrit*, le Seigneur dit de nouveau « de ne point condamner les actions qu'il fait faire à plusieurs de ses enfants. Elles paraissent rebutantes aux oreilles chastes, mais ne le sont point à ses yeux. C'est pour confondre les sages. Enfants, continue-t-il, qui êtes initiés dans mon chef-d'œuvre, ne reculez pas quand vous entendez dire que vos sœurs font le personnage de prostituées. Leur cœur n'y aura point de part. Allez, mes filles; je suis avec vous; tuez, pillez, ravagez, la victoire vous est promise. »

Les discours des convulsionnaires étant souvent en

contradiction entre eux, il en résultait de l'embarras et des discussions parmi les jansénistes. — Dans le LXXII[e] *écrit* contenant 174 pages, sous la date de 1756, on voit une de ces discussions fort curieuse. On se borne à citer ici substantiellement quelques réponses; elles pourront faire en même temps connaître les questions qui y sont traitées.

« Dieu, disait un janséniste, est le moteur des discours et des actes; tout y est adorable; ce que je sais de l'œuvre, c'est Dieu qui me l'a appris; quand j'avais des doutes, je lui demandais quelques signes. Tantôt il m'a répondu ou me l'a révélé par d'autres. Tout ce qu'il commande est excellent. Il serait téméraire de nier qu'il ne puisse ordonner des laïques, prêtres ou évêques. Ce que vous appelez *indécence* est un état divin figuratif. Des filles et des femmes se mettent la tête en bas, c'est pour figurer l'état du ministère qui est renversé; on se scandalise de ce qu'elles se sont parées en femmes publiques. — Est-ce que Dieu ne fit pas prendre à Judith les pompes d'une courtisane? — De ce qu'elles vont au bal, jouent, boivent et mangent jusqu'à vomir. — Si ces personnes sont dans les mains de Dieu pour représenter les désordres de la gentilité, pourquoi leur insulter? — Vous me demandez si on peut diviniser la fourberie et le mensonge. — Rachel fut fourbe et menteuse. — Si on peut diviniser des assemblées où des hommes et des femmes, non-seulement sont nus, mais se prostituent, de sorte qu'il en est né des enfants; et enfin des assemblées qui commettent des adultères, et, ce qui surpasse, se livrent à la s......[1]? — Qui

1. « Viri ac mulieres non solum vestes exuerunt et nudi apparuerunt, sed prostituerunt se in omnem libidinem, et in stuprum unde proles nata est, quinimo in adulterium et alacriter, et quod fidem superat, in sodomiam. »

croira que Dieu commande ces choses, sinon ceux auxquels il les a ordonnées? Il faut adorer ses opérations dans un profond silence. — Les convulsionnaires, dans leur état surnaturel, sont dans la sainteté et la pureté. Les uns, dépouillés de leurs belles parures, représentent l'Église; d'autres figurent la nudité des princes des prêtres; quant à la s......, Dieu a peut-être voulu montrer..., etc. »

Que le lecteur curieux de connaître plus amplement ces actes infâmes de piété satanique, recoure aux écrits du temps, et qu'il se rappelle ce qu'on a dit des mystères des gentils, ce qui se passait dans certaines sectes hérétiques et dans les orgies dégoûtantes du sabbat, il y verra la plus grande analogie, et devinera qu'ils procèdent de la même source.

« On a parfois mélangé, dit l'interlocuteur précédent, dans les assemblées des convulsionnaires, *spurcitiam veneream feminæ et etiam viri semen*. J'ai connu un frère qui a bu ce détestable breuvage. Plusieurs ont mangé de la fiente d'un homme et d'une femme et autres ordures, etc., et ont bu de leur urine; c'était pour figurer les immondices dont les pasteurs se nourrissent. Ce frère se croyait le prototype de Jésus-Christ. — On demande si l'on peut diviniser les larcins, les secours qui ont causé la mort, certains discours insultants contre l'autorité, etc.? — On n'éprouvera nul embarras pour légitimer toutes ces choses. Il est certain que Dieu les fait faire aux convulsionnaires; et ce qui le prouve, ce sont les miracles divins qu'ils opèrent. »

« Il est non moins certain que des laïques ont célébré la messe. Mais celui qui a dit : *Faites ceci en mémoire de moi*, peut le dire encore à qui lui plaira. Une fille a célébré la messe avec ses habits ordinaires;

une autre avec des habits de prêtre, et elle célébrait en plusieurs langues dans ses convulsions; hors de là, elle ne parlait que le français. Ces figures ont scandalisé; mais pourquoi Dieu, en renouvelant son Église, n'emploierait-il pas les femmes et les filles au saint ministère? »

Tous les jansénistes ne pouvant admettre ces énormités, on conçoit pourquoi ils étaient divisés. Dans une lettre du 1er août 1751 adressée à Montgeron, un janséniste écrivait : « Il n'y a peut-être pas quatre personnes de l'œuvre qui s'accordent aujourd'hui sur tous les points. » (XLe *écrit.*)

On était, ce que nous disions naguère en politique, *plus ou moins avancé;* il y avait diverses nuances, depuis les modérés jusqu'aux fanatiques outrés. — Dans une lettre de frère Jean-Baptiste (28 janvier 1758) à un frère de l'enrôlement, qui voulait, comme les socialistes de nos jours, que tout fût en commun, le premier disait : « Qui es-tu, Jean F..., qui prétends faire l'œuvre de Dieu? Est-ce le Seigneur qui t'a ordonné de venir séduire mon épouse? Tu dis qu'entre les enfants de Dieu tout doit être en commun. Crois-tu donc, Jean F..., que Dieu travaille à renverser son ordre éternel? *Non erit ergo amplius connubium*, dis-tu, *et mulier nihil curans de sponso suo, vas suum tradet unicuique?* Va, B... de coquin, les enfants de Dieu aiment la justice; mais il y a un tas de fou... gueux comme toi qui agissent à tort et à travers[1]. » (LXXXIIe *écrit.*)

Quoique tous les appelants crussent aux miracles de l'œuvre, la plus grande partie cependant repoussait avec horreur certaines doctrines et même certains prodiges; Montgeron, quoique secouriste, était loin de

1. Ne semble-t-il pas entendre déjà parler le fameux *Père Duchêne?*

trouver tout divin dans l'œuvre. D'après ce janséniste ardent, le diable intervenait souvent; bon nombre de jansénistes ne purent donc en douter. « Oh! mon Dieu, disaient-ils, la plus grande partie attribue vos œuvres au démon. »

Comme d'habitude, Satan avait caché d'abord ses griffes et son pied fourchu; puis, lorsqu'il s'était découvert, quelques-uns de ses fidèles s'étaient éloignés. Aussi on lit dans un discours contenu dans le XXXe *écrit* : « Le Seigneur dit qu'il n'y aura de persévérants dans l'amour de ses œuvres que ceux qui voudront passer pour des fous ou des ignorants. » — C'était fort adroit de la part du diable. — Aussi le dieu des convulsionnaires déclare-t-il dans plusieurs endroits que Montgeron lui-même est dans l'erreur. — « Priez pour notre très-cher frère Montgeron, disait sœur Sion. La sagesse éternelle m'ordonne de vous dire (s'adressant à lui) : Soyez attentif, mon fils. Reconnaissez humblement qu'après avoir beaucoup parlé de mes œuvres, vous n'y connaissez encore rien. Vous avez un bandeau épais sur les yeux. » (XXXIIe *écrit.*)

Dans le XXXe *écrit,* on rapporte que le frère M..., écrivant très-rapidement un discours, y parla du second et du troisième volume de Montgeron : « C'est un livre fatal, dit-il, Montgeron est *un Satan, un aveugle.* » — Le même frère, après avoir lu l'écrit des antisecouristes contre Montgeron, s'exprime ainsi : « Voilà donc notre pauvre ami outragé; Seigneur, cela est juste. Regarde, pauvre Montgeron, l'état où te voilà réduit; en voulant fuir les humiliations, tu es tombé dans un labyrinthe. — Je te réduirai à la condition des bêtes. Tu seras brisé par l'armée ennemie. Ton livre ne vaut rien. Tes ennemis te rendront la risée du diable et des méchants. » (LVIIIe *écrit.*)

« L'homme est trop borné, dit le Seigneur, pour voir l'étendue de l'œuvre sans une révélation. Montgeron n'a traité que le sens littéral ; il faut chercher dans la lettre le double sens de l'énigme, etc. » (LVIII[e] *écrit*.)

On pense que cet exposé, quelque mutilé qu'il soit, donnera une idée suffisante du merveilleux janséniste : mais combien de faits, combien de détails curieux omis, et combien d'autres à jamais perdus[1] ! Les derniers mots qu'on va lire sont également tirés du *Mystère d'iniquité*, du janséniste antisecouriste dont on a précédemment analysé la préface. « Voilà, « dit l'auteur, cent écrits exposés et cinq cents envi- « ron seulement indiqués, savoir : cent quatre-vingt- « six dont j'ai composé le XXV[e] *écrit ;* — les deux « cents volumes que j'ai annoncés, et environ cent « écrits dont je me suis contenté de citer les dates. En « supposant que les deux cents volumes contiennent « comme le premier chacun cent quatre-vingt-six « écrits, il en résulte trente-sept mille deux cents écrits, « sans compter ceux dont j'ai fait usage, ceux dont j'ai « donné simplement les dates, et une infinité d'autres « que je n'ai pu me procurer ou que j'ai négligés, « pour n'être pas, comme un autre Jonas, englouti « tout vivant dans le ventre de cette affreuse ba- « leine. »

1. Il est évident, d'après ce simple aperçu, que Satan était prêt à se déchaîner, qu'il préparait un renversement social qu'il poursuit depuis longtemps et que l'époque du succès est encore ignorée de lui. Dans l'écrit intitulé *l'Œuvre des convulsions tombée*, on lit, page 76, que les convulsionnaires, après avoir égorgé un coq sur la terre de Port-Royal, ont été à Versailles marquer avec le sang de cet animal les maisons qui devaient y être épargnées dans le renouvellement de l'Église des Gentils. (V. *Le myst. d'iniq.*, p. 175.) On voit que le Dieu du jansénisme ne se bornait pas simplement à renouveler son culte.

Voici ce qui concerne les secouristes; mais si on y réunit les gros in-4° des autres sectes et ceux des constitutionnaires, que sera-ce donc? Quelle immense bibliothèque au sujet des prodiges d'une secte!

Telles sont les choses étranges qui se sont passées durant plus de cinquante ans chez les jansénistes. Ces faits, niés par les esprits forts, seront un sujet de plaisanterie pour une classe de gens devenue de plus en plus nombreuse dans le dix-huitième siècle. — On examinera surabondamment ailleurs, 1° si ces faits peuvent être niés, 2° comment ils furent appréciés, 3° et ce qu'on doit en penser.

LIVRE DIX-HUITIÈME

CHAPITRE I

Esprit et physionomie du dix-huitième siècle ; les philosophes dans leurs écrits renversèrent entièrement la croyance aux faits surhumains.

On a vu les diverses causes qui firent modifier les lois contre la sorcellerie à la fin du dix-septième siècle. On était las de poursuivre l'engeance des sorciers, cette matière était des plus scabreuses; on pensait que le meilleur moyen de faire tomber la magie, ce serait de s'occuper le moins possible des magiciens. On a vu enfin dans les philosophes une grande tendance au rejet du merveilleux, à l'incrédulité, au scepticisme. Cette disposition d'esprit devint de plus en plus marquée, de sorte qu'à la seconde moitié du dix-huitième siècle, il fut de bon ton d'être incrédule, déiste et même athée. On conçoit que tout ce qui se nomme miracles et prodiges fut alors complétement nié, regardé comme une opinion extravagante léguée par les siècles d'ignorance, et ceux qui la conservaient traités d'esprits faibles. Comme nul ne consent volontiers à se placer dans cette catégorie, et les philosophes d'ailleurs pré-

tendant que le merveilleux qu'on ne pouvait nier s'expliquait naturellement ; que s'il restait quelque chose à expliquer, il ne manquerait pas de l'être par les découvertes ultérieures de la science, le nombre des esprits forts s'accrut de plus en plus ; on ne sera donc pas surpris de voir cette philosophie au dix-huitième siècle introduite dans les riches salons des citadins, trôner au dix-neuvième chez le simple bourgeois, dans l'échoppe, et au village dans la chaumière même des paysans les plus ignorants.

Dans la première moitié du dix-huitième, au milieu des orgies de la régence la religion fut encore respectée, mais dans la seconde moitié, le matérialisme, le sensualisme atteignirent dans les classes élevées leur complet développement. « On convint, dit Guillon (*Hist. de la philos. anc. et mod.*, t. IV, p. 105), de porter sur toutes les matières une curiosité chagrine et querelleuse, de tout assujettir au calcul et au raisonnement, de n'admettre pour régulateur que la méthode des philosophes. C'est ce qu'on nomma l'esprit philosophique. Le doute brutal, le scepticisme de Bayle et des libres penseurs de l'Angleterre vinrent ébranler les certitudes et abattre toutes les croyances religieuses, aux pieds de l'idole de la raison et de la philosophie. »

C'est le siècle de Diderot, de Hume, de Voltaire, d'Helvétius, du baron d'Holbach, etc., et de tant de célébrités trop connues tombées dans la boue, quand leur piédestal d'argile fut détruit, mais dont les principes subsistent. — Parmi les philosophes qui se placent à la suite de Bacon, on voit toute l'école sensualiste. Bacon ne prévoyait guère cet honneur qu'il n'eût point ambitionné, il ne pensait pas sans doute que sa méthode produirait de tels fruits. Mais le bon engrais

qui fait germer et fructifier nos moissons se change en poison dans les plantes vénéneuses.

Le sophiste Helvétius, dans son livre de l'*Esprit*, réduisit tout à la sensibilité physique. D'après lui l'existence des corps n'est qu'une probabilité, tout l'univers n'est peut-être qu'un pur phénomène. Le problème de la spiritualité de l'âme ne peut se résoudre qu'à l'aide des probabilités. Helvétius se fait disciple de Carnéade, qui n'admettait point qu'on pût connaître la vérité. Selon lui, l'âme des bêtes n'est inférieure à l'âme humaine, que parce que l'homme a des doigts, tandis que les animaux ont des pattes. L'âme n'est pas libre. — Il n'y a ni bonté, ni méchanceté. Celle-ci est un effet nécessaire de l'enchaînement universel. Les ennemis du progrès sont des fanatiques qui veulent aveugler les peuples; ce sont les plus cruels ennemis de l'humanité. Il n'y a pas de loi divine pour nos actions. La sensibilité physique, l'intérêt personnel, sont les auteurs de toute justice. L'équité, la probité, n'ont pour base que l'intérêt personnel. Les vertus de préjugés sont les austérités des bonzes, des fakirs, etc. — « Il n'a pas, dit-il, nommé les moines. » — Les moralistes veulent éteindre les passions, dont l'absence produit l'abrutissement. — La route qui vous est ouverte, c'est celle des plaisirs et de l'amour des femmes. Il faut débarrasser celles-ci d'un reste de pudeur; entre la femme chaste et la femme galante, il n'y a de différence que la beauté. — Ceux qui recommandent la modération dans les passions et dans les désirs, si on les écoutait, causeraient la ruine des nations. — Les dévots austères qui se privent de certains plaisirs sont les méchants, etc.

Cet échantillon donne une bien faible idée d'un ouvrage parsemé de contes grossiers, de folles allusions au christianisme et à ses ministres; ce serait à peine

aujourd'hui du goût des crocheteurs. — Le traité *De l'homme* est non moins hardi que celui de l'*Esprit*, dont on vient d'extraire quelques propositions. Ces ouvrages trouvèrent des admirateurs, qui sans doute n'en sentirent pas les funestes conséquences; mais ils excitèrent l'indignation de tout ce qui avait un cœur honnête.

Le baron d'Holbach montra plus d'impudence encore dans le *Système de la nature*. Helvétius avait un peu voilé ses infâmes doctrines, celui-ci expose la sienne dans toute sa hideuse nudité; il ne respecte ni Dieu, ni roi, ni autorité. Pour d'Holbach, tout n'est que matière, l'homme n'est qu'une sorte d'horloge, et l'âme est comparée à l'effet du poids qui met en mouvement ses rouages. Dans l'intérêt de la philosophie, les philosophes mêmes s'effrayèrent : Voltaire et le roi Frédéric s'émurent d'une doctrine qui pouvait la compromettre. Ce système, qui aboutit à la fatalité, au matérialisme, à l'athéisme, ne différait pas de celui des autres philosophes; mais si ceux-ci avaient plus de réserve, tous marchaient au même but, car tous voulaient l'anéantissement de la religion et de ce qu'ils appelaient les superstitions.

Voltaire, qui voulait *écraser l'infâme*, qui porta les plus rudes coups à nos croyances, eut le plus d'admirateurs enthousiastes; toujours spirituel, souvent facétieux, Voltaire met tant de sel dans ce qu'il écrit; il est si caustique, si malin; tout en se montrant respectueux pour les dogmes, il sait si bien les couvrir de ridicule, qu'il charma la cour et la ville, le noble et le bourgeois. Ce n'est plus cette philosophie rébarbative qui procède par syllogisme et théorème; la philosophie du dix-huitième siècle est à la portée de tous, et surtout celle de Voltaire; non-seulement il écarte les obscu-

rités métaphysiques, mais il se soucie peu des règles de la logique. On ne peut rien extraire de ses quatre-vingts volumes ; le merveilleux est attaqué dans cent endroits de ses ouvrages, mais sans argumentations, sans preuves : on sait que Tertullien avait dit (*Apolog.*, c. XXIII) : « Qu'on fasse venir un possédé du démon, qu'un chrétien, le premier venu, lui ordonne de parler, il avouera qu'il est véritablement démon, etc. » — Que répond Voltaire à ce défi? « Qu'y a-t-il de plus extravagant, de plus fanatique que ce discours, dit-il; comment des statues auraient-elles avoué au premier venu qu'elles étaient des diables? Il fallait que Tertullien fût bien sûr que les Romains ne liraient pas sa ridicule Apologétique, et qu'on ne lui donnerait pas des statues à exorciser. » (V. *Exam. impart. de milord Bolingbroke*, c. XXI.)

Sa haine contre la religion s'accrut avec l'âge. Voltaire voulait étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste; avec tout l'honneur de l'invention, il eut des imitateurs; Diderot voulait aussi étrangler les rois avec les entrailles d'un prêtre. — Le voltairianisme est connu; mais à ceux qui n'ont pas lu Voltaire, il suffirait, pour l'apprécier, d'entendre certains vieillards, sous les glaces de l'âge et un pied dans la tombe, vomir encore les impiétés du philosophe de Ferney. Dans sa Correspondance, on voit les moyens qu'il recommande pour propager les enseignements philosophiques. « Il désirerait que les gens riches fissent imprimer des livres utiles qui seraient distribués *gratis*. Deux ou trois cents exemplaires peuvent faire beaucoup de bruit et sans danger; il faut écrire des choses simples, courtes, que les esprits les plus grossiers puissent comprendre. Ces ouvrages doivent confondre les superstitieux, il ne faut pas se jeter dans la métaphy-

sique. Il est plus sûr de jeter du ridicule et de l'horreur sur les disputes théologiques, de faire sentir combien les dogmes sont importuns ; il faut éclairer le chancelier et le cordonnier, etc. » (*Lettre à Helvétius*, 2 juillet 1763.)

Écrivant au même (25 d'auguste 1763), après avoir dit « qu'on renouvelle tous les jours les attaques de Julien, de Celse, de Porphyre, que l'on pense comme Bayle, Descartes, etc., etc., il ajoute qu'on oppose à certains ouvrages de piété, de petits livres philosophiques qu'on a soin de répandre partout adroitement ; ils se succèdent rapidement ; on ne les vend point ; on les donne à des affidés qui les distribuent à des jeunes gens et à des femmes. »

Au même (15 septembre 1763) : « Les jeunes gens se forment ; ceux qui sont destinés aux plus grandes places se sont défaits des infâmes préjugés qui avilissent une nation [1], etc. »

D'Alembert, pour élever l'édifice de l'*Encyclopédie*, demanda le concours de tous les savants ; le dessein secret qui présidait à l'œuvre, ce fut d'en faire un réceptacle des sophismes de l'impiété : d'athéisme, de matérialisme et de scepticisme ; quoiqu'on fût convenu, pour miner plus aisément l'édifice des croyances, de cacher la main qui portait les coups, on y montre tout cela sans pudeur.

1. D'après Voltaire, « toutes les maladies de convulsions ont passé pour des possessions de diable, dès que la doctrine des diables fut admise. » Après avoir dit que les Juifs, qui firent mourir Jésus, avaient le même pouvoir que lui de chasser les démons, il ajoute que « ni les Juifs, ni les chrétiens ne jouissent plus de cette prérogative longtemps si commune. Il y a toujours des exorcistes, mais on ne voit plus ni diables ni possédés. Il était dans l'ordre alors qu'il y en eût, il est bon qu'il n'y en ait plus. » (V. *Essai sur les mœurs ; des préjugés populaires.*)

Pour Diderot, fanatique en impiété, l'univers n'est que le résultat fortuit du mouvement et de la matière.

L'abbé Raynal, Volney déclament contre la tyrannie des prêtres et des rois, auxquels ils attribuent tous les maux de l'humanité. — Tout le monde connaît les *Ruines*, par Volney, œuvre impie dont l'immense succès prouve le mauvais esprit de la nation; l'abrégé de cet ouvrage, colporté dans les villes et les hameaux, a produit un mal qui subsistera longtemps, quoique l'ouvrage soit aujourd'hui tombé.

Montesquieu avait dit dans ses *Lettres persanes*, que « le pape est un magicien qui nous fait croire que trois ne font qu'un et que du pain n'est pas du pain; » en parlant du diable, il dit plaisamment, avec intention, que « chez les nègres, il passe pour être blanc. »

Le marquis d'Argens, son imitateur, attaqua la religion dans ses dogmes avec moins de ménagement, et calomnia ses ministres.

On avait dit, avant Hume, tout n'est que sensation, la nature entière peut n'être qu'un jeu de l'imagination; Hume apporte le scepticisme même dans le sensualisme. « Les philosophes ont cru, dit-il, que les perceptions intérieures provenaient des objets extérieurs; c'est une question insoluble; il faut ici l'expérience, et elle se tait et doit se taire. L'esprit n'a que des idées; il est impossible d'avoir l'expérience de la conjonction des idées avec les objets; la raison n'apprend rien sur leur réalité. — L'instinct nous porte à nous fier à nos sens; il va au delà des limites de la raison : il nous fait supposer que les images perçues viennent des objets eux-mêmes, mais toutes les idées sont dans l'âme et ne viennent pas des objets; rien donc de certain à l'égard du rapport de la cause et des effets. — Il n'y a, selon Hume, de certain que les quantités et les

nombres. — La négation d'un fait n'implique jamais de contradiction. En raisonnant *à priori*, toute chose peut produire toute chose : on peut croire que la chute d'un caillou va éteindre le soleil, que la volonté d'un homme peut arrêter les planètes. Dieu a pu créer la matière; nous ne savons pas, *à priori*, si la volonté de tout autre être ne peut le faire. — La théologie prouve l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme par des faits; mais avec nos principes, dit Hume, nous entrons dans une bibliothèque, nous prenons un volume de théologie scolastique, et nous demandons s'il contient des raisonnements abstraits sur les quantités et sur les nombres. — On répond non. — Des raisonnements d'expérience sur des choses. — Non. — Jetez-le donc au feu, — dit Hume, — car il ne peut y avoir qu'illusion et sophismes. »

D'après son système, la métaphysique et même la physique comme science sont impossibles, puisque nous ne pouvons rien connaître excepté nous ; notre individu lui-même peut n'être qu'une succession d'impressions et non une substance. Au chapitre de la probabilité et des miracles, Hume ne voit nul témoignage qui puisse les rendre certains; « il n'y a point de témoignage assez fort, dit-il, pour établir un miracle, à moins que ce témoignage ne soit tel que sa fausseté serait plus miraculeuse que n'est le fait qu'on veut établir. » (V. *Essais sur l'entendement humain*, X^e^ *essai*.)

Les faits merveilleux de la théologie et de la démonologie par là sont anéantis, et les dogmes qui étaient sanctionnés par des miracles sont renversés, puisqu'il n'y a de vrai que les mathématiques et que l'on peut absolument nier les faits les mieux attestés.

Combien de noms l'on pourrait ajouter à ceux-ci, célèbres ou ignorés, d'hommes qui ont apporté leur pierre

pour fonder l'édifice du philosophisme; tous, ivres de joie, s'écriaient : « Le fanatisme et la superstition vont donc être brisés! » — On sait déjà le contraire; nous le verrons mieux encore. Quoi qu'il en soit, le Panthéon s'ouvre pour Voltaire et pour Rousseau, toutes les bibliothèques possèdent leurs ouvrages, leurs bustes se voient partout. Les noms des Helvétius, des d'Alembert, des Diderot, des d'Holbach, etc., avec celui de Voltaire, sont répétés partout avec admiration : leurs doctrines vont porter leurs fruits empoisonnés, et à la fin du siècle, de cette fange s'élèveront les effluves qui forment dans le ciel les orages et les tempêtes; lesquels, après avoir brisé les cèdres, détruiront même les arbrisseaux. Comme un incendie dévorant, le feu de l'impiété se propagera, et l'Europe entière deviendra bientôt sa proie.

L'incrédulité en Angleterre était déjà si grande que le pouvoir s'en préoccupa et crut devoir prendre des mesures pour en arrêter les progrès. Un membre du parlement se plaignit de l'athéisme et fit entrevoir ses résultats : on rit de sa terreur, on le persifla, parce que sa proposition offrait une entrave à la liberté de penser.

Il serait fort inutile d'en dire davantage pour faire connaître les causes qui firent tomber en désuétude la loi de 1682, déjà bien mitigée, contre les gens accusés de faire des maléfices. On s'était flatté qu'il n'y aurait plus de sorciers lorsqu'on ne sévirait plus contre eux, et que le merveilleux tomberait devant les arguments ou les plaisanteries des esprits forts; on verra plus loin ce qui arriva. Il est vrai qu'on se moqua de l'intervention du diable, qu'il ne fut considéré que comme un mythe; car comment croire au diable et à tout ce que l'on raconte de sa puissance dans notre monde

visible, lorsqu'on ne croit plus à Dieu ni à ses miracles! Une foule de brochures se multiplièrent contre ces *folles* croyances surannées ; les vieilles femmes rougirent bientôt d'y avoir cru, car les admettre méritait un brevet d'ignorance et d'idiotisme; pourtant on a pu remarquer que ceux qui conservaient et défendaient la vieille doctrine n'avaient fait preuve ni de l'un ni de l'autre. On a vu au dix-septième siècle, et nous verrons encore au commencement du dix-huitième des hommes assez courageux pour oser réfuter les esprits forts; à sa seconde moitié, ils furent très-rares. Le rationalisme, né d'une trop grande confiance à la raison, semble quelquefois vouloir envahir ceux même qui devraient le repousser; peut-être était-on las des controverses religieuses. — « La métaphysique, la philosophie générale s'étaient épuisées à l'avénement de Louis XVI, dit Amédée Renée (*Contin. de l'Hist. de France de Sismondi*); s'il y avait moins de combats du côté des questions religieuses et de haute philosophie, d'autre part naissaient la chimie, l'économie politique, qui conduisaient aux découvertes des sciences physiques. L'esprit éprouvait une telle ivresse, que l'on croyait aux facultés de l'homme comme à un dogme nouveau; l'autorité, l'infaillibilité même semblaient avoir passé du côté de la raison. » — Aussi les rationalistes furent si nombreux, surtout ceux qui niaient le diable et la magie, qu'un ecclésiastique écrivait ces lignes en 1803 : « Depuis quarante ans il « n'a pas paru un imprimé, pas un in-12, pas un in-16, « pas un in-4°, pas un in-folio, pas la plus chétive, la « plus misérable brochure; on n'a pas traité un sujet, « soit de science, soit de litérature; il n'y a pas eu « une production en « matière de physique, de mo- « rale, d'histoire, de romans, de voyages, » où l'on

« n'ait inséré ce mensonge si affreusement fertile en « conséquences, et qui a eu de si funestes suites : — « *Il n'y a point, il n'y eut jamais d'hommes ni de fem- « mes qui réellement aient communiqué avec les démons, « il ne peut y en avoir*, etc. » — « Tous ceux qui ont « cru à cette communication étaient des visionnaires « ou des ignorants. Nous avons des *lumières bien supé- « rieures*. » (V. l'abbé Fiard, *La France trompée*, p. 176.) — Ce n'est point parce que cette assertion, outre sa fausseté, donnait un démenti à l'Écriture et à la doctrine théologique que l'auteur s'est ému ; — car les philosophes, rejetant les dogmes chrétiens et les miracles, pouvaient nier le diable et ses prodiges sans accroître beaucoup le mal, — mais parce que si on méprise comme des puérilités la magie et le démon, il peut intervenir sous d'autres noms, et les nations et les individus courront à leur perte sans s'en douter.

CHAPITRE II

L'opinion de plusieurs ecclésiastiques au dix-huitième siècle sur le merveilleux fut favorable aux libres penseurs; Poupart, Capperon, d'Artigny.—Bergier lui-même, dans le *Dictionnaire théologique*, fait des concessions à l'esprit du siècle; réflexions. — Les plus savants théologiens suivent l'ancienne doctrine; Bossuet, etc. — Dom Calmet. — Le père Schram, etc. — Le cardinal Lambertini (Benoît XIV). — Bergier, par une singulière contradiction, se montre aussi le soutien de la doctrine.

L'opinion de plusieurs ecclésiastiques au dix-huitième siècle sur le merveilleux fut favorable aux libres penseurs ; Poupart, Capperon, d'Artigny.

On a fait remarquer que quelques membres du clergé, dans les siècles précédents, avaient manifesté des opinions favorables à l'introduction des systèmes matérialistes par lesquels on expliquait l'astrologie, les oracles, les talismans, la chiromancie, le mouvement de la baguette divinatoire, etc., etc. On n'en accusera ni leur peu de foi, ni un défaut de piété; ils se sont trompés, il en est même qui l'ont reconnu avec humilité. Mais ces opinions fausses étaient un exemple funeste pour les hommes religieux, qui furent disposés dès lors à penser que tout le merveilleux pouvait s'expliquer de même[1].

1. On pourrait donner une longue liste d'ecclésiastiques de toutes les époques, qui ont pratiqué des superstitions qu'ils croyaient très-naturelles, ou qui sont devenus partisans de certains systèmes fort

Le rationalisme trouva des partisans dans le clergé dès les premières années du dix-huitième siècle [1] : disciples aveugles, puisqu'ils ne voyaient pas sans doute qu'ils favorisaient le protestantisme et l'incrédulité.

L'abbé Poupart, chanoine de Saint-Maur près Paris,

condamnables. Roger Bacon, dont les hardiesses sont connues; Marsile Ficin, dont nous avons cité les opinions comme philosophe réformateur; l'abbé Trithème, dans sa *Stéganographie,* où l'évocation des esprits est évidente, sans avoir l'intention de les évoquer. — Le chanoine Ciruelo, qui écrivit sur les quatre principaux genres de divination et sur l'astrologie judiciaire. — Le cardinal Pierre d'Ailly et le prêtre Junctinus, sur le même sujet. — Augurelli, condamné par Delrio, et Pantheus, sur les rêveries de l'astrologie. — Le cardinal Cajetan. — Ingegneri, évêque de Capo-d'Istria, qui soutint comme Porta les fondements de l'art de la physionomie. — L'évêque Synnesius, qui interpréta les songes et dont l'ouvrage fut commenté par Nicéphore, bibliothécaire de l'Église de Constantinople, et tant d'autres. — On ne saurait oublier que le cardinal de Richelieu autorisa le baron de Beausoleil à chercher des mines dans le royaume avec la baguette divinatoire, condamnée depuis par l'Église. Nous avons cité ailleurs des partisans enthousiastes de la baguette parmi les docteurs en théologie. — On en tire cette conclusion que l'exemple des ecclésiastiques ne doit pas être aveuglément suivi. L'abbé Joachim, Savonarole, le cardinal Bembo, le bénédictin Folengius, etc., etc., n'ont pas été chacun sans quelque tache. Si l'Église s'est montrée toujours sage dans ses décisions, on n'a pu toujours en dire autant de plusieurs membres du clergé.

1. En parlant de quelques prêtres disposés au rationalisme, on n'entend pas ici les accuser d'un défaut de foi. On les distingue de ces prêtres, qui furent la honte du clergé, d'un Meslier, curé d'Étrépigny, en Champagne, mort en 1733, qui, dans son testament plusieurs fois imprimé, demande pardon à Dieu et à ses paroissiens de leur avoir *enseigné* les dogmes chrétiens. « Il n'y a point de miracle, écrit Voltaire, qui ne soit pour lui un objet d'horreur, point de prophéties qu'il ne compare à celles de Nostradamus, » monstruosité si rare qu'il a dépassé Woolston, de Cambridge, dont Voltaire dit aussi : « Aucun prêtre ne se déclare plus ouvertement l'ennemi des prêtres, jamais chrétien n'attaqua plus hardiment le christianisme. » (V. *Dict. phil.*, v° *Miracles.*) — On peut dire de l'un et de l'autre, et de ceux qui pourraient leur ressembler, que de tels monstres font plus de mal à la religion que des milliers d'impies. Mais la vertu des saints prêtres

fit, à l'occasion d'une apparition arrivée à Saint-Maur, au mois de mars 1706, une *Dissertation sur l'apparition des esprits* : celle-ci avait mis en émoi Paris et la cour. Ce chanoine l'expliqua naturellement, ou mieux essaya, mais vainement, de l'expliquer. « Il croit, dit-il, aux apparitions d'esprits citées dans les saintes Écritures, » il explique même physiquement comment elles ont pu se manifester aux regards ; « les démons avaient un grand pouvoir avant la venue de Jésus-Christ, les prodiges païens émanaient d'eux ; mais ils ont perdu ce pouvoir ; autrefois ils s'emparaient des corps, il ne leur reste aujourd'hui qu'une puissance de *suggestion*. Il ne combattra point, dit-il, toutes les impostures qu'on attribue au diable, les possessions de Loudun, Marthe Brossier, etc. — C'est inutile. — Les savants ont parfaitement prouvé que le démon n'y était pour rien ; et quant aux sortiléges, c'est une magie naturelle, ou pure subtilité. »

« La croyance des chrétiens au retour des âmes est une erreur populaire. L'abbé Poupart met ces apparitions sur le compte de l'imagination, de la mélancolie, etc. Après avoir invoqué Aristote et Galien, il invoque aussi les secrets de la palingénésie, lesquels, dit-il, s'ils ont quelque fondement, pourraient rendre raison des apparitions d'ombres vues sur les cimetières. » (V. Lenglet Dufresnoy, *Rec. des dissert. sur les apparit.*, t. II.)

M. Capperon, ancien doyen de Saint-Maixent, ne

brille d'un éclat plus vif à côté de cette fange. — Il est donc important de n'accepter qu'avec prudence, et après mûr examen, certaines découvertes modernes adoptées par quelques prêtres, lesquelles, sous le faux nom de sciences, cachent une magie réelle, ou établissent logiquement le matérialisme ou le panthéisme. — C'est d'autant plus dangereux, que leurs confrères les croient initiés à des sciences naturelles qu'ils ignorent.

doute pas des apparitions, — l'Écriture ne le permettant pas, mais on peut s'y tromper; il cite des apparitions, où ceux qui ont vu avaient aussi été souffletés, battus, et des témoins l'affirmaient comme eux; — selon lui, c'était maladie.—Une fille avait vu sa mère, les gens de la maison entendaient aussi toute la nuit des bruits extraordinaires; il les guérit en les raillant. Une femme voulait faire dire des messes à son neveu décédé, qui les lui demandait. Capperon lui défendit de faire dire ces messes. Une autre encore se plaignait d'être tourmentée par un esprit, qui lui tirait ses couvertures, il lui promit une eau bénite particulière pour le chasser; c'était de l'eau bénite ordinaire... pourtant tout cessa.— Capperon en conclut que presque toutes les visions viennent de l'imagination; il explique comment on croit entendre, et même sentir des coups, etc. (1725. V. *Mercure de France*, 1726.)

Des théologiens pieux et éclairés trouvaient bon que l'on rassurât les gens effrayés par des terreurs chimériques, et qu'on leur en montrât la cause; mais dire qu'il ne reste au démon, depuis la venue du Sauveur, qu'un pouvoir de suggestion, nier les possessions les plus constantes; prétendre que toutes les apparitions des défunts s'expliquent naturellement, c'est une erreur, c'est favoriser l'incrédulité; s'il ne reste au démon qu'un pouvoir de suggestion, il faut rejeter, non-seulement les possessions de Loudun et autres, mais toutes les possessions depuis dix-sept siècles. Si l'on dit que les apparitions sont le fait de l'imagination, c'est détruire la preuve la plus manifeste pour le vulgaire de l'immortalité de l'âme, et de l'existence du purgatoire; certainement on doit éclairer, mais il ne faut pas se joindre aux philosophes pour établir l'incrédulité et l'impiété. Vainement on en excepterait

les possessions et les apparitions citées par l'Écriture; dès que l'on donne des explications toutes naturelles de faits analogues, le même coup qui renverse ceux-ci renverserait les autres.

L'abbé d'Artigny, mort en 1778, chanoine de l'église primatiale de Vienne en Dauphiné, a reproduit les opinions des esprits forts qui commençaient à avoir cours, même chez les personnes qui se piquaient d'une grande orthodoxie; ce n'est donc qu'une compilation des arguments déjà cités. Le chanoine de Vienne condamne, il est vrai, les opinions de Bekker sur le diable et la magie; mais il dit que « l'idée qu'on s'en forme conduit à l'impiété et à l'idolâtrie. On n'est pas fondé à brûler tout imbécile qui dit s'être rendu au sabbat (nul ne prétendra le contraire). Il y a deux siècles, il n'aurait pas osé attaquer ces erreurs, mais il vit dans un temps où on peut combattre les opinions les plus accréditées, quand elles répugnent à la foi et à la raison. — Les démonographes croient que Dieu partage avec Satan l'empire de l'univers; c'est une impiété, Dieu contribuerait à séduire les hommes ; Jésus-Christ a détruit la puissance du diable ; le juste est maître de Satan. —Quelle preuve donne-t-on de son pouvoir? — Les prodiges des magiciens, la croyance de tous les peuples? — C'est à la raison à décider, non à la foule des témoins, *le nombre n'y fait rien*. Les choses surprenantes attribuées à la magie s'expliquent physiquement, ou sont des impostures, » il admet ce qui est dit dans l'Écriture, non la démonologie populaire.—En rapportant des histoires de sortilége, il demande « comment le diable pourrait suffire à tant d'occupations. » On dit que le pouvoir des sorciers est anéanti quand ils sont entre les mains de la justice, et le père Labat a cité une histoire qui prouve le contraire. — Ce domini-

cain, qui avait été envoyé en Amérique, rapportait qu'un nègre de l'île Saint-Thomas, qui rendait des oracles avec une petite idole, ayant été condamné à être brûlé vif, M. Vanbel, directeur du comptoir de Danemark, se trouva sur son chemin tandis qu'on le conduisait au supplice; il dit à ce dernier *qu'il ne ferait donc plus parler sa petite figure*. Le nègre lui répondit que, s'il voulait, il ferait même parler sa canne (de Vanbel); le juge est prié de surseoir à l'exécution, dit le père Labat, et M. Vanbel demande des renseignements sur un navire qu'il attendait; alors le nègre plante la canne dans la terre, fait ses cérémonies et dit à M. Vanbel d'approcher : une voix se fait entendre, lui apprend que le vaisseau est parti tel jour de tel endroit, commandé par un tel, accompagné de tels passagers; qu'il sera content de sa cargaison, que le navire a éprouvé telles avaries; que son petit hunier est rompu, sa voile d'artimon emportée, qu'il mouillerait avant trois jours, etc. — Tout ce que la canne a dit s'est vérifié à la lettre, dit le père Labat. — D'Artigny croira-t-il aux oracles rendus par le démon d'après le fait cité par le père Labat, qui le cite comme un exemple véridique de ce qui se passe parmi ces hordes sauvages? — « Voilà un sorcier bien stupide, dit-il, pourquoi ne se dérobe-t-il pas à la justice? que ne se rendait-il invisible? était-ce plus difficile que de faire parler un bâton? » C'est donc une erreur de dire que le pouvoir des sorciers est anéanti devant la justice, etc.? « De tels contes, poursuit l'abbé d'Artigny, fomentent la superstition. » — Parlant longuement des possessions et de ceux qui vomissent des corps étrangers : — « Ce sont des caprices de l'imagination; ce sont des gens qui se jouent de la crédulité. » — Quoiqu'il admette les possessions, il montre

les tromperies des possédées de Louviers et de leurs exorcistes. « Les possessions, selon lui, sont très-rares aujourd'hui; s'il y a du vrai dans les visions des sorciers, c'est le diable qui trouble leur imagination. Si le transport est faux pour les uns, il l'est pour tous les autres. » Après avoir fait des réflexions moitié sérieuses, moitié badines sur le diable, il rapporte les arguments des incrédules, la déclaration de 1682, etc., et dit que « si les sorciers étaient si puissants, la qualification de fourbes que leur donnent les conciles et les Pères ne leur conviendrait pas. Leur commerce avec le démon est donc une fable, ils ne font rien qui excède les forces naturelles, etc. » — Les joueurs de gobelets avaient été autrefois condamnés comme sorciers.—Il trouve ridicule que le diable serve de monture aux sorciers, qu'ils ne s'enrhument pas au sabbat, qu'ils ne soient pas piqués par les épines, etc., etc. (V. d'Artigny, *Nouv. mém. d'hist. et de littér.*, t. V, art. LXXVI.)

Tout ce qui a été dit précédemment réfuterait le chanoine de Vienne; s'il est moins crédule que les démonologues, ceux-ci sont plus instruits que lui; ils n'ont jamais entendu égaler le pouvoir de Satan à celui de Dieu. — La raison ne peut rien objecter sur le pouvoir des magiciens (ou plutôt du démon), démontré par les faits. Les prodiges de la magie ne s'expliqueront jamais physiquement. — Un sorcier (des faits l'ont prouvé aussi) ne peut se soustraire à la justice, quoiqu'il puisse continuer d'opérer des prodiges. — On a vu Gilbert Fourneau ne pouvoir éviter les châtiments de la justice, et cependant causer la cécité du jésuite Girard, qui voulait le convertir (V. t. II de cet ouvrage, p. 347); ce qui prouve deux choses contrairement à ce qu'avance l'abbé d'Artigny:

1° que les justes eux-mêmes ne sont pas toujours maîtres de Satan; 2° qu'un sorcier peut, même entre les mains de la justice, user du pouvoir d'opérer des choses extraordinaires sans qu'il puisse cependant se soustraire à ses châtiments. Le nègre a donc pu faire parler la canne de M. Vanbel, sans qu'il lui fût possible d'éviter sa condamnation. — Parmi des milliers d'autres preuves, c'était donc une raison pour l'abbé d'Artigny d'admettre la réalité des oracles, mais non de rejeter comme un conte le récit du père Labat.

Si les possédées de Louviers et leurs exorcistes étaient des fourbes, d'après l'abbé d'Artigny, ceux qui le liront auront de fortes raisons de penser que toutes les possessions sont fausses. Il admet celles qu'il ne pouvait nier sans impiété; mais on pensera qu'il n'y croyait pas davantage; et s'il y croit, il n'en est pas moins vrai que les laïques même religieux qui liront sa décision sur cette matière, devront regarder la magie, les possessions, etc., comme très-explicables par la fourberie ou par des causes physiques.

Il est donc très-vrai qu'une partie du clergé, au dix-huitième siècle, se montrait assez disposée à accréditer les opinions des esprits forts sur le merveilleux; pourvu que l'on crût à celui mentionné dans la sainte Écriture, on attacha peu d'importance au surplus.

Bergier, dans le Dictionnaire théologique, fait des concessions à l'esprit du siècle; réflexions.

Ce qui achèvera de le démontrer sans qu'il soit besoin de grossir cette liste par d'autres noms, c'est l'exposé de quelques passages du *Dictionnaire théologique*, par Bergier; ce théologien, que nous verrons cependant plus loin figurer parmi les défenseurs zélés des

faits surnaturels et du surhumain, a pu, par excès de prudence, se laisser emporter un peu par le courant. Feller fait observer lui-même que Bergier, dans la partie théologique de *l'Encyclopédie méthodique*, a montré trop d'indulgence ou de complaisance envers certaines gens, une espèce d'égards pour des erreurs accréditées, qu'il est entré en une sorte de composition avec quelques préjugés dominants. « On croit quelquefois, dit Feller, entendre la religion, qu'il a si souvent défendue, lui dire avec tendresse : *Tu quoque, Brute!* » — En effet Bergier, dans le même ouvrage où il réfute avec tant de logique les arguments des esprits forts sur la magie et les possessions, par esprit de concession se montre parfois un peu trop le partisan des idées de son siècle, ce qui le fait tomber en contradiction avec lui-même. — « Trouverons-nous, dit-il, dans l'Écriture sainte et dans les Pères quelque chose qui ait contribué à entretenir le préjugé des païens, la confiance à la magie? » Il ne voit ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament aucun exemple d'opération magique. — Moïse change sa verge en serpent; celle des magiciens de Pharaon n'était qu'un serpent enchanté par des drogues. — Moïse change l'eau du Nil en sang; les magiciens en firent autant dans un vase ou dans une fosse. — Moïse fait apparaître des myriades de grenouilles sur le sol d'Égypte; les magiciens en firent paraître quelques-unes avec des appâts ou par des fils imperceptibles. — Tout cela est bien naturel. — « Quand il serait vrai qu'il y a dans l'Écriture des faits qu'on doit attribuer aux démons, il s'ensuivrait que Dieu l'a permis pour punir les hommes; mais on ne voit rien dans l'Écriture qui force d'attribuer l'effet au démon. »

« La pythonisse d'Endor fut effrayée en voyant paraî-

tre un mort ; Dieu en fut la cause, elle ne s'y attendait pas. —Le démon tua les sept maris de Sara. On ne dit pas que des magiciens y aient contribué. — Il affligea Job. — Il n'est pas parlé d'une intervention humaine avec le démon. C'est Satan seul qui agit avec la permission de Dieu. » — (Puis il semble ensuite l'admettre.) « Cet art funeste, dit-il en parlant de la magie défendue aux Israélites, avait plus souvent pour objet de faire du mal que du bien; presque toujours il était joint à l'imposture. » —(Puis ensuite il nie.) — « Le Nouveau Testament, continue Bergier, fait mention de plusieurs opérations de l'esprit malin, mais les magiciens n'y ont point eu de part. Simon a séduit les Samaritains par art magique. — Pour tromper, faut-il que le démon s'en mêle? — Quand le Nouveau Testament parle des prodiges de l'antechrist, il ne dit pas s'ils seront naturels ou non. — Les Pères se sont attachés à décrier la magie, puis ils ont attribué au démon les prétendus miracles des païens. — C'était la voie la plus courte et la plus sage pour terminer la contestation. » (V. *Dict. théol.*, v^is^ *Magicien* et *Magie.*)

D'après ces divers passages, les magiciens ne sont que des fourbes, et Bekker n'a pas dit mieux pour renverser la magie diabolique.

A l'article des *Convulsionnaires* il n'écrit que quelques lignes : « Ce sont des fanatiques qui prétendirent obtenir des miracles et éprouver des convulsions; plusieurs témoins prévenus, trompés ou apostés, les attestèrent; leurs partisans ont été couverts de ridicule. Arnauld, Pascal et Nicole n'avaient point de convulsions et se gardaient bien de prophétiser. » Bergier juge ces prodiges par ces paroles d'un archevêque de Lyon au neuvième siècle : « En leur donnant bien des coups ils avouaient leur imposture. » Enfin

Bergier termine en disant que le docteur Hecquet, dans son ouvrage intitulé : *Naturalisme des convulsions*, a démontré l'illusion de ces prétendus prodiges.

Celui qui ne lirait que ces quelques lignes de Bergier serait autorisé à rejeter les prodiges de la magie et ceux des convulsionnaires. Or, s'il est possible de nier ceux-ci, on le répète, on peut tout nier, et c'est ce qu'on a fait.

On recourait aux suffrages de l'Église pour guérir les maléfices. — « Que le pacte des magiciens soit possible ou non, dit Bergier, les exorcismes n'en sont pas moins utiles. On persuade par là que les bénédictions ont la vertu de détruire les opérations diaboliques. Cela suffit pour rassurer les esprits trop timides. » (*Ibid.*, v° *Magicien.*)

Sans doute, — mais l'Église recommandait aux maléficiés de prier Dieu *de les délivrer de ligatures, sortilèges*, etc., *du diable* et de *ses ministres*. Si vous niez le pacte, ne dira-t-on pas que ce sont de pieuses fraudes dans un but très-bon, il est vrai, mais un moyen dont les ministres du Dieu de vérité ne peuvent se permettre l'emploi?

Préoccupé de voir la religion accusée de faire croire à la magie, Bergier dit que « si les philosophes venaient à bout de renverser cette croyance, ils rendraient un très-grand service aux théologiens ; ils leur aideraient à inculquer une grande vérité, savoir que le pouvoir du démon a été détruit par la croix de Jésus-Christ.» (*Ibid.*)

Il est vrai pourtant, et nul ne peut le nier, qu'il est permis à Satan d'exercer quelquefois sa rage même sur les personnes pieuses : dire autrement, c'est rassurer peut-être les imaginations faibles, mais c'est aussi une erreur qui vient en aide aux esprits forts.

On verra que ces petites taches sont complétement effacées dans d'autres passages du même Dictionnaire théologique ; mais pourquoi ces contradictions? elles témoignent du grand embarras de l'auteur ; — placé entre le texte sacré qui proclame la magie, et son siècle qui la nie et accuse le clergé de favoriser les superstitions, sa position était fort critique. Comme théologien, il ne pouvait rejeter ni le démon, ni son pouvoir, ni son commerce avec l'homme ; comme écrivain dans l'*Encyclopédie*, ouvrage destiné à *tout le monde*, pouvait-il proclamer les sortiléges à une époque où, par une sorte de politique, on voulait détruire cette vieille croyance? Un tel article pouvait-il figurer dans le monument édifié pour montrer au monde le progrès des lumières? Il crut servir la religion, en montrant aux philosophes qu'elle restait toujours digne d'eux, que les nouvelles découvertes ne pouvaient porter atteinte à sa réputation de sagesse : — « Vous déclarez la magie n'être qu'une imposture, l'Écriture ni les Pères n'ont pas avancé le contraire : vous les croyez crédules, ils ne l'étaient pas plus que vous, il fallait bien qu'ils parussent partager le préjugé général. » — Bergier pensa que le chrétien orthodoxe ne s'en scandaliserait point, car il accorde aussi lui-même au démon un pouvoir, il reconnaît des magiciens. Il se contredit, c'est vrai, mais ces contradictions deviennent un moyen de satisfaire toutes les opinions. Chacun agrée ce qui convient à la sienne, et ne tient nul compte du reste.

A propos du *sabbat*, il lui était permis de se montrer sceptique, — l'Écriture n'en parle pas ; — il pouvait donc dire que ces assemblées sont sans fondement, qu'elles viennent de l'imagination, que cette croyance émane du récit de quelques peureux, qui ont pris pour le sabbat des feux de bûcherons, etc. — « Quelques phi-

losophes incrédules, dit-il, ont attribué à la religion cette erreur; cela est faux. Les Pères n'en ont rien dit; on a toujours méprisé cette imagination populaire. » Il rappelle ce qu'a dit le père Spée, qui jamais n'avait trouvé de sorciers parmi les condamnés qu'il accompagnait au supplice. — On a vu pourtant que si l'Écriture et les Pères n'ont rien dit du sabbat, les théologiens ne sont pas restés muets, et plusieurs philosophes eux-mêmes n'ont pu nier ces assemblées, ni les attribuer à des feux de bûcherons ou au délire de l'imagination.

Il est donc évident qu'il y a eu de la part de Bergier concession faite à l'esprit de son siècle. Si le bon père Spée n'a su trouver un seul condamné s'avouant sorcier, faut-il s'en étonner? Quand dans les bagnes on *interroge les forçats, il n'y en a pas un qui ne se dise* honnête homme. — Ce que nous verrons ailleurs prouve que Bergier connaissait et admettait la doctrine de l'Église sur le merveilleux diabolique; mais après ce qu'on vient de lire, sera-t-on surpris que des prêtres moins pieux peut-être, et sans doute moins instruits, aient professé toutes les erreurs des esprits forts sur la matière? Doit-on s'étonner enfin que la masse des fidèles aient suivi cette voie? La simplicité de la plupart d'entre eux est telle, qu'ils penseraient faire un péché très-grave en croyant à l'existence de la magie; croire étant pour eux synonyme d'avoir foi, de pratiquer. — Autre chose, cependant, est de croire qu'elle existe, ou d'y mettre sa confiance; l'Église a toujours enseigné l'un et proscrit l'autre. Le clergé, d'ordinaire, s'est peu soucié de détruire cette synonymie, pensant que celui qui n'y croirait pas n'y mettrait pas sa confiance; — et voilà comment le clergé lui-même a concouru par divers motifs à renverser la vieille croyance. Qu'est-il

résulté de ce concours ? l'opinion fausse que le progrès des lumières avait détruit ou fait modifier la doctrine de l'Église sur ce sujet. — Il serait oiseux de démontrer le contraire dans les quinzième et seizième siècles, puisqu'on a vu les papes porter des décrets contre les sorciers, l'Église continuer ses exorcismes, et au dix-septième des théologiens célèbres soutenir cette même doctrine. Mais on a prétendu, au dix-huitième, qu'elle n'avait conservé les anciens rits que comme de respectables vieilleries. — Si cela est, le mot *démon* ne devra plus paraître que dans le sacrement du baptême, et dans les épîtres et évangiles d'où on n'oserait le rayer, on supprimera dans le rituel les exorcismes contre les possessions, les prières contre les infestations et les maléfices qui n'existent plus. Nul théologien instruit ne voudra, dans aucun traité, parler du diable, car ce n'est peut-être qu'un mythe et la personnification de nos passions ; rien ne devra rappeler dans les livres d'enseignement religieux ce qu'on a nommé de *petites faiblesses*, nées des traditions d'une époque où le platonisme a, dit-on, régné dans l'Église,— et cependant c'est tout le contraire ; tous les rituels, tous les cours de théologie, les catéchismes expliqués, les conférences diocésaines, les manuels des confesseurs, les examens de conscience, les traités des plus savants théologiens enseignent la vieille doctrine ; il n'est pas jusqu'aux amendes honorables au saint Sacrement[1] qui ne fassent mention des profanations et sacriléges des sorciers et des magiciens. Il était pourtant facile à l'Église de marcher dans la voie du progrès, sans rompre avec l'ancienne

1. Presque tous les livres de prières, au commencement du dix-neuvième siècle, contenaient des amendes honorables au très-saint Sacrement, pour lui demander pardon des sacriléges des sorciers et des magiciens.

doctrine ; elle pouvait se borner à certains dogmes de la religion, sans s'occuper de l'intervention des esprits; prêcher la morale et laisser dans l'oubli ce qui concerne la magie et les possessions ; elle pouvait, comme les protestants l'ont fait plus tard, expliquer l'Écriture relativement au diable autrement que ne l'avaient fait les Pères et quelques saints docteurs qu'on n'a jamais prétendu être inspirés, et dont les sentiments n'ont jamais passé pour des dogmes.—Qui donc empêchait de nier le transport du Sauveur par Satan comme une réalité, de dire que tout s'était passé en imagination? D'excellents chrétiens et quelques prêtres même, n'interprètent pas autrement le texte sacré. La doctrine théologique peut enseigner : qu'il a été permis à Satan de faire beaucoup de mal aux créatures à la venue de Jésus-Christ, mais que ce qui était utile pour établir sa religion a cessé de l'être, le diable étant enchaîné, etc. — On ne pourrait plus alors accuser l'Église de crédulité ni de mensonge, elle marcherait avec la philosophie. — Pourtant elle n'en a rien fait ; tandis que des ecclésiastiques adoptent les opinions des philosophes, l'Église, par les écrits de ses plus savants docteurs, enseigne ce qu'elle a toujours enseigné : les apparitions du démon, son pouvoir sur la matière inerte ou animée, son commerce avec des hommes coupables au moins par l'intention, etc. — Après avoir cité quelques théologiens conservateurs de la vraie doctrine au dix-septième siècle ; arrivé au dix-huitième, montrons que le progrès des lumières n'a changé en rien cette doctrine.

Les plus savants théologiens suivent l'ancienne doctrine ; Bossuet, etc.

Commençons par Bossuet mort au commencement du dix-huitième siècle. Les écrits du célèbre évêque

de Meaux ayant encore toute leur importance même au dix-neuvième siècle, il convient d'en citer ici des passages. On espère que l'admiration vouée à ce grand nom, même par les philosophes, ne sera pas diminuée, malgré ce qu'on lira dans ses *Œuvres* concernant l'intervention diabolique.

Bossuet, même dans ses Sermons, annonce comme des vérités ce que le premier venu traitera bientôt d'ineptie; mais il arrive souvent aux lecteurs des œuvres de l'éminent évêque de les parcourir sans y remarquer ce qu'on appelle maintenant *les ténèbres* du moyen âge. On voit tous les jours des esprits inattentifs ou prévenus lire des traités théologiques et même le texte sacré, sans s'apercevoir qu'il s'y trouve tout au long une doctrine qu'ils méprisent; des chrétiens, même fervents, qui ne pourraient entendre proférer le nom du démon sans sourire, sans y penser, le prononcent tous les jours sérieusement dans leurs *Heures*.

L'être de la légende, aujourd'hui si ridicule pour tous, *le diable enfin*, est pris au grand sérieux par Bossuet; pour lui, c'est toujours *le fort armé*. L'Aigle de Meaux frissonnerait d'effroi en pensant au *loup ravissant*, si sa piété ne le rassurait un peu. — A la fin du dix-huitième siècle, les temps sont donc bien changés! on y craint d'autant moins le démon qu'on est plus grand pécheur. Voyons ce que l'évêque de Meaux pensait d'un ennemi que des prêtres même ont dit enchaîné. — Il lui attribue une intelligence sublime, une puissance que Dieu seul peut paralyser, qui s'exerce sur notre monde matériel, et surtout sur l'homme qu'il abhorre, et non-seulement par des *suggestions*, mais par des *vexations*, selon que Dieu le lui permet. La théologie nous apprend que Dieu se montre plus miséricordieux souvent en les permettant qu'en

les réprimant; car les obsessions faisaient des saints, et l'inertie apparente des démons multiplie les réprouvés. — Après avoir parlé de leur intelligence, Bossuet a signalé leur cruauté : « Ils sont *cruels*, dit-il, parce qu'ils sont envieux; moqueurs, parce qu'ils sont superbes. » (V. II[e] *serm. pour le Vend. saint.*)

Autant Dieu a donné aux esprits d'intelligence, autant il leur a départi de puissance toujours soumise à sa sainte volonté. — « Le monde sensible, dit Bossuet, fut assujetti au monde spirituel et intellectuel : et Dieu fit ce pacte avec la nature corporelle, qu'elle serait mue à la volonté des anges, autant que la volonté des anges, en cela conforme à celle de Dieu, la déterminerait à certains effets. » (V. V[e] *Élév. sur les myst.*) En faut-il conclure que le pouvoir des démons soit anéanti parce que leur volonté a cessé d'être conforme à celle de Dieu? Non, car Bossuet cite ailleurs (V. *Médit. sur l'Évang.*, LXXIX[e] jour) des passages des saintes Écritures où Satan a demandé qu'il lui fût permis de cribler les apôtres. — *Satanas expetivit vos ut cribraret.* — « Quelle puissance! s'écrie Bossuet; cribler les apôtres mêmes; les agiter, les jeter en l'air, les précipiter en bas, en faire en un mot tout ce qu'il veut. Qui lui a donné ce droit, à Satan, sinon le péché? C'est pourquoi il en use avec un pouvoir tyrannique; néanmoins il ne fait rien de lui-même, il demande : c'est une puissance maligne, malfaisante, tyrannique ; mais soumise à la puissance et à la justice suprême de Dieu; mais il a droit de demander ceux en qui il trouve du sien, c'est-à-dire le péché. »

La théologie nous apprend, poursuit Bossuet, pourquoi cette puissance leur est restée; cependant ils n'en sont pas plus heureux, le bonheur des créatures ne consistant ni dans une nature excellente, ni dans un

sublime raisonnement, ni dans la force, mais dans leur union avec Dieu; quand elles s'en séparent, tous leurs dons naturels, tout leur pouvoir, tout ce qui leur servait d'ornement, tournent pour leur supplice. (V. Ier et IIe *serm.* pour le Ier dim. de Carême.)

Bossuet, voulant nous donner une idée de cette puissance, s'exprime ainsi : « Si Dieu ne retenait leur fureur, nous les verrions agiter ce monde avec la même facilité que nous tournons une petite boule. (*Ibid.*) Il répète que l'Apôtre, en les appelant les princes du monde, les malices spirituelles, suppose que leurs forces n'ont point été altérées, ni leur science. Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, ni contre aucune force visible (*Eph.* VI, 12; Job, IX, 13), mais contre des principautés, des puissances. — Ils sont de la nature de ceux dont il est écrit : qu'ils portent le monde. (V. Ve *Élév. sur les myst.*) Telle est la doctrine de l'Église, des Pères, des docteurs.—Bossuet montre que l'Église ne pouvait penser autrement d'après les divers passages du texte sacré. — Il rappelle qu'un seul ange a exterminé tous les premiers-nés d'une nation.—On voit donc que le système de Platon est inutile à la doctrine de l'Église, qui l'a puisée dans de meilleures sources.

Dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, Bossuet recommande aux princes d'éviter les superstitions qui concernent toutes les divinations : au fond, ce ne sont que des rêveries; mais pensant sur ce sujet comme les Pères, Bossuet accepte leur doctrine dans toute son étendue : « Ne vous étonnez point, dit-il, de voir arriver ce qui a été prédit, on ne doit pas en attribuer l'accomplissement au hasard. Dieu, par un terrible jugement, livre à la séduction ceux qui la cherchent. Il abandonne le monde aux esprits séducteurs, qui

trompent par mille illusions les âmes curieuses, car ces arts (c'est-à-dire l'astrologie, les présages, toutes les divinations) réussissent quelquefois, selon que Dieu trouve juste de livrer à des erreurs ou à de justes supplices une folle curiosité. » (Liv. V, art. III.) Bossuet a été plus explicite encore dans le premier sermon du premier dimanche de Carême. « L'existence des esprits malfaisants, outre le témoignage évident des divines Écritures, est reconnue, dit-il, chez tous les peuples ; » il en expose les raisons. « Ce sont certains effets extraordinaires et prodigieux qui ne pouvaient être rapportés qu'à quelque mauvais principe. Les histoires parlent de voix inopinément entendues, de plusieurs apparitions funèbres arrivées à des personnes graves, dans des circonstances qui les rendaient très-assurées. Cela se confirme encore, continue Bossuet, par cette noire science de la magie dans toutes les parties de la terre. Les peuples ont été étonnés par diverses illusions et par des prédictions trop précises pour venir purement de la connaissance des astres ; ajoutez-y, dit-il, certaines agitations et des esprits et des corps que les païens eux-mêmes attribuaient aux démons. Les oracles trompeurs, les mouvements terribles des idoles, les prodiges qui arrivaient dans les entrailles des animaux, et tant d'autres accidents monstrueux des sacrifices idolâtres, à quoi les attribuerons-nous, sinon à quelque cause occulte qui, se plaisant à entretenir les hommes dans une religion sacrilége par des miracles pleins d'illusion, ne pouvait être que malicieuse ? »

Ce que Bossuet disait dans la chaire de vérité, peu de prédicateurs eussent osé le faire plus tard, quoique la doctrine n'eût pas changé. — Bossuet croit donc à la magie, aux diverses divinations, aux prestiges des

esprits séducteurs, malfaisants, moqueurs, puissants; il ne pense pas que leur puissance soit perdue depuis l'avénement du Sauveur; il proclame la doctrine contraire. Satan conserve son pouvoir, dont il use conformément à la volonté divine envers les pécheurs.

« Mais si le péché les lui livre, dira-t-on, pourquoi n'use-t-il pas de son droit? Le nombre des possédés, au lieu de diminuer, devrait s'accroître? » — Juste sujet de terreur, quand on se rappelle que toute vexation diabolique est un acte de miséricorde et envers ceux qui la voient et envers ceux qui la subissent; — mais il faut la mériter, et l'orgueil et l'impiété s'y opposent. L'Aigle de Meaux pensait donc comme les démonologues. Quelle doctrine faut-il suivre? est-ce celle de quelques théologiens partisans du progrès, est-ce celle de Bossuet?

Si cette doctrine peut être qualifiée de *petites faiblesses* ou de *respectables vieilleries*, comme on a osé le dire, on s'étonne qu'elle fasse partie de l'instruction privée des confesseurs et des directeurs; si l'on parcourt, entre autres traités, les *Conférences d'Angers*, réimprimées en 1755 par ordre de l'évêque pour les curés du diocèse, on y voit là, comme dans la plupart des diocèses, que la magie au dix-huitième siècle, loin d'être considérée comme un crime imaginaire, est un cas réservé. « Les prétendus esprits forts, dit la quatrième Conférence, juillet 1732 (V. *Cas réservés*, t. II), ne reconnaissent ni sorciers ni sortiléges, et mettent au rang des fables tout ce qu'on débite au sujet de la magie; ils croient fort inutile que les évêques s'en réservent l'absolution. Le peuple crédule, au contraire, traite souvent de sortiléges des choses qui ne le sont en aucune manière : ce sont deux extrémités qu'il faut éviter.

La magie n'est pas une chimère. » — On reconnaît ici en principe sa réalité, puisque l'Église excommunie les sorciers; mais on remarque aussi qu'il n'est pas toujours facile, dans la pratique, de discerner si tel effet est naturel ou diabolique.

Dans les Conférences sur *le Décalogue* (t. I[er]), après avoir dit que la superstition est opposée à la religion et après l'avoir distinguée en culte indu, idolâtrie, magie, maléfices, divinations, vaine observance, on donne des règles propres à les reconnaître et savoir s'il y a pacte exprès ou tacite. —Le confesseur, ayant tout examiné, dit au pénitent d'apporter « tous les signes de son engagement avec le démon, tout ce qui sert à ses mauvais desseins, et les livres mêmes, qui seront brûlés; » il lui enjoint (que l'on note ces mots) de « *réparer* tout le mal qu'il a fait au prochain, soit dans son corps, soit dans ses biens. »

La magie naturelle est distinguée de la magie diabolique, qui produit des effets extraordinaires, surprenants, qui surpassent toutes les forces de la nature; les différents genres de divinations, les songes, etc., sont aussi exposés dans ces *Conférences*.

Dans la plupart des diocèses, et entre autres dans celui de Paris, l'Église, au dix-huitième siècle, non-seulement est convaincue de la réalité de la magie, mais elle en fait un crime réservé dont l'évêque seul peut absoudre; dans plusieurs diocèses il y avait même excommunication. Les curés publiaient au prône : « Nous dénonçons pour excommuniés tous sorciers, « devins et magiciens, tous ceux qui usent d'arts dia-« boliques et tous ceux qui ont recours à eux, etc. »

Telle était la formule lue au prône chaque dimanche dans le siècle de Voltaire, d'Helvétius, de Diderot. Si quelqu'un objectait encore que l'Église défendait

ces superstitions sans croire à leurs effets et seulement parce qu'elles troublent l'esprit et ont produit de déplorables erreurs, on répéterait ce qu'on vient de dire, l'*injonction faite* au sorcier de retirer les signes du pacte et tout ce qui a servi à ses mauvais desseins, enfin l'obligation de réparer tout le mal qu'il a causé au prochain, soit dans son corps, soit dans ses biens, parce qu'il y a une magie diabolique qui produit réellement des effets extraordinaires et surprenants. — L'Église déclarant dans ses conférences que c'est un crime des plus graves, ce n'est donc point une chimère, et le pacte avec Satan n'est point une fable, comme le répètent, d'après les philosophes, quelques ecclésiastiques. — L'Église admettait donc, au dix-huitième siècle, ce qu'elle croyait dans les siècles précédents, quoique rien ne l'obligeât à conserver ces *petites faiblesses*. — Dans ses instructions, elle recommande aux confesseurs la prudence; elle recommande de ne pas croire légèrement ce que pourront leur dire ceux qui s'accusent de pacte et de sortilége, qui parlent d'apparition, de sabbat, car il y a souvent plus d'imagination que de réalité; elle craint que la crédulité ne multiplie les sorciers, ne fasse de prétendus maléficiés ou obsédés. L'Église enfin, toujours sage, toujours fidèle à ses principes, évite les deux extrêmes : la crédulité et le pyrrhonisme concernant la magie.

Dom Calmet.

Si nous consultons un érudit sur pareille matière, un écrivain laborieux qui connaissait à fond les objections des philosophes et les arguments qui les réfutent, si nous parcourons les *Dissertations* savantes de dom Calmet, voici en substance ce qu'il écrit :

« Les prétendus esprits forts ont trouvé dans les secrets de la nature, dans la connaissance des simples, dans les ressorts de l'imagination, dans les faux préjugés de l'enfance et de l'éducation, dans les lois du mouvement, dans la *réduction* des prétendues hyperboles de l'Écriture à leur sens simple et naturel, de quoi sauver toutes les difficultés et expliquer naturellement les faits les plus surprenants des livres saints. » (*Dissert. sur les obsess. et les possess.*)

Dom Calmet examine la possibilité des possessions, leur réalité, les arguments des incrédules et la doctrine de l'Église. Il approfondit, il discute, et termine en disant qu'on ne peut nier les possessions sans donner atteinte à la religion, au texte de l'Écriture et aux vérités connues et révélées. Il en expose les signes certains, ceux qui sont probables ; d'après ces signes, des personnes sages et éclairées ayant jugé qu'ils ne pouvaient être des effets naturels de la disposition du corps ou de l'esprit, « on pourra, dit-il, assurer qu'il y a possession. » (*Ibid.*)

Il discute avec la même érudition et la même impartialité les raisons des philosophes, des commentateurs, des Pères et des docteurs sur le sujet important des vrais et des faux miracles, dont tout le monde parle et sur lequel on a des idées si confuses et si fausses.

« Les personnes qui se piquent de force d'esprit, considèrent comme des contes tout ce qu'on dit du pouvoir des malins esprits sur la matière; leurs apparitions, les illusions qu'ils nous causent, etc., et regardent en pitié ceux qui en paraissent persuadés, et d'autres croient trop légèrement toutes sortes d'histoires. Les matérialistes nient tout ce qu'on a dit des esprits, sous le prétexte qu'on a pris pour des prodiges des effets

naturels. » — Contrairement à Bergier, qui décide sans discussion que les miracles des magiciens de Pharaon étaient des jongleries, dom Calmet dit que « les plus savants commentateurs les ont attribués au démon ; ce n'est point un miracle proprement dit, mais une métamorphose fort curieuse qu'ils expliquent diversement. » Tous nient qu'il y ait eu création de la part du démon; ceux qui ont limité davantage son pouvoir disent qu'il fascina les yeux en agissant sur l'organe visuel qui percevait ce qui n'existait pas, de manière à tromper les magiciens eux-mêmes. Explication qui, conforme à la doctrine exposée dans cet ouvrage, n'assimile pas à de simples jongleurs les magiciens de Pharaon. (Voir ce qui a été dit dans la réfutation de Bekker, dont Bergier s'était fait le disciple.) — Dom Calmet ajoute « qu'en examinant dans les livres saints les faits qu'on est forcé d'attribuer au démon, on est conduit à reconnaître qu'il use dans ces rencontres, par la permission de Dieu, d'un pouvoir qui lui est naturel. » (V. *Dissert. sur les miracles.*)

« Ceux qui admettent les tentations, dit-il, avouent implicitement l'action des esprits sur la matière. Quand on admet que le démon représente à notre imagination des choses qui la souillent, qu'il cause en nous-mêmes des mouvements contraires à la pudeur, on ne croit pas qu'il excède son pouvoir naturel ; tout cela se fait d'une manière plus cachée que quand il transporte un corps, et pourtant son action sur nos sens, sur nos humeurs, sur nos corps, sur l'imagination, n'en est pas moins réelle quoiqu'on ne la voie pas. — Comment cette substance spirituelle agit-elle ainsi physiquement? — La volonté de Dieu est la nature des choses, — continue dom Calmet; il ne répugne pas plus à la raison de reconnaître qu'il ait permis à des êtres spiri-

tuels d'avoir action sur la matière, que de reconnaître celle de notre âme sur notre corps. »

Après avoir répondu à diverses objections, sa conclusion est que Dieu seul fait de vrais miracles, mais les esprits peuvent sans miracle, par un pouvoir surhumain, agir sur les corps; les prétendus miracles des magiciens de Pharaon sont des opérations magiques dont le démon fut l'auteur. (*Ibid.*)

Dans sa *Dissertation sur les mauvais anges*, dom Calmet dit « que les Pères ont cru avec raison que les démons se faisaient rendre un culte dans les idoles, que de vrais démons résidaient dans les temples et y rendaient de faux oracles. »

Dans son *Traité sur les apparitions des esprits*, t. Ier, c. XIII, après avoir rapporté divers faits de magie chez les anciens et chez les modernes, il demande : « Qui se persuadera que tout cela se fasse sans le secours de la magie? » — Au chap. XIX, il discute, en parlant du sabbat et des sorciers, les divers arguments pour et contre. Il cite les faits qui prouveraient la réalité du sabbat et du transport, mais il pense que, « pour l'ordinaire, ce sont des illusions du démon. »

Dans les chap. XXI et XXII il donne les raisons de croire à ce transport; une des objections les plus graves, c'est l'impossibilité. Mais dom Calmet, rappelant la doctrine sur la puissance des esprits, les faits cités dans la sainte Écriture, le transport d'Ézéchiel, celui d'Habacuc, celui du Sauveur, ceux des saints personnages, et plusieurs autres, qu'on ne peut raisonnablement contester, puisqu'ils ont eu un grand nombre de témoins, — l'impossibilité disparaît. — Si des saints ont été transportés par des anges, le démon n'a-t-il pu transporter les sorciers? La chose, quoique très-rare, est donc possible. Il pense, il est vrai, qu'il y a

nombre de contes faux et ridicules dans tout ce qu'on raconte du sabbat. Il pouvait même le nier, ou garder le silence, car le sabbat n'est point un dogme. Mais dom Calmet était trop instruit pour agir ainsi.

Schram, etc.

Le père Schram, docte bénédictin allemand, dans ses *Instituts de théologie mystique à l'usage des directeurs des âmes* (IIe vol., Vienne, 1777), enseigne la même doctrine, rappelle les mêmes faits merveilleux [1]. Donc l'Église, loin d'en rougir comme de vieilleries propres à exciter les sarcasmes des incrédules, et de les ensevelir dans l'oubli, les enseigne à ses ministres comme faisant partie de la science sacerdotale. Dans ces traités précieux pour les médecins des âmes, ceux-ci trouvent un guide sûr à consulter.

Après avoir dit que « les bons anges peuvent apparaître, l'auteur ajoute que les mauvais le peuvent aussi. *Angeli mali, seu dæmones hominibus sensibiliter apparere possunt.* (V. *Instit. theol. mystic.*, § 488.) Soit qu'ils prennent une forme horrible, soit qu'ils apparaissent sous celle d'anges de lumière, ils prennent en quelque sorte de vrais corps. *Corpora aliquo modo vera assumunt.* » (*Ibid.*)

Les âmes des bienheureux, celles du purgatoire, celles même des damnés, peuvent apparaître, quoique

1. On remarque la même doctrine dans le *Compendium theologiæ dogmaticæ, scolasticæ et moralis* du même auteur. (Vienne, 1768.)

Voir tome Ier, §§ 201, *Dæmones homines infestant*; 202, *eorum corpora obsidere et possidere possunt*; 203, *somnia suggerere*; 204, *oracula fundere*; 205, *morbos inferre*; 206, *agere in corpora*; 207, *in forma visibili apparere possunt*. 208, *Magia diabolica est possibilis*. 209, *Dæmon nil potest sine permissione divina*.

pour ceux-ci ce soient ordinairement les démons qui apparaissent. *Apparitio damnatorum communiter fit per angelos malos.* (*Ibid.*, §§ 489-491.) Ainsi la réalité du retour des morts est reconnue, la croyance des revenants enseignée comme une vérité.

Les visions imaginaires, intellectuelles, symboliques, sont exposées dans la *Théologie mystique* du père Schram avec les règles pour les discerner. Les songes n'y sont pas considérés comme étant toujours des mensonges. Satan intervient quelquefois; la divinité plus rarement encore. — La doctrine permet de discuter les songes, d'en voir la source, de distinguer les ruses du démon, qui ne peuvent plus tromper. — Pour reconnaître Satan, il n'est pas nécessaire qu'une apparition soit effrayante, qu'il se manifeste d'une manière peu digne, inconvenante ou impudique. Avec les règles de l'Église on ne peut errer. Apparaîtrait-il sous la forme de Jésus-Christ, pour peu que la doctrine qu'il enseigne fasse dévier de celle de l'Évangile, on le reconnaîtra à ce signe.

Les extases, les ravissements, les révélations, sont exposés dans leurs diverses circonstances. — L'âme peut-elle se séparer du corps? Cette opinion admise par quelques auteurs païens, renouvelée par les protestants, ressuscitée par les magnétiseurs, est condamnée. — Le corps peut-il être élevé en l'air? — Tant de témoignages irrécusables l'ont constaté, qu'on n'en saurait douter, quoique les transports par l'air soient souvent prestigieux. (*Ibid.*, § 587.)

L'auteur reconnaît que le démon peut préserver les cadavres de la corruption. Ce qu'on obtient par des moyens naturels n'est pas au-dessus du pouvoir diabolique. Les cadavres des excommuniés en sont une preuve chez les Grecs. (*Ibid.*, *Schol.* 2.)

Le démon, depuis Jésus-Christ, n'est pas lié d'une manière absolue, mais relative. Avant lui, il était moins le maître du monde que le tyran; il a été assez lié pour que son pouvoir échoue contre notre résistance. (*Ibid.*, § 199.)

Il est de foi et prouvé que le démon peut posséder les corps; le père Schram divise les signes en signes certains et signes vraisemblables. Ce sujet a été assez examiné ailleurs. — Il n'a pas omis l'obsession qui souvent précède la possession. Il rapporte ces vexations, que l'exposé qu'on en a fait précédemment nous dispense de rappeler; il examine dans plusieurs paragraphes, avec autant de précision que de profondeur, cette question si grave, si peu connue, même de la plupart des ecclésiastiques; — « quoiqu'on ne puisse, dit-il, comprendre comment le démon agit dans les corps, qu'il suffise de croire que cela est. » *Sufficiat nobis credere quod ita fiat.* (*Ibid.*, § 218.)

Il n'ignore pas que l'imagination, l'épilepsie, l'hypocondrie, la folie, peuvent faire croire à une obsession; il faut donc y apporter beaucoup de prudence et ne décider qu'il y a obsession qu'autant que les signes spéciaux se manifestent. L'imagination peut causer des hallucinations, les coups peuvent venir de la même cause. Les blessures peuvent être réelles et l'instrument peut être imaginaire; la douleur peut elle-même être très-réelle et la blessure purement imaginaire, etc.

Il suffit ici de dire que le père Schram confirme tout ce qui a été exposé précédemment dans cet ouvrage. Son livre n'est point composé pour entretenir la crédulité des laïques, c'est un traité *ex professo* en latin, un complément de théologie pour les directeurs, qui l'étudient en secret, se pénètrent de son ensei-

gnement pour s'en servir au besoin, et à une époque d'incrédulité et d'ignorance, gardent un prudent silence, pour ne point exciter de clameurs contre ce qu'on appelle *les ténèbres* du moyen âge.

Obligé de marcher vite, c'est à regret que nous ne pouvons que mentionner en passant le *Traité des énergumènes et de la vertu des exorcismes de l'Église,* dû à la plume de dom Martin Gerbert, illustre bénédictin abbé de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire. Il forme la septième dissertation de ses savantes *Recherches sur l'ancienne liturgie alémannique* (Saint-Blaise, 1776).

Nous retrouverions encore ici la doctrine de l'Église présentée dans une riche collection de textes. Gerbert suivait avec anxiété les progrès de l'incrédulité à la fin du dix-huitième siècle, et il termine en se demandant avec tristesse comment, à cette époque, des ecclésiastiques nourris de la doctrine de l'Église, connaissant la tradition des Pères et des docteurs sur la démonologie, s'écartaient de l'enseignement orthodoxe, et se montraient plus disposés que d'illustres médecins, tels que Hoffmann et de Haen, à ne voir partout que des causes naturelles? (V. *Vetus liturg. aleman., Disq.* VII, p. 789.)

Passons en Angleterre, où nous verrons monseigneur Hay, évêque d'Édimbourg, mort au commencement du dix-neuvième siècle, enseigner sur l'influence des esprits dans le monde matériel, la même doctrine que les précédents.

«Nier l'existence des esprits malins et leur influence dans le monde matériel, dit monseigneur Hay, est chose inexcusable, surtout de la part des chrétiens. Il est inexcusable de mettre en question ce qui est écrit dans la sainte Écriture, et de corrompre le sens naturel du texte, pour ne pas renoncer à son opinion

personnelle et à la prétention d'esprit fort. » (V. *La doctrine de l'Écrit. sur les miracles*, trad. fr., t. I[er], c. II.) — Il montre les variations que les protestants ont fait subir à cette opinion depuis deux siècles. « Ils commencèrent, dit-il, à attribuer les miracles du catholicisme à Satan, puis plus tard, sous l'influence du déisme, trouvant de l'inconvénient à reconnaître l'existence du démon, ils l'ont supprimé, et les miracles n'ont plus été que des tours d'adresse, des supercheries; ce système ne pouvait se soutenir aux yeux de ceux qui veulent approfondir la question. Ne pouvant nier *tous* les faits miraculeux, quelques-uns, pour se tirer d'embarras, ont reconnu que l'existence des esprits est possible, mais comme ils peuvent former plusieurs classes de capacités différentes, les faits plus ou moins merveilleux sont produits par des génies plus ou moins puissants. Tous les miracles alors pourront être l'œuvre des démons, et ne prouveront rien. »

« Pour renverser, continue monseigneur Hay, tous les systèmes fabriqués par les philosophes, il suffit d'exposer la doctrine des saintes Écritures, dans leurs propres termes, sur les esprits. » On verra 1° qu'ils peuvent mouvoir, modifier, employer les corps; qu'ils sont doués d'une force supérieure à tout ce que nous connaissons ou pouvons concevoir; — 2° que les mauvais esprits peuvent opérer des prodiges extraordinaires pour séduire et *tromper*; — 3° que, dans l'ordre actuel de la Providence, leur malice est restreinte par la volonté de Dieu, qui ne leur permet d'user de leur force que quand il lui plaît, autant qu'il lui plaît, et pour des fins pleines de sagesse; — 4° que les mauvais esprits ont souvent communiqué avec les hommes et fait par leur moyen et selon leurs désirs des choses extraordinaires.

Ainsi le savant théologien est loin d'admettre, comme plusieurs philosophes, que Satan soit enchaîné; et d'après d'autres, qu'il faille lui attribuer tous les miracles.

Dans cet exposé qu'on ne peut analyser convenablement ici, l'évêque d'Édimbourg fait voir que les esprits peuvent agir non-seulement sur la matière, mais sur ses différentes parties; sur l'atmosphère, sur la terre, sur les corps des animaux, sur leur santé, leur vie, sur l'esprit de l'homme; qu'ils peuvent remuer les corps, en changer la forme, en disposer; que leur capacité en tout cela est fort étendue. « Il est honteux pour tout chrétien, dit-il, d'avouer que la doctrine des Pères sur les esprits est un reste du paganisme; c'est peu connaître les livres saints. Rien n'y est plus clair que ce qu'enseigne la révélation à ce sujet. Il est ridicule de prétendre la détruire par l'autorité de la raison. Comprend-elle comment l'âme agit sur le corps? Comprend-elle les lois de l'attraction et de la gravité? » — Il montre la preuve de la puissance des esprits dans les oracles sacrés; leurs haine pour l'homme, dont ils devinrent les dieux, ayant leurs temples, leurs sacrifices, des autels, leurs prophètes, leurs miracles, leurs sacrements. Il montre leur commerce avec les méchants, leurs prodiges en usant de certains signes. Il fait voir que les pactes sont loin d'être impossibles, que le secret d'obtenir tels effets a pu être transmis. — « C'est ce qu'on entend, dit-il, par charmes, magie, etc. — Les esprits forts, les déistes, tournent tout ceci en ridicule; selon eux ce sont des puérilités, des rêveries, l'effet d'une grande faiblesse d'esprit. — N'en soyons pas surpris. — Cependant ils n'ont pu produire l'ombre d'une preuve contre ce que l'Église soutient; tout se réduit à des éclats de rire, à des bouffonneries. » — Monseigneur Hay croit fer-

mement à l'existence de la magie, car l'Écriture ne permet pas de soutenir le contraire. —Existe-t-il encore des sorciers? Nul n'osera soutenir que cela n'est pas; ceux qui sont chargés de la conduite des âmes savent par expérience que la magie n'est pas chimérique.

Le savant évêque, abordant l'explication des apparitions de Satan, de son action sur les corps, etc., blâme les récits oiseux qui entretiennent la crédulité; mais il soutient qu'il y a témérité et folie de nier l'action des esprits sur la matière, et il le répète si souvent qu'il est évident qu'il trouve très-important de détruire cette fausse opinion. L'auteur, qui était né de parents presbytériens, avait d'abord étudié la médecine, et il était loin d'être étranger à la philosophie de son siècle; des études théologiques sérieuses le convertirent au catholicisme. Ce pieux prélat, vénéré en Angleterre comme en Écosse, a composé différents traités de théologie qui annoncent un théologien exact et profond.

Le cardinal Lambertini (Benoît XIV).

La même doctrine est enseignée dans le traité de Benoît XIV sur la *Canonisation des saints.* — Les esprits forts ayant attaqué les miracles et les canonisations, Benoît XIV, alors cardinal, composa un traité sur ce sujet, en quatre volumes in-folio. Dans ce travail plein d'une vaste érudition, où le sujet est épuisé, on n'est pas moins surpris des connaissances variées de l'auteur que des conditions nombreuses exigées par la congrégation des rits pour proclamer la béatification ou la canonisation d'un saint. Enfin ce qui put surprendre certains esprits, c'est que le savant et ver-

tueux pontife, qui connaissait toutes les attaques livrées depuis plus de deux siècles à la doctrine de l'action des esprits malins, — attaques auxquelles des prêtres même avaient pris part, — ne semble pas en avoir abandonné le moindre point. Imprudence étrange, ce semble, et capable de compromettre son œuvre principale, puisque l'auteur ose proclamer comme vérité dogmatique une croyance honnie, que plusieurs ecclésiastiques même rejettent avec toute la précaution qu'exige leur caractère sacré.

En discutant les marques des vrais miracles, l'auteur est amené à parler de ces intelligences plus parfaites que nous, soumises aussi à une épreuve, et qui après leur chute conservent encore les tristes restes du premier éclat de leur création; envieux de notre destinée, ces esprits s'efforcent de nous entraîner avec eux; quoique la bonté divine les ait enchaînés, elle leur permet souvent de produire des effets merveilleux qui étonnent. Par la rapidité des mouvements qu'ils impriment à la matière, par l'emploi de forces qui nous sont inconnues, ils peuvent faire illusion à nos sens et se jouer de notre crédulité.

De ces principes proclamés par Benoît XIV dérive la possibilité de tous ces faits étranges et si connus attribués de tout temps aux malins esprits.

Il ajoute que les prestiges diaboliques imitant en quelque sorte les vrais miracles, on n'a pas rougi de les opposer à ceux-ci ; mais il établit la supériorité de ces derniers et donne des règles très-simples pour les discerner.

Quoique certains prodiges surpassent les forces de la nature humaine, on n'y reconnaîtra pas la main de Dieu s'ils sont opérés pour confirmer l'erreur, mais l'œuvre des esprits malfaisants. — « Cette réponse fait

sourire les incrédules, dit-il, qui, cependant, n'en prouvent pas le ridicule ; » rien, au contraire, n'est plus facile que d'en montrer la solidité. — Il peut exister des intelligences déchues d'un premier état, et ce que la raison ne saurait nier est un des dogmes de la révélation, laquelle s'appuie sur des fondements inébranlables. — Ainsi quand la foi est attaquée par des prodiges contraires, ils sont dans l'ordre même de la religion, qui nous met en garde contre eux. « C'est de ce point, comme d'un centre fixe, qu'il faut, dit Benoît XIV, partir pour juger tous les faits merveilleux. La foi chrétienne étant fondée sur les plus grands et sur les plus incontestables prodiges, ceux qu'on leur oppose doivent être rejetés comme des prestiges des démons.

Il signale, dans les miracles chrétiens, cinq caractères qui manquent d'ordinaire dans les prodiges diaboliques : l'efficacité, la durée, l'utilité, le moyen de les obtenir, l'objet qu'on a en vue. — Ceux du démon n'opèrent qu'en apparence, le prestige est passager. Ceux qui sont divins ont un but utile, sérieux ; ceux du démon ne causent que de l'étonnement ou de l'effroi, ils sont puérils, indignes d'occuper un homme raisonnable. Dieu ne se prête pas à des scènes indécentes et ridicules, il ne favorise pas des desseins pernicieux. On obtient les miracles par les prières, de pieux désirs, par des œuvres méritoires ; ceux des démons par des pratiques extravagantes, des évocations. — Dieu n'a en vue que sa gloire et notre bonheur, le triomphe de la justice et de la vérité ; le démon, c'est le mensonge, l'erreur, la discorde, etc.

Ces règles, quoique trop brièvement exposées ici, suffiraient néanmoins d'ordinaire à faire discerner les prodiges de Satan des miracles divins ; mais on sent

qu'il y manque un développement qui a d'autant moins sa place ici qu'une foule d'excellents traités ont approfondi ce sujet.

Il est impossible d'examiner à fond cet ouvrage, où les phénomènes les plus extraordinaires sont discutés sous le double point de vue théologique et scientifique. — L'incorruptibilité des corps est admise, mais elle n'est pas toujours une preuve de sainteté; il est incontestable que le démon peut en faire autant. — Les extases où certains personnages ont été invisiblement soutenus en l'air sont admises et ne prouvent rien pour leur sainteté. Satan opérant de tels prodiges, ces signes ne font point, de rigueur, partie des conditions requises pour une canonisation. — Mais de leur admission par l'auteur dérive la possibilité des faits les plus extraordinaires. (V. N. Baudeau, *Analyse de l'ouvrage de Benoît XIV sur les canonisat., approuvée par le pape lui-même*, Paris, 1761.

Bergier, par une singulière contradiction, se montre aussi le soutien de l'ancienne doctrine.

Nous avons d'autant plus hâte d'arriver à Bergier, déjà cité, que nous allons pouvoir le placer ici au rang des soutiens de l'antique vérité et qu'il clora cette liste, qu'il serait facile d'allonger. Quoique nous soyons en 1788, Bergier va exposer une doctrine méprisée des savants.

On a vu ce défenseur si zélé de la religion adopter quelques idées des esprits forts, par une condescendance qu'il a crue exigée dans un ouvrage destiné surtout aux gens du monde. Ces concessions, comme on va le voir, nées de l'embarras de sa collaboration dans *l'Encyclopédie*, étaient en opposition avec ses principes religieux et ses profondes connaissances en théo-

logie. Bergier, qui avait réfuté dans ses précédents ouvrages tous les sophismes des philosophes, ne pouvait être d'accord en tout avec eux dans son *Dictionnaire théologique*. Aussi le voit-on, dans les articles *Démon*, *Magie*, *Possession*, *Sorciers*, etc., réfuter les esprits forts et les incrédules et montrer leur erreur. Ceux-ci assuraient que les Juifs n'avaient nulle idée du démon avant d'avoir connu les Chaldéens. Il prouve très-bien que cette notion se rencontrait dans les livres sacrés des Juifs et de tous les peuples du monde; elle venait d'une révélation primitive, et se perpétuait par l'inspection de faits qu'on ne saurait attribuer qu'à des intelligences malignes; Jésus-Christ l'a confirmée en les chassant des corps des possédés; les Pères, les apologistes ont insisté sur ces vérités; ils ont montré comme preuve de la divinité du christianisme ce *pouvoir accordé* aux chrétiens de forcer les dieux d'avouer qu'ils étaient des démons, et même celui de les expulser.

Les protestants ont blâmé les Pères d'avoir cru ce que croyaient les païens. — Fallait-il que les saints Pères, avec les matérialistes de leur temps, publiassent que les démons étaient des êtres imaginaires? Ils auraient contredit la sainte Écriture, blâmé la conduite du Sauveur et des apôtres; ils se seraient exposés à la dérision des meilleurs philosophes, qui tous avaient puisé dans des écrits irréfutables par aucune sorte d'arguments, ce qu'ils savaient sur la nature des esprits impurs; le plus court était de confondre et de chasser les démons, les matérialistes n'avaient rien à opposer à ce fait incontestable. — Les incrédules ont été meilleurs logiciens que les protestants, ils n'attaquent point les Pères, c'est Jésus-Christ lui-même qu'ils accusent de superstition.

Bergier blâme les sentiments de Bekker, qui a voulu prouver que tout ce qu'on dit du démon, de son pouvoir sur les corps, de la magie, des possessions, etc., sont des délires de l'imagination et des fables; il montre que le système de ce ministre censuré par son consistoire conduit droit au matérialisme.

A ceux qui objectent que Dieu ne peut permettre au démon de nuire aux hommes, Bergier répond: « Qu'il n'a pas la liberté sans bornes que les païens lui attribuaient, mais il n'est pas indigne de Dieu qu'il veuille châtier ou éprouver les hommes tout aussi bien par le ministère du démon, que par les fléaux de la nature. — Les lumières de la philosophie sont trop courtes pour savoir ce que Dieu peut ou ne peut pas permettre. » (V. *Dictionnaire théologique*, v° *Démons.*)

Par les divers passages de l'Écriture et des Pères, il montre que les possédés n'étaient ni des insensés, ni des fourbes. La foi chrétienne ne permet pas de nier les possessions. Des faits publics attestent ces interventions diaboliques qui se manifestaient, ainsi que l'expulsion des démons, par un spectacle étrange qui favorisait les progrès du christianisme; il rappelle ces faits exposés ailleurs. — Comment concilier tout cela avec le système des incrédules, quand les témoignages nombreux des auteurs profanes, des médecins des siècles derniers, les certifient ! — Bergier reconnaît les progrès des sciences naturelles, mais il ne voit pas que leurs résultats en médecine soient beaucoup plus heureux. — Y aurait-il eu ignorance, crédulité, fourberie? peut-on conclure avec une saine logique qu'il n'y a jamais eu rien de réel en ce genre ? — On doit y mettre de la circonspection, et n'admettre les faits qu'autant que des signes indubitables se présentent. — Ce sont

ceux exigés par tous les rituels : le lecteur les connaît. (*Ibid.*, v° *Démoniaque.*)

Les philosophes ont réduit à rien le pouvoir du démon et des magiciens. « Ils se trompent, dit Bergier, si la magie est très-rare parmi nous, elle y a été commune autrefois. — Pourquoi y a-t-on cru, pourquoi n'y croit-on plus? Voilà ce qu'ils auraient dû nous apprendre. » (*Ibid.*, v° *Magie.*) — Il admet qu'il y ait eu imposture, des erreurs, mais la magie existe ; elle a pour premier principe les passions. La vraie religion n'a cessé d'en détourner le genre humain, loin de contribuer en rien à cette démence.

Les philosophes refusent de croire aux opérations du démon. —Tout ce que les Pères, les historiens, les philosophes ont supposé vrai, tout ce qui a été constaté par les tribunaux, par les aveux des magiciens, selon les libres penseurs est imaginaire, ce sont des impostures ou des effets naturels : — « Nous soutenons, dit Bergier, que cela n'est pas possible; s'armer de pyrrhonisme pour nier tous les faits, accuser de fourberie ou d'imbécillité les auteurs anciens ou modernes, tout attribuer à des causes naturelles qu'on ne peut assigner, c'est une méthode très-peu philosophique. »

« Nous n'adoptons point, poursuit-il, tous les faits de magie, un très-grand nombre ne sont pas assez constatés ; par ignorance on a souvent attribué au démon des faits purement naturels ; plusieurs personnes ont été faussement accusées de magie, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait jamais eu de magie. » (*Ibid.*) Et cependant il ajoute : « Nous ne voyons dans l'Écriture aucun exemple d'opération magique, dont nous soyons forcés d'attribuer l'effet au démon. »

Ainsi Bergier, en voulant disculper l'Église d'avoir contribué en rien à établir la croyance à la magie, fait

tout ce qu'il peut pour montrer que tous les passages de l'Écriture qui y ont rapport peuvent s'appliquer aussi bien à des jongleries naturelles. — « Les théurgistes et les goétistes pratiquaient une vraie magie, dit-il, on dut les punir ; les conciles frappèrent d'anathèmes les magiciens, et imposèrent des pénitences à ceux qui recouraient à la magie ; il fallut souvent renouveler ces lois, parce que cette peste n'a cessé de renaître. Ces lois sont justes. Que les sorciers soient réels ou imaginaires, le pacte avec les démons fût-il impossible, ils méritent les peines qu'on leur inflige, car les magiciens mêlent des profanations à leurs pratiques et leur intention est de faire du mal. On n'en connaît aucun qu'on ait puni pour avoir voulu faire du bien[1]. » (*Ibid.*)

Bergier laisse donc planer ici le doute sur le pacte diabolique ; les opérations magiques peuvent être de simples tours de passe-passe ; les sorciers peuvent être imaginaires ou simulés, ils sont punissables pour leur intention perverse. »

Son but constant fut de disculper l'Église d'avoir cru à la magie ; et de persuader qu'elle ne peut rien, comme étant le meilleur moyen de l'extirper entièrement; c'est ce qu'on entrevoit dans toutes ces fluctuations de l'auteur, qui a voulu ne pas trop se montrer en opposition avec les idées de son temps. Mais il n'est pas moins constant que Bergier professe d'autre part l'ancienne doctrine sur les démons, sur les possessions, sur les faits magiques. — Certainement le sorcier ne peut rien, c'est le démon qui opère ; il peut y avoir des sorciers imaginaires, et s'il y a pacte, il n'oblige pas le

1. Bergier se trompe ici ; les guérisons, comme on sait, étaient punies comme les maléfices.

démon d'agir. La différence apparente de l'opinion de Bergier avec celle des démonologues est donc si minime, qu'on peut dire qu'au fond elle n'existe pas; cependant elle favorisa les sentiments d'incrédulité concernant le prétendu pouvoir des sorciers. Les esprits forts crurent pouvoir compter un savant théologien de plus dans leurs rangs pour nier l'existence des sorciers, tandis que les démonologues instruits virent très-bien que Bergier, malgré ses contradictions et quelque obscurité dans les expressions, pensait complétement comme eux : ce qui devait être chez un théologien aussi profond.

Au dix-huitième siècle, — résumons nous, — la classe éclairée (et toutes bientôt eurent cette prétention) devint rationaliste; la magie diabolique fut niée, plusieurs membres du clergé suivirent le torrent, mais l'Église, représentée par ses docteurs enseignants les plus fameux, combattit cette opinion comme une erreur grave, et fut aussi bien loin de considérer les doctrines sur le merveilleux satanique comme une vieillerie qui avait fait son temps.

CHAPITRE III

Opinions de quelques médecins célèbres sur la magie et les possessions; De Haen. — Boissier de Sauvages; réflexions. — La société est imbue des systèmes matérialistes. — Réflexions des spiritualistes. — Résultats généraux à la fin du dix-huitième siècle.

Opinions de quelques médecins célèbres sur la magie et les possessions; De Haen.

Il nous reste à exposer les opinions des médecins. — Enthousiasmés des progrès des sciences physiques, plus ou moins disposés au matérialisme, n'étudiant plus comme ceux du seizième ou du dix-septième siècle la science démonologique, qu'ils mépriseront d'autant plus qu'ils la connaîtront moins; il en résulte qu'ils seront aussi moins capables de reconnaître cet agent occulte, si inconstant, si insaisissable dans ses actes, si prêt à tromper ceux qui ne consultent que leurs propres lumières.—On a vu Hoffmann blâmer cette disposition d'esprit dans ses jeunes confrères dès le commencement du dix-huitième siècle.—Dans la seconde moitié du même siècle, on pourrait encore trouver des médecins célèbres qui admettaient dans certaines maladies l'intervention des malins esprits. Mais leur scepticisme et certaines ruses qu'ils croyaient devoir employer pour la reconnaître les trompaient sans cesse Ils avaient affaire à de plus habiles qu'eux.

De Haen, conseiller aulique, médecin de l'impératrice Marie-Thérèse, un des plus savants et des plus habiles médecins de l'Europe, n'oublia dans son *Ratio medendi*, ni les possessions, ni les miracles, et publia, en 1774, à Vienne, un livre qui a pour titre *De magia*. On a vu Hoffmann, trente ans auparavant, dans son *Traité sur la puissance du démon*, se montrer partisan de quelques idées nouvelles, en acceptant toutefois comme exactes les observations de Sebizius, de Sennert, etc., et celles qu'il tenait de la bouche même de ses confrères, témoins de pareils faits. Nul ne rejeta (aucun écrit du moins ne l'a révélé) les faits cités dans les ouvrages des médecins les plus fameux des pays civilisés. Mais ce laps de trente ans a suffi pour anéantir la vieille croyance. Quoique de Haen marche avec son siècle, il ose cependant soutenir encore la réalité de la magie et des possessions, mais en même temps ce célèbre médecin a attaqué la crédulité des siècles d'ignorance et a cru dévoiler les fausses possessions.

Dans son *Traité des miracles*, il trouve mauvais que les médecins aient cessé de parler dans les écoles et dans leurs ouvrages de ces maladies que le peuple crédule attribue au diable et aux magiciens. Il en sait le motif : ils craignent d'une part de favoriser la superstition, et de l'autre d'intervenir dans les croyances religieuses ; ils abandonnent ce sujet aux théologiens et aux juristes ; de Haen leur montre qu'il rentre dans les attributions des médecins. — « A qui s'adresse la cour de Rome, dit-il, quand il s'agit d'un miracle? sinon aux plus fameux médecins qui examinent si le fait est naturel ou surnaturel. » (*De miraculis, præf.*) —Mais quand il se présente des cas de possession, que fait de Haen? « Il envoie les possédés à l'hospice et les examine nuit et jour. L'expérience lui a prouvé que

plusieurs que l'on croyait possédés ne l'étaient pas. De tous ceux qui se présentent il y en a fort peu, selon lui, qui le soient; tous sont ou des imbéciles ou des fourbes. Satan leur fait mener une vie paresseuse, et, pour mieux servir la crédulité, il donne à des exorcistes trompeurs un théâtre pour les rassembler. C'est ainsi que le diable essaye de jeter le trouble dans l'État et dans l'Église, mais celle-ci y veille soigneusement. »

« Quant à la magie, chargé par le souverain de l'examiner, il avouera qu'il est plus certain par l'Écriture et par l'histoire de son existence, qu'il ne l'est par sa propre expérience. Elle est devenue si rare qu'à peine trouve-t-on une marque véritable qui la prouve; de sorte qu'elle serait niée partout et bannie du barreau civil et ecclésiastique si cette existence n'était démontrée dans des circonstances fort rares, mais dont nul, jouissant de son bon sens, ne saurait douter. » *Nisi casu rariore adeo demonstrata existeret, ut de ea dubitare nemo sanæ mentis ultra posset.* (*Ibid.*)

Maintenant que l'on connaît ses sentiments, voyons comment de Haen procédait dans la pratique : « Il y a, dit-il un état convulsif qu'on attribue à Satan; il a vu plusieurs personnes qui passaient pour possédées non-seulement aux yeux du vulgaire, mais des prêtres mêmes. De Haen étant chargé de les examiner, convaincu qu'il peut y avoir des gens possédés réellement, mais convaincu aussi que d'autres simulent la possession, a découvert aisément la fraude et nous apprend comment il procédait : — il faisait placer les gardiens des possédés par rangées; quand on prononçait des noms sacrés, le faux endiablé s'agitait, se trémoussait. Alors d'un seul coup, de Haen faisait jeter un seau plein d'eau sur le visage et la poitrine du possédé; si un premier seau ne suffisait pas, il re-

commençait, toujours par ordre. La première fois un tonneau d'eau ne suffisait pas; mais quand les possédés avaient remarqué que leurs convulsions avaient toutes le même sort, ils paraissaient guéris. — Il recourait aussi à des moyens moins énergiques. Par exemple, à l'approche des choses saintes, les possédés faisaient vacarme; que faisait-il? Il enveloppait ces objets de manière qu'ils ignorassent complétement ce que c'était : alors point de convulsions; ou bien il supposait que c'étaient des choses saintes : alors le diable faisait le furieux; c'est ainsi que la ruse se découvrait. » (V. de Haen, *Ratio medendi*, t. II, *De epilep. et convuls.*, c. IV.)

Au *Traité des miracles*, après avoir donné le criterium des vrais miracles, de Haen dit : « Qu'il était réservé à son malheureux siècle, sans doute à cause de ses péchés, de voir surgir des hommes qui se décorent du titre de philosophes; race orgueilleuse, ennemie de Dieu, qui, ne s'occupant uniquement que des avantages temporels, a osé nier les miracles. Si avant ce siècle il s'était présenté de ces impies, nos pères les auraient accueillis avec un silence de mépris; mais cette philosophie empestée s'est propagée du petit nombre à plusieurs, les déistes et les athées se multiplient. » (*De mirac.*, c. III.) Ce qui fournit à de Haen l'occasion de disserter sur les faux miracles du siècle et de parler longuement de ceux de Gassner.

Partageant assez les opinions de son siècle pour être sur ses gardes, il les examine, il discute, il compare. On voit tout l'embarras que lui cause cette foule innombrable de phénomènes qui se présentent chez ce thaumaturge, qu'il est loin de regarder comme un saint. Forcé de rejeter la fourberie et les explications naturelles, ne voulant pas attribuer à Dieu ses guérisons, de Haen se

montre fort disposé à les attribuer au diable[1]. Il répond à ceux qui diraient qu'elles sont opérées par sa seule vertu d'exorciste, qu'il repousse cette opinion; puisque Gassner, poursuit de Haen, ne fait ces choses ni par Dieu, ni par des moyens naturels, ses partisans nous forcent de dire que ses miracles sont l'œuvre du diable. » *Regero, cum neque per Deum ut demonstravi, neque per naturam, ut ipsi fatentur, hæc faciat, encomiastes ejus nos cogere ut dicamus Gassneri portenta opera diaboli esse.* (*Ibid.*, c. V, *in fin.*)

Ce qu'on vient de dire prouve que ce célèbre médecin, malgré son scepticisme croyait aux miracles, à la magie et aux possessions. Son ouvrage excita de la rumeur chez les philosophes ; ses adversaires ternirent sa grande réputation. Ce n'était plus le moment de parler du merveilleux et surtout d'avouer qu'on y croyait, puisqu'on l'attaquait de toutes parts.

Boissier de Sauvages ; réflexions.

Boissier de Sauvages, à peu près à la même époque, décrit dans sa *Nosologie* les diverses maladies qui trou-

1. Sans rien décider sur Gassner, dont amis et ennemis reconnaissaient les miracles, il faut dire que des évêques l'ayant condamné, le Saint-Siége prit sa défense, et qu'il trouva beaucoup d'autres protecteurs. De Haen, médecin de l'impératrice, fut chargé de faire une enquête sur ce thaumaturge, mais la nouvelle école était peu favorable aux miracles, et de Haen ne vit que des prodiges diaboliques.

Gassner s'étant guéri lui-même d'une obsession, en 1752, résolut de guérir les autres, et bientôt une affluence de malades accourut auprès de lui. Il y en avait jusqu'à dix mille couchés sous des tentes. Les guérisons sont donc constantes. Faut-il décider avec de Haen qu'elles sont l'œuvre du diable?—Gassner eut des évêques pour lui, il en eut contre lui.— Ce qui surprend ici, c'est la facilité avec laquelle ce prêtre guérissait des maladies diaboliques, tandis qu'on les voit si rebelles ailleurs aux exorcismes.

blent la raison et classe parmi celles-ci les différentes espèces de démonomanie. « Hoffmann et quelques autres médecins allemands, dit Boissier, prétendent qu'il y a encore aujourd'hui des sorciers obsédés par le démon, et que, à son instigation, ils font des choses tout à fait étonnantes; mais il s'en faut beaucoup que je sois de leur opinion. » (V. *Nosolog. méthod.*, VIII[e] *cl. Des folies.* —*Démonomanie.*)— Il ne doute pas qu'il y ait eu autrefois des possédés, mais il croit en même temps avec saint Athanase qu'il n'y en a plus depuis la venue de Jésus-Christ. Ceux qu'on regarde comme sorciers et magiciens sont ou des imposteurs, ou des malades. « On ne peut, dit-il, s'empêcher de rire de la crédulité de Bodin, et de plaindre des malheureux que les parlements condamnaient au feu, etc. » (*Ibid.*)

On voit que ce savant médecin était un très-mauvais démonologue, puisqu'il confond les sorciers avec les possédés; puisque, d'après saint Athanase, il croit que Jésus-Christ ayant détruit le pouvoir du démon, il ne peut plus se manifester de possessions ni d'obsessions. — On ignore où Boissier peut avoir puisé cette décision dans saint Athanase, qui a écrit lui-même la vie de saint Antoine, dont l'obsession est citée dans tous ses détails; dans saint Athanase enfin qui connaissait les ouvrages des Pères où se voient de nombreux faits de possession, et qui vivait à une époque où il s'en présentait fréquemment.

Aussi pour Boissier « possession ou *démonomanie* est un délire vrai ou simulé qui met les magiciens et les maléficiés, et différents imposteurs dans le même état que s'ils étaient réellement obsédés. Il distingue : 1° *Dæmonomania sagarum*. C'est le délire de ceux qui, en vertu d'un pacte, s'imaginent pouvoir opérer des prodiges, nouer l'aiguillette, ensorceler les enfants,

guérir : c'est l'acte des bergers qui se dévouent au diable, etc., — tout cela est délire. — 2° *Vampirismus*. Ce sont les vampires actifs qui exhument les cadavres qu'on vient d'ensevelir, et font croire qu'ils en ont sucé le sang ; et les vampires passifs, qui servent de sujets à cette scène, etc. » (*Ibid.*)

Autant d'erreurs que de mots dans Boissier, qui ne discute rien et semble n'avoir pas eu la moindre notion de la matière; ignorance en *démonologie*, qui s'accroîtra s'il est possible; ignorance complète de la théologie à cet égard ; ignorance même des observations des médecins, ou enfin erreur de dessein prémédité, qui formera toute la science démonologique du siècle suivant. Boissier pourtant, dans le paragraphe de la *dæmonomania simulata*, déclare, ce que peu de médecins diraient aujourd'hui : — « L'Évangile ne permet pas de douter qu'il n'y ait eu des hommes réellement possédés par le démon ; c'est sur cette croyance, dit-il, que sont fondés les exorcismes ; mais il n'est pas moins certain que plusieurs, par malice ou bizarrerie, ont simulé la possession. Ces exemples se voient chez les religieuses, les unes pour cacher leur turpitude, d'autres pour se donner une réputation de sainteté. Pour nuire impunément ou faire parler d'elles, celles-ci emploient divers prestiges; elles prédisent l'avenir, parlent des langues étrangères, etc., et poussent l'impudence et la méchanceté jusqu'à en imposer aux prêtres et aux médecins. Les Ursulines de Loudun sont de ce nombre, etc. » — Pour découvrir ces impostures, il rappelle les moyens mis en usage par de Haen

Si depuis Jésus-Christ il n'y a plus que possessions feintes, pourquoi a-t-on exorcisé pendant dix-huit siècles? Est-il si facile de feindre une possession, surtout d'après les signes exigés par les rituels? Si les

exorcistes sont de connivence avec des malades ou avec des fourbes, pourquoi donc exigent-ils des signes qu'il est impossible de feindre? —Ils ont trompé les médecins jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. — Était-ce possible? Il faudrait admettre que les plus fameux médecins étaient hallucinés.

Les célébrités médicales de la fin du dix-huitième siècle, et nos médecins contemporains de la première moitié du dix-neuvième, n'oseraient dire une telle énormité; mais, selon eux, la certitude dans les observations médicales jusque vers 1750 n'existait pas. Les plus fameux médecins ne savaient pas observer, la critique médicale enfin n'était pas encore née. Voilà pourquoi on lit tant d'absurdités dans leurs ouvrages. L'esprit de critique n'a réellement commencé qu'à l'époque où l'on a nié toutes ces relations où de prétendus possédés vomissaient des corps étrangers, parlaient grec et latin, etc., où des maléficiés éprouvaient des maladies qui restent sans dénomination, et que l'on ne peut guérir par aucun remède.

En bonne foi, fallait-il donc toute l'aptitude des médecins modernes pour observer les vomissements d'un malade, et pour savoir si une pauvre paysanne parlait grec et latin? N'en déplaise aux célébrités modernes, lorsqu'on lit les gros in-folio des Sennert, des Hoffmann, etc., écrits en latin et hérissés de citations grecques, on est convaincu qu'ils n'ont pu prendre le baragouin d'un insensé pour ces langues mortes qu'ils connaissaient d'ordinaire mieux que les auteurs de nos jours. — Nous n'abuserons pas des avantages de notre cause; nous nous bornerons à dire que tout ce que les médecins ont eu l'impudence de nier depuis un siècle, sera un jour *forcément* reconnu et constaté. Les phénomènes les plus étranges se multiplieront; les méde-

cins eux-mêmes les consigneront dans leurs gazettes, dans leurs brochures, dans leurs ouvrages, qui ont le mérite, avouons-le, de n'être pas de gros in-folio latins qui trouveraient aujourd'hui peu de lecteurs. Mais ce qui sera non moins étrange, ce seront les explications de la science moderne.

La société est imbue des systèmes matérialistes.

On a vu d'où procède ce changement dans l'esprit du siècle : il vient des systèmes matérialistes et panthéistes, des philosophes déistes ou athées, d'une confiance exagérée dans la raison humaine; il procède enfin de l'épicurisme de l'époque.

La raison humaine, disent les libres penseurs, doit être le seul juge et le seul guide; mille témoins affirment; peu importe le nombre, nous rejetons tout ce qui est contraire aux lois physiques; vous affirmez des faits surnaturels, reproduisez-les devant chacun de nous quand nous les demanderons. Nos ancêtres ont cru : — ils étaient crédules, ignorants, pleins de préjugés. C'est dans le dix-huitième siècle seul qu'il se trouve des logiciens, de vrais philosophes.

« La raison est sujette à faire bien des écarts, leur répliquaient les hommes accusés de crédulité; si Dieu, si des intelligences dont vous ne pouvez logiquement nier l'existence font des prodiges, il ne dépend pas de nous de les produire devant chacun d'entre vous; nous n'avons pas la prétention de leur imposer des ordres, mais nous signalons les faits quand ils se présentent. Si nos ancêtres étaient moins savants que vous en physique et en chimie, ils étaient plus instruits en théologie, enfin nous ne voyons pas que les sciences naturelles expliquent les faits merveilleux. Vous vous prétendez meil-

leurs logiciens, mais, avouez-le, votre logique ne consiste qu'à faire des plaisanteries et des sarcasmes, à donner de vaines théories, ou à rejeter tout, excepté ce qui constitue le bien-être matériel et les plaisirs. »

Il est donc bien vrai que lorsque la société fut imbue du philosophisme voltairien, auquel celle-ci s'était préparée, en étanchant sa soif de plaisirs dans la coupe des plus honteuses voluptés, elle se crut, dans son délire, initiée à la vraie philosophie; ses maîtres le lui firent croire; c'était le moyen d'atteindre leur but; la licence et les sophismes remplacèrent la science et les arguments. Le progrès incontestable dans les sciences naturelles fit rejeter la métaphysique et les discussions religieuses, dont peut-être on s'était trop occupé [1]. Cependant ce progrès n'expliquait nullement les phénomènes qui avaient frappé nos pères d'épouvante; l'électricité, le galvanisme, n'expliquent ni les faits magiques ni les possessions; la science médicale des modernes, on l'a vu, n'avait répandu sur ce sujet aucun rayon lumineux. Le vulgaire crut le contraire, parce que ses maîtres le lui dirent. — « La science, répétait-on de toutes parts, ne permet plus d'ajouter foi à toutes les balivernes que croyaient nos pères; la saine philosophie qui guide aujourd'hui toute l'Europe, redisaient les faux sages, et après eux grands et petits plus ou moins corrompus, ne nous permet pas de nous appesantir davantage sur une matière dont la futilité est aussi manifeste. »

C'était un moyen très-expéditif de se tirer d'affaire, qui ne pouvait contenter les hommes sérieux. — Mais la pensée du monde invisible, devenue importune,

1. Les hérésies qui avaient surgi avaient occupé autant les esprits que la politique l'a fait de nos jours.

fut reléguée au rang des chimères. Nobles et bourgeois ne songèrent qu'à se procurer la plus grande somme de jouissance possible; et parmi les gens religieux même, plusieurs pensèrent que démons et passions sont des mots synonymes. Le philosophisme avait gagné son procès. « Quel grand mal? disaient ceux-ci : les vieilles croyances ont causé tant de malheurs qu'on devrait, lors même que les moyens pour les détruire seraient peu légitimes, approuver la cause en faveur de ses bons effets. » Ils rappelaient le crucifix de fer rougi *au feu de Grandier, les sauts périlleux* des ursulines de Loudun, etc. Ils s'apitoyaient sur tous ces pauvres sorciers injustement, inhumainement brûlés.

Réflexions des spiritualistes.

A ces gens religieux qui se trompaient de si bonne foi, des hommes graves objectaient les dogmes sur les opérations des esprits, la science théologique invariable, les faits avérés. — « Ne voyez-vous pas, leur disaient ceux-ci, que le démon est prêt à dévorer sa proie? vous ne croyez plus aux œuvres de Satan, il n'eut jamais plus de pouvoir; c'est à croire que l'antechrist va bientôt paraître. Les philosophes vous parlent du progrès des sciences, nous y sommes initiés comme eux et nous connaissons en outre ce qu'ils ignorent, la science *théologique* et les *faits*. — Chrétiens soumis à l'Église, vous devez admettre leur possibilité; hommes de bon sens, vous ne pouvez rejeter le témoignage d'une foule d'hommes honorables et éclairés qui les attestent. Si vous croyez avec les ennemis de l'Église qu'elle s'est trompée ou qu'elle a voulu tromper, agissez logiquement; grossissez leurs rangs, dé-

sertez l'Église ; sinon, suivez en tout point sa doctrine; lisez, pour vous instruire, les manuels, les guides de ses prêtres qui n'ont pas été composés pour vous, mais pour eux ; l'Église, croyez-le bien, n'a pas établi des règles concernant des faits qui ne se présentent jamais. On vous dit que ces faits merveilleux n'osent se présenter au grand jour des lumières du siècle; Satan, c'est très-vrai, voile souvent son action sous des apparences matérielles. On invoque la raison; ne voyez-vous pas qu'on ne débite que des absurdités; Satan aveugle ces pauvres raisonneurs qui n'ont pas d'ordinaire le mérite de l'invention, et qui, ne pouvant même s'entendre entre eux sur leurs systèmes, n'aboutissent qu'à tout renverser. »

Mais parmi le clergé lui-même, répliquaient ces hommes religieux, plusieurs acceptent les faits de l'Évangile, qu'ils distinguent des faits postérieurs dont ils se moquent. Qui faut-il croire?

« Nous répondrons, si cela est, qu'ils ont tort; en niant les faits modernes, en les expliquant, ils donnent occasion de nier ou d'expliquer les anciens; l'Église s'est alors trompée pour les uns et pour les autres, car elle les a reconnus tous; la conclusion serait qu'elle peut faillir. Gardez-vous d'arracher une seule pierre d'un édifice où tout se lie, il s'écroulerait tout entier. Les membres du clergé séculier ou régulier, les évêques même qui auraient accepté quelques opinions des incrédules, seraient plus ou moins atteints de la maladie contagieuse du rationalisme, qui logiquement pourrait les faire dévier de la bonne voie. Mais quand un torrent répand ses eaux bourbeuses sur une large surface, si la vase qui a souillé les mauvaises herbes laisse aussi des traces sur les arbrisseaux, loin de nuire aux grands arbres, elle féconde leurs racines

et leur cime en devient plus verdoyante; si quelques ecclésiastiques ont respiré un souffle contagieux, il n'a point atteint le cœur de l'Église. Au milieu de la corruption du moyen âge et de ses ténèbres, on le sait, l'Église eut à gémir sur une foule de ses ministres; mais elle avait ses saints divinement éclairés, — les Anselme, les Bonaventure, les Thomas d'Aquin, les Gerson, les Bernard et tant d'autres hommes illustres gardiens de la vraie doctrine; sans ceux-ci, la religion aurait pu devenir un mélange hideux de théurgie, de matérialisme et de christianisme; il n'en fut rien, car l'Église avait la parole du maître. »

Ces raisonnements produisirent, il faut le dire, peu d'effet.

Les ecclésiastiques les plus fermes dans leurs convictions religieuses, ballottés entre leur conscience qui les obligeait à exorciser et l'opinion qui les accusait de superstition, par prudence exorcisèrent ordinairement en secret. — Les médecins ne surent plus reconnaître l'état de possession que leurs illustres prédécesseurs avaient signalé dans leurs doctes écrits.

Satan intervient toujours, comme on le verra bientôt, mais, ainsi que le disait Tertullien, en changeant de batteries. De Haen est encore convaincu des faits de magie et de possession; néanmoins comment agissait-il? Son procédé pouvait être excellent vis-à-vis des fourbes, mais que l'on suppose un instant qu'il y eût parmi eux de vrais possédés, ce qu'il croyait possible, les seaux d'eau que leur faisait jeter ce célèbre médecin étaient-ils un moyen bien efficace pour les discerner? — La réponse est facile, si l'on se rappelle que le démon cherche à se cacher, que les exorcistes eux-mêmes ne réussissent pas toujours d'abord à le forcer de se dévoiler, et que par ce moyen substitué

aux exorcismes probatifs, Dieu ne l'y contraindrait point.

Boissier reconnaît uniquement les possédés de l'Évangile; car rien ne lui a prouvé qu'il s'en fût jamais présenté depuis. — C'est le contraire. Mais son incrédulité favoriserait les illusions de Satan; se manifesterait-il même par des signes certains, les prétentions du savant médecin n'en seraient pas ébranlées, n'aurait-t-il pas tout l'arsenal des matérialistes à son service!

Résultats généraux à la fin du dix-huitième siècle.

L'esprit de la fin du dix-huitième siècle est connu : on le répète, savants, magistrats, médecins, etc., sont imbus des idées philosophiques : incrédulité, impiété, soif des jouissances, confiance sans bornes à la raison humaine, horreur pour tout ce qui tient, de près ou de loin, au monde invisible, ignorance de plus en plus grossière concernant ses manifestations. Enfin, dans le clergé, plusieurs sont disposés eux-mêmes à épouser le rationalisme, qui logiquement conduirait à perdre la foi; faut-il s'étonner que dans ses rangs les plus élevés comme les plus humbles il se soit trouvé quelques hommes scandaleux et plus tard même des transfuges. La bonne foi sauva le plus grand nombre, qui ne prévit pas tous les résultats possibles des opinions nouvelles; et leur piété devint leur sauvegarde. Enfin des hommes aussi savants que pieux, élite du clergé, eurent providentiellement mission, comme on l'a vu, de ne pas laisser éteindre le feu sacré, c'est-à-dire de conserver intacte la doctrine, de n'en rien retrancher.

Nous n'examinons pas encore philosophiquement

s'ils étaient dans la vérité, mais ils agissaient logiquement. Il ne doit être permis à aucun prêtre de dire : « J'accepte tout ce qui est contenu dans l'Évangile, » et de dédaigner les faits postérieurs analogues dûment attestés ; il doit examiner, mais ne point nier *à priori* ces faits, ni en plaisanter.

Si le dix-huitième siècle n'admit pas les systèmes absurdes des réformateurs, il répéta les objections qui ont été précédemment réfutées, et en inventa même de nouvelles, ou bien il se retrancha derrière un système de négation honteux pour la raison humaine, si confiante pourtant en son infaillibilité. Examinons, comme on l'a fait au dix-septième siècle, les discussions qui s'élevèrent sur chacun des faits qui forment l'ensemble du merveilleux diabolique.

CHAPITRE IV

Examen et discussion philosophique dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, des faits considérés précédemment comme surhumains ; opinion sur les assemblées connues sous le nom de sabbat. — Les esprits incubes et succubes et leur génération. — Ce que les savants pensaient des songes. — Ce que l'on pensait des divers genres de divination. — Observations sur les explications d'armées ou apparitions vues dans les airs, présageant des guerres ou de graves événements politiques, etc. — Observations sur les explications du phénomène des images miraculeuses. — Observations sur la baguette divinatoire.

Examen et discussion philosophique dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, des faits considérés précédemment comme surhumains; opinion sur les assemblées connues sous le nom de sabbat.

On a vu au dix-septième siècle les arguments contre l'existence des prétendues assemblées de sorciers ; on a trouvé des théologiens tels que Malebranche portés à les nier, et des esprits forts disposés à considérer cette croyance comme un trouble de l'imagination de quelques gens peureux[1]. Cependant les démonologues avaient

1. L'Église ne niait pas le sabbat et admettait l'existence de la sorcellerie, puisque le curé de chaque paroisse devait, à la messe paroissiale de chaque dimanche, déclarer que les sorciers étaient excommuniés. Mais la preuve du crime de sorcellerie résultant de l'assistance au sabbat n'était pas aussi facilement admise qu'on pourrait le croire. Sainte-Beuve n'est pas d'avis, dans ses *Résolutions de plusieurs cas de conscience*, « que les accusés fussent reçus à témoigner les uns contre les autres, en ce qui concerne le transport au sabbat et ses abominations. » D'abord le transport imaginaire n'était pas une

apporté, pour les prouver, des raisons et des preuves de fait qu'on n'a point oubliées; on n'en persista pas moins à regarder le sabbat comme une chimère, et le dix-huitième siècle devait être plus convaincu que jamais de la puérilité d'une telle opinion, car, s'il n'y a jamais eu de sorciers, il est évident qu'ils ne se sont jamais assemblés. Néanmoins on va montrer que les raisons alléguées pour la réalité de cette assemblée étaient si fortes aux yeux même de ceux qui niaient l'existence des sorciers, qu'ils furent contraints de croire au sabbat.

Pelloutier, le savant auteur de l'*Histoire des Celtes*, fait remarquer que « lorsque la religion chrétienne

marque assurée de sortilége. « Le transport réel serait peut-être une marque certaine, dit-il, mais il faudrait des preuves certaines, autrement *il n'y aurait pas certitude.* »

« Quand il serait vrai qu'il y a sortilége où il se rencontre un tel « transport, il ne s'ensuivrait pas une marque assurée de sortilége, « s'il n'était connu être un véritable transport de cette qualité par la « personne à l'égard de laquelle il doit passer pour en être une « marque, sur quoi elle s'appuie pour faire son jugement. » (V. t. III, CLXXI[e] *cas*.)

De ces expressions, qui sont peu claires, je pense qu'il faut décider que le transport ne serait constant et que la preuve de sorcellerie ne serait elle-même constante, qu'autant qu'il y aurait des témoins irréprochables qui attesteraient un transport *de cette qualité.* — Comment le reconnaître? Si les témoins avaient vu des personnes suspectes se rendre à pied au sabbat, si le mode de trnasport était surhumain par la vitesse avec laquelle on s'y rendait, si ce voyage avait lieu par l'air, etc., c'eût été sans doute une preuve certaine de sorcellerie, si j'ai bien deviné le sens des dernières expressions de Sainte-Beuve. — Quoi qu'il en soit, on voit que Sainte-Beuve, qui admet l'existence de la sorcellerie, et qui ne nie point le sabbat, était plus difficile que plusieurs autres théologiens et que la plupart des magistrats, à juger que tel prévenu fût sorcier, parce qu'on l'aurait vu au sabbat. — On voit que Sainte-Beuve écrivait à la fin du dix-septième siècle, sous l'impression du *Cautio criminalis* du père Spée, et que l'on était fort circonspect sur cette *matière.*

fut établie dans les Gaules et en Allemagne, différentes personnes restèrent attachées à l'ancien culte et se rendaient secrètement dans les forêts portant des flambeaux et se livrant à divers actes superstitieux, ce qui donna lieu à des chrétiens peu éclairés d'accuser ces païens endurcis d'être des sorciers qui traversaient l'air sur des balais et dansaient autour du diable. »

Le *Dictionnaire des origines*, par Sabatier et l'abbé de Préfort (1777) admet ces assemblées, mais il dit « que les illusions de sortiléges, connues sous le nom de *diableries*, n'ont commencé que sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Les représentations des Mystères, et surtout les *diableries*, étaient les seuls spectacles qu'on vît alors sur le théâtre. » Il y est dit, — après avoir fait une courte description de ces diableries, auxquelles on prenait un plaisir extrême, — « que le bas peuple, à qui il n'était pas toujours permis d'assister à ces représentations, voulut les imiter; que, ne pouvant se procurer des habits de théâtre, il prit le parti de s'assembler dans les bois, et fit de ces singulières récréations qu'il nomma *sabbat*. On apportait avec soi des balais; les diableries donnèrent lieu à des infamies; on y travailla à des poisons. Tout ce qui se passait au sabbat, d'après les démonologues, se passait dans ces diableries; mais le diable était un homme pris parmi les plus tarés, appartenant à une société dont chaque membre jurait le secret. »

L'abbé de Vallemont (*Secret des mystères*) dit « qu'au huitième siècle des chrétiens conservaient encore les formes et les dogmes des mystères païens. Les désordres survenus sous les successeurs de Charlemagne laissèrent à l'idolâtrie la liberté de se propager et d'opérer son mélange avec le christianisme. Il ajoute que l'on ne doit pas s'étonner qu'il se soit formé des corpo-

rations secrètes, copiées sur le paganisme et le christianisme; qu'il est constant, d'après plusieurs auteurs et d'après les Capitulaires, qu'il y eut longtemps de ces réunions auxquelles le tiers de la population se rendait encore au quatorzième siècle. »

Selon Dulaure, ces assemblées nocturnes ne représentaient que la célébration des mystères de Pan; assemblées très-mystérieuses puisqu'elles étaient fort secrètes et avaient lieu durant la nuit dans les forêts. Le prêtre qui y présidait était vêtu d'une peau de bouc, le menton garni de la barbe de cet animal, le front armé de cornes; ou, comme on disait au dix-huitième siècle, ce prêtre portait un masque cornu et barbu, etc.

On voit que l'explication du sabbat donnée par Malebranche, ainsi que celle de quelques espris forts très-ignorants sur la matière, n'ont pu être prises au sérieux par des savants, même libres penseurs, qui, forcés d'admettre la réalité de ces assemblées, ont été frappés de l'analogie qui existe entre elles et celles de l'antiquité. A une époque où on niait les sorciers et les prodiges diaboliques, il fallait bien essayer une explication toute naturelle; mais qui admettra que des paysans, voulant aussi avoir leurs spectacles, se soient, dans ce but, cachés dans les bois? La populace des villes n'était pas exclue de la représentation des mystères, laquelle n'avait aucune analogie avec le sabbat; celle des campagnes ne voulait pas prendre sur ses nuits pour se procurer ce divertissement; d'ailleurs, à quoi bon se cacher? il y avait place pour tout le monde. — On admet la continuation des pratiques païennes chez des chrétiens peu éclairés, on admet qu'ayant presque cessé elles ont recommencé au huitième siècle. Mais admettra-t-on aussi le masque cornu, etc?

Ces explications naturelles ne rendent point raison de tout ce qui se passait au sabbat, ni des effets de l'initiation, ni des divinations, des guérisons, etc., qu'il serait difficile de nier. Tout le merveilleux donc subsiste; l'extase, le somnambulisme, l'état magnétique nous l'expliqueront-ils un jour? C'est dans les découvertes des sciences modernes, dans les traités des magnétiseurs, des psychologues et des manigraphes, que l'on appréciera les nouvelles explications de la sorcellerie et de tout ce qui s'y rattache. C'est donc au dix-neuvième siècle que nous essayerons de porter un jugement; en attendant, on est forcé d'avouer que la démonologie a donné jusqu'à ce jour les raisons les plus satisfaisantes. — C'est du moins le système qui se lie le mieux, en ne rejetant rien.

Les esprits incubes et succubes, et leur génération.

Combien ce sujet, dans un siècle comme le dix-huitième, dut provoquer de sarcasmes! quelle crédulité, disait-on, chez tant de Pères de l'Église et de docteurs, dont les sentiments sont devenus la règle de quelques esprits faibles! Peut-on ajouter quelque foi aux discours d'hommes qui ont traité un sujet si dépourvu de vraisemblance, et fait intervenir le diable dans des circonstances où la corruption des mœurs ou, si l'on préfère, certain état pathologique, suffisent pour tout expliquer? Tous pourtant continuent de soutenir qu'il y avait opérations diaboliques et prestigieuses, mais aucun thélogien n'a pensé, comme Luther et d'autres réformés, que le démon pût engendrer, puisqu'il est esprit, ni créer, puisqu'il n'est pas Dieu. La difficulté dans ces récits venait, d'une part, de l'incapacité des esprits pour engendrer; et de l'au-

tre, de la certitude des faits, c'est-à-dire d'accouchements qui ne pouvaient provenir d'un acte humain. Les directeurs de consciences, les confesseurs, les théologiens, qui prétendaient avec quelque raison être mieux instruits que les philosophes [1], pensaient devoir suivre l'avis de saint Thomas et des docteurs. Ils croyaient à la *possibilité* du transport de la substance qui féconde la femme, effectué par le démon, lequel,— comme on l'a vu, peut faire des choses plus difficiles; tout le surplus était prestigieux. La science objectait une autre impossibilité, c'était celle provenant de la vertu fécondante, qui devait s'altérer pendant le trajet. — On répliquait, il est vrai, qu'on ne pouvait savoir si le démon, dont la science est si supérieure à la nôtre, n'a pas des moyens inconnus pour la conserver; les savants ne continuaient pas moins de soutenir le contraire. Mais dans ce même siècle, les expériences très-connues de Spallanzani semblent décider en faveur de l'opinion des démonologues. Non-seulement ce naturaliste a opéré des fécondations d'œufs de grenouilles au moyen d'un pinceau imbibé de la liqueur séminale du mâle; mais, voulant se rapprocher le plus possible de l'espèce humaine, il choisit une chienne, — variété des barbets, —l'enferma pour attendre l'époque du rut, et alors injecta dans l'utérus, au moyen d'une seringue à trente degrés Réaumur de chaleur, dix-neuf grains de liqueur séminale retirée d'un individu mâle de la même race; au terme ordinaire, la chienne mit bas trois chiens qui ressemblaient à la fois pour le pelage à la mère et au chien qui avait fourni la semence. L'expérience a été répétée par Rossi

1. Voir au dix-huitième siècle la *Théologie morale* de saint Alphonse de Liguori.

de Pise, et Buffolini de Césène. (V. *Dict. des sc. médic.*, v° *Fécond. artific.*)

Que dire maintenant de l'altération subite de la semence et de l'impossibilité qu'éprouverait le démon de la transporter dans l'utérus d'une femme avec laquelle il semble s'accoupler, lorsqu'il l'a recueillie d'un individu mâle? La naissance d'un monstre à la suite d'une prétendue conjonction diabolique s'expliquerait ainsi; et, sans rien nier, ces affreux et incroyables prodiges trouvent leur solution dans les raisonnements des démonologues, confirmés précisément par les progrès de la science. Il faut donc avouer qu'il est plus aisé d'en rire que de leur prouver qu'ils se trompent.

Ce que les savants pensaient des songes.

On sait quelle est la doctrine de l'Église sur les songes : elle en admet de *naturels*, c'est le plus grand nombre; — de *divins*, dans les siècles d'impiété ce sont les plus rares; — de *diaboliques*, la superstition les provoque.

Les esprits forts les croient tous naturels.

Voici encore un prêtre qui subit relativement aux songes l'influence de son siècle. — L'abbé Richard prétend que les songes ne sont que la représentation des idées ou des actes qui nous ont occupés étant éveillés; tout y est fort naturel. « Ce sont, dit-il, les principes de la plus saine philosophie. Les onirocritiques ne réussissaient qu'autant qu'ils connaissaient les habitudes et les mœurs de ceux qui les consultaient. On s'est imaginé qu'il y a du surnaturel, du divin. — Vieille erreur. » (V. *Théorie des songes*, 1766, c. III.) Il veut bien excepter les songes mentionnés

dans la sainte Écriture, et ceux qui appartiennent aux premiers temps du christianisme (*Ibid.*, c. XVI); mais pour lui tout le surplus n'est plus guère que chimères. Il en résultera que le doute pourra bien s'étendre sur tous les songes divins mentionnés par les hagiographes dans les vies des saints, ce qui portera peut-être à penser de même de ceux de la sainte Écriture.

On n'exposera pas ici la théorie de l'abbé Richard, qu'on peut voir dans son Traité des songes; on se borne à faire quelques réflexions. Cet auteur, en adoptant le sentiment des philosophes modernes, non-seulement rejetait la doctrine de l'Église, mais il n'évitait point cet embarras dont a parlé Bayle, que font éprouver certains songes à ceux qui s'obstinent à les croire tous naturels. — Rappelons ici ses expressions : « Tels faits, disait ce sceptique, embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne témoignent; il en est des songes comme des sortiléges, ils contiennent moins de mystères que le peuple ne pense et un peu plus que ne le croient les esprits forts. Les histoires de tous les temps rapportent tant de songes surprenants, que ceux qui nient tout sont peu sincères ou peu éclairés. » (V. Bayle, *Diction. histor.*, v° *Maldonat*, et v° *Majus*.) Bayle connaissait déjà comme l'abbé Richard l'opinion des philosophes, et pourtant il ne l'adopta point sans arrière-pensée.

Quoi qu'il en soit, l'influence de l'esprit du dix-huitième siècle a porté ses fruits concernant les songes, comme il l'a fait pour les autres branches du merveilleux; il n'est pas moins vrai que rien n'est encore expliqué.

La théorie de l'abbé Richard, bonne pour les songes ordinaires, est impuissante pour expliquer tous ceux qui se sont vérifiés; et en vain diriez-vous qu'il n'en

existe aucun de cette sorte; loin de pouvoir convaincre ceux qui sont sûrs du contraire, ils vous accuseront d'ignorance ou de mauvaise foi. Vous nierez peut-être tous les témoignages, mais quelle triste ressource!

Disons-le donc, même au dix-huitième siècle, la doctrine de l'Église sur les songes, pour plusieurs hommes sensés, conserva toute son autorité : elle ne nie rien de ce qui est suffisamment attesté, et elle fait quelquefois intervenir le démon; n'est-il pas juste d'admettre, si le démon nous donne des pensées durant la veille, qu'il le puisse aussi durant le sommeil?

« Mais les songes, dit-on, ont fait connaître ce qui est caché, et révélé l'avenir. » — Les démonologues, comme on l'a vu, ont donné, pour prouver cette puissance, des raisons qui n'ont point été réfutées. — « Bayle, poursuit-on, après avoir rompu une lance en faveur des démonologues, a dit pourtant que l'onirocritie ou interprétation des songes était une science frivole. » — Sans doute il l'a dit, et ces derniers sont entièrement de son avis, car ce n'est pas une science, c'est une superstition dont le démon se sert pour tromper les hommes.

Au dix-huitième siècle on n'ajoutera rien à ce qu'on a dit précédemment concernant les pressentiments. Beaucoup de personnes y croient, et c'est toujours un mystère pour tous. On ne saurait, comme on l'a dit, les expliquer ni par les corpuscules, ni par l'action de l'âme. Le même agent qui donne les songes diaboliques peut envoyer des pressentiments; rien encore de plus rationnel, en attendant une meilleure explication, s'il y a lieu.

Ce que l'on pensait des divers genres de divinations.

Ceux qui ne niaient pas les divinations, et ceux même qui s'y livraient ne se donnaient pas la peine d'en rechercher la cause, ils la supposaient naturelle. Les esprits forts, qui les regardaient comme superstitieuses, n'attachaient pas au mot *superstition* le sens que l'Église y attache : pour celle-ci, c'est un culte indu, une demande faite au démon ; pour les premiers, c'est une croyance populaire, une crainte puérile, une confiance blâmable, et en cela ils ont raison ; mais la croyance subsiste ; et tel esprit fort qui se moque de ceux qui craignent le vendredi tremble à son tour de se trouver le treizième à table. On plaint ces pauvres superstitieux, et l'Église elle-même ne considère pas ce péché comme bien grave. Il en est autrement de consulter le devin ou de pratiquer la divination. Si le dix-huitième siècle traite ces pratiques de faiblesse d'esprit chez le consultant et d'escroquerie chez le consulté, aux yeux de l'Église tous deux commettent un péché grave : elle seule sait pourquoi on voit souvent se réaliser ces prédictions, elle seule, jusqu'à ce jour, a trouvé la solution et donné une explication satisfaisante de la cause. Le consultant n'est pas toujours un homme crédule, et le devin n'est pas simplement un escroc. — Il serait fastidieux, d'après tout ce qui a été dit précédemment, de parler davantage des causes qui entretiennent la croyance, et de l'agent qui réalise souvent la prédiction.

Observations sur les explications d'armées ou apparitions vues dans les airs, présageant des guerres ou de grands événements politiques, etc.

On a cité dans le dix-huitème siècle quelques apparitions de ce genre qu'il devient impossible de nier;

il s'agit maintenant d'examiner s'il y a possibilité de les expliquer physiquement; les savants prétendent rendre raison des apparitions de gens armés vus dans les airs, par les aurores boréales et par le mirage. En laissant à l'écart les événements sinistres que l'on prétend avoir suivi dans tous les temps le présage, qui par là serait un prodige, examinons succinctement les explications des physiciens.

« Le mirage, dit-on, ainsi que les aurores boréales, sont des phénomènes naturels; les marins ont observé le mirage sur mer; des voyageurs l'ont signalé dans le désert. On suppose que le soleil se trouvant derrière les objets, ceux-ci viennent se peindre sur un brouillard ou sur le nuage qui en est le plus rapproché; on suppose aussi que la réflexion des objets se produisant sur une couche d'air plus échauffée que les autres, cette couche fait l'effet d'un grand miroir qui donne une image renversée des objets, etc. »

Le mirage naturel existe; on ne peut rejeter ces explications; elles peuvent être excellentes, comme il est possible aussi qu'un jour on en découvre de meilleures. — Ce dont il s'agit ici, c'est de savoir si certaines apparitions dans le ciel, que les anciens ont rapportées, et dont les modernes sont encore quelquefois témoins, peuvent ainsi s'expliquer. L'apparition, par exemple, du baron de Rodenstein, dont il a été parlé, a lieu à minuit; ceux qui l'ont vue ont pronostiqué de longues guerres, ce qui s'est réalisé. Les explications physiques que l'on vient de donner ne rendent pas ici raison du phénomène. Les apparitions dans les airs, à Reichelstein et à Southerfell, ne s'expliquent pas plus que celles qu'a rapportées Patrick Walker. — Le fameux géant du Brocken, dont nous aurons occasion de parler ailleurs, s'expliquera-t-il mieux?

On ne parlera pas des aurores boréales, qui ne rendront jamais raison des phénomènes en question; il serait puéril de vouloir le démontrer.

Maintenant, il faut bien le dire, que signifie le mirage naturel lui-même quand les objets représentent des personnages avec des vêtements et des armes qui ne sont plus en usage au moment de l'apparition? quand on entend les cris des combattants, le bruit des armes et le son des clairons, et lorsque cependant on n'a pu découvrir qu'il y ait eu dans le voisinage ni revue de gens armés, ni combats? — Le mirage naturel rend-il raison d'une foule d'autres apparitions du même genre observées dans les deux mondes? Tout en faisant une large part à la crédulité de leurs nombreux témoins, il devient difficile de nier ces phénomènes ou de les attribuer à l'imagination; car celle-ci étant vivement surexcitée, cette fausse apparition devrait être, par une sorte de contagion, suivie de plusieurs autres; c'est le contraire pourtant. Ces faits se représentent de loin en loin; c'est quand on les croit oubliés que la croyance se ravive par des faits nouveaux, se manifestant devant ceux même qui souvent seraient le plus disposés à rejeter les faits anciens. Partout, en tout pays, il est parlé de chasses merveilleuses : ici c'est le chasseur éternel, le chasseur nocturne, le chasseur infernal. Ailleurs, le chasseur noir le chasseur sauvage, le chasseur ou grand veneur, etc.; on a vu les uns dans les airs, d'autres dans les forêts.—Dans la Thuringe, on entend à minuit le chasseur Hackelberg chasser avec ses chevaux et ses chiens sur les montagnes. — En Allemagne, le chasseur éternel, depuis plus de six siècles, poursuit sans relâche le même chevreuil. En Danemark, on voit passer Grœnjette armé d'une pique et précédé d'une

meute aboyante de chiens. En Suisse, le Türst chasse sur les monts. — En Normandie, on entend dans les airs la chasse d'Hellequin. Ici c'est une foule d'esprits qui poussent des cris lamentables. (V. de Résie, *Hist. des sc. occult.*, t. I[er], p. 615 et suiv.) Ces apparitions sont de la même catégorie que celles qui font le sujet de ce paragraphe.

Dans la forêt de Fontainebleau, paysans et bûcherons attestaient de père en fils qu'ils avaient souvent aperçu le grand veneur, entendu le bruit du cor et les aboiements des chiens. Henri IV lui-même entendit ce bruit et jugea qu'il n'était point naturel. On sait qu'il envoya en avant le comte de Soissons et plusieurs gens de sa suite, qui virent une figure noire et gigantesque, laquelle, d'une voix rauque et épouvantable, criait : *M'entendez-vous?* ou *Amendez-vous*, et disparut. Toutes ces apparitions, on le répète, sont de la même nature, et d'ordinaire sont des présages. La belle Gabrielle mourut peu de temps après la vision du grand veneur[1]. — Louis XIV, dans la même forêt de Fontainebleau, vit aussi cet étrange chasseur, dont l'apparition lui fut rappelée quelques années après par le maréchal de Salon, prophète non

1. L'aventure du grand veneur est rapportée par Pierre Matthieu dans son *Histoire de France et des choses mémorables advenues pendant le règne de Henri IV*, liv. I[er], v[e] *narrat.*, — publiée pendant la vie de ce monarque, auquel il la dédia; honoré de son amitié, il en reçut beaucoup de renseignements. Péréfixe la rapporte également (V. *Hist. de Henri le Grand*, p. 278, Paris, 1681), et paraît disposé à croire que ces apparitions sont dues à de malins esprits. — Relativement à cette apparition du grand veneur comme présage, on sait que la belle Gabrielle engageait le roi à solliciter auprès de Clément VIII, pour juger les causes du divorce avec la reine Marguerite. Le souverain pontife pressé de donner son consentement, et voyant que le roi, s'il ne l'obtenait pas, pourrait passer outre, remit cette affaire entre les mains de Dieu ; il ordonna un jeûne dans toute la ville de Rome, et pria Dieu pour demander ce qui serait le mieux pour sa gloire

moins étrange. Il y a donc là de ces faits mystérieux que n'expliqueront jamais ni la crédulité, ni l'illusion, ni l'hallucination, ni le mirage. Dans les localités les plus reculées, les plus étrangères à ce qui se passe dans d'autres contrées, on fait les mêmes récits ; dans un grand nombre de villages, même de nos jours, des vieillards attesteraient les mêmes faits. Ce n'est pas seulement la rêveuse Allemagne, mais la France elle-même : l'Auvergne, la Marche, le Médoc, le Languedoc, la Bourgogne, etc., qui s'entretiennent de ces mystérieux chasseurs. Le bruissement des vents dans les forêts, les cris des oiseaux de passage n'expliquent rien ; on veut bien se contenter de cette explication, mais le merveilleux subsiste. Il faut l'avouer pourtant, depuis que le matérialisme s'est introduit parmi nous, on prétend que les vents ont à peu près cessé de bruire, et les prétendus oiseaux de passage, de faire entendre leurs cris ; cependant, disons-le par avance, le dix-neuvième siècle signalera des faits semblables.

On n'a pas l'intention de ressusciter de vieilles légendes très-méprisables aux yeux de ceux qui nient les manifestations d'un monde invisible ; mais on veut montrer que tous les siècles en ont eu de pareilles, qui attendent une explication plus raisonnable que celle des savants.

et pour le bien de la France. Au sortir de sa prière, le pape s'écria, comme sortant d'une extase, « *Dieu y a pourvu !* » et peu de jours après il arriva un courrier qui apporta la nouvelle de la mort de la belle Gabrielle. Les paroles du saint-père, l'apparition qui ordonna au roi de s'*amender* et la mort de la duchesse, forment un ensemble d'événements si extraordinaires, qu'il est difficile de n'y pas voir une *intervention surhumaine.*

Observations sur les explications du phénomène des images miraculeuses.

On n'ignore pas ce que l'impiété dit ou peut dire sur ces prodiges : 1° Elle les nie absolument; — procédé jugé à nos yeux; 2° elle les traite de mensonges ou de folie; — accusation à laquelle on ne croit pas devoir répondre; — 3° elle ne voit partout qu'impostures, que préparations physiques ou mécaniques. — On demande s'il est possible, avec de pareils moyens, de donner du mouvement aux traits du visage, aux yeux, à la bouche d'une peinture et même d'une statue. Les images dont on a parlé précédemment, étaient placées la plupart dans des niches à l'extérieur des bâtiments, ou sur des places. On dressait des échelles; ces statues étaient examinées. Il en était de même des tableaux dans les églises; un d'eux fut présenté au général Bonaparte à Ancône. Dans ce tableau, le miracle des mouvements avait continué depuis le 25 juin 1796 jusqu'au mois de janvier 1797. Des impies ayant attribué ces mouvements à la fraude, Bonaparte, irrité, adressa des menaces au clergé, qui offrit de mettre l'image sous ses yeux. Bref, la toile détachée du cadre lui fut remise; il la prit, l'examina, palpa le canevas et scruta les couleurs. — « Cette image est très-belle, dit le général, mais où donc voit-on mouvoir les yeux? — *Fanatisme! superstition!* Vous le voyez, votre madone n'ouvre pas les yeux; Que pouvez-vous répondre? »

Général, si vous le permettez, dit le chanoine Candelari, je répondrai. — « Parlez. » — Dieu opère des prodiges quand il veut et comme il veut, il est libre, qui peut l'obliger de faire des miracles quand il plaît à l'homme?

« Il faut bien connaître les lois de la physique et de l'optique, » fit observer le général. — J'ai étudié ces lois, répliqua le chanoine, aussi ai-je douté d'abord du prodige, mais après les observations les plus exactes (il en fait le narré), j'ai dû croire sous peine de nier l'évidence. » (V. *Hist. des images mirac.*, p. 19 et suiv.)

Que se passa-t-il dans l'esprit de Bonaparte? On l'ignore; il est constant qu'ayant voulu d'abord dépouiller l'image des riches joyaux que la piété lui avait donnés, il les lui fit rendre, à la vive surprise des assistants. Le grand général eut le bon sens de penser qu'un prodige qui s'était manifesté devant peut-être quarante mille témoins, ne pouvait être raisonnablement nié par ceux qui ne l'avaient point vu.

Devant ces prodiges de cent vingt-deux statues ou tableaux qui se montrèrent animés, on attend et probablement on attendra longtemps encore une explication purement scientifique. Quant aux présages annoncés par ces prodiges, personne n'ignore les infortunes du chef suprême de l'Église, la spoliation, l'exil, la prison.

Observations sur la baguette divinatoire.

Ceux qui ne doutaient pas de l'existence du phénomène au dix-huitième siècle ont voulu l'expliquer: l'électricité, le magnétisme terrestre semblent devoir remplacer les corpuscules des cartésiens. — Le docteur Thouvenel crut avoir découvert un agent qui n'appartient proprement ni à l'électricité ni au magnétisme, mais qui tiendrait également de l'un et de l'autre. « Au moyen de différents électres, dit-il, il a fait éprouver à un nommé Bleton une impression semblable à celle que produit la médecine magné-

tique ; il a diminué des trois quarts, avec ses électres, les mouvements convulsifs éprouvés par Bleton, ainsi que la rotation de sa baguette ; il pense qu'une plus forte dose eût fait cesser tout à fait le phénomène. Il y soupçonne l'électricité, parce qu'en isolant Bleton du sol avec le verre ou la résine, celui-ci n'éprouve plus rien, et sa baguette ne tourne plus. » (V. *Mém. phys.*, p. 90 et suiv.) Ces expériences, qu'on n'a pu analyser ici, ne sont pas regardées cependant par Thouvenel comme décisives. — Il se fait plusieurs questions : « N'y aurait-il pas d'autres aimants que ceux connus et dépendant tous d'une cause générale? Une baguette entre les mains d'un sourcier n'est-elle pas comme une boussole qui a ses pôles? Un sourcier ne sent-il pas l'eau comme un vaporeux sent l'orage, comme un goutteux sent la neige? etc. » (*Ibid.*, p. 105 et suiv.)

« Le fluide électrique, dit Bertholon (*Électricité médicin.*, cité par Thouvenel, p. 139 et suiv.), est doué d'une grande puissance. Le corps de l'homme, plongé dans l'atmosphère comme le poisson dans l'eau, reçoit de tous côtés le fluide électrique, tantôt positif, tantôt négatif. Si le corps humain ne donne pas également des marques visibles d'électricité, cela tient à des causes accidentelles. »

Un médecin, lui-même hydroscope, et qui voulait attribuer le mouvement de la baguette à l'électricité, écrivait à Thouvenel que le tournoiement cessait ou se modérait quand on était trop près de lui. — Il semblait résulter de diverses expériences que les eaux souterraines seraient, ainsi que d'autres substances, conductrices de l'électricité terrestre.

Sigaud de la Fond, convaincu que la baguette trouvait non-seulement des sources, mais qu'elle tournait

sur des pièces d'or, pensa aussi que son mouvement était naturel. — Mais à quelle loi physique obéit-elle? —Nul ne le sait.—Ainsi que le disait le père Le Brun à une autre époque, une loi physique agit toujours de la même manière, et ici la baguette se montre intelligente. Veut-on chercher de l'or? elle ne tourne plus sur l'eau, elle ne s'agite que sur ce métal; la cause occulte qui la dirige connaît donc la pensée et y répond par le mouvement qu'elle imprime à cette baguette; quelquefois même il arrive à celle-ci d'être silencieuse, inerte à dessein. — Que conclure? — Que ceux qui ont nié son mouvement ont agi légèrement, que ceux qui veulent l'expliquer physiquement ont échoué dans leurs tentatives.

L'Église, qui n'ignore point les prétendues découvertes de la science, montra sa prudence habituelle, qui consiste à laisser discuter les savants avant de rien statuer; puis elle décida, après avoir pris connaissance du phénomène, que le mouvement devait être attribué au démon. (V. les *Cours de théologie*, le *Catéch. de Montpellier*, etc.) En faut-il conclure que l'Église repousserait tout naturalisme dans l'hydroscopie et la rabdomancie? — Non sans doute, — mais elle fait voir que le démon cache son action sous des apparences naturelles; elle sait aussi qu'il peut intervenir concurremment avec les lois physiques, et elle décide enfin avec raison que si la baguette se montre intelligente, c'est qu'une intelligence intervient.—Il en serait autrement si cet instrument agissait invariablement de même dans les mêmes circonstances; on n'aurait alors aucun motif pour rejeter l'action d'une loi physique.

La science, au dix-neuvième siècle, expliquera-t-elle mieux le tournoiement de la baguette que les siècles qui le précèdent?

CHAPITRE V

Possessions : un anonyme anglais essaye de concilier le système qui les nie avec le texte sacré qui enseigne leur existence. — Réfutation. — Explication par la fourberie, la démence, d'une possession bien caractérisée ; *factum* d'un ecclésiastique. — Réfutations.

Possessions : un anonyme anglais essaye de concilier le système qui les nie avec le texte sacré qui enseigne leur existence.

On avait attaqué les possessions avant le dix-huitième siècle par toutes sortes de moyens ; ce dernier siècle, on le sait déjà, leur fut (et cela devait être) plus radicalement hostile. — Dans le dix-septième siècle, les réformés, à cause de leur peu de succès, et surtout à cause des aveux forcés des démons concernant le protestantisme, avaient fini, après avoir exorcisé eux-mêmes, par montrer une hostilité systématique ; ils furent soutenus par les libres penseurs, par les matérialistes et par ces disciples d'Épicure dont toute la philosophie consiste dans les jouissances sensuelles. Le siècle de Voltaire devait porter les derniers coups. Ceux même qui attaquaient le plus vivement les possessions, respectaient celles des livres saints, excepté des hommes comme Bekker. Mais on vit bientôt des auteurs qui, avec un feint respect pour l'Écriture, rejetaient toutes les possessions en expliquant ridiculement le texte sacré. Ce qui est plus étonnant et plus déplorable, il se

trouva parmi les dignitaires du clergé des hommes qui attaquèrent des possessions qui, d'après les exorcistes et les témoins, présentaient les signes les plus certains. Ils osèrent, dans ce siècle où l'on pouvait tout oser, composer des *factums* insolents où ils se moquèrent des exorcistes, ne leur épargnèrent ni les injures ni les lazzis, et se montrèrent sans commisération pour les victimes mêmes de Satan et pour leurs parents désolés. Ces prêtres, en opposition avec l'Église qui ordonnait d'exorciser sous peine de péché, par leurs écrits lus avidement et loués par les classes distinguées, portèrent les coups les plus décisifs à la croyance aux possessions.

Un anonyme anglais tenta d'expliquer ce que l'on doit entendre par les malades connus sous le nom de *possédés*.

« Les Grecs et les Romains, dit-il, entendaient par *démons* les âmes des morts, et non les diables. Les démoniaques étaient affligés de maladies que l'on attribuait aux larves, à Cérès, etc. C'était l'épilepsie, causée par Apollon, par Hécate, par des morts qui avaient été divinisés, ou par des êtres chimériques, imaginaires. Les possédés dont parle Josèphe ressemblaient à ceux des païens; on les guérissait en leur mettant sous le nez un anneau contenant certaine herbe qui chassait le démon; pratique absurde, car les esprits ne peuvent craindre les odeurs. » Il n'y avait donc pas de possédés, selon l'auteur; et quand les Juifs disaient à Jésus-Christ: « Vous êtes possédé du démon, » c'est comme s'ils lui eussent dit : « Vous êtes un fou. »

Une possession qui semble devoir fournir un côté vulnérable aux incrédules, c'est celle du possédé de Gérasa, dont saint Luc, saint Marc et saint Matthieu ont parlé un peu diversement. L'auteur cite le pas-

sage de saint Marc, comme méritant particulièrement l'attention.

On sait que Jésus-Christ à peine arrivé dans le pays des Géraséniens, un possédé que ni liens, ni chaînes de fer ne pouvaient dompter, accourut auprès de lui, se prosterna en criant à haute voix : « Fils du Très-Haut, je vous conjure de ne point me tourmenter, etc. » Dès que le Sauveur l'aperçut, il dit en s'adressant au démon : « *Esprit immonde, sors de cet homme.* » Puis, lui demandant son nom, la même voix répondit : « *Je me nomme légion, car nous sommes plusieurs.* » L'Écriture nous apprend ensuite que ces démons supplièrent Jésus-Christ de les envoyer dans le corps d'environ deux mille pourceaux qui étaient proche. Le Sauveur l'ayant accordé, ils se précipitèrent tous dans le lac, où ils se noyèrent. (*Marc.*, V.)

« Tout ce qui s'est passé dans cette circonstance prouve que ce prétendu possédé était un fou, poursuit l'auteur. Il s'appelle *légion*, il craint qu'on ne le fasse enchaîner, etc. » — Il n'y a qu'une petite difficulté pour l'auteur, c'est l'expulsion de cette légion dans le corps de deux mille pourceaux qui se précipitèrent dans le lac; mais cette difficulté, selon lui, peut n'être qu'apparente; car si les porcs se sont précipités dans ce lac par accident, si le fou les a forcés de s'y jeter en les effrayant, tout ira bien. — Cependant cette explication ne le satisfait pas complétement, il sent qu'elle ne s'accorde pas assez avec le texte sacré, de sorte qu'il en donne une autre fort péremptoire, toujours selon lui : — « La frénésie de cet homme aura passé dans ce troupeau, comme la lèpre de Naaman s'attacha à Giezi; — c'est tout simplement le passage de la maladie d'un homme dans un autre. »

Il demande plus loin s'il serait ridicule de soutenir

que Jésus-Christ parle à une maladie quand il conjure le démon? — « Non, dit-il, puisque nous le voyons ordonner à la fièvre de quitter la belle-mère de Simon. (*Luc.*, IV, 39.) Était-ce personnifier une maladie, comme les Romains divinisaient la fièvre? Ce possédé était donc un fou; et si Jésus-Christ n'a pas dit que les démoniaques étaient des épileptiques ou des fous, c'est parce qu'il s'est servi des locutions reçues. » (V. *Recherches sur les démoniaques du Nouveau Testament*, trad. fr., Leyde, 1738.)

Réfutation.

Léonard Twells, maître ès-arts, *vicaire* de Sainte-Marie à Marlborough, s'empressa de réfuter cet auteur, et il démontra que les démoniaques, dans l'Écriture, étaient réellement possédés, et que ni les Pères ni les Juifs n'ont jamais pensé que les démons fussent des âmes des morts, etc.

L'auteur avait dit que « Saül n'était qu'un mélancolique, que la musique chassait son prétendu démon. » Twells fait observer qu'il n'en recevait que le peu de soulagement qu'elle procure dans les douleurs naturelles. Quand l'Écriture dit que le malin esprit se retirait, il est évident qu'elle met ici la cause pour l'effet. Twells montre dans une dissertation savante que le démon, quoique paraissant agir surnaturellement, n'agit pourtant que *surhumainement;* on comprend dès lors que si les remèdes ne peuvent empêcher son action, ils peuvent, jusqu'à un certain point, en pallier les mauvais effets. — Le texte dit que l'esprit de Dieu se retira et que le malin esprit envoyé par lui le troubla. Cette opposition entre l'esprit de Dieu qui se retire et l'esprit malin qui est envoyé ne peut signifier ni une ma-

ladie, ni la mélancolie. Twels répond enfin à l'auteur anglais qui prétendait que *démon* n'est pas synonyme de diable, et qu'il s'agissait de démons dans les exemples cités, que ces exemples lui sont contraires, car ils prouvent que diables et démons sont synonymes. « Si vous prouvez par l'Écriture, lui dit-il, que *démon* est un être *chimérique*, ce sera un grand point; mais si c'est un être ayant volonté et puissance, il y aura une forte présomption contre votre système. »

Twels lui démontre que les textes emploient indifféremment le mot diable ou démon; qu'il ne s'agit jamais des âmes des morts, mais des esprits impurs, etc.

Il examine le fait du possédé de Gérasa, dont nul n'osait approcher, qui accourut auprès de Jésus et se prosterna en le nommant *Jésus, fils du Très-Haut;* Twells dit à l'anonyme de se rappeler que le Sauveur était ignoré des Juifs mêmes au milieu desquels il vivait. Les uns disaient : C'est Élie; d'autres, c'est Jérémie, etc. N'est-il pas étonnant, fait-il observer, que ce fou, qui vivait loin de tout commerce humain, sache ce que ces Juifs ignoraient? — « Êtes-vous venu nous tourmenter avant le temps? » c'est-à-dire avant le jugement du grand jour, disaient les démons. — « Cela signifie, prétendez-vous, que ce fou craignait d'être enchaîné; » — s'il le craint, pourquoi quitte-t-il la retraite qu'il a choisie au milieu des sépulcres? Pourquoi vient-il au-devant de Jésus? Sa démarche ne marque pas une telle crainte. Mais ses paroles convenaient aux démons, qui pensent que Jésus est le fils de Dieu, et qui savent que le *grand jour* n'est pas encore arrivé; explication conforme d'ailleurs au Nouveau Testament, où ces mots, qui se retrouvent plusieurs fois, se rapportent tous au jugement dernier. Était-il convenable de dire *avant le temps,* pour exprimer que

Jésus arrivait malgré le possédé? — Il était plus naturel qu'il lui dît qu'il aurait mieux fait de ne pas venir.

Poursuivons. — Jésus s'adresse à l'esprit immonde. —D'après le texte, ce n'est pas le fou qui répond, c'est le démon, ce qui serait absurde si on ne supposait point la possession; il répond qu'il s'appelle légion; car, ajoute l'Évangéliste, « plusieurs démons étaient entrés dans cet homme. » (*Luc.*, VIII, 30.) La conversation a donc lieu, d'après le texte, entre Jésus et les démons, et non avec le démoniaque. — « Paroles de fou, » dit-on. — D'après ce système, Jésus aurait donc, dans son colloque avec un fou, dit avec lui et comme lui cent folies inutiles, qui n'aboutissaient à rien, car il aurait pu le guérir sans cela.—Twells, après avoir réfuté toutes les objections, arrive à ce passage où les démons sont envoyés dans les pourceaux. — Les trois évangélistes disent unanimement que les démons prièrent Jésus de leur permettre d'entrer dans ces animaux. — « D'après votre système, dit Twells, cette légion de démons est l'effet d'une imagination blessée; et si un accident fait précipiter ces deux mille cochons dans le lac à l'instant de la guérison, vous ne sortirez d'embarras qu'en vous opposant au texte sacré, qui dit positivement que les démons entrèrent dans les pourceaux; tandis que, selon vous, ils n'y entrèrent pas et furent seulement effrayés. — Si vous supposez que le démoniaque les y a poussés, vous torturez le texte pour établir une opinion dont vous sentez vous-même la faiblesse ; si vous prétendez enfin que la frénésie de ce fou a passé dans ces deux mille porcs comme la lèpre de Naaman passa dans Giezi, c'est une erreur, car Naaman était guéri de sa lèpre lorsque Giezi mérita lui-même d'en être atteint. Il n'y eut donc pas transport de maladie. — Pour qu'il y ait similitude, il faudrait dire que Jésus-

Christ a rendu fous les deux mille cochons... — Donc la difficulté subsiste, et c'est ainsi qu'en faisant dire à l'Écriture ce qu'elle ne dit pas, on commet de graves erreurs. » (V. *Rép. aux rech. sur les démoniaques*, à la suite des *Rech.*)

Cette réfutation devait paraître sans réplique[1]; mais à ceux qui ne connaissaient que l'interprétation faite par l'anonyme anglais, ce dernier parut avoir expliqué le texte sacré très-convenablement, car, sans cesser de respecter l'Écriture et d'y croire, un chrétien pourra nier les possessions et rire à son aise de cette légion de diables qui possèdent deux mille cochons : ainsi le font les esprits forts, dont le nombre est immense; et les hommes de foi eux-mêmes qui croient que les démons sont nos passions, s'ils ne rient pas du texte, se moqueront du moins de l'interprétation des docteurs. Quelques hommes initiés à la science démonologique les plaindront sans oser les instruire; eux qui savent que le démon peut mouvoir les corps inertes, sont convaincus qu'il peut aussi, si Dieu le permet, s'emparer des animaux.

Explication par la fourberie, la démence, d'une possession bien caractérisée; factum d'un ecclésiastique.

Si le dix-septième siècle eut, même parmi le clergé,

1. L'anonyme répondit à M. Twells et à un anonyme qui l'avait attaqué; et, comme il arrive souvent dans les polémiques, il maintint ses assertions. Un M. Whiston soutint la thèse de M. Twells, et ne craignit pas de dire que « la croyance à Satan et aux mauvais anges est un des dogmes fondamentaux de la religion. » En 1738, le traducteur de Stackhouse (*Traité du sens littéral de l'Écriture sainte*) y ajouta une *Dissertation sur les démonologues de l'Évangile*, où il combattit l'auteur anonyme des *Recherches*, dont il montre que le système ne diffère en rien de celui de Bekker. (V. *Biblioth. raison. des ouvrages des savants*, t. XIX, p. 229 et 473; t. XXI, p. 160 et suiv.)

des hommes oublieux des règles de l'Église, au point de substituer aux exorcismes probatifs de petites ruses indignes de la sainte gravité d'un exorciste, ce fut surtout dans le siècle suivant que des possessions qui avaient offert les signes les plus manifestes rencontrèrent tant de gens systématiquement hostiles. On a déjà exposé dans ce volume quelques faits d'une possession qui sévissait sur des demoiselles d'une naissance distinguée, filles d'un homme loyal et sensé, désolé de voir ses filles dans un état aussi déplorable et implorant en vain près de son évêque les secours de l'Église; on sait qu'un prêtre rédigea un mémoire où le scepticisme s'unissait aux plaisanteries. Nous allons l'analyser brièvement.

Comme on l'a dit précédemment, M. de Léaupartie ayant fait un mémoire pour établir la réalité de la possession de ses filles, il s'y plaignait de ce que l'évêque de Bayeux défendait d'exorciser, sous le prétexte que les phénomènes étaient le produit d'un esprit dérangé. Gabriel Porée, ex-chanoine de Bayeux, répondit à ce mémoire par un écrit anonyme de cent quarante-deux pages. — « Les partisans de la possession de Landes, dit-il, veulent s'autoriser de celle d'Auxonne, qui ressemble à celles de Romorantin et de Toulouse; tout y est prestiges et supercheries; celle de Landes est un mélange d'illusion, de maladies et d'extravagances concertées. Les possédées d'Auxonne, lisaient, dit-on, *pour l'ordinaire*, les pensées, ce qui rend le prodige fort douteux; car lorsque les commandements ne se manifestaient par aucun signe extérieur, un coup d'œil, un geste suffisaient à la sagacité de ces filles faites au manége des exorcistes. — Elles parlaient latin. — La possession ayant duré dix ans, une fille en dix ans peut apprendre un peu de latin. — Elles vomissaient

des pierres. — On ne parle ni de leur grosseur, ni de leur nombre; l'évêque de Châlon était probablement un homme simple qui n'a pas vu opérer ce tour de gibecière. — La gorge s'enflait, le pouls cessait de battre. L'une d'elles était insensible aux piqûres. — Ambroise Paré rend compte de pareilles impostures, on ne croirait pas cet habile homme parce qu'il était protestant; mais on ne rejettera pas ce que dit saint Augustin sur ce sujet, etc. » (V. *Examen de la prét. possess. des filles de Landes.*)

Passant à l'examen de la possession de Landes, l'ex-chanoine commence par protester de son respect pour l'Évangile, « dont il n'adoptera pas, dit-il, toutes les conséquences que les *possessionnistes* veulent en tirer. — Ils vont le traiter d'esprit fort, faire un grand signe de croix; cependant il ne niera pas les possessions lors de la venue du Christ, devenues très-rares, depuis que Satan a été chassé et enchaîné. Il n'accuse M. de Léaupartie que de donner trop facilement dans l'illusion et de s'y opiniâtrer; en examinant les préjugés généraux et particuliers, il ne voit pour tous que l'effet de l'imagination dans la famille de Léaupartie et chez les paysans de Landes et des paroisses voisines, et chez les malades, que dévotion exagérée, méditations, confessions, communions indiscrètement ordonnées, lecture de légendes, etc. Est-il donc étonnant que le son des cloches irrite ces jeunes filles, puisqu'il les appelle à des exercices d'une longueur accablante! Il accuse enfin leur bile embrasée, qui est leur humeur dominante. »

Passant à l'examen du caractère et de la conduite des exorcistes : « Ce sont ou des visionnaires qui avaient besoin de bon et succulent potage, » ou bien des dévots atrabilaires. — La première des demoiselles de Léau-

partie qui devint malade fut envoyée aux Eudistes de Coutances, car on avait persuadé à son père que M. de Lorraine, évêque de Bayeux, qui avait refusé la permission d'exorciser, ne croyait ni à Dieu ni au diable. Celle-ci revint guérie; mais Heurtin, curé de Landes, homme d'une dévotion outrée, ayant accablé ces demoiselles de confessions, de méditations, de chapelets, toutes se crurent possédées. Le curé de Neuilly, non moins zélé, crut avoir guéri la petite Claudine possédée par *Crève-Cœur*, mais il se trompait. « Tant de possessions, voilà bien de l'ouvrage, dit le sceptique ex-chanoine, pour le curé de Landes, qui croyant voir des diables partout, en parlait même à son catéchisme. »

Dans l'impossibilité d'analyser ce mémoire, on dira que, depuis la guérison opérée à Coutances par les exorcismes, M. de Luynes, devenu évêque de Bayeux, fit examiner ces jeunes personnes par des théologiens; convaincu de la possession, il permit d'exorciser et assista aux exorcismes. « Une dizaine de curés des environs, dit l'ex-chanoine, firent des conjurations, sans pouvoir réussir. » On choisit M. de Creuly, supérieur des Eudistes de Caen, qui croyait être plus heureux; le Saint-Sacrement fut exposé; le démon, pressé vivement, révéla l'existence d'un pacte qui aurait été fait à Caen, mais le démon refusant de faire connaître le lieu, on apprit seulement par les exorcismes que les auteurs du maléfice étaient au nombre de trois, dont on n'osa point publier les noms. Un mois s'étant écoulé, l'évêque, désirant voir la fin de tout ceci, voulut placer les demoiselles de Léaupartie dans différentes communautés; leur père y consentait, la mère s'y opposa, on les fit examiner à Caen par des médecins. Les phénomènes qui se présentèrent ne furent pas trouvés convaincants, ce qui n'empêcha point M. de Luynes

de demander à Paris un fameux exorciste, nommé Charpentier, qui refusa et se fit remplacer par l'abbé d'Herbinière, lequel exorcisa durant trois mois. Ce dernier ayant reconnu la possession et son impuissance de la faire cesser, on s'adressa de nouveau à Charpentier, qui se laissa fléchir, et reconnut une possession des mieux avérées. « Il pensait, poursuit le chanoine, faire des commandements intérieurs, et croyait par ce *tour* en imposer; mais le public s'ennuya de ce manége, qui dura deux mois, et les gens de bon sens reconnurent que le nouvel Élisée était un franc imposteur, un vendeur d'orviétan. Ce fut alors que l'évêque fit répartir ces filles dans divers couvents, parti qu'on aurait dû prendre dès le principe, et qu'il fit sortir ce tartufe de son diocèse. »

Le satirique ex-chanoine, après avoir ainsi fait plusieurs réflexions peu charitables pour ses confrères, passe à l'examen du mémoire de M. de Léaupartie, « homme d'honneur, dit-il, mais d'une crédulité opiniâtre; son mémoire ne parle ni du refus que les docteurs de Caen ont fait d'y trouver du surnaturel, ni d'une infinité d'exorcismes infructueux. »

Gabriel Porée examine les signes, au nombre de quatre, choisis dans les quarante articles par les médecins de Paris, il les discute et leur enlève tout ce qui avait été trouvé surnaturel. — « On dit que les possédées s'échappaient de leurs liens. — Qui les a vues? On cite, entre autres, un religieux. — Était-il chargé de lier ces demoiselles dans leur lit? Je doute, dit-il, qu'on leur ait donné pour chambellan un gros et vigoureux cordelier, etc. »

Lors de la réfutation, on aura occasion de rappeler ses autres arguments. — « Il trouve inutile de s'occuper des autres signes, attendu qu'il n'y a rien là

qu'on ne voie dans les petites maisons. Les personnes auxquelles la dévotion fait tourner la tête sont celles qui profèrent le plus de blasphèmes. — L'une d'elles entend le latin, dit le malin ex-chanoine, et a trouvé un solécisme dans l'exorcisme du sieur de Creuly. — Il est surprenant qu'elle n'en ait trouvé qu'un dans le latin du vieil Eudiste. La conscience des supérieurs du diocèse de Bayeux est à couvert des reproches que leur font les docteurs en théologie, car on n'a rien oublié; combien de curés et de chanoines n'ont-ils pas apostrophé le diable ! quels flots d'eau lustrale n'a-t-on pas répandus ! A-t-on oublié les reliquaires, les pâtes bénites, les prétendus fragments de la vraie croix? Le sieur de Creuly ne fit-il pas entendre sa voix lugubrement impérieuse, en ordonnant au diable de partir et de ne revenir jamais, *au grand jamais ?* Telles furent les expressions de cet exorciste, dont les sermons ressemblent à ceux de Bourdaloue, comme les parodies du théâtre italien ressemblent à nos meilleures tragédies. N'a-t-on pas chanté des *Te Deum?* etc. »

« On voulait, continue l'ex-chanoine, que l'évêque exorcisât lui-même; devait-il se rendre ridicule aux yeux de toute la France? Ce jeune prélat, qui a beaucoup de talent, a vu qu'on le trompait. On a donc plus accordé qu'on ne devait. — Les demandeurs ont lu quelque part qu'il faut exorciser quelquefois pendant sept ans. On a trouvé des moyens de prendre les villes en peu de temps, les démons en ont-ils trouvé pour faire une longue défense? Est-ce à la qualité des exorcistes qu'on doit s'en prendre? On a choisi, dit-on, ce qu'il y avait de plus dévot dans le clergé. Mais il fallait consulter ce qu'il y avait de plus éclairé. Certaine dévotion est toujours compagne de l'ignorance. »

L'ex-chanoine préfère s'en rapporter à Tertullien,

qui disait que le premier venu parmi les chrétiens forçait les démons de se découvrir. — « Qu'on nous dise donc pourquoi le diable est aujourd'hui plus rétif? Selon lui, Léaupartie devait marier ses filles, mais il a préféré nourrir je ne sais combien de ventres paresseux qui, le rituel et le goupillon en main, continuèrent les scènes ridicules qui ont amusé le public, etc. »

Ces quelques pages d'analyse du mémoire en 142 pages de l'abbé Porée en sont un bien faible échantillon. — Force plaisanteries entremêlées de vers grivois; mépris, moquerie des exorcistes et des dévots, ce qu'il termine en faisant un parallèle des fausses possessions et de celles de Landes; il établit aussi le parallèle des incrédules et des dévots et dit que ces derniers sont les plus dangereux, attendu qu'ils ont tous les vices des incrédules, auxquels ils ajoutent la duplicité et le mensonge. — Les derniers mots de sa conclusion sont que « la plupart de ceux qui ont cru à cette possession et y croient encore sont des esprits faibles, très-bornés, qui ne savent ni ne veulent rien examiner. »

C'est ainsi qu'un curé [1] s'exprimait en 1735 sur les exorcistes, sur les possessions et sur les possédées de Landes, dont on a précédemment exposé l'histoire. Il fallait le montrer, pour bien connaître son siècle.

Quels effets dut produire dans le public ce factum? Le ton enjoué, les sarcasmes, le scepticisme de l'ex-chanoine de Bayeux concernant les possessions étaient propres à lui concilier la sympathie des incrédules et des esprits forts; il traite ses confrères, les exorcistes, de cerveaux fêlés, de dévots hypocrites; il adopte, au-

1. Gabriel Porée était alors curé de Louvigny, près Caen.

tant que son caractère le lui permet, les idées nouvelles. On conçoit que des biographes aient dit de lui qu'il était chéri de tous les honnêtes gens et haï des hypocrites; on entendait alors par honnêtes gens la noblesse et la haute bourgeoisie, et le dix-huitième siècle traitait volontiers d'hypocrites ou de dévots stupides ceux qui voulaient conserver intacte la doctrine religieuse. On doit le dire cependant, si nombre de personnes n'accordaient leur sympathie qu'à des prêtres peu scrupuleux ou relâchés, on rencontrait encore à cette époque, dans toutes les classes, des hommes pieux et éclairés qui blâmèrent l'auteur d'un écrit qui manifestait si peu de charité pour ses confrères et traitait si légèrement un sujet aussi grave que celui des possessions; plusieurs le désapprouvaient secrètement, car on craignait de passer pour un dévot atrabilaire ou pour esprit faible. Trois ans donc s'étaient écoulés depuis la publication de ce mémoire, lorsqu'un prêtre vénérable, un octogénaire, crut devoir le réfuter dans un écrit anonyme ayant pour titre: *Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis.*

Réfutation du factum de Gabriel Porée.

Il est dit en substance dans la *Lettre d'un ecclésiastique,* que le public a lu avec empressement le mémoire en question et lui a décerné un triomphe que plusieurs lui ont refusé. L'auteur a tourné en ridicule et traité de pure bagatelle un sujet des plus sérieux; on lui reproche d'être peu réservé, mordant, peu scrupuleux; il est enjoué, séduisant, captieux, il écrit bien, et on souhaiterait qu'il eût mieux employé son talent. — Il prétend renverser les décisions des plus grands génies; prouver que la décision des douze doc-

teurs n'est d'aucun poids; que la Faculté de médecine s'est trompée. Il se croit des lumières supérieures à tant de grands hommes, et, ce qui est plus grave, quoiqu'il n'ose attaquer le texte sacré, il attaque les décisions de l'Église et ses interprétations. — « Le Prince de ce monde a été, dit-il, *chassé, enchaîné*. Il faut laisser les possessionnistes courir après ce tyran pour le ramener. » Il invoque l'autorité de saint Augustin; mais si ce saint docteur reconnaît que le diable est enchaîné, que Dieu l'empêche d'exercer continuellement sur nous sa tyrannie, il reconnaît qu'il le lui permet aussi quand il lui plaît, etc. « Peut-on trouver mauvais, continue le réfutateur, que M. de Léaupartie ait recouru aux remèdes de l'Église pour soulager ses enfants? Peut-on croire qu'il ait donné tête baissée dans des rêveries et des bigoteries qui n'auraient eu pour objet que des grimaces, des tours de souplesse concertés. » Le réfutateur paraît croire peu sincère la protestation de l'auteur de l'*Examen*, quand il dit qu'il croit d'une foi divine à toutes les vérités de la religion, puisqu'il refuse de souscrire à toutes les conséquences qu'on doit en tirer; puisqu'il admet l'Écriture, mais soutient le contraire de ce qu'elle renferme et fait peu de cas des décisions de l'Église. — « Ce sont des hommes, a-t-il dit, qui ont composé le rituel, fait les exorcismes, l'eau bénite, etc.» Tout cela, selon lui, doit être fort inutile, puisque le diable est enchaîné; en un mot, ce sont des hommes qui ont établi tout ce qui se pratique dans l'Église. — Ces sentiments, dit le réfutateur, ne sont-ils pas très-éloignés du christianisme, qui enseigne que ceux qui n'auront point l'Église pour mère n'auront point Dieu pour père. N'est-ce pas la déclarer dans l'erreur? L'auteur se contredit quand il avance que notre cœur

est un sanctuaire où le démon ne peut entrer si nos passions ne l'y introduisent; s'il y entre, il faut bien qu'il soit déchaîné.

Après avoir ainsi réfuté les mauvaises doctrines de l'ex-chanoine et en avoir montré toute la fausseté, le réfutateur blâme ses insinuations contre le curé de Landes, ses inventions perfides et tout ce qu'il a débité sur les demoiselles de Léaupartie et leur famille honorable; il le blâme enfin d'avoir glosé sur un prêtre qui ne lui déplaît peut-être que parce qu'il accorde à la prière un temps que beaucoup d'autres perdent en de frivoles amusements. Le réfutateur montre que l'auteur de l'*Examen* n'a accusé les possédées d'Auxonne de n'avoir fait que des tours de souplesse que pour insinuer qu'on devait expliquer de même les agitations de celles de Landes. — « Celles-ci ont-elles pu s'exercer dès l'âge de dix à douze ans, lui dit-il, à quarante sortes de tours de souplesse, si secrètement que nul ne l'ait su? Ce serait d'autant plus surprenant que vous dites ailleurs qu'elles passaient la plupart du temps à l'église. Mais pourquoi, pour quels motifs, des personnes de leur sexe et de leur qualité auraient-elles imité des jongleurs vagabonds? — Vous dites que l'épreuve des commandements intérieurs est la plus sûre. Vous oubliez donc que vous avez dit ailleurs que le diable ne connaît pas nos pensées. »

« Le réfutateur répond au fait de suspension que l'auteur du factum expliquait en disant que la personne pouvait avoir été *accrochée*; à ceux de la chute dans le puits, des ligatures, de la pesanteur du corps, etc. Mais on voit qu'il dédaigne d'entrer dans une plus ample réfutation, car il glisse assez légèrement sur une foule d'autres mensonges et d'absurdités. — « Si j'avais entrepris de justifier ceux qu'il

a maltraités *impitoyablement, ajoute-t-il, je n'aurais* pas eu bien de la peine à le faire. On m'a prouvé le contraire de ses impostures; il a fait briller sa plume aux dépens d'honnêtes gens auxquels il fait jouer un rôle qui ne convient ni à leur âge, ni à leur caractère; il les fait parler à son gré; il invente de pures fables qu'il sait orner pour leur donner quelque vraisemblance, etc. »

Comme il n'est pas douteux que le mémoire de l'abbé Porée n'ait puissamment contribué à renverser la croyance de ses lecteurs à la doctrine des possessions, puisque l'on pouvait appliquer à toutes ce qu'il avait dit contre celles de Landes, qu'on nous permette, — c'est pour n'y plus revenir, — d'exposer très-brièvement les arguments de son factum et les réponses que le simple bon sens pouvait y faire; c'est un moyen de rendre la réfutation un peu plus complète, et de juger mieux la futilité des assertions de l'ex-chanoine.

Voici ce que les démonologues pouvaient lui répondre, dans toute la simplicité et la naïveté de leur langage.

« Les possédées d'Auxonne, dites-vous, n'ont rien fait que ne puissent faire les jongleurs des foires; elles vomissaient des pierres dont on n'a déterminé ni la grosseur, ni le nombre, etc. »

La relation dit qu'elles vomissaient des ossements, des cailloux d'une dimension telle qu'ils ne pouvaient traverser l'œsophage. Il y en avait de plus larges qu'un écu blanc; l'une d'elles, comme signe d'expulsion, a vomi un morceau de drap entouré d'un cercle de cuivre. — Elles obéissaient très-exactement aux commandements intérieurs; comme on a ajouté : *pour l'ordinaire*, vous l'attribuez aux mouvements des lè-

vres, à des signes concertés, etc.; mais l'évêque de Châlon et ceux qui l'accompagnaient ont cité plusieurs expériences, entre autres celles de la servante du lieutenant général, à qui on ordonna mentalement de venir pour être exorcisée, et qui accourut aussitôt, quoiqu'elle demeurât dans un quartier éloigné. — Le mouvement des lèvres, les signes concertés, peuvent-ils être invoqués ici? Ou bien il y a prodige, ou bien le médecin, l'évêque, et tous ceux qui l'assistaient étaient de grands fourbes. Cependant vous n'accusez ce dernier que de simplicité. — Comment expliqueriez-vous un fait dont vous ne parlez pas? celui d'avoir raconté à l'évêque et à plusieurs ecclésiastiques des particularités fort secrètes; d'avoir prédit, entre autres, à ce prélat qu'il ferait un voyage, — ce que lui-même ignorait?

En parlant de la connaissance des langues, vous dites « qu'en dix ans ces possédées ont pu fort bien apprendre un peu de latin; » mais la relation dit qu'elles ont fait des discours entiers en cette langue.

Vous dites que « le gonflement de la poitrine, l'insensibilité, la cessation du pouls, sont des impostures dont Ambroise Paré rend parfaitement compte. » — Ce médecin, quoique protestant, a rendu à la vérité un hommage que lui refuse un prêtre catholique; car il reconnaît que le vomissement des corps étrangers est un signe de possession. — « Saint Augustin, dites-vous, a constaté certaines extases et des mouvements qui, n'appartenant pas à la volonté, expliqueraient *naturellement*, selon vous, les signes de possession; » — cependant ils ne l'ont point empêché de reconnaître l'existence des possessions. — Pourquoi, en parlant des prestiges de ces filles, n'avez-vous rien dit de celle qui prenait avec deux doigts un vase de marbre plein

d'eau bénite, et si lourd que deux personnes des plus robustes avaient peine à le soulever? celle-ci néanmoins le soulevait aisément et le renversait. — Pourquoi ne dites-vous pas que ces filles se donnaient des coups si violents contre les murailles que le sang devait jaillir, et que cependant il ne paraissait pas la moindre contusion? Les jongleurs possèdent-ils ce secret? Pourquoi ne dites-vous pas que tandis que l'évêque de Châlon imposait les mains sur elles, à leur insu, elles se plaignaient de sentir quelque chose de pesant qui les brûlait? — Pourquoi ne dites-vous pas que cet évêque ayant demandé au démon, pour signe d'expulsion, qu'une vitre fût brisée, à l'instant même de la délivrance cette vitre se brisa? Pourquoi n'avez-vous pas rappelé tant d'autres prodiges?

Contre l'accusation de supercherie, on dira, avec le rapport sur les possédées d'Auxonne, qu'il est bien difficile que, pendant dix ans, il se soit trouvé des personnes d'âges, de conditions et d'intérêts si différents, les unes dans le monastère, les autres dans la ville, qui n'aient fait que des tours d'équilibristes ou concerté des jongleries, sans que rien ait jamais transpiré; une enquête exacte n'a obtenu que les renseignements les plus avantageux sur leur candeur et leur piété; on en a fait le plus grand éloge. — Dans quel but d'ailleurs eussent-elles fait tous les prodiges exposés dans le procès-verbal[1] dressé par l'évêque

1. Dans un manuscrit de la fin du dix-huitième siècle, c'est-à-dire écrit à Auxonne un siècle et demi après l'événement, on accuse les religieuses et tous leurs exorcistes d'un libertinage effréné. On y suppose que la possession a été inventée pour s'y livrer plus facilement.

Le contraire est évident : il était plus simple de s'y livrer clandestinement, et de ne pas attirer l'attention sur la corruption du cou-

de Châlon? Que diriez-vous surtout de faits physiquement impossibles? Nierez-vous tous les témoignages de tant de témoins, soit dans le couvent, soit à Auxonne ou dans les environs? Récuserez-vous celui des exorcistes, des médecins, de l'évêque? Tous ont-ils cru voir, ou bien tous, sans exception, sont-ils des fourbes?

Voilà donc l'imposture à laquelle vous voulez comparer, sans oser le dire, celle des demoiselles de Léaupartie.

vent par des pratiques impossibles. Mais au surplus, ni l'exposé de la possession, ni les nombreux écrits sur cette possession n'ont jamais parlé de cette insigne calomnie. Dans cette possession, comme dans presque toutes, on voit un malfaiteur. — Barbe Buvée, de Mirebeau, est dévoilée comme sorcière; et qui la dénonce? Ce ne sont pas les religieuses d'Auxonne, c'est une fille de Fauverney, possédée, de laquelle on obtient dans les exorcismes la révélation de la cause de la possession des religieuses. On alla jusqu'à découvrir que Barbe Buvée avait été séduite par un sorcier génevois nommé M..., que la possession avait été produite par des charmes qui furent indiqués et trouvés; dans les exorcismes des religieuses, les mêmes révélations eurent lieu. Barbe Buvée, gravement compromise, fixa sur elle l'attention de l'archevêque de Besançon; une commission fut nommée. Le parlement de Dijon évoqua par devant lui cette affaire, et un arrêt de conflit suspendit indéfiniment les poursuites. Les faits de possession n'en étaient pas moins très-réels.

Le manuscrit du dix-huitième siècle est un dégoûtant pamphlet digne de l'époque; on y suppose que tous les exorcistes qui se sont succédé étaient des jongleurs et des débauchés. Ces horreurs, que l'auteur du manuscrit cite près de cent cinquante ans après la mort des religieuses, n'ont jamais sali les pages même des esprits forts qui ont écrit sur cette possession. Honte donc à l'auteur inconnu du manuscrit! Les aliénistes ont vu ici la folie, l'hystérie; les magnétiseurs, mieux que ces derniers, ont reconnu l'action d'un agent occulte. — Il ne s'agit plus que de lui donner son nom.

Il y a quelques années on trouvait encore à Auxonne trois relations des exorcismes des religieuses: l'une chez M. Curette, archiviste; l'autre dans le cabinet du notaire Gilles, et la troisième dans les papiers du maire de la ville.

Si l'on parcourt enfin le mémoire du père de celles-ci et celui de l'ex-chanoine, on voit que ce dernier ne détruit rien, mais il nie, il plaisante, altère les faits, pour les expliquer au gré de son imagination.

Vous niez, lui diraient les démonologues, que les possédées de Landes comprissent le latin, parce qu'elles n'ont pas répondu en cette langue à tous ceux qui se présentaient; vous le niez, quoique cet homme dont vous n'avez osé contester la loyauté, quoique les exorcistes et les témoins l'attestent. — Mais de quel droit? — On conçoit que des laïques ignorant ces choses puissent s'étonner, si le diable leur a appris le latin, qu'elles ne répondent point à leurs questions; mais vous, qui êtes théologien, ignorez-vous que ce ne sont pas ces pauvres affligées qui le parlent? C'est le démon qui le fait, mais quand il lui plaît, à moins que Dieu ne l'y contraigne, et ce prodige lui-même est une grâce que Dieu accorde rarement aux incrédules. Opposerez-vous aux témoignages de tant de gens d'honneur, qui ont vu journellement ces prodiges, les négations de quelques esprits forts qui n'ont rien vu? Les premiers attestent qu'elles comprennent si parfaitement le latin, qu'elles le traduisent en français exactement, et que les investigations les plus sévères n'ont pu faire connaître qu'elles l'eussent jamais appris; et ce qui le prouve, c'est qu'elles n'ont pu toujours répondre indifféremment à tous ceux qui se présentaient. Pourquoi nier ce prodige si constant pour ceux qui l'ont observé? — Pensez-vous que M. de Léaupartie, désolé de la triste célébrité de ses filles, ait voulu contribuer à l'augmenter?

« On a vu, dites-vous, la prétendue possédée sus-

pendue, sans appui ; — on n'a pas fait observer si elle était *accrochée* ou non. »

On vous a dit qu'ayant eu de fortes tentations de suicide, l'une d'elles, s'étant un jour précipitée du second étage, resta suspendue en l'air, sans appui, *sans tenir à rien*, jusqu'à ce qu'on la retirât; fallait-il encore ajouter qu'elle n'était pas accrochée? Où donc alors eût été le prodige? On a constaté ici un fait auquel ressemblent beaucoup d'autres, car c'est la même personne qui faisait de grands élans pour se jeter par la fenêtre du grenier, quoiqu'elle ne touchât aux linteaux que par les extrémités; c'est la même qui, en présence des curés de Neuilly et du Locheur, et de plusieurs domestiques, se tenait un jour, le talon seulement appuyé sur le bord extérieur du linteau d'une fenêtre, l'autre pied en l'air, tout le corps penché en dehors, sans tenir à rien que par ce talon, et pourtant, contrairement aux lois de l'équilibre, elle ne tombait point. — C'est la même qu'on trouva assise sur le bord intérieur d'un puits, tout le corps penché en avant, de telle sorte que, d'après les lois de la statique, elle devait nécessairement y tomber. Ce fait naturellement impossible, est-ce celui d'une pauvre fille folle par dévotion? Alors, pourquoi donc les médecins de Paris, les académiciens l'ont-ils déclaré surnaturel?

Vous prétendez « qu'elles sortaient de leurs liens parce que leurs muscles étaient gonflés quand on les attachait, et que leurs liens devenaient lâches quand ils se dégonflaient. » — Le Mémoire vous dit que, quelque industrie qu'on mît particulièrement à en attacher une soit dans son lit, soit dans un fauteuil, et quoique les nœuds fussent faits dessous la couche ou derrière le fauteuil de sorte qu'elle ne pouvait remuer,

cependant à l'instant elle se trouvait déliée et les nœuds défaits, quoiqu'on les eût même quelquefois cousus. D'autres fois ces liens se trouvaient coupés quoiqu'elle n'eût ni instrument, ni la liberté pour s'en servir. — Ainsi tombe la plaisanterie grossière qui accompagne le rejet que vous faites du témoignage d'un religieux; car s'il n'a pas lié ces demoiselles dans leur lit, il a pu aider à faire les nœuds derrière le fauteuil sans manquer à la décence. — Les médecins de Paris n'ont pas pensé comme vous que les liens aient pu tomber quand la tension des muscles cessait; ils ont, au contraire, déclaré ce fait supérieur à la nature; disons de même de la pesanteur accidentelle, que vous expliquez d'après votre imagination. — Que dit le Mémoire? — Dans l'état de syncope, elles pèsent le double de l'état ordinaire; deux hommes ont bien de la peine à porter une enfant de dix ans. Quatre quelquefois ne pourraient, avec tous leurs efforts, en soulever une autre. Un exorciste intervient, la pesanteur a cessé. — Tantôt deux hommes la portent facilement; mais si deux autres se joignent aux premiers, le corps devient si lourd qu'ils ne peuvent gagner la maison.

« Des personnes d'honneur, dites-vous, assurent qu'elles l'ont aisément soulevée. » — C'est possible; cette pesanteur provenant du démon, il la cause quand bon lui semble. Expliquez, si vous pouvez, le fait autrement.

« On prétend qu'elles ont obéi à des commandements intérieurs; c'est, dites-vous, ce qui aurait décrié M. Charpentier. »

A-t-il été seul pour l'attester? Cela arrivait souvent, d'autres exorcistes l'ont constaté. Plusieurs d'entre elles ont révélé les choses cachées, l'intérieur des cons-

ciences, des faits passés depuis longtemps, décrit la situation de lieux fort éloignés, décrit même des meubles et cent autres particularités, telles que les noms, surnoms, figure, âge, etc., de personnes qu'elles n'avaient jamais vues, non plus que les lieux et les objets. Tout s'est trouvé véritable, plusieurs témoins l'attestent. Pourquoi donc attaquer l'exorciste Charpentier, à qui on s'adressa à cause de sa grande piété et de ses succès dans les exorcismes, que ses occupations retenaient à Paris, et qui n'a cédé qu'au mouvement de son ardente charité?

« Les diables se sont donné des noms ridicules, dites-vous, on en a assez badiné. »

Ceci seul pourrait vous prouver que les exorcistes n'ont rien inventé, car ils se seraient bien gardé d'exciter ainsi contre eux dans leurs exorcismes les sarcasmes des impies. — Mais quel est donc le théologien qui ignore que le démon essaye par ce moyen de tromper les assistants? Comment croire qu'il y ait des démons qui s'appellent *Crève-Cœur* ou *Vert-Joli*, si les traités sur la matière n'en donnaient la raison?

« On a réformé les vieux rituels, dites-vous, on ne brûle plus de plantes pour enfumer les lutins. »

Les prêtres, pendant longtemps, ont exorcisé *ad libitum;* plusieurs avaient adopté des formules mélangées parfois de pratiques un peu superstitieuses. Les manuels d'exorcismes ont varié dans les diocèses jusqu'à l'époque où on a partout adopté des formules identiques et plus courtes; Dieu, qui ne demande dans l'exorciste que la charité, l'humilité et la foi, ne se montrait pas moins propice, et ces hommes pieux n'obtenaient pas moins de succès.

« On n'a oublié, dites-vous encore, ni les apos-

trophes au diable, ni les flots d'eau lustrale, ni reliquaire. — Tandis qu'on trouve des méthodes pour prendre les villes en peu de temps, il semble que le diable en ait trouvé pour faire une longue défense. On a pourtant choisi ce qu'il y avait de plus dévot, il eût fallu consulter ce qu'il y avait de plus éclairé, etc. »

L'exorciste trouve ces apostrophes dans le même rituel qui prescrit aussi l'eau bénite; le tout doit être fort respectable, surtout pour un prêtre. — Le diable n'a pas fait de progrès dans l'art de se défendre; pour la défense comme pour l'attaque, sa science est entière, et si Dieu ne venait à notre aide, nous serions bien dignes de pitié; toute plaisanterie est donc ici fort déplacée. Quoique la piété l'emporte sur la science, on a consulté aussi les plus éclairés, mais, en même temps les plus pieux. Les saints Pères tenaient un langage bien différent; il est fâcheux que l'ex-chanoine l'ait oublié.

« Tertullien nous apprend que le premier chrétien venu chassait les *démons; l'Église n'ayant pas perdu* sa puissance, qu'on nous dise donc pourquoi le diable est devenu si rétif? »

Le seul nom du Christ autrefois chassait les démons; cela devait être pour convertir les païens; en doit-il être de même pour des chrétiens qui veulent rester aveuglés? Dieu exige la foi, non-seulement chez l'exorciste, mais aussi chez les spectateurs; il donne une longue durée aux possessions pour que son but soit mieux atteint, afin qu'un plus grand nombre de témoins en profitent pour leur salut; mais le démon trompera toujours les impies, parce qu'ils veulent être trompés. — La persévérance d'un exorciste prouve qu'il ne trompe pas; s'il était de connivence avec un possédé, il ne ferait pas durer un jeu si fatigant pen-

dant plusieurs années, pour n'obtenir d'autre résultat que des calomnies et des railleries.

L'ex-chanoine voudrait que les « faits qui font l'objet des quatre articles sur lesquels ont décidé les médecins de Paris, eussent été souvent répétés ; ils ne se sont produits, dit-il, qu'une seule fois. »

Les coups terribles figurent dans le premier des quatre articles. D'après le paragraphe 31 du mémoire de M. de Léaupartie, ces chutes à fendre le crâne, qu'une force invisible causait en les renversant avaient lieu *souvent* ; des médecins même en furent témoins; il n'en résultait aucun autre accident que quelquefois une tumeur, qui se dissipait souvent dans l'instant avec l'eau bénite et l'application des reliques. — Le deuxième article contient ce qui se passait dans leurs syncopes ; en parcourant le paragraphe 36 du mémoire, *on verra que ce* phénomène a dû se présenter très-souvent.

L'article 3 concerne les ligatures et les nœuds dont on vient de parler; que l'on consulte le paragraphe 38, on verra qu'on était souvent forcé de les lier dans leur fureur; ordinairement pour l'une d'elles c'était fort inutile.

Quant au dernier article concernant la suspension en l'air d'une possédée, on ne trouve, comme fait unique, que celui d'être restée suspendue en l'air quand elle se précipita d'une fenêtre du second étage. Mais le paragraphe 40 du mémoire cite des faits analogues, qui prouvent également la suspension : celui d'appuyer le talon seulement sur le linteau d'une fenêtre, ayant une jambe et tout le corps penché dans le vide, est-il moins surnaturel que celui de se soutenir en l'air sans point d'appui ?

On voit donc que les faits cités dans les quatre articles regardés avec raison par les médecins comme

supérieurs aux forces naturelles, se sont présentés chacun plusieurs fois. — L'ex-chanoine a trouvé fort inutile de réfuter le surplus du mémoire, « attendu, dit-il, que tout cela se voit dans les petites-maisons. »

On lui répond : « Ce surplus qui pour vous a tous les caractères de la folie, et qui forme près des sept huitièmes du mémoire, les traités sur les exorcismes le présentent, sinon comme signes certains de possession, du moins comme très-probables. — Traitons, si l'on veut, d'actes de folie les faits suivants que nous abrégerons beaucoup : Une enfant de dix ans sans connaissance aucune de la démonologie, en parlait aussi savamment que les démonologues du dix-septième siècle. — Une autre était forcée de tourner comme une toupie, pendant une heure, sans discontinuer et sans éprouver d'étourdissement. — D'autres éprouvaient incessamment, durant près d'une heure, de si grandes agitations, que quatre à cinq hommes pouvaient à peine tenir l'une d'elles : cependant il n'en résultait aucune fatigue et le pouls restait fort calme. — On en a vu marcher sur une haute muraille, en avant, en arrière, et avec une très-grande vitesse, sans faire un seul faux pas. — Que décider de tout ce qu'elles ressentaient à l'aspect des choses saintes ; de ces cris, de ces hurlements, aboiements, blasphèmes épouvantables, convulsions affreuses ? faits d'autant plus étonnants qu'une force occulte disposait de ces filles, qui éprouvaient une insurmontable contrainte. Que décider, enfin, de toutes ces étrangetés du geste et de la voix, qui se produisaient ou malgré elles, ou parfois à leur insu ? que dire de leur haine contre Dieu, de ce mépris, de ces voies de fait envers leurs parents, de ces chutes en entrant dans un cimetière, en passant devant une croix ; de ces difficultés d'entrer dans une église, etc. ;

de leurs oppressions, convulsions, agitations, maux affreux de tête et d'estomac, qu'elles éprouvaient depuis la consécration jusqu'à la communion; de leurs hurlements, aboiements contre le Saint-Sacrement; de ces renversements, syncopes, etc., lors de la bénédiction? Que dirons-nous de ce mutisme, de cette perte de la mémoire, survenus subitement au confessionnal? Que dirons-nous surtout du spectacle épouvantable que présentait leur communion? elles aboyaient et hurlaient, dit-on, comme des chiens; — c'était à s'y méprendre, — grincements de dents, soif ardente, gonflement subit de la gorge, etc; le tout d'autant plus étrange, qu'elles désiraient la communion avec une sainte ardeur, que leur propre raison désapprouvait ces actes, et d'autant plus surprenant que les exorcismes les faisaient cesser? »

Une voix, autre que leur voix, articulait des principes par elles abhorrés : — « La religion n'est que mensonges, il n'y a pas de diables, » redisait cette voix avec mille blasphèmes. — Ce qui ne surprendra pas moins, voulaient-elles lire dans leurs Heures, elles devenaient aveugles; voulaient-elles faire le signe de la croix, leur bras se paralysait. — Admettons pourtant que tout cela soit pure folie, voici qui surprend encore davantage : quand on faisait sur elles l'application des reliques, quoique ce fût à leur *insu* et fort secrètement, il survenait des agitations extraordinaires; si pendant leur syncope, et leurs yeux étant bandés, on approchait ces reliques d'un de leurs membres, *sans le toucher*, il se trémoussait et s'éloignait; si on les plaçait dans leurs vêtements, les agitations devenaient si violentes qu'on était forcé de les ôter.

L'ex-chanoine a dit que « leur horreur du son des cloches naissait de l'ennui que leur causait les exer-

cices d'une longueur accablante. — Durant trois ans, on avait pu réitérer les expériences. Le son de toute cloche bénite, en quelque lieu qu'elles l'entendissent, les faisait tomber en une syncope qui durait tout le temps qu'elle sonnait. Si la cloche n'était pas bénite, cette circonstance fût-elle ignorée, le son ne produisait aucun effet. Si on mettait, à leur insu, quelques gouttes d'eau bénite dans leurs aliments, elles éprouvaient des nausées et tombaient en syncope. Si dans cet état on leur en jetait au visage, les parties atteintes paraissaient enflammées et leur causaient une vive cuisson. — Elles ressentaient les signes de croix faits derrière elles, ou derrière une porte fermée.

Tout démonologue demandera si ces faits, qui perdent beaucoup à être ainsi dépouillés des circonstances qui les accompagnent, sont simplement des actes de folie.

Comment se fait-il donc que l'ex-chanoine Porée, déjà curé de Louvigny, près de Caen, deux ans avant cette possession, ose décider si légèrement? — Devant tant d'infortunes qui causaient la désolation d'une famille honorable, comment se fait-il qu'il ait pu composer, avec le médecin Dudouet, de Caen, une brochure, où l'on ne trouve, au milieu d'une foule de lazzis, si déplacés chez un prêtre, que les propos d'un esprit fort? — Quoi! douze docteurs en Sorbonne ont décidé que « de la totalité des faits résultait la preuve *complète*, *évidente*, que les personnes étaient réellement possédées; » quatre fameux médecins de Paris ont déclaré que « ces faits ne pouvaient être attribués à aucune cause physique, » et ce prêtre, qui n'a rien vu, rien examiné, ne trouve que des cerveaux timbrés, des dévots crédules ou hypocrites! Mais, dira-t-on, ces docteurs en théologie, ces médecins n'ont pas vu par eux-mêmes.

De nombreux témoins attestent tous avoir vu pendant trois années ces jeunes demoiselles ainsi affligées. Ce sont les fidèles à l'église, les valets de la maison, les hommes appelés pour les contenir, les amis, les parents, etc. Il en est de même pour des filles possédées du voisinage; on a enfin pour témoins huit à dix exorcistes appelés des lieux circonvoisins, qui ont exorcisé avec le curé de Landes sans succès, tous hommes d'une grande piété. — Gabriel Porée a dit lui-même qu'on avait choisi les plus dévots; tous sont convaincus. Le fameux exorciste Charpentier, appelé de Paris, reconnut la possession comme étant des plus avérées: les vicaires généraux de Bayeux, l'évêque lui-même étaient non moins convaincus. Tous ces ecclésiastiques étaient-ils des visionnaires, ou des cagots, ou des fourbes? on doit le croire, d'après l'ex-chanoine Porée, car il traite M. Charpentier d'imposteur, de marchand d'orviétan, etc. Si les demoiselles de Léaupartie étaient folles, sa fourberie était inutile; il n'y pouvait rien. Si c'était une imposture, elle avait assez duré pour y mettre fin et tout terminer; en chassant de prétendus diables, sa réputation d'exorciste fameux se soutenait.

Mais peut-être étaient-ce des névroses? ces exorcistes ne les ont pas connues. — M. de Léaupartie n'a pas eu recours uniquement à leurs lumières; la science, dont les progrès expliquent tant de choses, a été consultée. — Mais l'imposture de ses filles aurait-elle trompé les exorcistes? — L'abbé Porée n'a osé accuser ces jeunes personnes, leur père n'aurait eu ici ni intérêt, ni la volonté de les favoriser; et pour elles le jeu ne devait être ni amusant, ni facile, ni avantageux même; ce n'était pas un sûr moyen de faire un heureux établissement. — Les faits sont peut-être exagérés; on a

mal vu. — Quelque prévenu que l'on soit contre les idées de possession, celle-ci est facile à juger : la crédulité, les exagérations auraient-elles pu dénaturer ainsi les faits? poussées à cette limite, ce serait de la démence. S'ils ne sont pas constants, il n'y aurait de certitude pour aucuns. — Mais l'évêque a déclaré que c'était l'effet d'une imagination blessée. — La malignité pourrait s'emparer des expressions de l'ex-chanoine qui nous dit qu'on était persuadé à « Landes que le prédécesseur de l'évêque de Bayeux et ses officiers ne croyaient ni à Dieu ni au diable ; » et on pourrait se demander alors si M. de Luynes était plus croyant que M. de Lorraine? — Mais il y a un motif plus vrai, plus honorable pour ce prélat, qui avait reconnu lui-même la possession. — Les exorcismes en révélèrent la cause : c'était un sortilége ; on s'était adressé à l'intendant de Caen, M. de Vastan, pour lui demander des cavaliers de maréchaussée, qui, sous prétexte de chercher dans le grenier d'un nommé Froger des denrées prohibées, devaient y trouver un pacte caché entre deux poutres. On ne l'y trouva point ; il fut révélé qu'il avait été soustrait pendant la nuit. Le démon déclarait que le pacte avait été fait à Caen ; mais, comme d'habitude, il tergiversait sur le lieu et sur le nombre des complices, dont on n'osait hasarder de publier les noms. M. de Léaupartie, espérant que les exorcismes forceraient le démon de faire des révélations plus complètes, et que ses filles seraient guéries, insistait.

Mais, on le sait, le diable était soupçonné de mentir même aux exorcistes. On était revenu de cette ardeur à poursuivre, dont les résultats pouvaient être si féconds en erreurs. On ne voulait plus entendre parler de magie ni de possession pour différents motifs, et les exorcismes de Landes, quant à l'expulsion des

diables, n'avaient rien produit : — « Le public éclairé, dit Gabriel Porée, avait déjà blâmé la crédulité du jeune prélat, que rien n'obligeait de se rendre ridicule aux yeux de toute la France? »

Que devait donc faire l'évêque de Bayeux? — Exorciser, dira-t-on ; l'Église lui en imposait l'obligation comme un devoir de charité. — C'est vrai, mais l'esprit public y était hostile : c'était encourir l'accusation de crédulité ou d'imposture, ce dont nul ne se soucie; il fallait recourir longtemps à des exorcismes peut-être infructueux, et donner lieu à un procès de sorcellerie capable de compromettre beaucoup de personnes qui pouvaient être innocentes. — Soit par prudence, soit par d'autres motifs que nous n'avons pas à apprécier, il défendit les exorcismes.

Il n'en est pas moins vrai que cette possession présentait tous les signes du Rituel, d'après le sentiment de vingt commissaires ecclésiastiques de Paris ou du diocèse, de quatre médecins, de l'évêque lui-même, qui, ayant examiné quatre fois avec ses grands vicaires, l'avait déclarée incontestable; et cependant il décida plus tard qu'elle était l'effet d'une imagination blessée.

Cette possession étant ainsi pathologiquement classée, cela dut contribuer puissamment à faire nier toutes les possessions passées et futures. Le pamphlet de l'ex-chanoine Porée eut un grand succès; il est oublié aujourd'hui, mais ses principes ne le sont pas. Si la conduite de l'évêque fut dirigée par les raisons qu'on vient d'exposer, elles ne paraissent pas suffisantes. Si on avait des motifs pour être plus circonspect dans les procès de sortilége, qu'importait aux exorcistes qu'il y eût un pacte et des sorciers? La délivrance des possédés n'était pas subordonnée à l'exactitude et au succès de cette découverte; ne pouvait-on exorciser en secret?

L'affection dont les demoiselles de Léaupartie furent atteintes ne s'explique ni par la démence, ni par l'hystérie ou des névroses, ni enfin par des impostures. Ces phénomènes attendaient encore au dix-huitième siècle les explications que peuvent fournir les progrès de la science; et ceux qui se sont évertués à les expliquer par de telles causes, c'est-à-dire par l'hystérie ou les névroses, sont contraires à la vérité. Vainement, par une sorte de condescendance hypocrite, ils exceptent les possessions citées dans l'Évangile ; ils favorisent, on ne saurait trop le répéter, les sentiments des esprits forts qui trouvent tout naturel de décider de même pour toutes celles des livres saints.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

CHAPITRE I

Les différentes opinions du temps sur les prodiges du jansénisme.

Considérés comme autant de contes indignes de l'attention, ces prodiges, aujourd'hui, ne sont cités d'ordinaire que pour prouver qu'il n'y en eut jamais d'aucune sorte. Les plus âgés d'entre nous, pourtant, furent contemporains de ces merveilles, plus intéressantes à connaître qu'on ne le pense généralement; ou du moins ils ont pu s'entretenir avec ceux qui en ont été les témoins. Il importe donc à toute personne qui aime la vérité d'être éclairée sur des faits aussi rapprochés de nous; si les incrédules les nient, c'est un moyen de soutenir leur système de négation pour tous les miracles; si au contraire on peut les leur prouver, c'est aussi le meilleur moyen de démontrer les rapports du monde invisible avec le monde visible : les premiers ne pouvant plus nier, il leur resterait la tâche probablement impossible d'expliquer physiquement. Dans les soixante et quelques années qui nous séparent des dernières disputes jansénistes, il s'est perdu sans doute beaucoup de pièces de cet immense dossier, cependant il en reste assez pour juger ces faits extraordinaires; seulement on en refuse le droit à ceux

qui *n'en possèdent aucune*. L'exposé de ce procès pourrait être fort long; quoiqu'on l'abrége ici beaucoup, peut-être le sera-t-il encore trop, *mais aussi* on espère qu'on pourra porter enfin un jugement décisif.

Tous les jansénistes croyaient aux miracles du diacre Pâris, mais les prodiges des convulsions et des grands secours trouvèrent, comme on sait, parmi eux des adversaires; il y eut même chez les secouristes des personnes qui soupçonnèrent quelquefois une intervention diabolique, et Montgeron lui-même, quoique partisan des secours, n'en disconvient pas. Un grand nombre d'appelants pensaient comme lui. Le curé de Lisses, près Corbeil, disait en soupirant : « Nous ne saurions nous dissimuler que le diable ne se soit fait janséniste. » (V. Dom L. La Taste, *Lettres théologiques*, p. 674.) Les constitutionnaires n'y voyaient, les uns que des impostures humaines, d'autres que des prestiges de Satan. Des savants prétendirent expliquer ces phénomènes par divers moyens fournis par la science. Nous allons essayer, dans cet océan immense de discussions, d'en saisir les points principaux et de les apprécier.

Pour tous les appelants, les miracles opérés au tombeau d'un appelant dont la vie avait été celle d'un *saint* les confirmaient dans leurs sentiments. « Ces miracles, disaient-ils, sont divins, car la plupart sont de premier ordre ; » et ils déploraient l'aveuglement des constitutionnaires, qui les attribuaient à la fourberie ou au démon. De tels miracles confirmaient leur doctrine, et une foule d'excellents jansénistes pensaient qu'on devait regarder aussi comme divins les faits de divination, de seconde vue, d'invulnérabilité, etc. — D'autres y étaient fort hostiles et exceptaient ces prodiges où le puéril, l'absurde, le grotesque, et surtout l'impudicité

se manifestaient. Pour eux, ils étaient plus que suspects, et attendu leur nature, et parce qu'ils venaient étayer une doctrine hétérodoxe contraire à celle des apôtres. « Quand un miracle est contraire à la foi, disaient-ils, c'est le miracle d'un novateur; qu'il soit anathème; c'est une règle apostolique. Les hérétiques des premiers siècles donnaient aussi des preuves éclatantes de leur mission; mais comme il est écrit qu'il viendra plusieurs séducteurs, pour les Pères, c'étaient des prodiges du démon, trompeurs en eux-mêmes ou par le but où ils tendaient. »

On va exposer les divers jugements portés sur le merveilleux du jansénisme. Il y aura nécessairement des redites qui rendront peut-être le sujet fastidieux, mais elles sont inévitables.

Des hommes graves parmi les constitutionnaires partageaient l'opinion des antisecouristes. — Il était évident que Dieu punissait les appelants d'une manière terrible en permettant au diable de les tromper par mille prestiges et de les amener par degrés à ce point d'extravagances et de folies. — « Les antisecouristes sont dans la vérité en déclarant diaboliques les prodiges des grands secours, disaient-ils; *mais ils se trompent* en regardant ceux du diacre Pâris comme divins : c'est le même agent qui opère les uns et les autres. Les secouristes décident logiquement en reconnaissant l'unité dans le merveilleux du jansénisme, mais ils se trompent en acceptant comme des miracles les impostures de Satan. »

D'autres constitutionnaires, pour saper les prodiges des jansénistes par leur base, trouvaient plus prudent et plus commode de les nier, ou de les attribuer à l'imposture, à la folie, à un état pathologique, que de les attribuer au démon; c'était moins long, plus con-

forme à l'esprit d'un siècle rationaliste, c'était couper court à toutes les discussions qui s'élevèrent sur la nature des miracles et donnèrent lieu à divers traités sur la matière. — On en verra les fâcheuses conséquences. — Les nier, les repousser avec opiniâtreté, était-ce donc bien sage? N'y avait-il pas imprudence et même une sorte d'injustice à rejeter des faits appuyés sur tant de motifs de certitude? N'était-ce pas favoriser l'incrédulité?

D'autres admettaient les deux causes, c'est-à-dire en signalant la folie, l'imagination et l'imposture, ils reconnurent aussi dans une foule de cas l'intervention diabolique; cette voie, entre autres inconvénients, avait celui d'être la plus longue et la plus pénible. — Il fallait discerner. — Plusieurs la trouvaient seule vraie. — Dom La Taste, dans ses deux énormes volumes in-4°, admet la fourberie, l'état morbide et nerveux, l'influence de l'imagination; il nie même quelquefois; mais, fortement convaincu de l'existence des faits surnaturels, il avoue qu'ils ne peuvent appartenir qu'à l'action du démon. — Le docteur Hecquet, dans ses trois volumes du *Naturalisme des convulsions*, explique tous ces faits physiquement. — On exposera brièvement ces divers systèmes. Les appelants, comme on l'a déjà vu, étaient divergents.

Douze questions sur la cause de ces phénomènes furent soumises à la décision de trente théologiens appelants. Leurs réponses, contenues en trente pages in-4°, sont dictées par la prudence et la grande réserve que leur imposait leur qualité d'appelants et l'esprit d'un siècle qui éliminait le diable des possessions et de la magie. — Sans examiner si ces phénomènes sont naturels ou diaboliques, il leur suffisait de déclarer qu'ils ne sont pas divins.

CHAPITRE II

Sommaire de la consultation des trente docteurs appelants. — Discussion de dom La Taste sur les faits, son opinion. — Règles générales.

Sommaire de la consultation des trente docteurs appelants.

1° Les contorsions, les indécences, les gambades ne sauraient avoir rien de divin.

2° Comme les convulsionnaires se trompent souvent dans leurs prédictions, on ne doit les attribuer qu'à des conjectures que le hasard réalise, ou peut-être au démon, mais non à Dieu.

3° et 4° Ce n'est pas l'esprit de Dieu qui fait demander ces secours cruels ; nul n'en peut neutraliser les effets que Dieu ou le démon. Mais on ne saurait prétendre que Dieu fasse des prodiges innombrables sans utilité..., et ce serait le tenter que d'exiger de lui des miracles à volonté. — Si c'est le démon, on devient le coopérateur de ses œuvres. Dira-t-on que c'est naturel? Tout le merveilleux des convulsions s'évanouit.

5° Quant aux discours des convulsionnaires, n'y a-t-il rien qui puisse être l'effet d'une imagination vivement remuée, comme dans certaines maladies nerveuses? — (Ils renvoient aux observations de la science et au naturalisme du docteur Hecquet.) S'il faut recourir à un agent surnaturel, ce ne peut être à Dieu ; ces

discours d'ailleurs sont calomnieux, opposés à la saine doctrine, etc.

6° Les épreuves sur les convulsionnaires sont-elles légitimes? Il ne s'agit point ici de celles dont il est parlé dans les rituels. Mais ceux qui dans le principe faisaient de ces sortes d'expériences étaient fort répréhensibles, car il est expressément défendu de tenter Dieu.

7° Que penser de ces convulsionnaires qui s'ingèrent dans les fonctions hiérarchiques de l'Église, qui promettent des miracles de guérison? etc. Quels reproches ne doivent pas se faire les ecclésiastiques qui laissent avilir ainsi le sacerdoce, se dégradent eux-mêmes et entretiennent les convulsionnaires dans les pensées d'un orgueil aussi révoltant?

8° et 9° Peut-on regarder les convulsionnaires *comme des tableaux mouvants et parlants?* C'est une prétention aussi inutile que peu sensée. Peut-on excuser les immodesties, les turpitudes, sous le prétexte qu'elles sont symboliques? — Quand les convulsionnaires représentent des choses répréhensibles, rien ne saurait les justifier.

10° On parle de guérisons divines; peut-on les admettre sur des bruits populaires, les croire sur le rapport des personnes intéressées? — En vain pour diviniser les convulsions on allègue d'anciens faits, tels que les agitations aux tombeaux des martyrs, etc. — C'étaient des tortures exécutées par le démon ou des guérisons accompagnées de douleurs; et ici les convulsions ont lieu, les unes sans maladie, les autres sans guérison. — Autrefois ce qu'il y avait de choquant était attribué à la fureur des démons; ici, les indécences, les extravagances, sont attribuées à la divinité. — Si ces guérisons sont réelles, il faut en cher-

cher le principe dans la nature, ou recourir à un agent fort différent de Dieu.

11° et 12° On demande s'il n'y aurait pas un mélange de l'action divine et de celle du démon.

Cela n'est pas plus soutenable que le reste. — Les convulsions forment un tout dont les différentes parties se réunissent comme celles d'un anneau. Des prières touchantes, des culbutes indécentes ayant ici une relation nécessaire avec de beaux discours, on ne peut diviser une telle œuvre; comment la partager entre Dieu et le démon, entre l'Esprit-Saint et l'esprit de l'homme? — Il est évident qu'on ne peut demeurer en suspens; tout réclame ici contre l'œuvre des convulsions : la majesté de Dieu, la sainteté de son culte, l'honneur de l'Église, la pureté des mœurs, le bon ordre, etc. — Délibéré à Paris, le 7 janvier 1735.

Cette consultation fut signée par ces trente théologiens, tous appelants de la bulle et antisecouristes, tels que d'Asfeld, Petit-Pied, etc. Elle prouve très-bien, comme cet exposé trop laconique le montre, que les faits ne sont point l'œuvre de Dieu, mais elle n'établit pas nettement que le démon y ait pris part. On y voit, on le répète, une discrétion commandée par divers motifs, laquelle ne satisfaisait pas complétement ceux qui, acceptant franchement l'ancienne doctrine, refusaient toute espèce de transaction avec les opinions modernes. C'était presque laisser libre de croire que la science peut expliquer physiquement ces phénomènes; et s'il en est ainsi, on permet d'expliquer tout aussi physiquement des phénomènes semblables que l'Église a constamment jugés surnaturels, ou mieux, jugés *surhumains*.

Discussion de dom La Taste sur les faits, son opinion.

Dom La Taste dut être moins réservé. En attaquant les miracles des jansénistes, il semble cependant disposé d'abord à nier les faits, à se faire l'écho des esprits forts; il paraît oublier qu'on peut se servir contre la certitude des miracles divins des mêmes armes qu'il emploie contre ceux des convulsionnaires, dont les attestations ont pourtant une authenticité si considérable. Comment nier des faits attestés non-seulement par des jansénistes, mais par des athées qui s'étaient convertis en les voyant? Comment rejeter les témoignages de tant de personnes étrangères aux discussions des appelants, qui s'exposaient ainsi sans nul avantage aux persécutions? Dom La Taste ne pouvait longtemps insister sur ce moyen devenu depuis si vulgaire; on conçoit qu'il ait pu élever des soupçons contre quelques miracles de la secte, mais le très-grand nombre ne pouvait être nié sans favoriser un scepticisme déjà déplorable et sans méconnaître la vérité. Il était peut-être plus loyal d'aborder de suite franchement le sujet, d'accepter les faits irrécusables et d'examiner leur source. — C'est bien ce qu'il a fait ensuite, — mais en supposant trop souvent tantôt la fourberie, tantôt l'influence de l'imagination ou un état nerveux ou morbide; — car il était évident, en examinant ces phénomènes, que ni l'imposture, ni les névroses, ni l'imagination, etc., n'ont pu les produire : c'était donc encore se joindre aux esprits forts en expliquant ainsi ce que l'Église attribuait à l'intervention de Satan. — On verra pourtant plus loin que tel n'était pas le sentiment de l'évêque de Bethléem. Malgré cette pe-

tite concession faite à l'esprit de son siècle, dom La Taste fera intervenir Satan.

On sent qu'il est impossible d'analyser les deux énormes in-4° de l'auteur. Son ouvrage, aussi curieux que diffus, se divise en vingt et une lettres pleines de citations de l'Écriture, des saints Pères et des docteurs. On peut reprocher à cette œuvre indigeste, écrite rapidement, le défaut d'ordre. Essayons d'en donner une idée.

Les témoignages méritent-ils quelque confiance?

« D'après une opinion bien répandue, dit-il, ils sont tantôt faux, tantôt suspects ; à Paris comme ailleurs, il y a bien des gens simples, les gens d'esprit s'en moquent. Des appelants hommes de mérite, qui passent pour sincères, les croient, dit-on; mais les constitutionnaires les ont convaincus de mensonges ; eux-mêmes s'en accusent mutuellement. — On ne doit croire les témoignages qu'autant que rien ne les rendrait suspects ; il y en a de faux ; on a extorqué et altéré des certificats, on a feint par vanité qu'on avait été guéri. Ceux qui ont cru ces guérisons n'ont pas pris les précautions voulues pour s'assurer si les maux n'étaient pas simulés, exagérés, si la guérison ne venait pas des remèdes, etc. »

Ces guérisons sont-elles surnaturelles?

« L'art peut opérer des merveilles, la nature en fait de plus grandes encore : elle y paraît d'autant mieux que la guérison a marché par crises, graduellement. » Examinant certains miracles, l'incurabilité de certaines maladies n'est pas suffisamment démontrée à dom La Taste. Enfin le mal guéri a laissé des reliquats.

« La veuve Mercier se voit pourvue de neuf dents nouvelles. — Les médecins citant de ces faits, c'est donc niaiserie d'en faire un miracle. — Elle avait une

perte qui cessa subitement quand elle eut mis de la terre du tombeau dans sa rôtie. — Si on s'obstine à vouloir que ce soit cette terre, on s'obstinera aussi à soutenir que c'est la rôtie qui a produit la cure. Si le fait est vrai, est-ce un miracle? » (V. *Lettres théolog.*, p. 1362 et suiv.)

Supposons la réalité de ces guérisons; est-ce de Dieu ou du démon qu'elles viennent? Après avoir dit qu'il y a mensonge dans ces guérisons, il demande si tout est mensonge, et répond négativement. — « Il est évident qu'il y a de ces faits surprenants qui ne peuvent appartenir à la nature, et ceci est même généralement avoué. Comment douter qu'il y ait eu des convulsions fort étonnantes, et qu'après l'attouchement du tombeau ou des reliques du diacre, on n'ait pas été soudainement agité de convulsions? Comment expliquer ces agitations quand on touche le tombeau, et cette tranquillité dès qu'on se retire? Le cours précipité des esprits animaux dans les nerfs peut-il cesser si promptement? — Serait-ce l'imagination? — On appliquait les reliques du prétendu bienheureux, tantôt à des enfants, tantôt à des personnes qui ne pouvaient les apercevoir, et de suite des convulsions étonnantes survenaient, lesquelles cessaient aussitôt qu'on les retirait. Était-ce maladie, fourberie? — Rien de tout cela, c'est évident. — Comment nier que plusieurs filles aient reçu des coups horribles et meurtriers? — Tout cela s'est passé sous les yeux du public et s'y passe encore. Amis et ennemis de l'œuvre sont admis à voir ces scènes et en ont reconnu la réalité. — Qui en douterait peut douter, si, à Paris, on représente des scènes au théâtre. — On frappait sur la tête de la Nisette avec quatre bûches. — Quatre hommes déchargeaient de grands coups de poing sur la tête de Cathe-

rine Turpin; avec une bûche qu'on ne pouvait saisir qu'à deux mains, on lui assénait sur le ventre, les côtes et le visage jusqu'à deux mille coups, tout cela sans meurtrissures. Que dicte la raison sur ces expériences et sur cent autres également meurtrières? — Est-ce la nature? M. Hecquet l'a pensé; mais est-ce raisonnable? Y a-t-il des exemples qui prouvent que des hommes condamnés à la roue aient été impunément frappés sur les os, fussent-ils pétrifiés? Est-il naturel de donner des milliers de coups de bûche sur la tête sans causer ni meurtrissure ni lésion? Dom La Taste conclut qu'il y a autre chose que la nature; si les esprits forts plaisantent sur cette décision, il les regardera à son tour en pitié. Ils suivent leurs préjugés; il consulte la raison. » (*Ibid.*, p. 1310 et suiv.)

Il rapporte des faits que « les secouristes se sont, dit-il, bien gardés d'insérer dans leurs fastes; » — qu'il nous soit permis d'en citer un ici. Ce n'est pas précisément une digression, quoiqu'elle suspende l'exposition de la doctrine de l'auteur.

Le 20 septembre 1734, Marguerite Mariette, veuve du sieur Jean Thevenet, commissaire des poudres à Essonne, demeurant alors à Corbeil, étant incommodée d'une dureté d'oreilles, commença une neuvaine au diacre Pâris, à l'insu de M. Thiboust, son confesseur, et à la sollicitation d'une demoiselle Pressel, convulsionnaire; elle but aussi de l'eau où on avait fait détremper de la terre du tombeau du diacre, donnée par une autre convulsionnaire nommée Manon, et en fit une compresse pour ses oreilles. — Le lendemain, la dame Thevenet reçut de la Manon trois livres de piété. A cette réception, elle fut frappée d'une subite terreur; mais Manon, pour la convaincre du mérite des convulsions, lui montra sa cuisse toute noire de coups. —

La neuvaine ayant été sans résultat, elle en commença une seconde le 29; mais, durant les trois nuits suivantes, elle fut saisie d'une frayeur extraordinaire, et le 2 octobre, à l'église, elle éprouva de grands mouvements dans tout son corps. De retour chez elle, étant au jardin, sa tête s'agite involontairement; étant montée dans sa chambre, où se trouvait la femme Charpentier, tous ses membres sont en mouvement, elle se frappe à poings fermés, et dit à cette femme, qui veut la secourir, qu'elle est convulsionnaire, mais qu'il ne faut pas le dire à son confesseur. — La femme Charpentier s'effraye. — M. Mariette, chanoine à Corbeil, arrive sur ces entrefaites. Dès que sa sœur l'aperçoit, elle lui dit qu'elle a le bonheur d'être convulsionnaire. De grands mouvements convulsifs, malgré tous ses efforts pour les arrêter, le lui prouvent. On fait prendre l'air dans le jardin à la dame Thevenet; mais là, quoique retenue par les forces réunies de deux personnes, elle s'élève à diverses reprises de sept à huit pieds, avec tant de force qu'elle les emporte à trois pieds de haut, en parlant une langue inconnue. — Dans ces circonstances, ses jupes et sa chemise se repliaient pardessus sa tête, de sorte que, durant un quart d'heure environ, elle demeura toute nue. Du jardin on la mena dans la cuisine, où se trouvait un sieur Jean Poirier; elle frappa celui-ci sur les genoux, se livra à diverses excentricités, et, lui donnant son bras, elle lui disait: «*Voyez si je puis m'en empêcher.*» Ce qui surprit beaucoup Jean Poirier, qui l'avait toujours connue pour une femme très-sensée. On veut la faire dîner, mais les mouvements continuent et les yeux sont toujours égarés. On revient au jardin, les mêmes sauts recommencent. — On la fait mettre au lit, et cette dame, qui n'avait jamais lu les *Propositions* du Père Quesnel, les

réoite, tandis que son corps fait sous ses couvertures des sauts de trois ou quatre pieds, avec cette circonstance, que sa tête et ses pieds s'élèvent horizontalement ensemble. Puis elle se met à prêcher. M. Mariette, qui croit sa sœur possédée, va, à sa prière, avertir les demoiselles Pressel et Girard, mais celles-ci répondent «que c'est la grâce qui opère.» — Enfin les convulsions sont moins violentes; on lui montre des reliques des saints du parti. Sur les cinq heures du soir, Manon, servante des convulsionnaires Girard et Pressel, arrive; on s'embrasse avec de grands cris de joie, on récite des oraisons à Pâris, etc. Madame Thevenet, devenue plus furieuse, saute jusqu'au plancher, fait des contorsions de la tête et des bras, ses mamelles se tournent d'elles-mêmes et s'entortillent comme si on les tordait avec les mains. — Sur les huit heures du soir, les sœurs Girard et Pressel, l'une âgée de cinquante ans, l'autre de quatre-vingts, lui apportent des petits paquets de la soutane de Pâris et de l'évêque de Senez, et toutes se mettent à sauter ensemble. La sœur Pressel et la dame Thevenet sautèrent et prêchèrent ainsi une partie de la nuit.

Le dimanche 3 octobre, à une heure après minuit, elles firent des hurlements et se dépouillèrent de leurs chemises, riant, jetant de côté leurs bonnets; tout cela continuait avec des variantes. Le chanoine Mariette dit la messe et commença une neuvaine pour la délivrance de sa sœur, dont les agitations et les contorsions furent loin de cesser; elles existaient à la bouche, aux yeux, aux mamelles; elle se plaignait de les ressentir dans d'autres organes aussi. Vers sept heures et demie, elle dit à son frère qu'il l'avait bien tourmentée pendant la messe.

Dans ce petit abrégé, on ne peut rapporter heure par

heure les phénomènes convulsifs qui se sont présentés chez la dame Thevenet. — Dans la nuit du dimanche on la crut morte ; l'abbé Mariette célébra la messe pour elle. Lorsqu'on fut de retour, non-seulement la parole lui était revenue, mais elle dit à la servante qu'on a célébré la messe et qu'on l'a fait encore beaucoup souffrir ; qu'avec la femme Charpentier, on a invoqué la sainte Vierge et tels et tels saints qu'elle nomma, ce qui surprit et effraya cette femme. Son frère étant de retour, elle veut se confesser à lui, disant que son confesseur ne la retrouvera pas. En effet, l'agonie survient, elle fait trois soupirs et meurt. Le confesseur arrive, on lui fait part de cet événement. Pourtant, dès qu'il est entré, celle qu'on croyait morte s'écrie : « Plût à Dieu qu'à la voix de la brebis le pasteur puisse revenir au bercail ! Je suis une *prédestinée*, une *convulsionnaire.* » — Le confesseur veut l'instruire, mais les convulsions reviennent avec les sauts périlleux. Des convulsionnaires étant venues la visiter, avant leur arrivée elle disait : « Voici mes bonnes amies qui viennent. » Ce qui étonnait les assistants. Les demoiselles Pressel et Besnard étant entrées, M. Thiboust leur dit d'examiner l'état pitoyable où leur saint a mis la dame Thevenet, et que « tout cela vient du démon. » — « Vous vous trompez, répondirent-elles, ce sont des mystères. » Et les voici toutes en convulsions durant lesquelles la dame Thevenet répétait le sens de plusieurs propositions de Quesnel. — Devenue plus tranquille, on la fit descendre pour dîner. Pendant cet instant, la servante jeta secrètement l'eau du diacre, à laquelle on substitua de l'eau bénite ; lorsqu'elle en but, elle dit que cette boisson était très-mauvaise, « qu'on la lui avait changée. » — Dès ce moment, les agitations cessèrent ; elle revint à son bon sens. — Bref, M. Mariette le père

empêcha les convulsionnaires d'entrer auprès de sa fille, et le mardi 5 octobre, son frère le chanoine lui ayant représenté son état, elle se rendit, demanda son confesseur ordinaire, renonça au diacre Pàris, et n'eut plus d'agitations. Cependant elle éprouvait encore des peines d'esprit si affreuses que l'on passa la nuit du mercredi en prières. Le lendemain, à cinq heures, elle voulut assister à la messe qu'on disait pour elle; son trouble et ses frayeurs la reprirent. On pria, on fit sur elle des aspersions d'eau bénite; mais quand elle voulut sortir pour se rendre à l'église, il semblait qu'une main invisible la retenait. A la porte de l'église, la difficulté s'accrut; y étant enfin entrée, elle fit un acte de foi à l'Église catholique, apostolique et romaine. Pendant la messe, les agitations, les sueurs, le trouble revinrent, surtout à l'élévation. Elle voulut aller se prosterner au tombeau de saint Spire; mais montait-elle une marche, elle en redescendait trois. On fut forcé de l'aider et de lui placer la tête sur la châsse du saint, et elle y renouvela sa profession de foi. — Depuis ce temps, elle est parfaitement guérie; il ne lui reste que le repentir. (*Ibid.*, p. 646 et suiv.)

« Comment rapporter à la nature, dit dom La Taste, ce que cette dame éprouvait? Ses mamelles se retournaient et s'entortillaient d'elles-mêmes. — Des parties glanduleuses dépourvues de muscles sont-elles capables de ces agitations? — Elle s'élevait de sept à huit pieds de terre, emportant avec elle ceux qui pesaient sur elle; — la nature peut-elle faire cela? Mais pendant qu'elle s'élevait la tête en haut, ses jupes et sa chemise se repliaient comme d'elles-mêmes; tandis que les principes de physique et l'expérience prouvent que tandis qu'elle s'élevait, la colonne d'air qu'elle écartait aurait dû les comprimer sur son corps. — Sa tête et ses

pieds s'élevaient horizontalement à plusieurs pieds; elle devinait, etc. — Est-ce donc naturel? Est-ce divin ou diabolique? — Mais quel vacarme cause ce dernier mot, dit dom La Taste. Ceux qui disent ne s'en rapporter qu'à leur raison prétendent que le pouvoir du démon est chimérique; d'autres soutiennent que cette doctrine est contraire à la religion. Les partisans des prétendus miracles du temps voudront le foudroyer. — Ceux qui ne s'y trompent plus attribuent bien au démon une puissance, mais les uns veulent qu'il ne puisse faire que du mal, d'autres disent qu'il pourrait aussi procurer du bien; d'autres, qu'il le peut et ne le veut jamais; d'autres enfin qu'il le peut et le veut, etc. » (*Ibid.*, p. 680 et 681; 1389 et suiv.) Pour juger ces diverses opinions, il recourt à l'autorité de l'Écriture.

Les miracles des appelants ne sauraient être divins; il y a *lenteur dans l'opération, défaut de stabilité* dans les guérisons, etc.

Sont-ils diaboliques? — Comparant les miracles de l'Écriture à ceux de l'œuvre, il prouve la divinité des premiers, et montre qu'il en est autrement des seconds. — Nul doute que le démon ne puisse faire des prodiges; son pouvoir s'étend sur les corps; sinon, comment pourrait-il tenter? N'est-ce pas en causant des impressions dans le cerveau, en excitant l'aiguillon de la chair, etc.? — Il cite comme preuve divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, les sentiments, si souvent rappelés dans cet ouvrage, des Pères, des philosophes, de la magistrature. Il n'y a que les impies qui contestent. — « Après tant de textes si précis, dit-il, et tant de raisons qui établissent si invinciblement le pouvoir du démon sur les corps, qui ne s'étonnerait que des hommes qui font gloire d'être chrétiens aient eu l'audace, les uns de nier, d'autres

de plaisanter! L'incrédulité est telle, que, pour oser soutenir ce pouvoir, il m'a fallu bien du courage. Quoique le nombre des incrédules ait beaucoup diminué, il en reste encore; seront-ils toujours fascinés? Rien cependant n'est plus sérieux. Je ne balance pas à dire qu'ils doivent reconnaître ce pouvoir ou renoncer à la qualité de fidèles. » (*Ibid.*, p. 1391 et suiv.)

« M. de Bonnaire et l'auteur de *l'Esprit en convulsions*, poursuit dom La Taste, disent que c'est à la raison de décider; que tout ce qu'elle désavoue est faux, fût-il formellement exprimé dans l'Écriture. » — Dom La Taste, aussi désolé qu'étonné de tels excès, dit que « si l'Écriture ne peut leur rendre croyable ce qui blesse la raison, ils devaient donc dire franchement que c'était par la raison qu'il fallait les combattre. » (*Ibid.*, p. 1399.) Ayant prouvé l'existence et le pouvoir des démons par l'Écriture et par la tradition, il demande sur quel genre de merveilleux s'étend ce pouvoir. — Dom La Taste expose encore ici les principes admis par les Pères, par les théologiens et par les philosophes chrétiens. — Le démon ne peut rien faire contre les lois physiques, mais il peut s'en servir pour faire une *apparence* de miracles. Un esprit si supérieur à celui de l'homme, et qui a l'avantage d'être invisible, peut opérer des choses incomparablement plus merveilleuses. Nous ignorons où finit pour le démon la limite du possible. Il rappelle enfin concernant ce pouvoir d'apparaître, d'agiter les corps, de prédire, etc., tout ce que la doctrine admet, c'est-à-dire des révélations parfois sublimes, des prédictions mélangées de vrai et de faux; un pouvoir, dans certains actes, qui étonne, et une impuissance non moins étonnante dans d'autres; enfin les bizarreries, les tromperies, etc.

« Peut-il guérir? dit dom La Taste. — Sans doute il

le peut, et même il le veut; il ne nuit jamais mieux à l'âme qu'en faisant du bien au corps. — Dieu le permet-il? — Ce serait, dit-on, lui permettre de nous séduire, on ne distinguerait plus les miracles de Jésus-Christ de ceux du démon. »

« Ceux du Sauveur ont été prédits, répond dom La Taste, ils ont un caractère divin évident. » — Ce qu'il prouve. (*Ibid.*, p. 1414 et suiv.)

« Est-il permis au démon de nous tenter? continue dom La Taste. — Dieu lui permet de nous éprouver, de livrer les hommes désobéissants aux tromperies du diable. Qu'on n'objecte point que la séduction serait inévitable, puisque nous avons l'Église pour guide. Le discernement des miracles divins d'avec les diaboliques se fait par l'examen de leur caractère, de leurs circonstances, de leurs effets, de leur but. » Examinant la nature de plusieurs miracles, dom La Taste y voit la preuve de la divinité de leur origine. Il démontre l'erreur des protestants, lesquels nient les miracles opérés au tombeau des saints, et les regardent comme une idolâtrie. Ces miracles étaient cependant supérieurs au pouvoir du démon. — Tels sont, par exemple, les résurrections de morts. — Dieu aurait-il opéré pendant douze siècles des miracles pour établir l'idolâtrie? — Ce qui conduit l'auteur à aborder cette doctrine qui paraît si obscure, qu'il faut juger des miracles par la doctrine et de celle-ci par les miracles. — « On doit juger, dit-il, la doctrine par les miracles quand ils sont évidemment divins et qu'ils sont faits pour la consacrer. Il faut aussi juger des miracles par la doctrine; quand celle-ci a quelques caractères d'erreur, elle doit les décréditer, et il appartient à l'Église d'en juger. Mais comment des miracles douteux pourraient-ils autoriser une doctrine? — On

prétend que nul miracle utile ne peut venir du démon. — Le texte des Écritures à la main, dom La Taste vient prouver le contraire. On trouve dans l'antiquité, comme de nos jours, que le démon peut faire des miracles utiles même à la morale, car il lui importe peu qu'on fasse certaines bonnes œuvres, pourvu qu'il précipite dans l'erreur, entraîne dans l'abîme, etc. Il faut se garder d'attribuer à Dieu tout prodige qui aurait quelque peu de bonté ou certains effets salutaires, car ils appartiennent quelquefois aux artifices de Satan : c'est ainsi qu'il trompe; peu lui importe que ses miracles fassent quelque bien, s'il ne perd pas sa proie et s'ils lui servent d'appât pour prendre la foule.

Tous les saints docteurs disent qu'il entremêle la vérité avec le mensonge, qu'il fait annoncer mille vérités manifestes pour induire dans une erreur qu'il aura cachée. Nous sommes avertis qu'il se transforme en ange de lumière ; ainsi l'antechrist fera des prodiges pour faire croire qu'il est le Christ. Satan exhorte à la vertu pour conduire à des chutes horribles. (*Ibid.*, p. 1432, 1021, 1507.)

Règles générales pour discerner l'origine des miracles.

1° Un miracle inutile, ridicule ou cruel ne vient pas de Dieu.

2° Toute merveille obscène ou indécente en elle-même ou dans ses effets, si elle n'est pas naturelle, est diabolique.

3° Dieu ne trouble pas les sens de l'homme, ni sa raison, il ne l'agite pas, il ne le jette pas dans le délire.

4° Lorsqu'on se livre à des pratiques illicites, ce

n'est pas Dieu qui les inspire. — Est-il licite de tenter Dieu et de lui demander des prodiges selon ses désirs ou ses caprices?

5° L'agent se manifeste encore par les qualités des personnes qui opèrent ces prodiges. Dieu, pour révéler ses secrets, choisit-il les orgueilleux, les menteurs, les impudents, les gens de mauvaise vie ou du moins de mœurs fort suspectes?

6° Nulle merveille intimement liée à des œuvres indignes de Dieu ne saurait être divine.

Les convulsionnaires avouent que leurs prodiges sont dus, les uns à l'imagination, les autres au démon, d'autres à Dieu. Après avoir étudié l'œuvre pendant un si grand nombre d'années, ils n'en peuvent faire le discernement; elle continue d'être un secret pour eux. (*Ibid.*, p. 1438 et suiv.)

Leurs miracles ne sont divins ni par leur nature, ni par les personnes qui les opèrent, ni par leurs effets, ni par leur but, puisque le but est de condamner plusieurs vérités capitales du dogme. — Les appelants ont-ils raison contre quatre papes, contre tous les évêques de France? Deux ou trois évêques, quelques prêtres jansénistes doivent-ils l'emporter contre toute l'Église de France? Oserait-on dire que Dieu fait des miracles pour donner raison contre elle et contre toutes les églises de l'univers catholique? — Un cri général ne se serait-il pas élevé contre la Constitution, si elle eût été telle que la représentent les convulsionnaires? Toutes, au contraire, l'ont approuvée comme une loi sainte, tandis que leurs miracles sont faits pour la proscrire. Quels en sont d'ailleurs les effets? Les miracles divins inspirent toutes les vertus chrétiennes. Ceux de l'œuvre, qu'inspirent-ils? Voyez ce qui se passe parmi les convulsionnaires, lisez leurs

discours, voyez la haine qu'ils ont, même contre leurs frères, leur mépris les uns pour les autres, etc. (*Ibid.*, p. 1036 et suiv.)

Il faut le dire, les arguments des constitutionnaires et des antisecouristes, leur appel à l'autorité des Écritures et de la tradition produisirent peu d'effet sur l'esprit des secouristes et des convulsionnaires. Les écrits se multiplièrent jusqu'à la Révolution, et de tant d'opinions diverses sortirent une foule de traités sur les miracles favorables ou opposés à ceux du jansénisme et même du christianisme. Ainsi l'abbé de Prades, en 1751, soutint, dans une thèse célèbre, que toutes les guérisons de Jésus-Christ séparées des prophéties étaient des miracles équivoques ressemblant aux guérisons d'Esculape; mais sa thèse fut censurée.

CHAPITRE III

On multiplie les écrits sur les miracles. — Dom Maran. — L'abbé de La Boissière, etc. — L'abbé Le Rouge. — Opinion d'un appelant opposé aux prodiges horribles de l'œuvre des convulsions. — Serces, vicaire d'Appleby, nie les miracles et les prodiges de Satan.

On multiplie les écrits sur les miracles. — Dom Maran.

Dom Maran, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publia, en 1754, un gros volume concernant *la doctrine de l'Écriture et des Pères sur les guérisons miraculeuses.* Mais, en attaquant M. de Prades et les protestants, il soutenait aussi indirectement les guérisons miraculeuses des appelants. — « Les protestants, dit-il, se sont endurcis à la vue des guérisons miraculeuses dont ils étaient témoins; ils ne les regardaient point comme preuve décisive, et demandaient des résurrections de morts, etc. Établissant le pouvoir du démon par les miracles du paganisme et par divers passages des Pères, ils osèrent dire que les miracles des catholiques étaient une punition de leur idolâtrie, et les attribuèrent aussi au démon qui agit par une efficace d'erreur. Ainsi, d'après eux, Satan règne dans l'Église par des miracles, et l'antechrist est sur le saint-siége. »

Il ne s'agit pas de discuter ce sujet; d'autres l'ont fait mieux qu'on ne saurait le faire ici. Selon dom Ma-

ran, ce sont des erreurs qu'il combat, et il invoque l'autorité des Pères qui « attribuaient, dit-il, toutes les guérisons miraculeuses à Dieu, et déclaraient que Satan n'en peut opérer aucune.» Mais, en voulant prouver que toute guérison miraculeuse est divine et que le démon n'en peut faire, en attaquant, de concert avec l'Église, la thèse censurée de l'abbé de Prades favorable aux protestants, dom Maran soutenait ainsi la divinité des guérisons qui s'opéraient dans l'œuvre des convulsions.

L'abbé de La Boissière.

L'abbé Hervieux de La Boissière fit paraître, en 1763, sous le voile de l'anonyme, un *Traité des miracles* en deux gros volumes. Il y examine leur nature, les moyens de les discerner d'avec les prodiges de l'enfer, leur fin, leur usage. En parcourant cet ouvrage, lequel nous a paru fort savant, mais qui est en même temps fort diffus, peu méthodique et d'une lecture fastidieuse, on voit combien la matière est scabreuse, et quelle science immense elle exige de la part du théologien qui ose l'aborder. On ne parle ici du traité de l'abbé de La Boissière que pour engager le lecteur à le consulter. Il échappe complétement à l'analyse. L'auteur y fait voir que « les miracles de guérison existent non-seulement dans le catholicisme, mais encore chez les hérétiques. Non-seulement on doit signaler chez ces derniers l'exercice du pouvoir qu'a le démon de faire de grands et de nombreux prodiges, mais Dieu leur accorde quelquefois d'opérer de vrais miracles. Aussi Jésus-Christ ne voulait pas que les apôtres se réjouissent de ce pouvoir (*Luc*, X, 20), lequel ne constitue pas toujours chez ceux où on le remarque le signe de la

véritable Église. Les dons particuliers à celle-ci sont la charité, la justice, l'humanité. Ceux qui en sont enrichis aiment l'unité. » L'auteur, sans attaquer nominativement aucune secte, prouve, avec une grande érudition, que les miracles des jansénistes sont diaboliques, et s'il s'en trouvait même par exception quelques-uns qui fussent divins, ce seraient des miracles de colère.

En 1767, un auteur anonyme répondit à l'abbé de La Boissière par deux autres volumes non moins ennuyeux que les siens, ayant pour titre : *Lettres à l'auteur du Traité des miracles*. Il lui reproche d'avoir fourni (contre son intention, il est vrai) des armes aux incrédules contre les miracles qui ont établi la religion, et d'en ébranler les fondements ; d'adopter le système de dom La Taste sur le pouvoir attribué au démon d'opérer des guérisons, et de rendre ainsi fort équivoque la preuve de la divinité de la mission du Sauveur ; il lui reproche encore de rendre impossible pour les simples fidèles le discernement de l'origine et du but des prodiges divins ; d'ôter aux miracles des morts la preuve de leur sainteté en prétendant que Dieu peut en accorder de bienfaisants sur le tombeau des hérétiques, etc. — L'auteur prétend rétablir les anciens et vrais principes sur les miracles.

Ce qui prouvait cependant que le système de dom La Taste, adopté par l'auteur du *Traité des miracles*, était conforme à la vraie doctrine, c'est que l'Église, qui avait censuré la thèse de l'abbé de Prades, n'attaqua point les *Lettres théologiques*.

L'abbé Le Rouge.

L'abbé Le Rouge, docteur en Sorbonne, dans son *Traité dogmatique sur les faux miracles du temps* (1737,

in-4), loué au contraire dom La Taste : « Ceux, dit-il, qui n'auraient pas le loisir ou le courage de suivre ce savant et laborieux écrivain, trouveront ici réuni dans un seul corps d'ouvrage tout ce qui est répandu dans ses excellentes *Lettres théologiques.* — L'abbé Le Rouge dit que son *Traité dogmatique* n'est point cependant un abrégé des *Lettres théologiques.* Il a puisé dans les mêmes sources que dom La Taste, mais il a *travaillé* différemment ses preuves. — En effet, l'abbé Le Rouge, plus méthodique que dom La Taste, admit ses sentiments, et ne fut pas plus censuré que lui par l'Église. Il faut en conclure que l'un et l'autre ont exposé la vraie doctrine.

Dom La Taste, selon l'abbé Le Rouge, a prouvé sans réplique que l'œuvre des convulsions était indigne de Dieu, et, par une suite nécessaire, que des miracles si étroitement liés avec les convulsions ne pouvaient être eux-mêmes que diaboliques. « L'argument était si péremptoire, dit-il, que d'un seul parti on en vit bientôt naître trois ou quatre. Les partisans de l'appel écrivent avec feu les uns contre les autres, pour se contredire et se condamner; il y en a, mais peu, qui rejettent absolument convulsions et miracles; d'autres, plus nombreux, les divinisent; les troisièmes, prenant un milieu, naturalisent les convulsions et divinisent les miracles; les derniers, imaginant un ridicule et honteux mélange, donnent les miracles à Dieu et les convulsions au diable. — Les plus sensés, sans doute, sont ceux qui ayant senti, quoiqu'un peu tard, tout le ridicule des miracles si intimement liés aux convulsions, se sont enfin déterminés à rejeter l'un et l'autre... — Les plus déraisonnables divinisent les convulsions et les miracles, et par là rendent Dieu même responsable de toutes les indécences, de toutes

les horreurs des convulsionnaires. Les troisièmes, qui, pour retenir les miracles, naturalisent toutes les convulsions, même celles de l'Évangile, ne font guère moins de tort à la religion que ceux qui les divinisent, car *ils font douter qu'il y ait jamais eu d'obsessions, et par conséquent de démons.* Ces différents systèmes, quoique opposés entre eux, ont cela de commun, que chacun d'eux porte avec soi le principe de sa destruction. — Les appelants, qui rejettent convulsions et miracles, montrent bien à quelle extrémité ils sont réduits. — S'ils rejettent les miracles de Pâris, est-ce comme supposés? — Leurs partisans, alors, sont des fourbes. — Est-ce comme diaboliques? Les voilà convaincus de défendre la cause du diable. — En naturalisant dans les convulsions ce qu'il y a de plus surnaturel, le naturalisme des miracles suit nécessairement celui des convulsions. Si on explique naturellement les uns, ne pourra-t-on de même expliquer les cures prodigieuses? En divinisant les convulsions et les miracles, on tombe dans une grossière contradiction : on soutient, d'une part, que Dieu seul peut opérer des guérisons miraculeuses, de l'autre, on veut que Dieu soit auteur des convulsions, c'est-à-dire du plus honteux et du plus cruel de tous les maux. Ceux qui attribuent les convulsions en partie à l'artifice ou à l'imagination, et en partie au diable, — qui agit en vue d'obscurcir les miracles et d'en affaiblir la preuve, — tombent encore dans de plus grands excès. Si Dieu suscite des miracles pour éclairer les appelants, pourquoi permet-il à Satan de les déshonorer par d'indignes convulsions et de jeter ces derniers dans le trouble et la discorde? » L'auteur continue cette discussion et s'écrie : « Quelle chaos! quelle confusion! Le théologien de l'évêque de Montpellier a imaginé un autre

moyen : c'est d'admettre comme de foi la possibilité des miracles diaboliques; mais il dit que, pour rejeter un miracle, il faut que la doctrine de celui qui l'a opéré soit évidemment contraire à la parole de Dieu. — Ainsi donc ce n'est plus par l'autorité de l'Église qu'on en jugera, c'est par la conformité ou l'opposition du miracle avec la parole divine. Mais comme nul ne conviendra de cette opposition, jamais on ne pourra rejeter aucun miracle, et les contestations seront interminables. » (V. *Traité dogmat.*, p. 38 et suiv.) — L'abbé Le Rouge, enfin, démontre dans son ouvrage que nul ne peut être admis à prouver ni sa doctrine par ses miracles, ni ses miracles par sa doctrine, à moins qu'il ne montre, ou que cette doctrine est avouée de l'Église, ou que ses miracles ne sont point des œuvres du démon. — Avant d'entrer en matière, il avait commencé par établir la possibilité des miracles diaboliques, et détruit les raisons employées pour diviniser ceux que l'on attribuait au diacre Pâris.

Opinion d'un appelant opposé aux prodiges horribles de l'œuvre des convulsions.

Un appelant, qui avait parcouru toutes les pièces de cet interminable procès, publiait en 1788 un ouvrage dont nous avons déjà parlé, et qui a pour titre : *Mystère d'iniquité dévoilé*. Après avoir rapporté les horribles merveilles des convulsionnaires, il s'exprime ainsi : « Mais voilà, dit-on, *des miracles bien moulés*, qui méritent attention. C'est un point délicat! — Chrétiens mal avisés, répond-il, c'est parce que la discussion de ces miracles est difficile que vous êtes dispensés de les examiner. La guerre entre les théologiens et les secouristes montre que ce n'est pas vous qui

les accorderez, et c'est précisément parce que la chose est difficile que vous êtes dispensés de l'examiner. — Quel besoin avons-nous de cette œuvre de bûches, de pilons, d'épées, de crottes et d'urine? Ouvrons les yeux sur les crimes qu'elle autorise, sur les erreurs qu'elle enseigne; *disons hardiment : L'œuvre* enseigne la nouveauté, donc nous devons mépriser les prodiges qui l'autorisent. (V. *Myst. d'iniq.*, p. 196, 197.) Ils sont contre l'unité catholique, contre la vérité, contre les bonnes mœurs, donc ils sont faux. L'Apôtre dit que les hérétiques changent l'Évangile en une licence de dissolution; nous connaissons celle des convulsionnaires. — Les hérétiques se laissaient aller à leurs songes et leurs rêveries; les convulsionnaires font des discours pleins de folie et d'obscénités. — L'Apôtre dit que les hérétiques se souillent dans la sodomie; l'œuvre est allée jusque-là inclusivement et à des actes plus révoltants encore. — L'Apôtre dit qu'ils méprisent toute domination; que de malédictions proférées dans l'œuvre contre le pape, contre les cardinaux, les évêques, le roi, les parlements; que d'outrages contre les docteurs les plus pieux, contre les plus illustres défenseurs de la *vérité!* Toute rupture préjuge contre le miracle et le réprouve. Saint Jude l'a prédite comme étant impie et infernale. — Dieu ne serait pas le Dieu de vérité si d'un côté il autorisait par des miracles les crimes de l'œuvre afin qu'elle fût méconnue par la *gentilité* avec les plus habiles docteurs, de l'autre ayant prophétisé par son Apôtre que dans les derniers temps ceux qui commettraient ces impiétés seraient des imposteurs qu'il faut fuir. On ne peut supposer ces contradictions. » (*Ibid.*, p. 204 et suiv.)

L'auteur prouve que l'œuvre est magique, que tout ce qui s'y manifeste fut opéré une infinité de fois par

le démon en différents temps. La magie fut toujours le supplément des hérésies, qui ne dureraient pas si longtemps si elle ne leur prêtait son appui. Les hérétiques sont l'instrument de Satan sans le savoir. — Cette union de convulsionnaires de différents sexes en est la preuve. Il faut des femmes au diable pour avancer ses affaires ; sans elles, le secourisme n'aurait pu se soutenir pendant cinquante ans ; le tempérament de ce sexe favorise son œuvre. (*Ibid.*, p. 214 et suiv.)

« Les prestiges du démon, dit-il, ne sont pas toujours incompréhensibles. » — Il explique comment rien de ce qui se passe dans les secours n'est au-dessus de son pouvoir. — « Les convulsionnaires n'agissent pas en charlatans, le diable le fait pour eux. Dans tous les temps il s'est opéré par lui des choses plus étonnantes que celles-là. — Les guérisons, les jeûnes excessifs, les plus beaux discours de piété ne sont pas incompatibles avec les opérations magiques ; les prodiges de l'enfer peuvent ressembler à plusieurs miracles. Saint Marc et saint Matthieu ont dit qu'il s'élèverait de faux Christs qui feront de grands prodiges. Les saints Pères savaient les discerner d'avec les miracles ; les prières, les actes de piété ne prouvent rien, on sait que le démon se transforme pour mieux tromper. Tout vient ici proclamer l'anathème. Ce sont des gens assemblés en cachette qui produisent des miracles à volonté, qui pour les faire se livrent à des actes extérieurs uniformes, pour ainsi dire mécaniques ; ceci seul suffirait pour apprendre aux secouristes que le diable agit au milieu d'eux d'après un pacte tacite. » (*Ibid.*, p. 229 et suiv. ; 217.)

« Les partisans du secourisme, continue l'auteur, c'est-à-dire de cette œuvre si dégradée par ses puéri-

lités dégoûtantes, si sale par ses pratiques, si folle par ses paradoxes, si criminelle par ses opérations lascives, si impie par son schisme et ses hérésies, si hautement condamnée par les illustres évêques de Senez, de Montpellier, d'Auxerre, etc., par MM. Duguet, d'Asfeld, d'Etemare[1], etc. (tous appelants); les partisans de cette œuvre infernale auront-ils bien le front d'exiger qu'on en examine les prétendus miracles avant de la condamner? Quelle autorité ont des auteurs obscurs et anonymes auprès de ces grands théologiens? » (*Ibid.*, p. 215 et 330.)

« On peut connaître à présent l'œuvre des convulsions à grands secours, poursuit le même auteur. On a vu qu'elle ne respire que folie, extravagance, insolence, désunion, trouble, délire, fureur. On y traite les plus grands hommes d'impies, l'Église de marâtre, d'apostate, de *maquerelle;* l'obéissance aux puissances légitimes est foulée aux pieds. Cette œuvre réunit les divers désordres répandus dans la société totale des méchants; la révolte des schismatiques, l'impiété des hérétiques, les noires et nocturnes pratiques des magiciens, l'audace des libertins, l'orgueil des mondains, les infamies des impudiques, les folies des bateleurs, les extravagances des fous, les niaiseries des imbéciles, la saleté des pourceaux, etc. Jésus-Christ est méconnu, dégradé; ses miracles sont confondus avec ceux du diable, ses Écritures profanées par des interprétations sacriléges; le sacerdoce, le sacrifice, les sacrements anéantis. On crée un dieu nouveau qui aime l'iniquité, qui l'ordonne, qui usurpe la place de celui que nous

1. L'abbé d'Etemare, d'abord l'un des directeurs de l'œuvre des convulsions, avait fini, dit Picot, par s'apercevoir qu'elle n'était pas aussi *divine* qu'il l'avait imaginé.

adorons; on crée une religion nouvelle qui a ses révélations, ses prophéties, ses miracles, ses dogmes, sa morale à part. (*Ibid.*, p. 331, 332.) Les convulsionnaires disent que leur œuvre est prédite dans l'Écriture sainte. — L'auteur avoue qu'elle a été annoncée dans ses plus grands détails par l'apôtre saint Jude. Les hérétiques des derniers temps feront des œuvres si propres à tromper, à cause des illusions diaboliques qu'ils opéreront, qu'ils mériteront d'être appelés *illusores*. (*Jud.*, 18.) L'apôtre les cite, et leur conformité en tout avec l'œuvre des grands secours est frappante. Ce que l'auteur prouve en rapportant le texte de l'épître du saint apôtre. » (*Ibid.*, p. 206 et suiv.)

Enfin de tout ce qui précède l'auteur conclut « que les convulsionnaires sont en commerce avec les démons, et que si Dieu n'arrête ce terrible fléau, il peut gagner toute la France, en punition du mépris de la *vérité* et des outrages qui lui sont faits depuis cent cinquante ans. Cet ouvrage avance, cette œuvre gagne de toutes parts; « on y trouve déjà des prêtres, des curés, des bénédictins, des oratoriens, des génovéfains, des dominicains, des nobles, des magistrats, des avocats, des médecins, des chirurgiens, des militaires, des marchands, des riches, des pauvres, des dames surtout et des religieuses. Bientôt tout le monde sera *convulsionniste*. » (*Ibid.*, p. 228, 332.)

Il déclare aux écrivains secouristes que s'ils ne cessent de troubler l'Église par leurs écrits, il donnera le catalogue d'une cinquantaine des plus célèbres d'entre eux tant de Paris que d'ailleurs, pour les forcer de rendre compte de leur hérésie. « A certain dominicain trop connu dans Paris, il proposera ses difficultés sur *les crottes, les urines* et *le caca d'oreilles;* à un bénédictin il demandera ce qu'il pense des fornications

commandées dans l'œuvre; à un avocat, s'il approuve les secours meurtriers donnés sur le ventre d'une femme enceinte, etc. » (*Ibid.*, p. 334, 335.) Il soumettra ainsi à tous des questions sur les matières de l'œuvre.

Cet auteur, qui écrivait en 1788, dit qu'on doit se défier de tels et tels ouvrages publiés en 1785, 1786, 1787 et 1788. « Si on ne se donne garde de ces *écrits* pernicieux, on se trouvera infecté de leur fanatisme. » (*Ibid.*, 340.)

On voit donc que jusqu'à la Révolution française, qui donna un autre aliment aux esprits, les écrits qui faisaient l'éloge des convulsions et des miracles, « ce qui signifie, dit notre auteur, *les grands secours,* » n'ont cessé de paraître. — D'où venait donc tant de fanatisme de la part des secouristes? De la conviction qu'opérait en eux le spectacle de prodiges inouïs qui se sont manifestés durant un demi-siècle. L'auteur[1] qu'on vient de citer espère que son ouvrage dessillera leurs yeux. « Ils ont les meilleures qualités, dit-il, et, loin de mépriser leurs talents, sur bien des sujets, je pourrais me rendre avec avantage leur disciple. » (*Ibid.*, p. 337.)

D'après l'exposition des faits et tout ce qui vient d'être dit, il est fort inutile de rapporter avec plus d'étendue les causes d'une conviction aussi inébranlable parmi les secouristes. — C'étaient surtout les miracles opérés sur le tombeau du diacre, *divins* pour tous les appelants, et dont les prodiges des convulsionnaires n'étaient pour les secouristes que la continuation. Il y avait donc unité dans ce merveilleux; tout se liait

1. Cet anonyme (l'abbé Regnaud) était bien connu des jansénistes, qui l'appellent « très-justement, dit-il, *pygmée, campagnard.* »

dans l'œuvre; il fallait tout rejeter ou tout admettre. Cette suite de prodiges d'ailleurs leur semblait non moins surnaturelle que les premiers. Les guérisons, les jeûnes excessifs, les prédictions réalisées, les discours sublimes, les conversions, la faculté de discerner les reliques, le don des langues, les poisons avalés sans causer de mal, ces faits multipliés d'invulnérabilité que le lecteur n'a pu oublier, etc., tout était divin, selon eux. « Jésus-Christ, disaient-ils, s'est réfugié chez les convulsionnaires, il fait dans l'œuvre une nouvelle incarnation; Dieu se cache, il est vrai, sous des voiles qui paraissent indignes de lui; tout ce qu'il y a de révoltant est fait pour aveugler les Gentils, c'est-à-dire les constitutionnaires et ceux des appelants qui blâment les secours. »

D'autres niaient miracles et prodiges. Tel fut Serces et une foule d'autres.

Serces, vicaire d'Appleby, nie les miracles et les prodiges de Satan.

Jacques Serces, *vicaire* d'Appleby, comté de Lincoln, avait fait paraître son *Traité sur les miracles*, où il voulait prouver que le diable n'en saurait faire pour confirmer l'erreur. Jusque-là les protestants, forcés de reconnaître les miracles des papistes, les avaient attribués à Satan ; mais Serces soutint que Dieu n'avait jamais permis et ne saurait permettre au diable ni à aucun imposteur de faire des miracles pour autoriser quelque fausseté dangereuse. — Il avoue que « tous les Pères ont enseigné le contraire. A les entendre, dit-il, on croirait que les esprits vagabonds partagent avec Dieu l'empire du monde. Les théologiens des derniers siècles ont admis les mêmes principes, mais ne les ont pas étendus si loin. Ils ont limité ce pou-

voir ; ils s'accordent presque tous à soutenir que le diable peut faire des miracles réels et véritables, soit pour établir l'erreur, soit pour retarder les progrès de la vérité. Ç'a été le sentiment des plus habiles gens de presque tous les pays. Les théologiens anglais eux-mêmes, qui se sont distingués par des ouvrages incomparables sur la religion, l'ont admis. Les plus célèbres l'ont soutenu ; Barrow, Tillotson, Prideaux, Clarke, etc., et nombre de grands philosophes. (C'est surtout le système de Clarke qu'il examine.) Il est indubitable que ce sentiment, poursuit Serces, a pour lui l'antiquité et la pluralité des suffrages. Ce ne sont pas des gens sans érudition ou d'une capacité médiocre, qui l'ont défendu, mais des génies supérieurs, des personnes d'un savoir consommé ; de manière que, si des autorités humaines pouvaient décider de la vérité ou de la fausseté d'une hypothèse, celle-ci devrait être regardée en quelque façon comme jugée sans appel. — Mais il n'y a nulle durée qui puisse prescrire contre la vérité. On est en droit d'appeler des décisions des hommes au tribunal de la raison et de la révélation. »

Tout en affectant beaucoup de modestie, Serces place ici sa raison au-dessus de celle des Pères, des théologiens protestants ou catholiques, des philosophes et des génies supérieurs ; car il décide, contrairement à leur opinion et à la saine doctrine, que le diable ne peut faire de miracles[1] ni même de prestiges. Il cite à la vérité quelques docteurs qui l'ont encouragé soit de la bouche, soit par des écrits, lesquels contestent au démon le pouvoir de traverser les desseins de Dieu ; mais il déclare ingénument qu'une si bonne cause n'a pas encore été soutenue avec tout l'avantage qu'on dé-

1. On sait ce qu'il faut entendre ici par miracles.

sirerait, ce qu'il essaye de prouver longuement. On se gardera bien de rentrer ici dans une polémique qui n'a été que trop longue.

Serces admet les miracles du Christ et des apôtres. «Les prodiges des païens étaient ridicules, dit-il, absurdes; il ne faut tenir aucun compte des guérisons d'Esculape, de Vespasien, d'Apollonius, etc. C'étaient autant de fourberies humaines qui ne pouvaient porter nulle atteinte aux vrais miracles. Plus tard l'Église romaine, pour autoriser ses dogmes, eut aussi ses miracles. — Mais, d'après le système de Serces, tous évidemment sont des faussetés; la plupart sont absurdes, d'autres sont impossibles, contradictoires. — On peut faire sur ceux-ci la remarque qu'on a faite sur ceux des païens, ils sont trop nombreux, ils se ressemblent trop les uns les autres; ils favorisent la créance de dogmes absurdes. On a grand soin que ces miracles se fassent en secret, sans témoins ou devant des personnes affidées. C'est l'avarice, l'imposture des prêtres qui les fabriquent; pendant longtemps on a ignoré leurs artifices, mais on les a surpris en flagrant délit, et pour le prouver il cite, dit-il, un seul exemple, d'après Jurieu : c'est, en 1668, le miracle d'une sainte hostie à Saumur, approuvé par l'évêque d'Angers.» (V. *Traité sur les miracles*, Amst., 1729, p. 258 et suiv.)

Serces, en se fixant à ce seul fait, déclare qu'il en pourrait rapporter une foule d'autres; il demande ensuite pourquoi le nombre des miracles a considérablement diminué, pourquoi il ne s'en fait plus pour faire rentrer les hommes dans leur devoir, etc.

Arrivons aux explications physiques des prodiges de l'œuvre des convulsions.

CHAPITRE IV

Explication naturelle des phénomènes de l'œuvre des convulsions par le docteur Hecquet.

Un médecin pieux et savant essaya, dans son *Naturalisme des convulsions* (1733), de prouver que ces phénomènes n'avaient rien de surnaturel. — Hecquet amassa laborieusement, dans un ouvrage dont le style est fort ennuyeux, tout ce qu'il a cru le plus propre à soutenir son système; il disserte longuement sur la substance des nerfs, sur leur élasticité, leur contractilité; il en examine l'action dans les convulsions, dans l'hystérie, dans les vapeurs, dans les passions érotiques et dans les écarts de l'imagination, qui produisent, dit-il, « des effets prodigieux. » Il cite, par exemple, un homme qui, ayant rêvé qu'on lui lançait une pierre à l'estomac, s'éveilla avec une contusion; une femme qui, en portant un sac de blé, heurta un homme sur son chemin, celui-ci étant surpris, son imagination lui forma une tumeur qui, ayant grossi avec le temps, ressemblait à une poche pleine de blé. (V. *Natur. des convuls.*, t. 1er, p. 37.)

« Si l'imagination envoie ainsi les esprits, doit-on s'étonner que ceux des convulsionnaires aillent trouver les spectateurs, leur apportent les idées que ces premiers ont contractées, heurtent contre leur peau et y

impriment une sorte de trémoussement, comme le font les cordes d'un instrument monté à l'unisson d'un autre. Ainsi se produit la contagion ? » (*Ibid.*, p. 39.)

Les cas d'épilepsie, d'hypocondrie, amènent Hecquet à parler des secours des convulsionnaires. — Comment ne se font-ils pas de blessures ? — Rien de plus simple, selon lui, que d'expliquer ces énormes coups de bûche sur le ventre : il se gonfle par la double puissance des fluides et des solides, ce qui forme une voûte ; or on sait qu'une voûte résiste aux poids les plus considérables, et voilà comment le ventre d'une femme hystérique peut porter plusieurs hommes à la fois ; c'est ce qui explique aussi comment on reçoit, sans qu'il y paraisse, d'énormes coups de bûche, et comment ils causent même de vifs mouvements d'impureté : c'est par la sympathie qui existe entre les différents organes. Ainsi voilà pourquoi ces milliers de coups, dont un seul suffirait pour assommer un bœuf, ne font que chatouiller voluptueusement les convulsionnaires. Aussi ce chaste médecin trouve ces secours très-immoraux et bien propres à exciter la lubricité.

Les coups de chenet, de masse et de pilon, les coups d'épées qui se brisent sur la peau sans pouvoir enfoncer, sont également expliqués. Il n'est pas étonnant que les coups de chenet pesant trente livres n'aient pu briser les os, car rien ne résiste mieux que cette substance ; après plusieurs siècles on les retrouve en terre. On en a observé qui étaient pétrifiés, dont la moelle avait acquis la dureté du caillou. — On a vu passer une charrette sur un enfant sans qu'il reçût de fractures. (*Ibid.*, t. II, p. 14 et suiv.) On ne doit pas être surpris davantage que la peau, sous les coups de masse ou d'épée, n'ait souffert ni meurtrissure ni écorchure ; les Lapons, les Finnois ont la peau très-

dure; les hirondelles passent l'hiver sous la glace; le fœtus vit dans les eaux de l'amnios, etc. Les athlètes sont insensibles aux coups les plus terribles. — Mais ces coups ne blessent pas les convulsionnaires, et même leur causent du plaisir. — Pourquoi? dira-t-on. — « Et pourquoi, répond Hecquet, une femme moscovite remerciait-elle son mari des grands coups de bâton qu'il lui avait donnés, et l'en aimait plus tendrement? » (*Ibid.*, t. Ier, p. 128.)

Manger des charbons ardents, être incombustible au milieu d'un grand feu n'est pas plus extraordinaire; ce sont des tours de charlatan. Il y a des pyrophages qui manient des barres de fer rouge, qui les lèchent. On a des onguents, des liqueurs qui préservent. — Une bohémienne s'était rendu la peau insensible en en comprimant les fibres, etc.

Les convulsionnaires connaissent l'intérieur des consciences. — « Les fanatiques des Cévennes, dit Hecquet, se vantaient du même don. — Quoi de plus naturel que de connaître les désordres secrets d'une personne quand on les a appris ? — Elles font des discours qui émeuvent les assistants. — Cela se voit dans certaines maladies et chez ceux qui ont l'esprit le plus lourd. — Un écolier chantait des cantiques qu'il n'avait jamais appris ; il ignorait le latin qu'il parlait sans hésiter. Tout s'éclipsa avec la maladie. L'âme divorce d'avec le corps et se manifeste d'une manière sublime chez les enthousiastes et chez les noctambules. — Quant à la mort apparente des convulsionnaires, c'est un fait bien connu. On a vu des femmes mortes depuis plusieurs jours revenir à la vie. Pline dit que l'âme d'Hermotime errait hors de son corps, puis racontait ensuite ce qu'elle avait vu. L'âme, dans l'extase, concentrée dans le cerveau, s'occupe d'elle

seule. — Quant aux *stigmatisées*, ce phénomène s'explique par l'impression que font les esprits dirigés par une vive imagination; ils affluent dans l'endroit où celle-ci les appelle et y forment des stigmates. » (*Ibid.*, p. 106 et suiv.)

Relativement aux *guérisons*, Hecquet dit qu'elles sont fausses, et que les *transplantations* de maladie sont naturelles. On a vu un mari qui prenait la colique chaque fois que sa femme allait accoucher. (*Ibid.*, p. 123 et 124.)

Les *prédictions*, lire les plus secrètes pensées, tout cela s'explique aussi. Un charlatan de Carthage promettait à tous les habitants de leur dire leurs pensées secrètes. — On accourait. — « Votre pensée, leur disait-il, c'est *de vendre cher et d'acheter à bon marché.* » (*Ibid.*, t. II, p. 159.)

Une convulsionnaire lisait *par le nez.* — De ce qu'on ne peut expliquer la cause d'un phénomène, on n'en saurait conclure qu'il est miraculeux. — « La nature, dit Hecquet, supplée par plus d'adresse à ce qui nous manque. On a vu une couturière coudre avec ses pieds; un sourd-muet apprendre la musique en percevant les vibrations d'un instrument, etc. » (*Ibid.*, p. 73 et 74.)

Cet exposé, quelque imparfait qu'il soit des explications du docteur Hecquet, permettra d'apprécier son œuvre. Il a cité beaucoup de faits anciens, et fait un étalage de beaucoup de science et d'érudition; il a puisé, même chez les philosophes du seizième siècle, des opinions dont le lecteur connaît le peu de valeur. — Hecquet, enfin, trouve humiliant pour la religion que des docteurs en théologie traitent de prodiges des choses aussi basses, aussi puériles et aussi indécentes, lors même que la médecine ne saurait les expliquer. — « Les convulsions se propagent, dit-il, par imitation.

Il est prouvé que le fanatisme des Cévennes, les possessions de Loudun, etc., sont dus à des maladies endémiques. Ce sont aussi, selon lui, des artifices suggérés à des filles ignorantes et crédules dont l'imagination est troublée par un faux zèle ou excitée par de honteuses passions. » (*Ibid.*, t. Ier, p. 173-177.)

CHAPITRE V

Certitude des faits. — Négation des faits. — Réflexions sur les explications physiques. — Réflexions sur la négation des faits. — Réflexions sur les discussions des théologiens concernant les miracles. — Puissante logique de plusieurs constitutionnaires. — Résultat des discussions concernant les miracles sur les gens du monde, et ensuite sur les masses.

Certitude des faits.

Un moyen plus simple de se tirer d'embarras, c'était de nier ces phénomènes extraordinaires ; il était inutile alors de savoir s'ils étaient divins ou diaboliques, ou de chercher des explications saugrenues ou introuvables, comme plusieurs ont fait.

Mais, avant d'examiner les raisons de nier, il faut voir d'abord celles d'affirmer. — On pourrait se borner à indiquer les trois volumes in-4° de Montgeron, dont les pièces justificatives sont remplies de certificats, d'attestations par-devant notaires ou autres officiers publics; car il devient impossible ici d'exposer et d'énumérer des témoignages si authentiques et tellement nombreux que nuls faits n'ont jamais offert de certitude humaine plus imposante. Cette preuve aurait sans doute le double avantage d'être la plus courte et de convaincre déjà pleinement le lecteur. Mais on y joindra ces réflexions, c'est que le spectacle des guérisons miraculeuses opérées en présence des impies et des incrédules a fait parmi ceux-ci de nombreuses conver-

sions ; c'est que d'autres incrédules, étrangers ou hostiles à la secte janséniste, attirés par la curiosité pour être témoins des phénomènes des convulsionnaires et des secours, ont été acteurs eux-mêmes dans cette scène, c'est-à-dire qu'ils ont administré ces secours. — La preuve par excellence, enfin, c'est celle des appelants eux-mêmes qui ont été forcés d'avouer ces prodiges, malgré le grand embarras pour eux d'en assigner la cause, prodiges pourtant si déshonorants pour la secte ; ce sont les disputes des appelants entre eux concernant ces mêmes faits qui se produisaient non-seulement à Paris, mais dans les provinces ; disputes sérieuses, qui naissaient au milieu de tant d'opinions divergentes. — Est-il possible d'admettre que la secte janséniste ait donné un tel spectacle au monde pour une chimère? est-il possible, on le demande, que des antisecouristes aient manifesté la crainte de voir la France entière devenir *convulsionniste* pour des faits prodigieux qui n'existeraient pas? Ils étaient si constants que les esprits forts, les incrédules même qui n'avaient rien vu les ont attestés.

Le sceptique Hume avoue « qu'ils furent prouvés immédiatement sur les lieux devant des juges d'une intégrité indubitable, certifiés par des gens de distinction, dans un siècle éclairé, sur le plus brillant théâtre de l'univers. Les jésuites, dit-il, ennemis des opinions jansénistes, ne purent jamais les réfuter parfaitement ni en déceler l'imposture. » (*Essais sur l'entend. hum.*, X^e^ *essai*, 2e part.)

Diderot déclare « qu'ils bravent l'incrédulité la plus déterminée. — Montgeron, dit-il, est un sénateur, un homme grave qui faisait profession de matérialisme, et qui n'attendait pas sa fortune de sa conversion au jansénisme. » (V. *Pensées philosoph.*, LIV.)

Montègre dit : « On entoura les prodiges du jansénisme de témoignages si nombreux et si authentiques, qu'il ne reste, après les avoir examinés, aucun doute à former; —il n'a pu se refuser à les recevoir. Si Montgeron a pu se tromper, il n'a du moins pu mentir, et le fait est trop simple pour donner prise à l'erreur. Les ennemis mêmes de ces prodiges déclarent que des personnages nombreux et de la classe la plus distinguée en ont été témoins. » (V. *Dict. des sc. médic.*, v° *Convulsionnaires.*)

Le docteur Dupau (*Lett. physiol.*) dit : « Je n'insiste pas sur ces folies, environnées de trop de preuves pour les rejeter. »

Caraccioli écrivait en 1762 : « Il y a déjà plus de vingt ans que des prestiges s'opèrent à Paris tous les jours d'une manière terrible. » M. Heeslel, gentilhomme saxon et luthérien, lui attestait qu'il avait essayé de faire pénétrer son épée dans tous les endroits d'un corps vivant sans pouvoir en venir à bout. Il ajoutait que MM. de la Condamine et Toussain, ayant examiné avec la plus sérieuse attention, avaient été convaincus du surnaturel. « Mais qu'ai-je besoin de témoignages? poursuit Caraccioli; je connais plus de mille personnes qui m'ont assuré le même fait avec des circonstances si extraordinaires, qu'en me les rappelant je m'imagine quelquefois rêver. » (V. *l'Univers énigmat.*, p. 54 et 55.)

Le père Boyer assure « qu'il y en avait qui lisaient les yeux bandés. » — L'auteur des *Lettres sur l'œuvre des convulsions* dit « qu'une convulsionnaire, les yeux tamponnés d'étoupe, lisait parfaitement. »

Reynaud dit « que tout le monde a pu les voir (ces faits), et ce au sein du scepticisme; amis, ennemis de la secte, chacun put les examiner par lui-même. On

disputa longtemps sur leur nature, jamais sur leur réalité. »

Selon le général baron d'Hénin de Cuvillers, qui avait été témoin des phénomènes des convulsionnaires et qui a vu aussi ceux du magnétisme, il y aurait entre eux une grande analogie; il croit que tous sont dus au même agent. (V. *Archives du magnét.*, t. I[er], p. 57.) Deleuze pense de même. — Le docteur Bertrand a la même opinion. « Ils sont étranges, dit ce savant, mais si bien attestés, et il était si impossible aux observateurs de se tromper à cet égard, qu'il faudrait renoncer à regarder le témoignage comme moyen de certitude si on prétendait les nier. »

Dulaure, en rapportant ces faits, ajoute que l'œuvre la plus méritoire était de se faire crucifier : « Je dois le dire, continue cet esprit fort, parce que j'en ai la certitude, des assemblées mystérieuses, dans quelques villes de France, ont souvent répété cette horrible scène. Après la fermeture du cimetière Saint-Médard, on se réunit dans divers lieux de Paris et des environs, et même, dans plusieurs provinces; le mal se propagea, et il s'est maintenu presque jusqu'à nos jours. »

Morand, médecin des armées du roi, « avait vu de ses yeux et entendu... » — Il serait fastidieux de poursuivre, les preuves surabondent; cependant il se trouva des gens qui osèrent nier.

Négation des faits.

Ponzinibius, dans la question du sabbat, disait que ce qui est invraisemblable doit être réputé faux, que les témoins qui l'attestent sont suspects de mensonge. « *Talia non sunt verisimilia, ergo sunt reputanda falsa... nec creditur testibus..., etc., de falsitate suspecti sunt.* »

Les vrais logiciens n'avaient pu adopter un tel sentiment; on croyait toujours au témoignage.

Ainsi on a vu Nicole regretter qu'on négligeât de recourir pour certains prodiges à un mode de constatation tel qu'on n'aurait pu désormais les nier. — La Société royale de Londres acceptait un fait quand on avait eu soin de le bien constater. — Voltaire voulait, pour croire à un miracle, qu'il se fût opéré en présence de l'Académie des sciences de Paris ou de la Société royale de Londres et de la Faculté de médecine; qu'il eût été vu par des gens sensés, n'ayant nul intérêt à la chose; qu'il fût enfin solennellement constaté. On pouvait donc le croire avec ces conditions presque impossibles à remplir, car il ne dépend pas de ceux qui voient ou obtiennent des miracles de les montrer à volonté.

A une époque où l'on rejetait tous les prodiges il semble donc que Dieu ait voulu tellement les multiplier, leur donner une si longue durée et un si grand nombre de témoins remplissant *toutes* les conditions exigées par les sceptiques, qu'il deviendrait impossible désormais de les nier. — Que diront donc les esprits forts, tels que Hume, des prodiges des jansénistes? Il vient d'avouer que rien n'a été mieux attesté; le siècle est éclairé, les juges sont intègres, les ennemis mêmes du jansénisme attestent les faits, etc. « Que peut-on leur opposer, dit-il, si ce n'est l'*impossibilité absolue?* — Aucun témoignage ne peut constater l'existence d'un miracle, parce qu'il est contraire aux lois de la nature. Il est beaucoup plus probable que des témoins se trompent ou veulent tromper, qu'il ne l'est que le cours de la nature soit interrompu. » (V. *Essais sur l'entend. humain*, X^e^ *essai*.)

Ainsi tout prodige, quelque attesté qu'il soit, ne

mérite aucune croyance; et s'il se présente un de ces faits, il faut, d'après cette doctrine, *bien se garder de l'observer.*

On voit qu'il y a progrès; aussi depuis Hume surtout la raison humaine est devenue si puissante, qu'un esprit fort verrait-il avec mille témoins une statue de bronze descendre de son piédestal et se promener à la demande d'un thaumaturge, il affirmerait qu'il n'en est rien, parce qu'il y a impossibilité absolue que du bronze puisse s'agiter et marcher.

Tout ce qu'on vient de dire des discussions des théologiens sur les miracles ou prodiges des jansénistes, sur leur explication naturelle, sur le rejet de tous les témoignages concernant tous les miracles, mérite certainement un examen sérieux, attendu les conséquences qui en dérivent.

Réflexions sur les explications physiques.

Les faits prodigieux du jansénisme peuvent-ils s'expliquer physiquement?

Le docteur Hecquet l'a fait, plusieurs l'ont approuvé; Bergier lui-même a donné des éloges au *naturalisme* des convulsions. Cependant quel est l'homme de bon sens qui voudrait réfuter sérieusement des explications aussi absurdes (ce qui est fort loin de les approuver)? Que répondre à ce médecin qui trouve tout naturel que des coups de bûches, de chenets ou de pilons assenés par milliers laissent les os intacts et la chair sans meurtrissure; qui fonde ses arguments sur leur pétrification, sur l'insensibilité de la peau et son durcissement, et explique ainsi la résistance aux coups de masse et d'épée; qui n'est pas surpris qu'une femme puisse porter un poids de trois mille livres, parce que la phy-

sique apprend que nous supportons tous une colonne d'air d'un poids de près de quarante mille livres? (V. Hecquet, *Natural. des convuls.*, t. III, p. 71 et suiv.) Quelle réflexion adresser soit à lui, soit à ceux qui partagent son sentiment? à ces inepties et à ces sophismes, on ne peut opposer qu'un dédaigneux silence. Les historiettes de jongleurs ou d'athlètes, les récits de certains cas extraordinaires, sont étrangers aux convulsionnaires : des faits faux ou exagérés, ou qui n'ont aucune espèce d'analogie avec les phénomènes du jansénisme, ne peuvent nous instruire, et ne doivent pas ici nous occuper. Sous un vigoureux coup de ceste, autrefois, l'œil de l'athlète le plus robuste sortait de son orbite; un coup de chenet pesant trente livres aujourd'hui vaut bien un coup de ceste : quel degré de tension dans les muscles et de dureté dans les os a pu résister à des coups de chenet dont un seul eût assommé un bœuf? Quelque durs que soient des os, fussent-ils pétrifiés, opposent-ils plus de résistance que les parois d'une muraille? Qui peut songer, sans frémir, à tant d'énormes coups de bûche assenés sur la tête, sur le ventre ou le sein, sans laisser ni écorchure ni contusion? —Que le docteur Hecquet dans trente millions de personnes fasse choix de douze seulement, que sa science jugera les plus propres à recevoir les coups de bûche, et on affirme qu'après quatre ou cinq coups, il n'en restera pas une seule dont les os ne soient broyés, dont la moelle ne jaillisse, dont les chairs ne soient hachées, dont le sang ne ruisselle à grands flots.

Le docteur Hecquet a-t-il physiquement expliqué comment une femme pliée en arc, n'ayant pour soutien qu'un pieu fort pointu sous les reins, a pu recevoir sur l'épigastre, comme une douche bienfaisante, une pierre, pesant cinquante livres tombant d'un plancher? A-t-il

expliqué comment vingt-cinq hommes attelés en sens inverse, à des courroies attachées à la tête et aux membres d'une convulsionnaire, auront pu, en tirant de toutes leurs forces, ne point l'écarteler?

Quelle que soit la dureté de la peau des convulsionnaires, — conçoit-on mieux que des épées, à la pointe très-acérée, poussées avec vigueur, aient pu rebondir sur cette peau comme sur le marbre, sans pouvoir enfoncer? — Comment expliquerait-on que les épées de vingt hommes, pointées si vigoureusement sur une convulsionnaire que six ont été brisées, n'aient pu lui faire la moindre égratignure? Concevrons-nous mieux comment ces épées poussées sur l'épigastre et sur le ventre, de manière à former l'arc, n'ont pu pénétrer dans des parties aussi molles? Comment étant poussées dans les lèvres, enfoncées dans les yeux, elles n'y ont pas laissé la moindre trace? — Que le docteur Hecquet veuille bien expliquer comment une mamelle étant placée entre quatre pelles tranchantes, poussées par les efforts réunis de quatre personnes, cet organe n'a pas présenté la moindre contusion? On ne comprend pas mieux comment des tenailles ont été faussées en pinçant le sein d'une convulsionnaire. — Nous ne concevons ni l'exercice du pilon pesant quarante-huit livres, ni la pierre de soixante livres dont les coups énormes assenés sur l'occiput, aplatissaient comme une planche la figure de l'heureuse convulsionnaire, laquelle comme le caoutchouc, reprenait aussitôt sa première forme. C'est aussi incompréhensible pour nous que les trente mille coups de poing lancés sur un enfant par six hommes, qui, pour se reposer, continuaient l'exercice avec d'énormes coups de bûche, et que tant d'autres prodiges enfin non moins effrayants. Ce qu'on n'explique pas, c'est que sous ces

coups qui doivent tout écraser, un sein se guérit, l'épine du dos se redresse, une jambe se façonne comme le fer chaud sur l'enclume. — Ce qui surprend et qu'on n'explique pas, ce sont les vives douleurs éprouvées par une convulsionnaire, jusqu'à ce qu'on lui ait asséné ces coups épouvantables qui lui font tant de bien. C'est qu'il n'y a d'invulnérable que l'organe malade qu'on doit frapper pour le guérir; c'est qu'on a vu enfin des convulsionnaires devenir aveugles pour avoir refusé le secours d'une épée dans les yeux, et recouvrer la vue lorsqu'elles ont consenti à la laisser enfoncer dans cet organe, qui est naturellement blessé par les plus petits corps étrangers.

S'il existe un onguent, une liqueur capables de neutraliser l'action du feu sur la peau, en la durcissant, on demande encore si la *même recette* a permis à la Sonnet de rester pendant trois quarts d'heure couchée sur un feu alimenté par vingt bûches, et à Gabrielle de rester la tête dans un brasier et d'y avaler des charbons ardents? — Il est constant que cette incombustibilité ne se voyait que dans leurs extases; dans cet état, dont Jamblique a dit : « Qu'il ôte aux flammes leur ardeur, et aux coups meurtriers leur puissance; » état qui ne détruit pas simplement les sensations, mais qui empêche le feu de brûler, les coups de masse de broyer, les épées de percer. Ajoutons que ce don d'invulnérabilité contre tout agent destructeur, était souvent réuni à d'autres dons non moins merveilleux, celui, par exemple, de prédire, de voir les choses cachées et éloignées, d'opérer des cures surhumaines, etc.

Hecquet, pour attaquer ces prodiges, tantôt nie, tantôt veut expliquer, et il est toujours malheureux, parce qu'il est toujours à côté de la vérité. — « Les

stigmates se faisaient, dit-il, par la puissance de l'imagination, c'est l'effet de l'humeur atrabilaire. » (*Ibid.*, t. Ier, p. 122.)

Ainsi donc, *il doit suffire* d'avoir l'esprit vivement occupé d'une blessure pour que le sang coule; de songer à la pendaison, pour avoir sur le cou l'empreinte de la corde et subir l'asphyxie; il suffira qu'une personne impressionnable ait redouté l'application d'un vigoureux coup de poing, pour avoir une contusion!

On sait à quelle source Hecquet a puisé ces théories ridicules; nous ne nions pas le pouvoir de l'imagination, mais nous connaissons ses limites.—Hecquet n'attaque pas avec plus de bonheur ni les prédictions ni les guérisons; pour citer des exemples, on éprouverait l'embarras du choix. La prédiction de la maladie et de la guérison faite par une jeune convulsionnaire à madame Loisel, alors bien portante, réfute doublement le bon docteur; ce double prodige, attesté par les chirurgiens et les médecins, par tous les témoins du fait, ne peut-être attribué ni à l'imagination, ni à d'heureuses coïncidences. — La prédiction et la guérison du cancer de Madeleine Durand sont encore plus merveilleux : celle-ci, dans son extase, prédit une opération si étrangère à la science et si cruelle, que les chirurgiens en sont épouvantés! La mort, une mort affreuse, doit naturellement en être la suite; mais l'agent divin a parlé, on se soumet aveuglément à ses ordres, et le prodige s'opère. Les plus célèbres chirurgiens de Paris et d'Orléans l'attestent, il est appuyé de plusieurs pièces justificatives.

La transplantation des maladies inspire les mêmes sophismes à Hecquet, et lui fait écrire les mêmes pauvretés. Les exemples encore ne manquent pas. On a vu la Liquette annoncer au chevalier Deydé, atteint d'une

maladie incurable depuis dix-huit ans, qu'il *guérira* bientôt. Elle décrit sa maladie, lui dévoile même l'état de sa conscience. — Trois convulsionnaires doivent, en prenant son mal, concourir à sa guérison : d'abord la Liquette, en extase, commence sa cure en tombant d'épilepsie; une autre prend les vertiges du chevalier; une troisième ses vomissements, etc.; en somme, le malade, complétement guéri, est si frappé de ce prodige, qu'il se retire dans un ermitage pour faire pénitence.

Sont-ce des fourbes, des insensées, des femmes hystériques excitées par des passions lubriques, comme Hecquet le prétend? — Ces insensées prêchent à ravir; dans leurs extases, elles font des gestes figuratifs dont elles donnent l'explication; ce qu'il y a de puéril et d'obscène, de grand et de sublime ne vient pas d'elles, *mais de cette cause prétendue divine* qui opère tant de prodiges.

Sont-ce des fourbes? Qu'on nous expliquè ces jeûnes, ces pénitences extraordinaires qui étaient autant de symboles. Le jeûne de M. Fontaine, qui dura quarante jours, était-ce une jonglerie, ainsi que les crucifiements? La pénitence de cette convulsionnaire qui ne prit chaque jour pour toute nourriture qu'une cuillerée de fiel de bœuf pendant neuf jours, et vécut pendant vingt et un jours d'excrément humain et d'urine, était-ce fourberie, goût dépravé? il y aurait trop à dire. — C'était l'obéissance à un ordre donné par l'auteur de la convulsion; elle souffrait des douleurs intolérables en refusant d'obéir; en obéissant, ces pénitences, qui devaient causer la mort aussi bien que les coups capables d'assommer, rendaient sa santé plus vigoureuse. Il semble que l'agent des convulsions ait voulu se moquer des jansénistes, qu'il trompait de

mille manières. — Il eût fallu un volume pour analyser le *Naturalisme* d'Hecquet, il en faudrait un second pour en montrer toutes les inepties et le réfuter en détail, s'il le méritait.

Les accusations d'incontinence, de lubricité sont fausses sous le point de vue de la moralité. L'agent prétendu divin commande des impuretés auxquelles, comme autrefois chez les gentils, on se livre ici par piété. — Ce sont autant de symboles divins. — « C'est pour confondre les prétendus sages, disait l'oracle des convulsionnaires ; elles n'y ont point de part. L'ivrognerie, les prostitutions incestueuses, etc., pour ces cœurs purs, tout est pur. » — « Elles accomplissent ainsi la volonté divine, » disait un auteur janséniste.

« Tout ce que Dieu commande est excellent, est-il dit dans un écrit, pour répondre aux différentes accusations ; c'est un état figuratif. » — Peut-on ne voir qu'un libertin dans ce frère, qui, obéissant au prophète Nathan, se retirait dévotement avec une sœur pour travailler dans un coin à la mulplication des élus?

Non, ce n'est pas ainsi que des fourbes agiraient pour fonder une religion et pour prouver sa divinité; et il serait impossible enfin à des fous d'opérer les prodiges qui la confirmaient.

Hecquet n'avait ni vu ni voulu voir. Ce vertueux septuagénaire avait pour cela un motif chrétien. — « On défend, dit-il, d'aller au théâtre, il s'y passe des choses moins indécentes que dans les assemblées des convulsionnaires. » (*Ibid.*, p. 154.) — Mais comment a-t-il pu, avec son savoir et du bon sens, écrire tant de sophismes et de puérilités pour expliquer le merveilleux des convulsionnaires? — Des prodiges joints à des turpitudes et à des folies ne lui manifestaient pas l'action divine, et s'il soupçonna celle du diable,

il crut sans doute préférable pour son siècle de parler en médecin. — Moins entraîné par la passion, il eût peut-être mieux senti la faiblesse de ses arguments. Ce médecin, janséniste zélé, pour attaquer les prétendus miracles des convulsionnaires, laisse aux théologiens la tâche ingrate d'instruire des hommes matériels. Pour lui, il exhume de sa bibliothèque les traités poudreux qui lui permettront d'attaquer les prodiges de l'œuvre des convulsions par les moyens qui convenaient le mieux à son époque. — Les philosophes, les gens du monde, les esprits forts applaudirent. — Qui le croirait? des théologiens eux-mêmes applaudirent. Peu importait à ceux-ci l'arme dont on se servait pour terrasser le monstre. — Mais en acceptant les théories matérialistes, c'était favoriser néanmoins le matérialisme, c'était toujours fournir des armes pour renverser la doctrine qui enseigne le surnaturel et le surhumain ; les meilleurs esprits suivirent la pente du siècle, et d'ailleurs on ne pense pas à tout.

Réflexions sur la négation des faits.

D'après la logique du bon sens et celle de la philosophie la plus élémentaire, on pensait que la certitude d'un fait quelconque, fût-il merveilleux, s'établissait par l'attestation de témoins probes, intelligents et éclairés, n'ayant nul intérêt à mentir, et assez nombreux pour n'avoir pu se concerter pour tromper, etc. — Les sceptiques ont voulu davantage : des attestations d'académiciens, des dépositions faites devant des officiers publics, etc. — Toutes ces conditions furent remplies par les jansénistes, celle même de répéter les faits devant témoins. Comment serait-il possible alors de les nier? Admirons cependant la grande

lumière du progrès. Malgré le témoignage de ses propres sens, il faut encore nier. — Pourquoi ? — Parce qu'il y a *impossibilité* absolue, parce qu'on ne doit admettre un témoignage qu'autant qu'il y a constamment union entre lui et la *possibilité* des faits. On refusera donc d'entendre les témoins, et on s'interdira comme on défendra à qui que ce soit de voir aucun prodige. En effet, d'après la nouvelle théorie sur le merveilleux, un miracle étant contraire aux lois de la nature, il est plus probable que les témoins se trompent ou veulent tromper, qu'il ne l'est que le cours de la nature soit interrompu. Il y a deux expériences opposées dont l'une détruit l'autre ; la plus forte doit prévaloir. Il faudrait qu'un témoignage fût tel que sa fausseté fût plus miraculeuse que le fait qu'on veut établir. « Mais, dit Hume, la plupart des hommes ne sont qu'un ramas de bigots, d'ignorants et de fripons ; et tout prodige fondé sur le témoignage est un sujet de dérision. » (V. *Essais sur l'entend. hum.*, X[e] *essai.*)

Tout prodige est donc impossible par les motifs qu'on vient d'exprimer. Les hommes peuvent mentir : donc tous les témoignages, quelque nombreux qu'ils soient, ne prouveront rien, la plus grande certitude morale ne prévaudra jamais sur une certitude physique. — On a vu constamment le feu brûler, les épées percer, les corps céder aux lois de l'attraction ; les coups énormes tuer ou causer différentes contusions, etc. « Dieu ne pouvant changer de volonté ni bouleverser l'ordre qu'il a établi, le diable le pouvant moins encore, vous amèneriez des milliers de témoins *véridiques*, *instruits*, déposer solennellement, disent ces nouveaux sceptiques, que nous n'en *croirions rien*. »

Plusieurs ne virent dans ces arguments qu'un sophisme : — « Qui donc oserait affirmer, disaient-ils,

que Dieu ne saurait changer ou suspendre ses lois? » Hume avoue lui-même qu'on ne peut prouver *à priori* l'immutabilité du cours de la nature; mais Dieu, par exemple, en guérissant une maladie incurable, et même en ressuscitant un mort, détruit-il ses lois?— S'il fait marcher ou parler une statue, il ne change rien encore aux lois universelles qui régissent la matière; ce miracle particulier n'empêche les hommes ni de devenir malades, ni de mourir, ni le bois, ni les pierres d'être une matière inerte. Mais qui osera dire que Dieu, qui a créé les mondes, ne pourrait guérir par un acte de sa toute-puissance une maladie, naturellement incurable, ressusciter un mort, etc.? Nul ne peut soutenir l'*impossibilité absolue* d'un tel phénomène, et si le fait se présente, pourquoi rejetterait-on les témoignages nombreux qui le constatent? Est-ce parce qu'il serait contraire aux lois de la nature? Prouvez-nous que Dieu s'est interdit de faire des miracles dans les circonstances où sa sagesse les juge utiles, sinon nous continuerons de croire au témoignage des hommes consciencieux, prudents, intelligents, et surtout à celui des impies convertis par cette voie qui, dans tous les temps, les attestent. — Nous soutenons qu'il est absurde de rejeter les attestations d'hommes probes, sensés et désintéressés, qui n'ont pu s'entendre pour tromper, parce qu'il y aurait ici non un seul prodige, mais plusieurs. En effet, le miracle est un fait unique, mais les témoins attestant, durant toute leur vie, sans nul intérêt, et souvent contrairement à leur intérêt, qu'ils ont été témoins d'un prodige : ce serait autant de prodiges qu'il y a de témoins, parce que tous ici agiraient contre les lois de leur nature. Il en serait autrement s'ils attestaient un fait évidemment absurde; mais a-t-on jamais vu des hommes sensés at-

tester l'absurde : affirmer, par exemple, qu'ils ont vu un bâton qui n'avait pas deux bouts. On pourrait ajouter beaucoup à ces arguments, ce qui serait fort inutile.

Si nous examinons les prodiges infernaux, que nous sommes bien éloigné de vouloir comparer à ceux de la puissance divine, on nous accordera cependant, d'après ce qui a été dit, qu'il peut exister des êtres invisibles, infiniment au-dessus de nous par leur pouvoir et par leur intelligence, et capables de faire des choses prodigieuses. Le *comment*, quoique nous ne puissions le comprendre, ne suppose, ni lois physiques bouleversées ou suspendues, mais une force qui raisonne ; agissant occultement sur la matière, celle-ci peut guérir des maladies, quand la science serait impuissante à le faire, détruire l'ardeur du feu, empêcher les épées de percer, etc. — Ce qu'on a vu dans le cours de cet ouvrage dispense d'en dire davantage ; nos adversaires n'ont pu ni prouver que les esprits n'existent pas, ni établir leur impuissance. Si donc des témoins présentant toutes les conditions voulues pour la validité d'un témoignage, déposent qu'ils ont vu un possédé faire des cabrioles de dix pieds de haut, être suspendu sans soutien, lire les pensées, faire des discours admirables sur des sujets inconnus ; s'ils ont vu des convulsionnaires recevoir sans qu'il en résulte de lésion, des milliers de coups de bûches ou d'épées ; nul n'aura le droit de rejeter tant de témoignages concordants émanés de tant d'esprits divers, sous le prétexte d'*impossibilité absolue* ; car il existe pour ces témoins des preuves matérielles, qui excluent tout soupçon d'illusion des sens ou d'hallucination. La jonglerie, le soupçon d'imposture doivent être rejetés également, la nature des faits et le caractère des témoins l'exigent.

Si l'on ne peut ni nier, ni expliquer naturellement, il y a donc prodige !

Réflexions sur les discussions des théologiens concernant les miracles.

Les disputeurs étaient des théologiens plus ou moins distingués. La matière était donc bien obscure, puisqu'ils n'ont su s'entendre ! Néanmoins pour tout homme sans passion, étranger à la dispute, il est clair que les théologiens secouristes avaient tort de qualifier de miracles divins ce qui se passait parmi les convulsionnaires. Des prédictions tantôt vraies, tantôt fausses, des discours accompagnés de prodiges effrayants, grotesques, bizarres, mêlés à des dissolutions, ayant le nom de symboles figuratifs, fomentaient l'aversion contre le souverain Pontife, et excitaient la haine contre l'Église. L'idée de bouleverser tout ce qu'elle a établi, et la rébellion contre l'autorité temporelle, ne pouvaient venir évidemment que d'une source mauvaise.

Ils avaient aussi évidemment grand tort les théologiens anti-secouristes qui, pour diviniser les miracles du diacre, soutenaient que le démon ne peut faire des prodiges bienfaisants ; car l'Écriture, les Pères, les docteurs, les historiens ecclésiastiques, etc., ont constaté chez les hérétiques et chez les magiciens, des guérisons opérées d'une manière surhumaine. Voilà pourtant ce qui les trompait, ce qui a trompé et trompera constamment les sectateurs de toutes les fausses religions : la nature même de ces faux miracles vient encore prouver leur source. Ces guérisons ne sont point subites, souvent elles sont incomplètes, accompagnées de convulsions terribles, de phénomènes merveilleux, liés si étroitement avec les miracles du diacre, qu'on ne

saurait les séparer, il y a donc égarement. La passion des appelants ayant causé leur erreur, elle rend leur opiniâtreté inexcusable?

Ils avaient tort ceux d'entre les constitutionnaires auxquels tous moyens étaient bons pourvu qu'ils ôtassent au saint des appelants son auréole; et qui niaient ses miracles ou adoptaient les explications naturelles et jusqu'aux calomnies des esprits forts.

Puissante logique de plusieurs constitutionnaires.

Mais ils avaient raison ceux des constitutionnaires qui, guidés par la saine doctrine de l'Église sur les miracles, rappelaient les règles pour les discerner, et expliquaient ce qu'on doit entendre par ces termes : *La preuve des miracles par la doctrine, et de la doctrine par les miracles*. Le démon, transformé en ange de lumière, peut établir une doctrine qui semblera excellente; c'est ainsi que celle des montanistes séduisit Tertullien; elle n'en était pas moins une hérésie, et toute hérésie, d'après cet illustre Père de l'Église lui-même, vient du diable. — Vouloir juger des miracles par la doctrine, comme les appelants, ce serait donc ouvrir la porte aux fourberies, à l'erreur. Il en est de même de vouloir juger de la doctrine par les miracles, puisque Satan peut faire de grands prodiges ; tels seront ceux de l'Antechrist : — *Dabunt signa magna et prodigia*, dit l'Écriture (*Matth.*, XXIV, 24). — Les saints Pères n'ont jamais admis que les hérétiques puissent recourir à de telles preuves; il faut que doctrine et miracles aient l'appui de l'autorité de l'Église universelle. Il est prédit qu'il s'élèvera de faux christs: alors miracles chez les hérétiques, miracles chez les catholiques; lesquels croire? auxquels faut-il s'attacher? Il

faut suivre l'Église universelle, se soumettre à la décision des conciles et du chef de l'Église, suivre enfin la voie tracée depuis les apôtres. — La grandeur même du miracle et la sévérité de la doctrine n'en *prouvent pas l'orthodoxie.* Voilà les vrais principes dans tous les temps.

Les constitutionnaires qui les invoquaient disaient aux appelants : « Il est de foi qu'il s'est fait et qu'il se fera de faux miracles. L'Apôtre a dit : Dieu enverra un esprit d'erreur qui fera croire au mensonge, parce que l'on aura refusé d'accepter la vérité. (2 *Thess.*, II, 10.) L'unique moyen de se garantir de cette erreur, *maintenant et dans l'avenir*, c'est donc de bien reconnaître la possibilité des faux miracles. —Nier généralement tous les miracles, ou admettre qu'ils sont tous véritables, et qu'il ne puisse s'en opérer en faveur du mensonge, est une erreur aussi funeste que de les nier tous d'une manière absolue. »

Ce double préjugé de tout nier, ou de croire que tout prodige a le caractère de miracle divin, multipliait singulièrement le nombre des jansénistes. Les premiers, comme Montgeron, se convertissaient en les voyant, et la foi des appelants augmentait, au point de la soutenir au prix de leur sang. On voit alors pourquoi tant de traités furent composés pour ou contre les miracles. Des protestants, tels que Serces, admettaient les miracles du Christ et des apôtres, mais ils niaient les prodiges de Satan et les miracles des papistes. Les libres penseurs, tels que Hume et Woolston, les rejetaient tous, pendant que les appelants discutaient entre eux ou avec les constitutionnaires. Comme on vient de le voir, il devient impossible d'analyser ici tout ce qui fut dit pour attaquer, défendre, et discerner.

« A l'avénement de Jésus-Christ, objectaient les appe-

lants, les Juifs et les Gentils pouvaient, d'après la doctrine des constitutionnaires, rejeter les preuves de sa mission, car il n'en avait d'autres que sa doctrine et ses miracles; vous tombez dans un cercle vicieux, etc.»

Les miracles du Sauveur, répondaient les constitutionnaires, avaient d'abord un caractère divin qui manquait aux prodiges des idolâtres; quant aux Juifs, ces miracles avaient été prédits dans leurs livres saints, et la morale de l'Évangile l'emportait sur celle du judaïsme. Le Sauveur prouvait donc sa doctrine par ses miracles, et ceux-ci l'étaient par sa doctrine. L'Église universelle, fondée sur cette double base, ne doit plus subir de changements dans ses dogmes ou dans sa doctrine. Un ange descendrait-il du ciel, il ne doit pas être écouté. Le Sauveur l'a recommandé, car *toutes* les promesses sont accomplies.

Tous les miracles qui sont faits dans l'unité et la communion de l'Église ont donc tous les caractères de miracles divins et leur autorité se trouve établie non-seulement par la doctrine du maître, mais par toutes les autres marques propres à constater leur vérité. — Les constitutionnaires insistaient sur ces principes de moins en moins connus du vulgaire, qu'ils trouvaient nécessaire de proclamer.— « Il importe, dit l'auteur du *Traité dogmatique sur les faux miracles*, de reconnaître la possibilité des faux miracles de Satan; la nécessité de se tenir attaché à l'Église universelle, et de ne pas négliger les avertissements du Sauveur, qui a dit: Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès du boire et du manger et les soins immodérés de la vie (*Luc*, XXI, 34), dont les effets sont de faire oublier le monde invisible et notre future destinée; il faut se rappeler ce qu'a dit saint Luc : Il en sera des hommes des derniers temps comme de ceux qui

vivaient du temps de Noé : le déluge les surprit. L'avénement du Sauveur surprendra de même. (*Luc*, XVII, 26 et suiv.) — Comment les prodiges de l'Antechrist pourront-ils séduire? C'est parce que les grandes vérités qui pourraient en garantir seront ignorées, combattues ou méprisées de la plupart. Le monde entier ne sera presque composé que de séducteurs ou de gens séduits, que de libertins ou d'incrédules, de chrétiens lâches et indifférents. Tout occupés des soins de cette vie, ils ne chercheront pas dans les écrits des Pères et des théologiens de quoi se précautionner contre les séductions des faux miracles ; ils ignoreront même s'il y en a, et quand on leur annoncera cette importante vérité, elle paraîtra si nouvelle, qu'ils auront peine à s'en convaincre. Les séducteurs, pour accréditer les faux miracles de Satan, auront intérêt d'effacer de l'esprit des peuples cette grande vérité. Tout miracle bienfaisant aura pour eux un caractère divin; erreur d'autant plus inévitable que ces miracles seront plus éclatants. — Pendant la durée de tous les siècles Dieu a arrêté de mille manières la trop grande séduction de Satan ; tantôt il ne lui permet de faire que de vils prodiges, tantôt il l'arrête. Mais il n'en sera pas ainsi de la dernière séduction. — Le démon pourra communiquer toute sa puissance diabolique à l'Antechrist et à ses suppôts. *Dabunt signa magna et prodigia*, dit le texte sacré. L'événement des convulsions a été permis comme un préservatif contre la dernière séduction, pour que les grandes vérités, qui seules pourraient en garantir, ne soient pas totalement ignorées ; Dieu a voulu par ces discussions les tirer de l'oubli et les mettre au grand jour; il a permis qu'elles fussent attaquées et qu'on donnât des règles pour discerner les faux miracles des

véritables. » (V. *Traité dogmatique sur les faux miracles*, p. 261 et suiv.)

« S'il faut juger des miracles par la doctrine, poursuit le même auteur, nous sommes aussi sûrs de la vérité de la décision de l'Église que nous le sommes de son infaillibilité sur la doctrine. S'agit-il de prouver la doctrine par les miracles, comme il est essentiel à la conservation du dépôt que l'Église en maintienne la pureté, il y a la même nécessité qu'elle ne se trompe pas sur la nature d'une preuve qui devient l'unique caractère distinctif de la vérité. » (*Ibid.*, p. 284.)

Il répugnerait de tronquer davantage le texte du savant *Traité dogmatique* de l'abbé Le Rouge. Pour en apprécier l'excellente argumentation, il faudrait le lire et le méditer; il prémunit non-seulement contre les miracles de l'Antechrist, mais ses principes sont faits pour éclairer un jour ceux qui seraient témoins d'un événement analogue à celui des prodiges des convulsionnaires.

Résultat des discussions concernant les miracles sur les gens du monde, et ensuite sur les masses.

Ceux qui s'étaient flattés que la discussion sur les miracles éclairerait l'humanité furent déçus dans leur espoir. Il y en eut peut-être parmi ceux qui niaient les miracles qui y crurent, mais sans savoir mieux les distinguer, et si quelques-uns surent les discerner, la multitude devint encore plus incrédule. Les disputes des jansénistes entre eux et contre les constitutionnaires firent penser que la doctrine sur les miracles était pleine de ténèbres et de contradictions, propre à favoriser tous les systèmes, et ne méritait pas la peine d'être étudiée. Les ouvrages impies d'esprits forts,

tels que le *Discours sur les miracles de Jésus-Christ* par le ministre Woolston, le livre anonyme qui a pour titre : *Fausseté des miracles des deux Testaments*, celui de Serces, etc., étaient plus intelligibles ou trouvèrent plus de sympathie. Les chapitres plaisants ou sérieux sur les miracles insérés dans les livres des philosophes, exigeaient moins de contention d'esprit, et on les trouvait plus accessibles à la raison. Loin d'être ennuyeux, la plupart étaient même amusants. Les livres qui soutenaient que le diable ne peut faire de prodiges devaient être bien accueillis à une époque où il était de bon ton de se moquer de la magie et de ne plus vouloir entendre parler de magiciens ni de démons.

En résumé, ces discussions, jointes aux causes que l'on a citées ailleurs, non-seulement renversèrent la croyance à la magie, mais l'impiété s'en fortifiait. Il en fut comme aujourd'hui des journaux : chacun lit celui qui flatte davantage ses opinions et son goût ; les ouvrages orthodoxes eurent peu de lecteurs ; les habitants des villes dirent, et bientôt les villages répétèrent : « Dieu ne fait plus de miracles ; le diable, s'il existe, ne fait pas de prodiges ; si l'on en parle, il faut bien se garder de croire que cela est et ne pas s'en occuper, car c'est impossible, c'est absurde. » Aussi la controverse, après avoir intéressé les esprits autant que peut le faire de nos jours la politique, ayant fini par les lasser, fut abandonnée ; on n'en avait retiré d'autre fruit qu'une occupation stérile, l'ennui et un surcroît d'incrédulité. Si ce fut une nuée lumineuse pour quelques-uns, elle fut obscure pour les masses, et les hommes les plus orthodoxes n'osèrent plus parler ni de miracles, ni de prodiges.

LIVRE VINGTIÈME

CHAPITRE I

Objections devenues vulgaires, que l'on croit puissantes, et qui n'en sont pas moins très-faibles et erronées.

Le siècle de Voltaire et le nôtre ont pensé que nos ancêtres étaient si ignorants, si crédules, et, disons-le, si disposés à voir du merveilleux partout, que nos physiciens-prestidigitateurs auraient été brûlés immanquablement comme sorciers. — Saint-André a écrit qu'un nommé Brioché, qui montrait des marionnettes à Soleure, fut emprisonné au dix-septième siècle et n'évita le supplice que parce que le capitaine Dumont, qui se trouvait là pour faire des recrues, intervint en sa faveur. (V. *Lettres au sujet de la magie*, p. 21.)

Une des causes qui ont fait nier la magie, c'est de prétendre que les professeurs de physique amusante font avec leurs tours ce qu'opéraient autrefois les sorciers. Non-seulement les gens illettrés croient aujourd'hui que la physique explique tout, mais les gens du monde, les hommes même instruits, ont la *simplicité* (nous les considérons trop pour employer le

véritable terme) de penser que les Decremps, les Julia de Fontenelle, les Robertson, les Conus et autres célébrités de ce genre, trop connus pour les nommer, surpasseraient les sorciers. Si on n'eût pas craint de donner trop d'étendue à cet ouvrage, on aurait mis en regard les pratiques de la sorcellerie et les prestiges des physiciens enseignés dans leurs livres, et on aurait vu une immense différence. On est si prévenu contre l'existence de la magie, et on croit être en même temps si assuré que la physique amusante explique tout, que personne n'a l'idée de comparer la *Magie blanche dévoilée,* de Decremps, le *Manuel des sorciers,* de Julia de Fontenelle, ou la *Magie dévoilée par la physique et la chimie*, etc., avec les opérations qui firent brûler les sorciers. Cependant ce serait le moyen de juger la magie et les tours de physique. — Ceux-ci tiennent à certaines combinaisons, à l'adresse des mains; ils exigent un théâtre, des appareils, des compères, etc. — Il faut ajouter que certains prestiges que les livres de physique n'expliquent pas, mais qui causent l'admiration des bons bourgeois, qui s'extasient devant tant d'adresse, pourraient bien être moins adroits qu'ils se l'imaginent, et moins naturels. — Autrefois déjà les démonologues prétendaient, avec quelque raison, que les prestidigitateurs de leur temps mêlaient avec des tours très-naturels des pratiques magiques, ce que nous ne saurions décider pour leur époque. On pourrait peut-être dans cette seconde moitié du dix-neuvième siècle dire que le magnétisme se mêle parfois à la physique amusante. Tel qui bat des mains en ne supposant que l'adresse du physicien, serait plus froid s'il soupçonnait l'agent occulte du magnétisme. — Quoi qu'il en soit, il faut décider 1° que les livres des faiseurs de tours n'expliquent nullement l'an-

cienne magie; 2° que certains tours extraordinaires pourraient bien être tout simplement du magnétisme que ces prétendus physiciens aiment à faire passer pour de l'adresse. Ils font plus, ils veulent faire croire que le magnétisme n'est lui-même qu'une jonglerie. Ils vendent de petites brochures où l'on apprend le secret de la communication de pensées, de la faculté des somnambules de voir les yeux bandés, etc. Ce sont des combinaisons de questions posées de telle sorte que la réponse s'y trouve toute faite. Disons ici que ces petites brochures, bonnes peut-être pour répondre à quelques questions, sont complétement inutiles quand il s'agit de questions plus compliquées. On conçoit que la brochure apprendra par la question la valeur d'une monnaie, son millésime, de quel métal elle est fabriquée, etc.; mais il y a loin de là aux réponses des somnambules et même à celles que l'on obtient sur le théâtre de quelques professeurs de physique amusante.

Disons donc que ceux qui ajoutent foi aux inepties que l'on vient de signaler font preuve eux-mêmes d'ignorance et d'une grande crédulité. Ni dans le siècle de Louis XIV, ni au moyen âge, on n'aurait point fait mourir un jongleur comme sorcier; d'abord, parce qu'il n'eût point hésité à montrer que ses tours étaient fort naturels et que nul magistrat ne se fût obstiné à y trouver du sortilége; 2° parce que dans ces siècles de crédulité on faisait des tours qui exciteraient encore aujourd'hui notre surprise et qu'on n'attribuait nullement au diable.

On conçoit que dans des siècles spiritualistes, où l'on croyait l'intervention des esprits possible, l'autorité se soit préoccupée d'actes qui pouvaient être superstitieux; comme on n'avait pas encore décrété, *de par la*

science, que le surnaturel n'existait pas, le magistrat, dans le double intérêt de la religion et de la société, châtiait plus ou moins rigoureusement tout ce qui lui semblait appartenir à la magie, et si quelqu'un faisait un tour suspect de sortilége, on l'invitait à l'expliquer. C'était une mesure de prudence qu'on ne peut blâmer, mais ce cas était fort rare. — Pomponace, au seizième siècle, dit avoir vu un jongleur qui faisait des choses si merveilleuses, que l'on craignait qu'il n'eût accointance avec le diable. Il découvrit son secret et fut élargi. (V. Wier, *De præstig. dæmon.*, l. Ier, c. XVIII, § 6.)

Ces prestiges n'avaient aucune ressemblance, surtout pour la manière de les pratiquer, avec les faits qu'on reprochait aux sorciers. Jules Scaliger, Matthiole, etc., rapportent un tour qu'on ne peut citer ici. Il se faisait au moyen d'une substance qui rendait insensé celui des spectateurs choisi pour faire rire les autres ; dès qu'il en était frotté, croyant nager, il craignait d'être emporté par les flots. Son illusion cessait lorsqu'on lui avait ôté le topique : alors le malheureux nageur, revenant à lui, tordait ses vêtements, épongeait ses cheveux, sa figure et sa barbe et essuyait ses membres. — Wier l'atteste. « Ce n'est pas une fable, » dit-il. (*Ibid.*, § 9.) — (Il ne paraît pas qu'on ait jamais fait le procès à celui qui administrait cet onguent.)

Le même Wier parle d'un Vénitien qui, cousu dans un sac, ayant deux boules sous les pieds, montait très-facilement sur une corde tendue depuis la tour du palais de Bologne jusqu'au sommet d'une maison de l'autre côté de la place. Cet homme, quoique petit, rompait l'os de la cuisse d'un bœuf, tordait ensemble avec ses mains trois clous de la grosseur du petit doigt. Il portait et faisait passer d'une épaule sur l'autre une pièce de bois de vingt pieds de longueur et d'un pied

d'équarrissage. Ce spectacle intéressait vivement, et l'acteur n'était pas inquiété ni accusé d'avoir opéré au moyen d'une force surhumaine. (*Ibid.*, § 10.)

Cardan rapporte de ces tours fort surprenants que le magistrat permettait, tels que : dévorer le feu, le rendre en soufflant; tirer des clous de la bouche; mâcher du verre ; se percer les bras et les mains avec des aiguilles; nouer des chaînes de fer, les anneaux demeurant entiers; des anneaux étant séparés, les jeter en l'air, d'où ils retombent réunis; faire fléchir jusqu'à la garde une épée appuyée sur le ventre nu, ou faire en sorte qu'elle paraisse entrer dans le corps; montrer un enfant sans tête, et la tête sans l'enfant, sans que l'enfant cesse de vivre. Cardan parle aussi d'objets cachés adroitement dans la bouche et que l'on vomissait à volonté. (V. Cardan, *op. omnia, De subtilit.*, l. XVIII, p. 636.)

Croit-on que ces prestiges qu'on donne aussi comme signes de possession faisaient douter de celles-ci ? Du tout, on ne s'y trompait pas. C'était une imitation adroite sur un théâtre avec des apprêts.

Cardan n'oublie pas les marionnettes, qu'il nomme *magatelli*. Celles de nos jours auraient fait peu de progrès. — « On pourrait, dit-il, à peine nombrer tous leurs jeux. Elles jouent, bataillent, chassent, sautent, trompettent, font la cuisine, etc. » (*Ibid.*) Il ne dit pas qu'on ait jamais voulu brûler celui qui les montrait.

Il parle, comme Wier, des sauteurs *funambuli*, qui avaient pour souliers des sphères de bois, et dit qu'ils se laissaient tomber d'une corde très-élevée, et s'y soutenaient tantôt par la seule courbure des orteils, la tête en bas; d'autresfois, se précipitant, ils se retenaient par ces boules. Il cite des choses plus surprenantes encore, que l'art du sauteur ignore peut-être aujourd'hui. Il

parle aussi de la manière de marcher sur les eaux, de rompre une grosse pierre d'un coup de poing, de casser une grosse corde neuve avec les mains, etc. Tous ces tours et autres qu'on peut lire dans Cardan ne passaient pas pour diaboliques.

Le Loyer, qui a fait un traité sur les apparitions des esprits et qui croyait à la magie, parle aussi longuement des tours de bateleurs. Les fardeaux qu'ils portent, leur agilité, leurs sauts, la subtilité de leurs mains... tout y est prodigieux. Il parle d'un homme qui portait sur la tête une pièce de bois de vingt-quatre pieds de long. Des enfants au-dessus faisaient mille tours de souplesse, et ce support restait ferme, immobile sur la tête du bateleur.

Croit-on que le ventriloquisme fût inconnu? Le Loyer dit, en parlant de gens qui imitaient les cris des animaux, « qu'il semblait à ceux qui étaient auprès d'eux qu'on les appelait de fort loin. » (V. *Des spectres*, l. Ier, c. VIII.)

Le même nous apprend, d'après les anciens auteurs païens et d'après les saints Pères[1], qui, — on le sait,

1. Les Pères distinguaient la magie diabolique des tours d'adresse ou de force et des jongleries. (V. Arnobe, *Adv. gent.*, l. Ier et II, saint Irénée, etc.) Ce dernier parle de ce qu'il nomme *Anaxilai ludicra* (*Cont. hæres.*, l. Ier, XIII, 1.) Delrio entend par là certains secrets, au moyen desquels, par exemple, tous les convives d'un repas paraissent noirs comme des Éthiopiens ou pâles comme des trépassés. — Saint Augustin cite aussi des faits assez étonnants et non moins naturels.

D'après les *Philosophumena* attribués à Origène, dont il a été parlé, les moyens artificiels pour rendre certains oracles et pour opérer certains prodiges étaient non moins adroits que ceux de la physique amusante de nos jours; s'ils ont pu tromper quelques personnes crédules, ils n'ont pu ni remplacer les prodiges païens ni les faire mépriser.

Cardan, en parlant de certains tours de force, dit « qu'il y a à les faire plus d'audace que d'esprit. » (*Ibid.*) Il raconte qu'un enfant étant

croyaient aux opérations diaboliques, que les jongleries de leur temps étaient si étonnantes, que celles du moyen âge et des siècles suivants n'en sont que de faibles imitations; et cependant on voit que ces tours alors et même au seizième siècle étaient loin de le céder à ceux de nos jours; c'étaient des exercices sur des chevaux au galop dignes de nos cirques modernes, des éléphants qui dansaient sur la corde, etc., etc. — C'est un bateleur qui se fait placer sur le ventre une enclume sur laquelle huit forgerons frappent le fer en cadence. — Ce sont des tours variés de singes, d'ânes et de chiens qui feraient enrager d'envie tous les ânes et les chiens savants du dix-neuvième siècle.

Les démonologues citent, il est vrai, d'autres faits qu'ils attribuaient à la magie, et qui font supposer, en

lié dans un sac, excepté les bras, marchait ainsi sur des cordes. Il parle de substances qui donnent des visions, etc.; ces choses sont licites; il en est d'autres qu'il faut attribuer aux mauvais esprits. Il y a des hommes, selon lui, qui restent dans l'eau trois ou quatre heures, d'autres qui restent une semaine sans manger. En parlant des gens légers à la course et des sauteurs, il dit qu'il a vu un sauteur porter deux hommes sur ses épaules, deux sous les bras, un sur le cou. Un autre enlevait avec sa chevelure une pierre que quatre hommes n'auraient pu soulever; avec cela il portait un homme sur ses épaules, soutenait avec ses dents un mât de navire, et, sans se servir de ses mains, le passait d'une épaule à l'autre. Des coureurs faisaient cinquante à soixante lieues par jour. Nul ne l'attribuait à Satan.

Delrio, qui passe pour si crédule, a cité aussi de ces tours. Il pense que par adresse on peut vomir du feu. (V. *Disq. mag.*, l. Ier, c. IV.)

L'antiquité nous parle du miroir d'Archimède, qui servit à brûler une flotte; de la colombe volante d'Archytas, des oiseaux d'or de l'empereur Léon, qui chantaient; de ceux d'airain de Boèce, qui voltigeaient et chantaient aussi; des serpents de même métal qui sifflaient, etc., tout cela n'était pas attribué à la magie; pour toutes ces choses et tant d'autres, on ne brûlait personne. Si tous étaient des tours de passe-passe, ces jongleurs étaient aussi savants que nous puissions l'être. S'il y avait quelquefois de la magie, on était plus indulgent qu'on ne le dit.

effet, une jonglerie bien adroite. — Delrio parle d'un homme qui, à quelque distance qu'il fût d'une personne qui tenait en ses mains un jeu de cartes, en changeait à son gré les figures; quoique éloigné d'une table, il faisait arriver à lui verres et bouteilles; il jetait des dragées sur la table, et devinait non-seulement la dragée qu'on avait choisie, mais si on avait hésité dans le choix. (*Ibid.*) — Bodin dit qu'étant aux États de Blois, en 1577, un Savoyard, nommé Le Comte, présenta une requête pour communiquer divers secrets utiles, mais on n'y répondit pas; Bodin le croyait sorcier, « car il apprenait, dit-il, à connaître les cartes sans les voir; se retournant et marmottant à l'écart, il disait les points des cartes. » (V. Bodin, *Démonomanie*, f° 137.) — (C'était la seconde vue, renouvelée dans le magnétisme.)

Il raconte, comme on sait, que Trois-Échelles reprocha un jour à un curé, en présence de ses paroissiens, d'être un hypocrite et de faire semblant de porter un bréviaire, tandis que c'était un jeu de cartes. Le bon curé voulut prouver le contraire, mais il tira un jeu de cartes qu'il jeta à terre, et s'en alla tout confus. Les spectateurs l'ayant ramassé, il se trouva de nouveau que c'était un bréviaire. Bodin cite un autre fait du même jongleur, qui, en présence de Charles IX, faisait venir dans sa main les anneaux d'une chaîne d'or, puis sur-le-champ la rendait entière. Le roi lui pardonnait de petits sortiléges; mais il fut moins indulgent cette fois. Trois-Échelles, condamné comme sorcier, n'obtint sa grâce qu'à la condition de révéler ses complices. (*Ibid.*, f°s 138, 133 et 80.)

Wier cite un fait de magie prestigieuse d'un magicien de Magdebourg. Celui-ci, après avoir fait tous ses

tours sur la place au milieu d'une grande foule avec un cheval savant, dit que, gagnant trop peu d'argent, il voulait monter au ciel. Il jeta en l'air une corde, y attacha son petit cheval, le prit par la queue ; la femme saisit son mari et la servante s'attacha à la femme, de sorte qu'ils formaient une chaîne que toute cette foule regardait tout ébahie jusqu'à ce que tout disparut dans les airs ; survient un passant qui demande ce qu'on fait là. On le lui raconte. « Mais je viens, dit-il, de les voir entrer dans une hôtellerie[1]. » (*Ibid.*, l. II, c. VII, §18.) — Les démonologues qui admettaient aussi des prestiges naturels, à l'exemple des saints Pères, au lieu de nier ou de rester court devant des faits inexplicables, n'hésitaient pas à attribuer ceux-ci au grand faiseur de prestiges, à Satan, qui fait voir ce qui n'est pas, et rend invisibles les objets qu'on peut voir. —Si c'étaient des tours d'adresse, il faut avouer que nos jongleurs ne sauraient faire mieux. — Mais on décidait autrement ; on sait que Delrio a dit : « Que, attirer des morceaux de fer sans aimant, des coupes et autres vases d'un bout de la table à l'autre sans aucun appa-

1. On ne dit pas que ce jongleur ait été inquiété. Cependant ce tour est inexplicable, et on doit ajouter qu'il n'est pas unique. Un prestige analogue s'est passé dans le siècle dernier dans une petite ville de Bourgogne. C'était un jour de foire. Le jongleur était accompagné d'une femme, d'un petit cheval, et de tout ce qui servait à faire ses tours : marionnettes et tout ce qui s'ensuit. Après plusieurs tours, il feint d'être en courroux, car il ne gagne pas l'eau qu'il boit. Il commence par jeter dans un puits qui était proche son petit mobilier, son cheval, puis sa femme. Tout cela fut fait avec une célérité extraordinaire, puis il s'en alla. L'eau du puits bouillonnait ; tous les spectateurs étaient émus. Où est-il ? disait-on. On allait le poursuivre, quand survinrent des passants ; auxquels on raconta l'événement. « Allez donc dans tel cabaret, dirent ceux-ci, nous venons de l'y voir entrer avec sa femme et son petit cheval. »

reil, c'étaient autant de prestiges magiques. » (*Ibid.*, l. II, q. 6.)

Pour savoir si ces tours étaient naturels, on désirerait un récit plus détaillé, que les auteurs ne donnent pas : si tout cela se passait sans que le jongleur y touchât et tel qu'on l'a rapporté, il est évident que ce serait au-dessus de l'adresse humaine. — Quoi qu'il en soit, ces prestiges, qui étaient fort surprenants, étaient très-rarement punis ; le sorcier de Savoie n'est pas arrêté, et Trois-Échelles lui-même ne fut pas inquiété pour ces sortes de pratiques, ce qui prouve qu'on était moins sévère qu'on ne pense ou que les jongleurs étaient plus habiles qu'on se l'imagine. Simon Trouvé, qui faisait apparaître des mets prestigieux devant des convives, ne craignit pas, comme on l'a vu, d'essayer ce secret au *Lion d'Or* à Essone, devant tout le monde, et on sait qu'il s'amusa beaucoup à faire manger ainsi des convives *à vide*. On sait aussi le mauvais tour qu'à une noce il fit à plusieurs jeunes filles, et qu'à un marché il fit danser les femmes qui y apportaient du beurre. On eût été plus indulgent s'il eût borné là son savoir en jonglerie.

On est bien forcé de le dire, ce qui nous étonnera toujours, c'est que ces jongleurs (s'il y avait jonglerie) n'aient pas fait connaître la manière toute naturelle avec laquelle ils procédaient. Pourquoi un matois comme Trois-Échelles s'est-il laissé condamner? Au lieu de dire qu'il fait partie d'une secte de sorciers plus nombreuse qu'on ne pense, il devait dévoiler son secret, il avait affaire à des hommes, comme on l'a vu, fort disposés à l'indulgence. Comment se fait-il qu'un homme comme Bayle ait dit que Trois-Échelles était sorcier? Comment se fait-il enfin que Simon Trouvé, dans ses interrogatoires, en racontant com-

ment il opérait, ait dit qu'il faisait apparaître des mets prestigieux en mettant des pattes de taupes sous l'assiette de chaque convive? etc.—Quel rapport trouve-t-on ici entre la cause et l'effet? Mais Simon Trouvé avoua des sorcelleries qui le firent condamner aux galères.

Des Bordes, valet de chambre du duc de Lorraine, commandait aux personnages d'une tapisserie de venir au milieu de la salle; il fit un jour descendre de leur potence trois pendus auxquels il ordonna de venir rendre leur devoir au duc, ce qu'ils firent, puis s'en retournèrent [1]. Ces prestiges étaient sans conséquence.

1. Si, malgré ce que l'on a dit précédemment de la puissance du démon sur les corps, le lecteur rejetait ce fait comme une impossibilité, nous le renverrions à Delrio, l. II, q. 29, *An diabolus possit facere ut homo vere resurgat?* Ce savant théologien, ayant discuté cette question, prouve que le démon n'a pas le pouvoir de ressusciter, c'est-à-dire d'opérer le retour de l'âme dans son corps. Mais les magiciens peuvent, en vertu d'un pacte, contraindre les démons d'entrer dans un cadavre, de le mouvoir, de le porter, de l'agiter de sorte qu'il semble vivant.

On peut voir sur le même sujet N. Remi, *Dæmonolat.*, l. II, c. I.

Le Loyer (*Discours des spectres*, l. III, c. IX, p. 241 et suiv.) s'exprime ainsi : « Quand je tiens que les diables prennent un corps mort, ce n'est pas à dire que je veuille faire une illation qu'ils l'animent, ce serait donner un pouvoir aux démons qu'ils n'ont point, qui est *d'informer* le corps. Mais on ne me pourrait nier que les diables s'emparent des démoniaques, ne meuvent leur corps à leur plaisir; pourquoi ne pourraient-ils faire de même en un corps mort? »

« Je ne puis, pour vérifier que les diables prennent des corps morts, qu'ils font cheminer comme vifs, apporter histoire plus récente que celle-ci de notre temps, de la démoniaque de Laon; un des diables qui étaient dans son corps prit le corps mort d'un pendu en la plaine d'Arlon. »

Dans le chapitre suivant Le Loyer rapporte plusieurs histoires semblables.

On peut voir l'ouvrage du célèbre médecin H. Kornmann, *De miraculis mortuorum*. Cet auteur dit que c'est pour chasser Satan des cadavres que les Pères établirent l'usage d'asperger les tombeaux d'eau

Le duc s'en amusait; mais, ayant maléficié plusieurs personnes et fait des aveux, ce sorcier subit la peine du feu. — Ce qu'on vient de dire est plus que suffisant pour prouver que l'on était loin de condamner à mort un pauvre jongleur pour avoir fait quelques tours. Nos ancêtres étaient donc moins ignorants, moins crédules qu'on ne pense; les démonologues ont même osé dire que les vrais ignorants, ce sont les esprits forts; que les hommes crédules, ce sont ceux qui croient toutes les balivernes que débitent les premiers sur un sujet qu'ils ne connaissent pas. — La fascination ici est évidente. Les magnétiseurs l'avoueront, mais réussiront-ils à l'expliquer physiquement?

bénite; nombre de faits établissent qu'il peut s'emparer des cadavres, les mouvoir comme s'ils étaient animés. — L'*Histoire des vampires*, par exemple, dans de vastes contrées d'Europe, prouverait ces sortes de faits sans réplique. Nous espérons pouvoir en dire quelques mots dans le sixième volume de cet ouvrage.

CHAPITRE II

Pourquoi, dans les siècles éclairés, ne croit-on plus aux esprits? Pourquoi ne se montrent-ils plus? Les sorciers les auraient-ils effrayés? Réponses à ces objections.

Le titre de ce chapitre renferme une objection que l'on fait souvent dans le monde; ceux qui la répètent n'ont pas lu ce qui précède, ou, s'ils l'ont lu, ils n'auront pas remarqué qu'elle contient la réponse à cette objection. — « Une preuve, disent les prétendus esprits forts, que les sentiments des démonologues sont des traditions des temps d'ignorance admises par des hommes crédules et disposés par tournure d'esprit à les propager, c'est que le diable qu'on évoquait autrefois si facilement ne se montre plus. Le progrès des lumières a chassé l'esprit de ténèbres, ou mieux, il a dissipé les ténèbres. Plus on marche dans la voie du progrès, plus le nombre de partisans des vieilles superstitions a diminué. Les mystiques dévots et les mystiques du diable ont heureusement disparu. Nous avouons, ajoutent-ils, que ce changement d'opinions, que l'on peut signaler dans toutes les classes de la société, n'est pas toujours dû à de longs raisonnements sur un sujet que la plupart ne connaissent pas. Les savants, les philosophes *ont raisonné pour le vulgaire*; il a connu leurs conclusions, et il en a senti la sagesse;

voilà comment le simple bourgeois, l'artisan des villes et le travailleur des campagnes sont devenus philosophes : c'est-à-dire tous ont eu le bon sens de se moquer des croyances chimériques de nos pères; s'il existe d'autres raisons,—qu'on veuille bien les montrer, nous ne les connaissons pas. »

Ce n'est pas le progrès des lumières qui a *fait nier* et mépriser le monde invisible, répondent les spiritualistes; partout, même dans les temps d'ignorance et de ténèbres, il s'est trouvé des incrédules et des sceptiques.—Étaient-ce de hautes intelligences, des natures d'élite? — C'est précisément le contraire; c'étaient d'ordinaire des hommes charnels, exclusivement livrés à la satisfaction des besoins physiques, dont l'intelligence n'avait d'autre souci que d'acquérir les biens matériels qui sustentent le corps, pour goûter ensuite *les voluptés qui l'énervent*. Si des esprits plus élevés, franchissant les bornes du monde invisible, contemplaient l'infini et croyaient à l'intervention des génies, ceux-ci s'en *moquaient*. Déjà dans la Grèce barbare, Eurymaque, incrédule, se moquait du devin Halitherse. A côté des Socrate et des Platon qui admettaient les esprits, des sceptiques les rejetaient; à côté dês pythagoriciens, qui recommandaient la sobriéte, pour dégager l'âme et communiquer avec les dieux, Épicure, qui les nie, ne recommande de s'abstenir que pour mieux jouir. Toutes les époques présentent dans le même temps à l'observateur : des spiritualistes qui croient et des hommes exclusivement voués au culte de la matière et des sens qui nient. Dans telle période, le nombre des premiers domine; dans telle autre, ce sont ces derniers, car il existe une classe nombreuse qui fait loi et qui fait pencher la balance, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. C'est celle qui accepte l'opi-

nion régnante sans discuter : ce sont les disciples de la vérité ou de l'erreur sans examen. Pendant que le spiritualiste juge les opinions de son siècle, l'homme *matériel* est conduit par ses instincts, et la foule est entraînée par l'esprit d'imitation.

Tandis que les miracles du christianisme peuplaient les déserts de contemplatifs vivant de racines, Rome épicurienne avait des hommes, si on peut leur donner ce titre, qui provoquaient des vomissements pour savourer un second repas. De nos jours, ce qui est moins vil, sans doute, tandis que de savants religieux se livrent au jeûne et aux mortifications, bien des gens dans le monde, disposés à en rire comme d'une folie, n'ont d'autre préoccupation que d'exciter leur appétit par des stimulants et par la variété des mets. Les premiers sont-ils plus ignorants que les seconds?

Le moyen âge, comme nous, avait ses incrédules. L'illustre Gerson nous en a dévoilé la cause : « Ce sont ceux qui ne sont occupés que des choses sensibles, qui rapportent tout au corps, qui ont laissé affaiblir leur foi et obscurcir leurs lumières naturelles. »

Déjà la Renaissance en comptait un bon nombre, et de Lancre, dans son langage énergique et naïf, gourmandait l'incrédule : « Refuseras-tu, disait-il, de croire à l'existence du démon, après avoir vu tant de maléfices, dont tes amis, ta famille, tes enfants ont été victimes? Faut-il donc qu'il t'étrangle toi-même? » De Lancre était-il plus ignorant que ceux qu'il apostrophait ainsi?

Dans les siècles suivants le nombre des incrédules grossit, on rejette les esprits, on nie leur action : « Quels sont ceux qui nient? disait le savant Brown, initié aux lumières du progrès, sont-ce de vrais philosophes? Ce sont des impies, des athées. »

Vossius, Nicole, Le Brun, etc., en disaient autant : « Non, ce n'est pas la science, disaient-ils, c'est l'âme qui, n'étant touchée que des choses sensibles, ne croit pas ce qu'elle ne voit pas ; elle rejette les esprits, ils n'en sont que plus formidables ; de telles gens ressemblent à ces insensés dont parle l'Écriture qui, n'étant livrés qu'au culte de la matière, poussent la folie jusqu'à ne pouvoir reconnaître qu'il y a des effets qui ne peuvent être produits que par des substances spirituelles. » — Ces hommes célèbres étaient-ils étrangers au progrès ou incapables de l'apprécier?

La vraie cause de l'incrédulité, c'est le cœur ; ce sont les passions, les instincts de la bête, l'attachement aux voluptés. S'il y a progrès dans les sciences naturelles, les spiritualistes y sont initiés, tandis que les matérialistes restent étrangers aux sciences spirituelles. Alors les esprits qu'ils nient sont à leur insu leurs conseillers secrets, et les attachent de plus en plus aux choses terrestres. Ils avaient déjà de mauvais yeux ; ces esprits les ont complétement aveuglés, comment veulent-ils qu'ils se montrent? ils ont un trop grand intérêt à se cacher.

« Vous ne citez, répliqueront les libres penseurs, que les disciples d'Épicure, ou des hommes qui ne convoitent les richesses que pour grossir le nombre des voluptueux ; vous oubliez que souvent les auteurs du progrès sont en même temps des penseurs, des hommes de mœurs sévères, la plupart sobres comme Pythagore, qui rejettent les croyances des spiritualistes, parce que leur raison en juge l'absurdité. Ceux-ci examinent, puis décident : ce sont les vrais savants, et les bienfaiteurs de l'humanité. »

Si ce n'est l'amour des voluptés, ne serait-ce pas trop souvent l'esprit d'orgueil qui a incité ceux-ci à

briser les entraves que leur imposait la religion? Notre foi est basée sur les manifestations du monde invisible, pourquoi les rejettent-ils? Quels sont leurs arguments? Les uns, acceptant les faits, inventent des systèmes absurdes et opposés entre eux pour les expliquer; d'autres les nient; ils ne s'entendent pas, et renouvellent les disputes sans fin de ces philosophes dont parlaient les Pères; ils renversent tout et ne peuvent rien édifier. « Ce sont les bienfaiteurs de l'humanité, » dit-on, — avouez plutôt qu'ils en sont la plaie, et si les sociétés sont menacées de dissolution comme les sociétés antiques quand elles furent infestées de sophistes, nous savons à qui nous le devrons. « Ces penseurs prétendent détruire dans le peuple la superstition : » — ils n'ont détruit que l'esprit religieux. Aussi le peuple, matérialiste, impie et même athée, est disposé à tout admettre, tout, excepté les vérités éternelles qu'il méprise, parce qu'on les a attaquées et qu'il ne les connaît plus.

Ainsi s'expriment, dans cette seconde moitié de notre siècle, des hommes auxquels on ne peut refuser ni une haute intelligence, ni la connaissance de leur siècle. Ce sont aussi des hommes studieux, initiés aux sciences divines et qui vivent sous le soleil de la philosophie. Mais ils trouvent que sa lueur blafarde n'éclaire pas, que ses rayons refroidissent au lieu d'échauffer. « Une philosophie orgueilleuse et menteuse, disent-ils, s'est substituée à la religion de nos pères, établie par les manifestations du monde spirituel, qui ne se révèle, que quand Dieu le juge convenable dans sa sagesse et dans sa justice. Ces manifestations ne peuvent être méprisées que par l'ignorance ou la mauvaise foi, ou par des prétentions dont la source est condamnable. Voilà pourquoi les flots du sensualisme

et de l'impiété, montant incessamment, menacent de submerger le monde. »

« Le diable ne répond plus, dit-on, comme autrefois, dans les évocations. » — Il ne répond que trop bien, mais il agit selon les époques, et ses succès sont toujours certains. — Pour terminer cette discussion, citons un seul fait, on ne doute pas qu'il s'en soit présenté beaucoup de semblables. Celui-ci s'est passé, comme on va le voir, en Espagne.

L'Inquisition d'Espagne, au dix-huitième siècle, fit arrêter un artisan pour avoir apostasié et dit qu'il n'y avait ni diable ni sorciers, que c'était pur charlatanisme. — Jean Pérez avait éprouvé de si grands malheurs, que, dans son désespoir, il appela le diable : en retour, il lui offrait son corps et son âme. Satan ne vint point. Il s'adresse à une sorcière, qui pratique les cérémonies voulues, le nom de Pérez est écrit avec son sang; il fait des invocations, tout est inutile : Pérez, dès lors, convaincu qu'il n'y a pas de diable, apostasia, et soutint, comme on l'a dit, que diables et sorcelleries sont des impostures. (V. Llorente, *Hist. crit. de l'inquis.*, t. II, p. 51 et suiv.) Il ne manqua pas de gens qui tirèrent la même conclusion de cette non-comparution. L'incrédulité en fut fortifiée; on eut beau dire que ce refus de comparaître ne prouvait rien contre l'existence de Satan, qui ne veut pas de Jean Pérez comme sorcier, car il voit qu'il l'aura comme apostat, et que cette aventure servira sa cause. — En effet, si le démon s'était montré, Pérez se serait peut-être repenti, ses parents, ses amis se seraient confirmés dans la croyance à l'intervention diabolique, tandis que tous ont pensé comme lui.

En fin politique, le diable, dans les siècles matérialistes, trouve son compte à se cacher, quand il peut,

pour faire nier son existence. — Ce raisonnement était logique, il lui manquait d'être accueilli; on répéta de plus belle les déclamations contre le moyen âge, contre sa crédulité et ses ténèbres qui se dissipent insensiblement devant la vive lumière du progrès; on l'a vu cependant, c'est précisément le contraire. Le moyen âge était plus sceptique sur ce sujet que le seizième et le dix-septième siècle, parce qu'il connaissait moins les faits.

CHAPITRE III

L'Église pratiquait autrefois des momeries que le progrès et la raison lui ont fait abandonner ; réponse à l'objection. — Observations.

L'Église pratiquait autrefois des momeries que le progrès et la raison lui ont fait abandonner ; réponse à l'objection.

« Si certaines pratiques n'avaient pas été jugées puériles, disent les esprits forts, l'Église ne les eût point abandonnées. Quels sont les prêtres qui croient aujourd'hui que le son d'une cloche bénite écarte les nuées dirigées par le diable? Existe-t-il un seul village dont le curé se rende aujourd'hui sous le porche de son église pour exorciser une nuée et commander à la tempête en multipliant les signes de croix? ou qui, armé du goupillon, excommunie les insectes? Les prêtres en riraient eux-mêmes, s'ils l'osaient. Il faut en conclure que l'Esprit-Saint, qui inspire l'Église, s'est mieux inspiré lui-même. Il a vu qu'il se trompait, il a fait son profit des progrès de la science. L'Église, loin d'être infaillible, marche donc, mais lentement, dans la voie de ce progrès, en reconnaissant que ses vieux usages ont pris naissance dans les temps d'ignorance et de barbarie. Osera-t-on espérer que l'Église éliminera encore une foule de superstitions et de momeries qui éloignent d'elle les gens sensés! »

On ne saurait aborder ici toutes les considérations de ce sujet, effleuré déjà dans le tome III (p. 368 et suiv.) de cet ouvrage. L'Église reconnaît en principe (sans lui attribuer cependant tous les fléaux qui sévissent sur notre monde) que celui qui fit tomber le feu du ciel sur les biens de Job peut faire éclater la foudre et ravager les récoltes par la grêle.

Celui qui sut imiter plusieurs miracles de Moïse peut encore produire des insectes par les mêmes moyens. Si le doigt de Dieu sut l'arrêter quand sa sagesse le voulut, les exorcismes faits en son saint nom le pourront de même s'il le veut. Peut-on blâmer la piété du prêtre autrefois qui, ne pouvant discerner s'il avait affaire à un fléau météorologique, zoologique ou satanique, s'adressait à Dieu pour en conjurer les désastreux effets? Quelle qu'en fût la cause, Dieu ne pouvait-il l'arrêter?

On sonnait autrefois les cloches pour inviter les fidèles à prier, c'était dans le même but de fléchir Dieu. Si on a renoncé en partie à ces pieuses pratiques, ce n'est pas que l'Église ait cessé d'avoir confiance en leur efficacité; mais, loin d'exciter la piété, elles seraient un sujet de scandale; loin de prier, l'impie blasphémerait. Ce n'est donc pas le progrès des lumières, mais bien les progrès de l'impiété qui ont forcé l'Église de pratiquer souvent en secret ce qui se faisait avec une sorte de solennité. L'évangile de la Passion est encore récité aujourd'hui dans la plupart des campagnes aux approches d'un orage; et aux processions faites pour obtenir la pluie on a substitué les prières dans les temples. L'Église a toujours la même confiance; mais si elle garde ses croyances, elle est aussi très-prudente dans ses actes extérieurs.

Au dix-huitième siècle, malgré le progrès, les parti-

sans de la vieille et immuable doctrine répondaient ainsi aux esprits forts.

Observations.

On pourrait clore ici le dix-huitième siècle ; tout ce qu'on a dit démontre que les faits merveilleux s'y sont manifestés aussi fréquemment que dans aucun siècle. Si les procès pour actes de magie ont été plus rares, on le doit peut-être moins à la discontinuation des sortiléges qu'au dessein bien arrêté de ne plus en poursuivre les auteurs. Si les épidémies de possession dans les couvents ont cessé, les possessions isolées étaient encore fréquentes ; qu'il y en ait eu de fausses, nul n'en veut douter, mais il s'en présentait aussi de très-réelles, c'est-à-dire avec tous les signes qui les faisaient jadis attribuer au démon. L'événement le plus frappant par sa durée, par le nombre des individus acteurs ou témoins des phénomènes étranges qui ont eu lieu dans la capitale et dans plusieurs provinces fut celui des convulsions, si diversement apprécié, comme on l'a vu ; quoiqu'il fût de nature à raviver la croyance à l'intervention d'un agent spirituel, il fut tel aussi qu'avec beaucoup de bon vouloir rationaliste, on pouvait le nier avec les esprits forts. C'est ce qui arriva, et le rationalisme triompha ainsi dans toutes les classes.

Mais, qui le croirait ? au milieu de cette société qui avait abjuré la doctrine de l'Église sur les esprits, on vit des hommes qui voulurent entrer en commerce avec les êtres du monde invisible, non comme de vils sorciers, mais par une sorte de pratiques théurgiques. Ceux-ci ressuscitèreut le paganisme un peu modifié des néoplatoniciens, ou adoptèrent ce mélange monstrueux de christianisme et de théurgie tenté par quel-

ques philosophes du seizième siècle. Les faits merveilleux vont donc se présenter sous un nouvel aspect; c'est-à-dire, pour s'exprimer comme les très-rares disciples de l'ancienne doctrine, *le diable va changer de batterie* pour arriver à ses fins, ce qui ne s'opposera point toutefois à ce que la manifestation des faits magiques anciens que nous connaissons ne continue. Mais peu à peu la vieille magie va se transformer et recevoir dans le dix-neuvième siècle un nom qui lui permettra de se répandre non-seulement sans causer de l'horreur, mais comme une science nouvelle digne du plus bel accueil. Satan, qui sera nié, n'aura jamais été plus puissant. — Commençons par l'illuminisme.

LIVRE VINGT ET UNIÈME

CHAPITRE I

Des illuminés. — Swédenborg.

Des illuminés.

Dans le dix-huitième siècle, aussi impie que sensuel, l'illuminisme fit des progrès effrayants, surtout par les résultats qu'on pouvait en attendre. Il est le père, assure-t-on, de la révolution de 93, de celles qui ont suivi et de celles qui nous menacent. A ceux qui s'étonneraient que nos révolutions, fruit de l'impiété, de la corruption et des passions les plus détestables, sortissent des hérésies religieuses, on rappellerait quel fut l'esprit qui dirigeait les hérétiques du seizième siècle et de tous les temps, et le but auquel ils tendaient. On aurait sur ce sujet si complexe à composer des volumes, dont on ne saurait donner dans cet ouvrage, pourtant déjà si long, qu'un simple aperçu.

Les illuminés se présentent dans divers États de l'Europe, mais surtout dans la rêveuse Allemagne, qui n'a jamais cessé de croire aux esprits. Parmi les noms

à citer, nous voyons Swédenborg, suédois; Martinez Pasqualis, chef des martinistes; le bénédictin Pernety, bibliothécaire du roi de Prusse, mort en 1801; un seigneur polonais, Grabianka; puis Brumore, frère de Guyton-Morveau, Mérinval, etc. — Réunis à Berlin, livrés à l'étude des sciences occultes, ils connaissaient l'avenir au moyen de la combinaison des nombres; le ciel répondait à leurs questions. Une voix céleste leur enjoignit de se rendre à Avignon, où ils fondèrent une secte qui réunit beaucoup de disciples. Leur mission était de réformer le monde, d'établir un nouveau peuple de Dieu; leurs chefs étaient consacrés avec des rites superstitieux; les anges les assistaient, ils avaient des révélations; leur pontife présidait à certaines opérations cabalistiques.

Le disciple de Martinez Pasqualis — Saint-Martin, mort à Paris en 1803, avait une doctrine fort obscure et peu connue, mais, selon ses disciples, très-avantageuse à l'humanité. « C'est le développement de l'essence intime de l'homme qui le conduit au spiritualisme actif, » dit ce cabaliste. — Les illuminés n'étaient pas tous spiritualistes; outre ceux qui attribuaient leurs prodiges et leurs révélations aux anges ou aux âmes des morts, il y avait des matérialistes qui attribuaient le tout à la nature.

A l'époque où l'incrédulité s'était propagée en Allemagne sous le patronage de plusieurs souverains, on remarquera le Bavarois Weishaupt, né en 1748, professeur de droit à Ingolstadt, initié aux principes des manichéens par Kolmer, un marchand qui avait séjourné en Égypte. Ce dernier eut aussi pour disciples Cagliostro et d'autres adeptes qui se distinguèrent dans le comtat d'Avignon et à Lyon.

Weishaupt, qui ne reconnaissait la légitimité d'au-

cune loi politique ou religieuse, inculqua ses idées à ses élèves dans des leçons secrètes, et conçut le plan d'une société occulte qui propagea son système, hideux mélange des principes antisociaux de l'ancien illuminisme et des systèmes impies du philosophisme. — L'égalité et la liberté, d'après cette école, sont les droits essentiels de l'homme. La première atteinte à l'égalité, c'est la propriété ; et à la liberté, ce sont les gouvernements. Les soutiens de la propriété et des gouvernements, ce sont les lois civiles et religieuses. Pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs, il faut donc détruire toute religion, toute société civile et abolir toute propriété.

On ne dira rien ici des épreuves des initiés, ni des grades, ni des mystères de l'illuminisme, ni de son sacerdoce. On pourra consulter les divers ouvrages qui en parlent [1]. On en dira quelques mots en traitant du Jacobinisme.

En recrutant des adeptes parmi les francs-maçons, dont il sera parlé plus loin, on choisit surtout parmi eux ceux qui avaient dépouillé tous préjugés religieux ; de sorte qu'on peut conclure que les arrière-mystères maçonniques étaient infectés de ces pernicieuses doctrines. Il est constant que la secte des illuminés, s'étant agrégée à d'autres, devint très-dangereuse, et ce qui est aussi surprenant que déplorable, des prêtres, des curés, des religieux, des évêques s'y enrôlèrent et bientôt celui qui présidait à cette vaste corporation, eut, dit-on, un empire souterrain plus vaste que le saint empire romain. Mais le comble de l'aveuglement chez les souverains, devenus libres pen-

1. V. le tome III des *Mém. pour servir à l'hist. du jacobinisme*, par Barruel.

seurs et esprits forts, ce fut de devenir membres d'une secte qui veut non-seulement abolir la religion, mais exterminer les rois.

Swédenborg.

Pour donner une idée de l'illuminisme spiritualiste, voyons Swédenborg. C'est le personnage le plus extraordinaire du siècle. — Ce fils de l'évêque de Skara nous est donné comme un des savants les plus distingués des temps modernes : mathématicien, physicien, chimiste, anatomiste, naturaliste, géologue, littérateur, philosophe, théologien, savant polyglotte, versé dans les langues orientales, etc.

Après Descartes, ce fut Swédenborg qui remua, dit-on, le plus d'idées nouvelles. Il devança les savants dans plusieurs découvertes scientifiques; c'est à ses traités d'anatomie que Gall a dû plus tard sa célébrité comme craniologue; il fut le précurseur des philosophes de nos jours; il travailla dans les universités des divers États de l'Europe, il fut membre de plusieurs académies. Différents ouvrages attestent la grandeur de son génie. Sans ambition, sans amour-propre, simple, sans fard, toujours véridique, on le vit refusant les fonctions les plus honorables qui lui étaient offertes. Il abandonna celle d'assesseur au collége royal des Mines, qu'avait remplie son aïeul maternel. — Nous connaissons ce savant sous le rapport scientifique et moral, voyons le côté mystique de sa vie.

S'étant retiré dans une chambre d'auberge de Londres pour y méditer seul, ayant faim, il mangeait de bon appétit, quand une espèce de brouillard se répandit sur ses yeux : il vit alors avec effroi le plancher

tout couvert de reptiles, serpents, crapauds, etc. Les brouillards se dissipèrent, les reptiles disparurent, et il aperçut dans un coin un personnage vêtu de pourpre environné d'une vive lumière, qui lui dit ces mots d'une voix terrible : *Ne mange pas tant!* La nuit suivante, le même personnage lui apparaissant, lui révèle qu'il est le Seigneur et qu'il l'a choisi pour expliquer le sens spirituel des Écritures : « Je te dicterai, lui dit-il, ce que tu dois écrire. » (V. Swédenborg, *Les merveilles du ciel et de l'enfer,* trad. par Pernety. *Prélim.*, p. 85 et 86.)

Dès ce jour, Swédenborg converse avec les anges et les esprits, il voit les âmes des morts et communique avec le monde invisible. Il renonce alors à toute occupation mondaine pour écrire ses révélations qui forment un grand nombre de volumes ; il n'est plus ni luthérien, ni catholique, mais le chef de la secte de la *nouvelle Jérusalem :* le Christ du christianisme régénéré. Il annonce l'influence du ciel sur le monde par l'homme, et fait un mélange du paganisme et des anciennes hérésies. Le but des révélations divines est de mettre d'accord le catholicisme et la philosophie (but, comme on sait, de plusieurs professeurs de cette science). Jésus-Christ a prédit son second avénement et les signes qui le précéderont, mais le sens caché a été mal interprété. Par l'apparition de Jésus-Christ on doit entendre la manifestation des vérités divines, et par sa présence, leur révélation. Swédenborg est chargé d'éclairer les aveugles, etc.

Il devient impossible de citer des passages de ces volumineux ouvrages, dont Swédenborg « n'était que le secrétaire, » comme il le disait lui-même à quelqu'un qui s'étonnait qu'il n'y eût pas de ratures. — Tout ce qui était caché aux apôtres sur le monde invi-

sible lui fut révélé, assurait-il, pendant de longues années. Il voyait les esprits avec lesquels il conversait. « Ils ont, dit-il, la forme humaine, qui est aussi celle de Dieu, et même celle du ciel, qui est l'homme en grand. Satan n'est pas un ange rebelle; avant la création de l'homme il n'y avait ni anges, ni démons; Les hommes après leur mort sont devenus anges ou diables. — L'enfer considéré en bloc, c'est Satan; les bons, c'est le ciel, où les gentils iront comme les chrétiens. On continue dans le ciel l'éducation des enfants sous la direction d'un ange femelle. On y emporte ses affections, ses penchants, ses passions dominantes, ses connaissances acquises. — Les solitaires, les contemplatifs y vivement tristement à l'écart, fâchés de n'être pas mieux récompensés. — Les riches qui ont fait un bon usage de leur fortune, habitent des palais magnifiques qui ont l'éclat des métaux précieux. — Il est moins difficile qu'on ne le pense d'entrer au ciel, il suffit de croire en Dieu, de l'aimer de préférence. Il y a des mariages dans le séjour de béatitude. Le bonheur qu'on y goûte n'est pas celui d'une vie oisive et d'une adoration sans fin. Dieu n'en a pas besoin; il n'exige que d'être aimé par-dessus toute chose, et que le prochain le soit plus que soi-même. — On ne va pas de suite au ciel; car il faut passer par divers états avant d'y arriver. Quant aux plaisirs qu'on y goûte, que l'on s'imagine une sensation tout intérieure qui tient de tous les plaisirs des sens et de l'esprit. — Le ciel est immense et composé d'hommes de toutes les religions, de sorte que les planètes et le nombre presque innombrable des astres sont couverts d'hommes. — Parmi les esprits il en est qui ont un vif désir de s'instruire; ils peuvent pour se satisfaire visiter tous les mondes. — Swédenborg s'est entretenu

avec des hommes qui vivent dans Mercure, etc. » (*Ibid.*, t. Ier, *passim.*)

Après cet échantillon, que dirions-nous de plus de ces étranges révélations? De cette vie sensuelle et matérielle, de ce paradis tel que le souhaitent bien des gens, et tel que d'autres révélations longtemps après Swedenborg le rediront encore? — Cet illuminé eut des ennemis dans le clergé et parmi les laïques; on le traita de visionnaire, d'inspiré du diable, de menteur. Mais des hommes célèbres par leur science l'ont cru divinement inspiré. — Était-ce un homme qui eût la manie de faire parler de lui, un imposteur ou un visionnaire? Sa loyauté, sa candeur ont été proclamées par tous ceux qui l'ont connu. — On pourrait donner plusieurs preuves de ses convictions en citant certains passages de ses écrits. Il voyait le cas que l'on en ferait; « les esprits eux-mêmes, dit-il, s'en attristaient beaucoup. Désirant savoir combien de temps durerait ce délire humain, il leur fut dit : *Jusqu'à un temps, et aux temps, et à la moitié du temps.* — *Apoc.*, XII, 14. » (*Ibid.*, *Prélim.*, p. 27.)

Partout il affirme la réalité de ses révélations. Dans une lettre au roi de Suède, il lui rappelle « qu'il lui a parlé plusieurs fois, en présence de toute la famille royale, de ses conversations avec les anges; que dînant un jour avec cinq sénateurs et plusieurs autres personnages, on s'en entretint durant tout le repas. Plusieurs sénateurs qu'il cite, entre autres le comte de Hopken, premier ministre, ont reconnu la vérité de ces révélations, qu'il a adressées aux monarques, aux princes, etc., en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Danemark, en Espagne et à Paris. Il n'est pas en son pouvoir de convaincre par leurs propres sens, en les faisant parler aux esprits, ceux qui refu-

seraient d'y croire; mais il leur est aisé de s'assurer que ce qu'il a écrit ne peut venir que d'une révélation. Il offre d'affirmer par serment qu'il a dit la vérité pure. —Dieu ne lui fait pas cette grâce pour lui seul, mais pour instruire tous les chrétiens. Il *demande enfin* à Sa Majesté qu'on lui communique les accusations des prêtres pour y répondre. » (*Ibid.*, p. 71 et suiv.)

Il fut toujours favorablement accueilli par le roi, mangeant à sa table, les sénateurs se déclarant ses amis; tous ceux qui le connaissaient l'aimaient, l'estimaient, et étaient convaincus de ses communications. Le premier ministre lui demandant un jour comment il avait pu continuer de les publier, puisqu'on les dédaigne. — « Sans cet ordre précis, pensez bien, lui répondit Swédenborg, que je ne me serais jamais avisé de publier des choses que je savais bien qu'on traiterait de mensonges, et qui me rendraient ridicule dans l'esprit de bien des gens; je savais que quand je les assurerais de cet ordre, ils ne me croiraient pas; mais il me reste la satisfaction d'avoir obéi à mon Dieu. »

Il est certain que Swédenborg eut de nombreux partisans parmi des personnages éminents. Le premier ministre disait à Sa Majesté : « Que si l'on fondait une colonie, il faudrait y enseigner la doctrine de Swédenborg. »

Ce qu'on vient de dire peut montrer que ce personnage n'était ni un imposteur, ni cru tel par ceux qui le fréquentaient; ils avaient des motifs graves pour le croire inspiré; car on remarquait en lui ce qu'on appellera dans le siècle suivant : les facultés de prévision, de clairvoyance, de vue à distance, etc.

Il prédit à l'évêque Hollenius, que dans quelques mois il serait gravement malade et se convertirait.

« Écrivez-moi alors, lui disait-il, pour me demander mes écrits. » — Tout se vérifia et l'évêque fut un de ses partisans les plus zélés.

On voit le clergé de Suède et d'Angleterre, qui avait assez mal accueilli ses écrits, changer ensuite de sentiments, car le surhumain était trop évident. — Trois jours avant l'arrivée de la poste, il annonce en 1759 l'incendie du grand faubourg du Sud à Stockholm. Plus tard, on lui dit que sa maison a été incendiée ; il assure le contraire. « L'incendie n'a eu lieu que là et là, dit-il en précisant. » — Il était alors à soixante milles de Stockholm, à Gothembourg. — Un M. de Marteville, *étant mort*, on réclamait à sa veuve une dette considérable qu'elle savait être payée par le défunt : elle s'adresse à Swédenborg, qui apprend de l'âme du décédé, l'endroit où se trouve la quittance. (*Ibid.*, p. 80.)

Lorsqu'il s'entretenait avec les esprits, il s'opérait un grand changement dans sa physionomie. La jardinière, étant entrée un jour *inopinément* dans sa chambre, vit ses yeux briller, comme la flamme la plus vive, et reculait effrayée : — « *Bien, bien,* dit Swédenborg, — c'était son mot favori, — ne vous effrayez pas, le Seigneur a disposé mes yeux, afin que les esprits puissent par eux voir notre terre ; dans peu, il n'y paraîtra plus. » — Gai, quand il s'entretenait avec les anges, il était fort triste avec les esprits infernaux. (*Ibid.*, p. 88.)

« Tout ce qu'il m'a raconté de mes amis et ennemis défunts, dit le conseiller Christophe de Springer, et des secrets que j'ai eus avec eux, est presque incroyable. » — Swédenborg lui désigna les trois grands personnages dont il s'était servi dans la paix entre la Suède et la Prusse. — « Ce qui était, dit Springer, un très-grand

secret entre nous. » — Comme ce dernier s'en étonnait et demandait qui le lui avait dit. — « C'est celui qui m'a instruit de ton affaire avec le comte de Clar Eckelblad, — tu ne peux pas nier que ce que je viens de dire ne soit vrai. » (*Ibid.*, p. 97.)

Quelques jours avant la mort de Swédenborg, le même conseiller lui demandait : « Quand se manifesterait la nouvelle Église, et si ce serait dans les quatre parties du monde. » — Il répondit : « Les anges eux-mêmes l'ignorent, c'est dans la volonté de Dieu. » (*Ibid.*, p. 94.)

On lit ailleurs, que, conférant avec les anges, sur le nouvel état de l'Église, ils lui répondirent, « qu'ils ignoraient l'avenir, mais qu'ils savaient que l'esclavage, auquel les hommes qui constituent l'Église sur la terre, sont réduits, n'existera plus, parce que le vrai sens de l'Écriture Sainte est dévoilé. *Ceux-ci pourront donc être instruits des vérités spirituelles, s'ils ne veulent pas fermer les yeux.* L'Église chrétienne, fondée sur l'Écriture, actuellement sur sa fin, sera désormais conduite par l'esprit de Dieu [1], etc. » (*Ibid.*, p. 20 et 21.)

Il y aurait infiniment de choses à dire sur ce personnage étrange si diversement apprécié. Les ennemis de sa doctrine attribuant ses révélations au démon, ses partisans leur rappelaient ce qui arriva à Jésus-Christ, qu'on disait aussi être fou ou inspiré du diable. —

1. Il a été souvent annoncé dans ces manifestations de l'enfer, le *renversement* de ce qui est, une *nouvelle Église*, etc. — On a vu dans le Jansénisme que Jésus-Christ doit être le seul pasteur des chrétiens, lesquels sont tous appelés à prophétiser et à exercer un sacerdoce. C'est ce qui se révèle aujourd'hui dans le spiritisme : tous les spirites prophétisent, opèrent des prodiges ; — leur Christ ne serait-il pas l'*Antechrist?* Telle est la question qu'on s'adresse ; on essayera plus loin de la résoudre.

« Qu'on lise les œuvres de Swédenborg, disaient-ils, on verra, ou que Satan a été contraint d'enseigner la vérité, ou qu'il ne peut être l'auteur de ces révélations. »

On trouve dans Swédenborg, des passages qui font pressentir le magnétisme. — « L'atmosphère de vie, procédant de l'homme, est forte et dense sur la poitrine, dit-il; quand la volonté en dispose dans le désir du bien, on peut par là influer utilement sur nos semblables. — L'âme se communique par le corps. — L'influence spirituelle se répand surtout par les mains. Voilà pourquoi Jésus-Christ guérissait par l'imposition des mains, etc. »

M. le conseiller Chardel, qui cite ces passages dans son *Essai de psychologie physiologique* (p. 369 et suiv.), croit à la sincérité de leur auteur et à la réalité de ses visions. — Ce peu de lignes nous fait assez connaître le maître et peut nous dispenser de parler de ses disciples.

CHAPITRE II

Suite des illuminés, Cazotte. — Cagliostro ; sa franc-maçonnerie, sa magie prétendue naturelle. — Quelques observations sur les illuminés et leurs partisans.

Cazotte.

Il y aurait des choses curieuses à dire sur cet illuminé, qui naquit à Dijon en 1720. Mais que de choses resteront toujours ignorées sur cet homme singulier, qui eut le tort de s'affilier à la secte des illuminés.

Les doctrines des sociétés occultes sont ténébreuses, leur but réel est inconnu même de la plupart des affiliés ; s'il en était autrement, il est vraisemblable qu'elles auraient moins d'adeptes. On recrute toujours des membres, puis on les néglige ou bien l'on s'en sert ; toujours est-il qu'ils sont associés, et c'est déjà trop. Ces sociétés avaient dans leur sein des déistes, des athées, et des hommes religieux, des trompeurs et des trompés. Cazotte était religieux, et c'est, sans doute, comme cela s'est vu trop souvent, que ses communications avec des esprits ne présentaient rien de répréhensible. Les ouvrages sortis de sa plume annoncent qu'il n'était pas étranger aux sciences magiques ; ce qui le prouve surtout, c'est sa faculté incontestable de divination. On connaît sa fameuse prédiction

concernant la révolution française. Parmi les personnes étrangères à l'histoire de la démonologie, plusieurs ont nié ou douté, on le comprend ; mais ni les négations, ni les doutes ne détruisent des faits avérés. Il est constant que cet illuminé devinait, mais, comme tous les devins, il ne voyait dans l'avenir que ce qui lui était révélé. Avant d'apporter les preuves morales de sa faculté divinatrice, citons-en des preuves physiques.

Cazotte, incarcéré en 1792, interrogé par Lavau, répond que ceux qui l'ont initié ne sont pas en France ; qu'ils y séjournent peu, et voyagent continuellement pour faire des réceptions; il sait qu'ils étaient en Angleterre en 1787.

Acquitté par le peuple, renvoyé par les tueurs de l'Abbaye, ses amis le félicitaient de sa délivrance presque triomphale; mais, loin de s'en réjouir avec eux, Cazotte sait par révélation qu'il va mourir. — Enfin, vous voilà sauvé, lui disait M. de Saint-Charles. — « Je ne le crois pas, » répond Cazotte. — Comment cela ? — « Je serai guillotiné sous très-peu de jours. » — Vous plaisantez? — « Non, mon ami, répond le vieillard d'un air profondément affecté, je mourrai sur l'échafaud ! » On le presse de questions.

Était-ce une simple conjecture? — Non, Socrate entendait une voix, mais Cazotte voyait... — « Un moment avant votre arrivée, dit-il, il m'a semblé voir un gendarme qui venait me chercher de la part de Pétion, j'ai été obligé de le suivre. J'ai paru devant le maire de Paris qui m'a fait conduire à la Conciergerie, et de là au tribunal. Mon heure est venue, j'en suis si convaincu, que j'ai mis ordre à mes affaires. » — Saint-Charles ne veut plus rien entendre et traite ses prévisions de rêveries.

Cazotte, en effet, fut rappelé devant le tribunal révolutionnaire; mais ce vieillard, qui venait d'être sauvé il n'y avait que quelques jours, qui n'était compromis que par quelques lettres confidentielles, était si persuadé d'avance de ce qui devait lui arriver, qu'il dit, à l'ouverture de l'audience, au citoyen Julienne son défenseur officieux : « Je m'attends à la mort, je me suis confessé il y a trois jours. » — On sait le reste.

Quant à la prédiction concernant la révolution, *citée dans tant d'ouvrages*, Deleuze l'a rapportée dans son *Mémoire sur la faculté de prévision;* il avoue « qu'il a pensé, d'abord, que c'était une fiction de La Harpe, mais il a pris des informations. M. de Montesquiou lui a certifié que madame de Genlis avait entendu souvent raconter cette prédiction par M. de La Harpe. On prit, auprès de cette dame, de plus amples informations; en 1825, elle certifia que M. de La Harpe, cent fois avant la révolution lui avait conté cette prédiction telle qu'on l'a imprimée. »

« Un ami de Vicq d'Azir certifie que, quelques années avant la révolution, ce célèbre médecin lui avait raconté en famille la prophétie de Cazotte, et que, malgré son scepticisme, il en était inquiet. »

« M. Mialle écrivit sur le même sujet au baron Delamothe-Langon, et ce dernier atteste sur l'honneur que madame de Beauharnais lui a dit qu'elle avait été elle-même un des témoins de ce fait, qu'elle racontait toujours de la même manière avec l'accent de la vérité; témoignage qui corroborait celui de la Harpe. Cette dame parlait ainsi devant toutes les personnes de sa société, dont plusieurs vivent encore et pourraient l'attester. — Enfin M. Deleuze vit M. Cazotte fils, qui lui certifia que feu son père était doué au plus

haut degré de la faculté de prévision, qu'il en avait des preuves nombreuses, sans vouloir néanmoins affirmer que la relation de la Harpe fût exacte dans toutes ses expressions. » (V. Deleuze, *Mém. sur la faculté de prévis.*, p. 70 et suiv.) — Nul doute que Cazotte ne prédît l'avenir; c'était un don concédé aux illuminés[1].

Cagliostro ; sa franc-maçonnerie, sa magie prétendue naturelle.

On ne croyait plus à la magie diabolique; le souffle du matérialisme avait vicié ce siècle corrompu, impie et superstitieux qui déclamait pourtant contre les croyances superstitieuses de ses pères.

Les explications naturelles des faits merveilleux avaient été réfutées mais sans succès. La magie était niée par les médecins, par les juristes, par les philosophes et même par quelques théologiens. Un aventurier, qu'on eût brûlé comme sorcier, va devenir l'objet des ovations des esprits forts, parce qu'il pratique une magie naturelle, selon lui, qui n'a nul rap-

1. La prédiction de Cazotte est fondée aussi sur le témoignage de feu M. le curé de Mantes, sur celui de M. Petitot, dont tout le monde connaît la conscience. Il affirme que la prédiction concernant la révolution était dans le portefeuille de La Harpe. Cazotte lui-même racontait la chose. Beaucoup de personnes très-éclairées la croient. (Extrait de *l'Ami de la Religion,* 30 juillet 1828.) — Cette prédiction ne présente, d'après ce que nous avons vu jusqu'ici, rien de bien incroyable. Les illuminés, entre autres prodiges, faisaient des prédictions; certains hérétiques ont prédit comme les devins. Il serait même surprenant que le démon qui inspire les révolutionnaires, n'eût pas communiqué à ceux qui se sont mis en rapport avec lui (quelquefois sans s'en douter) les épreuves que Dieu fera subir à ses fidèles, et le châtiment qu'il infligera aux orgueilleux et aux impies par le ministère de Satan. — C'est un fait acquis et qui ne peut être rejeté que par ceux qui n'ont aucune notion de théologie et de démonologie.

port avec les prétendues interventions du diable que l'on nie.

Joseph Balsamo, mieux connu sous le nom de comte de Cagliostro, disait avoir appris d'un personnage mystérieux les sciences occultes et l'alchimie ; il avait visité les pyramides, s'était fait initier auprès du grand Cophte, et avait reçu du comte de Saint-Germain l'élixir d'immortalité. Il parcourut, à la fin du dix-huitième siècle, toute l'Europe en révélant que la divination n'est autre que le résultat de certaines combinaisons algébriques.— L'art de faire des cures merveilleuses, de voir les choses cachées, l'astrologie judiciaire, le secret de jouir d'une perpétuelle jeunesse et de prolonger la vie jusqu'à une sorte d'immortalité, etc., prétentions que nous avons remarquées chez certains hérétiques des premiers siècles, étaient, d'après lui, des secrets purement physiques. Si l'on eût cru au surnaturel, on eût volontiers proclamé que Cagliostro était un être divin; celui-ci prétendait qu'il était aussi facile avec sa double vue d'indiquer d'avance les numéros qui sortiraient d'une loterie que de résoudre un problème d'algèbre. C'est ainsi qu'il fit gagner à une Anglaise, la demoiselle Fry, une somme de cinquante mille livres. Les divinations de Cagliostro se vérifiaient. L'illuminé Schieffort, par exemple, meurt ainsi qu'il l'avait prédit. — En imposant ses mains sur la tête d'un enfant, Cagliostro lui faisait voir dans des miroirs ou des bocaux les personnes décédées; il montrait tout ce qu'on désirait voir, à plusieurs centaines de milles. Vérification faite, le doute n'était plus permis; chacun voyait même le séjour des défunts qui lui étaient chers. Au moyen de l'alchimie, il produisait de l'or et des diamants.

Il n'en fallait pas tant au disciple de Saint-Germain

et du grand Cophte pour lui concilier l'admiration universelle. A Saint-Pétersbourg, il guérit l'enfant d'un grand seigneur. Cette cure passa pour miraculeuse; puis on prétendit qu'un enfant avait été substitué au moribond. Cet événement vrai ou faux et la jalousie de la czarine, parce que le prince Potemkin, son favori, aimait madame Cagliostro, forcèrent le magicien de quitter l'empire. Il vint à Strasbourg, où il s'empara, — qui le croirait! — de l'esprit du clergé et de celui du cardinal de Rohan. Ce prélat, qui entre autres défauts avait celui, dit-on, d'être crédule, plaisanta d'abord l'alchimiste; mais celui-ci lui ayant prouvé la vérité de son art, le cardinal devint aussi son admirateur le plus dévoué.

Il est constant que Cagliostro fit à Strasbourg des guérisons prodigieuses, des prédictions qui se réalisèrent; il prouva qu'il voyait les choses cachées, et qu'il connaissait les secrets des cœurs; là aussi il imposait les mains sur la tête des enfants pour faire ses évocations. — Le projet de Cagliostro était d'établir la franc-maçonnerie égyptienne en Europe, et Paris devait être sa métropole. Après avoir fait des adeptes à Strasbourg, il quitta cette ville pour se rendre en Italie, d'où il revint à Paris, en passant par Bordeaux et Lyon. A Paris, où le philosophisme avait détruit la foi, le franc-maçon égyptien, le grand alchimiste devait faire et fit une profonde sensation. La Faculté de médecine, voyant ses cures, en fut ahurie et ne put que protester contre leur illégalité; ce qui ne détruisit ni la reconnaissance de ceux qu'il avait guéris, ni la confiance des malades. — Les médecins avaient abandonné le prince de Soubise; Cagliostro assure que son élixir le guérira dans deux jours, et il tint parole; il refusait les honoraires : à quoi bon en recevoir? l'or

et les diamants étincelaient dans ses creusets, il en était même prodigue. Voulant établir sa maçonnerie égyptienne à Paris, toutes les loges d'Europe devaient en être des succursales; les hauts dignitaires de la franc-maçonnerie établie se montrèrent d'abord peu satisfaits de la voir abolir : mais dans une seule séance la parole de Cagliostro les convertit, et tous furent disposés à se faire initier aux grands secrets de la nature que Cambyse avait appris autrefois dans le temple d'Apis.

Pour prouver sa science, il s'engage un jour à évoquer dans un souper les personnages décédés qu'on désignera. On se réunit rue Saint-Claude, et les habitants du monde invisible sont contraints d'assister à ce banquet; ils y parlèrent longtemps avec beaucoup de franchise; on ne dit pas s'ils y mangèrent. Les dames consentirent elles-mêmes à se faire initier par madame Cagliostro. Le 7 août, dames et demoiselles, au nombre de trente-six, se réunirent dans un temple, rue Verte-Saint-Honoré. On ne saurait dire ici tout ce qui se passa dans cette mystérieuse soirée, où on leur parla de reconquérir leur liberté; nous dirons seulement qu'il apparut devant chacune d'elles un génie familier qui avait une ressemblance frappante soit avec l'être aimé, soit avec l'idéal qu'on se faisait. Bientôt le dôme du temple s'entr'ouvrit, et on vit le divin Cagliostro descendre sur une boule d'or, tenant dans sa main un serpent et portant sur la tête une brillante flamme. Dépositaire des sciences connues et inconnues, le prophète, qui sortait du sein d'Abraham, leur adressa un discours; il leur apprit que la magie consistait à connaître les secrets de la nature; que son pouvoir va jusqu'à l'impossible. « Mes filles, leur dit-il, les merveilles que vous avez vues vous l'ont

prouvé; entre des mains pures, c'est le secret de faire du bien. » Il leur dit enfin de ne pas douter de cette science à laquelle on les initierait par degré [1].

Le bonheur illimité de l'humanité que promettait la magie égyptienne comprenait toutes les jouissances matérielles, les plaisirs de l'intelligence et la sérénité de l'âme.

Ce secret, qui fut (et devait être) mal gardé, fit assez de bruit dans le monde pour qu'on fût forcé de renoncer à l'initiation. Il en fut autrement pour les hommes, qui se présentèrent en très-grand nombre; mais l'affaire du fameux collier fit bientôt abandonner la magie égyptienne. Cagliostro, enfermé à la Bastille, cependant fut acquitté à la grande joie de ses disciples, dont quelques-uns illuminèrent leurs maisons ; mais, se rappelant sa détention, il quitta Paris et se rendit en Angleterre. C'est là qu'il fit son fameux pamphlet contre la cour de France, contre les ministres et le parlement. — Il y prédit la Révolution, dit « que la Bastille sera démolie, que le lieu qu'elle occupe sera un jour une promenade; il voit qu'un prince abolira les lettres de cachet, convoquera les états généraux et qu'on rétablira la vraie religion, etc. »

L'esprit qui inspirait les convulsionnaires semble avoir inspiré aussi, en 1786, l'initié des Pyramides, qui, avec des prédictions vraies, en fit aussi plusieurs fausses.

Enfin l'étoile de Cagliostro a pâli; il se rend en Suisse, de là en Savoie, passe à Trente, où le prince-évêque ne veut entendre parler ni du magicien ni de

1. Le marquis de Luchet, dans ses *Mémoires auth. pour servir à l'hist. du comte de Cagliostro* (1785), raconte toutes les infamies qui se passèrent dans cette séance.

sa magie naturelle. Abandonné du génie qui l'avait protégé, il se rend à Rome, patrie de sa femme, où elle l'avait devancé. Celle-ci essaya de ranimer en lui quelques sentiments religieux, lui montra le danger de continuer la maçonnerie égyptienne; elle craignait l'Inquisition. Cagliostro parut se convertir; il se confessa et renonça à l'alchimie; mais, harcelé par la misère et le diable le poussant, il ouvrit à Rome sa loge égyptienne, qui correspondait avec la France et l'Allemagne. Sa femme, à laquelle, il faut le dire, il n'avait jamais révélé tous les secrets de sa science magique, lui montre qu'il est perdu; mais le devin était aveuglé, il croyait éblouir le pape et les cardinaux comme il avait fasciné le cardinal-évêque de Strasbourg; il se trompait. — La révolution française étant survenue, il projetait un retour en France, lorsqu'un de ses adeptes le dénonça comme franc-maçon. Il y avait peine de mort contre tout initié aux sciences occultes, et un franc-maçon était regardé comme hérétique et ennemi juré de l'Église, de la papauté et de toute autorité. Le 27 décembre 1789, Cagliostro fut enfermé au château Saint-Ange. De sa correspondance, qui fut saisie, ressortaient plusieurs chefs d'accusation entraînant la peine capitale; il fit des aveux, déclara qu'il ne s'était pas sincèrement converti, demandait à se réconcilier, mais n'en fut pas moins condamné à la peine de mort le 7 avril 1791. Pie VI la commua en une détention perpétuelle. — Le jugement porte que Joseph Balsamo est atteint et convaincu d'hérésie formelle, de magie superstitieuse, et d'avoir favorisé et formé des conventicules et sociétés de francs-maçons, etc. — Son manuscrit de la *Maçonnerie égyptienne* fut brûlé par le bourreau, comme étant propre à détruire le christianisme, et comme supers-

titieux, impie, blasphématoire, hérétique, etc. Le condamné mourut, dit-on, en 1795, au château de Saint-Léon, dans le duché d'Urbin, âgé de cinquante ans.

Quelques observations sur les illuminés et leurs partisans.

La même manie pour l'illuminisme régnait en Angleterre. (V. d'Archenholz, *Tableau de l'Anglet.*, 1788.) « En Allemagne, dit Mirabeau, tous les princes furent enivrés de l'espoir d'obtenir par des moyens surhumains la connaissance universelle de la science médicale, de faire le grand œuvre, d'évoquer les esprits; ils rampaient à la voix de leurs thaumaturges que dirigeait un spectre inconnu. » — Saint-Simon nous apprend que Philippe d'Orléans, le maréchal de Richelieu et toute la société brillante de Paris, assistaient aux séances, où l'on évoquait des ombres. Ces séances étaient aussi dangereuses qu'effrayantes.

M. de Caylus introduisit à minuit, dans la maison de la marquise de Brunoy, par la petite porte du jardin, la duchesse de Gèvres; les propriétaires étaient absents; mais ce qu'elle vit l'épouvanta tellement qu'elle s'échappa par une fenêtre qui donnait sur la cour. M. de Caylus, qui avait répondu de la duchesse, fut trouvé mort le lendemain dans son lit.

M. le conseiller à la Cour de cassation, Chardel, à qui on a raconté plusieurs histoires non moins tragiques, les explique par une secousse imprimée énergiquement à la vie spiritualisée. (V. *Essai de psychol. physiol.*, p. 393.)

Il s'opérait des guérisons étonnantes chez les illuminés; c'est chez ceux-ci qu'on observe les plus extraordinaires. — « Leur foi est d'autant plus ferme, dit

Deleuze, qu'ils sont convaincus que le monde des esprits est celui des réalités. Leur confiance inébranlable est fortifiée par la prière; ils croient que l'ardeur de leur charité les rend dignes des faveurs divines. Comme ils font des prédictions et voient des esprits, on dit que ce sont des imposteurs ou des fous. Selon Deleuze, l'imposture a été bien plus rare qu'on ne le dit. — Le phénomène est réel, reste la question de savoir s'il n'existe pas un état différent de l'état naturel qui se montre quelquefois dans les crises de certaines maladies. » (V. Deleuze, *Hist. critique du magnétisme*, p. 255 et suiv.)

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

CHAPITRE I

Mesmer, magnétisme, ses prodiges; discussions.

Si l'on suivait un ordre chronologique bien rigoureux, il aurait fallu dire un mot de Mesmer avant de parler de Cagliostro, parce que ce dernier est venu postérieurement à la découverte de Mesmer et semble avoir présenté des faits plus merveilleux.—Le mesmérisme, comme on le verra, cependant, offre à l'observateur des phénomènes si surprenants qu'on peut affirmer déjà sans se tromper que la magie n'a fait que changer de nom ; mais l'inventeur se garda d'en parler. Il le donna simplement comme un moyen de guérir des maladies rebelles au secours de la médecine. Sa théorie, fort obscure, apportée comme science nouvelle (le *mesmérisme* ou *magnétisme*) devait, ce semble, être accueillie comme une découverte importante dans ce siècle si enthousiaste du progrès des sciences. — Devant traiter ailleurs amplement du magnétisme, nous serons ici fort succinct.

La théorie de Mesmer est contenue dans 344 para-

graphes auxquels on est forcé de renvoyer le lecteur. Nous dirons seulement que le magnétisme, selon son inventeur, « est un fluide universellement répandu; qu'il y a influence mutuelle entre les corps célestes, la terre et les corps animés. Ce fluide ne laisse aucun vide; il est d'une subtilité incomparable; son action s'étend au loin sans le concours d'aucun corps. Par le magnétisme on connaît l'état de santé d'une personne, on juge avec certitude l'origine, la nature et les progrès des maladies les plus compliquées ; ce qui vaut mieux encore, on les guérit. C'est notamment sur les nerfs que ce fluide porte son action. » (V. Mesmer, *Mém. sur la découv. du magnét. anim.*)

Mesmer avait, dit-il, sur l'aimant, « les notions ordinaires, » lorsqu'il se mit en relation avec un jésuite, le père Hell, professeur d'astronomie à Vienne. Il pria ce dernier de faire exécuter par son artiste plusieurs pièces aimantées qu'il appliqua sur sa malade, une demoiselle Œsterline, attaquée depuis plusieurs années d'une maladie convulsive. — Ces expériences eurent lieu en 1773 et 1774. Il en résulta des sensations extraordinaires et la cessation des accès; Mesmer répéta ses expériences et fut pleinement confirmé dans le sentiment que l'aimant n'avait par lui-même nulle action sur les nerfs, mais qu'il la devait à l'influence d'un agent général qu'il nomma magnétisme animal. Il publia son système sur sa nature, montra son action, son analogie avec l'électricité et l'aimant; dit qu'on peut le concentrer, l'accumuler, l'envoyer au loin; que l'on y distingue des pôles, etc.

Voici comment il opérait. La pratique n'était pas aussi simple qu'elle le fut plus tard ; au milieu d'une grande salle on voyait une caisse circulaire ou baquet en bois de chêne, élevé d'un pied et demi ; de ce baquet, percé

d'un grand nombre de trous, sortaient des branches de fer coudées et mobiles. Plusieurs malades entourant ce baquet, chacun d'eux appliquait une des branches de fer sur l'organe malade; une corde passée autour des reins les réunissait entre eux. On formait quelquefois une seconde chaîne en se réunissant aussi par les doigts. L'impression reçue se transmettait de gauche à droite et circulait à la ronde. Ce baquet était un réservoir du magnétisme; il servait à le concentrer. Un forte-piano, qu'accompagnait quelquefois la voix humaine, jouait des airs variés; le magnétiseur promenait une longue baguette de fer qu'il tenait à la main; cette baguette servait de conducteur au magnétisme et en rendait les émanations plus puissantes. Une salle matelassée était destinée aux malades tourmentés par les convulsions.

Ce commencement n'a jusqu'ici rien de bien merveilleux; l'agent inconnu paraissait fort naturel, surtout aux gens étrangers à la science. Ce qui est prodigieux, ce sont les cures qu'il opérait : il faisait marcher les boiteux, rendait l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, la santé à des malades désespérés. Des personnes considérables étaient en admiration, d'illustres personnages avaient été guéris. — Cependant Mesmer ne rencontra parmi les médecins que des hommes hostiles ou fort prévenus; mais voulaient-ils lui démontrer que ce prétendu fluide ne pouvait opérer tant de prodiges, il leur présentait les malades qu'il avait guéris. Rejeté cependant partout, Mesmer, en février 1778, quitta l'Allemagne et se rendit à Paris, où il espérait trouver plus de sympathies. En effet, les médecins le comblèrent de politesses; il leur expliqua son système, mais là comme dans tous les pays qu'il avait parcourus, les savants n'y virent nulle

relation avec la science. Tout raisonnement devenant inutile, la seule chose qui restait à faire à Mesmer, c'était de prouver les avantages réels de sa théorie par les succès de sa pratique. — Encore ici, des guérisons presque miraculeuses furent opérées; ce sont des obstructions invétérées, des gouttes sereines, des paralysies, des vomissements spasmodiques chroniques, des maladies jugées incurables par tous les médecins, qui sont guéries. — Que peut-on objecter? Pourtant en France comme en Allemagne, Mesmer trouve des détracteurs, des envieux, des hommes prévenus et de chauds partisans. On écrit contre le magnétisme et contre son inventeur, ou en faveur de l'un et de l'autre, des brochures innombrables. Ce sont des traités scientifiques, ou des opuscules sérieux ou plaisants. — Des malades cependant, crus morts, prouvent une sorte de résurrection; on n'en continuait pas moins de soutenir que le magnétisme était impossible, qu'il était de la dignité du corps médical de ne pas s'occuper de cette chimère, vieille théorie réchauffée de Maxwell et autres philosophes de ce genre (ce qui était vrai). — Mesmer fut même joué sur les théâtres. — Il ne se déconcerta point; depuis longtemps il sollicitait l'examen de sa découverte. Le roi nomma, le 12 mars 1784, des commissaires de l'Académie des sciences et de la Faculté de médecine; le baron de Breteuil en nomma aussi de la Société royale de médecine. Les premiers, au moyen d'un électromètre, constatèrent qu'il n'y avait rien d'électrique ou d'aimanté dans le baquet, ni fluide magnétique; car il échappe à tous les sens. Son existence ne se manifeste donc que par les effets curatifs, ou par les effets momentanés sur l'économie animale. La première preuve ne peut fournir que des résultats trompeurs et incertains.

Les mêmes commissaires firent des expériences sur des malades chez Franklin et chez l'un d'eux, M. Majault. — Ils déclarèrent que le magnétisme était nul : l'attouchement, l'imagination, l'imitation, selon eux, voilà les vraies causes des effets attribués au magnétisme, qui n'est qu'une vieille erreur. Les convulsions qui surviennent présentent aussi des dangers sérieux, etc. Mais ils avouent « que rien n'est plus étonnant que le spectacle de ces contractions ; quand on ne l'a pas vu, on ne saurait, disent-ils, s'en faire une idée : les uns sont agités de convulsions extraordinaires, d'autres sont calmes ; il s'établit des sympathies entre les malades, qui se cherchent, se sourient, se précipitent les uns vers les autres, se parlent avec affection ; soumis au magnétiseur, ils ont beau être assoupis, sa voix, un regard, un signe les réveille. — Les commissaires déclarent enfin qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une grande puissance les agite, les maîtrise, et que le magnétiseur semble en être le dépositaire. » (V. *Rapport des commiss.*, Paris, 1784, p. 8 et 9.)

Il est constant toutefois que les phénomènes les plus curieux réussirent mal devant les commissaires ; cet agent qui faisait tant de merveilles ne produisit rien de bien décisif en leur présence. Quoiqu'il y eût aussi mauvais vouloir de leur part, il est certain qu'ils purent faire croire aux malades, aux uns qu'ils étaient magnétisés, et à d'autres qu'ils ne l'étaient pas. Les magnétisations à pôles opposés, à pôles directs, ou à contre-sens produisaient des effets identiques ; cependant on observa que les convulsions n'avaient pas lieu comme dans le traitement public. Alors on voulut s'assurer si en excitant l'imagination on pourrait obtenir les mêmes crises. —A Passy, chez Franklin, on magnétisa

un arbre selon les règles. On banda les yeux à un enfant de douze ans, on lui fit embrasser quatre arbres; M. d'Eslon dirigeant sa canne sur l'arbre magnétisé, cet enfant éprouva des effets magnétiques qui allèrent en augmentant jusqu'au quatrième arbre, où l'enfant tomba en crise, sans connaissance; mais ces quatre arbres n'étant pas magnétisés, on décida que l'imagination de l'enfant avait produit cet effet. D'autres expériences dans ce sens parurent non moins décisives contre le magnétisme.

Les commissaires de la Société royale de médecine déclarèrent « que le magnétisme était un ancien système, oublié depuis qu'on n'admet que des faits clairs et évidents, au lieu d'établir des systèmes. Le prétendu fluide n'est qu'une hypothèse; les sensations internes, les mouvements convulsifs, les guérisons sont donc équivoques. Parmi les personnes magnétisées, il en est qui n'ont rien éprouvé, d'autres ont ressenti des effets sans magnétisme. Quant aux cures, il faudrait être sûr que les malades n'ont fait usage que du magnétisme, car ces cures peuvent provenir de plusieurs autres causes; les procédés enfin sont dangereux et peuvent être la source des plus grands maux. » (V. *Rapport des commiss.*, Paris, 1784.)

Toutes les épreuves eurent donc pour résultat de nier le fluide. L'action d'un agent est perçue, des effets sont certains; mais ils sont inconstants, fugitifs, capricieux. Alors il fut décidé scientifiquement que le magnétisme est une chimère; cependant cette chimère produisait des effets assez extraordinaires pour frapper d'étonnement. Tellement que de Jussieu, refusant de signer le rapport des commissaires de la Société royale de médecine, en dressa un particulier où il relatait des

expériences faites avec les précautions les plus scrupuleuses.

Il est inutile de dire que ces divers rapports donnèrent lieu à de nombreuses observations consignées dans maints écrits.—Bref, si le magnétisme trouva beaucoup d'incrédules, il eut aussi de nombreux partisans. Presque à son origine, on vit se former trois écoles : Mesmer et beaucoup d'autres l'attribuèrent à un fluide ; plusieurs écrits parlent du *fluide universel,* renouvelé des philosophes panthéistes et matérialistes de l'antiquité ; d'autres l'attribuaient à la puissance de l'imagination, d'autres enfin à l'âme ou aux esprits. On fera connaître amplement ailleurs ces divers systèmes. Toutes ces écoles trouvèrent mauvais que les commissaires eussent déclaré que le magnétisme était une chimère et protestèrent contre les rapports, disant qu'il y avait inconséquence à déclarer qu'il n'était propre, comme les poisons, qu'à produire des crises qui peuvent devenir épidémiques. Ce serait mettre entre les mains de tout le monde un agent qui, quelque chimérique qu'il soit, peut faire beaucoup de mal.

D'après les rapports des commissaires (dont il devient impossible ici de citer le contenu), il n'y a donc qu'*attouchement, imagination* et *imitation.* — « Mais il s'agit, disaient les partisans du magnétisme, de savoir s'il n'y a pas des effets produits indépendamment de ces trois choses ; » et ils les prouvaient par diverses expériences réitérées plusieurs fois avec plein succès. « Que l'on mette, par exemple, ajoutaient-ils, un bandeau à un somnambule, qu'on lui présente ensuite différentes personnes dont les souffrances sont connues des expérimentateurs ; si par le seul contact il en découvre le siége, il sera difficile d'invoquer l'attouchement dont parlent les commissaires. Eh bien, ces

expériences ont été faites, des somnambules ignorants et grossiers, auxquels on a présenté des malades inconnus d'eux, ont indiqué le siége du mal exactement et l'ont même ressenti. Jusqu'à meilleure explication, on a attribué la faculté de rencontrer si juste à l'action magnétique. La difficulté d'expliquer ce phénomène a fait que les commissaires ne s'en sont point occupés. Mais un effet aussi certain ne peut faire supposer une action nulle; si les magnétiseurs ne l'expliquent pas, du moins ils savent que cette action existe. »

« Mesmer, qui croit à un fluide, emploie l'attouchement; le chevalier de Barbarin opère à une grande distance sans nul contact. — Il existe donc une action qu'on ne connaît pas, mais qui ne dépend ni de l'imagination, ni du toucher, ni de l'imitation; car on opère sur une personne à son insu, et même sur un animal. — Un magnétiseur retiré dans un appartement peut faire éprouver à quelqu'un telle ou telle sensation dans tel organe; il l'annonce d'avance aux témoins. Y a-t-il là *imagination, attouchement, imitation?...* Barbarin a prouvé que l'action magnétique ne peut être circonscrite par aucune limite, ni arrêtée par aucun obstacle. — Que dire en présence de toutes ces expériences, qu'on ne peut révoquer en doute?—Si des obstructions, des paralysies, des esquinancies, des hydropisies, des rhumatismes, des entorses, etc., ont été guéris par l'action magnétique, est-ce l'imagination? est-ce le hasard? L'effet s'est-il produit à l'instant même où le magnétiseur agissait? On ne nie pas l'imagination; mais on ne peut dire qu'elle fasse tout, puisque souvent l'action magnétique agit seule. »

Ils demandaient donc qu'on chargeât les mêmes commissaires d'opérer seuls, ou qu'on leur en adjoignît d'autres pour faire de nouvelles expériences,

mais en exigeant les conditions propres à éviter l'erreur. « Mettez un masque à un malade, disaient-ils, couvrez-le d'un vêtement très-ample; demandez ensuite au sujet magnétisé — si le malade est un hydropique ou une femme enceinte; — invitez-le à dire s'il est sourd ou muet, etc. Multipliez les expériences, faites rédiger au magnétiseur ses observations par écrit, faites-les cacheter, etc. Demandez que l'expérience soit faite sur un cheval, sur un bœuf, etc., après avoir introduit dans le corps de cet animal une substance qui le rende malade; exigez un rapport par écrit et cacheté, puis procédez à un examen scrupuleux de tous les organes de l'animal et de ce qu'il éprouve. — Pour le vérifier sur des personnes, constatez magnétiquement l'état de plusieurs malades dans les hôpitaux par un rapport qui restera cacheté; lorsqu'ils mourront, comparez l'état du cadavre avec les indications magnétiques; il n'y aura là nulle illusion provenant de l'imagination ni d'attouchement. — On peut agir magnétiquement sur une personne à plusieurs lieues de distance; il n'est pas même nécessaire qu'il y ait eu rapport, seulement l'opération sera plus longue et plus difficile. Réglez à cet effet deux montres à secondes, l'une pour le magnétiseur, l'autre chez le sujet que l'on magnétise, et il sera rendu compte des sensations de ce dernier sans se tromper. »

« On peut soumettre à l'action magnétique un mal de gorge, une entorse, une forte contusion; dans ces cas, où l'imagination est impuissante, on peut exiger la guérison sans *attouchement*. — Par le magnétisme on peut mettre en catalepsie, en somnambulisme. Dans cet état, le sujet ne voit plus; mais, pour être bien sûr du fait, on lui mettra un bandeau, et le magnétiseur déterminera chez lui tous les mouvements qu'il vou-

dra. — Le somnambule peut devenir alors médecin magnétique : il sera aisé de s'en convaincre en lui présentant des malades inconnus qu'il soulagera, sur lesquels il produira des effets sensibles; les expériences prouveront sans réplique que le magnétisme n'appartient ni à l'*attouchement*, ni à l'*imagination*, ni à l'*imitation*[1]. »

De telles épreuves auxquelles on consentait à soumettre le magnétisme prouvaient une vive confiance chez ses partisans. Mais, on l'a dit, rien de plus capricieux que les phénomènes magnétiques, rien de plus propre à dérouter l'observateur : on les voit quand on ne les demande pas, souvent ils font défaut quand on les attend; ils ont favorisé les doutes des corps savants au moment où on croyait les constater : on peut dire d'eux ce que les démonologues disaient des opérations des esprits : quand on croit leur donner une publicité qui anéantirait le matérialisme, ils se démentent;

1. C'était un admirable progrès à constater dans les sciences, qui devait dérouter les esprits forts et les savants. Ceux-ci niaient, comme on sait, la puissance d'un homme sur un autre par le regard, le souffle, les paroles, le geste ou l'attouchement, et voici parmi eux des hommes hostiles aux vieux récits de sorcellerie qui reconnaissent *qu'un individu peut agir magnétiquement, même à plusieurs* lieues de distance, sur un autre, et lui causer, sans qu'il se doute de l'opération, différentes maladies ou le guérir. — Avouons-le : dès la fin du dix-huitième siècle, l'homme marchait déjà à pas de géant pour devenir Dieu. Mais en attendant qu'il proclame un jour sa divinité, il dira et fera encore bien des sottises. — Est-ce surprenant? — Moins bien organisé d'abord qu'un têtard, de transformation en transformation il a pu se dresser un jour sur ses deux pieds, et de son front superbe menacer le ciel et nier Dieu, dont bientôt il prendra la place. Mais voici le grand progrès qui fera oublier tous les progrès. Car cette découverte n'est encore qu'à l'état d'embryon, si cela peut se dire. Aussi verrons-nous bientôt l'homme opérer des prodiges qui feront oublier, en les surpassant, tous ceux des fausses religions.

dès que l'autorité scientifique veut examiner les faits magnétiques, ils disparaissent; mais ceux qui les ont vus n'en sont pas moins persuadés et croyants jusqu'à l'enthousiasme.

D'Eslon, premier médecin du comte d'Artois, reprochait aux commissaires de s'être trop attachés à l'action physique et *apparente du magnétisme*. — « S'ils m'eussent averti, disait-il, je les aurais prévenus de son insuffisance, je leur aurais dit que ses effets varient à l'infini. Leur plan les a conduits d'erreur en erreur. Je vais le prouver, etc. » — Il montre le peu de soin qu'on avait apporté à l'examen d'une question si importante. « Le magnétisme existe; il ne peut être proscrit. Dès son origine il a eu, dit-il, des initiés par centaines, et la Faculté compte déjà vingt et un de ses membres qui persistent à reconnaître son efficacité. » (V. D'Eslon, *Observat.*, p. 9 et 25.)

« Les commissaires, dit Galart de Montjoye, n'ont fait leurs expériences que pour le combattre. Mais les résultats par eux avoués prouvent l'existence d'un *agent inconnu* [1]. »

Bonnefoy, membre du Collége de chirurgie de Lyon, prouve dans son *Analyse raisonnée* (1784), que les commissaires se sont contredits; que les faits rap-

1. Deleuze, analysant la *Lettre* de Galart de Montjoye *à Bailly*, et rapportant ses hypothèses pour expliquer le magnétisme, dit « que le système du fluide universel, de l'influence des planètes, etc., est étranger à sa réalité et à son efficacité. Toute la question est de savoir s'il produit des effets qui n'ont pour cause ni *l'attouchement*, ni *l'imagination*, ni *l'imitation*. Il ajoute qu'il est malheureux qu'on ait associé, à son origine, le magnétisme à une théorie hypothétique, et qu'on ait voulu la défendre; il fallait se borner à constater les faits. Il y a des phénomènes inexplicables qui, lorsqu'on veut tout expliquer, donnent gain de cause à ceux qui les nient. » (V. Deleuze, *Hist. crit. du magnét.*, t. Ier, p. 55 et suiv.)

portés par eux sont tronqués, altérés; que les preuves du magnétisme ne sont pas combattues; elles se renouvelaient tous les jours à Lyon.

En laissant de côté cette classe nombreuse qui, se bornant au gros rire, nie ce qu'elle ne connaît pas, le magnétisme eut encore pour ennemis des penseurs, des logiciens qui l'attaquèrent sur tous les points. L'ouvrage qui a pour titre *Recherches et doutes sur le magnétisme*, par Thouret, fut un de ceux qui pouvaient avoir le plus d'influence contre cette découverte. Thouret dit que « l'agent prétendu, annoncé par Mesmer, est imaginaire et supposé; » il montre que la théorie de Mesmer existe dans les philosophes du seizième et du dix-septième siècle. — On a vu quelles rêveries avaient entassées les Paracelse, les Wirdig, les Maxwell, etc. — Plusieurs ont guéri comme Mesmer, mais on a reconnu que c'étaient des imposteurs, ainsi que Greatrakes en Irlande, Gassner en Allemagne, etc. Ces guérisons ont été parfaitement attestées; mais ceux qui ont fait des cures pendant de longues années ont cessé de guérir quand on les a accusés de charlatanisme. — Thouret expose les prodiges qu'opère l'imagination. Il pense que certains guérisseurs ont pu s'imprégner les mains de quelques préparations pour leurs cures, etc.

A cet ouvrage, écrit avec autant d'érudition que de clarté, plusieurs réponses furent adressées, entre autres celles de M. de Puységur et de Mesmer lui-même.

La voix timide de quelques rares partisans de la croyance à une intervention satanique se fit aussi entendre, comme on le verra. Mais on ne peut aborder toutes ces attaques et toutes ces réfutations. — Thouret accusait d'avoir adopté la théorie des philosophes matérialistes, puis d'y avoir renoncé. — On répondait :

« Qu'on l'ait acceptée ou que l'on y ait renoncé, on n'en peut conclure que cette théorie soit une erreur. Un grand nombre d'hommes sages attestent les faits magnétiques pour les avoir éprouvés. La théorie peut être fausse; qu'importe? si les faits sont vrais, avez-vous le droit de les nier? Des hommes ont fait des guérisons comme Mesmer; si elles sont attestées par de nombreux témoins, pouvez-vous dire qu'elles sont fausses? — Nous regardons comme une preuve en notre faveur ce que vous présentez comme une objection. — Greatrakes, Gassner, touchaient les malades avec foi et confiance et guérissaient. Voilà tout le magnétisme. De quel droit les traitez-vous d'imposteurs? — Ils ont perdu leur pouvoir quand on les a accusés de charlatanisme; mais le magnétisme lui-même n'agit qu'autant qu'on a foi en sa puissance. Thouret parle de l'imagination. — Ne sait-il pas que grand nombre d'hommes éclairés et de médecins attestent les effets magnétiques? Est-il supposable qu'ils ont négligé d'examiner le rôle que l'imagination jouait dans les phénomènes? »

« Vous avouez, disaient les partisans d'une doctrine qu'on n'osait plus guère émettre, qu'une grande puissance agite les malades, les maîtrise. — Nous vous demandons quelle est cette grande puissance? — Vous répondez que vous n'en tenez aucun compte. — Dans l'examen des faits, vous ne vous attachez qu'à ceux qui sont ordinaires, et vous négligez ceux qui sont merveilleux, tels que le renouvellement des mouvements convulsifs en dirigeant un doigt derrière un mur. — Excellente méthode pour éclairer le roi et le public et remplir votre mission! — Vous avez cru, dites-vous, *ne devoir pas fixer votre attention sur des cas insolites qui paraissent contredire toutes les lois de la physique,* parce

qu'ils étaient le résultat de causes variables, *cachées*, *inextricables*, et qu'on n'en peut rien conclure.—Belle conséquence !... parce qu'elles sont *cachées, inextricables...* — C'est *inexplicables* qu'il fallait dire. — Mais pour des académiciens peut-il y avoir rien d'*inexplicable!* » (Fiard, *La France trompée,* p. 73 et suiv.)

Le rapport de M. de Jussieu prouve mieux encore que messieurs de l'Académie n'avaient pas voulu voir. — Cet académicien, après avoir rangé les faits en quatre classes, en cite un de la quatrième, c'est-à-dire des faits *indépendants* de l'imagination, il atteste qu'étant placé à côté du baquet, vis-à-vis une femme dont la cécité avait été constatée par les commissaires, il dirigea à la distance de six pieds une baguette sur l'estomac de cette aveugle, et au bout de trois minutes celle-ci parut inquiète, agitée et assura qu'on la magnétisait. « Cependant, dit-il, j'avais éloigné tous ceux qui auraient pu rendre l'expérience douteuse. » Quinze minutes après, la même opération eut le même résultat, et la malade put entrevoir confusément certains objets à trois ou quatre pouces de distance. Toutes les précautions possibles n'avaient point été négligées. — « Une troisième épreuve aurait peut-être augmenté ma conviction, » continue de Jussieu.

« Pourquoi donc, se demande ici l'abbé Fiard, n'en avoir pas fait une troisième, une quatrième, une cinquième? » Quoi ! celui des commissaires qui y a mis le plus de bon vouloir paraît n'avoir pas voulu augmenter ici sa conviction? — « Un jeune homme, en état de crises, ajoute le même académicien, touchait les malades, opérait des crises, les conduisait à leur terme, etc. » — Puis, il avoue n'avoir rien conclu de ce fait qu'il classe parmi les faits *généraux*. — Il dit ailleurs « qu'un seul fait positif qui démontrerait l'exis-

tence d'un agent extérieur, détruirait tous les faits négatifs, » et pourtant il ne poursuit pas ses expériences sur la femme aveugle, lesquelles auraient été d'autant plus importantes, que cet agent extérieur avait commencé de guérir cette femme de sa cécité. — De Jussieu redoutait-il de rencontrer la preuve de l'agent extérieur dans la guérison d'une cécité bien constatée par ses confrères; craignait-il d'arriver à cette conclusion, que : si la cure ne pouvait être attribuée à l'imagination, si le magnétisme est une chimère, et si le fait n'était pas un miracle divin, l'agent ne pouvait être que le démon?

L'abbé Fiard trouve intéressant de comparer ce qu'avait dit, en 1701, l'Académie royale des sciences avec ce qui a été fait par les académiciens de 1784. — Le Brun présenta en 1701 à l'Académie royale son *Histoire critique des pratiques superstitieuses*. Parmi les membres chargés de faire un rapport, on voit, entre autres, Fontenelle et Dodart; ces académiciens reconnaissent «que les faits qui leur sont soumis, — à en supposer la vérité, — doivent avoir des causes qui ne peuvent être physiques.» — Dodart avoue « qu'il y a des faits qu'on ne peut contester et dont on ne saurait trouver les causes naturelles, quoi qu'en puissent dire quelques physiciens d'ailleurs considérables; et il termine en disant que le public aura donc obligation à l'auteur de lui avoir donné le moyen de sortir de ces difficultés et des règles sûres pour démêler les effets surnaturels d'avec les naturels, et les surnaturels miraculeux d'avec les surnaturels qui sont la juste peine de la superstition. » (V. Le Brun, *Hist. crit.*, t. I[er], *Préliminaires*.)

« Laquelle des deux philosophies vous semble la meilleure? Est-ce celle des savants du dix-huitième

siècle, poursuit l'abbé Fiard, ou de ceux qui les ont précédés de cent ans? Ceux-ci n'ont pas dit qu'il n'y avait rien à conclure, et ils n'ont pas craint de signer qu'il y a des faits qui *ne sont pas naturels.* »

« D'après les commissaires, les attouchements (dans le magnétisme) peuvent nuire, loin d'être salutaires; l'imagination offre des dangers, elle porte à une imitation machinale, et cependant les cures sont constantes; quel est donc l'agent? il y en a un. — Et ce partisan de la doctrine démonologique donne le défi aux plus habiles d'en assigner un autre que le démon. » (V. Fiard, *Ibid.*, p. 83 et 60.)

Il est donc bien certain que si la découverte de Mesmer trouva des adversaires parmi les savants et des rieurs dans toutes les classes, qu'elle fut prise au sérieux par de célèbres médecins, par des hommes profonds dans les sciences naturelles, par des théologiens, enfin par des hommes graves et d'éminents personnages, loin d'être chimérique à leurs yeux, elle les préoccupa vivement. En pouvait-il être autrement? puisque des personnes titrées, des gens de qualité, des hommes incapables d'être séduits par un sot enthousiasme, des officiers supérieurs, des princes de l'Église, etc., attestaient les guérisons de plusieurs maladies qui ne pouvaient être opérées par imagination ni attouchements, telles que : épilepsie de naissance, obstructions chroniques, marasme au dernier degré, hydropisies, etc.

Il serait curieux de voir dans les brochures de cette époque les attestations des malades et les éloges qu'ils donnent à une découverte qui leur a rendu la santé quand la science les avait abandonnés.

On disait au savant Court de Gébelin que c'était son imagination et la nature qui l'avaient guéri. — « Si

l'imagination et la nature sont des remèdes si puissants, répondait ce savant, — messieurs les docteurs, comment ne vous en rendez-vous pas les maîtres? comment sont-ils si puissants hors de vos mains, si faibles quand vous voulez vous en servir? — Il se réjouit de devoir à son imagination échauffée la disparition de l'enflure de sa jambe et de tant de maux qui lui faisaient tranquillement attendre la mort. — J'étais mourant, dit-il, je suis guéri. » (V. *Lett.* du 31 juillet 1783.)

Les mêmes témoignages arrivaient de toutes parts, car le magnétisme avait aussi des initiés partout. Ainsi de Lyon, de Strasbourg, de Soissons, de Turin, de Bayonne, des quatre points cardinaux enfin, arrivaient des certificats signés soit par les malades, soit par les nombreux témoins des cures. Toutes ces pièces imprimées parcouraient la France du consentement de leurs auteurs. Si les commissaires ont décidé que le magnétisme est une chimère, les magnétiseurs n'en sont point troublés, et les sentiments de ceux qui lui doivent la vie n'ont point changé. Cent certificats à Paris, émanés de gens du plus haut parage et de savants célèbres, protestèrent contre la décision des académiciens, des médecins, chirurgiens et professeurs, en les accusant d'avoir mal vu ; tantôt ils réfutent, et quelquefois ils persiflent.

La présidente de Bonneuil se plaignant, disait : « Qu'à force de nous donner de l'imagination, on paraissait vouloir nous envoyer aux petites maisons. » Depuis près de huit ans elle souffrait d'une humeur *laiteuse*; après en avoir détaillé les suites, toutes du plus mauvais augure, elle arrive au traitement magnétique du docteur D'Eslon, « *qui lui* procura, dit-elle, des crises suivies d'un bien-être qui lui donna les plus

grandes espérances. Et tout cela sans attouchements, ni imagination, ni même imitation, car les crises de ses voisins ont souvent arrêté les siennes. » (V. *Supplém. aux Rapp. des commiss.*, p. 71, 72.)

La comtesse de La Blache déclare qu'elle souffrait d'une maladie longue et sérieuse, quand pour dernière ressource, sans espoir cependant et parfaitement incrédule au magnétisme, elle se mit entre les mains de D'Eslon. « Alors son imagination, dit-elle, malgré l'affaiblissement causé par une longue maladie, la fit sans doute tomber en crise, quoique seule dans son lit, sans baquet, sans avoir le spectacle des convulsions. Cette imagination, au lieu de la guérir, sembla longtemps empirer son état; affaissée, mourante, D'Eslon lui répétait toujours qu'une crise la sortirait de cet horrible état. En effet, quand elle se croyait perdue, cette bienfaisante imagination lui a donné des crises qui ont fondu ses trois squirrhes, etc. » (*Ibid.*, p. 68, 69.)

M. de Marignan, après avoir décrit sa maladie, disait : « Depuis que je suis au traitement, je ne sens aucune espèce d'incommodité; je bois, je mange, ou du moins, je crois boire, manger et dormir; je monte mes trois étages, j'enjambe mes escaliers deux à deux malgré mes soixante-deux ans. Si c'est à l'illusion que je dois la santé, je supplie humblement les savants de ne pas la détruire, qu'ils permettent à mon ignorance de faire usage d'un agent invisible et qui n'existe pas, mais qui me guérit. » (*Ibid.*, p. 30.)

Pinorel, médecin, décrit aussi sa maladie, et témoigne sa reconnaissance à MM. D'Eslon et de la Fisse, les assurant « qu'elle sera éternelle, et qu'il ne cessera de dire qu'il doit la vie à leurs soins et au magnétisme. » (*Ibid.*, p. 56.)

Plusieurs autres médecins et chirurgiens, Hourry,

Magnines, Michaud, Durand, etc., signent pour eux-mêmes de pareilles attestations. Patillon, docteur en médecine à Besançon, dit « qu'il faut manquer de bonne foi pour nier le magnétisme. Qu'on s'adresse à moi, ajoute-t-il, je ferai voir les malades, et celui qui doute sera convaincu. » (*Ibid.*, p. 33, 65, 56, 32.)

On n'essayera pas de montrer ici que le mesmérisme n'était pas une chimère, que les magnétiseurs et leurs malades n'étaient pas des enthousiastes. On le prouvera plus loin, quoiqu'il soit dès maintenant facile de comprendre qu'on ne s'enthousiasme pas durant quatre-vingts ans pour une pure chimère.

Il est constant que Mesmer et ses disciples opéraient des cures prodigieuses au moyen d'un agent inconnu qui avait beaucoup d'analogie avec celui des convulsionnaires de Saint-Médard. Il est non moins constant que les commissaires en virent assez pour nier le magnétisme comme science naturelle. Mais comme il n'appartenait pas à leur siècle d'y voir un agent surhumain, ce fut une des grandes raisons pour décider qu'il était chimérique. — Un merveilleux inexplicable naturellement, ou très-difficile à expliquer, se manifestait dès le principe dans le magnétisme ; il n'était pas cependant ce que nous le verrons plus tard, ou disons mieux, son inventeur dut cacher des phénomènes très-étranges, qui étant mieux connus, auraient peut-être nui beaucoup à la propagation de sa découverte, et rendu assurément plus difficile encore l'admission de sa théorie.

Quoi qu'il en soit, quelques ecclésiastiques obscurs, mais sensés, osèrent attribuer le magnétisme à l'action diabolique. — On examinera ailleurs ce que cette opinion avait de logique, on ne doit pas anticiper ici sur ce sujet, traité longuement plus loin. — Ces théo-

logiens voyaient dans les prodiges magnétiques et dans tous ceux qu'a présentés le dix-huitième siècle, la preuve du déchaînement de Satan; c'étaient pour eux les signes avant-coureurs d'un grand événement, une annonce de l'avénement de l'Antechrist et de la fin des temps. « L'incrédulité, disaient-ils, est à son comble; Satan ayant répandu partout l'esprit de vertige, multiplie ses miracles; les magnétiseurs sont les précurseurs de l'Antechrist; au moment où on décide qu'il n'y a pas de sorciers, où l'on cesse de les punir, le monde se remplit de démonolâtres; le diable se voile sous l'apparence de certaines lois physiques, suffisamment pour tromper ceux qui veulent s'aveugler, mais pas assez pour ceux qui désirent s'éclairer au vrai fanal; l'incrédulité règne sur le compte des démonolâtres. Le sommeil de la magistrature et du clergé leur a permis de se multiplier; le diable les fait servir à ses desseins; il faut qu'ils accomplissent leurs œuvres, dont le cachet est le débordement de tous les crimes, le bouleversement de l'État, l'anarchie persévérante, la confusion, le trouble permanent, le renversement des trônes, etc., juste peine due à l'infraction aux lois divines. »

« Les démonographes ont toujours déclaré qu'il n'y a pas de crimes plus capables de perdre les royaumes et de faire tomber les couronnes que la magie tolérée par les rois chrétiens. » (V. Fiard, *Lett. philosoph.*, 6e *lett.*)

CHAPITRE II

Sociétés secrètes; franc-maçonnerie, maçons dupes. — Ancêtres des francs-maçons, leur but. — Origine des loges.

Sociétés secrètes; franc-maçonnerie, maçons dupes.

Quelques-uns s'étonneront peut-être de ce qu'on n'a presque rien dit encore des francs-maçons, et d'autres seront surpris de voir parler d'eux dans un essai historique et philosophique du merveilleux. Ce qu'on va lire sera notre réponse.

Il y a toujours eu et il y aura toujours deux principes sans cesse en conflit dans le monde, la vérité et l'erreur; lorsque l'un de ces principes triomphe, l'autre se cache. L'histoire nous a montré dans l'antiquité des associations mystérieuses; elles existaient dans l'Inde, dans l'Égypte, dans les Gaules, etc. Nous les retrouvons, avant et pendant le moyen âge dans les hérésies, et de nos jours, dans les sociétés secrètes des illuminés et dans les diverses sociétés maçonniques. Les sociétés secrètes du moyen âge se rattachent donc à celles de l'antiquité, et celles des temps modernes à celles du moyen âge; c'est à cette dernière époque que des sectes manichéennes rapportèrent en Europe les mystères de l'Orient [1]. De là l'établissement forcé

1. Matter, dans son *Hist. crit. du gnosticisme*, 2e éd., t. Ier, p. 145, parlant de la fameuse colonne de Jackin, désigne suffisamment «cer-

de l'inquisition et la destruction des templiers, parce que ces doctrines occultes étaient la révolte politique et religieuse, le *manichéisme enfin*, cette hérésie clairement prédite pour les derniers temps, ce mystère d'iniquité, qui n'est au fond que le panthéisme ou l'athéisme.

On l'a dit souvent : forcé d'être court, notre sujet se trouve ainsi tronqué et incomplet. Poursuivons cependant.

La franc-maçonnerie est une association dont la plupart des membres ignorent le but réel, ainsi que l'époque de sa formation ; on espère montrer que, si elle se rattache par certains points à une haute antiquité, elle est cependant toute moderne.

Au commencement du dix-huitième siècle, l'esprit de réforme qui avait éclaté au seizième, que Louis XIV enchaîna durant le dix-septième, après la mort du monarque, s'émancipa complétement. Le dieu nature des philosophes de l'antiquité, ou l'âme universelle, fut le dieu des esprits forts. L'esprit du protestantisme s'empara de ce qu'on nomme la *classe éclairée*, qui, trop souvent, vit dans les ténèbres. Bientôt, on le sait, la société entière fut plus ou moins infectée ; c'est la libre interprétation des saintes Écritures qui enfante et multiplie les sectes, c'est l'esprit de liberté, d'égalité, de républicanisme et de révolte, et cet autre principe de Manès, si cher à ceux qui n'ont jamais su rien acquérir ou rien conserver : *les biens appartenant à tous.*

taines associations qui existent encore, dit-il, et dont les idées, le rite et le langage se retrouvent dans l'antiquité à un degré qui serait de nature à les surprendre elles-mêmes, si elles étaient moins érudites. » — Tout est vrai ici excepté cette dernière épithète, qui convient peut-être à quelques membres des société secrètes, mais qui, à coup sûr, qualifie mal ces sociétés elles-mêmes.

Nec domos, nec agros, nec pecuniam ullam possidendam. On devine que ces idées ne furent point acceptées par tous ceux qui rêvaient une réforme : elles variaient selon les rangs, selon la position, et les caractères. Les impies, les hommes corrompus, sensuels, les orgueilleux, les ambitieux voulurent réaliser les principes que l'on vient d'exposer, et bâtir l'édifice social; avant il fallait renverser. Pour arriver à ces fins, on devait recruter des ouvriers pour l'œuvre, sans éveiller les soupçons; mais comment les réunir, comment sonder les opinions, connaître les capacités, et s'assurer de la discrétion? Pour ne pas exciter de défiance, on enrôlait indifféremment tout le monde; on cachait le but de l'association sous le voile d'une fraternité exclusive; on promettait la révélation d'un secret. Les recrues se composèrent de nobles et de bourgeois, de militaires et d'artistes, de commerçants et d'artisans, tous fiers d'appartenir à une société qui se perd dans la nuit des temps, de posséder un secret, de connaître les signes et les paroles qui leur feront trouver partout des frères et au besoin des secours.

La plupart des maçons ne furent jamais initiés à aucun secret; âmes simples et candides, hommes honnêtes, s'ils l'eussent deviné, sans doute ils ne se seraient jamais enrôlés. — Après ce préliminaire, arrivons au sujet que, faute d'espace, il nous est interdit de traiter longuement.

Il ne s'agira point ici de faire un exposé curieux et amusant de la franc-maçonnerie, de parler de ses premières épreuves, simples jeux pour les initiés, et peu sérieux même pour le récipiendaire, de rapporter ces histoires allégoriques et ces symboles que les uns devineront, qui peut-être quelquefois seront dévoilés

à d'autres, mais resteront incompris par la masse des affiliés.

Ancêtres des francs-maçons, leur but.

C'est par les maîtres dont les maçons se disent les disciples qu'on découvrira leurs desseins. Les maçons prétendent remonter à Salomon, aux anciens sages, être les successeurs des Enfants de la Sagesse qui étaient disciples de Pythagore; ils se disent aussi les disciples de Manès, successeurs des templiers et des albigeois : — voyons en quoi ils se ressemblent et en quoi ils diffèrent.

Dans l'antiquité, le secret des mystères consistait à rejeter la théologie fabuleuse enseignée aux profanes; les sages admettaient un dieu, âme universelle, d'où les génies et l'âme humaine étaient sortis par voie d'émanation. Celle-ci, après le trépas, retournait à sa source divine, comme l'eau contenue dans un vase qui se brise dans l'Océan s'y mélange et s'y confond. C'est aussi l'opinion des vrais maçons qui sont ainsi les disciples des philosophes anciens, qui se faisaient une idée de Dieu selon leur imagination : les esprits forts étrangers à la franc-maçonnerie rejettent eux-mêmes la révélation pour adopter ce système.

Les maçons se disent disciples de Pythagore, successeurs des Enfants de la Sagesse, lesquels, forcés au sixième siècle de se réfugier en Perse, continuèrent ensuite de voiler leur doctrine pour éviter les châtiments. (V. *l'Histoire de la franc-maçonnerie*, par les frères Kaufmann et Cherpin.) — Un mot du pythagorisme : il était uni au mysticisme, à la théurgie; Pythagore, son chef, devinait par les nombres, auxquels il rattachait tout; il était disciple du *sage* Phérécyde, dont

on raconte une foule de prodiges étonnants. Selon Pythagore : « La vraie science est celle des choses immortelles et éternelles, *c'est la sagesse;* un philosophe n'est pas encore un sage, il désire, il est vrai, connaître Dieu, mais pour y parvenir il faut affranchir son âme, aspirer aux choses divines, parvenir enfin à la mort philosophique, où l'homme ne sait plus s'il existe, et boit et mange sans le savoir ; il faut ensuite prier, invoquer les dieux; alors on devient un sage, on communique avec les esprits. »

Ce côté mystique ne s'applique pas aux francs-maçons, peu soucieux de communiquer avec les esprits, auxquels ils ne croient pas; moins disposés encore à mortifier leur chair, et qui ne s'occupent des nombres que dans le sens de la vie positive et matérielle; mais il s'applique en partie aux premiers hérétiques, aux illuminés et à la franc-maconnerie égyptienne.

Les seuls points de ressemblance entre ce que l'on connaît de la doctrine de Pythagore et celle des maçons, c'est la double doctrine; elle avait un double sens dans Pythagore; il en est de même chez les maçons, et ceux qui en devinent le vrai sens s'obligent, par un terrible serment, à ne pas le révéler. — Pythagore éprouvait la discrétion, la pénétration et le courage des aspirants; les maçons pratiquent aussi, sous le nom d'épreuves, certains jeux. — Pythagore recommandait de dompter ses penchants, de pratiquer les vertus morales; les maçons en parlent beaucoup, on les accuse en général de les pratiquer fort peu.

Ces quelques points de ressemblance ne sauraient donc permettre à ces derniers de se dire en tous points les successeurs des Enfants de la Sagesse; mais le secret de ceux-ci en religion et en politique était le néoplatonisme, le dogme de l'âme universelle, l'obli-

gation de défendre la liberté contre une nouvelle religion intolérante et despotique (le christianisme). Nous les avons vus rétablis sous Julien, forcés de s'enfuir en Perse sous Justinien, puis de se cacher ensuite comme sectateurs d'une doctrine repoussée religieusement et politiquement. C'est une autre conformité avec les vrais maçons, mais qui ne suffit pas pour dire, comme on l'a fait, « que la franc-maçonnerie porte toujours l'empreinte ineffaçable de leur sagesse, » car ces prétendus sages étaient des théurgistes pratiquant la magie, ce dont nous n'accuserons jamais surtout les simples francs-maçons, qui pour la plupart sont simplement des disciples d'Épicure.

On a dit, il est vrai, que, selon les Enfants de la Sagesse, le paganisme et le christianisme s'éloignaient également de la vérité; cela est vrai, dans ce sens que le néoplatonisme était le paganisme réformé; mais, on l'a vu ailleurs, ils croyaient aux esprits, à la divination, etc.

Les maçons se prétendent disciples de Manès; le dieu de Manès n'était pas celui de l'Évangile; c'était l'Être universel divisé en dieu bon et dieu mauvais; c'est celui des maçons cabalistes, des rose-croix, des maçons martinistes, non des simples maçons. C'est sur la distinction de ce double dieu que se sont établies la cabale, la magie, qui ont pénétré dans certaines loges. — C'est de Manès que provient la fraternité des maçons; pour les arrière-adeptes, c'est l'indifférence en religion, car Manès appelait à lui les hommes de toutes les croyances, ce que font les vrais maçons, qui professent aussi comme lui les principes d'égalité et d'une liberté désorganisatrice. — Manès ne voulait ni rois, ni supérieurs; ils étaient pour lui l'ouvrage du mauvais principe; il ne voulait enfin ni

pauvres ni riches. Tous ces principes sont ceux des arrière-maçons. — Manès avait ses croyants, ses élus, ses parfaits; les noms seuls ont changé; les maçons ont les apprentis, les compagnons, les maîtres parfaits, le nom d'*élu* seul est conservé.—Les enfants de Manès étaient liés par le secret; il en est de même chez les maçons, qui ont, comme les manichéens, le signe, l'attouchement et la parole pour se reconnaître.—On ne peut aborder tant de détails; on reconnaît dans les décorations de la franc-maconnerie, comme dans les mystères des manichéens, les images du soleil, de la lune et des étoiles, symboles du dieu de Manès et des esprits; mots mystérieux, cérémonies symboliques, tout enfin se retrouve chez les uns et chez les autres; mais il est inutile de continuer ces rapprochements.

Les frans-maçons se disent successeurs des templiers; une loge même en porte le nom; aussi a-t-on pris vigoureusement leur défense dans ces derniers temps. « C'étaient des chrétiens qui n'avaient d'autres crimes, dit-on, que de posséder des richesses dont on voulait s'emparer. » On a dit quelques mots précédemment de ce fameux procès; on n'y reviendra pas ici.

On demande pourquoi les francs-maçons font un secret du nom de Dieu et du culte qu'ils disent tenir des templiers? S'ils étaient bons chrétiens, pourquoi donc tout chrétien qui n'est pas maçon est-il un profane? — Ce vœu de vengeance sur les rois et le souverain Pontife ne peut plus s'appliquer à Philippe le Bel et à Clément V; s'il ne tombe sur tous les rois et les pontifes, il est sans objet. Les maçons reconnaissent les templiers pour ancêtres, et font aussi le serment de les venger. Dans ces allégories qu'on ne saurait rapporter, on voit une association toujours menaçante

et conspirant contre les chefs de la religion et de l'État : « Il faut, dit-elle, venger Manès tué par le roi de Perse[1], il faut venger Molay. »

Qu'a-t-on reproché aux templiers? D'avoir une doctrine secrète, qu'ils ont puisée en Orient : la plupart ont avoué librement qu'ils foulaient le Christ aux pieds, qu'ils se livraient entre eux aux jouissances les plus opposées à la nature. Dans leurs mystères, l'initiant opposait au dieu qui est mort pour le salut des hommes le dieu qui ne meurt point : le premier n'étant qu'un faux prophète très-justement condamné. (V. Dupuy, p. 48.) Ils juraient de ne jamais violer les secrets horribles de leurs mystères, etc. [2].

Voilà les hommes dont les maçons se glorifient d'être les disciples. Il paraît constant qu'il existe une ressemblance frappante entre ce qui se passe dans les arrière-grades maçonniques et les dogmes, le langage et les symboles des templiers. Qui ne remarquera, par exemple, leur impiété dans l'interprétation des rose-croix sur l'inscription INRI? — Les templiers célébraient, en haine de Jésus, les mystères de Jéhovah, le vendredi saint. Les arrière-maçons rose-croix s'assemblent le vendredi ou le jeudi saint, qui devient le jour spécialement choisi pour blasphémer le Christ.

On aurait des révélations et des rapprochements fort curieux à faire; mais il faudrait au lieu de pages écrire des volumes. — La *liberté*, l'*égalité*, chez les templiers,

1. On a dit par erreur, à la page 436 du tome I[er] de cet ouvrage, que Sapor avait fait écorcher vif Manès; ce supplice fut ordonné par l'un de ses successeurs, en 274.

2. V. *Abrégé des mém. pour servir à l'hist. du Jacobinisme*, par l'abbé Barruel (III[e] part.). Cet auteur a donné ses autorités. « L'abbé Barruel, dit l'*Encycloped. des gens du monde*, a articulé des faits dont on ne peut nier la vérité, et dont on a peine à comprendre qu'il ait pu obtenir la révélation. »

se cachaient sous le nom de *fraternité*. On devait faire mourir celui qui violerait son serment. — Même fraternité, même serment, mêmes menaces chez les francs-maçons.

Les adeptes des arrière-loges font remonter leurs mystères à ceux des albigeois; en effet, ces derniers étaient manichéens. Ces hérétiques destructeurs de toute religion adoptaient toutes les impiétés, toutes les erreurs; ils rejetaient les sacrements de l'Église, son culte extérieur, le purgatoire, les peines de l'enfer; ils faisaient en apparence profession d'une morale excellente, en secret leurs mœurs étaient dépravées. — Si l'on jugeait les sentiments et les actes de la plupart des maçons d'après leurs paroles, ils ressembleraient, dit-on, beaucoup aux albigeois. —Les francs-maçons, sans connaître précisément et les doctrines des sages, et le néoplatonisme, et le manichéisme, etc., en adoptent ainsi les doctrines qui se sont peu à peu répandues parmi ceux même qui ne sont ni vrais maçons ni simples maçons. — « Calomnies, s'écrient tous les francs-maçons, les uns par ignorance, les autres pour mieux se cacher; la franc-maçonnerie n'en veut pas au christianisme; indifférents aux disputes religieuses, nous ne condamnons aucune secte, aucune opinion philosophique ou religieuse. Notre dogme, celui de la fraternité universelle, est de travailler de concert à édifier le temple éternel, et de concourir à l'émancipation intellectuelle et morale. » (V. Favre, *Monde maçonniq.*, avril 1859.)

On leur répond : La fraternité universelle est dans le christianisme, et n'est pas exclusive comme chez vous; notre temple éternel est bâti, c'est l'Église du Christ. Qu'entendez-vous donc par émancipation intellectuelle? Pourquoi ce secret caché aux profanes?

« Ouvrez nos archives, lisez nos discours, répliquent les maçons, vous verrez que nos loges se composent de personnages distingués et de gens d'église[1]; nos chefs sont aussi les chefs de l'État; tout reproche d'impiété, d'athéisme et d'hostilité contre la religion et la monarchie doit tomber.—On exige dans un maçon des mœurs pures, un bon cœur. Entre nous, nulle distinction de classes, donc point d'orgueil. Une franchise bienveillante doit régner entre des hommes égaux et libres. La liberté est la passion des grandes âmes, suite de l'égalité. Nous rassemblons dans nos temples des personnes de tout âge, de toute condition, douées de talents divers et de vertus particulières. On y étudie les hommes, on voit ce qui nous manque, etc. Faire le bien autant qu'on le peut, secourir les infortunés que l'orgueil dédaigne, que l'égoïsme repousse, les chercher dans leurs réduits, prévenir la dépravation de l'innocence, etc., tels sont les devoirs d'un vrai maçon. — Frugalité dans les banquets, retranchement des dépenses superflues; le surplus est pour les pauvres. — Un maçon doit être plus dévot, plus loyal, plus réglé dans ses mœurs que les autres. Loin d'être impies et hostiles à l'autorité, dans certaines circonstances, les maçons font célébrer une messe où l'on prie pour le roi, et on porte dans les banquets des toasts à sa santé, etc. Que peut objecter la malignité contre une société qui ne veut que le bien, la pure morale, et qui se constitue gardienne de la pureté de la *jeunesse*[2]? »

1. Il est constant que des prêtres, des religieux de divers ordres, étaient, au dix-huitième siècle, affiliés à la franc-maçonnerie. Je crois qu'on pourrait assurer qu'une pareille étrangeté n'existe plus; à moins qu'il ne s'agisse d'un prêtre interdit, ou d'un moine défroqué.

2. V. le procès-verbal de la fête d'adoption, célébrée en 1781 à Dijon.

S'il n'y a que cela, il était inutile d'en faire un secret. Vous parlez de personnages haut placés, de prêtres, de religieux associés de vos loges. Cela prouve peu de chose, la corruption du siècle s'étant emparée de plusieurs d'entre eux.—De vos chefs choisis parmi les princes; qu'importe, s'il y a deux doctrines? — Vous parlez de la pureté des mœurs des maçons; malheureusement on voit souvent le contraire; — de leur piété chrétienne; on peut en douter lorsqu'on sait, et que sans doute ils n'ignorent pas que deux papes, Clément XII et Benoît XIV, ont condamné la franc-maçonnerie.

Les meilleurs d'entre vous sont donc assez indifférents en religion; ils ne voient dans la société qu'un but philanthropique et gastronomique, ce qui rend, il est vrai, ceux-ci un peu excusables; mais, comme on espère le prouver surabondamment, il en est de plus instruits qui cachent avec soin des secrets que l'on pourrait peut-être découvrir avec plus d'attention. Dans vos discours les plus discrets, on remarque les mots de liberté, d'égalité et de fraternité. L'avenir en montrera le vrai sens.

La société est indifférente pour les matières controversables de religion; parce que ses membres sont indifférents en religion. — Elle ne condamne aucune secte en apparence; les vrais maçons les minent toutes secrètement pour édifier l'édifice des philosophes, le panthéisme. — La franc-maçonnerie veut émanciper intellectuellement; c'est-à-dire elle n'entend plus qu'on lui impose des croyances. — Elle étudie les hommes; ne serait-ce point pour faire choix des ouvriers qui travailleront à son œuvre? — Elle fait des charités; c'est le voile qui couvre le coffret mystérieux. — Elle ne parle que de frugalité, de simplicité; c'était

le cachet des républiques antiques; vérité chez celles-ci, mais pour les vrais adeptes, c'est la dissolution, le renversement perpétuel auxquels *préside le génie du* mal. — Renforçons nos preuves : vous vous dites les *continuateurs de la doctrine* des Enfants de la Sagesse; cette doctrine les força de s'expatrier, de s'envelopper d'un voile pour éviter les châtiments; parce qu'elle avait pour but de *rétablir* le néoplatonisme, et de renverser le christianisme, le pouvoir civil dut les surveiller. Vous êtes les disciples de Manès, des templiers, des albigeois. Renierez-vous vos maîtres parce qu'on a dévoilé leurs principes détestables? On vous présenterait vos catéchismes où il est dit que la franc-*maçonnerie dérive de cette* source; c'est même par là que vous avez établi l'antiquité de son origine.

« Plus on lit les ouvrages des savants francs-maçons, dit un initié, plus on voit la justice de ces reproches. » (V. Barruel, *Ibid.*, p. 156.) C'est-à-dire d'être déistes ou panthéistes, de chercher à perpétuer cette doctrine; de mépriser le christianisme; de détester ce que détestaient les sophistes païens, les initiés aux anciens mystères. — « D'après tous vos aveux, dit le même initié, que pouvons-nous voir dans vos secrets, si ce n'est la même haine, le même vœu d'anéantir toute autre religion que celle de vos prétendus sages. Comme les Juifs, vous n'insistez sur Jéhovah que pour maudire le Christ et ses mystères. »

« La plupart des francs-maçons font peu d'attention, il est vrai, à la doctrine de leurs écrivains savants, et ils en méditent peu les conséquences; mais peuvent-ils se cacher aujourd'hui les dangers de leurs arrière-loges, poursuit Barruel? Les templiers, dont ils prétendent tirer leur origine, avaient-ils rapporté en Europe une religion ou une morale inconnue? Si c'est là

ce qu'ils ont hérité d'eux, leur religion, leur morale n'est donc pas celle du christianisme?

« La religion s'alarme, dit-on, vainement; son objet fut toujours étranger aux loges maçonniques. » Si ce culte que vous convenez tous avoir reçu des templiers n'était pas hostile au christianisme, pourquoi tout chrétien n'est-il pour vous qu'un profane? Ah! vous le cacheriez moins, vous seriez moins ardent à le venger s'il n'était autre que le culte de l'univers chrétien. « Si la politique partage les alarmes de la religion, quel sera encore, continue Barruel, le subterfuge des adeptes qui jurent de venger la liberté, l'égalité et tous les droits de leur association outragée par la destruction des templiers? » (*Ibid.*, p. 157.) Dans les grands mystères des rose-croix, qui leur viennent de ces derniers, Jésus-Christ est le destructeur de la religion naturelle, qu'ils cherchent à rétablir dans l'univers; de quelles immenses ressources ils disposent, quand on sait que ces loges, sous des noms divers, existent partout!

Si les mystères sont énigmatiques, ils sont assez clairs pour être devinés par des hommes intelligents; et quand l'adepte est parvenu au dernier degré de l'impiété, on lui communique les leçons si précises des chevaliers du *Soleil*. Puis, dans le grade de *Kadosch*, le vengeur d'Adoniram devient l'assassin des pontifes et des rois. La religion qu'il faut détruire pour retrouver la *parole* de vérité, c'est celle du Christ.

Satan, d'après des esprits clairvoyants, ne cesserait donc de vouloir ressaisir sa proie et de préparer les voies à l'Antechrist. — Il faut lire Barruel pour savoir comment la franc-maçonnerie s'unit aux sophistes conjurés, à Voltaire, à d'Alembert, à Diderot, etc., et comment on se joignit aux illuminés. — Quand Louis XVI

fut incarcéré, les maçons, dans leur enthousiasme, laissèrent percer une partie de leur secret, c'est-à-dire, les mots *liberté* et *égalité* retentirent. « La France n'est plus qu'une grande loge, disaient-ils, il en sera bientôt de même dans l'univers. — J'ai été témoin de ces transports, ajoute Barruel. » (*Ibid.*, p. 120.) — A la vérité, la plupart des maçons honnêtes ne voyaient dans la franc-maçonnerie que le plaisir de s'associer entre eux en liberté. Mais ce franc-maçon connut bientôt le véritable sens de ces deux mots, *liberté*, *égalité ;* il s'aperçut que c'était une liberté désorganisatrice, l'affranchissement de toutes lois religieuses et la haine de toute monarchie. — « On ne saurait s'imaginer, dit-il, à quel point on abusait de la crédulité des frères honnêtes. » Un de ceux-ci, quoique parvenu aux plus hautes fonctions, étant encore dupe, il l'engagea à se faire initier à un de ces grades où le voile se déchire, et lui suggéra la marche à suivre. — Barruel essaye d'exprimer le désespoir de ce maçon. — « Je viens de faire un serment exécrable, lui disait ce dernier : tout ce que je puis vous avouer, c'est que je viens de m'engager à prêcher partout la *liberté*, *l'égalité* et toute la révolution... Ah ! où étais-je ! Ne me pressez pas davantage, etc. » (*Ibid.*, p. 131 et suiv.)

Nous renvoyons à Barruel pour l'exposé des histoires allégoriques, des symboles et des cérémonies des diverses franc-maçonneries, sous lesquels se cachent le panthéisme, l'abolition du christianisme, etc. Dans le grade, par exemple, de chevalier *Kadosch*, l'adepte apprend que jusqu'alors la vérité ne lui a été manifestée qu'à demi. Cette liberté et cette égalité, dont on lui a donné le mot, consistent à ne reconnaître aucun supérieur, à ne voir dans les rois et les

pontifes que des égaux qui n'ont d'autre droit que celui qu'il plaît au peuple de leur donner, lequel peut, quand bon lui semble, les renverser. Le dernier devoir d'un maçon qui veut établir le temple de l'égalité et de la liberté, c'est de délivrer la terre de ce double fléau en détruisant les autels élevés par la superstition, et les trônes où l'on ne voit que des tyrans.—La marche dans les mystères des arrière-adeptes est compliquée. Mais combien ces mystères sont profondément combinés, comme chaque grade conduit directement au but de la révolution! C'est qu'en effet ceux dont ils se disent les disciples ne voulaient pas autre chose.

« Il existe actuellement à Londres, dit Barruel, des personnes qui, admises autrefois aux profonds secrets de la loge, cherchent à expier par le repentir les égarements dans lesquels ils ont été entraînés, et qui m'ont rendu le témoignage d'avoir plutôt adouci qu'exagéré les arrière-secrets des loges. — Il y avait en effet, ajoute-t-il, des particularités que j'ignorais, leurs instructions y ont suppléé. Plusieurs de ces adeptes, personnages très-respectables, pourraient attester la véracité d'un mémoire qui me fut remis le 28 septembre 1797, et que je vais analyser. »

« Dans le courant de 1774, dit l'un de ces anciens adeptes, la loge dont il était le Vénérable, reçut du Grand Orient une lettre qu'on ne devait communiquer qu'aux chevaliers de la *Palestine*, aux *Kadosch* et au Directoire écossais. Elle lui parvint par les loges de correspondance; quoique lue dans plusieurs loges, elle n'avait reçu que trois adhésions. — On exhortait les membres à signer, en exécution de leur serment, l'obligation de marcher à première réquisition, et de contribuer de toutes manières à la conquête de l'île de Malte et de tous les biens situés dans les deux hémi-

sphères qui avaient appartenu aux ancêtres de l'ordre maçonnique. Le but de l'établissement à Malte était la formation possible du berceau de la religion *naturelle*. — Quoique cette invitation n'annonçât qu'une partie des projets ultérieurs, cet adepte refusa de signer, et son exemple fut suivi de toute la loge. Mais ceux des frères qui entrèrent dans les vues du Grand Orient déterminèrent le bureau central à s'occuper de mesures plus efficaces. Deux ou trois ans s'étant écoulés, le comité envoya des députés dans toutes les loges du royaume pour disposer les frères à l'insurrection, les presser en vertu de leur serment, et leur annoncer qu'ils étaient tenus de le remplir par la mort des tyrans. Le grand adepte choisi pour les provinces du Nord était un officier d'infanterie, nommé Sinetty; il se rendit à Lille. Le régiment de la Sarre, qui y tenait garnison, avait plusieurs frères auprès desquels la mission de Sinetty obtint peu de succès. — Notre loge, dit un officier témoin oculaire, n'était pour nous qu'un jeu, et nous ne pensions rien moins qu'à la révolution quand Sinetty se présenta; il ne manifesta d'abord aucun sentiment contraire aux nôtres; mais ayant convoqué, quelques jours après, vingt officiers en assemblée particulière, il prit la parole en orateur qui a des secrets importants à dévoiler de la part du Grand Orient, puis tout à coup, prenant un ton d'enthousiasme, il s'écria : qu'il était temps que des projets si longtemps médités par les vrais maçons s'accomplissent; que l'univers allait être enfin délivré de ses fers; que les tyrans appelés rois seraient vaincus, que les superstitions religieuses feraient place à la lumière; que la *liberté* et l'*égalité* succéderaient à l'esclavage, etc. Il parla ainsi plus d'une heure, les auditeurs ne sachant si l'orateur était fou. Ce qui leur

sembla le plus extravagant, ce fut le ton de confiance avec lequel il annonçait que les tyrans s'opposeraient en vain à ce grand projet; que la révolution était infaillible, prochaine, que les trônes et les autels allaient tomber. Il les quitta, surpris sans doute de trouver en eux des maçons aussi tièdes et si peu instruits. »

Barruel, qui rapporte ceci, invoque le témoignage de plusieurs officiers du régiment de la Sarre, et entre autres de M. de Bertrix, du chevalier de Mion, etc. « Malheureusement pour la France et pour l'Europe, les autres maçons n'étaient pas dans les dispositions de ceux de ce régiment. » (*Ibid.*, p. 180 et suiv.)

Sinetty et les autres apôtres maçons annoncèrent au Grand Orient que l'enthousiasme pour la liberté et l'égalité s'échauffait, qu'il s'agissait de l'entretenir. Ce fut là que se dirigèrent les soins du comité central et d'une loge fameuse à Paris, appelée le *Contrat social*. La révolution se préparait si ouvertement dans ces loges et dans celles qui en dépendent, que la cour ne pouvait l'ignorer. Parmi les adeptes il s'en trouvait à qui la révolution devait paraître un insigne fléau : « De ce nombre, dit Barruel, était un seigneur que ses dangers actuels m'empêchent de nommer; parvenu à un grade assez avancé, il n'avait vu dans la maçonnerie rien de dangereux, depuis longtemps même il ne se rendait plus à la loge, lorsqu'en 1786 il fut rencontré par un frère qui, le lui reprochant, le pressa d'assister à une séance qui devait être intéressante. Il y alla et entendit des choses si révoltantes qu'il se rendit de suite chez le ministre : — Je n'ai qu'une question à vous faire, j'en sens l'importance et toutes ses suites, mais, dût-elle me conduire à la Bastille, je dois vous demander, parce que j'y crois la sûreté du roi et la tranquillité de l'État

intéressées, si vous avez les yeux ouverts sur la franc-maçonnerie, et si vous savez ce qui se passe dans les loges? — Le ministre fit une pirouette et répondit: *Soyez tranquille, vous n'irez point à la Bastille, et les francs-maçons ne troubleront point l'État.* Le ministre n'entendait pas favoriser les projets des maçons pour la chute du trône et de l'autel, mais il pensait, comme M. de Vergennes, qu'avec une armée de deux cent mille hommes on doit peu craindre les révolutions. Il ignorait, continue Barruel, la multitude de légions que les conspirateurs pouvaient opposer à celles du souverain. » (*Ibid.*, p. 185 et suiv.)

Déjà le moment arrivait où une secte plus ténébreuse encore et plus redoutable leur prêtait ses moyens... C'était la secte des illuminés de Bavière. — Cette secte impie avait « juré la destruction de tout christianisme, « de toute monarchie; sa haine s'étendait sur toute « religion, tout dieu, tout gouvernement, toute es-« pèce de société civile, de pacte social, de propriété « même. » — C'est ce que Barruel a essayé de prouver jusqu'à l'évidence. (*Ibid.*, p. 187.)

Il paraît donc constant que la franc-maçonnerie avait dans son sein de vrais maçons initiés à tous les secrets, et poursuivant dans l'ombre de sinistres projets, admettant les principes impies, subversifs et antisociaux de certaines doctrines païennes et hérétiques tenues plus ou moins secrètes.

Quand au dix-huitième siècle les esprits furent mieux préparés, on organisa ce vaste réseau qui a enlacé le monde. Plusieurs membres en ignorèrent le véritable dessein; les recruteurs, redoutant d'exciter la défiance, y associèrent des hommes qui, n'y voyant qu'une société de philanthropes, en publièrent le but honorable.

Origine des loges.

Maintenant, quels furent les premiers organisateurs des loges, et en quel temps? — Il est constant que l'établissement du christianisme n'a jamais détruit complétement les théurgistes ou magiciens, dont les sorciers formaient une secte à part aussi ignorante que malfaisante. D'après les déclarations de ceux-ci, des savants et des riches assistaient à leurs assemblées et s'occupaient de la chose publique, tandis que la populace se livrait à des maléfices particuliers. — On a d'assez fortes raisons de le croire, lorsqu'on est convaincu de l'existence d'hommes éclairés communiquant aussi avec les esprits et se livrant à diverses pratiques magiques. Quand on cessa de punir les magiciens et les sorciers, les premiers levèrent d'autant plus fièrement la tête, qu'ils cachèrent leurs noires pratiques sous d'autres noms, et qu'ils les attribuèrent souvent aux lois occultes de la nature; ce sont les illuminés. Comme l'esprit d'un siècle diffère d'un autre, — celui du dix-huitième siècle était matérialiste, — les illuminés furent eux-mêmes, les uns matérialistes, tels que Weishaupt, les autres feignirent de l'être, tels que Cagliostro, d'autres étaient mystiques, tels que Swédenborg, Saint-Martin, etc. Il est probable que ces illuminés fondèrent la franc-maconnerie, dont l'époque doit ne remonter qu'à la première moitié du dix-huitième siècle [1]; car avant les constitutions de Clément XII et de Benoît XIV en 1738 et 1751, il n'est pas question de francs-maçons. — Jusqu'à l'époque où le philosophisme eut préparé les esprits à ces derniers secrets, il se trouva fort peu de frères que la secte jugea dignes d'être admis.

1. On verra plus loin qu'elle date de 1726.

« Les époques, dit Barruel, ne sont pas aisées à fixer; mais nous savons de divers adeptes que la franc-maçonnerie était en France, au moins depuis quarante ans, telle que nous l'avons dépeinte, et qu'en Allemagne, en Suède et ailleurs, elle allait, depuis la même époque, se forgeant toujours des arrière-grades qui n'étaient que des modifications des anciens mystères, et tout aussi impies que l'origine même dont leurs auteurs se glorifient. » (*Ibid.*, p. 155.)

Il est donc probable que les premiers fondateurs de la maçonnerie étaient des illuminés, et que son organisation ne remonte guère qu'aux premières années du dix-huitième siècle. Puis ils s'associèrent ensuite pour le but que l'on sait. Les simples maçons, philanthropes et un peu gastronomes, étaient loin d'être théurgistes; les vrais maçons eux-mêmes la plupart ne l'étaient pas. Le directeur occulte dont ils étaient les instruments, laissait à chacun ses opinions; le matérialisme lui convient autant que l'illuminisme quand l'un et l'autre servent à ses fins; mais si les diverses loges maçonniques ne communiquaient pas avec les esprits et même n'y croyaient point, il en était autrement de la maçonnerie égyptienne. On a vu que Cagliostro, voulant l'établir à Paris, éprouva d'abord des difficultés parmi les dignitaires des loges; mais que dans une seule séance, il les disposa, sans doute par ses prodiges, à se faire initier aux secrets fameux que Cambyse avait appris dans le temple d'Apis; secrets naturels, disait Cagliostro, *atteint* pourtant, et *convaincu* plus tard d'hérésie et de magie. Mais il devait s'exprimer ainsi devant des esprits forts.

On a vu la franc-maçonnerie, son origine, ses alliances et son but. Elle est moderne, mais elle a adopté des principes aussi anciens que funestes.

CHAPITRE III

Le jacobinisme composé de francs-maçons, d'illuminés, de philosophes sophistes, accusés de vouloir tout renverser. — Défense des francs-maçons et des illuminés. — Idées plus vraies sur les francs-maçons et les illuminés. — *Les malheurs qui fondirent sur la France avaient été prévus par des hommes qui ne surent voir l'agent occulte qui les causerait.* — *Observations et réflexions.* — La Révolution de 93, ses résultats.

Le jacobinisme composé de francs-maçons, d'illuminés, de philosophes sophistes, accusés de vouloir tout renverser.

On concevra, après avoir lu ce qui précède, qu'il se soit trouvé des hommes graves et éclairés qui aient pu attribuer les maux causés par les jacobins à une intervention diabolique, car ces derniers sont les fils non-seulement des arrière-maçons et des sophistes, mais encore des illuminés. Barruel appelle *jacobin* tout homme initié aux principes de cette égalité et de cette liberté désorganisatrice qui ont produit tous les crimes de la Révolution.

On a parlé précédemment du Bavarois Weishaupt et de son code infâme. Ce fut le 1er mai 1776 que cet athée hypocrite et incestueux, souillé de tous les vices, commença d'initier à ses projets les deux élèves qu'il en jugea dignes. On renvoie encore à l'ouvrage de Barruel pour connaître ces horribles mystères. Celui-ci cite les lettres, les dépositions juridiques, les textes des écrits originaux, etc., saisis par les magistrats ba-

varois ; il serait donc difficile d'élever des doutes sur son exposé : préparations, épreuves, moyens de propagation, discours de l'hiérophante, sacerdoce, acolytes, fonctions épiscopales, contrefaçon de la cène eucharistique, tout cela se trouve dans Barruel, bien en raccourci sans doute[1], mais suffisamment pour que l'on soit indigné et effrayé de cette œuvre infernale. On y voit la prudence et l'astuce avec laquelle Weishaupt enrôlait les frères, l'extérieur de vertu et de perfection recommandé aux frères *insinuants*, chargés de recruter les membres, et les motifs d'exclusion des réceptions : « On doit rejeter les bavards et les imbéciles. » Mais il distingue parmi ces derniers ceux qui ont des écus : « Ils font nombre, dit-il ; *augent numerum et œrarium;* il faut leur persuader que leur grade est le dernier. » (*Ibid.*, p. 201, 202.) — Il y a demi-exclusion pour les princes, qu'on ne doit pas élever aisément au-dessus du grade de chevalier *écossais ;* pourtant s'ils montrent du zèle, on les élèvera aux grades supérieurs, en leur cachant certaines parties du secret. — Il faut aussi enrôler des artistes, des ouvriers, des jeunes gens, particulièrement des libraires et des gens stables dans les villes, tels que marchands, chanoines, etc., surtout les officiers, et les personnes qui ont éprouvé quelques malheurs, que l'on peut compter parmi les mécontents.

Cet exposé est d'autant plus intéressant, qu'il peut révéler aussi les menées des arrière-maçons enrôleurs dans les loges maçonniques. Si on pouvait entrer dans plus de détails, on verrait que tout ce que les jacobins du dix-neuvième siècle répètent aujourd'hui vient de Weishaupt et consorts.

1. On renvoie pour plus de détails au grand ouvrage de Barruel sur le *Jacobinisme*, t. III et IV.

« Le grand maître de toute l'anarchie, disait cet ennemi de Dieu et du Christ, c'est Jésus. Nul n'a frayé à la liberté des voies aussi sûres que notre grand maître Jésus de Nazareth. — Les premiers francs-maçons étaient les dépositaires, selon lui, de cette prétendue doctrine de Jésus-Christ. Tous les efforts des princes, ajoute-t-il, ne pourront empêcher nos progrès. L'étincelle peut rester longtemps cachée sous la cendre, mais certainement le jour de l'incendie arrivera. » (*Ibid.*, p. 257.)

On n'a pu dire que quelques mots de cette association, dont le vœu, sous le nom de *liberté* et d'*égalité*, étant plutôt de ramener les hommes à l'état sauvage et de les transformer en brutes, ne pouvait être dirigé que par l'inspiration du génie du mal. — En moins de vingt ans, Weishaupt enfanta la secte dite des jacobins, qui a renversé les temples et les autels, brisé les sceptres, détruit les constitutions, mis à mort les monarques, fait ruisseler le sang des citoyens, et n'a été arrêtée dans son œuvre de destruction et de carnage que par la main de la Providence. Barruel nous montre toutes les sectes impies et séditieuses allant se fondre dans le jacobinisme qui en absorba tous les complots et tous les mystères. — Dans la première époque des illuminés, on forme les adeptes et on prépare les premiers apôtres. — Dans la seconde, Weishaupt, uni aux francs-maçons, reçoit des initiés par milliers. — Dans la troisième, étant découverts, ils se cachent dans leurs antres, mais n'en sont que plus actifs ; de souterrains en souterrains, ils parviennent à ceux de Philippe d'Orléans. Celui-ci, avec ses arrière-adeptes, leur donne toutes les loges de sa franc-maçonnerie française, et c'est ainsi que se forma la vaste association des jacobins. Alors arrive la quatrième époque où va com-

mencer l'exécution de ses noirs complots. — Dès 1782, *Philon*-Knigge et Weishaupt avaient le projet de soulever la nation française, mais ils craignaient que celle-ci n'éclatât avant que les autres peuples fussent tout à fait disposés; on ne voulait pas d'une révolution partielle. Cependant, comme il y avait à Paris déjà des adeptes très-ardents, entre autres Mirabeau, on y envoya des apôtres d'insurrection. Ceux-ci, comme l'on sait, profitèrent du mécontentement causé par le mauvais état des finances, pour exciter leurs troubles; la correspondance de leur chef Philippe d'Orléans, grand maître de toutes les loges du Grand Orient, a montré qu'il avait sous ses ordres les loges de deux cent quatre-vingt-deux villes; la seule ville de Paris avait quatre-vingt-une loges. On voit dans cette cité les adeptes se classer d'après leurs théories ou leurs intérêts. — Le duc de la Rochefoucauld, par exemple, était le protecteur des maçons sophistes qui accueillaient tous les projets des philosophes; la loge des *Amis réunis* avait les gens de finance. Tandis que ceux-ci se livraient aux plaisirs et aux fêtes, deux *frères terribles*, munis de leur épée, gardaient un escalier dérobé conduisant à une loge supérieure présidée par Savalette de Lange, « homme de toutes les loges et de tous les complots, qui, ayant mélangé tous les mystères maçonniques, réservait aux derniers adeptes, dit Barruel, les illusions des Swédenborgiens et des Martinistes. Pour être admis à cette loge, il fallait être maître de tous les grades philosophiques, c'est-à-dire avoir juré avec les maçons chevaliers du *Soleil*, haine à tout christianisme; avec les maçons *Kadosch* haine à tout culte et à tout roi. — Elle correspondait avec les frères de l'intérieur et de l'étranger. On ne parlait dans cette loge que de la puissance d'évoquer les esprits, d'interroger les morts

et d'opérer cent prodiges. Pour discréditer les miracles du Christ, ils copiaient, continue Barruel, tout l'artifice du charlatan Mesmer, et nourrissaient les mêmes complots que Weishaupt. Ces apôtres ardents de la liberté et de l'égalité avaient beau se nommer *théosophes*, ils n'avaient point d'autre Dieu que l'élément du feu; la *Jérusalem céleste* qu'ils promettaient à leurs dupes, c'était le monde rendu à ses prétendus droits; le feu qui devait purifier le monde, c'était la *révolution*. A celui qu'on avait entraîné dans les illusions des visionnaires en lui promettant l'art d'opérer des prodiges, on proposait de se dévouer aux supérieurs qui en possédaient le secret. C'était le nouveau pacte qui rendait le néophyte l'instrument de la conjuration. Il jurait de renoncer à père, mère, frères et sœurs, parents et amis, épouse, rois, chefs et bienfaiteurs, etc., de révéler à son nouveau chef tout ce qu'il avait vu, appris ou deviné, etc., d'honorer l'*aqua tofana* comme moyen sûr de se délivrer de ceux qui cherchent à avilir la vérité, etc. » (*Ibid.*, p. 384 et suiv.)

Ainsi se modelaient, selon Barruel, les adeptes de cette secte atroce, née des délires de Swédenborg, et transportée successivement d'Angleterre, d'Avignon, et de Lyon à Paris.

Dès l'année 1781, il se forma à Paris, rue de la Sourdière, un club de ces illuminés, qui avaient pour chef ce Savalette de Lange. Le comte de Saint-Germain s'y rendait d'Ermenonville. Celui-ci, avec ses mystères de la plus infâme prostitution, avait aussi sa liste de sang[1]. Enfin Cagliostro, dont les mystères

1. Les illuminés qui avaient fait le serment dont on vient de parler avaient ce qu'on nommait la *Liste de sang*. Rien ne préservait de la mort les disciples suspects quand on avait décidé de les y inscrire.

n'avaient été que ceux d'un charlatan et qui devinrent ceux d'un conjuré, y fut introduit par Raymond de Besançon, véritable enthousiaste de Swédenborg et de ses visions.

Les autres loges parisiennes, affiliées au Grand Orient, étaient toutes plus ou moins infectées des arrière-grades maçonniques. Il en était peu où l'on ne trouvât quelques frères initiés aux mystères philosophiques.

La loge du *Contrat social* était presque entièrement composée de la haute aristocratie, « qu'il faut compter, dit Barruel, parmi les frères dupes. » (*Ibid.*, p. 389.)

En 1787, les maçons multiplièrent les loges; Paris et les provinces, les villages mêmes furent remplis de maçons, artisans, portefaix, paysans..., dont les têtes s'échauffèrent par les idées de liberté et d'égalité; puis s'établirent les comités *régulateurs* dont les délibérations, portées au comité du Grand Orient, étaient envoyées aux loges dispersées, et arrivaient jusqu'aux extrémités du royaume. Les Vénérables devaient en accuser la réception et y joindre le serment d'exécuter les ordres, sous peine du poignard ou de l'*aqua tofana*. Le Vénérable que ces ordres auraient effrayé devait céder le fauteuil. — Les instructions se succédèrent jusqu'aux états généraux. — Les maçons tâchèrent de faire tomber la députation sur leurs frères et y réussirent presque complétement pour la députation du Tiers.

Le jour de l'insurrection générale étant fixé au 14 juillet 1789, les cris de liberté et d'égalité se firent entendre hors des loges, et les correspondances réussirent si bien, qu'au même instant tous les brigands et tous les frères furent en insurrection dans tout le

royaume, et se livrèrent partout au même brigandage. Il n'y eut plus de loges maçonniques; les frères se transportèrent aux sections, aux hôtels de ville et aux *comités révolutionnaires*. — A Paris, on se *réunit* à l'église des Jacobins, d'où vint le nom de *Jacobins* donné aux adeptes de la capitale et des provinces. Ils y furent suivis de tout ce que Paris contenait de frères dévoués à la révolution. Sous le même nom, se formèrent dans les villes et villages une foule de clubs qui s'affilièrent avec celui de Paris et en suivirent les instructions. — « Ces antres, dit Barruel, ne sont autre chose que les arrière-loges maçonniques, où les adeptes maçons s'étaient unis aux adeptes sophistes, aux swédenborgiens, aux martinistes et aux illuminés de Weishaupt. — Ce sont toujours les mêmes principes d'impiété, de rébellion, et la même fureur. »

« Tout ce que les jacobins ont fait pour la révolution n'est donc plus un mystère, » poursuit Barruel, qui *ouvre la longue liste de ces maçons*, sophistes, illuminés, déistes, athées, etc. (*Ibid.*, p. 394 et suiv.) Il a donné les preuves de cette monstrueuse *association*, montré les complots, dévoilé les artifices de ces loges contre Dieu, contre les souverains et la société. Quoique toutes les sectes fussent réunies pour renverser, elles avaient cependant chacune leurs intérêts, leurs passions, leur secret. Les unes voulaient le dieu du philosophisme, d'autres n'en voulaient point du tout. — La Fayette veut un roi-doge, Philippe d'Orléans ne veut plus de roi, à moins que ce ne soit lui-même, Brissot ne veut ni roi ni doge; Condorcet, Babeuf, ne veulent que l'homme-roi, etc.

Après avoir exposé sommairement les desseins pervers dont on accusait les illuminés et les francs-maçons, et parlé des bouleversements qui, selon leurs

accusateurs, en furent les suites, il est juste de faire voir leur défense.

Défense des francs-maçons et des illuminés.

Mounier, dans une brochure de 254 pages, intitulée *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés* (Tubingen, 1801), réfute avec l'adresse et le talent d'un avocat, les allégations et ce qu'il nomme les absurdités débitées contre ces associations. Il se fait leur apologiste, quoiqu'il n'ose pas les innocenter complétement. Soupçonné de faire partie de ces sociétés, il déclare être étranger à toutes.

« On présente les francs-maçons comme successeurs des manichéens et des templiers. Ceux qui réfléchissent, dit l'auteur, savent ce qu'ils doivent penser des accusations renouvelées contre les templiers et les albigeois. L'avidité, la jalousie et la *superstition* furent armées contre les premiers, la haine inventa des crimes que des imbéciles répétèrent; quant aux albigeois, le pape ordonna de les égorger, parce que leurs opinions menaçaient aussi sa puissance. — Ce qu'on débite sur l'antique origine des francs-maçons sont des rêveries. Leur origine est récente. Des architectes et des maçons ayant formé un club à Londres, des royalistes, après le supplice de Charles Ier, pour éviter les persécutions, s'affilièrent à cette association qui paraissait étrangère à la politique. On inventa des signes pour se dérober à la surveillance. C'était une institution chrétienne qui passa sur le continent avec le roi Jacques. Les loges s'étant multipliées, on perdit de vue le but de l'institution, on s'affilia par curiosité, et même aussi par gastronomie. Il y accourut des cabalistes, des alchimistes, des imposteurs, des fripons et

des fous. On s'occupa de divination, d'enchantements, on se prétendit en rapport avec les esprits pour tromper les dupes. Schröpfer soutenait qu'on ne peut être maçon sans exercer la magie. Ce chef de loge, qui évoquait les morts, finit par se suicider. »

Mounier ne voit également que crédulité ou imposture dans les prodiges des rose-croix. « Beaucoup de maçons en France, en Allemagne et en Angleterre adoptèrent les rêveries de Swédenborg. Les écrits énigmatiques de Saint-Martin furent un attrait pour les petits esprits occupés des *niaiseries maçonniques*, on les adopta comme des révélations. Quand les prodiges des martinistes, des Cagliostro, des Mesmer échouaient, on l'attribuait à la présence d'un incrédule. — Barruel a prétendu que les mœurs ont été souvent outragées dans les loges d'*adoption*. Pour des accusations aussi atroces, dit Mounier, il faut des témoignages authentiques. Celui qui ne peut prouver doit être sévèrement puni par les lois, et, à défaut, par l'indignation des gens de bien [1]. Quoique la plupart des sociétés maçon-

1. Barruel ne s'occupe pas de la maçonnerie d'*adoption* ou maçonnerie des dames. Il parle d'une société qui se réunissait au château d'Ermenonville, auprès du tombeau de Jean-Jacques, sous la présidence du fameux comte de Saint-Germain. Mounier nie les turpitudes qui s'y passaient, « parce que, dit-il, on lui a assuré que Saint-Germain n'a jamais donné ni des exemples, ni des leçons de libertinage. » — Il suffit d'ouvrir les *Mémoires authentiques sur Cagliostro*, par le marquis de Luchet, pour savoir à quoi s'en tenir sur la moralité du comte de Saint-Germain; on n'oserait citer de telles infamies.

Quant à la maçonnerie d'*adoption*, Mounier avoue « que de telles réunions ne sont pas conformes aux règles de la décence. » — L'ordre d'*adoption*, d'après Dulaure, fut fondé en 1747 par le chevalier Beauchaine. Les loges d'*adoption* avaient été créées en France en 1774, époque où le Grand Orient les prit sous sa protection.

Pour donner une idée de l'esprit qui régnait dans leurs *ateliers*, citons au moins un des couplets galants chantés en 1781, à Dijon, par

niques aient adopté des rêveries superstitieuses en France, cependant on y cultivait les sciences. Il est arrivé aussi dans des banquets de déclamer contre les opinions religieuses. »

Mounier avoue que « les loges où l'on exerçait sa raison étaient peu nombreuses par rapport à celles où l'on s'occupait de mysticisme. Le principal danger des loges, selon lui, c'est plutôt l'empire des jongleurs que celui des intrigants politiques; il avoue qu'elles peuvent devenir un centre de conspirations, mais il soutient qu'elles n'ont pas eu la plus légère influence sur la révolution. »

« Barruel a dit que les rose-croix sont des impies. — Ce sont les francs-maçons les plus méprisables, répond Mounier : ils sont crédules et forment une école de charlatans et de dupes; plusieurs affirment qu'ils y ont appris une doctrine abominable et connu des secrets affreux, mais, selon lui, il ne faut accuser parmi eux que quelques scélérats. »

« On a dit qu'il y avait à Paris un club de propagande; rien ne constate ces prétentions. — On parle d'une lettre écrite, en 1789, par la loge du Grand

un *frère*, en loge d'*adoption*, où se trouvaient les premières dames de la province, telles que la marquise de Vergennes, madame la présidente de Daix, etc. :

Qu'ils étaient dupes nos aïeux !
Lorsque, pour chercher la lumière,
Ils avaient défendu par une loi sévère
De se servir de deux beaux yeux. (*bis.*)
Leur vertu n'était que rudesse ;
Et sourds, hélas ! à la voix du désir,
Ils croyaient trouver la sagesse
Où n'était pas le plaisir. } (*bis.*)

V. Esquisse des travaux des loges françaises et d'adoption unies sous le titre de *la Concorde* à l'Orient de Dijon. 1782, in-8°.

Orient à tous les frères pour soutenir la révolution — Si cela est, il n'y a pas le moindre rapport entre adopter une révolution et la faire soi-même. »

« On veut démontrer que le livre de Saint-Martin, *Des erreurs et de la vérité*, a pour but de renverser tous les gouvernements, de détruire tous les cultes, de nier le dogme des peines et des récompenses futures. — Son style énigmatique est interprété comme on veut. — On a dit que les martinistes étaient des impies et des rebelles. Mounier en a connu beaucoup dont l'imagination exaltée les disposait à tous les genres de crédulité ; quoique plusieurs fussent des hommes distingués, ils avaient l'esprit sans cesse occupé de revenants et de prodiges. »

« On ne peut voir sans indignation Swédenborg accusé de matérialisme, parce qu'il supposait aux esprits des formes corporelles ; il montre que c'est une contradiction. »

« Barruel, d'après le témoignage d'un membre, assure que dans un congrès de francs-maçons, en 1782, auquel assistaient des députés de toutes les parties de l'Europe, il se fit une conjuration pour renverser tous les gouvernements. — Ce membre, selon Mounier, a dû dire simplement qu'il existait une conjuration à laquelle la religion et l'autorité résisteraient difficilement. On peut, ajoute-t-il, se tromper aisément sur le sens d'une phrase entendue. Peut-être a-t-il voulu parler des opinions de quelques membres comme dangereuses. — Barruel a dit que les maçons ont tenu secret le plan de la révolution, qu'ils ont armé les brigands, ordonné des assassinats. — Est-ce possible? — Les loges, répond Mounier, étaient formées de magistrats, de militaires, d'hommes des classes élevées. »

« Les illuminés étaient des mystiques ou des charla-

tans qui s'occupaient de magie, de cabale, d'évocations de morts; ils se prétendaient en rapport avec les esprits; on ajoute qu'ils voulaient renverser les gouvernements, et que les jacobins étaient leurs disciples, que la révolution fut leur ouvrage. — Dire d'un homme qu'il est *jacobin*, poursuit Mounier, c'est une ressource dont les partisans du despotisme et de la superstition font un fréquent usage. Il en est une plus efficace encore, c'est l'accusation d'illuminisme; les gens crédules sont alors saisis d'effroi. — On accuse Weishaupt: il voulait remédier aux maux que causent l'ignorance et la superstition; craignant pour y parvenir que les intérêts particuliers et les préjugés n'y missent trop d'obstacles, il forma le plan d'une société secrète. Il adopta la discipline des jésuites; il réunit plusieurs hommes pour être les instruments passifs de sa volonté; afin d'exciter la curiosité, on dit que l'origine de cette institution se perdait dans la nuit des temps; on résolut de tirer avantage de la franc-maçonnerie, et des personnes respectables et très-éclairées firent partie de cette société qui voulait corriger les abus. — On les accuse d'athéisme, pareille accusation exige des preuves très-évidentes. »

Quoique Mounier continue son rôle de défenseur discret, il ressort pourtant de son apologie que si l'ordre entier n'était pas ce qu'a prétendu Barruel, les chefs rêvaient tout ce qu'on lit dans son ouvrage. Ainsi Mounier dit « qu'on ne peut qu'approuver les efforts de l'Électeur de Bavière pour supprimer cette société. Comme législateur, il devait l'interdire sous des peines sévères; mais il ajoute qu'on ne peut que blâmer les persécutions exercées contre plusieurs personnes. — Weishaupt prit la fuite. Sa société détruite ne calma, dit-il, ni la jalousie ni la haine; des per-

sonnes même dont les intentions étaient pures, pensant que l'ordre des illuminés était funeste à la religion et à l'État, crurent qu'on ne pouvait faire trop d'efforts pour prévenir son rétablissement, et craignirent que sa destruction ne fût qu'apparente. »

Mounier *témoigne* « qu'il est loin d'approuver les projets de Weishaupt. » — On aime à le croire, malgré tous les efforts qu'il fait pour amoindrir ce dont on accuse cet *illuminé*. — Il prend toutefois la défense des illuminés et des francs-maçons. On devine qu'il est l'enfant du dix-huitième siècle quant aux idées de progrès et de réforme, et qu'il partage *in petto* une bonne part des desseins de ceux qu'il défend et qu'il blâme avec beaucoup d'art. — Il avoue l'alliance des francs-maçons avec les illuminés; mais, loin de supposer ceux-ci en rapport avec les esprits, adoptant les principes matérialistes de son temps, il ne voit chez les uns que crédulité ou folie, et qu'imposture et jonglerie chez les autres. — Il serait surprenant qu'il en fût autrement à une époque où, parmi ceux même qui pratiquaient la magie, plusieurs déclaraient qu'elle était naturelle.

Les rapports avec le monde des esprits n'eussent-ils été que des impostures de fourbes et d'impies, ceux qui admettaient leurs principes subversifs ne sauraient être excusés. On ne peut disculper que les dupes; tels sont plusieurs maçons qui ne voyaient d'autre but dans leurs associations que l'avantage des banquets fraternels ou l'espoir de connaître un jour un secret qu'ils ne connaîtront jamais. Quant aux vrais initiés, de l'aveu de Mounier, comme ils étaient peut-être tous affiliés aux illuminés, ils communiquaient comme eux avec les esprits.

Idées plus vraies sur les francs-maçons et les illuminés.

Soixante ans se sont écoulés depuis l'époque où Mounier écrivait son livre; bien des mystères ayant été dévoilés, on verra que les impostures attribuées au charlatanisme sont le fait de ce grand imposteur qui s'efforce, depuis la création, de tromper l'homme. On verra que les illuminés étaient ses disciples, que les francs-maçons réellement affiliés devenaient ses instruments pour opérer le mal. — Sans vouloir anticiper sur l'avenir, on invoquera ici un témoignage irrécusable, celui d'un savant distingué, d'un homme très-éclairé qui fut membre des sociétés secrètes et magnétiseur éminent. Le docteur Brownson, c'est lui dont il s'agit, s'étant converti, a fait des révélations qui démasquent les illuminés, toutes les sociétés qui leur seraient affiliées, et réfutent leurs apologistes et et cette foule de matérialistes aveuglés qui prennent pour des jongleries humaines les prestiges de Satan.

Le docteur Brownson, après avoir dit que la seconde moitié du dix-huitième siècle se fit remarquer par des phénomènes mystérieux, diaboliques, plus que nulle autre période, à l'exception du seizième siècle, ajoute « que Weishaupt, Mesmer, Saint-Martin et Cagliostro contribuèrent aux révolutions et aux convulsions de l'Europe plus que Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Diderot, etc., et leurs adeptes. Les masses soulevées, poursuit Brownson, étaient *possédées*, entraînées comme un tourbillon à l'œuvre terrible de destruction par une puissance mystérieuse qu'elles ne comprenaient pas, par une force à laquelle elles ne pouvaient plus résister après y avoir cédé une fois. — Sans Weishaupt, Mesmer, Saint-Martin, etc., vous ne sauriez expliquer 1789,

et sans moi[1] et mes complices, vous n'expliqueriez pas 1848. » (V. Brownson, *l'Esprit frappeur*, p. 100 et 102.)

Je termine ici ce que dit Brownson, car ce serait anticiper sur ce qui fait l'objet des discussions d'une autre époque et d'un autre volume.

Un auteur qui a tout récemment parlé de la franc-maçonnerie, est entré dans des détails qui prouvent des recherches aussi étendues que curieuses; écrivant à une époque où il devient impossible de transformer, comme le firent les auteurs du dix-huitième siècle, en prestiges de bateleurs les prodiges qui s'opéraient dans la société ténébreuse de ce temps, on est bien forcé de reconnaître avec lui qu'ils ne sont l'œuvre ni de Dieu ni de l'homme.

« Satan, dit M. l'abbé Lecanu, se fit, au dix-huitième siècle, encyclopédiste et franc-maçon ; qu'ils le veuillent, ajoute-t-il, ou qu'ils ne le veuillent pas, les francs-maçons de tout ordre et de tout grade sont fils de gnostiques, et leurs origines se confondent avec celles des sociétés sataniques du moyen âge. » (V. Lecanu, *Hist. de Satan*, p. 407.)

Le but et les doctrines des rose-croix, qui s'appliquaient par le moyen des visions et des révélations à la théosophie, à l'étude de la cabale, etc., se résumaient ainsi : — « Haine au pape, abolition du culte

1. Le docteur Brownson dit dans la préface de son excellent ouvrage, « qu'il n'y a de fiction que dans la forme, tout ce qu'il rapporte est authentique. » — Nul doute qu'il ne se soit cité sous le nom d'un de ses interlocuteurs. Quoi qu'il en soit, le lecteur étranger à ces révélations est stupéfait des abominations infernales dont le docteur Brownson l'instruit. Je ne connais aucun ouvrage qui, dans un espace aussi resserré contienne autant de faits étranges et de réflexions judicieuses.

extérieur, à la réserve du baptême et de la cène; ils rejetaient l'enfer et les démons, mais ils croyaient aux esprits élémentaires et indiquaient les moyens d'entrer en rapport avec eux. » (*Ibid.*, p. 410, 411.)

La franc-maçonnerie, quoique moderne, se rattache donc à des sociétés secrètes exécrables. L'esprit qui les inspirait enfanta la révolution. Dieu permit que l'on vît un échantillon des projets de ces sociétés et de ce qu'elles convoitent.

On ne peut donner ici qu'une simple nomenclature, — encore est-elle incomplète, — des loges maçonniques du siècle dernier. M. Lecanu parle des rose-croix, de la maçonnerie écossaise, des loges des élus-cohens, des loges de Saint-Germain, de Swédenborg, du rite égyptien de Cagliostro, des loges cabalistiques, hermétiques, etc. « Toutes ces maçonneries mystico-hétérodoxes, dit-il, se trouvèrent de suite face à face avec Satan. Elles obtinrent dès l'abord les apparitions fantastiques, la possession du corps, la suspension à l'air libre, le transport des personnes, des meubles, des objets de toute nature d'un lieu à un autre, sans aucune force motrice apparente, l'apport instantané d'objets venus d'un lieu éloigné, de l'Afrique ou de l'Amérique ; elles obtinrent l'arrêt à commandement du sang d'une blessure, et maints autres phénomènes évidemment démoniaques, qu'elles croyaient divins, qui ne pouvaient l'être, parce que Dieu n'a point établi le culte, même le plus pur, pour de telles fins, et que celui qu'elles pratiquaient, loin d'être pur, était entaché des plus monstrueuses erreurs contre la raison et contre la foi chrétienne. » (*Ibid.*, p. 425.)

Les loges de Lyon, de Paris, d'Avignon, comme celles de Stockholm, etc., mêlaient toutes leurs évocations à des chants sacrés, des hymnes, des psaumes,

des prières ferventes, dans le but d'éloigner les illusions de Satan, d'en être préservées.

M. Lecanu rapporte le texte de ces prières : on y mêlait le *Veni Creator*, le psaume *Exurgat Deus*. Le directeur soufflait ensuite l'esprit au voyant au moyen d'un tube de verre; celui-ci récitait à part une prière qui se terminait par une invocation à l'*Ame de l'univers*, à la divine lumière, au *fluide créateur* qu'il invitait à venir pénétrer ses sens amortis.

« Que dire de ceci? poursuit l'auteur; si ce n'est pas le gnosticisme, le satanisme pur, ce n'est rien. — Les souverains, les princes, les classes élevées qui reniaient Dieu, consultaient le diable ; il apparaissait en France au duc d'Orléans, au maréchal de Richelieu comme au roi de Prusse; il est vrai que Satan prenait la forme de quelques défunts célèbres. »

« La France, en 1790, était, comme l'Allemagne, illuminée à la manière de Weishaupt. Les maçons, devenus illuminés, étant des conspirateurs ardents, bientôt la révolution couvrit l'Europe de sang et de ruines. » (*Ibid.*, p. 426 et suiv.)

La franc-maçonnerie s'était jointe à l'illuminisme, Mounier lui-même en a fait l'aveu. Mais les illuminés n'étaient ni des insensés ni des fourbes; il deviendra impossible un jour d'ignorer qu'ils étaient en rapport avec de mauvais esprits; leurs invocations, où les prières du catholicisme se mêlaient au panthéisme, montrent un faux christianisme dont le dieu n'est autre que l'*Antechrist*. — Satan déchaîné, trônant au milieu des ruines et du carnage, croyait avoir reconquis une royauté qui lui permettrait d'exercer sur l'humanité une puissance qui ne lui fut jamais accordée même avant la venue du Dieu fait homme. C'eût été la fin des temps. Heureusement la Providence suscita le

grand capitaine qui sauva la France et retarda les mauvais jours. Mais la franc-maçonnerie se reconstitua, les sociétés secrètes se formèrent, et, sans anticiper, on peut dire que nous verrons plus loin la secte des illuminés se transformer en magnétiseurs transcendants et en spirites initiés, et recruter parmi les libres penseurs, parmi les indifférents en religion et les impies une foule de prosélytes qui, sans s'en douter, deviendront les adorateurs de Satan.

Les malheurs qui fondirent sur la France avaient été prévus par des hommes qui ne surent voir l'agent occulte qui les causerait.

Voilà donc où auraient abouti les menées des illuminés, des arrière-francs-maçons : c'est la guerre civile, la désolation, la discorde et la ruine. Ce déluge de maux qui menaçaient la France avait été prévu par des hommes clairvoyants auxquels ne purent échapper les menées de tant d'ennemis ténébreux; mais en général, la France imprévoyante dansait sur ce volcan prêt à faire éruption; la cour, les grands et le peuple étaient aveuglés. Les avertissements, toutefois, ne manquaient pas : plusieurs personnes, dans les douze années qui précédèrent la révolution, firent entendre leurs voix dans des brochures oubliées aujourd'hui ou anéanties. Les uns y signalèrent pour promoteur cet antique ennemi du genre humain, ennemi acharné, qui a cru voir dans les crimes du siècle les signes de son prochain avénement, dont l'époque, précise cependant, reste cachée à lui-même; époque qu'il avait peut-être espérée au seizième siècle, que les prophètes camisards annoncèrent au dix-septième, et les convulsionnaires et les illuminés au dix-huitième; bouleversement social et religieux annoncé sous le nom de

peuple nouveau, de second avénement du Christ, etc., qui n'est autre que la réalisation de la prophétie de l'Apôtre, c'est-à-dire le mystère d'iniquité : selon quelques-uns l'arrivée de l'Antechrist.

D'autres, imbus de l'esprit matérialiste du siècle ou n'osant peut-être exprimer toute leur pensée, attribuaient ces malheurs aux mauvaises passions des uns, à la crédulité des autres, qui laisse éteindre le flambeau de la philosophie.

Le marquis de Luchet s'effrayait des malheurs qui menaçaient la France; il les voyait surgir des antres des illuminés et des théosophes, « qui veulent, disait-il, établir chacun une religion nouvelle à laquelle ils ne croient pas; qui ne s'accordent que pour l'appuyer, les uns sur la communication avec les anges et les esprits, les autres sur un merveilleux attribué par eux aux lois inconnues de la nature. Ici, c'est Cagliostro, là Mesmer et Barbarin; ailleurs les martinistes, etc. — On ne s'entend, poursuit le marquis de Luchet, que pour tromper à l'aide de prestiges. Les chefs sont des imposteurs, leurs disciples sont des dupes. » — Il voit la source des maux dans le penchant de l'homme au merveilleux. — Il ne se flatte ni d'être cru ni de convaincre. « Quand on révèle, dit-il, des choses si extraordinaires, il faut se résigner à passer pour un déclamateur; mais il signalera l'immensité et l'imminence du danger. »

« La cour de France est restée étrangère à la théosophie, mais partout on accueille tout ce qui porte la livrée des Swédenborg, des Schröpfer, etc. — Paris a des visionnaires de tout genre. Cette crédulité l'épouvante; le flambeau de la philosophie qu'avaient allumé Voltaire, Diderot, Helvétius et d'Alembert, pâlirait-il devant les torches du fanatisme? Les souve-

rains, en Europe, en Allemagne surtout, protégent et accréditent les rêveries des imbéciles ou des imposteurs, sans prévoir qu'ils en seront les victimes. »

L'auteur, siècle après siècle, passe en revue les hérésiarques. « Depuis Jésus-Christ, tous se disent en commerce avec Dieu et les anges; la foule est entraînée par le merveilleux. On croit que la philosophie a éclairé ; mais les grands et le peuple y sont étrangers. Ceux qui ont combattu la superstition sont tombés dans l'incrédulité et ont fourni des armes contre eux-mêmes. Il s'est trouvé des hommes qui se sont dits inspirés, et on a prêté l'oreille à ceux-ci qui prétendaient donner les moyens de connaître l'avenir; de sorte qu'en France, si la philosophie n'a pas été remplacée par les erreurs des visionnaires, plusieurs du moins sont dans le doute. Les illuminés, les inspirés, les magnétiseurs ont trouvé des partisans respectables, et ceux qui n'y croient pas professent de l'éloignement pour tout ce qui tient au progrès de la raison. Aussi des prélats fanatiques s'élèvent contre l'édit de tolérance accordé aux protestants. — L'Allemagne se prête au mysticisme; dans un pays où il y a plusieurs cultes, une nouvelle religion fait peu de sensation. Les sciences occultes sont patronnées à Vienne par les grands; il en est de même en Pologne, qui les a fait passer en Russie; elles sont protégées en Suède. La Hollande acceptera le *théosophisme* de l'Allemagne; il se répandra dans le Nord et viendra en France. »

L'auteur examine les points de ressemblance entre les illuminés et les jésuites. « Comme ceux-ci, disséminés partout, les illuminés disposent de la volonté des souverains. — La franc-maçonnerie leur a été utile comme procurant les moyens d'éprouver les hommes. L'illuminé observe, juge les caractères et en tire

parti. Grand nombre d'entre eux ne peuvent saisir les conséquences de leurs coupables erreurs. Leur but est la domination universelle. Deux illuminés dans une loge de cinq cents membres suffisent pour apprécier le caractère de ceux qu'ils veulent s'associer. Le reste de la loge tient pour calomnie ce qu'on débite, et défend avec une confiance risible les prétendus martyrs de l'iniquité; des hommes peu réfléchis le croient. — Le projet des imposteurs est gigantesque et paraît trop insensé pour causer l'alarme. Ils sont relativement peu nombreux; mais assez en eux-mêmes. — Ils se connaissent sans s'être vus, vivent dans d'épaisses ténèbres, etc. — Voulant usurper l'autorité souveraine, ils adoptent du régime jésuitique l'obéissance aveugle et les principes régicides, de la franc-maçonnerie les épreuves, des templiers l'audace, les évocations d'esprits; ils emploient les découvertes de la physique pour tromper la multitude, et les croyances de l'antiquité pour familiariser avec le commerce des esprits. Baquets magnétiques, somnambulisme, visions, mysticité, etc., tout leur sert pour dominer. »

« Jamais calamité pareille n'affligea la terre; ils ne sont qu'un sur mille, mais leurs cercles sont partout; cela suffit pour nous replonger dans les ténèbres. — Le secret est leur essence. Ce qui perce au milieu de ces ténèbres est suffisant pour étonner. — Les récipiendaires passent par tous les degrés de l'illusion, jusqu'à leur faire croire que les corps sont des esprits. — Puis viennent les apparitions, une voix sortie d'une voûte prononce la formule d'un serment par lequel on renonce à ses parents, amis, bienfaiteurs, roi, chefs, patrie, etc.; on s'engage à fuir la terre maudite de l'Italie et de l'Espagne. »

« Tous les ouvrages publiés depuis six ans, dit l'au-

teur, manifestent les dangers d'une société *qui détruira* le royaume qui la protégera, qui anéantira nos connaissances, notre raison. — Que deviendra une *société* qui croit aux spectres et aux inspirations d'une puissance cachée? — Pour occuper les places, la science est une chimère; il suffit de croire ce que personne n'a cru. Si le monarque choisit un homme capable, les illuminés lui inspirent la défiance. Quand on dispose de l'imprimerie, de la poste et des chaires, il n'est rien qu'on ne puisse faire croire. »

« Un illuminé parfait est un homme crédule qui a des visions; il éteint sa raison, il brise tous les liens de la société, mais ses chefs ne croient pas aux esprits révélateurs. »

« Sous quelque point qu'on l'envisage, le royaume succombera, ou sous l'ignorance ou par l'imposture. »

« Le marquis de Luchet conjure les chefs de l'État « de ne pas sacrifier les sujets à une poignée de fanatiques insensés, de prévenir un danger dont ils seront les premières victimes qu'on immolera à l'idole de la superstition. — Ils sont intéressés, dit-il, à détruire une secte qui en veut au roi, et qui frappe la société entière. —Après qu'on s'est dégagé des préjugés, que l'on a fait de belles découvertes scientifiques, la secte choisit ce moment pour rendre la terre aux préjugés, aux visionnaires et aux nécromans. »

« Tous ces maux, les uns les prévoient sans s'en embarrasser, d'autres sans pouvoir les prévenir. Il est difficile d'y obvier, ces erreurs ne forment pas un code; il semble que l'on attaque une chimère; peu de personnes osent publier ce qu'elles ont surpris de ces associations ténébreuses, qu'il faut essayer de détruire malgré les obstacles! Que l'on voie ce qu'on pensait autrefois des prédécesseurs des illuminés. — Saint-

Germain est l'imitateur de Guillaume Postel; Jean de Ruremonde est le précurseur de Swédenborg; Cardan, lui aussi, peuplait, comme aujourd'hui, la terre d'esprits intermédiaires; Pierre Apono devait ses connaissances aux sept diables qu'il tenait dans un bocal, et pourtant le sénat de Padoue lui érigea une statue; Greatrakes, qui guérissait les maladies qu'il attribuait aux possessions, a eu des défenseurs et des adeptes, etc. — Grands hommes du jour, s'écrie le marquis de Luchet, vantez-vous donc de votre origine! — Et nous n'oserons anathématiser les mêmes turpitudes que les siècles passés ont couvertes d'ignominie! — Dans tous les temps, les magiciens, les sorciers, les devins ont été réputés malfaisants, fous, ou fripons, ou dupes; la secte actuelle sort de la cendre des Jamblique; on va retomber dans la théurgie. »

« Tous ces sectaires n'adoptent pas les mêmes erreurs, ils s'attaquent même avec acharnement; les visionnaires couvrent de ridicule les *magnétiseurs* spiritualistes, qui allient Dieu à une cause physique; les illuminés proprement dits proscrivent les disciples de Swédenborg, etc. — Toutes les sectes qui se croient appelées à opérer une révolution, réussissent d'abord plus ou moins, pour retomber ensuite dans le néant. Ainsi finiront les illuminés. — Mais à quoi servent donc nos académies, notre progrès, si nous sommes plus ridicules peut-être que nos prédécesseurs! Un professeur allemand a montré que le magnétisme était renouvelé des Grecs. — Non qu'on veuille prétendre que cette branche curieuse de la physique appartienne à l'illuminisme; mais on veut montrer qu'on n'invente rien. — Selon le même auteur, il y a des prestidigitateurs plus adroits que Schröpfer, le dieu des illuminés. — Ces sectaires

n'osent pas soutenir publiquement qu'ils ont vu des esprits; il n'y en a pas un sur mille qui voulût raconter ce qu'ils font dans leurs séances nocturnes. — Qu'est-ce qu'un culte que l'on désavoue ! — Tel illuminé que la société repousse est revêtu dans l'Ordre de charges importantes. Le crime n'est donc pas un motif d'exclusion dans cette abominable confrérie ! »

« Nos craintes passent pour des exagérations; et cependant, si l'on était dans certaines contrées, on verrait cent Cagliostro, élevés en grades, riches et qui n'ont qu'à parler pour être crus. On divulgue leurs impostures, le ventriloquisme, les fumigations frauduleuses à travers lesquelles on fait apparaître les ombres, etc. Les gazettes sont pleines de ces folies d'un peuple égaré, et cependant leurs auteurs jouissent paisiblement de la confiance ! — Que l'on calcule les degrés de la décadence ! — Mais les maux ne sont pas consommés; dès que la machine est ébranlée, la chute est certaine. Si les malheurs sont déjà si sensibles, que sera-ce donc quand on se sera familiarisé avec les absurdités de cette secte ! Les mystères qui se célèbrent aujourd'hui dans des lieux retirés, dans vingt ans se célébreront dans des temples. »

Le marquis de Luchet indique dans cinq paragraphes les moyens d'affaiblir le crédit de la secte ; ce sont : 1° les écrits des gens de lettres; 2° le goût de la lecture; 3° une nouvelle éducation ; 4° la réforme dans la *franc-maçonnerie*, 5° le ridicule; on les plaisantera sur les théâtres, etc. — Il sent pourtant la faiblesse de ces moyens, et il avoue « que son espoir chancelle, que son courage est presque abattu, car il voit toutes les passions intéressées à soutenir les illuminés, et les maîtres des nations précipiter les peuples dans l'abîme, parce que les chefs de sectes les dominent. Il

voit enfin un enchaînement de calamités dont le terme se perd dans la nuit des âges. »

« Pourquoi, dira-t-on, nous décourager, si le mal est sans remède ? — Parce que, répond-il, la plupart des hommes sont si loin de le penser, qu'à peine ils croient à l'existence du fléau qui les accablera. Dès qu'on en sera convaincu, le coup sera porté à la secte, on se liguera contre elle. Il sonne donc l'alarme, afin qu'une inquiétude salutaire descende dans les cœurs. — Oh ! si on pouvait dire, continue-t-il, tout ce que l'on sait, quel effrayant tableau ! — Quelqu'un demandait à un des plus savants personnages du siècle ce qu'étaient les théosophes, il répondit : Ce n'est pas un mal, c'est l'assemblage de tous les maux. » (V. *Essai sur les illuminés*, 1789, et les notes fort curieuses qui sont à la suite.)

Observations et réflexions.

On a cru devoir donner ici l'analyse d'une brochure du marquis de Luchet, comme spécimen des prévisions sinistres des maux qui menaçaient la France plusieurs années avant notre révolution. Le lecteur devine, sans qu'il soit besoin de le lui faire remarquer, que nous ne partageons pas toutes les idées du marquis de Luchet. Il avait les préjugés philosophiques de son époque, il redoutait les *doctrines régicides* des Jésuites ; mais ses prévisions n'en sont que plus frappantes, puisqu'aux yeux de certaines personnes ses jugements sont plus *indépendants*. Si cet écrit offre des longueurs et un peu de diffusion, on le pardonne à l'auteur dont le cœur débordait des noirs pressentiments dont il était troublé [1].

1. L'auteur tenait tous ces détails effrayants de quelques maçons

Renversement de toutes les institutions; abolition du christianisme pour lui substituer l'athéisme pur ou la superstition païenne : voilà donc où parvint cette France, si fière de sa raison et de ses progrès dans les sciences. Après avoir accusé nos pères de crédulité et nié les faits merveilleux les mieux attestés, ce sont précisément des esprits forts, des incrédules qui acceptent, avec un engouement puéril, la nécromancie, l'art transmutatoire, la divination, les apparitions des esprits, l'élixir d'immortalité, etc.; mais ils n'acceptent pas comme saint Thomas, saint Bernard, Bossuet et les docteurs de l'Église; les uns ressuscitent le naturalisme de la Grèce, les extravagances de Paracelse, de Wirdig et de Maxwell; d'autres les erreurs du néoplatonisme : l'âme universelle, les génies, les âmes des morts évoquées. — On a vu déjà si l'on peut sérieusement préférer ces doctrines païennes à la théologie chrétienne.

Aux yeux de quelques graves théologiens, ces hommes qui prévoyaient les dangers de la société étaient eux-mêmes encore fort aveugles, car nul ne voyait dans cet événement, bien fait cependant pour les éclairer, l'intervention des esprits malins. Ils redoutaient, au contraire, « que les *folies* ou les *impostures* des théosophes ne réhabilitassent la croyance à cette doctrine, et que le flambeau du philosophisme allumé par les Voltaire, les Diderot, etc., ne s'éteignît. » Selon eux, les Swédenborg, les Saint-Martin, etc.,

de bonne foi, qui, étant éclairés, reculèrent d'horreur. Quoique habitant des pays éloignés les uns des autres, ils lui ont rapporté les mêmes faits. — Ce qui mérite non moins de confiance, ce sont les divers écrits qui parurent avant la Révolution sur les théosophes. Mais la meilleure preuve que l'on ne se trompait pas, c'est la réalisation de tout ce que l'on pressentait.

étaient les uns des fous, les autres des enthousiastes, des visionnaires; Schröpfer, Cagliostro, Mesmer étaient à leurs yeux des charlatans. Un tel langage ne pouvait produire de bons résultats; ce n'était pas le moyen d'éclairer les adeptes qui croyaient aux prodiges de l'illuminisme pour les avoir vus, ni de prémunir les masses. On ne faisait par là cesser ni l'enthousiasme de ces adeptes ni les sottes plaisanteries de l'incrédulité ignorante; quelques ecclésiastiques obscurs, surnaturellement éclairés, disaient à demi-voix : « On refuse de reconnaître l'action de Satan, que l'impiété a déchaîné; outre les malheurs politiques qui sont prêts à fondre sur nous, il faut bien l'avouer, Dieu, par l'organe de tous ces faux prophètes, nous menace d'un nouvel avénement, de la venue peut-être prochaine de l'Antechrist. On a nié Satan, on a protégé ses *ministres; Dieu alors abandonne* les nations. Les révolutions, le renversement des trônes sont la juste peine de l'infraction à la loi divine; tolérer la magie, c'est un crime : ensuite les couronnes tombent et les États sont bouleversés. »

Ces sentiments s'étaient déjà manifestés dès le seizième et le dix-septième siècle[1]. — « Malheur à tous,

1. Cette opinion était donc loin d'être neuve. — « Il est inutile, en plein midi, de prouver la lumière du soleil, disait il y a plus de deux siècles le père Esprit du Bosroger. Il y a une magie et des magiciens; nul esprit raisonnable n'en saurait douter. Cependant, pour les esprits ridicules qui veulent, dit-il, rétablir une secte éteinte depuis seize siècles (les Saducéens), il examine la question et, entre autres preuves de l'existence des démons, il fait observer la victoire que Dieu remporte sur eux dans les exorcismes. Comme ils enragent de leur défaite, ils ont excité les maîtres de la magie contre les chrétiens, et ceux qui nient celle-ci en deviennent les fauteurs. On ne peut voir sans larmes, poursuit ce religieux, certains catholiques s'armer contre la vérité, soutenir les ennemis du Crucifié, et dans

malheur surtout à ceux qui suivent ou favorisent les précurseurs de l'Antechrist, » disaient quelques voix au dix-huitième siècle. « Les princes de l'Église devraient parler, les âmes pieuses devraient s'unir pour prier. »

un royaume très-chrétien devenir par malice ou par ignorance les protecteurs de la magie. »

L'auteur, après avoir montré dans les livres saints les preuves de l'existence de la magie et des magiciens, demande ensuite « pourquoi la loi divine ordonne leur extermination; pourquoi Dieu les a-t-il en abomination? — Puis il fait voir dans la sainte Écriture que Dieu châtie les souverains et les peuples qui ne punissent pas les magiciens. Ainsi l'impie Manassès ne fut captif en Babylone que pour manifester l'indignation divine contre ce monarque qui avait à sa cour des magiciens. — Isaïe se trompait-il quand il reprochait à Babylone de s'être laissé corrompre par les enchantements des Chaldéens? — Les menaces du prophète Michée, quand il crie contre Jérusalem remplie de magiciens, protestent que Dieu se vengera des crimes dont cette cité s'est souillée. — Un autre prophète s'est-il mépris, ajoute le père Esprit, quand il a attribué la destruction de Ninive à la multitude de magiciens qui y résidaient? — Saül perd son royaume pour avoir consulté la pythonisse d'Endor. — Ochosias meurt pour avoir consulté les magiciens d'Accaron. Si la magie n'est qu'une vaine science, pourquoi Dieu détruit-il les villes qui lui ont servi de retraite? Pourquoi arrache-t-il la vie à tous ceux qui ont osé la maintenir, sans épargner *les monarques qui l'ont favorisée?* » — Après avoir abordé toutes les preuves si nombreuses de l'existence de la magie, il dit : « Que reste-t-il à ceux qui la nient? sinon qu'étant devenus athées, ils protestent, comme ces insensés dont parle le prophète, qu'il n'y a point de Dieu. La magie règne, ô mon Dieu, la magie se répand visiblement, elle est maintenue, et votre adoration, par un sacrilége inconcevable, est rendue au démon. Souffrirez-vous longtemps ce désordre? que n'armez-vous vos mains de vos foudres? » (V. *La piété affligée*, l. I[er], c. III.)

Les principes qu'expose ici le père Esprit étaient universellement admis. Nous rappellerons encore Ambroise Paré; ce célèbre chirurgien disait, quoique protestant, « que Dieu a menacé d'exterminer les peuples qui souffrent les sorciers. »

Après ce qui vient d'être dit, on ne saurait s'étonner que plusieurs théologiens, au dix-huitième siècle, aient pensé que les châtiments infligés aux monarques et les bouleversements subis par les nations viennent de cette infraction. En 1682, la magie n'est punie que comme

Les faibles voix de ces ecclésiastiques n'ayant point d'écho, ils n'osèrent plus parler. Plusieurs membres du clergé s'extasiaient philosophiquement en contemplant les progrès de la science ; ils pensaient sans doute qu'il n'était pas impossible qu'elle eût découvert des agents naturels qui expliqueraient les prodiges attribués aux esprits. — Il est constant qu'il se passait chez les illuminés des choses étonnantes, que les profanes ne pouvaient attribuer à des génies. Deleuze, qui n'était, comme on le verra ultérieurement, ni un enthousiaste, ni partisan de la doctrine de l'Église, ni théurgiste, ni partisans des théosophes, disait de ceux-ci : « Leur foi est d'autant plus ferme qu'ils sont convaincus que le monde des esprits est celui des réalités, et le monde physique celui des apparences. Leur confiance inaltérable est fortifiée par la prière, par une charité ardente ; on les accuse d'être des imposteurs ou des fous ; l'imposture a été plus rare qu'on ne le pense. » — Un temps viendra où cette question, après avoir été longuement débattue, sera décidée.

La Révolution de 93, ses résultats.

Cette terrible révolution, souhaitée, préparée et prédite par les initiés, redoutée et prévue par les profanes, vient enfin de s'accomplir; des têtes augustes

poison. « Mais l'étoile du grand roi pâlit, disent-ils, et une foule de malheurs l'assiégent. » — En 1791 les lois contre la magie sont abrogées, et Louis XVI expire bientôt sur l'échafaud. — On rit de la magie et partout les trônes vacillent, et les rois tombent ou sont prêts à tomber, car le démon suscite les révolutions. Aussi, le docteur Brownson, qui y a, dit-on, figuré comme acteur avant sa conversion, affirme « qu'elles sont toutes inspirées par Satan, qu'il en fut ainsi de toutes les révolutions qui ont ébranlé le monde. On y découvre, dit-il, le conflit violent des puissances invisibles. » (V. *l'Esprit frappeur*, p. 217.)

sont tombées, le sang de la noblesse, du clergé et même celui de plusieurs sujets obscurs fidèles à Dieu et au roi, a coulé partout à grands flots, aux cris de fraternité, de liberté et d'égalité, qui ont frappé les oreilles comme des rugissements. Les églises sont profanées, les autels renversés, les monastères déserts, la religion proscrite, les terres seigneuriales vendues à vil prix : ce mot électrique qui enflammera dans tous les temps la vile populace (*le partage des terres*), multiplie les partisans de la révolution; la désolation est partout, excepté dans ces natures perverses, qui ne rêvent que désordre; le jacobinisme, ce produit monstrueux de l'illuminisme et de la franc-maçonnerie, a nivelé le terrain pour bâtir son édifice : ce fléau est arrivé comme l'expiation après les crimes; l'ange exterminateur a armé ses milliers de bourreaux pour frapper une noblesse voluptueuse et impie, un clergé qui était loin lui-même d'être sans reproche et des monastères qui n'étaient pas toujours des lieux où la piété recueillie adressait à Dieu de ferventes prières. Hâtons-nous de le dire, noblesse et clergé cependant n'étaient pas tous coupables, quoique tous aient souffert, et, proclamons-le par avance, après cet épouvantable coup de van permis par la Providence, noblesse, clergé séculier et régulier sont revenus à des sentiments qu'ils n'auraient dû jamais oublier. Mais l'impiété descendra maintenant au lieu de monter, voilà pourquoi les classes qui n'ont pas encore souffert, un jour auront leur tour.

Revenons au lendemain de ce fléau. L'athéisme a gagné sa cause. La déesse Raison et la déesse de la Liberté sont placées dans les temples d'où l'on a enlevé les images brisées du Dieu vivant. On a substitué aux fêtes des saints honorés et donnés comme exemples

à imiter, les fêtes *sans-culottides* : *Vertu, Génie, Travail, Opinion, Récompense*, etc. Toute la nation est folle, les uns de rage, les autres de désespoir. Cependant en 1794 Robespierre, pour rétablir la morale, reconnut deux dogmes : l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ; — on consacra des fêtes au dieu Nature, au Genre humain, à la Vérité, à la Gloire, à la haine des tyrans, à la Liberté, à l'Égalité, etc. Le panthéisme déjà l'emportait sur l'athéisme. — On a vu que parmi les sophistes il y avait des partisans de l'un et de l'autre. — La France devint *théophilanthrope ;* Daubermenil, qui se regardait comme disciple des anciens mages, voulait, dans l'ouvrage qu'il avait publié sous le titre de *Culte des adorateurs de Dieu*, que ses sectateurs s'appelassent *théoanthropophiles ;* de ce mot on forma *théophilanthrope*, ami de Dieu et des hommes. N'oublions pas que les francs-maçons s'adjoignaient les hommes de tous les cultes. Les théophilanthropes, fidèles à ce principe, englobaient toutes les religions qui considèrent ce double amour comme un devoir.

C'est en 1796 que l'on fit l'inauguration de ce culte destiné à remplacer le christianisme, car Jésus-Christ était un philosophe; mais comme il s'est dit Dieu, c'était aussi un imposteur.

On ne peut s'étendre ici sur la théophilanthropie, dont la morale était puisée dans les philosophes anciens et modernes et dans l'Évangile. Ne voulant pas d'intermédiaire entre Dieu et l'homme, on ne voulut plus de prêtres; cependant on établit des lecteurs qui endossèrent l'habit bleu et une robe blanche, ceinte d'une ceinture rose.

On n'ajoutera aucun autre détail à cet exposé de la théophilanthropie, qui tomba le 21 octobre 1801,

après un arrêté des consuls portant qu'on ne pourrait plus se réunir dans les édifices nationaux. — Les illuminés et les vrais maçons, sous le nom de jacobins, durent sécher de douleur; il fallut ajourner la construction de leur double édifice. Mais Barruel dit « que leur secte était moins odieuse par les forfaits qu'elle a commis qu'elle n'est redoutable par l'immensité et l'universalité de ceux qu'elle médite. Les nations étrangères, ajoute-t-il, ont frémi sur le sort de la France; elles ne savent pas assez celui qui les attend si le jacobinisme l'emporte. Barruel en a dévoilé la conjuration; il a démontré que si le jacobinisms triomphe, c'en est fait de toute religion chrétienne, et de tous les souverains : plus de lois, plus de société, plus de propriété; on vous enlèvera tout, dit-il aux peuples, jusqu'à vos enfants; vous avez cru la révolution terminée, ce n'est qu'un premier essai; la conspiration s'étend sur toutes les nations comme sur la France. » Il a montré tous les fils de cette trame et ouvert le code horrible de Weishaupt. Comme les mêmes projets se transmettront, il fait voir « qu'on ne laissera à l'homme un jour qu'un orgueil stupide, l'impiété et les mœurs d'un sauvage errant et abruti; il montre l'illuminisme tenant l'univers consterné et ne permettant plus à un seul roi de dire : Demain je serai roi; à un peuple : Demain j'aurai mes lois et ma religion; et à un seul citoyen : Demain encore ma fortune, ma maison seront à moi, et je ne m'éveillerai pas entre l'arbre de la liberté d'un côté et la guillotine de l'autre. » (V. *Abr. des mém. pour serv. à l'hist. du jacobin., Av. prop.*, et p. 309, 310.)

C'est ainsi que s'exprimait Barruel en 1799, pour prévenir, s'il est possible, une telle catastrophe. Mais on verra dans le siècle suivant les sociétés secrètes

divisées en deux classes; l'une, sous le voile de la franc-maçonnerie, continue d'opérer la révolution des esprits; l'autre, sous le nom de *Carbonari*, renferme des agrégations secrètes armées et prêtes à combattre au premier signal. — Soixante années se sont écoulées depuis les avertissements de Barruel, ce sont encore les mêmes projets. Si les tentatives ont échoué, la fureur des instruments de Satan n'en est que plus violente. L'illuminisme lui-même subsiste encore. En 1855, Charles Sainte-Foi s'exprime ainsi : « Dans les bas-fonds de la société, tout près de nous, sous nos pieds, se célèbrent les mystères de l'enfer; le diable a ses adeptes, ses prêtres, ses initiateurs, son culte, ses cérémonies, ses pratiques, ses miracles : nous le connaissons par ses théories charnelles et démagogiques. Les novices sont initiés à ce culte abominable de la même manière qu'ils l'étaient autrefois, par un pacte solennel dans lequel ils renoncent formellement à Dieu et au ciel et se reconnaissent les vassaux de Satan. Le manichéisme n'a jamais disparu tout à fait dans le monde; il cache ses impies mystères dans les antres et les cavernes. » (V. Görres, t. V, *Épilogue du traduct.*)

D'après ceux qui ont fait une étude spéciale du sujet traité ici, le dix-neuvième siècle, comme on le verra, aurait donc encore ses théurgistes, ses illuminés; comme dans le siècle précédent, ils évoquent les esprits, les interrogent sur l'avenir politique et religieux des nations. — Ce qu'on ne voit pas sans une vive surprise, c'est que durant cinquante ans il s'était opéré des prodiges d'autant plus propres à réveiller les matérialistes du dix-huitième siècle de leur torpeur, que ces mêmes prodiges, — qui eurent tant de témoins, — étaient accompagnés de prédictions et d'annonces réi-

térées. Elles contenaient toutes des menaces qui présageaient sourdement l'approche d'un nouvel état de choses : c'était emblématique, il est vrai, mais tout ce qui se passait parmi les convulsionnaires était si horriblement merveilleux, qu'il aurait dû préoccuper vivement une société moins aveugle. Il transpirait de la secte des illuminés des choses non moins surprenantes, non moins prodigieuses, non moins propres à révéler la nature de l'agent qui les opérait et les événements qui se préparaient. Mais le matérialisme s'était si bien emparé de tous les esprits forts, qu'on répondait toujours : *Charlatanisme ! jonglerie !* Le magnétisme survint, on répétait encore : *Charlatanisme !* — « Ouvrez donc les yeux, s'écriaient les très-rares disciples des Delrio, des Thyréc, des Bona. C'est du charlatanisme transcendant ; — il émane du grand fourbe qui depuis la création trompe le monde. Ce n'est pas sans motifs que Dieu permet ces manifestations, et qu'il dévoile les desseins des suppôts de Satan. Croyez que sa puissance infernale causera d'autant plus de ravages que vous saurez moins la reconnaître. »

On riait de ces inepties du vieux temps ; et ce qui étonna plus encore ces esprits clairvoyants, c'est qu'après la réalisation de tant de malheurs, les prodiges diaboliques continuèrent d'être universellement niés.

Dans une lettre écrite au mois d'août 1797 à la Harpe par un ecclésiastique, on lit ce passage : « Est-il grand, le nombre des chrétiens qui croient à la magie ? Paraître y croire, n'est-ce pas assez dans le monde pour être déshonoré ? Que l'on essaye, que dans le premier cercle venu on se présente le soir même, en déclarant qu'on croit à l'existence de gens communiquant avec Satan, — aux sorciers, — on verra comment on

sera accueilli. » (V. Fiard, *Lett. philosoph.*, 6e *lett.*) En effet, malgré la doctrine, malgré les faits anciens et nouveaux, on n'y croyait plus. On sait que la loi de 1791 avait remplacé celle de 1682; ce qui surprend davantage, c'est que des membres du clergé, d'après le même ecclésiastique, approuvaient qu'on n'exorcisât plus. — « Combien de prêtres très-méritants, dit-il, sont à cet égard dans les plus épaisses ténèbres, et conséquemment dans les plus dangereuses erreurs! Il en a trouvé quantité qui lui ont dit que l'Église avait eu une *petite faiblesse;* d'autres ont dit que les évêques avaient abrogé cette doctrine comme une *vieillerie.* » (*Ibid.*)

L'exposé des mêmes faits merveilleux dans le siècle qui va commencer et les discussions approfondies sur leurs causes permettront, on l'espère, de décider définitivement ce qu'il faut en penser; c'est une révision du grand procès jugé au dix-huitième siècle contre les démonologues.

LIVRE VINGT-TROISIÈME

CHAPITRE I

Dix-neuvième siècle. La magie et la sorcellerie ont disparu de nos Codes. — Magie malfaisante; faits divers. — Vexations étranges dont chacun pourra chercher la cause (la fille Cottin). — La fille électrique de Guillonville. — Fait analogue à Clairefontaine. — Jets de pierres, provenant on ne sait d'où, contre la maison de M. Leribble, à Paris.

Dix-neuvième siècle. La magie et la sorcellerie ont disparu de nos Codes.

D'après la loi du 19 juillet 1791, on punit les sorciers comme escrocs; la loi punit aussi comme calomniateurs ceux qui se plaignent d'être victimes de maléfices et publient qu'ils auraient vu *telle* personne au sabbat. L'Église n'intervient jamais ouvertement. Si la conscience bourrelée d'un moribond à sa dernière heure a pu quelquefois révéler d'horribles secrets, son confesseur les emporte avec lui dans la tombe.

Les maléfices sont devenus infiniment plus rares, ce qui tient à diverses causes, d'après ceux qui croient encore à la magie. — Le matérialisme du siècle ayant détruit la croyance aux esprits, il ne se fait plus guère

de nouveaux sorciers; quant à ceux qui l'étaient par tradition de famille, plusieurs y ont renoncé par diverses raisons qu'il est inutile d'exposer : ou parce que Satan lui-même a changé, comme on l'a dit, ses batteries, ou parce que le scepticisme rend ses pratiques inefficaces, etc. — Une raison plus puissante, qui a fait peu à peu cesser les récits concernant les maléfices, et conséquemment oublier les sortiléges, c'est que le maléficié n'oserait plus s'en plaindre. — Dans les premières années de ce siècle, les habitants des campagnes parlaient encore beaucoup de faits de sortilége dont ils avaient été victimes; quand on sait gagner leur confiance, on voit que chez la plupart d'entre eux la croyance est encore la même aujourd'hui, mais généralement ils seraient honteux de la manifester. Quant à la cause, ils ne savent trop à quel agent l'assigner; étant aussi la plupart esprits forts, il leur répugne de faire intervenir le démon, qui pour eux, comme pour tant d'autres, n'est plus qu'un mythe. — Nous verrons des faits de l'ancienne magie continuer encore de se manifester parallèlement avec la nouvelle, c'est-à-dire avec le magnétisme, qui, d'après les magnétiseurs eux-mêmes, reproduit tous ces prodiges qu'on avait tant niés. On s'était donc vainement flatté, au dix-septième siècle, qu'on ne croirait plus aux faits de sortilége quand on ne les punirait plus. Au dix-huitième siècle, ils rempliraient encore des volumes; plusieurs autres faits merveilleux qui s'y rattachent vont être rapportés au dix-neuvième; le magnétisme, enfin, qui les reproduit tous, prouve clairement qu'ils étaient vrais; la discussion ne peut donc s'élever maintenant que sur leur cause.

Magie malfaisante; faits divers.

Si nous compulsons les jugements des tribunaux et les arrêts des cours, nous verrons des plaignants; mais ceux-ci, nous le savons, seront trop heureux s'ils ne sont que l'objet des plaisanteries, et considérés simplement comme des insensés ou des idiots; celui qu'ils accusent devient leur accusateur, et le maléficié est condamné à l'amende ou à la prison; quelle que soit l'opinion secrète de ses juges, il n'en peut être autrement, et les témoins qui déposeraient en sa faveur et attesteraient des faits surhumains auraient peut-être le sort des plaignants.

Si les faits et les pratiques magnétiques sont vrais, comme on n'en saurait plus douter, — lorsqu'ils seront plus répandus et mieux connus du vulgaire, ils forceront sans doute un jour de modifier la loi, car il importe peu que le maléfice émane d'un magnétiseur ou d'un sorcier, qu'il ait une cause occulte ou le démon, lorsqu'on sait qu'il peut causer du mal. On doit ici reconnaître, par anticipation, que le magnétisme entre les mains des magnétiseurs ordinaires est particulièrement aujourd'hui un agent de guérison, quoique ces derniers avouent qu'il peut produire aussi tous les maux dont se plaignaient les victimes des sorciers; ce n'est qu'en se vulgarisant qu'on pourrait en redouter un usage condamnable. C'est l'effet du temps; on doit donc désirer qu'il reste toujours inconnu de certaines gens; on verra que c'est aussi le vœu des magnétiseurs-guérisseurs.

Après cette digression, revenons aux maléfices des sorciers. On sera très-court, car ce sujet a été déjà longuement exposé, et parce que nos sources, qui, d'or-

dinaire, sont les journaux, n'ont rapporté les faits qu'en les dénaturant et en les assaisonnant de leurs plaisanteries. — Voici un exemple entre plusieurs des procès concernant les maléfices, qui montrera ce qui advient aux gens soupconnés de sortiléges et aux maléficiés.

Le procès dont il s'agit a été jugé en 1843.

Le maléficié ainsi que ses témoins habitent Chanceaux, beau village à deux lieues de Tours. — Le fils Berthault, robuste garçon de vingt et un ans, éprouvait depuis longtemps de violents maux de tête. — Le journal n'entre pas dans de plus amples détails. — On le traite ; il ne s'en trouve pas mieux. Que disaient les médecins ? On l'ignore, le journal n'en dit mot. La science a été sans doute impuissante, car Berthault père et fils se rendent à Tours chez un prêtre hérétique, rebouteur et devin qui sait ôter les sorts. Il leur révèle que le mal vient d'un sortilége fait par des parents : le mari et la femme. — Alors les deux consultants s'écrient ensemble : « C'est le cousin Avril et sa femme ! »

Pourquoi pour un mal de tête soupçonner un sortilége, et pourquoi en accuser les mariés Avril plutôt que d'autres ? — Les détails nous manquent. — Bref, le devin, pour exercice illégal de la médecine, ayant été incarcéré, les Berthault père et fils, sans autre réflexion, s'adressèrent aux mariés Avril pour le désensorcellement, en escrimant du bâton ; un oncle, convaincu comme les Berthault, les accompagne, armé aussi d'un bâton, et tous trois menacent du feu les prétendus sorciers ; ceux-ci appellent du secours et forcent les assaillants de se retirer. La famille Avril cite alors en justice les assaillants pour cause de diffamation et de menaces. Les parties sont entendues.

La femme Avril est-elle sorcière? demande le président.

« Tout le monde le dit, mais si les Avril ne sont pas sorciers, du moins ils font du mal à bien des gens. »

La femme Avril soutient n'avoir pas parlé à Berthault fils depuis sept ans.—Ce dernier répond « qu'elle ment, attendu qu'elle lui a parlé il y a trois ans, et c'est depuis cette époque qu'il éprouve les maux de tête qui l'empêchent de travailler. »

Sur quoi fonde-t-il son accusation? Y a-t-il mésintelligence, y a-t-il eu menaces? etc. Le journal ne le dit point. — Les Avril sont-ils suspects dans le village? L'affirmation n'est pas douteuse; en voici les preuves : — Un nommé Godeau avait dit qu'étant un soir chez Avril, celui-ci, qui lisait, se hâta de fermer son livre. Godeau voulut l'ouvrir; Avril s'y opposa. — Voudrais-tu me faire du mal? dit le témoin. — « Non, dit Avril, mais je te ferai un tour. » — Godeau s'en alla, et étant arrivé dans un champ voisin de sa maison, il la vit entourée d'eau; quoique ce fût au mois d'août et qu'il fît très-sec, l'eau était si profonde, qu'il ne put rentrer chez lui, et erra ainsi jusqu'au jour, où tout disparut [1]. — Reverdy avait trois enfants, qui, depuis deux ans, avaient un dégoût et ne mangeaient

1. Je tiens d'une personne dont je n'ai nul droit de suspecter la véracité, un fait semblable qui s'est passé de nos jours en Espagne. Ici le sorcier ne voulant aussi jouer qu'un tour pour rire, engagea son interlocuteur à s'enfermer dans sa chambre, ce qui fut fait; mais bientôt l'eau arrive dans la pièce en telle quantité, que ce dernier monte sur les chaises, de là sur les commodes, redoutant d'être noyé. Il en fut quitte pour la peur. Bientôt ce déluge disparut, et le magicien ou le magnétiseur arriva riant de l'aventure. — (Communiqué par l'ami de celui qui avait été victime de ce joli tour, et qui l'attribuait au magnétisme.)

pas de soupe; Reverdy s'adressa à Avril, qui lui dit : « Ce soir même tes enfants mangeront de la soupe. » Et cette parole a suffi pour faire cesser le dégoût.

On demande à l'oncle Berthault s'il pense qu'on puisse ensorceler. — « Oui, dit-il, avec de mauvais livres. » — Mais la femme Avril ne sait pas lire. — « Qu'importe, si d'autres chez elle le savent. Elle peut d'ailleurs savoir cela par cœur. »

Pourquoi l'avez-vous menacée, la sachant sorcière?

« Plus on est mauvais ami avec les sorciers, moins ils vous font de mal. »

Le ministère public requiert contre les Berthault une vigoureuse répression. Après les plaidoiries du défenseur, qui trouve dans l'ignorance de ses clients une puissante excuse, ceux-ci sont condamnés à huit jours de prison et aux dépens.

Autre temps et autres mœurs. — Le tribunal a très-bien jugé; mais un siècle avant, le même tribunal aurait fait entendre des témoins sur la réputation de la famille Avril, « soupçonnée, dit le journal, depuis un temps immémorial de donner des sorts; » il aurait entendu les médecins sur la nature de la maladie de Berthault fils, et considéré l'instant où le mal a commencé; s'il est survenu à la suite de menaces; si d'autres faits de sortiléges n'ont pas été reprochés aux mariés Avril, etc. La possibilité de pareils méfaits admise par les juges aurait fait examiner scrupuleusement cette affaire. Les mariés Avril eussent été peut-être condamnés; la famille Berthault aurait obtenu des dommages-intérêts, et le tribunal eût bien jugé.

L'avocat des Berthault pouvait-il invoquer la puissance magnétique, qui, selon les magnétiseurs, peut produire les mêmes effets que la sorcellerie? Non, sans doute, puisqu'on n'y croit pas. — Les temps

changent. — Un jour viendra peut-être où le magnétisme, mieux connu, fera intenter des procès comme autrefois la magie.

Il serait facile de multiplier ces sortes de faits qui nous parviennent par les journaux, mais tout aussi dénaturés ou incomplets que le précédent, et d'en ajouter une foule d'autres, où celui qui se croit, lui ou ses bestiaux, victime de maléfices, n'osant se plaindre, se résigne pour ne pas réaliser cette maxime si vraie, surtout en fait de sorcellerie, aujourd'hui : « *Ce sont les battus qui payent l'amende.* » Nos paysans y croient donc souvent sans vouloir le dire, et se prétendent encore quelquefois victimes des sorciers sans oser s'en plaindre.

Le *Journal du Loiret*, 10 mars 1846, cite un fait que les habitants du village de P... ont attribué à la sorcellerie. — Une fille étant domestique chez un des notables devient subitement muette en tirant ses vaches. Stupéfaite, elle sort de l'étable et vient chez ses maîtres, qui s'étonnent de son mutisme et de son air désolé. Elle indique par signes le lieu du sinistre, on l'y ramène. A peine entrée, elle y recouvre la parole et signale l'endroit où elle l'a perdue. On regagne la maison, mais à peine la fille en est-elle sortie que la parole lui fait encore *faux-bon*. Mais la fièvre se déclare, la malade se pâme, on accourt chez le médecin, il prodigue ses soins, mais la muette reste muette; on décide qu'elle sera ramenée à l'étable; là elle recouvre la parole, on l'interroge, et elle déclare qu'un jeune homme nouvellement marié, l'ayant entretenue quatre fois ce jour, lui avait beaucoup parlé de la possibilité de nuire aux personnes et aux animaux au moyen de certaines plantes, et que la dernière fois, *il lui avait pris la main.* — Tout le monde décida que

c'était un maléfice infernal, et une messe fut demandée. — Sur ces entrefaites, le jeune homme suspect vint voir la maléficiée, et lui promit une guérison instantanée, si *elle se frottait d'une certaine herbe et si* elle écrasait un crapaud avec une petite pierre qui se détachera de cette plante. Le curé vient à son tour; on lui raconte l'histoire du remède. Il est probable qu'il défendit d'y recourir; le journal garde le silence sur ce fait.—Mais, ayant fait conduire cette fille à l'étable, le mutisme, cette fois, continua. Il en fut de même dans une autre étable. Alors on emmena la malade chez ses parents, où, le mal empirant, elle fut administrée. — « On annonce, dit le journal, que depuis deux jours elle va mieux, mais le mutisme continue. » — Le maire est intervenu. On a reconnu que le jeune sorcier avait des accointances avec un mauvais sujet d'un village voisin. Le magistrat municipal, accompagné du curé, s'est rendu chez ce dernier. Outre une collection de livres obscènes, on a trouvé, dit-on, des brochures indiquant certaines herbes très-vénéneuses, propres à détruire les animaux et à causer la mort aux hommes et de graves accidents.— «Mais l'indignation populaire, dit le même journal, murmure la peine du feu comme expiation de ce forfait. »

Dans cette perquisition, n'a-t-on rencontré, comme on le rapporte, que des brochures indiquant des herbes vénéneuses? On est loin de pouvoir l'affirmer ici. — Qu'est-ce qu'un mutisme qui persiste partout, excepté dans l'étable où l'accident est survenu après avoir pris simplement la main de la maléficiée? Quel est ce remède indiqué pour faire cesser le mal? La manière dont il a été causé et le moyen prescrit pour l'ôter ressemblent beaucoup aux faits de sorcellerie. Le récit du journaliste non-seulement est trop concis,

mais, comme toujours, il y a tendance à naturaliser les faits.

Le *Messager de l'Assemblée* raconte en juillet 1851, qu'un terrain était à vendre judiciairement dans une commune des environs de Paris. Personne n'y mettait l'enchère, quoique la mise à prix fût excessivement minime. — Pourquoi? parce que le terrain était au père G..., qui passe parmi les paysans pour un sorcier dangereux. Après longues hésitations, un cultivateur nommé L..., séduit par le bon marché, se risqua et devint acquéreur. Le lendemain de grand matin, celui-ci se rendait en chantant dans sa nouvelle propriété; un objet y frappe ses regards, c'est une croix sur laquelle est un papier contenant ces mots : « Si tu mets la bêche dans ce champ, un fantôme te tourmentera la nuit. » Le cultivateur n'en tint compte, il renversa la croix et se mit à travailler. Enfin il quitta l'ouvrage et alla se coucher... Mais à minuit, il vit une longue figure blanche se promener dans sa chambre, s'approcher de lui et lui dire : « *Rends-moi mon champ!* » L'apparition se renouvela les nuits suivantes. — Le cultivateur prit la fièvre. Son médecin le questionne; il raconte sa vision et déclare que le père G... lui a jeté un sort. Le médecin fait venir ce dernier et l'interroge en présence du maire. Le sorcier avoue que chaque nuit, à minuit, il se promenait chez lui revêtu d'un drap blanc, afin de faire *endêver* l'acquéreur de son champ. Ceux-ci l'ayant menacé de le faire arrêter s'il continuait ses pratiques nocturnes, les apparitions cessèrent et le cultivateur fut guéri.

« Comment ce sorcier, demande le journal, pouvait-il être vu du paysan dont la demeure est à un kilomètre de distance? Nous n'expliquerons pas ce phénomène, qui rentre dans le domaine de la science.

Nous dirons seulement que le fait n'est pas sans précédents, et qu'il s'appuie sur une autorité irrécusable, celle de M. le docteur Récamier. »

« Il y a quelques années, M. Récamier, revenant de Bordeaux, *traversait* en chaise de poste un village; une des roues se brise, on court chez le charron voisin. Mais cet homme étant malade et alité, on fut obligé d'aller au village voisin chercher un autre charron. En attendant, le célèbre docteur questionne le charron sur sa maladie. — Celui-ci répond qu'elle provenait du manque de sommeil, ajoutant qu'un chaudronnier qui demeurait à une demi-lieue de là, et à qui il avait refusé sa fille en mariage, l'empêchait de dormir en frappant toute la nuit sur un de ses chaudrons. Le docteur alla trouver le chaudronnier, et lui dit sans préambule : Pourquoi frappes-tu toute la nuit sur ton chaudron? — C'est pour empêcher le père Nicolas de dormir. — Comment Nicolas peut-il t'entendre, puisqu'il demeure à une demi-lieue d'ici? — Oh! oh! reprit le chaudronnier en souriant, *je savons ben qu'il entend.* — M. Récamier lui enjoignit de cesser son tapage en le menaçant de le faire poursuivre si le malade venait à mourir. — La nuit suivante, le charron dormit, et, quelques jours après, il travaillait. »

« Dans les considérations dont il accompagne le récit de ce fait, ajoute le journal, M. Récamier l'attribue au pouvoir de la volonté, dont on ne connaît pas encore toute l'énergie, et qui s'était spontanément révélé à un paysan inculte. »

Ainsi que nous le verrons encore plus loin, des phénomènes fort extraordinaires continuent de se manifester et entretiennent la vieille *croyance; les gens* convaincus, n'ayant plus la ressource des tribunaux

pour châtier les malfaiteurs, ont le tort très-grave de se constituer eux-mêmes parfois juges et bourreaux.

La veuve Chaffour, de Bournel (Lot-et-Garonne), passait pour sorcière; quatre femmes, atteintes de maladies qu'elles attribuaient à ses *sorcelleries*, se concertèrent pour se venger. — Le 12 décembre 1824, pendant les vêpres, elles abordèrent la prétendue sorcière sur un chemin, lui assénèrent plusieurs coups de bâton et l'entraînèrent chez l'une d'elles. Là, ayant fermé la porte, elles lui enjoignirent de lever le sort. *Celle-ci* refuse et nie constamment; alors les quatre femmes la condamnent à être brûlée vive, et ayant allumé un grand feu, l'y jettent après l'avoir accablée d'invectives et de coups. Effrayées par les cris de la victime, *leur crime ne put être consommé*, et celle-ci put se traîner chez elle, où elle resta malade durant plusieurs mois. — Deux de ces femmes furent condamnées au carcan et à la réclusion.

De tels faits sont malheureusement assez fréquents.

Le 21 septembre 1836, un vieillard de soixante-quinze ans, dévideur de coton, demeurant à Laval, passant dans l'après-midi devant la maison d'un sieur Fouché, entrepreneur, fut invité par la femme de ce dernier à entrer. A peine dans *la* maison, *celle-ci* le somme de délivrer son enfant, malade, dit-elle, par suite *d'un sort qu'il lui a jeté*. Le vieillard proteste, mais à l'instant trois individus le traînent près d'un grand feu; on fait chauffer une tuile, on le place dessus, on le menace avec des pistolets, et ce n'est que lorsqu'il a *promis*, *vaincu* par les tortures, la guérison de l'enfant au bout de quinze jours, qu'il obtient sa liberté.

Le *Journal du Cher* rapporte que dans le mois d'octobre, même année, la femme Sestre, de Méry près

d'Aubigny, fut horriblement torturée par plusieurs membres de la famille Blondet pour la forcer de lever le sort jeté sur eux et sur leurs bestiaux ; — fait attesté par le médecin d'Aubigny, qui avait déclaré lui-même ne pouvoir guérir la femme Blondet, — « *attendu qu'elle était ensorcelée.* »

Tous les journaux de l'année précitée rapportent un fait analogue à Marlieux; tous les bestiaux d'un cultivateur furent atteints d'une maladie qu'on attribuait à un ensorcellement. Une sorte de devin, nommé Barbier, demeurant à Montracol, consulté de plusieurs lieues à la ronde, déclare qu'il y a maléfices par l'influence d'une vieille qu'il ne nomme point, mais que l'on reconnaît à sa désignation. Les habitants s'émeuvent et décident son expulsion du village. L'un d'eux s'exaspère même jusqu'à la fustiger. «La pauvre femme, dit le journal, a porté plainte au procureur du roi, qui, pour l'honneur du siècle des lumières, a mis autant de zèle à la défendre et à nier la sorcellerie que ses prédécesseurs des dix-septième et dix-huitième siècles en mettaient à poursuivre et à punir les gens qu'on en soupçonnait. »

Voici donc, à tort ou à raison, des personnes qui se croient victimes des pratiques occultes des mauvaises gens, malgré le ridicule déversé sur une croyance honnie généralement depuis un siècle et demi. Souvent ces victimes se résignent à souffrir en silence; à d'autres la patience échappe, la prudence fait défaut, l'indignation éclate, et celui qui souffre s'exaspère dans son désespoir; car la loi, qui devrait, selon lui, le protéger, le châtie quand il se plaint et favorise même son ennemi : de là ces actes barbares que nous déplorons d'autant plus vivement que nous ignorons la valeur des raisons qui les ont motivés. Chose étrange,

quelquefois toute une population, bravant les sarcasmes et le mépris; les peines même qu'on inflige à ceux qui osent attaquer les prétendus sorciers, se joint à celui qui souffre et avec lui se fait bourreau. — Le dix-neuvième siècle en est encore là! Que diraient donc nos philosophes du dix-septième, qui prétendaient qu'on ne croirait plus à la sorcellerie quand on ne condamnerait plus les sorciers? — En blâmant ces atrocités, on voudrait connaître mieux ce qui y a donné lieu. Quelles sont donc les maladies singulières que nous rencontrons ici? Tiennent-elles de la nature de celles que nos plus fameux médecins renvoyaient aux suffrages de l'Église? Comment sont-elles survenues? A-t-il suffi d'un geste, d'une insufflation, d'une parole? Quelle est la réputation du prétendu sorcier? Sur quels actes s'est-elle établie? Nous l'ignorons. — Tout en applaudissant aux condamnations infligées aux infracteurs de la loi, ceux qui savent qu'il est arrivé dans les siècles passés tant de faits étranges, se demandent involontairement si ceux qui causent aujourd'hui tant d'alarmes et excitent tant d'actes de violence ne seraient pas de même nature. Ils le demandent surtout en présence des faits magnétiques; ils demandent enfin à ceux qui disent maintenant que tout cela rentre dans le domaine de la science, quelle est cette science? Ils demandent à M. Récamier qu'est-ce que cette force de volonté qui peut faire apparaître des fantômes? — et aux magnétiseurs, s'il est vrai qu'un geste peut rendre muet, sourd ou perclus? — Tous ceux-ci l'affirment, comme on le verra bientôt. — Alors on demandera aussi aux philosophes s'il est juste, au fond, de protéger l'auteur de ces méfaits, quel que soit l'agent occulte qu'il emploie, et de punir sa malheureuse victime? — C'est

légal du moins. — Nous le savons, le magistrat est l'esclave de la loi, et il doit condamner ceux qui la transgressent ; mais on devrait aussi les plaindre, ne pouvant faire mieux, et ne pas ajouter à leur double infortune (la maladie, l'amende et souvent la prison), les sarcasmes, le mépris et l'outrage.

On a promis d'être court, il en devait être ainsi, surtout pour les maléfices concernant les maladies, car le lecteur, dans l'ignorance où les journalistes nous laissent sur leur cause, sera toujours porté à la supposer naturelle. Nous omettrons donc, pour cette raison, les paralysies, les cachexies, les convulsions, les céphalalgies, etc., quoique rebelles à la science médicale, pour arriver à un autre ordre de maléfices.

Le premier que l'on va citer a été rapporté très-amplement dans l'ouvrage de M. de Mirville, auquel on renvoie ceux qui désirent connaître les détails dans lesquels notre analyse ne pourrait entrer. Les curieux pourront même recourir au dossier volumineux qui est au greffe de la justice de paix d'Yerville.

M. Tinel, curé de Cideville (Seine-Inférieure), ayant rencontré dans les premiers jours de mars 1849, chez un de ses paroissiens qui était malade, un nommé G..., sorcier guérisseur, le chassa après lui avoir fait une forte réprimande. La justice ayant infligé à G..., pour avoir exercé son art occulte, un ou deux ans de prison, ce dernier, attribuant son incarcération au curé, dit qu'il s'en vengerait, et un berger nommé Thorel, son disciple en sorcellerie, devint son exécuteur. — Le curé avait chez lui deux élèves, Gustave Lemonnier, âgé de douze ans, et C. Bunel, âgé de quatorze ans. — Un jour de vente publique, Thorel s'étant approché de Lemonnier, peu d'heures après

la rentrée de celui-ci au presbytère commença ce qu'on va lire.

Vingt témoins déposent qu'une sorte de trombe s'abattit sur le presbytère; qu'à la suite de cette bourrasque, qui sembla de force à renverser la maison, on ne cessa d'entendre dans tout le bâtiment des coups semblables à ceux de marteaux, tantôt faibles, tantôt si forts, qu'on les percevait à la distance de deux kilomètres. Cent cinquante habitants de Cideville se rendirent au presbytère, l'entourèrent pendant de longues heures, l'explorèrent en tous sens sans pouvoir découvrir l'agent. Ces bruits mystérieux reproduisaient en cadence le rhythme exact de tous les airs qu'on demandait. Les carreaux se brisaient en tous sens; les objets s'agitaient; les tables se culbutaient, se promenaient; les chaises restaient suspendues en l'air; brosses, couteaux, bréviaires s'envolaient par la fenêtre et rentraient par la fenêtre opposée; pelles, pincettes marchaient sans soutien; des marteaux volaient en l'air avec force et retombaient avec la légèreté d'une plume. Les chiens étaient lancés au plafond. Des ustensiles quittaient le chambranle où ils étaient placés et venaient d'eux-mêmes s'y replacer; d'énormes pupitres s'entre-choquaient, se brisaient; l'un d'eux chargé de livres arrive violemment et horizontalement à la tête de M. R. de Saint-V..., et sans le toucher, contre les lois de la physique, tombe perpendiculairement à ses pieds; une autre personne, venue de quatorze lieues à l'improviste, passe la nuit dans la chambre des enfants, interroge le bruit mystérieux, le fait battre à tous les coins de la chambre, et pose les conditions d'un dialogue. Tel nombre de coups signifiera telle lettre; on pourra former des mots. — L'agent invisible décline ainsi les noms, pré-

noms, âge, domicile, etc., de M. de Mirville (car c'était lui) et ceux de ses enfants, avec une telle rapidité que ce témoin le conjure d'y mettre plus de lenteur. — L'abbé L..., vicaire de Saint-Roch, passant par hasard par Yvetot, se transporte à Cideville, et fait les mêmes demandes; ici l'agent se montre plus instruit que l'abbé L.., car il lui rappelle des choses oubliées.

On pourrait citer madame de Saint-V..., qui a vu vingt expériences analogues, et a reçu même des coups donnés par une main invisible; MM. de V..., arrivés d'Eu tout exprès, qui firent cent questions auxquelles il fut répondu pertinemment.

Quant à la victime de ce maléfice, elle voyait constamment un inconnu vêtu d'une blouse. — Confronté avec Thorel, Lemonnier dit : « *Voilà bien l'homme!* » — Plusieurs témoins déposent avoir vu une vapeur se condenser, serpenter à l'instant où cet enfant disait voir le fantôme. L'état de Lemonnier était alarmant; convulsions, syncope extatique, mort apparente durant plusieurs heures, etc. Un jour il vit une main noire descendre par la cheminée et en reçut un soufflet dont la joue resta rouge; la prière qui calmait cet état ne le faisait pas cesser.

Plusieurs confrères du curé de Cideville s'entretenant de cet état, l'un d'eux dit qu'il avait lu que les esprits redoutaient les pointes de fer. On essaye; on s'escrime dans le vide partout où le bruit se fait entendre, et au bout de quelque temps, une botte fait jaillir une flamme suivie d'une épaisse fumée qui força d'ouvrir les fenêtres; on réitère; un gémissement se fait entendre, et on distingue le mot *pardon*. Tous répondent qu'on pardonne à condition qu'on viendra demander pardon à l'enfant. — Pardonnes-tu à tous? dit l'interlocuteur invisible. Nous sommes cinq y compris

le berger. — *Oui, à tous, et nous prierons pour tous.* — Le vacarme cesse.

Le lendemain Thorel vint au presbytère avec un air embarrassé, cachant avec son chapeau les écorchures toutes saignantes de son visage, et l'enfant de s'écrier : « Voilà l'homme qui me poursuit depuis quinze jours. » Thorel feint d'être chargé d'une commission. Le curé montre qu'il ne le croit pas... — « Que voulez-vous? lui dit-il. D'où vous viennent ces blessures? Soyez franc, vous venez demander pardon. » — Eh bien! pardon! dit Thorel en tombant à genoux. Mais en se traînant il s'efforçait de toucher l'enfant; il y parvint, et dès ce moment les souffrances de Lemonnier et les bruits mystérieux ont redoublé. — Bref, le curé conduit Thorel à la mairie, et là devant témoins, sans qu'on le lui demande, ce dernier tombe encore à genoux trois fois en demandant pardon. — Le curé lui dit de s'expliquer; Thorel continuant de demander pardon cherchait, en se traînant sur les genoux, à toucher aussi le curé, comme il l'avait fait à l'enfant : — « Ne me touchez pas, » dit le curé, que Thorel en avançant toujours avait acculé dans un angle de la pièce, et pour se défendre, il fut forcé de lui assener trois coups de canne sur les bras.

Ces coups vont bientôt jouer un rôle au procès. — Thorel revient à la charge. Il retourne chez le maire, le conjure en pleurant de prier M. le curé d'en rester là. Une autre fois il lui avoue que tout vient de G..., qui, étant sorti de prison, en veut à M. le curé qui l'a empêché de gagner son pain. « G... est très-savant, dit-il, et peut lutter contre un prêtre. Le curé a eu tort et voudrait bien qu'on l'instruisît. S'il voulait *payer un café*, continua-t-il, je le débarrasserais de tout ce qui se passe au presbytère »

Ces faits se reproduisirent journellement depuis le 26 novembre 1850 jusqu'au 15 février 1851, où l'évêque, par prudence, éloigna les deux enfants du presbytère.

Arrivons au jugement qui intervint le 4 février 1851, et aux réflexions que ces faits suggèrent.

Thorel avait conclu reconventionnellement à la demande de 1200 francs de dommages-intérêts, attendu que le curé Tinel avait donné à entendre que lui, Thorel, était l'auteur des faits qu'on vient de lire, et lui avait, en outre, assené des coups de canne. — Que décidera le tribunal? — Il ne nie pas ces faits étranges. « La cause, dit le magistrat, est demeurée inconnue (c'est tout ce qu'il pouvait dire, car il ne pouvait les attribuer à Thorel sans le déclarer sorcier); mais il est constant, poursuit le juge, d'après de nombreux témoignages, *que le demandeur avait tout dit et tout* fait pour le faire croire au public ; il n'est donc pas fondé à se plaindre des propos en diffamation, puisqu'il en a été le premier l'auteur, et a persévéré à les propager. Le défendeur n'a jamais forcé le demandeur à tomber à genoux ; celui-ci l'a fait volontairement en demandant pardon, comme s'il eût commis quelque méfait, et ce sur simple invitation. En donnant les coups de canne, le défendeur était en état de légitime défense, puisqu'il défendait au demandeur de le toucher, et que *néanmoins* celui-ci a persisté, etc. »

D'après tous ces motifs, Thorel fut débouté de son action reconventionnelle et condamné à tous dépens.

Il est prouvé dans les débats que Thorel, qui a persisté à se reconnaître coupable des méfaits, qui a supplié le *maire* de *faire laisser là cette* affaire, fut conseillé de former une demande reconventionnelle. Ceux qui voudraient mettre en doute de pareils faits au dix-

neuvième siècle seraient forcés de supposer que des témoins nombreux, d'âge, de profession, de domicile différents, ont voulu tromper; mais personne sur les lieux ne les a accusés; leur loyauté, au contraire, a été hautement proclamée. En effet, qu'avaient-ils à gagner en déposant comme ils l'ont fait? — D'être accusés de crédulité, ou d'hallucination ou de folie; sur ce chef, ils sont pleinement amnistiés; tous sont très-sensés, plusieurs d'entre eux sont des hommes distingués, d'une haute intelligence. — Ont-ils été hallucinés sur place? L'air de ce lieu était-il vicié à ce point? agissait-il sur les choses inertes de manière à les culbuter, les briser, etc.?

Est-ce jonglerie de la part du curé? elle eût été bien savante. — Dans quel but? Pour quitter la paroisse où il est aimé, pour faire briser ses meubles, subir durant deux mois et demi ces vexations; est-ce d'ailleurs possible?

Était-ce l'enfant par des espiègleries? Il éprouvait des convulsions affreuses, des syncopes extatiques, une mort apparente durant plusieurs heures. — Enfin la bourrasque était-elle en son pouvoir, et quelle action exerçait-il sur les meubles déplacés, qui se sont élevés en l'air et se sont replacés, contre les lois de la gravitation. Ces coups énormes entendus à deux kilomètres, ceux moindres qui répondent aux questions qui leur sont adressées sur des sujets que l'on ignore, cet agent invisible, ces vapeurs qui se condensent en fantômes, etc., ne sont pas des jongleries. Il faut l'avouer, ces espiègleries sont donc surhumaines, la mauvaise foi la plus insigne pourrait seule persister à y trouver de la jonglerie; on ne discute pas avec elle. —Le magistrat, qui ne nie pas les faits, ne les attribue ni à l'abbé Tinel ni à l'enfant, mais à une cause oc-

culte, quoique Thorel s'en soit déclaré l'agent; mais il ne pouvait le punir pour de tels faits, c'eût été le déclarer sorcier, et juger contre la loi qui n'en reconnaît plus.

Cet exposé est si incomplet, que nous invitons le lecteur à le lire dans l'ouvrage de M. de Mirville. (V. *Des esprits et de leurs manifestations fluidiques*, 1854.)

Vexations étranges dont chacun pourra chercher la cause (la fille Cottin).

Le 15 janvier 1846, à sept heures du soir, une jeune fille de treize à quatorze ans, nommée Angélique Cottin, manifesta subitement des phénomènes fort singuliers : son fuseau lui fut arraché des mains et vola au loin; — on le lui rapporte, il part de plus belle; tous les meubles qui l'avoisinent s'agitent violemment; chaises et métiers volent comme ce fuseau avec les secrétaires, les fauteuils, etc. A huit heures, elle tissait des gants avec trois autres jeunes filles, quand le guéridon en chêne qui fixait l'extrémité de la trame se déplaça sans qu'elles pussent le maintenir dans sa position ordinaire. Effrayées, elles appellent... plus rien ne se reproduit; mais dès qu'Angélique reprend la trame, le meuble danse de nouveau, se renverse, et est violemment repoussé dès qu'elle le touche.

On est en émoi. « C'est un sort, » dit-on. On se rappelle celui qui l'a jeté, mais on n'ose pas s'en plaindre. Le lendemain, pour que l'enfant puisse reprendre son travail, on fixe le gant à une huche pesant soixante-quinze kilogrammes. Mais l'agent mystérieux la soulève, la déplace, quoique la communication ne soit établie que par un fil de soie. — On demande des prières à M. le curé; il nie d'abord, vérifie et renvoie aux médecins. — Le lendemain, pelles, pincettes,

tisons, livres, s'envolent à l'approche de l'enfant; les ciseaux attachés à sa ceinture sont lancés en l'air, et pour comble de surprise, le cordon reste intact, et nul ne devine comment il a été dénoué.

M. de Farémont, homme considéré, qui demeurait dans le voisinage, savant versé dans les sciences physiques, conduisit la malade dans sa voiture aux médecins de Mamers, qui constatèrent le fait. En quelques jours, plus de mille personnes la visitèrent : tous les médecins des environs, des physiciens distingués, des pharmaciens, des avocats, des professeurs, des ecclésiastiques, des magistrats, etc. — M. Arago constata ce phénomène avec d'autres savants, MM. Mathieu, Laugier, Tanchou, Rayer, etc. Il en fit part à l'Académie avec tous les ménagements qu'exigeait l'étrangeté des faits. — Ceux-ci étaient constants pour tous ceux qui avaient vu la petite Cottin; M. Hébert (de Garnay) crut y trouver une analogie avec la foudre, et M. de Farémont une cause *électrique*. Arago exposait, le 16 février, à l'Académie comment le seul contact de la robe de cette jeune ouvrière faisait danser les tables, les paniers de haricots, les guéridons fixés par deux hommes; comment un canapé où elle voulait s'asseoir se jetait contre le mur où il se brisait. — Voilà les faits en gros; les détails en sont bizarres et émouvants au suprême degré.

L'Académie nomme une commission, mais toutes les expériences manquent, tout reste dans une complète inertie; on remarqua seulement que la chaise de l'enfant s'agitait violemment lorsqu'elle s'asseyait...— Le pôle nord d'un aimant la brûlait, mais elle fut brûlée de même par le pôle sud.

Des journalistes s'indignèrent de ce que l'Académie avait écouté le récit de pareilles jongleries; un débat

très-vif s'éleva entre M. Poinsot et M. Arago, le premier trouvait qu'il était indigne de la majesté d'un corps savant de s'occuper de ce fait. M. Arago objectait que l'on s'était occupé du magnétisme, qui avait passé pour non moins incroyable. — Un journaliste voulait que l'on donnât des douches à la petite Cottin pour la mettre à la raison. — Un autre menaçait de quitter la France, où l'Académie se prêtait à de si honteuses mystifications. — Le docteur Roger publiait dans les journaux «que la fille *électrique* était une espiègle, que les observations de médecins offrent des faits semblables chez les femmes; c'est la manie de vouloir faire parler de soi, etc. — Un des commissaires ayant fait croiser les bras à la fille Cottin, sa chaise, disait-il, n'a plus bougé. »

Quoique l'illustre Arago eût attesté les phénomènes, il fut obligé, comme secrétaire perpétuel de l'Académie, de transcrire qu'ils n'existaient pas. Les commissaires n'ayant rien vu, il fallait décider que les expériences faites devant Arago et ses collègues, et tant d'autres savants, étaient des mystifications. — « Oh! disait-on, si au lieu de M. Arago c'eût été M. Flourens qui eût vu sauter un canapé, le charlatanisme eût été bien vite dévoilé, parce que M. Flourens est plus fort que M. Arago en anatomie comparée. » D'autres ajoutaient : « Cela doit se faire de telle et telle manière. » — Essayez, leur répondait-on. — Hélas! on voyait que ces savants ne disaient que des absurdités.

Tout ce qui lit en France les journaux, depuis le boutiquier jusqu'à l'académicien de province, alors de s'écrier : « Nous le savions bien! c'est de l'espièglerie. De quoi l'Académie allait-elle s'occuper? C'est indigne! » Tous pensèrent qu'ils auraient vu infiniment

mieux que M. Arago et tous les physiciens, médecins et savants qui avaient été forcés, malgré leur scepticisme, d'attester ce qu'ils avaient examiné. — C'est l'usage de s'obstiner aujourd'hui à nier ce qu'on n'a pas vu soi-même ; c'est peu modeste, mais c'est reçu.

D'autres répondaient à ceux qui s'indignaient de voir l'Académie examiner de pareilles jongleries : — « Vous avez grandement raison ; il eût été bien préférable qu'elle entendît la lecture de longs mémoires sur les particularités du système digestif des hannetons ; c'eût été plus intéressant. » — Ceux-ci étaient de mauvais plaisants.

D'autres plus graves disaient : « Faut-il donc être académicien pour examiner un phénomène qui n'exige que des yeux ? »

D'autres se bornaient à penser qu'une petite paysanne presque idiote, qui vit dans un village perdu de la Normandie, n'aurait pu faire des tours inouïs dans les fastes de la jonglerie ; que tant de spectateurs qui examinaient attentivement ses manœuvres ne s'y seraient pas laissé prendre ; entouré comme elle l'était, le jongleur le plus adroit sur son estrade eût été, certes, impuissant ; comment voudrait-on que cette pauvre petite ouvrière, qui, loin d'en tirer profit, y perd son gagne-pain, aille faire voler en l'air les huches et les canapés sans les toucher ? L'agent n'a pas voulu se manifester devant le conseil académique, car celui-ci eût décidé qu'il y avait là un fait *physiquement* inexplicable.

Que l'on se rappelle Jacques Aymar, le magnétisme, et mille autres faits dans les possessions, et ce qu'écrivait Thomas Brown. Saint-Évremond, quoique sceptique, disait : « Si le démon se manifestait ouvertement, il détruirait l'incrédulité. Les opérations dia-

boliques les mieux constatées se démentent lorsqu'elles sont prêtes à acquérir un degré d'évidence qui anéantirait la philosophie du siècle. »

Il fut donc ainsi décidé que la petite Cottin était une jongleuse. — Le docteur Roger, en parlant d'une autre fille électrique, disait « qu'on ne saurait s'imaginer combien il y a dans l'esprit féminin d'impénétrables mystères. La femme est un animal difficile à connaître. »

Angélique Cottin fut donc proclamée une jongleuse supérieure. — Il est vraiment fâcheux qu'elle n'ait pas cherché à tirer parti de son art.

Cependant M. de Farémont, aussi savant que judicieux, avait multiplié les expériences ; il avait cru d'abord à l'électricité. — Les physiciens, comme on sait, pour expliquer, ne recourent pas volontiers au surnaturel. — Dans sa longue lettre à M. de Mirville, 1er novembre 1846, on lit les passages suivants : « J'ai vu, je vois et je verrai toujours quand je le voudrai les choses les plus curieuses et les plus inexplicables. Voilà la pierre d'achoppement, c'est que tous vos savants n'y comprennent rien, pas plus que moi ; ils auraient dû voir et étudier. Nous qui avons vu, nous croyons, parce que les faits qui se passent sous nos yeux *sont palpables* et ne peuvent être réfutés en rien ; les gens qui se croyaient instruits *baissent l'oreille* et se taisent ; les masses disent que l'enfant est *ensorcelée* et non pas sorcière. — Quant à moi, j'ai vu tant d'effets divers produits chez elle par l'électricité, j'ai si bien vu, dans certaines circonstances, les bons conducteurs opérer et, dans d'autres, ne rien produire, que si l'on suivait les lois générales de l'électricité, il y aurait constamment le pour et le contre ; aussi suis-je bien convaincu qu'il y a chez cette enfant *une autre puissance* que l'é-

lectricité. » (V. les *journaux de* 1846, et M. de Mirville, *Des esprits et de leurs manifest.*, p. 378, 379.)

La fille électrique de Guillonville.

Environ trois ans après cet événement, une petite paysanne de Guillonville, canton d'Orgères, présentait à peu près les mêmes phénomènes que la fille Cottin, et on les attribua de même à un maléfice. Celle-ci, âgée d'environ quinze ans, était aussi d'une intelligence fort bornée, mais nous savons que c'est parmi les idiots qu'on a rencontré les sujets les plus habiles en pareille jonglerie. — Cette jeune personne, étant domestique de ferme, vit tout à coup, en berçant l'enfant de ses maîtres, les portes d'une armoire s'ouvrir toutes seules, quoique fermées à clef; une main invisible lança le linge que ce meuble contenait à travers la chambre; une pelisse, posée sur un lit voisin, enveloppa la berçeuse, et ce fut avec peine qu'on l'enleva de dessus celle-ci, qui attirait à elle tous les meubles. Par une attraction inconnue, une corbeille de pain vient se poser sur sa tête, un collier de cheval se place de lui-même sur ses épaules, un sac vide la coiffe, l'entoure et se colle à son corps; les meubles font autour d'elle des contredanses; mille objets vont se loger dans ses poches ou dans son dos, tels que : les boucles qui s'échappent des oreilles de sa maîtresse, des morceaux de viande, des bouts de chandelles, etc. — Une femme du village, esprit fort, semble vouloir défier l'agent invisible ; « elle ne croit, dit-elle, que ce qu'elle voit. » — En sa présence, un plat vient, on ne sait d'où, servir de coiffure à l'enfant, comme l'armet de Mambrin au héros de la Manche, etc. Les uns crient miracle, d'autres parlent d'électricité, de magnétisme;

tous les villages environnants sont en émoi. Un médecin, M. Larcher, à Sancheville (Eure-et-Loir), qui partage cet enthousiasme, écrit ce qu'on vient de lire au docteur Roger, l'un des rédacteurs des articles scientifiques du *Constitutionnel*. (V. *Constitutionnel*, 5 mars 1849.) Le docteur Roger répond « que l'explication se trouve dans l'histoire d'Angélique Cottin, qui vint à Paris jouer une comédie d'électro-magnétisme, laquelle est tombée au milieu des sifflets d'un public éclairé. Sous l'œil investigateur des commissaires académiques, la puissance d'Angélique Cottin s'évanouit. »

On vient de voir ce que M. le docteur Roger pensait; ce sont des *jongleries*. — Le *Journal de Chartres* rapporta cette réponse qui, malgré sa longueur (elle est abrégée ici), fut trouvée par plusieurs lecteurs très-peu explicative. — Un correspondant de l'*Abeille* de Chartres fut plus explicite que le médecin de Sancheville dans son récit; son exposé fait pressentir une cause étrangère à la jonglerie et à l'électricité, il émane d'une foule de témoins oculaires et dignes de foi. — Le voici en substance.

« En décembre 1848, le sieur Dolléans, meunier et cultivateur à Gaubert, commune de Guillonville, s'aperçut qu'on lui volait du foin; il dénonça un nommé V..., employé à son service. Perquisition faite chez ce dernier, on ne découvrit rien; mais deux jours après le feu était mis dans l'écurie du plaignant, et V... fut encore soupçonné avec d'autant plus de raison qu'une jeune servante, Adolphine Benoît, prétendait l'avoir vu rôder autour de cette écurie. V... fut conduit à la maison d'arrêt de Châteaudun, puis relâché après trente-deux jours de détention préventive. — Ce fut deux jours après l'arrestation de V... que commença la série des faits étranges qui durent encore aujourd'hui

(28 février 1849). A la fin de décembre 1848, un matin, toutes les portes des granges, des écuries et de la maison de Dolléans se trouvent ouvertes, et les clefs ont disparu. On y fait mettre de forts cadenas, mais le lendemain, dès cinq heures du matin, tous sont enlevés, excepté celui de la grange ; Dolléans, armé d'un fusil, se mit en sentinelle près de cette grange et y resta jusqu'à sept heures et demie ; mais il vit avec une douloureuse surprise que, malgré sa surveillance, le cadenas de la grange avait aussi disparu. Cela semble surnaturel et on s'effraye ; madame Dolléans, fort alarmée, engage sa servante à *réciter* avec elle les sept psaumes de la pénitence. A peine celle-ci fut-elle agenouillée qu'elle se sent tirer par sa jupe, et le cadenas disparu le matin se trouve pendu à son dos. — Mais nouvelle épouvante. A partir du 31 décembre, Adolphine est étrangement vexée : cordes, chandelles, chiffons, chopines pleines d'eau, vieilles charognes, etc., sont transportés subitement sur son dos ou dans ses poches ; casseroles, poêlons, cuillers à pot, etc., se trouvent accrochés au cordon de son tablier ou de sa jupe ; les harnais de l'écurie sautent sur elle et l'entortillent si bien qu'il faut quelqu'un pour l'en débarrasser. Deux colliers de chevaux viennent se placer sur ses épaules, etc.

La petite jongleuse riait si peu de ces tours qu'elle tomba malade et fut envoyée à l'hospice de Patay, où elle resta cinq jours sans rien éprouver. — A peine de retour, tout recommença, et même pis. Plus de vingt fois des planches, longues de plusieurs pieds, lui tombèrent sur le dos, lorsqu'elle entrait dans la chambre ; on a vu aussi parfois ces planches se tenir en équilibre ; des sacs viennent l'envelopper, le chevalet à scier le bois se place sur son cou ; des cordes, des rubans lui

serrent le cou à l'étouffer. La pauvre enfant fut renvoyée chez son père à Péronville, où elle retrouva sa tranquillité. — Tout rentre dans le calme chez Dolléans pendant quinze jours, mais le mercredi des Cendres, nouvel effroi; ce n'est plus Adolphine, que certaines gens ont accusée d'être l'auteur de ces faits extraordinaires : le petit jongleur est maintenant l'enfant de la maison, âgé de trois mois. Son bonnet lui est enlevé invisiblement, et une énorme cuiller à pot vient couvrir sa tête. Malgré la surveillance la plus active, il est vexé de mille manières. A chaque instant, pelles, pincettes, réchauds et une foule d'autres objets, subitement, sans qu'on puisse deviner comment, se précipitent dans son berceau. Sa mère effrayée attache au cou de l'enfant des médailles, des crucifix; tout disparaît mystérieusement. — « On crie au sortilége, on soupçonne, dit le correspondant, des personnes sans doute bien innocentes. »

Le rédacteur, avant de publier la lettre de son correspondant, qui lui-même avait été témoin oculaire, voulut qu'on se rendît sur les lieux. « Deux d'entre nous, dit-il, ont interrogé des hommes sages, témoins oculaires, des cultivateurs instruits, des prêtres, des médecins, tous ont certifié exacts les faits avancés par notre correspondant. Maintenant, comment les expliquer? A la science, à l'Église en appartient la solution. Il ajoutera seulement que monsieur et madame Dolléans leur ont dit que le jeudi 1er mars, des exorcismes ayant été faits sur l'entant, tout le désordre avait cessé. L'enfant ne possède plus la vertu attractive. Voilà, dit le rédacteur, ce que nous pouvons affirmer en toute vérité. »

M. de Mirville ayant écrit à l'exorciste, reçut la réponse suivante de M. Lefranc, desservant de Cormain-

ville. Voici l'analyse de sa lettre. — « Ce n'est pas M. le curé de Guillonville qui s'est chargé de faire les exorcismes, c'est moi, son voisin, curé de Cormainville. Sans soupçonner ni attaquer personne, après m'être assuré par moi-même que les faits étaient bien réels, j'ai conduit à Chartres des témoins en nombre suffisant et très-dignes de foi, auprès de nos supérieurs ecclésiastiques, qui, bien convaincus et nullement étonnés, m'ont excité à faire des exorcismes. Après avoir suivi en tout point ce que marque le rituel, le *jour même* l'obsession a entièrement disparu, à la grande joie des pauvres fermiers, qui desséchaient de chagrin, etc. — *Signé :* Lefranc, desservant de Cormainville. — 22 février 1851. »

Fait analogue à Clairefontaine.

La *Revue française* de décembre 1846 rapporte que trois colporteurs passant à Clairefontaine, près de Rambouillet, l'un d'eux entra chez le sieur Bottet, fermier, pour vendre des livres. La domestique lui donna un morceau de pain ; un second vint à son tour et demanda l'aumône qu'elle lui refusa. Il s'en alla en la menaçant. La soupe était servie, le bouillon devient laiteux ; le couvert et les soupières s'agitent et sont jetés à terre. La fille portait un chaudron sur le feu, tout à coup, sans cause, les anses se rompent. Ayant passé dans la place où s'était arrêté le colporteur, elle éprouve des mouvements convulsifs dans les membres, et son cou se retourne..., ce qui l'effraye beaucoup. Le charretier veut, par bravade, se mettre à cette même place. Il ressent aussitôt des agitations qui l'étouffent, et, en sortant de la maison, il est renversé dans une mare. — On alla chercher le curé. A peine eut-il récité

quelques prières, qu'il éprouva les mêmes agitations; ses lunettes se brisent, ses membres craquent, il éprouve des oscillations étranges. — La domestique devient fort malade, on la croit morte : tout Rambouillet est en émoi. Les journaux publient cet événement, les savants discutent. M. Lafontaine (*magnétiseur*) dit : « Cette fille était-elle prédisposée à cette affection, cette espèce de névrose est-elle contagieuse? Ces faits sont exceptionnels, et il en existe bien d'autres [1]. »

1. En effet, il en existe bien d'autres dont les journaux ne parlent pas; si l'on voit souvent un homme suspect, on ne peut pas voir toujours une névrose.—En 1816 ou 1817, à G...-sur-Aujon, canton d'Auberive, arrondissement de Langres (Haute-Marne), un journalier de M. P..., notaire, lui volait son grain qu'il portait au moulin; la domestique de M. P... en avertit madame P..., et on le renvoya.—Dès qu'il fut renvoyé, les couvertures de la domestique lui furent arrachées pendant les nuits, ses sabots furent lancés contre la muraille, etc. Elle coucha avec des compagnes; quoique leurs sabots fussent mélangés, l'agent invisible, sachant les distinguer, lançait contre les murailles ceux de la domestique. Lorsqu'elle allait puiser de l'eau, des pierres lui étaient jetées par une main invisible, et tombaient dans ses seaux. Fait non moins extraordinaire : quoique la neige couvrît les pierres, son assaillant en était toujours pourvu. Ces projectiles ne la blessaient pas, pourtant ces vexations la forcèrent de quitter ses maîtres. Alors tout cessa. — Après six semaines d'absence elle pensa pouvoir rentrer. Mais le voleur étant allé chez le notaire pour affaires et l'ayant aperçue, les vexations recommencèrent. Il fallut qu'elle s'en retournât pour ne plus revenir. — Je tiens ce fait, bien connu dans la localité, d'une personne digne de toute confiance.

En 1838 ou 1840, un fait analogue aux précédents se passait à G..., arrondissement de Dijon. Une vieille femme demande l'aumône dans une maison du village. La servante, qui la lui refuse, est jetée hors du lit durant les nuits. Des griffes acérées sillonnent la muraille; habits, chaussures sont jetés au loin, etc., etc. Mêmes vexations aux filles qui consentaient à partager sa couche. — On pourrait citer d'autres faits. Celui-ci fut connu de tous les villages des environs, qui en parlent encore. — Je le tiens de la bouche même des plus proches parents de la maison où il s'est passé.

Qui le croirait? à Paris même, ce pays du scepticisme et des esprits forts, où l'on n'est occupé que d'affaires ou de plaisirs, il s'y passe des faits non moins extraordinaires que dans les villages les plus étrangers à la civilisation, et qui forcent parfois les citadins à reconnaître un agent surhumain. D'après les journaux, on pourrait citer cent faits, tels que la danse des parapluies chez un fabricant, infestation d'esprits, frappant, rôdant, déplaçant les meubles, etc., etc. On n'en citera qu'un seul, c'est le jet de projectiles contre la maison d'un marchand de bois et de charbon, proche le Panthéon, cité dans tous les journaux.

Jets de pierres, provenant on ne sait d'où, contre la maison de M. Lerible, à Paris.

On n'entrera pas ici dans de longs détails. Le phénomène est moins surprenant par lui-même qu'il ne l'est par la manière dont il s'est opéré. Il ne s'agit que de jets de pierres. Le propriétaire de la maison qui en fut assaillie (M. Lerible) obtint, le 29 janvier 1846, un peloton de chasseurs pour la défendre. La chose en valait la peine. Des moellons, lancés on ne sait d'où, réduisaient en poudre fenêtres et chambranles, portes et meubles. Quoique lancés à un kilomètre de distance au moins, ils atteignaient leur but avec une précision mathématique. — Un fait bien curieux : une des pièces était remplie de fragments de pierres et de tuiles longs et plats ; pourquoi ? Parce que le volet étant fermé, il s'y trouvait une fente longue et étroite, et c'est par cette fente qu'un jongleur invisible visait à plus d'un kilomètre de distance et réussissait à les faire passer. — « A vingt-cinq pas, dit M. de Mirville, on ne l'eût pas fait en cent mille coups. » — C'était donc un jongleur bien habile. Aussi la police et le

peloton de chasseurs n'ont rien vu, quoique cela ait duré trois semaines, que la surveillance ait été incessante jour et nuit, et que des chiens de garde aient été lâchés dans les environs, etc.—Le peuple y voyait l'emploi de moyens mystérieux; mais les uns en accusaient M. Lerible; d'autres prétendaient qu'on lui jouait ce tour. « L'auteur, disait-on, est inconnu, etc. »

M. de Mirville, à qui nulle démarche ne coûte quand il s'agit de découvrir la vérité, voulut voir le commissaire de police et le geôlier qui gardait le mauvais plaisant, « *pris sur le fait*, » affirmait-on, mais l'incarcération était une pure invention. — Il vit M. Lerible; celui-ci était indigné de tant de déraison. —« Moi, *disait-il, qui suis allé plus de trente* fois à la police, n'a-t-on pas eu la simplicité de m'accuser! Que l'on me dise donc comment je m'y prends? Admettons que je me *démolisse*, aurais-je meublé ma maison avec de beaux meubles tout neufs tout exprès; glaces, belle vaisselle, pendules tout a été brisé. Est-ce que les pierres ne tombaient pas sur moi plus rudement que sur les autres? »— Il montrait ses blessures. — « Ah! disait-il, il y a des gens qui sont bien drôles... » — L'épithète pouvait être moins polie. — Les voisins de Lerible, interrogés par M. de Mirville, trouvaient la chose absolument inexplicable et l'accusation de jonglerie absurde. A la police on lui répondit qu'on pouvait lui assurer qu'on ne découvrirait jamais rien. — Ce savant rappelle aux sceptiques que les mêmes phénomènes s'étaient déjà produits et qu'ils ont donc oublié les diables de Vauvert, rue d'Enfer.

Tous ces faits ont leurs analogues. — D'après le *Courrier de l'Isère*, une jeune fille des environs de Grenoble était poursuivie, même en rase campagne,

par une pluie de petites pierres qui n'atteignaient jamais qu'elle[1].

1. Dans un village des environs de Beaune, à Chevigny-en-Valière (Côte-d-Or), une jeune fille se voyait également atteinte par des pierres que lui lançait un être invisible. On a supposé qu'elle était douée d'une puissance *attractive*. Il en résultait des contusions et des écorchures. (V. *Union bourguignonne*, octobre et novembre 1857.)

CHAPITRE II

Infestations de maisons par des esprits. — Infestation à Saint-Quentin. — Infestation à Vaugirard. — Infestation à Sézanne. — Faits analogues à Dôle et ailleurs.

Infestations de maisons par des esprits.

En traitant ce sujet dans les siècles précédents, on a évité la multiplicité des faits et l'on a craint d'aborder trop de détails : — ils sont si nombreux !... — Il y avait autrefois peu de familles et peu d'individus même qui n'eussent à raconter ce qu'on appelle de nos jours les *contes* de revenants. Si l'on en parle moins au dix-neuvième siècle, c'est parce qu'on ne l'ose plus ; sont-ils moins fréquents? C'est possible ; mais on n'hésite pas à dire qu'ils rempliraient encore des in-folio. De temps à autre cependant ce qu'on voudrait tenir secret transpire ; en pourrait-il être autrement lorsque les valets partagent l'effroi de leurs maîtres et quand les voisins eux-mêmes ont été témoins oculaires et auriculaires des phénomènes qui l'ont causé.

Infestation à Saint-Quentin.

La *Gazette des Tribunaux* du 20 décembre 1849 citait un de ces faits extraordinaires chez un négociant de la ville de Saint-Quentin. « Il s'y passait, dit-elle, des

choses bien étranges; sans compter les bruits de l'autre monde, entendus chaque nuit par les domestiques, il se fit pendant plus de trois semaines avec une dextérité étonnante des choses qui confondirent les plus incrédules. Les sonnettes allaient toutes seules, faiblement d'abord, puis à tout briser; on guettait, on suivait le fil, on courait aux cordons, peines perdues; mais mieux que cela, les casseroles, la vaisselle se déplaçaient, les grils se promenaient tout seuls par la cuisine comme les wagons sur leurs rails. — Les valets effrayés dépérissaient à vue d'œil, chacun voulait déguerpir. — Le lutin frappait contre les murs à coups redoublés. Des détonations infernales accompagnaient les sonneries fantastiques, quand un autre phénomène se produisit. Un carreau se brise, puis plusieurs, sous les yeux de cinq ou six personnes sur lesquelles tombent les éclats de la vitre, cependant sans projectiles. On y voyait des trous ronds comme ceux faits par l'éclat d'une balle, etc. Quel est l'auteur? Selon les spectateurs, qui journellement voient et observent ce qui se passe, ce ne peut être une espièglerie humaine, des valets par exemple; ils n'en sécheraient pas de frayeur; le monde pourtant se croit plus instruit : C'est probablement, dit-on, la servante qui s'est multipliée avec une adresse merveilleuse. Enfin, depuis qu'on a découvert le somnambulisme, on sait que la nature humaine renferme tant de prodiges!... »

Infestation à Vaugirard.

L'adresse ou le somnambulisme expliqueront-ils les faits suivants? Le 31 mars 1852, M. Ch..., nourrisseur à Vaugirard, perdit sa fille, âgée de treize ans. Le

16 septembre suivant jusqu'à la fin de novembre, toutes les nuits on entendit dans la chambre de la défunte un bruit semblable à celui d'un sac de noisettes qu'on viderait sur le plancher. Fin de ce mois, madame Richard, nièce de M. Ch..., femme douée d'intelligence et de caractère, entendit un matin vers huit heures comme le ronflement bruyant d'un gros soufflet de maréchal. A l'instant elle fut enveloppée d'une vapeur brûlante et épaisse, et frappée dans le dos comme avec un fer rouge; une tache circulaire, grande comme une pièce de cinq francs, est restée empreinte sur ses vêtements. En ce moment tout se déplaçait et se retournait dans la maison. Quelque temps après, on entendit dans la cour un bruit si éclatant, que quatre cents poules se bouleversèrent; les unes tombèrent dans le puits; les autres, jetées par-dessus les murs, se dispersèrent en poussant des cris comme si on eût frappé chacune d'elles avec une baguette.

Une autre fois, à huit heures du soir, madame Richard étant occupée à coudre, son ouvrage lui fut enlevé et disparut sans qu'elle pût savoir où il avait passé. Le lendemain, on le retrouva sur une table. Le même soir, le chandelier se retourna tout à coup sur la table et resta suspendu en haut; la chandelle en bas, continuant de brûler, donnait une lumière jaune comme le soufre. Ce phénomène dura cinq à six minutes, puis le chandelier vint rouler derrière la chaise de madame Richard, qui sortit en poussant un cri. Le même soir, un valet (François-Maurice), ayant pris ce chandelier, le posa sur un grand coffre dans l'écurie, mais un moment après, chandelier et chandelle furent transportés à l'extrémité de l'étable.—François-Maurice se sauva tout effrayé. M. Ch... alla chercher le flambeau, qu'il jeta à la ferraille.

« Ma nièce, dit M. Ch..., raconta ces événements à M. l'abbé F..., du clergé de Saint-Lambert à Vaugirard, lequel avait administré la jeune personne, et lui fit part de ses craintes et de ses désirs pieux. Plusieurs messes furent dites à l'intention de la défunte, et une du Saint-Esprit, puis tout cessa. — M. l'abbé D..., du diocèse de Versailles, garantit l'exacte vérité de ces faits, « inexplicables pour lui, dit-il, et incompréhensibles. » (6 avril 1854.)

Le rédacteur du journal qui rapporte ces détails (M. du Vernet), prit des renseignements près de M. Ch..., qui confirma les faits, mais dit « qu'ayant consulté quelqu'un sur leurs causes, on lui avait répondu *que c'était de la physique*. Il croit que cela explique tout ; » opinion que le rédacteur ne partage pas.

Serait-ce une hallucination? — On recourt trop souvent à ce moyen d'explication. — Madame Richard, le valet et les quatre cents poules auraient-ils été hallucinés, qu'il resterait encore à expliquer la brûlure, le chandelier transporté à l'extrémité de l'étable, etc. Était-ce l'âme de l'enfant ou le démon? — On peut consulter sur cette question le père Thyrée, *De infestis locis*, le cardinal Bona, *De discret. spirit.*, et les autres auteurs sur la matière.

Infestation à Sézanne.

Nous ajouterons à l'exposé des infestations d'esprits en France, si nombreuses encore, le fait suivant, rapporté dans la *Gazette des Tribunaux*, dans les journaux et même dans les livres. Ici, outre l'infestation, il y a eu délivrance par des pratiques que nos pères considéraient comme illicites.

Depuis plus de neuf ans, la maison d'un épicier de Sézanne, nommé Tournecuillère, était vexée par un esprit; on le voyait apparaître de temps en temps sous les formes les plus diverses et les plus bizarres. — Citons quelques-uns de ses tours: un jour, par exemple, rassemblant tous les verres, il les faisait rouler et se heurter les uns contre les autres. Il dansait au milieu de tous ces verres, sous forme humaine, avec des échasses, sans en casser un seul, puis il disparaissait. Une autre fois, changeant de forme, il prenait toutes les bougies de la boutique et illuminait la maison depuis la cave jusqu'au grenier. Après s'être promené gravement, il disparaissait.

D'autres fois, il prenait la forme d'un crapaud monstre, avec une tête de crocodile et le bec d'un oiseau de proie; ses jambes torses, de longueur inégale, étaient terminées par des griffes. — Depuis neuf ans, la maison du sieur Tournecuillère souffrait de ces vexations. La santé de sa femme et de sa fille en étaient fort altérées; elles pouvaient causer aux enfants des accidents déplorables. Tout Sézanne était instruit de ces faits.

En novembre 1841, un détachement de lanciers faisait halte à Sézanne; deux d'entre eux s'attablent chez un marchand de vin. On s'entretient devant eux des tribulations de l'épicier. — L'un des lanciers, nommé Lebel, dit qu'il peut les faire cesser, car il a su délivrer sa mère de l'obsession d'un démon non moins terrible. — Bref, il se présente, sa proposition est accueillie avec joie. Lebel, le sabre à la main, suivi de l'épicier, de sa femme et de deux autres personnes, parcourt la maison en tous sens. — N'ayant rien découvert, on descend à la cave, où Lebel voit bientôt un animal semblable au crapaud qu'on vient de dé-

crire. Blotti dans un coin, cet animal, de ses yeux semble lui lancer des éclairs, mais Lebel n'en tient compte. Avec de fortes pincettes il le tire de son gîte et l'expose aux regards de l'assistance. En termes impérieux, il adresse des injures au monstre, qui ne répond que par de sourds grognements. Pour l'empêcher de fuir, il place sur son dos deux pailles en croix, et l'animal alors reste comme mort. — Un capitaine en retraite, décoré, M. Lorin, étant présent, entend dire que celui qui le toucherait aurait la main glacée. Ayant posé le bout du doigt sur le dos de ce crapaud, sa main resta engourdie par le froid durant plus d'une demi-heure. Bref, on fait un grand feu, on y jette le monstre, et les vexations cessent. Mais Lebel est traduit devant le conseil de guerre pour cause d'escroquerie.

L'affaire fut appelée le 28 août 1843, sous la présidence de M. Cantillon de Ballyhigue, lieutenant-colonel. — Quelque curieux qu'il soit de rapporter les débats, bornons-nous à dire que les dépositions de la famille Tournecuillère furent tout à fait à l'avantage du prévenu Lebel, ainsi que le témoignage du capitaine Lorin. — Madame Tournecuillère, que nul chirurgien n'avait pu soulager, avait été guérie au bout de quelques jours, il en fut de même de sa fille Alexandrine, dont le corps était tout couvert de lèpre. Les vexations de l'esprit étaient telles que les convulsions qu'éprouvait Alexandrine duraient huit ou neuf heures. — Apparitions, vexations, maladies, tout avait cessé après cette singulière opération. — Il est très-vrai, d'après ceux-ci et d'après le capitaine Lorin, que l'animal trouvé dans la cave était fort bizarre; outre ce qui a été précédemment décrit, il portait une aigrette de plumes sur la tête. Les griffes des pattes de devant avaient

de trois à quatre centimètres de long. Les griffes de derrière étaient plus longues encore, elles avaient huit centimètres. Tout cet ensemble faisait de cet animal le plus singulier crapaud que l'on puisse voir.

Il est constant que pendant neuf ans ce mauvais génie qui prenait diverses formes, faisait un bruit d'enfer dans la maison, dérangeant ou brisant les miroirs de la boutique. Il y en avait eu pour deux cents francs de brisés, d'après mademoiselle Tournecuillère; les autres marchandises étaient restées en leur place. — « Mais cela courait en tous sens, dit-elle; une fois *ça* se tournait en homme, puis *ça* se tournait en femme, *ça* suspendait des lumières au plafond. Notre chambre était illuminée; *ça* montait sur nos lits. Nos effets étaient déchirés par ses griffes ou salis; ceux qui étaient sous clef étaient moins endommagés, mais nous ne pouvions prendre aucun repos. »

«Quand le brasier fut bien allumé, continue Alexandrine Tournecuillère, Lebel prit la pelle du feu, prononça des paroles que je ne compris point. S'approchant du feu il causa avec cet animal comme avec un criminel qui va périr, puis il le fit tomber dans le brasier. Tandis que l'animal s'agitait, on entendit dans la boutique un très-grand bruit quoique sourd, comme si toutes les tablettes des marchandises avaient été ébranlées, puis il se fit un grand calme, l'animal brûlait, et fut bientôt réduit en cendres. »

« Vous paraissez profondément convaincue, » avait dit le président à Alexandrine; « mais y a-t-il d'autres personnes étrangères à la famille qui aient entendu le bruit dont vous et votre père racontez les détails? »

« Nous pourrions faire venir autant de personnes que vous voudriez, » répond-elle; — et les détails dans lesquels elle entre montrent que ceux qui n'étaient

pas habitués à entendre ces bruits effroyables étaient *si épouvantés qu'ils en tombaient* malades.

D'après la déposition de madame Tournecuillère, qui déclare aussi que Lebel les a délivrés d'un très-grand mal, car ils étaient fort malheureux, l'apparition se montrait aussi parfois hors du logis. — « Il y a sept ans, dit-elle, étant dans un pré, à la fontaine *Duvé*, je vis un animal ayant une peau rayée ressemblant à des rubans de plusieurs couleurs; il était long d'environ huit pieds, avec un museau de cochon, et sans pattes. Je n'ai jamais rien vu de si laid. »

La déposition du capitaine Lorin porte que, M. Tournecuillère lui racontant souvent ses tribulations, il désirait depuis longtemps se convaincre; mais dès qu'il arrivait, le bruit cessait, puis à peine était-il parti, il recommençait. Il raconte les exploits de Lebel dans la cave ; il décrit le crapaud, « dont la tête ne ressemblait, dit-il, à celle d'aucun animal qu'il ait connu ; » il raconte alors ce qui s'est passé dans la cave, l'engourdissement instantané de froid qu'il a éprouvé pendant une demi-heure à son doigt, et qui n'a cessé qu'en le chauffant longtemps; les paroles prononcées par Lebel, les recommandations faites à Tournecuillère par ce militaire de faire brûler un cierge sur l'autel de la Vierge, de faire dire des messes, etc., de porter sur sa poitrine un papier durant cinq ans, sur lequel étaient écrits quelques mots, pour se préserver de son mauvais génie; enfin l'auto-da-fé de l'animal, suivi du repos de la famille Tournecuillère, complétement délivrée depuis cette époque [1].

1. On sait que l'infestation de la maison du ministre Perreaud, à Mâcon, cessa aussi après la disparition, non d'un crapaud, mais d'un serpent.

Lebel néanmoins fut condamné à deux ans de prison, le 28 août 1843, comme escroc, malgré tous les témoignages de gratitude de ceux qu'il avait délivrés[1].

Les vexations, les maladies sont constantes; d'après les dépositions, elles ont duré neuf ans. Il est non moins constant qu'un sorcier nommé Lebel, passant par hasard à Sézanne, en entrant chez un épicier qui a conservé pour lui un grand fonds de reconnaissance, a fait cesser ces maladies et ces vexations extraordinaires. — Est-ce Lebel qui a fait croire à l'épicier de Sézanne que la maison était infestée par un esprit? Est-ce lui qui a halluciné cette maison et le capitaine Lorin lui-même en faisant apparaître ce monstre? — Non sans doute; mais ce crapaud, qui rappelle les crapauds du sabbat, n'était pas admissible au dix-neuvième siècle. Toutes les vexations qu'avaient endurées l'épicier et les siens devaient passer pour des chimères, malgré les témoignages de tous les habitants de Sézanne, qui avaient pu s'en assurer durant l'espace de neuf années.—Pourquoi? parce que la raison, dans un siècle de progrès, le décide ainsi.

Au quinzième siècle et au seizième, Lebel eût été peut-être condamné à une peine infamante comme sorcier; aujourd'hui, il est puni comme escroc pour avoir abusé de la crédulité de la famille Tourneuillère.

Ce prétendu escroc avait rendu pourtant un service réel et signalé aux hallucinés de Sézanne, puisque ses pratiques les avaient guéris et délivrés. — Il n'en est pas de même dans l'exemple suivant.

Le *Moniteur de l'Indre* rendait compte il y a peu d'an-

1. V. pour plus amples détails l'analyse de ce procès dans Cahagnet, *Magie magnét.*, p. 402 et suiv.

nées (février 1858) des faits étranges qui se passaient dans la ferme de Montifault, près Levroux. — Chaque soir les rideaux des lits jouaient sur les tringles une infernale musique; les couteaux, les salières, les assiettes, les ustensiles de cuisine se livraient à des danses fantastiques ; de partout sortaient des bruits éclatants, dont on ne pouvait localiser l'origine. Les habitants de la ferme étaient si effrayés, que le père et la mère de famille en tombèrent malades, et la mort de cette dernière fut attribuée à la violence de ses terreurs. Les deux fils, âgés de plus de trente ans, se décidèrent à aller consulter un sieur Allilaire, rebouteur achalandé à Déols, qui demanda quinze francs pour sa consultation et déclara qu'il n'y avait ni sort, ni physique, ni magie, mais que le tout était produit par un *mauvais air* qui s'était introduit au logis. Il prescrivit l'emploi d'une certaine eau payée trois francs cinquante centimes à un compère du voisinage, et dont les aspersions ne produisirent aucun effet. — Allilaire fut condamné à cent francs d'amende, un mois de prison et aux dépens. « C'est ainsi, dit le journal, que la magistrature fait bonne chasse aux sorciers. »

Le sieur Allilaire n'a eu que ce qu'il méritait; mais il eût été bon que le journal de l'Indre nous apprît la cause physique de ces bruits insolites et de ces danses fantastiques, dont on rit, et qui se représentent si souvent.

Faits analogues à Dôle et ailleurs.

Le *Publicateur de Dôle* (Jura) insérait, le 14 février 1858, la communication suivante, qui lui était adressée avec toute garantie :

« Depuis quelque mois on s'entretient à voix basse

de faits mystérieux inexpliqués qui se passent dans une maison de la rue des Arènes. — La nuit, sous certaines parties de la maison, on entend des bruits souterrains : froissements de fer, retentissements de chaînes. Pour les uns, c'est le choc d'un pilon dans un mortier; pour d'autres, un froissement de pinces. Les habitants en sont éveillés et fort effrayés. Y aurait-il une caverne souterraine où s'exerce une industrie coupable? — On a pu le croire; maintenant ce n'est plus possible; l'autorité a fait sonder la maison, explorer même le voisinage, et les bruits persistent. On se demande si ce sont des sorciers, des âmes en peine, l'âme de la terre? On ne sait; on a fini par croire que *c'était un tour des esprits frappeurs.* »

M. Charles Sainte-Foi, traducteur de Görres (t. III), garantit la vérité d'un fait qui s'est passé autrefois chez son père. — Un soir, vers dix heures, on fut éveillé par un bruit inaccoutumé; ils crurent entendre les pots, les plats, les casseroles et autres ustensiles de ménage s'entre-choquer dans la cuisine : l'ayant visitée avec une lumière, tout pourtant y était en ordre. Son père se recoucha sans éteindre toutefois sa bougie. A peine couché, un tapage bien plus considérable se fit entendre. On visita les autres pièces depuis la cave jusqu'au grenier; le vacarme continuait et on ne voyait rien. — Les valets furent réveillés dans un logis séparé; on visita de nouveau la maison avec eux. Le bruit changea de place alors et de nature; il passa dans la salle à manger, où il semblait que des cailloux de vingt à trente livres tombassent de huit à dix pieds sur un meuble. Après huit ou dix coups, un dernier coup beaucoup plus fort que les autres annonça une pause, puis aussitôt après il sembla qu'une main vigoureuse remuait une barre de fer entre des pavés. Les voisins,

réveillés par le bruit, coururent pour en savoir la cause; ils aident le maître du logis à poursuivre ses recherches; celui-ci croyait si peu aux revenants, qu'il s'épuisait en conjectures. — Sont-ce des voleurs, seraient-ce des rats? — Tout cela était inadmissible; ces derniers n'auraient pu faire tant de vacarme, et les premiers avaient intérêt à se cacher.— Vers trois heures du matin, il congédia ses voisins et ses domestiques, et à quatre heures le bruit cessa. Vers sept heures du matin, un exprès venait annoncer qu'un parent de la maison était mort entre dix et onze heures, en exprimant de nouveau le désir que le père de M. Sainte-Foi se chargeât de la tutelle de ses enfants.

On ferait sur ce sujet des volumes, et l'on pourrait rapporter des faits bien autrement étranges et non moins certains. — Que l'on parle donc encore d'espiègleries, d'hallucinations et de crédulité : celles-ci créent les faits et les multiplient; tandis que ces phénomènes sont aussi réels qu'ils sont insolites et inexplicables, à moins de consentir à admettre l'intervention d'esprits qui se jouent des hommes, qui les effrayent et s'efforcent de les entretenir dans la croyance païenne des annonces et des présages.

Quoique le dix-huitième siècle et le dix-neuvième soient incrédules, les faits du monde invisible en continuant protestent toujours énergiquement; nous l'avons vu, en France comme chez nos voisins, et on le verra peut-être mieux encore.

CHAPITRE III

Divination, seconde vue au dix-neuvième siècle ; mademoiselle Lenormand, Moreau, prédictions diverses. — Songes au dix-neuvième siècle ; songes divers qui se sont réalisés. Explications des physiologistes. — Présages dans le ciel ; statues animées. — Baguette divinatoire, etc.

Divination, seconde vue au dix-neuvième siècle; mademoiselle Lenormand, Moreau, prédictions diverses.

Le dix-neuvième siècle a ses devins comme le dix-huitième. — Imposteurs, disent les esprits forts. — « Moins que vous ne pensez, » répondent ceux qui les consultent, et beaucoup d'autres qui pourtant auraient horreur de recourir aux devins. — On ne dira rien ici des pratiques employées; on sait qu'elles sont et doivent être innombrables. Les prédictions de mademoiselle Lenormand, dont la réalité serait certifiée par la cour et la ville, sont connues.

On ne fera point ici la biographie de cette célèbre devineresse, ni on n'en citera les prédictions; on renvoie aux ouvrages spéciaux. Il suffit de dire que mademoiselle Lenormand, née à Alençon, en 1772, entra d'abord en apprentissage chez une couturière, s'en dégoûta, alla à Paris à vingt et un ans, entra dans une maison de commerce, et se livra avec ardeur à la science des calculs cabalistiques. Ses rapports avec une femme Gilbert, tireuse de cartes réputée de l'é-

poque, développèrent chez elle le goût des sciences occultes qui devaient faire l'occupation de toute sa vie. (V. *Nouv. biographie génér.*, Didot.)

La bourgeoisie et la haute aristocratie affluèrent chez mademoiselle Lenormand. On pourrait citer une foule de personnages historiques auxquels la célèbre cartomancienne fit des prédictions qui, s'étant réalisées [1], l'ont fait consulter par les têtes couronnées. — Joséphine et Napoléon la consultaient aussi souvent; elle était en relation avec la plupart des souverains de l'Europe [2]. Au retour des Bourbons, elle se rendait souvent aux Tuileries pour exercer son art. Si les consultants y avaient foi, elle-même se prétendant en communication avec le génie *Ariel*, le consultait et y avait aussi foi. Ayant un frère militaire, absent et blessé, chaque jour mademoiselle Lenormand faisait les cartes pour savoir son état. Un matin, sa femme de chambre la trouva debout et tout en larmes (elle avait passé la nuit à consulter l'avenir): « Allez me commander une robe de deuil, lui dit-elle, mon pauvre frère est mort. » Elle prit ainsi le deuil par avance, et la certitude de cette prédiction fut bientôt constatée.

Mademoiselle Lenormand, en pratiquant l'art divinatoire, a laissé une fortune considérable.

Un devin, nommé Moreau, à la même époque, tirait les cartes pour la bourgeoisie et s'y montrait fort habile; —cependant celui-ci mourut pauvre; il exer-

1. Il était rare que la divination fît gagner des lots à la loterie. Il est inutile d'en donner ici la raison, les sorciers ne se sont jamais, on le sait, enrichis par de pareils moyens.

2. On prétend même que, jusqu'à des prêtres seraient allés la consulter pour savoir si le Saint-Père rentrerait à Rome. (V. *Journal des Débats*, 31 août 1815, 2e *art.* d'Hoffmann sur les *Souvenirs prophét. d'une sibylle*.)

çait la science divinatoire pour elle-même, et était peu soucieux de gagner de l'argent.

De simples devins et devineresses du plus bas étage prédisent souvent avec un égal succès des événements futurs, ou (ce qui n'est pas moins surprenant) révèlent des faits cachés. On entasserait sur ce sujet des histoires à remplir une bibliothèque, qui exciteraient le rire des esprits forts, mais qui ont fait couler bien des larmes et causé de vives inquiétudes à un trop grand nombre d'imprudents.

Nous avons précédemment signalé une divination, sans pratiques préalables, qu'on pourrait appeler la seconde vue de l'avenir; c'est une inspiration soudaine qui survient chez l'individu doué de cette faculté singulière. Mais, pour attester les faits suivants, nous n'avons que le témoignage des personnes très-dignes de foi qui nous les ont communiqués; et ce qui entraîne ici notre propre conviction, on le conçoit, pourra bien être sans influence sur nos lecteurs. — Dirons-nous qu'un inconnu, sorte d'aventurier, étant entré dans une maison rurale, admirant la beauté et la santé d'un petit enfant, disait à demi mot : « Cet enfant ne passera pas tel âge, il mourra de telle maladie, » abordant les circonstances, comme s'il eût vu sous ses yeux l'événement, qui se réalisa en tous points. Ce qu'il y a de merveilleux ici, c'est qu'il ne s'agissait pas de ces maladies latentes que peut reconnaître l'œil exercé du médecin.

Un de ces singuliers personnages, en voyant une petite fille âgée de six mois que sa mère idolâtrait, dit à celle-ci : « Cette enfant périra dans sa dixième année, par le feu. » Quoique cette prédiction eût impressionné vivement la mère, elle était oubliée quand, neuf ans après, la réalisation s'opéra avec des cir-

constances aussi extraordinaires que la prédiction, qui ne permettaient pas de l'attribuer à une simple conjecture.

Quant aux devins qui recourent à certaines pratiques, par le moyen desquelles la révélation s'opère, les faits fourmillent dans ce siècle comme dans les précédents; parmi des milliers on n'en citera qu'un seul, il m'a été raconté par un de mes amis, un médecin, homme pieux et éclairé. Celui-ci, par suite des malheurs de la révolution qui avaient atteint sa famille, se vit forcé, dans sa jeunesse, d'exercer d'abord la profession d'aide en pharmacie d'un jeune pharmacien, dans le pays de Gex. Leur meilleur client était, dit-il, une femme qui exerçait la double profession de devineresse et de guérisseuse; elle était connue dans le peuple sous le nom de *Lai Maige de Preverende* ; elle allait tous les samedis acheter des drogues chez ces deux jeunes gens, qui souvent lui offraient à dîner. Un jour qu'elle était de bonne humeur, elle leur proposa de leur dire leur bonne aventure; le maître pharmacien, qui était protestant, y consentit volontiers ; son aide refusa, comme étant une puérilité ; cependant, *Lai Maige* ayant insisté, ce dernier y acquiesçant à son tour, elle leur prédit (j'ignore si ce fut par la cartomancie ou par la chiromancie) « que les deux amis sous peu seraient brouillés, que l'aide en pharmacie serait un jour docteur en médecine, qu'il ferait un mariage malheureux, que sa femme mourrait, qu'indifférent en religion il deviendrait très-pieux, qu'il serait heureux dans un second mariage, ajoutant qu'ensuite elle ne voyait plus. » — Elle dit au pharmacien : « Je vois de nouveau que vous vous brouillerez; puis vous vous marierez; après avoir perdu votre clientèle, vous vendrez votre pharmacie, vous serez malheureux en mariage,

votre femme mourra; avant sa mort, vous achèterez une autre pharmacie, une faute grave vous forcera de la vendre; marié en secondes noces, vous obtiendrez un petit emploi, avec lequel vous végéterez misérablement, ensuite vous mourrez adonné à l'ivrognerie. »

« Tout s'est réalisé, m'a dit mon vieil ami, comme la devineresse l'avait prédit. » — Ce dernier était depuis longues années docteur en médecine, lorsqu'il entra dans un bureau de poste, où il vit un homme sale et mal vêtu, à la figure empourprée. — « Monsieur le docteur, lui dit tristement son chef d'autrefois, qui n'osait plus le tutoyer, vous ne me reconnaissez pas? — Et c'était réel. — J'ai été pharmacien deux fois, deux fois marié,... malheureux toujours. — Vous souvenez-vous de *Lai Maige de Preverende?* »

Songes au dix-neuvième siècle; songes divers qui se sont réalisés. Explications des physiologistes.

Quoiqu'on répète tous les jours que tous songes sont mensonges, ils sont toujours accrédités même par certains esprits forts. Les faits sont encore ici, pour plusieurs, plus puissants que les raisonnements et les dénégations. — On se souviendra peut-être d'avoir lu, il y a quelques années, dans les journaux, le songe de ce jeune homme qui vit son frère se noyer dans une rivière, et dont le rêve se réalisa dans toutes ses circonstances.

On se souviendra sans doute aussi du conscrit de la Ferté-Milon (classe de 1853), qui rêva, quelques jours avant le tirage, qu'il obtiendrait le n° 87; il était si confiant dans son rêve, qu'il disait partout qu'il était tranquille, attendu qu'il tirerait le n° 87. Au moment de mettre la main dans le sac, il répétait encore : « Il

est inutile que je tire comme les autres, attendu que je dois avoir le n° 87; car c'est comme si je l'avais. » — Le sous-préfet, qui ne partageait pas sa confiance, l'invite à remplir la formalité prescrite par la loi; le conscrit s'exécute, et en retirant sa main du sac, il redisait toujours avec assurance : — « Écrivez 87. » — Vérification faite..., c'était bien ce numéro.

Le journal dit « que ce n'est là sans doute qu'un jeu du hasard, mais fâcheux, puisqu'il peut corroborer les idées superstitieuses. »

Le songe qu'on va citer est-il dû au hasard?

« Il y a environ trois mois, dit le *Courrier de Lyon* du 3 ou du 4 octobre 1857, les mariés B..., honnêtes ouvriers tisseurs de la Croix-Rousse, mus par la pitié, recueillirent chez eux comme domestique une jeune fille des environs de Bourgoin, légèrement idiote. Dimanche dernier, entre deux et trois heures du matin, ils furent réveillés en sursaut par les cris perçants de cette domestique qui couchait sur une soupente contiguë à leur chambre. — Madame B... allume une lampe et trouve cette fille dans une agitation difficile à décrire. Elle appelait, en se tordant les bras, sa mère qu'elle venait de voir mourir. Madame B... la console et regagne sa chambre. — Cet incident était oublié quand mardi, dans l'après-midi, le facteur remit à M. B... une lettre du tuteur de la jeune fille, qui lui annonçait que dans la nuit du dimanche au lundi, de deux à trois heures du matin, sa mère était morte des suites d'une chute faite en tombant du haut d'une échelle. »

Les physiologistes essayent souvent d'expliquer les faits qu'ils ne peuvent nier. — Cabanis avoue que les songes ne sont pas toujours le tableau fidèle des sentiments habituels; ils tiennent souvent au travail de

la digestion, à certains embarras, etc. « Mais le cerveau, dit-il, n'est pas purement passif. La pensée et la vie parfois, se concentrant dans les foyers nerveux, rendent raison des songes qui ne viennent pas des impressions reçues par les extrémités sentantes. Ainsi s'expliqueraient les délires et certains états qui, faisant taire l'impression extérieure, rendent percevables d'autres impressions internes qui échappent ordinairement à la conscience de l'individu. » (V. Cabanis, *Rapp. du phys. et du moral*, Paris, 1802, t. I[er], p. 181 et suiv.)

« On a en songe des idées qu'on n'a jamais eues, on apprend des choses que l'on ne connaît pas. C'est ce qui, dans les temps d'ignorance, a fait recourir à des causes surnaturelles. Cabanis parle d'un homme qui, bien que sans préjugé, n'avait pu se garantir de toute idée superstitieuse par rapport à ces avertissements intérieurs. Il ne faisait pas attention, ajoute-t-il, que sa rare sagacité dirigeait encore l'action de son cerveau pendant le sommeil. L'esprit peut continuer ses recherches dans les songes; il peut faire à son insu, comme durant la veille, des calculs rapides qui lui dévoilent l'avenir. » (*Ibid.*, t. II, p. 546 et suiv.)

Virey, après avoir dit « que l'on songe aux objets qui ont récemment ébranlé l'esprit, dit aussi que les songes affreux sont le présage assuré de quelque maladie ou dérangement de l'esprit. Il suffit pour les causer que l'équilibre du corps soit imperceptiblement altéré. » (V. Virey, *Art de perfectionner l'homme*, t. II, p. 216.)

Les sentiments de ces deux savants expliquent très-bien certains songes, mais il en est d'autres dont ils ne sauraient rendre raison; tels sont les trois précédents et une foule d'autres qu'on pourrait citer. — Si l'on ad-

met la possibilité des révélations divines et infernales durant la veille (et il serait difficile de les nier), elles peuvent exister aussi durant le sommeil; en effet, qu'est-ce que la tentation que tout chrétien orthodoxe admettra, sinon une pensée inculquée? Si l'on admet qu'un être spirituel puisse donner une pensée dans la veille, il pourra de même faire une révélation en songe. Quand il s'agit d'un fait même contingent, il peut être révélé, comme on l'a dit, par l'être à qui souvent il est permis de le produire. La croyance des temps d'ignorance rendait donc raison de tous les songes, ce que les savants n'ont point fait encore. — Réflexion que l'on croit devoir reproduire, puisque les mêmes faits continuent.

On a assez parlé des pressentiments et autres phénomènes qui révèlent l'avenir et les événements qui se passent au loin, pour être dispensé d'y revenir. Constatons seulement qu'ils existent encore, et que les plus libres penseurs ne les nient point.

Disons un mot de certains présages [1].

Présages dans le ciel; statues animées.

Quoiqu'il ne s'agisse dans cet ouvrage que de prodiges diaboliques, on a fait aussi quelquefois mention de prodiges divins; s'ils n'émanent point de la même source, les uns et les autres pourtant démontrent,

1. On n'a pas cru devoir parler ici des présages particuliers si nombreux, si connus et si vrais; mais le manque d'espace, et surtout la preuve authentique de leur manifestation, nous engagent à les taire. Inattaquables pour celui qui écrit ces lignes, il en serait autrement pour le lecteur, qui les rejetterait peut-être comme de pures inventions.

comme le disait Machiavel, qu'il survient rarement des événements concernant les nations qui n'aient été annoncés par des signes, vus par des milliers de spectateurs. — Le phénomène des tables animées, dont il sera parlé plus loin, a été considéré lui-même par des hommes éclairés comme étant un de ces prodiges qui annoncent au monde de graves événements; mais, selon eux, ces présages que Dieu permet viennent de Satan.

On va parler brièvement de présages émanés d'une source divine. — En 1826, à Migné, près Poitiers, lors de la plantation d'une croix de mission, apparut en l'air à cinq heures du soir, le 17 décembre, après le coucher du soleil, une croix lumineuse, qui fut considérée aussi par des hommes éclairés comme l'annonce des révolutions qui devaient sous peu embraser la France. Cette croix, vue par des milliers de spectateurs, paraissait élevée en l'air horizontalement d'environ cent cinquante pieds, l'arbre pouvait avoir cent quarante pieds de longueur, les croisillons trente-cinq pieds; la largeur était de trois ou quatre pieds. Cette apparition, qui opéra beaucoup de conversions, donna lieu à une information. Une commission de prêtres et de laïques, où figurent MM. de Curzon, maire de Migné, Barbier, avocat, Victor de Larnay, Boisgiraud, protestant et professeur de physique au collége royal de Poitiers, fut nommée et tint cinq séances pour faire les enquêtes. Toutes les précautions ayant été prises, le miracle fut déclaré constant. L'évêque de Poitiers ordonna alors que l'anniversaire en serait célébré chaque année. Léon XII regarda aussi cet événement comme miraculeux. Tous les journaux s'émurent, et plusieurs osèrent l'attaquer. Un prêtre schismatique, l'abbé de la Neufville, fit deux grosses brochures contre le prodige. —

Les impies eurent beau crier, plaisanter et essayer des explications, toutes plus ou moins absurdes, le miracle était inattaquable.

On peut consulter les brochures de l'abbé de la Neufville et les *Mémoires récréatifs* de Robertson, on y verra l'inutilité des efforts de l'incrédulité[1]. On recommande le volume de près de 600 pages de l'abbé Vrindts (*La croix de Migné vengée,* Paris, 1829), qui prouve la vérité d'un prodige que l'on désirerait pouvoir exposer ici moins brièvement.

On a dit quelques mots des signes divins qui frappèrent les regards de plusieurs centaines de milliers de spectateurs au dix-huitième siècle. Des prodiges semblables se montrèrent sur une moins grande échelle en 1850, pour annoncer les mêmes troubles contre l'Église. Les villes de Rimini, de Fossombrone, Santa-Agata, Feltria, Terni, Lugo, San-Arcangelo, Monte-Baroccio, etc., eurent aussi leurs madones miraculeuses donnant des signes de vie : à leur contact les sourds entendent, les aveugles voient, les malades sont guéris; des milliers de personnes, accourues de

1. L'abbé de la Neufville suppose un grand cerf-volant qui aurait été maintenu avec des cordes : les points d'appui seraient les hauteurs qui dominent Migné. — Les plus grandes inepties sont toujours bien accueillies par certaines gens. — On avait vu la croix s'effacer peu à peu par ses extrémités. Le cerf-volant, eût-il été possible, expliquerait-il cette disparition? — Robertson suppose qu'une lumière avait été placée dans une fenêtre du clocher derrière un verre grossissant, avec une croix qui, comme dans la lanterne magique, serait venue se peindre dans le ciel. Mais il suppose aussi (il le fallait bien) une surface quelconque pour recevoir l'image. — Avec un réchaud et une épaisse fumée, il établit sa théorie. — J'ai entre les mains ces prétendues explications, et je puis affirmer que l'on éprouve une sorte de honte en les lisant. (V. *Nouvelles preuves contre le faux miracle de Migné,* par l'abbé de la Neufville, 1828, et *les Mémoires récréatifs de Robertson,* t. II, p. 175, 1833.)

tous les points de l'Italie et de l'Europe, vérifient chaque jour ces merveilles[1].

De tels prodiges examinés avec les moyens que fournissent les progrès de la science, vus pendant de longs mois par des milliers de spectateurs, permettent-ils encore de nier ceux de l'antiquité profane et sacrée? Telle est principalement la question que l'on adresse ici aux hommes sérieux[2].

Baguette divinatoire; divination par le feu.

Le phénomène de la baguette, si souvent constaté, fut encore nié non moins souvent dans les premières années du dix-neuvième siècle. « C'est une jonglerie, disait-on, et les auteurs de physique amusante expliquaient le tour. » On examinera ce sujet à la fin de ce volume, et on montrera encore une fois qu'il est très-réel et qu'il ne peut s'expliquer par des effluves, comme ont essayé de le faire M. le comte de Tristan et d'autres savants physiciens. Comme on l'a vu, la doctrine de l'Église classe l'emploi de la baguette divinatoire au nombre des actes superstitieux; on verra M. Chevreul essayer aussi une théorie nouvelle; — sera-t-elle plus satisfaisante?

On n'a plus rien à dire de l'épreuve *du feu* dans ce siècle, — on sait qu'on y a renoncé, — mais bientôt on fera des réflexions sur l'*incombustibilité*, niée aussi par les uns et admise forcément par d'autres.

1. Les journaux de 1863 donnent des détails intéressants sur les mouvements des yeux et la coloration du visage dans les madones de Vicovaro, Subiaco, Monte-Flavio, etc.

2. La lune, sur le disque de laquelle était dessinée une croix moins brillante que cette planète, accompagnée de plusieurs autres lunes, apparut ces années dernières aux Américains et fut considérée comme présage des guerres civiles qui désolent maintenant le pays. (Raconté par un missionnaire de mes amis, témoin oculaire.)

CHAPITRE IV

De la croyance au sabbat et autres croyances superstitieuses au dix-neuvième siècle parmi le peuple en France.

Si les habitants des campagnes semblent se moquer aujourd'hui des récits du sabbat, c'est uniquement pour se montrer esprits forts, car ils y croient encore en secret, et il est facile d'obtenir leurs aveux, dans les pays même les plus civilisés. Il peut se faire qu'on n'apporte aujourd'hui qu'un témoignage indirect, mais c'est celui d'un père qui a raconté à ses enfants ce que lui-même avait *vu*, de ses propres yeux *vu*. — On pourrait affirmer qu'il n'y a pas un seul village où l'on ne fasse remarquer encore l'emplacement du sabbat, tout près d'une mare ou d'une fontaine [1], et l'arbre séculaire sous lequel on faisait les danses. Il en est ainsi en Bourgogne où l'on s'en occupe cependant moins qu'ailleurs. Les sabbats y sont devenus très-rares dans cette seconde moitié du siècle; ils étaient, assure-t-on, encore assez fréquents il y a cinquante ans [2]. On peut voir dans le recueil des arrêts

1. On sait qu'on battait l'eau pour faire des orages.

2. Je pourrais citer un village de l'arrondissement de Dijon (partie ouest) où des paysans, il y a moins de quarante ans, furent mis en émoi par un sabbat qui se fit remarquer très-souvent par sa musique bruyante; puis tout disparaissait en arrivant. — Dans l'arrondissement de Semur, il y a cinquante ans environ, un charretier tomba mort

des cours dans notre siècle les peines infligées à ceux qui ont eu l'indiscrétion de nommer les personnes qu'ils avaient reconnues dans les assemblées du sabbat.

Il ne s'agit pas ici de garantir les faits, mais simplement de montrer que la croyance subsiste. — En se dispensant ici de faire des récits, on invoquera le témoignage d'un savant, qui a non-seulement beaucoup lu, mais a vu dans ses voyages tout ce qui pouvait lui faire connaître les mœurs et les coutumes des provinces.

M. le comte de Résie dit « que l'on répète chaque jour, dans divers ouvrages, que les croyances superstitieuses n'existent plus depuis la révolution ; qu'il en reste à peine des traces dans quelques provinces reculées, où le progrès n'a pas encore pénétré. Mais il fait observer qu'on parle avec emphase du dix-neuvième siècle, sans faire attention que la plus grande

par suite de la frayeur que lui causa la vue d'une voiture rouge qui transportait au sabbat des hommes portant des flambeaux, qu'il reconnut et refusa de nommer, car ils lui avaient fait de terribles menaces. — D'autres affirment avoir entendu dans les airs une musique discordante et des cris. — D'autres, dans la partie est de l'arrondissement de Dijon, assuraient avoir vu un soir un essaim de sorciers fendre les airs. Tous ces faits dépourvus d'authenticité suffisante, prouvent seulement la croyance au sabbat, à une époque très-rapprochée, dans la Côte-d'Or.

D'après la *statistique historique et archéologique du département* de la Côte-d'Or, de 1841, le sabbat se tenait à un kilomètre de l'église d'Orgeux, au sud-ouest du village, à quatre cents mètres du hameau de Chaignot ; il s'en tenait un autre près du chemin de Bretigny. Myard, près Vitteaux, était une montagne redoutable où s'assemblaient les sorciers. A Messigny-lès-Dijon, le sabbat se tenait près de la mare, sous un gros noyer arraché depuis peu de temps ; les anciens habitants du village assurent avoir entendu la musique du sabbat et vu une foule de chats qui s'y rendaient. — Courtépée cite plusieurs lieux en Bourgogne où se tenait le sabbat. (V. *Description du duché de Bourgogne*.)

partie de la population française en est encore au quinzième. — Non, ajoute M. de Résie, les croyances populaires du moyen âge ne sont point éteintes. On représente les Bretons comme des sauvages abrutis, et il est vrai que chez eux les sorciers passent pour nombreux et puissants, et qu'ils dansent encore sur les coteaux avec les nains et les *poulpicans* ; mais les Normands, plus civilisés, ne leur cèdent en rien sous le rapport de ces croyances populaires. Les sorciers bas-normands se rendent encore au sabbat [1]. En Flandre, on croit toujours aux sorciers et aux enchantements. — Les paysans de l'ancienne Lorraine redoutent toujours les loups-garous et les sorciers, et les récits du sabbat remplissent leurs soirées d'hiver. — Il y a peu de vieilles femmes dans les Vosges et la Haute-Marne qui n'aient vu en l'air des sorciers se rendant à leur assemblée. On y voit encore sur l'herbe les traces de leurs danses. — Dans la Bresse, les filles des sorciers trouvent difficilement à se marier. Les Francs-Comtois croient à la sorcellerie comme au quinzième siècle. — Dans toute l'Auvergne, les sorciers ont conservé leur ancienne réputation, ils jettent des sorts, commandent aux vents et aux tempêtes, font verser les chars, etc. On nous montra un jour, dans un hameau des Monts-Dore, poursuit M. le comte de Résie, un tailleur, petit et bossu, qui quelques jours avant notre arrivée avait fait ainsi plusieurs pro-

1. *La France pittoresque*, 1835, t. II, rapporte que dans la basse Normandie des gens jurent encore qu'ils ont vu des danseurs de corde s'élever en l'air en y jetant un peloton de fil ; ils s'en vont ainsi sans payer leur écot. — Voilà un spectacle en plein air qui ressemble beaucoup à celui cité par Wier, d'un cheval lancé en l'air à la suite d'une corde, lequel fut suivi bientôt de la femme du jongleur et de ce dernier, qui disparurent ainsi à la vue des spectateurs.

diges; voyant venir un char de foin sur une route belle et unie, il paria que rien qu'en tournant le dos (il était assis sur son établi), il ferait verser le char; — on paria, et à l'instant même le char versa. » (V. de Résie, *Hist. des sc. occult.*, t. II, p. 352 et suiv.)

L'auteur fait un exposé fort curieux des croyances des Auvergnats au sujet des fées, des lutins, des sorciers, et de la manière dont ils se donnent au diable.

Il est donc très-vrai de dire que, dans tous les pays qu'on vient de nommer, et dans beaucoup d'autres, ce qu'on a rapporté précédemment sur la sorcellerie aux quinzième, seizième et dix-septième siècles s'y *pratiquerait toujours*, d'après les histoires effrayantes racontées par tous les habitants.

« *Nous pourrions*, ajoute le même auteur, citer notre propre témoignage sur ce qui concerne les croyances du Rouergue et du Quercy. » — Il préfère en appeler à la *Statistique du département du Lot* (1831), ouvrage couronné par l'Académie. — « Nulle part, dit M. Delpont, le savant auteur de cette *Statistique*, la croyance à la sorcellerie et au sortilége n'a conservé plus d'empire. » Il cite un fait arrivé quelque temps après 1830. — « Faisant une partie de chasse avec le maire d'une commune des environs de Cahors, accompagnés de deux chiens d'arrêt et de deux lévriers, ils virent plusieurs lièvres; mais les lévriers semblaient avoir perdu leur vitesse accoutumée, quand un lièvre se lève presqu'à leurs pieds; un coup de fusil le fait rouler au bas d'un ravin. Les chiens arrivent, mais ce lièvre grimpe lestement le coteau. Les chiens et les deux chasseurs le suivent, certains d'avoir blessé l'animal. — Parvenus sur le plateau, plus de lièvre, mais un berger dont les chiens poursuivaient nos deux lévriers, qui revenaient tout essoufflés. — Ah! je m'en étais bien

douté, dit M. le maire. Monsieur, voyez là-bas... votre lièvre qui vous regarde. C'est la troisième fois que le coquin me joue le même tour. Ce lièvre, ajoute-t-il, n'est autre que le berger que vous voyez ; c'est le plus grand sorcier qu'il y ait dans ce pays, où il s'en trouve pourtant de fort habiles. — Ce digne fonctionnaire, remarque le narrateur, n'était point un de ces paysans ignares qui vont à la messe et à confesse. Hostile à l'égard du clergé, il était en guerre ouverte avec son curé, et l'accusait auprès du préfet d'ignorance, de fanatisme et de superstition. » (V. de Résie, *Ibid.*, p. 365 et suiv.)

M. de Résie cite la même croyance au sabbat, aux sorciers, aux maléfices, à la lycanthropie, etc., dans l'Agénois, dans le Médoc, et dit « qu'on peut y ajouter le Maine, le Perche, le Poitou, le Berry, la Marche, tout le Midi et les départements qui avoisinent les Alpes. — Il a pris aux greffes des différentes cours de justice des renseignements sur les cas de sorcellerie qui sont venus à la connaissance du parquet, et le nombre, dans certaines provinces, en est vraiment incroyable. » Ce savant dit s'être adressé aux curés et autres personnes en position de le renseigner sur l'état actuel des croyances à la sorcellerie, et il affirme « que l'immense majorité des campagnes conserve celles du quinzième et du seizième siècle ; ainsi les gens qui écrivent le contraire font preuve à cet égard, dit-il, de la plus complète ignorance ou de la plus insigne mauvaise foi. » (*Ibid.*, p. 369.)

Dans l'ancienne Champagne (canton de Grancey-le-Château), on croit encore au sabbat, aux fées et au *foulteu*.

« Le sabbat se tient pendant les nuits sombres, de onze heures à une heure. Le diable y préside ; il y a

danse, musique, repas, grand feu, etc. Le diable active de la voix, et même avec le fouet, ceux qui, fatigués de danser, tenteraient de s'arrêter. Ceux qui se rendent au sabbat sont d'une religion très-équivoque; chacun y va de son côté avec une lumière ou flambeau, etc.

« Le sabbat se tient dans les vallées, au milieu des bois, des ruines, des clairières. Le voyageur attardé est témoin de ces rondes; il entend des voix, des bruits divers; il voit les assistants, il peut les distinguer. Veut-il approcher, ils s'éloignent, disparaissent; leurs lumières le trompent et l'égarent. Une prière fait aussi, dit-on, disparaître cette assemblée. Tout s'évanouit comme par enchantement. Elle se tient dans une combe entre Bussière et Vesvrotte; dans le vallon de Farey, sur une partie de l'emplacement de l'ancienne ville de Velay; dans la vallée où sont situés Buxerotte et Courlon : terrain où l'on rencontre des restes de construction romaine, et près de l'antique enceinte de Chotey, territoire de Recey; au champ des Barres, espace sans arbres dans la forêt qui sépare Essarois de Leuglay; le sabbat se tient enfin au *Défaut*, espace aussi sans arbres, et lisière du bois qui traverse le chemin de Recey à Gurgy. En 1838, dit l'auteur de cette notice, une épidémie grave sévissait dans ce dernier village; les habitants étaient souvent obligés de venir chercher des médicaments chez mon père; mais ils se réunissaient trois ou quatre, ils craignaient le passage du *Défaut*, et une ou deux personnes n'auraient point osé l'entreprendre. Le diable apparaît quelquefois seul, et tâche d'engager à son service ceux qu'il rencontre dans ces lieux solitaires; mais il ne s'adresse qu'aux gens sans dévotion qu'il a l'espoir de gagner.

« Il y a encore, dans ces contrées, des gens qui, à

l'aide de gestes ou de formules, jettent des sorts, rendent les vaches difficiles à traire, etc., envoient telle maladie qu'il leur plaît aux hommes ou aux bestiaux; ils guérissent les entorses en faisant sur le dos du pied un signe de croix à l'envers et en marmottant des paroles. Ils rendent également la santé aux bestiaux, et guérissent le *blanchot*, la pustule maligne et les brûlures [1]. »

Comment expliquer de telles croyances aussi vivaces dans une époque où l'incrédulité a atteint les villageois comme les citadins? Serait-ce la peur enfantée par de vieilles traditions? — De robustes paysans, de forts gaillards sont habitués à voyager la nuit comme le jour, demandez-leur si les ténèbres les effrayent? — Est-ce l'imagination? Peut-être ont-ils cru voir? — Ils ont la fibre dure et l'imagination peu excitable. Il faut donc qu'il y ait des faits; s'il ne s'en présentait jamais, ils riraient des opérations diaboliques comme ils rient des miracles. Disons que la plupart ne croient même pas à l'existence du diable; on leur a dit que la physique produisait de tels effets. Ils le croient et craignent les tours des physiciens, comme le matérialiste Hobbes redoutait les apparitions des spectres.

Quoique l'ancienne province de Bourgogne semble aujourd'hui moins crédule que beaucoup d'autres pays par rapport à la sorcellerie, les villageois âgés parlent non-seulement du sabbat, et plusieurs même pour l'avoir vu; mais dans certains pays on redoute encore les maléfices, et on s'adresse surtout aux guérisseurs et aux devins.

1. Extrait d'une communication faite le 24 janvier 1855 à la *Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or*, par M. Ch. Rouhier, membre correspondant.

Un ecclésiastique respectable du diocèse de Dijon, M. l'abbé Tynturié, dit, en 1855, dans une brochure imprimée à Dijon, « qu'on ne saurait douter que la *magie* ne *fût commune* autrefois, *mais* qu'elle n'est pas aussi rare de nos jours qu'on se l'imagine. Nous avons été, ajoute-t-il, à même de nous en convaincre dans nos nombreuses pérégrinations depuis trente-cinq ans. Il y a peu de localités qui ne renferment au *moins une famille ou un individu qui* y exerce secrètement la magie noire, n'en déplaise aux esprits forts de notre siècle [1]. »

On parle moins qu'autrefois du sabbat dans le Morvan, quoiqu'il ait toujours ses guérisseurs, ses devins et quelques sorciers; mais, il y a peu d'années, des Morvandeaux se réunissaient encore la nuit secrètement dans les bois. —M. l'abbé Baudiau, enfant de cette contrée, dans la crainte d'en voir disparaître les traditions, s'est hâté de les recueillir. — « La croyance au sabbat où le diable apparaît sous la forme du bouc, était, dit-il, naguère très-répandue dans le Morvan. Selon lui, jusque dans ces derniers temps, plusieurs affiliés à un ancien culte se rendaient à leurs assemblées. » (V. *Le Morvan*, t. Ier, p. 30.) — Nous verrons plus loin l'origine que cet auteur leur assigne dans cette contrée.

On croit donc devoir le répéter : malgré l'irréligion et l'incrédulité propagées dans toutes les classes par

1. Un religieux aussi instruit que pieux, m'a dit dans l'intimité de la conversation que le sabbat subsistait encore de nos jours, et, osera-t-on le dire, il compte quelquefois parmi ses membres des individus que l'on est fortement scandalisé d'y trouver. — Existerait-il encore des familles de sorciers dont les enfants seraient élevés à la dignité du sacerdoce? On aime à croire que de tels crimes sont très-rares à une époque aussi matérialiste que la nôtre.

les esprits forts, les vieilles croyances qu'on s'était flatté de détruire subsistent toujours en France, parce qu'il y a réellement des faits, quand on les croit éteintes à jamais dans une localité, qui les ravivent. — Que les savants, au lieu de les nier, veuillent bien donner une explication physique qui puisse enfin satisfaire la raison [1].

1. « Nier les faits parce qu'on ne peut les expliquer, dit Görres, c'est une folie; et les laisser de côté, sans se donner la peine de les étudier, c'est une indigne lâcheté d'esprit. » (Tome III, page 324.)

CHAPITRE V

Possessions au dix-neuvième siècle. — Jeanne Sarrau. — Annette Trécourt. — Possession du sieur G...; divers signes, prédictions, révélations de secrets. — Autres faits de possession. — La possédée de Riel-les-Eaux. — Les possédés de Morzine.

Possessions au dix-neuvième siècle.

On a montré dans le siècle précédent que les obsessions et les possessions étaient encore fréquentes; quoique les médecins de la fin du dix-huitième les attribuassent à des névroses ou à l'imposture, il était impossible de partager cette opinion. Les mêmes phénomènes se représentant au dix-neuvième siècle, la même explication demeure donc insuffisante. Les physiologistes, les magnétiseurs semblent avoir d'ordinaire renoncé à expliquer les faits par l'imposture; on verra si leur système vaut mieux que celui de leurs devanciers; en attendant, voici les faits.

Ils sont encore nombreux; on les tient secrets autant qu'on le peut dans les familles. Le clergé, quand il exorcise, le fait pour l'ordinaire très-secrètement; nous verrons qu'il pousse même la prudence jusqu'à refuser ce secours, fort recommandé pourtant dans les siècles précédents.

Jeanne Sarrau.

La possession de Jeanne Sarrau est connue par l'*Éclaireur du Midi*, et par deux lettres de M. l'abbé

Daswin de Boismarin, en date des 26 septembre 1823 et 29 novembre 1824, adressées à la duchesse de Damas-Crux, première dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême. Cette dame accompagnant la princesse dans son voyage à Bordeaux, Jeanne Sarrau leur fut présentée; c'est ce qui donna lieu à cette correspondance. — Ce qu'on va lire est donc très-authentique.

En 1823, la possédée avait environ quarante ans; à l'âge de vingt ans, ayant consulté un devin sur un mariage qu'elle convoitait, elle éprouva dès ce moment un trouble inexplicable; cet état continuant, elle consulta une devineresse: c'est alors que sa situation empira. Le mariage fut célébré, et des enfants survinrent. — Une mission avait lieu en 1817; le 26 avril, tandis que Jeanne Sarrau rapportait de l'archevêché un chapelet indulgencié, elle se sentit assener entre les épaules comme un coup de massue qui la renversa en lui faisant pousser d'horribles hurlements. Jusque-là on n'avait pas soupçonné la possession; et quoique ce dernier accident ne semblât pas naturel, on eut encore recours aux remèdes des médecins. La crise cessa, mais les tourments intérieurs augmentèrent.—Souvent elle se croyait transportée en l'air, métamorphosée, et pensait de même de son mari et de ses enfants; mille choses propres à l'effrayer lui étaient ainsi présentées. Cet état dura jusqu'au 4 novembre 1822, où elle fut renversée avec plus de violence que la première fois. On crut devoir s'adresser à l'archevêque de Bordeaux, qui choisit un prêtre pieux et instruit pour l'exorciser. — Celui-ci examina prudemment, soigneusement les signes durant trois mois, et ne commença à exorciser que le 25 janvier 1823.

On sait qu'il y a des signes que l'Église ne considère pas comme certains.—Ainsi Jeanne Sarrau, quoique de

faible complexion, renversait quatre personnes, et plus quelquefois, qui voulaient la tenir; elle aboyait comme un chien, grognait comme un porc, blasphémait d'une *voix forte* qui n'était pas la sienne, son visage devenait *horrible*; ses crises, quoique épouvantables, ne la fatiguaient point; son pouls n'était pas même altéré; une force dont elle *triomphait difficilement* l'empêchait de pénétrer dans l'église. Quoiqu'elle perdît dans ses crises la raison et l'usage de ses sens, elle frémissait au contact des objets bénits et sentait de loin l'arrivée de l'exorciste. On entendait dans ses crises les conversations de deux interlocuteurs. Sa voix naturelle et cette voix forte et insolite parlaient sur des sujets au-dessus de sa capacité et de son instruction. — De tels indices, qui pourraient étonner, même un médecin, n'étaient pas encore, aux yeux de l'exorciste, assez certains pour décider qu'il y avait possession; mais il s'en présentait de plus graves. M. l'abbé Daswin observa qu'elle discernait ce qui était bénit de ce qui ne l'était pas, les chapelets, par exemple, et l'eau, qui, étant bénite, lui semblait bouillante. — Son démon lui annonçait d'avance les lieux, jour et heure des exorcismes. Y avait-il changement, elle en était informée, ainsi que des personnes qui assisteraient aux exorcismes, — ce dont pourtant nul n'avait pu la prévenir... « Qu'on explique, si l'on peut, ce phénomène, dit M. l'abbé Daswin, et qu'on veuille aussi expliquer comment elle entendait le grec, le latin, l'allemand, l'italien, l'espagnol, l'anglais et le russe? — Elle obéissait à tout ce qu'on lui commandait en ces langues. Quelquefois même les ordres étaient donnés si bas et de si loin, qu'elle n'aurait su les entendre. — Il pense enfin qu'on ne pouvait attribuer qu'au démon ses sauts et ses contorsions; en un

clin d'œil, par exemple, elle se trouvait assise les jambes repliées sous son corps. » Après sept heures d'affreuses convulsions, elle s'en retournait légèrement à pied à une longue distance, et ce manége durait déjà depuis deux ans.

Que dire des rugissements, des hurlements, de la rage de cette femme, qui n'était pourtant ni impie ni insensée? On lui commandait en latin d'approcher de l'autel : *Pergas ad sedem Domini*, *aperiendo januam;* elle obéissait aussitôt en marchant à quatre pattes ou en rampant avec des hurlements horribles. On lui ordonnait de s'étendre sur le marchepied : *Plano modo sis hic,* elle obéissait. S'il y avait parfois résistance, des prières adressées même à voix basse à la sainte Vierge la forçaient d'avancer. — Un jour le démon l'empêchait de se prosterner, l'exorciste s'étant retiré dans la petite sacristie, de là le lui ordonnant tout bas, elle obéit. — Il veut qu'elle se relève. — Refus. — L'exorciste prie l'archevêque, qui était aussi dans la sacristie, de faire un commandement. — Quoique fait à voix basse, la possédée se releva.

Un jour le Saint Sacrement étant exposé, la possédée était assise comme morte dans un fauteuil. L'exorciste, s'adressant au démon, lui dit : *Dominus hic adest, non potes sedere, dum procidunt christiani*, *exurgas coram Deo tuo!* — A l'instant le corps de l'affligée se prosterna et y resta tout le temps du salut. — Même ordre fut donné, au commencement de la messe d'un exorcisme dans une phrase latine assez longue et très-difficile; elle se prosterna, et demeura dans cette position pénible durant toute la messe.

Un autre jour, il lui fut ordonné en ces termes de se lever : *Effer verticem tuum et corpus*, *et sta super plantas*. — Incontinent, sans s'aider ni s'appuyer,

elle se trouva debout sur son siége. Elle obéissait non moins ponctuellement aux commandements faits en langue étrangère. — Les ruses, les finesses employées par quelques exorcistes pour découvrir le démon avaient peu de succès; il opposait ses propres ruses, et donnait aisément le change à ceux qui y recouraient. M. l'abbé Daswin remarqua combien ces procédés sont même périlleux.

On pourrait citer d'autres indices moins certains : tels que enfiler les mailles d'un bas sans y voir, etc.

Si dans cette possession, on ne voit pas certains autres signes exigés par les rituels, ceux-ci la prouvèrent suffisamment. — La lettre précitée, du 29 novembre 1824, nous apprend que Jeanne Sarrau, à cette époque, n'était pas encore délivrée.

Annette Trécourt.

Annette Trécourt, habitant le village de Cussey (Côte-d'Or), fut, en 1818 ou 1820, sans cause connue, subitement atteinte d'une suppression; des médecins furent consultés, car des attaques d'épilepsie, des absences d'esprit et tout ce qui va être exposé s'ensuivirent; mais son embonpoint, sa fraîcheur, les étonnaient; vainement ils ordonnèrent des remèdes, les accidents continuaient; on dut y renoncer. — Une voisine conseilla de faire des pèlerinages, ils furent sans succès.

La position de cette fille était d'autant plus pénible que ses parents la maltraitaient journellement. Ils ne pouvaient comprendre qu'une telle apparence de santé subsistât avec une maladie semblable. Sa pieuse voisine la conduisit à Sainte-Reine, en Auxois. — Elle entreprit ce voyage avec joie et une foi vive, mais fut

très-surprise, elle qui était fort alerte, d'éprouver en route une résistance étrange; il lui semblait qu'une main invisible la retînt par sa jupe; elle pénétra difficilement dans l'église et put assister à la messe; nulle amélioration ne s'ensuivit; mais elle crut, dès ce jour, voir le buste d'une femme inconnue devant ses yeux.

Ce premier voyage se fit à la Trinité, le second en septembre, le jour de la fête de sainte Reine. Entre ces deux voyages son état maladif continua; elle entrait avec difficulté dans une église et y scandalisait les assistants par ses cris. Les uns la croyaient folle, d'autres disaient que c'était fourberie; — à Besançon, les bedeaux la fustigèrent cruellement; elle sentait ce que ses actes avaient de répréhensible, mais elle était forcée d'agir; elle résistait cependant parfois aux suggestions d'un agent invisible avec lequel elle avait de longs colloques, qui lui reprochait ses prières et ses pèlerinages; disposant de ses membres, il la contraignait quelquefois de prendre une arme pour se suicider; mais elle triomphait par la prière.

Ici, comme chez d'autres possédés, on retrouve les aboiements, les mugissements, les hennissements, les miaulements; elle sautait en l'air de cinq à dix pieds, et faisait adroitement le moulinet; les jambes étant en l'air, ses vêtements n'ont jamais cessé de cacher sa nudité, ce que l'on observe constamment dans les possessions. Elle rivalisait, en fait de tours de souplesse, avec les meilleurs saltimbanques; ces agitations, fort involontaires, se multipliaient surtout en carême et lors des grandes fêtes; souvent on la forçait de se mordre et de s'égratigner; mais ses blessures étaient subitement guéries.

A son troisième pèlerinage à Sainte-Reine, elle ne fut pas retenue par ses vêtements, mais on lui assena

des coups de bâton; elle sentait de très-loin les croix plantées sur les chemins, et ses agitations en redoublaient. — A Sainte-Reine, nouvelle lutte pour entrer *à l'église;* on lui portait des coups dans l'estomac, on la renversait violemment par terre. Aux yeux des spectateurs, c'étaient des impostures ou des folies; les uns en riaient, d'autres la blâmaient, elle supportait tout en silence; cependant, après avoir été renversée, comme par un tourbillon, pendant un temps qu'elle ne peut préciser, elle put pénétrer dans le lieu saint, où d'autres tortures l'attendaient; des griffes acérées lui déchiraient alors les entrailles. — Elle battit le prêtre qui lui récita l'Évangile. Il était onze heures du soir, il fallut requérir trois hommes vigoureux pour l'emporter.

On omet ici les apparitions qui frappèrent ses regards et ceux de sa compagne.—Elle ignore si c'est à ce troisième pèlerinage qu'on lui fit toucher les reliques de la sainte martyre, la chaîne un des instruments de supplice, et son cœur enfermé dans un reliquaire. — Dès que ces objets furent posés sur son corps, les déchirements devinrent intolérables dans toutes les parties qu'ils ne touchaient pas, et qui enflèrent considérablement; lorsqu'on eut entouré l'estomac, les reins et les pieds avec la chaîne, et suspendu le reliquaire au cou, ils cessèrent. Le démon, s'exprimant par sa bouche, fit les révélations suivantes : —La pauvre affligée était aimée du fils de la femme N..., lequel voulait l'épouser; ayant plus de bien qu'elle, cette femme s'y opposa, et pour cette cause elle avait fait donner un jour à cette fille cinq pommes que celle-ci mangea sans défiance; c'étaient autant de pactes, l'un pour la faire brûler, l'autre pour la noyer, un troisième pour la forcer de se suicider, etc. — Il était difficile, avec

tous ces maléfices, qu'elle évitât la mort si Dieu ne l'eût protégée. — Un jour elle fut horriblement brûlée, mais guérie au bout de sept mois; une autre fois elle se jeta à l'eau dans un creux très-profond où des charrettes, dit-on, tout attelées ont disparu, mais elle surnagea comme du liége; même protection dans les autres tentations de suicide; aussi, quand elle pouvait, priait-elle avec ferveur.

On omet les apparitions et ce qui arriva chez ses parents pendant un de ses pèlerinages: la marmite (par exemple), au moment de tremper les soupes, fut trouvée pleine de fourmis; une autre fois, le pain était perdu par l'énorme quantité de mouches qui s'y trouvaient; on vit un horrible crapaud, lequel, étant jeté dans le poêle, fit une explosion épouvantable, etc. — Nous arrivons aux signes certains: elle lisait les pensées, avait la seconde vue; quoique très-ignorante, elle parlait en vers rimés.

Feu M. D. L. B., vicaire général, m'a dit l'avoir vue grimper sur les murailles de la ville de Flavigny et courir très-vite dessus sans tomber; « ses cheveux, hérissés sur sa tête, ressemblaient, disait-il, à des flammes. » Elle révélait les péchés, tombait d'un lieu fort élevé sans se blesser, etc.

Abordons sa délivrance. Elle croit qu'à son dernier voyage elle ne fut plus battue; il fallut lutter encore fortement pour entrer à l'église; mais les prières faites pour sa délivrance étaient à peine terminées, qu'elle vomit en deux fois les pommes du maléfice aussi vermeilles que si elle venait de les manger; cependant depuis longtemps elle n'en avait point goûté; quoiqu'elle ignorât le maléfice, ces fruits étaient devenus pour elle, depuis longtemps, un objet de dégoût. — Alors la maladie cessa, plus d'épilepsie, plus d'aboie-

ments, de tours d'équilibristes, de conversation avec le démon, plus de seconde vue, de communication de pensées, etc. — Il lui resta longtemps encore des peines d'esprit, vieilles blessures que les sacrements cicatrisèrent peu à peu. Le démon lui avait ôté la mémoire, mais lorsqu'avant sa délivrance elle fit une confession générale, tous ses péchés depuis l'âge de sept ans lui revinrent à l'esprit; il en fut de même pour les cinq confessions qui suivirent. Le démon lui causait plusieurs peines d'esprit pour l'empêcher de communier, lui disant entre autres qu'il lui ferait vomir la sainte hostie; ces tortures morales cessèrent; aussitôt après la communion elle éprouva un calme délicieux.

Ce récit d'une maladie qui dura douze ans m'a été fait d'une manière beaucoup plus circonstanciée par la possédée elle-même. J'ai dû abréger beaucoup. — Ce qui vient d'être exposé suffit pour montrer que cette étrange maladie, qui a cessé d'une manière non moins extraordinaire, appartenait à celles connues sous le nom de possession.

Possession du sieur G...

Ici on est forcé de taire tous les noms et d'abréger le récit des faits; un prélat éminent a refusé, assure-t-on, la permission d'exorciser; quels que soient ses motifs, on les respecte et on ne les discute pas; on n'ignore pas d'ailleurs la prudence que le siècle exige en cas pareil.

Nous tenons ces faits, 1° de la bouche même du docteur P..., vieillard respectable chargé d'examiner le sieur G..., et qui l'a vu durant plusieurs années; 2° des lettres confidentielles écrites à ce médecin ou à d'autres personnes, qui toutes aussi avaient vu le sieur G...

— Celui-ci, en 1843, était âgé d'environ quarante-six ans, né dans les environs de Nantua, ouvrier pour les métiers à tisser la soie, homme pieux, d'un caractère doux et fort poli. On doit taire ici ce qui concerne les causes de sa possession; on dira seulement qu'il l'attribuait à la magie.

Il entendait d'abord une voix parler en lui qu'il entendit bientôt en dehors, surtout lorsqu'il assistait à l'église; comme un état convulsif violent le forçait de crier, et qu'il troublait les fidèles, on lui en défendit, à son grand regret, l'entrée; alors on publia que la dévotion l'avait rendu fou; sa raison pourtant était saine et entière. Fatigué de son état, il s'adressa au saint curé d'Ars, qui reconnut la possession, mais refusa d'exorciser avant d'en avoir obtenu la permission.

Cependant des ecclésiastiques s'émeuvent, ils rédigent des rapports, et G... est amené devant le prélat; mais le démon fait faire tant de contorsions au pauvre homme, lui fait tenir un langage si insolite, que ce prélat, en étant tout effrayé, ordonna qu'on le fît sortir de son palais et qu'on l'emmenât à des médecins pour l'examiner.

Le 17 mai 1843, deux prêtres respectables l'amenèrent au docteur P...; celui-ci, ayant fait asseoir devant lui le sieur G..., qui obéit avec une douceur respectueuse, il l'interrogea; G... répondit « que l'agent qui disposait souvent de ses organes l'empêchait ainsi de parler, qu'il le faisait en sa place et mentait; prions donc, monsieur, ajouta-t-il, car il vous tromperait. » — Le médecin et le patient ayant fait une prière, le médecin commença son interrogatoire.

De suite le maintien de G... a changé; ce n'est plus cet homme calme et à la voix douce; une voix brève, rauque et saccadée se fait entendre, et l'agent qui le

maîtrise le force à se lever convulsivement. — « Cet homme est possédé par trois démons, dit la voix, *Isaacaron, Chien et Loup*. Le grand maître me force de te le déclarer. — Pour preuve, je vais, dit-il au médecin, si tu le permets, te révéler toute ta mauvaise vie. » — Ce dernier le lui ayant permis, le démon lui fit avec volubilité sa confession générale depuis l'âge de neuf ans jusqu'au moment présent, et lorsque le docteur lui disait : « Tu mens, » il lui rappelait si bien certaines circonstances oubliées, qu'il était forcé d'avouer que c'était la vérité, — fait naturellement inexplicable, car la vie du docteur, qui était âgé, s'était écoulée en partie dans un pays lointain et n'était connue de personne dans la localité, et encore moins du sieur G..., qui y était étranger ; d'autant plus inexplicable enfin, que *même pour les magnétiseurs*, ce fait de rappeler les fautes oubliées de ce médecin, montre que le sieur G... ne les lisait pas dans la pensée de leur auteur.

On omet ici tout ce qui fut révélé au docteur P..., qui a eu l'humilité de me répéter la partie de cette confession qui lui démontrait la présence d'un agent surhumain. On omet aussi ce que le démon se dit forcé de prescrire pour obtenir des exorcismes, tout en annonçant qu'on n'obtiendrait rien.

Isaacaron, comme on l'a vu ailleurs dans des cas analogues, se disait contraint de faire des exhortations chrétiennes par la bouche de cet artisan, qui faisait des discours fort pathétiques sur l'humilité, sur la charité, contre l'orgueil qui tant déplaît à Dieu, etc. — En terminant, il se plaignait d'y être forcé, disant « qu'il s'en vengerait sur le possédé ; qu'au surplus, il s'en consolait, car il saurait bien faire oublier aux auditeurs tout ce qu'il avait dit. — Nous n'avons plus rien à

faire, ajoutait-il, les hommes sont si matériels qu'ils courent après nous. »

S'il était possible d'abréger ici les lettres écrites par M. O... au docteur P..., en juillet et août 1850, on lirait des choses très-curieuses.

Le démon de G..., pour diffamer le clergé, répétait souvent « que Dieu le forçait de signaler l'égarement de nos jours partagé par les ecclésiastiques mêmes qui ne s'occupent plus des possessions. Ils sont, disait-il, aussi ignorants que les enfants sur cet état, et dans un incroyable aveuglement[1]. » — Il se plaignait d'être obligé de parler ainsi contre lui-même.

Quelquefois, refusant d'éclairer ceux qui l'interrogeaient, il leur disait : « J'en dis beaucoup à ceux qui n'y font pas attention, pour le leur reprocher en enfer. » — D'autres fois, il hurlait de rage et blasphémait en parlant de l'éternité; dans son désespoir, il appelait à grands cris le néant.

Il empêchait G..., si pieux pourtant, de prier, de s'agenouiller; et quand celui-ci parlait avec sa voix douce et calme, il l'arrêtait au milieu d'une phrase ou d'un mot, et de sa voix rauque et saccadée il disait : « que c'était à lui de parler. » — Quelquefoïs il emportait soudainement le pauvre G... sur un banc, l'étendait comme un porc qu'on va tuer, et retournait sa tête sur son dos; d'autres fois, l'appliquant contre terre, il la lui faisait labourer avec son nez.

Entre autres prédictions, Isaacaron annonçait de terribles événements politiques, disant qu'ils étaient prochains et qu'ils seraient courts. « Il en est en ce moment, disait-il, qui ne dorment guère. — A telle

1. Il est aisé de deviner ce que le démon, qui fait quelquefois le bon apôtre, peut dire par la bouche des possédés contre les ministres du vrai Dieu pour les décrier. — On a dû le taire dans cet exposé.

époque, ajoutait-il, j'avais prédit tel événement..... Nous voyons bien ceux qui se préparent, mais nous ne pouvons rien fixer; la Providence nous fait souvent mentir. »

Le démon disait à une femme complétement inconnue de G... : « Tu as été religieuse, tu as fait deux enfants, et tu t'es fait avorter... Tu es maintenant enceinte de six semaines. » Ces faits n'étaient que trop réels. — En parlant d'un prêtre opposé à la possession, il fit d'affreuses révélations le concernant, et prédit qu'il apostasierait.

Le révérend père C..., convaincu de cette possession, ayant emmené G... à P..., écrivait à M. O..., dans sa lettre du 26 août 1850, tout ce dont il avait été témoin oculaire, et ce qu'il avait appris des prêtres ou de laïques dignes de foi et convaincus comme lui [1].

« Isaacaron, dit-il, parlait quelquefois une langue inconnue. On avait amené un jour une fille possédée de douze démons, et qui depuis seize ans paraissait muette; Isaacaron, attaquant les démons de cette possédée, ils se disputèrent si vivement dans cette langue

1. Étant allé à Paris pour l'impression du présent ouvrage, le hasard me fit rencontrer un religieux profondément versé dans la science des choses spirituelles, le révérend père F..., qui, je le savais, avait vu le sieur G... — Je lui demandai ce qu'il en pensait. — « Je ne doute pas de cette possession, me dit ce vénérable religieux. Je ne l'ai point exorcisé, je n'en avais pas le droit, mais je l'ai *tâté*. » C'est-à-dire que le père F... fit *mentalement* des exorcismes *probatifs*. — « Aussitôt, ajouta-t-il, le démon, par la bouche du possédé, poussa un cri si aigu, si *épouvantable*, que tous les religieux sortirent de leurs cellules, et que nombre de poules, qui étaient assez loin de là, s'enfuirent de tous côtés fort épouvantées. »

« Veux-tu un cri plus fort, » demanda le démon. — « Ceci me suffit, » répondit le religieux.

inconnue, que l'on crut qu'ils en viendraient aux mains. »

La première chose qui avait frappé le révérend père C..., c'est que Isaacaron répondait à ses pensées les plus secrètes; après quelques résistances, il lui nommait la personne à laquelle il songeait. — Un jour il pensait à une femme possédée depuis fort longtemps; le démon répondit : « Elle est possédée depuis vingt ans; elle souffre beaucoup actuellement; elle a deux filles et deux garçons. »

Cette femme, qui demeurait à plus de soixante lieues de là, était aussi complétement inconnue de G... — Isaacaron ajouta : « Toute la paroisse l'a vue courir avec une vitesse extraordinaire. élevée à deux pieds de terre. Elle ne sait pas lire et cependant parle latin. » — Le révérend père C..., pendant le carême de 1847 à N..., mit en rapport, quand il faisait des exorcismes, Isaacaron et le démon qui possédait cette femme, et fut témoin d'une violente altercation entre eux. Il mit aussi en relation avec le démon d'une fille possédée de Saint-F..., à quelques lieues de P..., le démon de cette même femme. « Ces deux démons, dit la lettre citée plus haut, s'attaquaient aussi comme des chiens enragés, en une langue étrangère. Un assistant, qui entendait cette langue, rapporta que la dispute roulait sur quelques points de prééminence de ces deux démons.—L'exorciste contraignit ces orgueilleux de faire amende honorable, etc. »

Le 21 ou 28 novembre, étant à Priv.. avec la possédée dans une communauté, il s'y trouvait dix personnes, — entre autres, trois religieux espagnols. — Le démon dit à ceux-ci les noms de leurs parents morts ou vivants, révéla diverses circonstances de leur vie, et des détails sur leur maladie, sur leur mort, etc.

Le même père dit « que le 23 novembre, la même révélation fut faite à trois autres frères, ainsi qu'on le lui a raconté, car lui ne s'y trouvait pas. »

En décembre 1849, un jeune homme consultait le possédé G... sur l'issue d'un procès; Isaacaron ne fit que ricaner et mentir; puis avouant qu'il mentait, il lui dit : « Je vais te dire ce qu'étaient ta femme et toi avant votre mariage. — Prie, prie, lui répétait Isaacaron, pour ton père, un de ces chrétiens comme il y en a tant, qui font leurs pâques, et avertis-le d'être meilleur, car il sera bientôt avec nous. » — Il révéla à un autre homme, qui était fort pieux, le vice dominant de son frère.

Sans voir les malades, G... désignait leurs maladies et indiquait les remèdes; — il fut la cause de plusieurs conversions. Plusieurs certificats attestent qu'il révélait des faits qu'il ne pouvait naturellement connaître. — Aussi le père C... disait : « La possession de G... serait une faveur céleste si on savait en profiter; mais on est si étrangement prévenu contre, qu'on n'en veut plus entendre parler. Si on voulait examiner de tels faits, quel bien en résulterait pour la foi, l'impie serait confondu; mais adorons les justes jugements de Dieu [1]. »

1. Je pourrais rapporter dans cette même possession des détails infiniment curieux que je tiens de l'extrême obligeance de mon respectable ami le docteur P..., qui voyait très-souvent le possédé, mais le défaut d'espace, et plusieurs autres motifs, ne me l'ont point permis. Je me bornerai à en citer un, non qu'il soit fort extraordinaire, mais parce qu'il me concerne en quelque sorte.

Dans une des nombreuses lettres que m'adressait M. le docteur P..., en 1850, il me faisait connaître la cause de la possession *du sieur G...* — A la troisième page de cette longue épître je vis que les lignes qui exposaient cette cause étaient biffées; n'en devinant pas le motif, je

Il ressort de ces lettres toutes *confidentielles*, écrites sans art, que l'état de G... et des personnes possédées dont on a parlé ici par occasion présentait plusieurs

poursuivis ma lecture, et je lus ces mots à une dix-septième page ajoutée à la lettre :

« Voici un fait qui n'est pas moins surprenant que la plupart des autres; le jeudi 25 avril 1850, j'étais à travailler à cette lettre : on m'amène le pauvre G..., qui n'était pas venu me voir depuis plusieurs jours, et qui ignorait par conséquent ce que je faisais, et au moins ce que j'écrivais. Je fus le recevoir comme d'habitude à la salle à manger. Après m'avoir salué humblement (car il est extrêmement humble et respectueux), il me dit : Je ne sais ce que ce maudit veut me laisser la liberté de vous dire ; mais toute la matinée il m'a *rabâché : Je te mènerai aujourd'hui chez P... — J'y suis forcé par le grand maître, il veut que je te laisse libre de lui révéler une vérité que ma malice t'a toujours empêché de lui faire connaître.* »

« Nous fûmes, G... et moi, fort étonnés de voir que le démon, contre l'ordinaire, laissait parler G... le premier, aussi librement et aussi longtemps, parce que c'est presque toujours ce maudit démon qui débute, et quand le pauvre homme parle il l'interloque en lui disant : *B....e, tu ne sais pas t'expliquer, c'est moi qui veux dire...* »

« On fit dîner G..., et tout le temps du repas le démon n'interrompit pas une seule fois le pauvre possédé, qui en était tout joyeux. — En sortant de table, le démon me dit : *P..., il faut permettre au possédé de te suivre dans ton cabinet... Ce que tu as écrit à l'égard de cette possession n'est pas toute la vérité ; cet homme te la dira, le grand maître le veut... Tu n'as qu'à lui lire le commencement de ce que tu as écrit qui le regarde, il te fera remarquer ce qui est faux et te dira ce qui est vrai.*

« Je lus, poursuit le docteur P..., et quand j'eus achevé la phrase qui commence par ces mots... et finit par ceux-ci... : — Arrêtez-vous, monsieur le docteur, me dit G..., bien souvent j'ai voulu vous le dire, mais le maudit m'a toujours coupé la parole. »

« *B....e,* interrompit le démon, *je n'ai pas cette fois le pouvoir de t'empêcher de parler...* »

Suit le narré de la cause de la possession ; est-ce bien la véritable? — Je l'ignore ; — quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir la taire ici, comme tant d'autres circonstances de cette possession. Mais ce fait de m'écrire, celui de parler de la cause de la possession, naturellement inconnue du sieur G..., comme l'a remarqué le docteur P..., tout cela doit paraître *physiologiquement* inexplicable.

des signes exigés par le rituel. J'ignore ce qu'est devenu ce possédé; d'après les renseignements qui m'ont été donnés il y a quelques années, son état était toujours le même.

Autres faits de possessions.

Les possessions sont encore très-fréquentes. — M. N..., vicaire général, confiait à un de mes amis qu'une possession s'était manifestée, il y a peu d'années, dans son diocèse; entre autres phénomènes, l'exorciste vit le possédé s'élever jusqu'à la voûte du lieu saint.

M. R..., académicien, ancien professeur de physique, homme pieux et savant, m'a assuré qu'un prêtre lui avait dit en confidence, — ajoutant qu'il n'osait le dire aux mondains, — « qu'une personne ayant mangé une pomme qu'on lui avait donnée, fut atteinte subitement d'épilepsie; des phénomènes qui firent juger qu'on devait l'exorciser s'étant présentés, quand l'expulsion eut lieu, elle se manifesta par le vomissement de cette pomme, aussi vermeille, ajoutait ce prêtre, qu'au moment de son ingestion, quoiqu'il se fût écoulé plusieurs années depuis. »

Je tiens de quelques ecclésiastiques du diocèse de Langres que des possessions s'y sont manifestées à diverses époques au dix-neuvième siècle. — L'un des affligés révélait les pensées, parlait et entendait des langues qu'il n'avait jamais apprises.

Dans le Midi, près de Marseille, il y a peu d'années, il y eut une possession dont la relation avait été promise à une dame de ma connaissance par le secrétaire de l'évêché de ..., mais cette dame ne put l'obtenir; tout porte à croire qu'elle fut refusée à cet ecclésiastique,

qui se repentit de sa confidence. On ne voulut pas donner de publicité à un événement que le clergé aujourd'hui a pour l'ordinaire grand soin de cacher[1].

Un autre ecclésiastique avait dans sa paroisse une possédée. — Parmi les phénomènes, on remarquait celui de la transporter et même de l'attacher sur un arbre avec des cordes, que ce prêtre a conservées comme objet de curiosité, qu'il montre aujourd'hui à ses confrères.

J'ai dû taire les noms, ce qui ne détruit pas la réalité des faits.

Le père Gl..., jésuite, mort en Crimée, où son dévouement l'avait conduit, racontait à un pieux laïque, qui lui montrait cependant quelque incrédulité à l'égard des possessions, qu'il avait exorcisé à Dôle (Jura) une femme du peuple qui lui avait répondu en sept langues, tant anciennes que modernes. —Ces faits sont donc plus communs qu'on ne pense[2].

La possédée de Riel-les-Eaux.

Il nous a été permis ici de citer les noms. — Reine Guétet avait environ dix-neuf ans lorsqu'un jeune homme, qui passait pour sorcier et opérait effectivement des choses fort extraordinaires, voulut la corrompre. Cette fille, qui était très-pieuse, ayant résisté,

1. Rien de plus absurde que l'accusation dirigée contre le clergé par quelques impies qui prétendent que les prêtres veulent replonger leurs ouailles dans les ténèbres du moyen âge, en leur faisant un épouvantail du diable. Le clergé, qui ose à peine en prononcer le nom dans la chaire sacrée, se garde bien surtout de parler de sa puissance extérieure sur les corps, trop généralement niée dans ce siècle, savant en toute autre chose qu'en théologie.

2. V. en vente chez Dentu, à Paris, l'*Histoire d'une possédée en 1862*, 180 pages.

il lui déclara qu'il nuirait à son établissement. — Un jour qu'elle était aux champs occupée à garder le bétail, il lui donna quelques pommes de terre cuites sous la cendre, qu'elle mangea sans défiance.

« Les trouves-tu bonnes?

— Oui; pourquoi pas?

— C'est bon, je n'en demande pas davantage[1]. »

Ces tubercules communiquèrent le maléfice suivant : d'abord un simple malaise indéfinissable, car une tactique assez ordinaire au démon, c'est de dissimuler ses opérations pour mieux tromper les hommes. Mais le mal empira; de sorte que M. Vanderbach, médecin à Cunfin, qui administra durant trois ans à la malade tous les remèdes imaginables, finit par dire : — « *Que voulez-vous que je lui fasse? elle a le diable au corps.* »

Ce que la fille Guétet endurait depuis environ trente-cinq ans, les dimanches et fêtes, consistait dans de violentes agitations dont l'intensité était en raison de leur solennité; elle les éprouvait même les jours de fêtes supprimées, et quand ces fêtes ne se chômaient jadis que jusqu'à midi, ces agitations finissaient à cette même heure. On avait remarqué aussi qu'elles cessaient aussitôt qu'on lui présentait un petit enfant,

1. Un prêtre fort éclairé racontait à un de mes amis qu'à L..., village du diocèse de Langres, qui passe encore aujourd'hui parmi les pays voisins pour renfermer des familles de sorciers, une jeune femme avait été, il y a une dizaine d'années, victime d'un maléfice à la suite de menaces à elle adressées par un jeune homme éconduit. Pendant sept ans la pauvre femme devait être clouée sur son lit, sauf durant la moisson. Dès que la faucille était dans les blés, la santé revenait subitement, durait tout le temps de la moisson, et immédiatement après il fallait se remettre au lit. On avait des raisons de croire qu'on s'était adressé à un sacristain d'une église de Paris, afin d'obtenir le maléfice.

pour recommencer dès qu'on le lui ôtait. — Reine Guétet avait toute sa raison et déplorait ce qu'elle était forcée de faire ou de dire dans ses paroxysmes.

Pour en donner un faible échantillon, on extraira quelques lignes d'une lettre de M. Roze-Des-Ordons, adressée de Sens au journal *l'Univers,* le 20 mai 1853. M. Roze-Des-Ordons se rendit à Riel-les-Eaux, accompagné de M. Naudot, notaire à Belan, pour voir la possédée. Les habitants du village les détournèrent du dessein de visiter cette pauvre femme, citant mille faits propres à leur prouver qu'il y avait de leur part de la témérité; pourtant ils allèrent au domicile de cette dernière, où ils reçurent de ses parents un refus formel. — S'étant obstinés à la voir, on prit enfin la grosse clef pour ouvrir. M. Roze-Des-Ordons, ayant seulement entrevu la malade du dehors, déclare qu'il en frissonna de la tête aux pieds. — On ouvre; il entre cependant, en prenant la précaution de se ménager une prompte retraite. Il avance auprès du lit : un cri affreux se fait entendre. — « Reine! ma bonne Reine, s'écrie-t-il, écoutez-moi... » Mais des hurlements de bête féroce, des imprécations horribles, des vociférations étourdissantes couvrent sa voix; il voit tourbillonner quelque chose qui rugit, qui souffle, qui râle...; il aperçoit une tête qui bat avec une telle vitesse qu'il n'en peut distinguer les traits; un corps qui roule comme un serpent et bondit par soubresauts à se briser contre les murailles. Plus il insiste pour se faire entendre, plus la rage redouble. — « Retirez-vous donc, lui disait-on. » — Le notaire avait déjà pris le large. — Mais M. le curé accourait alors avec une femme portant un petit enfant. — « Prenez l'enfant, lui criait-on, portez-le-lui, ne craignez rien. » A peine le petit ange fut placé sur Reine, que son corps, comme s'il eût été

foudroyé, s'affaisse, et le calme succède à la tempête. Reine fixe sur M. Roze-Des-Ordons un regard angélique, et tout le monde peut approcher. — « Que je suis reconnaissante, monsieur. Je vous entendais parfaitement, je ne pouvais vous répondre. Ce n'est pas moi qui blasphème le saint nom de Dieu, croyez-le bien, j'aimerais mieux mourir; mon corps seul est coupable, puisqu'il sert au démon; mais mon âme n'est pas en son pouvoir, elle n'appartient qu'à Dieu. Tant que le petit enfant sera dans mes bras, je serai inviolable; le démon n'ose profaner ce qu'il touche, mais je vais retomber sous sa puisance dès que mon ange m'abandonnera. » — Et elle regardait les assistants avec un doux sourire. — A peine l'enfant lui fut-il ôté, qu'un spectre échevelé se dressait devant leurs yeux, et en un instant la chambre était déserte.

« Il est donc certain, disait en s'en allant M. Roze-Des-Ordons, que la religion a des jours consacrés que le génie du mal s'efforce de profaner; oui, le démon existe, l'enfer existe; mais, au-dessus, le ciel... et l'ange de l'innocence dont j'ai vu le triomphe.

« Eh bien, lui dit le curé en lui serrant la main, trouvez-vous les habitants de Riel-les-Eaux si simples de croire à la possession? — Nous croyons ce que nous voyons; comment faire autrement? »

L'existence de Reine, vrai spectre ambulant, tient du prodige : au milieu de ces agitations terribles, c'est un petit enfant baptisé qui terrasse Satan.

On objectera que ces signes ne sont point ceux qu'exige le Rituel. Mais il n'est que trop constant, d'après la démonologie, qu'il existe des possessions réelles dépourvues cependant des signes certains[1], des

1. Les frères Saint-Jean-de-Dieu, qui donnent des soins aux aliénés,

névroses, des folies surhumaines contre lesquelles la science reste impuissante. On n'exorcise pas, la prudence l'exige, surtout aujourd'hui : alors la possession, quoique réelle, reste douteuse. M. l'abbé Tynturié, ex-curé de Riel-les-Eaux, a pourtant *rapporté* des signes qui n'appartenaient pas aux névropathies. — « Reine, dit-il, a *révélé* à diverses personnes des choses fort secrètes de leur vie. » — Il ajoute « que l'eau bénite la brûlait, que l'on ne pouvait lui parler de Dieu et des saints, ou prier en sa présence, sans lui causer de vives souffrances ; » mais il ne dit pas si ces expériences ont été faites à l'insu de la malade.

M. Tynturié était bien convaincu de la possession. On voit, en effet, que le mal est survenu après l'ingestion de ces tubercules offerts par un individu d'autant plus suspect, qu'il a fait depuis une vilaine mort. — Le respectable abbé Tynturié dit : « Qu'ayant parlé de cette possession à tous ceux qui voulaient l'entendre, comme d'une chose iudubitable, il ne pressentait pas le danger auquel il s'exposait ; il raconte en effet qu'il l'a payé cher. » — Ayant ordonné, en latin, au démon de parler, les agitations redoublèrent, et il fut si effrayé du bruit qui couvrit sa voix, *qu'il se retira* au plus vite. A partir de cette époque, les diables lui furent très-hostiles, et lui firent à divers intervalles

attestent qu'il en est parmi ceux-ci dont l'aliénation présente des signes si étonnants, qu'on ne peut les attribuer qu'au *démon*. — Un très-révérend Abbé, dont le nom seul rappelle les plus belles traditions monastiques de science et de piété, disait naguère à un de mes amis que les hospices d'aliénés renfermaient bien des infortunés dont le mal, inguérissable par la médecine, n'avait d'autre auteur que le *démon*, et ne pouvait trouver de remède que dans les exorcismes. En notre siècle de philanthropie pourrait-on trouver mauvais que la *charité* nous fasse un devoir d'essayer de remettre la science sur cette voie de guérison.

une guerre cruelle. Ce furent d'horribles tentations, et des obsessions non moins horribles.

Vers la fin de novembre 1837, dès qu'il avait éteint sa lumière, l'esprit de ténèbres se faisait entendre; il semblait à M. l'abbé Tynturié qu'un lion couché auprès de son lit poussât de sourds et affreux rugissements. Un soir, à peine était-il au lit, qu'un bruit semblable au plus violent coup de tonnerre se fit entendre; la maison et sa couche en furent ébranlées, et sa domestique fut vivement effrayée. C'était un présage. Il apprit qu'il était l'objet d'une délation et pensa que ce bruit était un avertissement de ce qui s'était tramé dans l'ombre contre lui, et dû sans doute à l'initiative de Satan. « En quittant Riel-les-Eaux, la haine du diable, dit-il, le suivit. »

Y a-t-il eu hallucination chez M. Tynturié et sa domestique? L'obsession, si elle existe, fut-elle l'œuvre de Satan exorcisé sans permission? Le père Surin, exorcisant avec permission, a été, comme on l'a vu, vexé lui-même par Satan. — Y aurait-il eu quelque nouveau maléfice? — C'est ce qu'on ne décidera pas ici. — La possession a paru constante aussi à M. Bergerot, curé de Riel-les-Eaux en 1853. — Le rédacteur de l'*Univers* lui ayant écrit, il a confirmé les faits sus-énoncés[1]. M. Tynturié, dans une bro-

1. Il ne sera pas inutile de transcrire ici la lettre adressée par M. l'abbé Bergerot au rédacteur de l'*Univers*.

« Riel-les-Eaux, le 11 juin 1853, par Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).

« MONSIEUR,

« J'apprends que M. Roze-Des-Ordons vous a transmis la relation d'un fait extraordinaire dont lui, un notaire et moi avons été témoins, lequel fait se répète depuis environ trente-cinq ans dans la personne de Reine Guétet, ma paroissienne... Tous les faits donnés par M. Roze sont exacts. M. Roze est fabricien de la cathédrale de Sens, honnête

chure [1], dont la deuxième édition est datée du 8 septembre 1855, a donné des détails où ont été puisées ces quelques lignes. — Si les vexations cessaient à l'approche d'un petit enfant, on doit penser que c'était plutôt une bizarrerie du démon qu'un triomphe de l'enfant, puisqu'on en a vu être eux-mêmes possédés.

Il m'a été certifié tout récemment que la possédée avait été guérie par les prières d'une pieuse personne.

Possédés de Morzine [2].

Depuis plus de deux ans, en 1861, deux à trois cents personnes, enfants, filles, femmes, garçons, hommes de tout âge, présentaient des phénomènes qui tiennent de l'hystérie et de l'épilepsie sans être ni l'une ni l'autre. Elles tombaient tout à coup dans des agitations et des convulsions étranges et n'avaient plus conscience de leur existence; dans cet état, elles proféraient d'affreux jurements, manifestaient une grande aversion pour les choses saintes. La vue d'une personne consacrée à Dieu et d'objets bénits excitait leur fureur. On les a vues, avec l'agilité d'un écureuil, gravir jusqu'au sommet des plus hauts sapins et en redescendre tout aussi vite la tête

père de famille, et surtout homme de foi, catholique pratiquant... Le témoignage d'un prêtre qui le connaît depuis dix ans me semble suffisant pour mettre votre responsabilité à couvert...

« Agréez, etc.

« BERGEROT,
« Curé de Riel-les-Eaux. »

1. Donnée à quelques amis seulement, elle n'est pas dans le commerce.

2. Morzine est une commune de 2,000 âmes, dans l'arrondissement de Thonon (Haute-Savoie); les journaux ne sont entrés dans aucun détail sur les faits qui s'y sont passés. Un témoin oculaire nous en a fait le récit en 1861.

en bas sans que leurs vêtements cessassent de cacher leur nudité. Un prêtre racontait à M. J..., avocat à Thonon, qui avait accompagné les autorités à Morzine pour prendre des renseignements, qu'ayant interrogé l'une de ces femmes en latin, non-seulement elle avait compris cette langue, mais lui avait répondu en latin quoiqu'elle l'ignorât. — La plupart de ces femmes accusant un nommé Jean Berger, adjoint de la commune, d'être la cause de leur fâcheux état, celui-ci les fit appeler devant le tribunal de Thonon. Quand le président entra au prétoire, il fut accueilli par ces femmes avec des beuglements et de tels jurons, qu'il se retira épouvanté.

Le 26 avril 1861, M. le docteur Constans, inspecteur général du service des aliénés, arriva de Paris à Morzine avec plein pouvoir de faire ce qu'il aviserait. Ce médecin essaya de calmer l'imagination des malades et fit arrêter à cet effet les exorcismes. Il s'adressa à l'évêque d'Annecy pour faire renvoyer le curé, qui était là depuis dix-sept ans, et jusqu'à ses vicaires. Les femmes furent placées au loin dans divers hospices. M. Constans, comme médecin, exigea, en vertu de ses pouvoirs, que le prélat ordonnât au curé du lieu de publier en chaire que cette affection était naturelle, ce que fit ce dernier. Mais les femmes présentes à l'église arrivèrent jusqu'au pied de la chaire, *sacrant* et *maugréant*, disant à ce prêtre « qu'il ne croyait pas le premier mot de ce qu'il disait. » — Ces femmes, parmi lesquelles se trouvaient de jeunes filles pieuses et réservées, assuraient toutes, hors de leur accès, qu'elles étaient fort innocentes de ce qui se passait, et étrangères à tout ce qu'elles disaient.

Une brigade de gendarmerie et trente à quarante hommes de la garnison de Thonon occupaient Mor-

zine en 1861. M. J..., avocat, témoin de ces faits et qui me les a racontés, ajouta qu'il se présentait d'autres phénomènes plus extraordinaires que ceux-ci; mais, ne les ayant pas vus, il ne m'en a pas fait l'exposé. Il m'a dit seulement que quelques-unes de ces femmes étaient rentrées, et que la plupart étaient encore dispersées dans plusieurs localités.

On a prétendu en 1862 que de nouveaux cas s'étaient manifestés à Morzine. Mais ce qui est particulier, c'est que cet état, qui semble contagieux, n'a affecté que les habitants de la commune de Morzine et des hameaux qui la composent : quoique ces derniers soient mêlés avec d'autres hameaux, ceux-ci ont échappé à cette singulière contagion.

Depuis ces renseignements, dus à l'obligeance de M. l'avocat J..., de Thonon, en 1861, parut, en 1862, la *Relation* de M. le docteur Constans, laquelle contient un certificat rapporté par le docteur Arthaud[1], et mentionne, sur ces étranges phénomènes, une autre pièce émanée de personnes considérables. Avant de citer l'opinion de M. Constans, on rapportera celle qui est exposée dans ces dernières pièces.

Disons d'abord que ces accidents datent du mois de mars 1857, qu'ils se manifestèrent premièrement chez deux petites filles très-pieuses et d'une intelligence précoce; puis, changeant de forme, ces accidents se reproduisirent sur un grand nombre de jeunes gens des deux sexes, sur des femmes et sur des hommes de tout âge.

Voici l'analyse du certificat dont on a parlé : c'est un résumé des faits observés par divers témoins.

1. M. le docteur Arthaud, médecin en chef des aliénés de Lyon, avait été envoyé à Morzine en septembre 1860, pour y étudier l'affection régnante.

« Nous, soussigné, etc., déclarons, etc., que nous sommes arrivé le 30 septembre dernier à Morzine pour être témoin de ce qui s'y passe et pour examiner tout cela avec maturité et prudence, en nous éclairant par tous les moyens... pour former un jugement raisonnable sur pareille matière. »

« 1° Nous avons vu huit enfants qui sont délivrées et cinq en état de crise. La plus jeune a dix ans, la plus âgée vingt-deux. »

« 2° Ces enfants sont dans l'état de santé le plus parfait, elles font tous les ouvrages que demande leur position... — Nulle différence entre elles et les autres.

« 3° Rien n'a pu être observé soit en fait d'idiotisme ou de prédispositions aux crises..., et toutes les personnes consultées ont assuré que ces filles étaient, sous le rapport de l'intelligence, dans le plus parfait état. »

« 4° Le plus grand nombre jouit d'une honnête aisance. »

« 5° Elles appartiennent à des familles d'une bonne réputation et dont la piété est exemplaire. »

« Passons maintenant aux faits dont nous avons été témoins, ou qu'on nous a certifiés.

« 1° Ces enfants parlent la langue française dans leurs crises avec une facilité étonnante, même celles qui hors de là n'en savent que quelques mots.—2° Dans ces crises elles perdent complétement toute réserve envers qui que ce soit, et toute affection de famille. — 3° La réponse est toujours si prompte et si facile, qu'on dirait qu'elle vient au-devant de l'interrogation, et toujours *ad rem*, excepté quand le *parleur* répond par des bêtises, des insultes ou un refus affecté. — 4° Le pouls reste calme, et dans la plus grande fureur le personnage a l'air de se posséder parfaitement sans

ressembler aux personnes exaltées. — 5° Nous avons remarqué pendant les crises une insolence inouïe dans des enfants hors de là douces et timides. — 6° Pendant la crise il y a un caractère d'impiété permanent, au delà de toutes les limites, envers Dieu, envers les mystères, Marie, les sacrements, la prière et les saints, etc. Le caractère dominant dans ces moments affreux, c'est la haine contre Dieu et tout ce qui s'y rapporte. — 7° Il nous est *bien constaté* que ces enfants révèlent ce qui arrive au loin, ainsi que les *faits passés* dont elles n'avaient *aucune* connaissance; elles ont même révélé à plusieurs personnes leurs pensées. — 8° Elles annoncent quelquefois le commencement, la durée et la fin des crises, etc. — 9° Nous savons qu'elles ont donné des réponses exactes à des questions faites en langues à elles inconnues, en allemand, latin, etc. — 10° Dans les crises et pendant les exorcismes, il faut trois ou quatre hommes pour tenir des petites filles de dix ans. — 11° Nous avons la certitude que plusieurs ont fait des choses évidemment surhumaines; c'est par exemple de grimper avec une facilité sans exemple au-dessus de l'extrême pointe d'arbres de quarante à cinquante mètres de hauteur, d'y faire la culbute, de sauter de là à un autre arbre éloigné de plusieurs mètres, d'en descendre la tête en bas, etc. — 12° Pendant la crise, ni les contorsions, qui sont de nature à les disloquer, ni les chutes, ni les coups violents qu'elles se donnent, ne leur font aucun mal. — 13° Quand on les interroge durant cette crise, on distingue toujours dans les réponses plusieurs personnages. — 14° Hors de là, oubli complet de tout ce qui a été dit ou fait. — 15° Une dizaine ont été délivrées par les exorcismes à l'église, d'autres ne sont pas entièrement guéries. — 16° Parmi les premières, il y en

a qui n'ont fait aucun remède ; chez d'autres, les calmants ont produit des effets contraires à ceux qu'on devait en attendre. »

17° et 18°. « Nous avons remarqué chez les enfants, chez les parents, dans la population et dans les ecclésiastiques qui ont examiné avec maturité, la conviction invincible que cette maladie n'étant pas naturelle, ne peut être guérie par des remèdes humains ; la population s'est montrée impatiente et mécontente jusqu'à ce qu'on ait fait des prières spéciales pour la guérison. Depuis qu'elles ont été suspendues, il y a un grave ennui et une grave inquiétude. »

« Nous dirons pour conclure que notre impression est que tout cela ne peut être que *surnaturel* dans la cause et dans les effets, d'après les règles de la saine logique, et d'après la théologie et l'histoire. — Selon nous, il y a une *véritable possession.* »

« En foi de quoi,

« *Signé :* ***.

« Morzine, le 5 octobre 1857. »

P. S. « Déclarons que nous sommes venu à Morzine sans être appelé ni averti par M. le curé, mais par notre propre impulsion. Pendant les cinq jours de notre séjour, nous n'avons été influencé par personne, etc. »

Celui qui a écrit ces lignes dit avoir trouvé une parfaite ressemblance entre les crises des possédés de Morzine et celles d'une fille possédée de l'Ardèche en 1839.

« Le 4 novembre, ajoute M. Constans, une autre pièce du même genre, signée par des personnes dont la condition élevée devait augmenter l'autorité, con-

firmait et adoptait tout ce qui est énoncé dans la première [1]. »

M. le docteur Constans, qui est, on le verra ailleurs, fort éloigné d'adopter les susdites opinions, dit que M. Arthaud, après avoir fait connaître aussi son sentiment dans son remarquable rapport, assure que la constitution des habitants est bonne ; que, malgré ses recherches, il n'a pu découvrir qu'un seul cas d'épilepsie et un autre d'imbécillité ; mais il n'a passé que très-peu de jours à Morzine. — On n'a cité rien de plus du rapport Arthaud.

On verra au tome VI de cet ouvrage, dans l'exposé des opinions des aliénistes sur les névropathies, les hallucinaions et la folie, le sentiment de M. le docteur Constans sur l'hystéro-démonopathie de Morzine, suivi de nos réflexions.

1. L'un des deux médecins de la commune de Morzine pensait sans doute de même, car, avouant son impuissance, il renvoya les malades aux prêtres, « *plus compétents que lui,* » disait-il. (V. la *Relation* du docteur Constans, p. 33.)

CHAPITRE VI

Obsession à Lyon. (Les diables de Margnolles.) — *Obsession et possession de* M. le baron de La Garde. — Obsession de M. l'abbé Vianney, curé d'Ars. — Observations sur les vomissements de corps étrangers signalés autrefois dans les possessions, et très-rares de nos jours.

Obsession à Lyon. (Les diables de Margnolles.)

Tous les journaux de 1847 ont parlé d'un procès fait à mademoiselle Denis de Lyon, —mais, selon leur habitude, en plaisantant et en tronquant ou dénaturant ce qui s'est passé. Il faudrait un gros volume pour rapporter ces faits, que nous avons puisés dans les longues lettres confidentielles du médecin de l'établissement de mademoiselle Denis, dans ses conversations, dans les témoignages de témoins oculaires et auriculaires, et dans les renseignements obtenus dans la maison Denis elle-même. —On a pensé devoir entrer ici dans quelques détails, la plupart peu connus, que les journaux n'ont point abordés.

Mademoiselle Denis, fille d'une piété éclairée, après avoir rempli pendant sept ans, à la grande satisfaction d'une famille honorable, les fonctions d'institutrice, voulut entrer chez les trappistines de Vaise; mais sa mère ayant été atteinte de paralysie, Monseigneur de Bonald écrivit à la supérieure de la renvoyer pour la soigner, et que plus tard, si elle se présentait à la Trappe, on l'admettrait à la profession.

Mademoiselle Denis crut alors pouvoir établir chez elle une association de jeunes filles parfaitement éprouvées avec le dessein de demander ultérieurement l'autorisation de vivre *monastiquement*. Elle reçut d'abord à peu près toutes celles qui se présentaient dans son établissement, qui devint un atelier d'ouvrières en soie, se réservant de faire ensuite un choix. Au mois d'août 1846, la moitié de ces filles méritait d'être renvoyée. Ce qui fut fait. — Celles-ci, mécontentes, murmurèrent, et répandirent même des calomnies qui furent parfaitement accueillies par des voisins malveillants. Parmi celles que l'on garda se trouvait une nommée Jeanne-Marie Auberger, orpheline, née dans le Beaujolais, que M. l'abbé C... avait recommandée. Cependant celle-ci avait encore beaucoup de défauts; morose, fantasque, elle avait, disait-elle, des apparitions; depuis l'âge de sept ans, elle prétendait qu'elle s'entretenait avec la sainte Vierge et les saints, qui même l'aidaient et lui donnaient des aliments; elle affirmait avoir été transportée un jour invisiblement sur les toits, etc. — Mademoiselle Denis traita d'abord le tout d'imaginations; pourtant forcée plus tard de reconnaître quelque chose d'extraordinaire, mais rien de céleste, elle lui ordonna, quand elle verrait cette sainte Vierge, de lui dire : *Retire-toi, Satan*, et de lui cracher au visage. — Jeanne-Marie obéit, et fut très-effrayée quand l'apparition, se changeant en un épouvantable fantôme, lui dit : « *Tu as bien fait pour ton âme que je voulais perdre, mais je m'en vengerai sur ton corps.* » — Dès ce jour, la vengeance commença. — Jeanne-Marie fut d'abord horriblement maltraitée par l'apparition, qu'elle seule voyait; elle l'étranglait, la renversait, lui arrachait les cheveux; elle entendait ses menaces, ses jurements... — Mademoiselle Denis

recommanda l'obsédée aux prières de l'archiconfrérie; mais ces prières, loin d'apaiser la fureur de l'agent, la redoublèrent. Un soir, les personnes de l'établissement, — elles étaient environ quarante, — entendirent toutes un bruit effrayant à une fenêtre vitrée donnant sur le jardin, puis bientôt les opérations diaboliques, c'est le nom qu'on leur donna, eurent lieu, comme on va le voir, en présence de mademoiselle Denis et de tout l'ouvroir. — On le répète, il faudrait un volume pour tout raconter; ceci n'est qu'une esquisse.

Un jour, mademoiselle Denis ayant ordonné au démon de se manifester à toute la maison, l'obsédée vit une foule de spectres les plus horribles grincer des dents, et faire entendre à tous des sifflements perçants et prolongés; un tintamarre infernal se faisait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; plaintes, gémissements, voix d'animaux divers, chants de coqs, grattements sur les planchers, comme s'ils eussent été faits par des bêtes féroces. Les lits de fer craquaient, on entendait sur celui de Jeanne-Marie un bruit comme celui d'une grosse barre de fer qui retomberait lourdement sur une autre. Les lits étaient ballottés, soulevés; on grattait dans les paillasses, etc. — Ces filles étaient jetées hors du lit; il leur semblait parfois qu'un serpent énorme se repliait sous les matelas, et par ses ondulations puissantes, il les lançait hors de leur couchette.

Dans le principe, Jeanne-Marie voyait seule, et en prévenait : — « Prenez garde, ma mère, disait-elle, je vois le démon qui va vous tirer votre traversin. » Aussitôt il se trouvait lancé dans le dortoir. Jusqu'à quinze fois de suite on a vu mademoiselle Denis tirant à elle le traversin, tandis qu'un agent invisible le tirait

de son côté, de sorte que, étendu horizontalement et agité dans le vide, il devenait la proie des deux disputeurs. On ne peut citer ici les mille vexations que souffraient ces pauvres filles, durant presque toutes les nuits et souvent pendant le jour. — Avant de poursuivre, il faut dire ici que le frère de mademoiselle Denis, qui occupait un appartement séparé, était fort sceptique vis-à-vis ces faits extraordinaires, comme à l'égard de faits analogues; arrivant toujours trop tard pour en être témoin, il les niait, ou essayait de les expliquer physiquement; l'agent, pour favoriser son incrédulité, procédait constamment de manière à entretenir ses doutes. Enfin, non-seulement il entendit, il vit un fait étrange, et sentit les vibrations produites par les coups, mais il aperçut une ombre sous une forme insaisissable, et fut forcé de dire « qu'il était convaincu. »

La populace de la Croix-Rousse, comme on le verra, publiait les plus noires calomnies. Quoique le docteur P..., médecin de l'établissement, les tînt pour complétement absurdes, il s'abstenait d'y aller; mais ayant su que M. Denis, frappé de tout ce qu'il avait vu chez sa sœur, d'incrédule en religion qu'il était, s'était converti, il voulut le voir, et entendre de sa propre bouche le récit de tant de choses étranges. Le 29 mai 1847, il se rendit donc à l'établissement de mademoiselle Denis. Le frère et la sœur lui racontèrent ce qui s'y passait. Le docteur P... voulut alors tout examiner scrupuleusement et avec détail; on s'y prêta très-volontiers, et il fut convaincu que tout y était admirablement et chrétiennement ordonné. — Lors d'une seconde visite, il fut témoin lui-même de ces faits inexplicables. Il entendit la voix aiguë et stridente de l'être invisible qui lui parlait, et Jeanne-Marie ar-

riva avec un fil de fer comprimant ses paupières et terminé par deux crochets qui pénétraient dans ses tempes, puis elle subit trois fois de suite une strangulation causée par des cordons qui lui comprimaient fortement le cou; l'un d'eux était sans nœud. — Ces tortures avaient précédé la venue du docteur P..., car le docteur B..., qui avait cru d'abord à l'hystérie, avait reconnu un jour la présence d'une pointe de Paris sous la peau de l'avant-bras de l'obsédée, et vu sa chevelure coupée et tressée d'une manière si étrange, qu'il ne put l'expliquer [1].

Revenons aux investigations du docteur P...—A dater de cette seconde visite, il eut chaque jour plusieurs

1. On n'a pu, dans cette courte analyse, donner une idée des choses extraordinaires qui ont été observées dans cette obsession. — Relativement à ces cheveux coupés et si bizarrement tressés, il faut dire que mademoiselle Denis ayant commandé au démon de couper les cheveux de l'obsédée, on en fit à cet effet une grosse mèche qui fut liée sur le devant de la tête. Cette mèche était coupée aux trois quarts par une main invisible quand M. Denis entra. On lui raconta ce prodige, dont quarante-cinq personnes venaient d'être témoins. Il s'obstine pourtant à n'en rien croire : il examine les cheveux coupés et la mèche qui reste encore; on veut le convaincre, il attend le prodige, c'est en vain, l'agent reste rétif. On espère encore, mais il demande que la tête et le cou de Jeanne-Marie soient enveloppés d'un gros bonnet attaché sous le menton et derrière la tête. L'extrémité des attaches sera nouée de plusieurs nœuds que l'on aura soin de coudre, et un second bonnet sera cousu à la chemise. Tout fut ponctuellement exécuté, on ne voyait que la bouche, le nez et les yeux, et on reconnut qu'il y avait impossibilité de couper cette mèche sans défaire les bonnets. Il attend alors si le prodige s'opérera.

Le lendemain tout était dans le même ordre que la veille. On enlève cet appareil et que voit-on? la tête labourée irrégulièrement de coups de ciseaux, et les cheveux coupés et entrelacés d'une manière bizarre. On ne saurait citer ici les détails de l'examen. Mais le perruquier le plus habile, travaillant à son aise pendant huit jours, n'aurait pu, assure-t-on, imiter ce qu'on observa. (*Extrait d'un mémoire qui m'a été envoyé par la maison Denis.*)

opérations à faire sur Jeanne-Marie. Comme on arrachait à celle-ci ses bonnets et qu'on les lui déchirait, on prit des mesures pour s'y opposer. Alors spontanément les oreilles de la pauvre fille se trouvèrent cousues à son bonnet avec du gros fil roux. Elles furent de même percées, et à l'une fut attachée une vis et à l'autre un écrou; les joues se trouvèrent cousues, et sa langue, traversée vers le frein et repliée en arrière, était nouée avec du gros fil. Un matin, la voix stridente de cet agent malfaisant s'écriait : « Le docteur P... va venir, je ferai quelque chose qui le fera rire; mais il n'en sera pas de même ce soir. » Le docteur était au parloir; Jeanne-Marie filait, quand tout à coup elle se trouve affublée d'une quantité de vieux rubans de toutes couleurs, attachés autour de son bonnet et pendant sur ses épaules; une ceinture de gros bouquets tenus par une vieille corde faisait plusieurs fois le tour de sa taille.— « Il faut avouer, s'écria le docteur P..., que les diables sont bien bêtes. » — « Ce ne sont pas des bêtises, reprit brusquement la voix, ce sont des malices; quand le grand maître nous livre à nous-mêmes, nous ne savons faire que des cruautés et des malices... Ce soir, tu ne riras pas. » —Le soir, les deux mamelles de la pauvre fille se trouvèrent incontinent traversées avec du gros fil roux, serrées et nouées de manière à former un étranglement de cet organe, ce qui causait à la victime des douleurs atroces. A peine délivrée, elle s'écrie : « Il me frappe sur la tête avec un marteau; oh! qu'il m'a fait mal ! » —Le docteur P... écarte les cheveux à l'endroit douloureux, et voit la tête d'une pointe enfoncée dans le crâne; « elle avait, dit-il, un demi-pouce de long. » Le crâne pouvait avoir deux lignes et demie d'épaisseur, elle pénétrait donc dans le cerveau et pouvait causer une apoplexie. — Une fois dé-

livrée, elle s'en retournait en riant, car tout se trouvait presque aussitôt guéri.

Quand son persécuteur n'était pas cruel, il faisait des saletés; il la couvrait d'ordures, il en mettait dans ses manches, dans ses poches, sur son bonnet et sa pèlerine, il en barbouillait sa figure; l'odeur en était si infecte qu'elle causait des nausées. Jeanne-Marie changeait de vêtements, il récidivait; on imagina de la couvrir d'une grande pèlerine en papier.

« Dans l'espace de quatre mois, m'a dit le docteur P..., je lui ai arraché quatre pointes de Paris plantées dans le cerveau; l'une d'elles résistant à ma tenette, je vis qu'elle avait *été* intérieurement rebroussée. »

Elle se disait frappée tantôt sur la tête, tantôt sur diverses parties du corps. — En effet, on devinait au son la partie qu'elle disait être atteinte; quoique couchée sur le dos, on entendait les coups de fouet ou les claques qu'on lui appliquait *super nates;* d'autres fois, il l'égratignait, l'écorchait; le sang coulait abondamment. Ces cruautés duraient quelquefois près d'une heure; il lui tirait quelquefois le nez avec force. — Un jour, cet agent s'écria de sa voix stridente : « P..., écoute, je vais mettre en perce ma piquette. » Spontanément un jet de sang *artériel* jaillit du front de la pauvre victime; le docteur P... accourt, s'empresse de mettre un appareil, mais tout est enlevé : — « C'est inutile, dit la voix, le sang ne coulera plus. » En effet, la cicatrisation s'opéra aussitôt surnaturellement.

Un autre jour, l'avant-bras se trouve subitement lié de plusieurs tours d'une ficelle qui pénétrait dans la chair; le docteur essaye avec précaution de la couper; il voit avec surprise que cette ficelle, qui passait entre le radius et le cubitus, était retenue, d'un côté par un nœud et de l'autre par une tête de clou; ayant coupé ce

nœud et arraché le clou, il observa que la corde et le clou étaient comme filés ensemble.—Le 1er août survint un autre phénomène : — dans l'espace de vingt-quatre heures, neuf pointes de Paris, longues de 15 à 18 lignes, se manifestèrent chacune sous la peau aussi vite que la pensée ; trois étaient placées transversalement dans la partie antérieure du cou, distantes de six à huit lignes, deux sur le dos d'une main, une sur l'autre main, une sur la hanche gauche, et une autre sur chaque mamelle ; on pouvait les pincer, les rouler entre les doigts. — Le docteur P..., qui avait fait voir à une foule d'individus les phénomènes cités précédemment, et beaucoup d'autres dont on ne peut parler ici, avait voulu conduire chez mademoiselle Denis des *médecins et des* ecclésiastiques pour les observer aussi, mais les premiers, par un scepticisme qu'on devine, et ces derniers par d'autres motifs, refusaient ; cependant le docteur P... prit la ferme résolution, cette fois, de faire constater l'existence des pointes par les médecins ; il se rendit chez M. Pétrequin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et il fut convenu que celui-ci, avec plusieurs confrères, se trouverait à six heures du soir chez le docteur P... En effet, à l'heure indiquée, six ecclésiastiques et quatorze laïques étaient au rendez-vous. — Mais des médecins..., aucun. — Le lendemain M. P... en demande la raison. On répond qu'il est plus convenable que la réunion se fasse chez M. Pétrequin.

Bref, cette réunion eut lieu, et sept médecins constatèrent le phénomène ; mais, au lieu d'en discuter la cause, ils proposèrent de faire l'extraction des corps étrangers ; le docteur P... s'y refusa : journellement témoin de faits surnaturels qu'on s'obstinait à nier, il désirait qu'ils fussent constatés par un grand nombre de témoins, et voulait une explication scientifique ; il de-

mandait que l'obsédée fût admise à l'hospice, en se chargeant lui-même des frais, et qu'on la soumît à toutes les épreuves jugées convenables durant tout le temps qu'on exigerait. — Son but secret était de prouver que ces corps étrangers survenus spontanément sous la peau disparaîtraient de même. — Il demandait enfin qu'on les laissât voir à tous ceux qui se présenteraient, s'opposant expressément à leur extraction durant les huit jours d'absence qu'exigeait son voyage à Dijon; qu'ensuite on s'assemblât de nouveau et que douze médecins donnassent leur explication. — Le tout fut accepté. Mais, pendant cette absence, Jeanne-Marie fut vivement sollicitée de consentir à l'extraction, et, comme on ne put vaincre sa résistance, on la renvoya, en publiant qu'il n'y avait du surnaturel que dans les idées du docteur P...; qu'il était possible qu'on eût pratiqué une ouverture à travers la peau, et de là fait glisser les pointes où on les observait, etc. — On conçoit que si cette explication convenait aux esprits forts, elle n'était point du goût du docteur P..., fermement convaincu du contraire. — Mais poursuivons, en abrégeant beaucoup, et revenons à notre exposé.

Le vacarme continuait dans la maison Denis, et on l'entendait de tout le voisinage; la voix criait contre les *calotins*, contre les médecins, de manière à provoquer dans le public de fausses interprétations. Un jour le docteur P... étant sous la fenêtre de l'obsédée, alitée depuis la veille et subissant mille tortures, il s'entretenait avec quelques visiteurs de ces horribles événements quand la voix infernale s'écria : « Nous ferons tant de bruit que tous les nôtres, qui rôdent autour de la maison, appelleront la police; elle viendra, nous l'aveuglerons, et les juges seront plus fous que les calotins et les médecins, etc. » — Dès le lendemain,

la pauvre victime se présenta à son médecin, ayant la face bouffie et violacée, car elle était asphyxiée au moyen d'un cordon qui faisait trois fois le tour de son cou; le docteur P... la délivra et la fit asseoir sur un fauteuil. — « Elle souffrait si affreusement, dit-il, qu'on entendait craquer les os de sa tête et de sa poitrine. » Mademoiselle Denis lui ordonna de se donner la discipline; c'était, avec les prières des assistants, le seul moyen connu de faire lâcher prise au démon. — « La porte étant entr'ouverte, continue le docteur, nous voyions cette pauvre créature se fustiger de toutes ses forces, mais la voix de son infernal bourreau criait, pendant un quart d'heure, de manière à être entendue d'une demi-lieue : *A mon secours..., tels, tels...*, — nommant ainsi plus de trente individus bien connus pour leur acharnement contre la communauté, qui donnait la main-d'œuvre à trop bon marché, — *la Bégon*[1] *me brûle;* et la canaille et la foule d'accourir, en disant : Écoutez, écoutez, — ces coquins qui égorgent les leurs... » Car on avait répandu le bruit que tout cela ne pouvant être surnaturel, c'était M. Denis qui faisait du magnétisme et de la physique; que mademoiselle Denis sacrifiait ainsi Jeanne-Marie pour intimider les autres et les asservir à la règle jésuitique; enfin que tout cela était fait pour cacher le libertinage des prêtres et des capucins et tenir ces filles en esclavage, etc.

Effectivement, le troisième jour après, dès six heures

1. Il leur donnait à tous des sobriquets; M. Denis s'appelait *Cornu*, mademoiselle Denis, *la Noire*. — C'est assez l'usage du diable de donner des sobriquets ou des noms injurieux aux gens, comme de dire des propos orduriers, ou des injures. On en verra souvent la preuve ailleurs. Dieu veut qu'il soit démasqué souvent par ses paroles et par sa forme, comme par ses actes.

du matin, le commissaire de police arrivait avec douze agents et six gendarmes, les mains remplies de menottes; ils envahissent la maison et la parcourent en cherchant partout. — Que trouvent-ils? Trente-cinq braves filles, très-calmes et occupées de leurs travaux. Après une perquisition exacte, pendant sept heures, on se retire confus, car nulle plainte n'a été faite contre mademoiselle Denis, toutes au contraire la respectent autant qu'elles l'aiment.

M. Denis demanda une enquête; elle eut lieu le 22 septembre 1847. Le résultat fut son arrestation, celles de mademoiselle Denis, du jardinier et de Jeanne-Marie Auberger. — Quinze cents individus de la populace vociféraient et menaçaient d'égorger tous ceux qui étaient dans la maison, puis ensuite de la brûler. Satan avait prédit ces événements et annoncé au docteur P... « qu'il serait lui-même inculpé, mais non incarcéré. » En effet, celui qui n'était entré dans la maison Denis que plusieurs mois après la manifestation des faits, ne pouvait être sérieusement accusé d'être le compère de monsieur et de mademoiselle Denis, aussi fut-on forcé de se désister.

Les calomnies contre le clergé préoccupèrent Son Éminence l'archevêque de Lyon, car elles prenaient de l'intensité. Il s'informa auprès de l'autorité s'il y avait réellement des inculpés; sur la réponse négative, ce prélat la fit insérer dans les journaux, et une circulaire émanée de Son Éminence fut publiée dans toutes les églises. Mais comme elle se montrait peu favorable à la communauté de mademoiselle Denis établie sans autorisation, la cause suivit son cours.

Ce procès, dont les journaux ont tronqué les faits, est connu quant au résultat : toutes ces jeunes personnes, au nombre d'environ quarante, attestèrent les

faits surhumains dont elles avaient été si longtemps témoins. — C'est la mèche de cheveux qu'on avait vu couper sans qu'on y touchât; ce sont les objets déplacés, transportés sans moteur visible; les cris et les voix entendues, les apparitions, etc., etc. — Adèle Gonnot déclare que le diable l'a pincée et frappée, qu'il chantait des chansons, etc. — Mariette Gourju dit qu'étant couchée avec l'obsédée, on leur a tiré leurs couvertures; qu'elles ont senti comme une grosse main, puis une main d'enfant qui avait quelque chose de gluant... Une sorte de boule roulait sous leurs pieds, etc.

La fille Roland a senti à ses pieds une bête *poilue* qui l'a piquée au mollet et au bras; elle soufflait fortement et s'allongeait comme un serpent... On accourut à ses cris, on trouva trois piqûres. — Toutes enfin affirment avoir vu et entendu journellement. On les interroge sur les attentats aux mœurs, les menaces, les cruautés, etc., toutes attestent le contraire; toutes en effet, au prétoire, allèrent embrasser avec effusion et en sanglotant, mademoiselle Denis, qu'elles appelaient leur bonne mère, en disant « qu'elles se feraient plutôt couper le cou que de confesser que ce n'est pas le diable qui est auteur de tout ceci. »

La demoiselle Denis répondit au président avec assurance et candeur. — A la demande pourquoi elle a permis à quelques filles de coucher avec Jeanne-Marie, elle répond « qu'elle voulait s'éclairer sur celle-ci, qu'elle cherchait elle-même à découvrir la vérité. » — S'il y a eu des attentats à la pudeur : — Répond « que nul n'en a jamais parlé, etc. » — Le docteur P... ne craint pas de déclarer que la cause de tous ces faits lui paraît surnaturelle. Il vient raconter ce que de nombreux témoins ont vu comme lui, et demande

qu'ils soient appelés. On refuse de l'entendre. Le surnaturel est jugé. — On sait qu'il est impossible.

Jeanne-Marie Auberger accuse-t-elle les Denis? — Non. — « Tout cela, dit-elle, remonte à l'âge de sept ans; elle voyait alors la sainte Vierge, elle a reconnu plus tard que c'était un mauvais esprit, etc. »

MM. Pétrequin, Gronier, Tavernier, etc., médecins, ont vu les clous qui peuvent, selon eux, avoir été introduits par de petites ouvertures. « Ils ont cru, disent-ils, découvrir avec la loupe le point par où ils seraient entrés. On a mis pendant trois jours la camisole de force à Jeanne-Marie, et le diable ne s'est pas montré. » — Cependant les mêmes tortures ayant recommencé, tout soupçon sur les prétendus auteurs inculpés tombait. « Mais cette fille, disait-on alors, peut avoir fait cela elle-même, car les jongleurs font ces choses, etc. »

Que décidera le tribunal? Le 4 décembre 1847, tous les accusés furent élargis. Mais mademoiselle Denis, qui instruisait par charité des enfants pauvres, fut seule condamnée à cinq francs d'amende, comme ayant tenu illégalement, quoique pourvue de diplôme, une école primaire, attendu qu'elle n'avait pas déclaré à l'Université son changement de résidence; enfin, on ordonna la fermeture de son établissement.

La voix qui était entendue tantôt par l'obsédée seulement, tantôt par tous ceux qui entouraient celle-ci, prédisait l'avenir, voyait les choses cachées, etc. On en eut la preuve même dans le prétoire. — Les juges étant dans la salle des délibérations, des avocats et d'autres personnes s'approchèrent de Jeanne-Marie, et lui demandèrent en plaisantant ce que son diable lui disait maintenant. — « Il me dit que je vais être acquittée, mais que je serai retenue trois mois en prison et mise plusieurs jours au cachot. » — Les plaisanteries

redoublent; on ne conçoit pas son acquittement et qu'elle soit retenue prisonnière. Mais les rieurs durent être surpris quand le tribunal, prononçant l'acquittement de tous les accusés, et même de Jeanne-Marie, décida, sur la réquisition du ministère public, qu'elle serait retenue, à l'effet d'examiner comment elle pouvait exercer sur elle-même ces cruautés. Elle fut élargie le 7 mars 1848, c'est-à-dire trois mois après, car la révolution de Février abrégea sa détention.

Ainsi se vérifia cette prédiction, qui n'avait pu être lue dans l'esprit des juges, puisque eux-mêmes ignoraient l'époque réelle d'une mise en liberté, qui eut lieu par une circonstance que nul ne prévoyait.

Cette voix, qui semblait parfois sortir de la bouche de l'obsédée, et souvent de divers endroits de l'appartement, a souvent ainsi prédit l'avenir. — Le 17 septembre 1847, devant quinze personnes venues pour voir Jeanne-Marie, elle disait : « *Écoute, P..., écoute bien*, — à la fin de février, tout sera renversé !... Comme tout l'enfer va se déchaîner contre la maison de *la Noire*, de même il se déchaînera en France, et *les nôtres* bouleverseront tout, etc. »

Un jour, le docteur P..., s'entretenant de ces faits extraordinaires avec les Denis, auprès du lit de l'obsédée, la voix dit : « Écoute P..., écoute, ce que le grand maître exige que moi, le terrible *Béhémoth*, son esclave, je te dise malgré ma malice et ma rage, pour exécuter ses jugements sur les méchants et instruire et purifier les bons. Tu as crié dans le désert, mais crie toujours... » — Après lui avoir fait le récit de son passé et rappelé certaines inquiétudes, la voix ajouta : « L'enfer va se déchaîner contre toi et *la Noire*, les nôtres s'épuiseront de fureur..., ils se renverseront les ongles à force de gratter contre les murs pour démolir

cette maison. » (Ce qui s'est vérifié les 22, 23 et 24 septembre suivant.) — Cette voix prédit que le clergé lui-même, par des motifs qu'elle cita, ne voudrait rien voir, qu'il serait constamment opposé. « Nous lui tenons six rangs de pattes sur les yeux..., » puis elle *ajouta enfin « que cette démolition* serait la figure de ce que bientôt ils feraient partout. »

On conçoit que le diable eût voulu moins de prudence dans le clergé, c'eût été un moyen de faire crier plus fort contre les *impostures cléricales*.

Il y aurait par trop de naïveté de vouloir démontrer que les cruautés subies par Jeanne-Marie Auberger n'étaient point des jongleries de cette fille. — « Peut-être, dira-t-on, était-elle démonomane? » — Les médecins eux-mêmes ne l'ont pas pensé. « Hallucinée? » — L'hallucination n'expliquerait ni les clous plantés dans son cerveau, ni sa langue cousue, ni ses bras traversés par des ficelles, etc. Il faudrait d'ailleurs supposer que toutes les jeunes filles, les médecins, les témoins venus du dehors par curiosité, étaient hallucinés par une contagion aussi étrange que les faits; ce qui n'expliquerait nullement les objets matériels qui ont figuré dans ces tortures, — pièces de conviction que l'on a présentées au tribunal.

Serait-ce le magnétisme de M. Denis? — Le tribunal a repoussé cette étrange hypothèse. — Quel eût été, d'ailleurs, son motif? Était-ce pour faire accourir une populace en furie, pour faire démolir la maison, briser les meubles, ruiner l'établissement, et dans le seul but d'asservir ces jeunes filles à la *règle jésuitique*, et les dominer par la crainte; mais elles-mêmes déclarent que c'est une calomnie; la véritable cause, selon celles-ci, ne peut être que le démon. — En effet, l'obsédée, quoique sortie de la maison Denis, se plaint encore des

vexations des malins esprits. — « On m'a fouillée, dit-elle, on m'a dépouillée de tous mes vêtements; mais le démon a continué de me frapper; hier encore j'ai eu la bouche cousue; à midi, il m'enfonçait un clou dans la main, chacun peut le voir. »

Les médecins penseront-ils encore que c'est le fait de Jeanne-Marie? Comment si surveillée, et dans une prison, le pourrait-elle? — De pareils faits sont-ils d'ailleurs si nouveaux? on les retrouve les mêmes à toutes les époques, et jusqu'ici on n'a pu les expliquer raisonnablement que par l'intervention d'un agent intelligent, occulte et méchant.

Le docteur P... serait-il un fanatique qui aurait voulu faire croire au diable? — Mais tout se produisait avant ses visites dans l'établissement et a continué depuis, — et dans quel intérêt? Voulait-il se faire passer pour un fou ou un homme crédule, s'exposer à perdre sa clientèle, etc.?

Quant à l'accusation d'attentat aux mœurs, d'immoralité, on y a renoncé; les antécédents de mademoiselle Denis sont honorablement connus. Les journaux qui ont parlé d'elle n'ont pas même fait preuve de galanterie française. — « C'est une femme maigre, à la figure osseuse et ascétique, » dit la *Presse*. — « Elle ressemble à une vieille sorcière, » dit le *Journal des débats*. Quant à la fille Auberger, le portrait n'est pas mieux flatté: « Son visage est repoussant, ses joues sont rouges et bouffies, ses yeux cernés et enfoncés. » Avouons qu'il n'y avait pas là de quoi séduire ni les prêtres, ni même les capucins. Quand dans un tel établissement d'ailleurs on veut se livrer au libertinage, on le fait avec plus de prudence, on ne pousse pas des cris qu'on puisse entendre d'une demi-lieue.

A quoi bon insister? ces faits extraordinaires sont

aussi vrais que naturellement inexplicables : toutes ces filles persistent à dire qu'ils « ne peuvent être attribués qu'au diable; » une seule, la fille Roland, qui a senti à ses pieds l'animal *poilu* qui lui a fait trois piqûres et a pris la forme d'un serpent, a dit naïvement « qu'elle ne croit plus que ce soit le diable, depuis qu'on lui a assuré que c'était de la *physique.* » — Aujourd'hui le peuple attribue à la physique tout ce qu'il ne connaît pas, et même ce que les physiciens nient. — C'est au lecteur éclairé à juger si de tels faits s'expliquent par la science actuelle; on ne pense pas qu'il s'en trouve un seul capable de dire une pareille extravagance. Que serait-ce surtout s'il eût été permis de citer ici mille choses physiquement incroyables que nous tenons de la bouche même de notre respectable ami le docteur P..., et qui firent naître des sentiments si sérieux chez plusieurs témoins fort sceptiques, qu'ils se sont convertis [1].

1. Il faudrait un gros volume pour rapporter les faits diaboliques qui se sont passés dans l'établissement de la demoiselle Denis durant plusieurs mois : tout y est grotesque, cruel, effrayant ou propre à causer le dégoût. — Parmi les démons qui obsédaient Jeanne-Marie Auberger, il en est un qui faisait le bouffon. Tantôt il disait de sa voix rauque : « Je vais chanter comme *la Bégon* (on a omis de dire plus haut que le diable désignait ainsi Jeanne-Marie); — ou bien — je vais chanter la chanson des scieurs de long. » Aussitôt on entendait une voix chanter comme ces derniers. D'autres fois il annonçait qu'il allait danser leur danse. Puis on entendait au milieu de ces jeunes filles comme une personne chaussée de gros souliers danser lourdement sur le plancher.

Un diable à la voix stridente, distincte de la première, annonçait qu'il allait frapper l'obsédée. On entendait aussitôt des coups répétés frappant celle-ci. On pouvait les comparer à ceux que fait entendre un boucher frappant sur l'animal qu'il veut dépouiller de sa peau.

« Le voici, disait Jeanne-Marie, qui se prépare à me frapper. » Subitement un coup énorme est porté sur sa jambe; elle ôte son bas, on remarque une forte contusion et un suintement de sang. Une autre

Quant aux négations, tous les philosophes de l'école de Hume soutiendraient-ils que ce qu'on vient de dire n'est pas, qu'on leur dirait : *Le doute est impossible*. On n'en respecte pas moins l'opinion des médecins, le jugement du tribunal, et la conduite du clergé ; ils avaient les uns et les autres, chacun à leur point de

fois elle eut instantanément le nez traversé par une épingle. — Le fil qui lui traversait le sein et qui lui cousait la langue et les joues, était une ficelle du calibre d'une pointe de Paris ordinaire. — Une des filles, qui ne craignait pas de coucher avec l'obsédée, fut mordue dans la paume de la main, ou piquée ; ses blessures ressemblaient à des coups de bec.

Le spectacle le plus épouvantable pour les spectateurs, et qu'il est impossible de rendre ici dans son affreuse vérité, fut celui-ci : le démon un jour transporte l'obsédée en esprit dans l'enfer ; l'effroi, la douleur font pousser à celle-ci des cris si épouvantables que tous les spectateurs tombèrent à genoux pour prier. Des cris étouffés, des râlements se font entendre, elle voit les habitants du séjour ténébreux, raconte la cause qui les y a conduits, elle-même est brûlée à coups de trident, et présente en effet sur tout son corps des brûlures. Ce qui est plus effroyable encore, une voix languissante, qui n'est plus celle de l'obsédée, raconte ce qu'elle éprouve et confesse les péchés qui lui font subir une éternité de tortures. Des esprits forts, qui en furent témoins, se convertirent. La voix de cette personne damnée n'était pas celle de Jeanne-Marie qui n'était ni ventriloque, ni capable, ni désireuse de faire ce qui vient d'être cité. Si on prétend que son imagination a pu faire paraître sur son corps des brûlures, on ne saurait prétendre que cette imagination lui ait fait des contusions, traversé les chairs avec de la ficelle et planté des clous dans la tête.

Cette obsession, vue tous les jours par plus de quarante personnes de l'établissement, vue par plusieurs centaines de personnes de la ville de Lyon, est une des plus épouvantables que l'on connaisse. Nous n'avons donné qu'un échantillon de ce qui *nous a été raconté* soit par le médecin de l'établissement, soit par les personnes mêmes de cette maison. De nombreux spectateurs, religieux ou impies, croyants ou sceptiques, en ont été témoins. Mais plusieurs motifs, outre la brièveté que notre plan nous impose dans le récit des faits, nous forcent à les omettre. Les lecteurs, qui ne connaissent les actes et gestes du diable que par l'exposé qui en a été fait dans cet ouvrage, pourraient à peine y ajouter foi.

vue, des motifs qu'on sait apprécier. — Les progrès de la science ont de l'avenir; un jour viendra-t-il enfin où elle pourra tout concilier? — On ne le pense pas.

Cette obsession n'est pas attribuée à un maléfice, comme celles que l'on a citées précédemment; elle ressemble beaucoup à l'obsession de l'abbesse de Cordoue; mais elle en diffère en ce que Jeanne-Marie Auberger a cessé à temps ses rapports avec le démon, qui, pour la perdre, s'était transformé d'abord en ange de lumière. — Dans le fait suivant, nous allons voir un individu qui, pour satisfaire son ambition, s'étant donné imprudemment au diable, a subi diverses vexations dont la Providence s'est servie pour le tirer de son funeste esclavage.

Obsession et possession de M. le baron de La Garde.

M. le baron de La Garde, ayant appris que M. l'abbé Tynturié faisait des recherches sur les moyens que l'esprit de ténèbres emploie pour séduire les hommes, adressa à ce respectable prêtre une longue lettre : elle est datée du château de La Garde près Bourmont (Haute-Marne), 29 août 1855. Là sont relatés ses malheurs et sa conversion.

D'abord, à peine âgé de quatre ans, — l'émigration de sa famille et la vente de la terre et du château de La Garde, dont les ruines furent rachetées par sa mère après la tourmente révolutionnaire; le dénûment de cette dernière, etc. — Le baron de La Garde, forcé de s'engager, fut décoré à Wagram, devint chef d'escadron, et plus tard fut envoyé prisonnier en Sibérie. Rentré en France en 1819, de nouveaux malheurs l'attendaient : sa mère était morte, et lui se trouvait dans un état voisin de l'indigence. Ayant obtenu difficile-

ment le grade de simple lieutenant sous les Bourbons, il n'eut pas d'avancement comme il l'espérait. Révolté par les injustices qu'il éprouve, M. de La Garde forme, dans son désespoir, les projets les plus insensés : il veut conspirer, renverser le gouvernement, passer à l'ennemi, etc. Bref, nous arrivons à la partie du récit qui l'a engagé à écrire cette lettre. — Pendant l'expédition d'Espagne, une partie de sa compagnie occupait un petit village aux environs de Valladolid, il fut logé dans un immense monastère en ruines, où vivaient misérablement quelques religieux de l'ordre de Saint-Jacques. On le confina dans un vieux bâtiment qui s'élevait seul au milieu d'une enceinte formée de murs épais. Avant de se coucher, il en visita les différentes parties. Sa curiosité satisfaite, il se jeta sur son grabat et s'endormit. Après quelques heures de sommeil, réveillé par un bruit inconnu, il vit un personnage d'une haute stature, drapé dans un linceul; une épaisse chevelure ombrageait sa tête; ses yeux, qui semblaient lancer la flamme, sortaient de leur orbite... Arrivé devant le baron, il s'arrêta et croisa les bras en silence. M. de La Garde veut parler, veut fuir, mais il reste immobile. — « Baron de La Garde, lui dit l'apparition avec un rire satanique, tu es dévoré d'ambition et sans espérance; on t'abandonne, on te méprise, tu seras toute ta vie misérable... Écoute-moi, je suis ton génie tutélaire, tes malheurs me touchent. Je t'apporte la gloire et les richesses... Tu occuperas la place tenue autrefois par tes aïeux, tu pourras vivre au milieu du luxe et de la volupté. Pour ces faveurs, promets-moi de me servir fidèlement et de me donner ton âme après ta mort. »

« Je reconnus le démon, dit M. de La Garde, et, d'une voix entrecoupée, je lui dis : Retire-toi, monstre

né pour le malheur des hommes, laisse-moi. » — Mais l'esprit de ténèbres insiste et lui dit de réfléchir, qu'il reviendra bientôt. En effet, le baron, qui avait peu de religion, réfléchit; il était pourtant encore indécis, quand il vit le lendemain la même apparition. » — « Auras-tu la sagesse d'accepter mes dons? » lui dit-elle. — Oui, si c'était un autre que toi. — « Ah! tu n'es point convaincu; eh bien! sois malheureux, puisque tu le veux... » Le fantôme se retirait à pas lents, quand, voyant l'hésitation du baron, il lui dit: « Refuses-tu le bonheur que je t'offre? » — Non, répondit M. de La Garde; puisqu'il le faut, je me donne à toi. — « Est-ce bien vrai? Que de bonheur t'attend! Mais songe qu'après ta mort ton âme m'appartient; j'en vais prendre déjà possession, mais aussi je vais remplir mes engagements. » — Satan remplit fidèlement sa promesse. M. de La Garde devint colonel, et un parent éloigné l'institua héritier d'une fortune immense. Mais le démon lui faisait payer cher ces jouissances: durant vingt ans il l'accabla de chagrins; il lui apparaissait pour lui donner ses ordres, le torturait s'il ne s'empressait de les remplir exactement. Il lui faisait endurer les tourments les plus cruels. Il ne pouvait se trouver devant un crucifix, devant une église, etc., sans qu'il lui fît endurer les souffrances physiques et morales les plus atroces. M. le baron de La Garde fut obligé de vivre solitaire, et, quittant le service, il se retira dans le château de son père. Mais plus l'âge avançait, plus ses tourments étaient grands, et tels, qu'il était tenté de se suicider, Satan l'y poussait. — « La sainte Vierge lui fit entrevoir, dit-il, l'espérance de rentrer en grâce. Un prêtre respectable qui avait appris son état déplorable, après plusieurs entretiens, le décida à se faire exorciser, et essaya plusieurs fois sans succès; il em-

ployа enfin les remèdes proportionnés à l'intensité du mal, et le démon l'agitant plus fortement que jamais, — c'étaient les signes précurseurs de son départ, — une force invincible l'entraînant vers les portes de l'église alors fermées, il fut jeté si violemment contre les murs, qu'il perdit connaissance. Quand il revint à lui, il était dans son lit, environné de ses amis. Au calme, à la sérénité de son âme, il reconnut que la possession avait cessé. Depuis cette époque, il jouit d'une douce tranquillité, quoique son persécuteur, qui cherche à ressaisir sa victime, lui apparaisse encore sous diverses formes. » (Extrait de la *Lettre de M. le baron de La Garde à M. l'abbé Tynturié.*)

Obsession de M. l'abbé Vianney, curé d'Ars.

Parmi les obsessions plus nombreuses qu'on ne pense dans notre siècle, on citera celle du vénérable curé d'Ars, quoique ses vexations ressemblent plus à une infestation d'esprit qu'à une obsession. — On s'étonne dans le monde que les saints surtout aient été persécutés par les démons; et pourtant depuis les Antoine, les Pacôme et ces célèbres obsédés de la Thébaïde jusqu'à nos jours, on verra, si on parcourt leurs Vies, ces fidèles serviteurs de Dieu vexés par Satan, qui enrage de leur sainteté, et surtout des nombreuses conversions dues à leurs prières. — Dans les deux cités, on ne voit ordinairement [1] de tourmentés par le diable

1. Je dis *ordinairement*, car Dieu permet quelquefois que la faute de celui même qui ne croit pas aux obsessions soit punie par une obsession. — Dans mon village (mon père est contemporain de l'événement, connu de toute la localité à cette époque), le curé voulant niveler le cimetière, faisait conduire la terre dans les champs, mais il recommandait d'enfouir les ossements dans une fosse. Une tête de

que les plus avancés, c'est-à-dire ceux qui se sont entièrement donnés à Dieu, et ceux qui se sont livrés au diable, tandis que la foule placée entre ces deux extrêmes reste assez tranquille en apparence. Dieu, qui ménage notre faiblesse, arrête Satan, qui trouve d'ailleurs souvent son compte à ne pas se manifester.

« Depuis six ans, dit M. l'abbé Monnin, l'abbé Vianney était curé d'Ars, il venait d'établir une maison de refuge pour les orphelines, quand le diable manifesta sa rage par des *bruits étranges* dans le presbytère. »

Trois grands coups retentirent la première fois à la porte extérieure, comme si on eût voulu l'enfoncer; l'abbé Vianney n'ayant rien vu alla se coucher; il allait s'endormir quand trois coups plus forts se firent entendre à l'intérieur; il descend et ne voit rien, mais il est inquiet, les riches ornements d'église donnés par M. le vicomte d'Ars étant au presbytère, le curé craint que les voleurs ne tentent de s'emparer de ces richesses. Deux hommes courageux viennent coucher à la cure; ils entendent le bruit et sont convaincus qu'il y a là une cause autre que celle qu'on soupçonne, car on

mort échappe à la surveillance et est chargée sur le tombereau. Étant tombée pendant le trajet, le voiturier, par une *brutalité sacrilége*, au moyen de plusieurs coups de pied fit rouler cette tête sous les roues, où elle fut broyée. Dès la nuit suivante, le voiturier, qui ne croyait guère sans doute aux apparitions, fut battu dans son lit, en quelque lieu qu'il allât coucher, et cela durant une année. Il était averti de l'arrivée de son *persécuteur* par une lueur que lui seul voyait; mais bientôt on entendait les coups. Si cette obsession eût duré plus longtemps, la victime, qui était dans toute la force de l'âge, eût succombé. Mais au bout de l'an, la justice était satisfaite, tout cessa. Nul doute que le démon n'ait été ici le ministre d'un châtiment divin.

On pourrait citer une foule de faits analogues, même dans l'antiquité. Celui-ci est rapporté pour montrer que l'obsession est permise par Dieu indifféremment sur tous quand sa sagesse le juge à propos.

ne découvre toujours rien. Cependant l'abbé Vianney était si peu visionnaire et si peu disposé à soupçonner le diable, qu'il accepta l'offre faite par des jeunes gens de faire le guet; les uns se placent au clocher, d'autres restent au presbytère; tous sont armés, mais un nommé Verchère, charron, installé dans une chambre, entendit à minuit un bruit si effroyable, qu'il lui sembla que tous les meubles volaient en éclats; fort épouvanté, il appelle, on accourt, on cherche partout, et on ne trouve encore rien. L'abbé Vianney, une autre fois, ayant entendu les mêmes bruits, certaine nuit où la terre était couverte de neige, sans qu'il pût découvrir des pas, fut bien forcé de reconnaître une cause surhumaine; il congédia donc ses gardiens, et il fallut peu à peu qu'il s'habituât à ce vacarme.

Les coups à l'extérieur lui annonçaient l'ennemi, il les entendait ensuite dans sa chambre, où les rideaux de son lit étaient secoués de manière à les arracher. Parfois on heurtait comme quelqu'un qui veut entrer, puis, un instant après, les chaises étaient remuées, les meubles déplacés, et une voix moqueuse criait: « *Vianney, Vianney, mangeur de truffes, nous t'aurons bien, nous t'aurons bien.* » D'autres fois on le hélait du milieu de la cour; on imitait le bruit de la cavalerie, d'une armée en marche, on enfonçait à grands coups des clous dans le plancher; on fendait du bois, on sciait, on rabotait, on battait la générale. D'autres fois, l'abbé Vianney entendait dans une salle du rez-de-chaussée bondir un cheval, s'élever au plafond et retomber des quatre fers sur le carreau, ou bien quelqu'un marcher, comme un cavalier chaussé de grosses bottes; tantôt des moutons semblaient paître sur sa tête, ou bien il entendait dans sa cour une multitude de voix parlant une langue inconnue.

Ces faits furent connus, on ne pouvait accuser le saint homme de mentir, mais l'incrédulité les nia. On ne pouvait cependant supposer que ces bruits, qui se sont journellement reproduits durant trente ans, fussent des hallucinations d'un visionnaire ; l'abbé Vianney n'était ni visionnaire ni crédule.

Le 15 septembre 1825, il fut jeté hors de son lit ; le 18 octobre suivant, le démon voulait le tuer. Le 4 décembre, l'abbé Vianney disait : « Le *grappin* (nom qu'il donnait au diable) m'a fait sa visite, cette nuit, il soufflait si fort que j'ai cru qu'il voulait me *renifler*. Il semblait vomir du gravier dans ma chambre.—Écoutez ce qui m'est arrivé ce matin, disait-il une autre fois : J'avais quelque chose sur ma table (c'était sa discipline) ; elle s'est mise à marcher comme un serpent, cela m'a un peu effrayé ; j'ai touché la corde, elle était roide comme du bois ; l'ayant replacée sur ma table, elle a recommencé à marcher jusqu'à trois fois. »

Le malin esprit variait ses tours ; caché sous le lit de M. Vianney, il poussait des cris aigus, des soupirs, des gémissements, imitait le râle d'un moribond, etc. — Il imitait aussi le roulement des voitures sur le plancher ; il soulevait son lit : « Mais ayant fait le signe de la croix, disait l'abbé Vianney, il m'a laissé. »

Certaine nuit il eut peur, — peur pour son âme, — le démon prit la forme d'un coussin très-moelleux, où la tête du saint curé s'enfonçait voluptueusement et d'où sortit un gémissement plaintif.

Appelé à Montmerle lors d'une mission, je crois, le démon traînant son lit par la chambre, il ne put dormir ; étant allé de bonne heure au confessionnal, il y fut soulevé et ballotté ; il rappelait un jour ce fait à M. l'abbé Toccanier, qui avait été vicaire à Montmerle

à cette même époque. — En se rendant à Saint-Trivier pour le grand jubilé, comme l'abbé Vianney en marchant récitait son chapelet, des lueurs sinistres lui apparurent, les buissons semblaient flamboyants. — Satan prévoyait les fruits que l'abbé Vianney obtiendrait dans cette mission.

Il avait une peinture médiocre qu'il aimait beaucoup, c'était une Annonciation ; tous les jours le diable la couvrait d'ordures ; on avait beau la laver, elle était salie le lendemain plus que la veille ; il fallut l'enlever ; à la fin, elle n'était plus reconnaissable. — Il devenait difficile d'attribuer ceci à une hallucination.

Comme il racontait ses aventures avec le *grappin*, des missionnaires lui disaient un jour : Le démon nous laisse bien tranquilles, nous ne voyons ni n'entendons rien, apparemment nous n'en valons pas la peine. — « Oh! répondit l'humble curé, c'est que vous êtes bien sages. » — Et tout ce tintamarre ne vous fait pas peur? — « Oh! non, je sais que c'est le *grappin;* le bon Dieu est meilleur que le diable n'est méchant, etc. »

Malgré ces témoignages, dit M. l'abbé Monnin, les démentis persévéraient, ils partaient surtout des rangs du clergé ; ses confrères se montraient peu disposés à admettre ces manifestations diaboliques et leur cherchaient des causes naturelles, les jeûnes, les veilles immodérées : « Si le curé d'Ars vivait comme les autres, s'il prenait suffisamment de nourriture et de sommeil, son imagination se calmerait, il ne verrait plus de spectres. »

« Tout le dix-huitième siècle déjà raisonnait ainsi, dit M. l'abbé Monnin, tant le sens des choses surnaturelles s'est affaibli parmi nous ; on préfère nier ces faits, les attribuer à l'illusion, à la supercherie, que de les examiner sérieusement ; le merveilleux effraye..., nous

n'osons l'approcher; — au plus fort de ces préventions, voici ce qui arriva. »

Il fut démontré à ces ecclésiastiques, comme on va le voir, qu'ils partageaient une erreur trop commune de nos jours, et qui logiquement pourrait conduire loin.

A peine M. l'abbé Granger fut-il installé à Saint-Trivier-sur-Moignans qu'il vit le curé d'Ars, qu'il appréciait beaucoup, et l'engagea à se joindre aux missionnaires, comme on l'a dit, pour le grand jubilé. — M. Vianney fit comme on voulut. Ses vexations diaboliques faisant grand bruit, ses confrères s'en moquèrent, et lui dirent sur le ton du badinage : « Allons, cher curé, faites comme les autres, nourrissez-vous mieux, c'est le moyen d'en finir avec les diables. » Un soir la discussion s'animant, la raillerie fut plus amère; on décida qu'il n'y avait que délire, hallucination, et on le traita de maniaque. Il fut insensible à tout et se tut. — Les rieurs se souhaitent la bonne nuit et gagnent avec une insouciance *toute philosophique* leur appartement. Mais à minuit un affreux vacarme les réveille en sursaut, les portes battent, les vitres frissonnent, les murs chancellent, des craquements font craindre qu'ils ne s'écroulent. On se souvient que le curé a dit : *Vous ne serez pas étonnés si vous entendez du bruit cette nuit.* « Levez-vous, lui dit-on en se précipitant dans sa chambre, la cure va tomber. » — Oh ! je sais bien ce que c'est, répondit-il en souriant, il n'y a rien à craindre, allez vous coucher. — A une heure de là, survenait un homme qui avait fait plusieurs lieues pour se confesser.

Un des missionnaires, l'abbé Chevalon, ancien soldat de l'empire, fut si frappé de cette aventure, qu'il disait en la racontant : « J'ai promis au bon Dieu de

ne plus plaisanter sur ces histoires d'apparitions et de bruits nocturnes... Quant à M. le curé d'Ars, je le tiens pour un saint. »

Ces témoignages *de auditu* de la part d'hommes qui n'étaient ni visionnaires, ni disposés à la crédulité, ni hallucinés, ne sont pas les seuls. — Un jeune prêtre, l'abbé Bibost, était allé faire une retraite auprès du curé d'Ars; M. l'abbé Renard, l'ayant rencontré un jour dans sa paroisse natale, lui demanda s'il couchait à la cure. Sur son affirmation, il lui dit : « Vous allez me donner des nouvelles du diable; est-il vrai qu'il y fait du bruit? » — Je l'entends toutes les nuits; il a une voix aigre et sauvage, il agite les rideaux de M. le curé avec violence et l'appelle : Vianney, Vianney, que fais-tu là? Va-t'en, va-t'en. — « Ces bruits ont dû vous effrayer? » — Je ne suis pas peureux; la présence de M. Vianney me rassure, et je me recommande à mon ange gardien; mais je plains le pauvre curé, et ne voudrais pas demeurer toujours avec lui. »

En 1842, un ancien militaire, alors gendarme, s'était levé à minuit et mêlé à de pieux fidèles, il attendait à la porte de l'église; ayant de grandes raisons d'être triste et inquiet, il s'isola du groupe et hésitait sur le seuil du confessionnal, quand il fut arraché à sa rêverie par une voix forte et stridente qui disait : « *Vianney, Vianney, viens donc, viens donc!* » — Le gendarme, frappé de ce qu'il entendait, alla au confessionnal se jeter aux pieds du saint curé.

« D'après le témoignage de plusieurs personnes de *la Providence* que nous avons interrogées, dit M. Monnin, on entendait la nuit des bruits de pas dans les escaliers, dans les dortoirs, etc., et cependant on ne découvrait rien. »

En 1857, un missionnaire étant malade à Ars, en-

tendit des coups violents frappés contre le mur de son alcôve, où nul ne pouvait se trouver; la religieuse qui le soignait les entendit comme lui. — Deux grands pécheurs, avant de se confesser, ont entendu aussi la nuit des bruits affreux contre le mur de l'appartement. Ces bruits étaient principalement entendus quand il s'agissait de la conversion de quelques grands pécheurs.

Outre ces preuves par l'audition de bruits, on en avait, comme celles du tableau de l'Annonciation, de trop objectives. — Ainsi l'abbé Vianney racontait souvent le chagrin que le diable lui avait causé en détachant un jour un précieux bénitier attaché à la tête de son lit, qu'il broya comme avec un pilon. — Une autre fois le démon lui brûla son lit et quelques peintures qu'il aimait. L'incendie ne s'arrêta qu'à la châsse de sainte Philomène; Satan avait tracé de haut en bas une ligne d'une précision géométrique et détruisit tout ce qui était en deçà de la sainte relique. Cet incendie, allumé sans cause apparente et qui s'éteignit de même, devait se communiquer au plancher; il n'en fut rien. Le saint curé ne parut pas s'en apercevoir... « Le bon Dieu m'a exaucé! s'écria-t-il avec un air d'indifférence, je pense que je suis, cette fois, le plus pauvre de la paroisse; ils ont tous un lit, grâce à Dieu, je n'en ai plus. »

« Oh! ajouta-t-il, il y a moins de mal que si c'était le plus petit péché véniel. — Je lui dis, continue l'auteur, que tout le monde s'accordait à regarder cet événement comme une mauvise plaisanterie du diable, et je lui demandai ce qu'il en pensait: — Oh! mon ami, c'est bien visible, ne pouvant brûler l'homme, il a voulu brûler son lit; il est en colère, c'est bon signe.» — C'était l'annonce de conversions et d'argent pour son œuvre des missions.

«Nous n'en finirions pas, dit M. Monnin, si nous voulions rapporter la série entière de ses persécutions.»

Nous omettons beaucoup d'autres traits avérés: ainsi un certain jour, les diables, sous la forme de chauves-souris, remplirent sa chambre; les murailles en étaient toutes noires.

Les attaques, à la fin de sa vie, furent moins vives; six mois avánt sa mort, elles cessèrent. Satan ne vint plus la nuit, mais le jour il faisait le charivari à sa porte pendant le repos qu'il prenait après son repas, hurlant comme un loup, aboyant comme un chien, grognant comme un ours, ou bien l'appelant : *Vianney, Vianney, viens donc! de nombreux pénitents t'attendent*.

M. l'abbé Monnin dit « qu'il est venu à Ars des possédés qui ont été soulagés. Pour deux entre autres, si le saint curé n'exorcisait pas, il traitait l'un comme si le corps eût été possédé, l'autre comme si le corps et l'âme eussent été possédés. Mes confrères et moi, poursuit l'auteur, les avons vus se calmer instantanément sous sa bénédiction, et avons assisté à des scènes d'un caractère fort étrange : nous pourrions redire des choses prodigieuses. »

Je regrette dans cette esquisse de ne pouvoir rapporter ici un colloque cité par M. l'abbé Monnin, qui eut lieu le 23 janvier 1840 entre l'abbé Vianney et une possédée en présence de huit témoins.

On demandait à une autre possédée : Qui est-ce qui fait tourner les tables? La voix qui parlait par sa bouche répondit : — « C'est moi ; le magnétisme, le somnambulisme, tout cela est mon affaire. »

« Les faits qui viennent de se passer sous nos yeux, dans leur effroyable réalité n'étonnent, dit l'auteur, que ceux qui sont demeurés systématiquement étran-

gers à l'histoire de la sainteté dans le monde, les bréviaires en sont pleins; parmi les monuments hagiographiques, il en est peu qui n'en offrent des traces. La tradition de ces faits n'a jamais cessé...; plus nombreux et plus éclatants dans les temps de foi, ils deviennent plus rares ou plus obscurs dans les jours de défaillance... Vouloir rejeter ce qu'il y a d'objectif dans ces phénomènes, s'obstiner à n'y voir qu'une création fantastique et une imagination frappée, sous le prétexte que cela ne peut pas être autre chose, c'est évidemment sacrifier le monde extérieur et ses lois. Si des perceptions aussi claires et aussi fréquentes ne sont que des rêves, rien n'empêche de regarder la vie tout entière comme un songe. On aura beau faire et beau dire, il y aura toujours des choses qui ne peuvent être expliquées que par l'intervention d'une puissance au-dessus et en dehors de la nature. »

M. l'abbé Monnin a consacré près de cinquante pages à ce chapitre. On doit l'en remercier, c'est le meilleur moyen de montrer que les faits semblables qu'on lit dans les vies des saints d'une époque reculée ne sont pas mensongers et de rétablir une vérité trop méconnue dans ce siècle. (V. l'abbé Monnin, *Vie de M. Jean-Baptiste-Marie Vianney, curé d'Ars*, 1863, t. I[er], l. III, chap. 2.)

Observations sur les vomissements de corps étrangers signalés autrefois dans les possessions, et très-rares de nos jours.

Ces incroyables vomissements observés fréquemment dans les siècles précédents par les médecins ne se présentent plus aujourd'hui, ou du moins que fort rarement. Qu'en faut-il conclure?

Les esprits forts les attribuaient aux goûts dépravés, à l'imprudence, à la folie, etc. — Ces causes ont-elles

cessé? Il y a encore des goûts dépravés, des imprudents et même un plus grand nombre de fous qu'autrefois. N'est-ce pas une raison de plus pour penser que les vomissements extraordinaires des seizième et dix-septième siècles n'étaient point naturels? On a vu dans des possessions récentes des vomissements de pommes comme signes de délivrance, mais on ne voit presque plus personne vomir une quantité d'aiguilles, des fragments de verre, des clous, des épines, de la poterie et des pièces d'étoffe. Tout cela ne se voit plus et cependant a existé, d'après le témoignage même des médecins. — Ce qui continue, c'est le danger, dont les journaux citent de fréquents exemples, d'avaler les corps les plus ténus, une aiguille, une seule épingle, même; le danger serait bien autre si on avalait du verre, des os et des clous, comme on a prétendu qu'on le faisait autrefois. — L'*Assemblée nationale* du 29 janvier 1852 rapporte « qu'une jeune fille de Pange, ayant avalé une épingle par distraction, fut en proie à des douleurs si intolérables, qu'il fallut la conduire à Metz pour la confier aux plus habiles médecins; le même journal assure que l'extraction n'a pu être faite, tant cette opération offre de difficultés. »

Redisons-le donc, si ces accidents n'ont pas toujours cette gravité, il n'en est pas moins vrai que l'on ne saurait expliquer physiquement comment il arrivait autrefois qu'une personne, à toute heure, vomissait une multitude d'aiguilles, d'épingles et de corps étrangers d'une grande dimension sans en être incommodée. Ces faits restent donc inexplicables, et on est bien forcé de le dire, les pauvres esprits forts, qui attribuent ces vomissements monstrueux à la dépravation du goût, à l'imprudence, etc., n'ont rien dit qui vaille.

CHAPITRE VII

Guérisons superstitieuses, les toucheurs, les uromantes, etc.

Il existe encore dans les campagnes et même dans les villes des gens qui pratiquent la médecine d'incantation; nul ne les croit magiciens; eux-mêmes, peut-être, ne s'en doutent pas. Mais tous obtiennent des cures merveilleuses qui n'ont aucun rapport avec les moyens employés.

Un *toucheur* ou *rebouteur*, avec certains gestes, paroles bizarres, signes de croix et oraisons, guérit les entorses, les maux d'yeux, les dartres vives, la fièvre, etc., tandis que les médecins, tout en recourant à de longues médications, ont souvent échoué. On se présente auprès du rebouteur pour une entorse, laquelle exige, comme on sait, souvent de longs mois pour la cure. Ce dernier demande si elle est récente, cas auquel il la guérit de suite; si elle date de quelques jours, il faudra le même nombre de jours pour la guérison.—Le docteur Ricard a connu un toucheur, qui, quoique presque indigent, n'acceptait aucune rétribution pour les cures qu'il obtenait en marmottant quelques paroles et en faisant quelques signes de croix. « Allez, disait-il aux malades, que rien ne vous gêne; dans trois jours vous serez complétement guéris. » Et dans trois jours glandes, tumeurs, fièvres,

tout avait disparu. Le même docteur Ricard parle d'un nommé Laffargue, chef de bataillon en retraite, à Pau, vieux magnétiseur qui opérait comme les toucheurs; il ne se servait jamais de somnambules, il n'employait que le magnétisme et l'eau magnétisée. A peine un malade mettait le pied sur le seuil de sa porte, qu'il lui disait de quelle maladie il était atteint et fixait l'époque de la guérison. Après lui avoir touché seulement la main, il lui disait s'il avait bien ou mal dormi, s'il avait fait une bonne digestion ou non, ce qu'il avait pris, connaissait ses crises passées ou à venir, etc.

Les *uromantes*, ou devins par les urines, devinent, à l'inspection de l'urine, la cause de la maladie, connaissent l'âge, le sexe du malade; ils savent même, quand la malade est une fille, si elle a fait des enfants, leur nombre, etc.; ils condamnent le malade ou disent s'il y a lieu d'espérer. On assure que très-souvent leurs remèdes ont guéri des personnes abandonnées des médecins. L'uromante est ordinairement, comme le toucheur, un homme très-ignare. L'un et l'autre tiennent leur prétendue science d'un secret transmis par un vieux guérisseur [1]. Comme toujours, nos esprits

1. Tandis que je corrige cette page, un de mes amis me raconte que deux femmes et un petit garçon sont allés consulter, le 1er février courant, l'*uromante* de E... (arrondissement de Beaune, Côte-d'Or).

« Bonjour, mes enfants, leur dit-il, voilà déjà trois de mes enfants de D... qui sont venus : j'en ai vu six en route ce matin, ils ne tarderont pas à venir. » — Il n'était arrivé que trois visiteurs, mais ils apportaient avec eux trois fioles d'urine de trois malades de D...

L'*uromante* raconte à la femme malade l'époque et tout le détail de sa maladie.

« Mon enfant, demande-t-il au petit garçon, entendez-vous bien de l'oreille droite? » — Non, monsieur, pas du tout.

Vous êtes donc sorcier! s'écrie la femme. — « Oh! non, mon enfant,

forts nient; mais les faits sont là. — « Les guérisseurs ont trouvé, disent-ils, le moyen de faire parler le malade ou celui qui l'a envoyé. » — On répondra que d'ordinaire cela ne se passe pas ainsi.

Il y a des paysans défiants, discrets, et c'est le grand nombre. Ils prennent souvent des précautions dignes des esprits les plus sceptiques; on devine d'ailleurs qu'il ne se trouve pas toujours à la porte de l'uromante un compère pour lui répéter ce qu'aurait dit l'indiscret villageois. Il est bien inutile de montrer quelle serait, pour l'ordinaire, l'impossibilité de cette supercherie; enfin ce que révèle l'uromante est souvent inconnu de celui même qui le consulte.

Les cures des toucheurs sont naturellement inexplicables. Une dartre vive, fort rebelle, comme on le sait, est guérie au bout de peu de jours en faisant sur elle le simulacre de cercles concentriques, qui vont en se rétrécissant lors de chaque visite. Ni l'imposture, ni l'imagination ne sauraient expliquer les guérisons faites par ces hommes ignorants et ordinairement immoraux et impies.

Pour terminer ce chapitre qui pourrait être aussi long que curieux, on va citer l'ermite de La Rochepot. Celui-ci, quoique condamné en 1858 pour exercice illégal de la médecine, n'en continua pas moins ses médications. Non-seulement il faisait marcher les boiteux, guérissait les épileptiques, etc., mais il devinait à la seule inspection du malade le nombre de fluxions

il n'y a point de sorciers, il n'y en aura jamais. C'est la divine Providence du bon Dieu qui m'a accordé ça. »

On passe la médicamentation au moyen d'herbes dans du vin blanc pour les femmes, rouge pour les hommes; tout l'intérêt est ici dans les phénomènes de divination et de seconde vue, et dans la négation affectée de la sorcellerie.

de poitrine qu'il avait eues, celui des enfants qu'il avait procréés; il connaissait son caractère, ses inclinations et jusqu'à ses pensées.

A Beaune, Nolay, Chagny, Seurre, Châlon, etc., il n'était question que des cures merveilleuses faites par l'ermite, en dépit de la Faculté. Les malades par plusieurs centaines assiégeaient sa demeure. Il prétendait faussement puiser toute sa science dans Dioscoride.

On sait déjà tout ce que les prétendus esprits forts pouvaient objecter contre ces cures prodigieuses; mais les faits, comme autrefois, les réfutaient par leur logique. Elle ne perd sa puissance que sur ceux qui lui préfèrent leurs préventions; tous les raisonnements pour nier ou expliquer étaient comme toujours des sophismes [1].

Voilà des faits de sorcellerie compulsés dans les brochures et les journaux; il y en aurait une foule d'autres à citer, s'il ne fallait se restreindre. Que serait-ce donc s'il était permis d'en rapporter de non moins certains dont ni les journaux, ni les livres n'ont jamais parlé? — Guérisons, transports [2], maléfices, possessions, divinations, etc.

1. On peut voir *l'Union bourguignonne* du 15 mai 1858; mais j'ai obtenu sur ces faits des documents, dont le journal n'a point parlé, qui m'ont été donnés par ceux même qui ont visité ce singulier guérisseur.

2. M. A... sortait un soir du village de B... (Côte-d'Or), quand il rencontra sur sa porte X... qui, le saluant, lui dit : « Eh ! Monsieur A..., *vous partez bien tard, vous pourriez bien avoir peur.* » M. A... n'en tenant compte, le sieur X... répéta : « Cependant, vous pourriez bien avoir peur. » A quelques pas du village le sieur A... fut accosté par deux hommes qui, le prenant sous les deux bras, *lui firent franchir* en quelques minutes, sans toucher terre, les trois kilomètres environ qui le séparaient du village de G... où il demeurait.—En franchissant la colline ses pieds effleuraient la cime des haies vives sans les toucher, et sans que ses deux compagnons ralentissent leur course

aérienne. Arrivés près du cimetière traversé par un sentier qui conduit à G..., ces derniers disparurent, puis se retrouvèrent à sa sortie du cimetière, distant de quelques centaines de pas du village, et le transportèrent jusqu'aux premières maisons, où on le laissa. M. A..., arrivé chez lui plus mort que vif, ayant jeté les yeux sur la fenêtre, vit encore ces deux hommes. — Il fut si épouvanté qu'il tomba sans sentiment. — Dirai-je que cet homme avait tout son sang-froid, qu'il était âgé d'environ trente ans? J'ajouterai que c'était mon proche parent, et que le fait est pour moi indubitable.

Dans le même canton, à peu près dans les mêmes années, c'est-à-dire fin du dix-huitième ou commencement du dix-neuvième siècle un cultivateur aisé de la commune de C... avait refusé de vendre quelques muids de blé à une femme qui se montra courroucée de son refus. Peu de jours après, comme d'habitude, il conduisait à Dijon une voiture chargée de blé, et son valet une autre. Il fallait partir la veille pendant la nuit pour se trouver au marché du lendemain. Arrivé la nuit dans un bois qui était à une lieue environ de C..., un épouvantable craquement se fit entendre; tous les arbres du bois *paraissent* renversés et obstruent le chemin devant et derrière, de sorte que maître, valet et chevaux furent forcés d'y passer la nuit, sans autre mal. Le lendemain, à l'aurore, les arbres se redressent, le chemin est libre, et on fut fort surpris à C... de voir revenir les deux voitures chargées qui n'avaient pu arriver à Dijon pour l'heure du marché.

A la même époque, deux personnes, le mari et la femme, du village de T..., canton de Saulieu, furent comme possédées. On consulta le devin... — J'omets tout ce qui fut dit et fait, mais l'un de ceux qui avaient été chargés de le consulter n'osait sortir de sa demeure le soir et le matin sans être assailli par un énorme coq-dinde, quoiqu'il n'y en eût pas dans ce village.

Dans le même village des bestiaux étant ensorcelés, un guérisseur fit ses conjurations et fit bouillir un cœur piqué de clous. Lorsqu'on sortit de l'écurie, on trouva la sorcière collée entre les solives de la maison, comme une mouche, ses flancs battant avec force et éprouvant d'horribles souffrances. — J'en omets une foule d'autres et des plus étranges, qui, bien que non publiés, n'en sont pas moins acceptables pour ceux qui connaissent les personnes qui les affirment.

CHAPITRE VIII

Sorcellerie au dix-neuvième siècle en Allemagne, en Angleterre, en Suède, Italie, etc. — Possession en Allemagne, seconde vue. — *La voyante de Prevorst*. — Seconde vue en Pologne. — Infestation de maisons par les esprits, vexations en Allemagne. — Même sujet en Pologne. — Même sujet en Angleterre.

Sorcellerie au dix-neuvième siècle en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Italie, etc.

Les Allemands croient encore en plein dix-neuvième siècle à tous les genres de sortilége comme au quinzième. Les sorcières de la Saxe et de la Westphalie se rendent toujours au sabbat sur un manche à balai[1]. La Prusse croit encore à la magie. A Ceinova, près de

1. D'après les journaux de 1862 la superstition continuerait dans l'empire d'Autriche et on y croirait à la sorcellerie. — La *Gazette autrichienne* raconte « que dans la commune de Bajos, un cultivateur a dénoncé sa bru comme sorcière et empêchant depuis plusieurs mois la pluie de tomber. Depuis de longs mois, soit qu'elle parle, mange ou boive, dès qu'un nuage paraît, elle va dans la cour, fait un geste de la main et *boit* le nuage... — La dénonciation fut trouvée assez motivée pour qu'il fût ordonné que des sages-femmes visiteraient cette femme : on trouva sur celle-ci un signe de sorcière aux couleurs de l'arc-en-ciel. On lui dit de le laisser cautériser de plein gré, sinon qu'on la brûlerait sur un bûcher d'épines. Cautérisée le dimanche, dès le mardi suivant la pluie tomba et la sécheresse cessa, mais la grêle endommagea les blés. » — On espère que l'autorité aura protégé la sorcière; c'est à croire, mais l'autorité elle-même a cru le fait, puisqu'elle l'a fait visiter pour chercher les signes sataniques. Donc en Autriche, même parmi les magistrats, il se trouve encore des individus croyant à la magie.

L'Espagne aussi, assure-t-on, a eu récemment un fait de sortilége.

Dantzick, un guérisseur, nommé Kaminski, fut consulté sur la maladie d'un habitant de ce village; une vieille est désignée comme auteur du maléfice, elle nie et dit qu'elle ne peut le guérir. Mais on la jette à l'eau où elle surnage : on la frappe, elle proteste de son innocence; enfin on la traîne à la mer au milieu des cris de la foule : là, surnageant encore, elle fut assommée. (V. *Gazette de Francfort*, 12 août 1836.)

En Angleterre et en Irlande, les idées sur la sorcellerie sont encore à peu près les mêmes que dans le quinzième siècle. En Écosse, la croyance y est encore générale en ce moment. « C'est un fait, dit M. le comte de Résie, dont nous avons acquis souvent la preuve durant le long séjour que nous y avons fait. Il assure que les sorcières n'ont rien perdu de leur ancienne renommée, seulement on ne les brûle plus, grâce à l'autorité. » (V. *Hist. des sc. occult.*, t. II, p. 437.)

La *Gazette de Vienne* rapporte « que le prévôt du chapitre de Leksand, en Suède, le docteur Hvaser, a fait une enquête sur une superstition qui a beaucoup d'analogie avec celle des sorcières qui croyaient assister autrefois au sabbat, dans un lieu appelé en Suède *Blockula*. C'est actuellement à Josephsdal, près de Stockholm, que se rendent une foule d'enfants métamorphosés en pies, pour le transport. On mange au sabbat, disent-ils, une bouillie nommée *välling*, le diable qui y assiste s'appelle *Norrsgubbe* (le Vieux du Nord), il y danse avec des bottes fourrées. Les parents de ces enfants sont désolés. Cè ne sont pas seulement les communes de Gagnef et de Mokjards qui sont atteintes de ces hallucinations, mais plusieurs contrées de la Suède. Un petit garçon, nommé *Grabo Pehr*, affirmait avoir vu plusieurs fois à Josephsdal une petite fille, et, pour preuve, il disait qu'en mangeant elle

s'était éclaboussé la figure, d'où il était résulté une blessure près de l'œil. En effet l'enfant y avait une plaie dont on ignorait la cause. Cette épidémie s'est un peu calmée, mais la population n'en est pas moins dans un grand émoi. » (V. *Univers*, 7 octobre, 1858.)

Toute l'Italie croit encore à l'influence du mauvais œil. — Fascinations causant des maléfices, opérations de prestiges, guérisons superstitieuses, métamorphoses, miroir magique qui découvre non-seulement les voleurs, mais permet de les blesser à distance; sorciers faisant la grêle, orgies nocturnes, divination de toute sorte, envoûtement, etc., — telle est encore au dix-neuvième siècle la croyance de l'Europe entière, basée sur des faits nombreux [1]. Si nous avons abordé peu de détails, le lecteur nous en saura gré, il nous permettra d'être moins succinct dans l'exposé suivant.

Possession en Allemagne, seconde vue.

Les signes de la possession qu'on va citer consistent surtout ici dans le vomissement de corps étrangers.

1. Voici un fait, en Belgique, qui prouve que l'idée de sortilége est profondément enracinée dans l'esprit des gens de la campagne. — Berlinde Bruyland était affectée de vives douleurs à la cuisse, que son père Pierre attribuait à un sort. Une foule de villageois avaient la même opinion, que fortifiaient les maladies qu'essuyèrent leurs bestiaux. Un ex-moine prétendit que ses exorcismes et des remèdes guériraient la fille de Pierre Bruyland. Sans doute le moine n'obtint point de succès, car Bruyland se rendit, le 14 novembre 1815, chez la femme de Jean d'Haene, son voisin, qu'il soupçonnait vivement d'avoir ensorcelé sa fille, et prit un prétexte pour la faire venir chez lui afin d'ôter le sort. Cette femme répondit qu'elle n'était point sorcière ; on persista, et bref on lui fit subir différentes tortures dont elle mourut huit jours après. Les accusés (ils n'étaient plus que deux, Berlinde Bruyland était morte) comparurent, le 13 mai 1816, devant la cour d'assises de Gand, et P. Bruyland fut condamné à la peine capitale et sa femme à une longue réclusion. (V. Cannaert, *Procès des sorcières en Belgique*, 1847, p. 127 et suiv.)

A Caldern, le 25 juillet 1832, une gaieté qui n'était pas *naturelle* se manifesta chez Marie de Mœrl, et dura sans interruption jusqu'au milieu de septembre, excepté les jours de communion. — Elle faisait mille folies, donnait d'autres noms aux gens qu'elle connaissait le mieux, etc. Ramenée à son état normal, tout était oublié. Cet état eût été pris pour une maladie mentale, si bientôt on ne l'eût vue vomir avec de longs efforts des épingles et autres objets; durant deux mois surtout, il sortit de son corps et de sa bouche des aiguilles, des épingles, des fils de fer en spirale, des morceaux de verre et des clous de toute sorte. Son confesseur, n'en pouvant croire ses yeux, en instruisit M. Eberl, ancien curé de Caldern, qui, soupçonnant quelque illusion, voulut examiner par lui-même; il trouva la malade agitée par des crampes affreuses, la tête renversée sur les oreillers et la bouche très-ouverte, de sorte qu'il pouvait voir jusqu'au gosier. Ayant considéré comment ces corps étrangers étaient placés souvent de travers, comment ils empêchaient l'éjection d'autres corps, comment enfin ils arrivaient peu à peu dans la bouche, d'où ils étaient chassés comme par un coup de vent, il fut d'abord effrayé par ce phénomène; s'y étant accoutumé, quand il apercevait dans le gosier des clous, des aiguilles ou des éclats de bois, il y portait ses doigts, et les retirait de la sorte; il les montre encore aujourd'hui. —L'illusion pour lui fut dès lors reconnue impossible. — La malade les rendait aussi par d'autres parties du corps : ainsi, au mois de septembre, il lui sortit de la jambe un clou long de trois pouces; une autre fois, c'était par les omoplates et par la tête, etc. Les épingles sortant par la pointe, on se blessait en faisant effort pour les tirer; quant à la malade, il n'en résultait pour elle ni blessures ni douleur.

— *Une autre singularité*, c'est *que*, malgré toutes les précautions, ces aiguilles, ces tuyaux de plume, ces clous, ces fragments de verre, à peine le lit en était-il nettoyé, y reparaissaient et s'assemblaient autour *d'elle, comme si elle* eût exercé *sur* ces objets une attraction à distance. — Au milieu de ses surexcitations, la langue tirée hors de la bouche et le visage contourné, Marie de Mœrl voulait s'enfuir et se tuer, disant *qu'elle* était damnée; un jour, tandis que l'on faisait son lit, ayant poussé une exclamation, on lui en demanda la cause : « — Je vois, dit-elle, un objet hideux qui veut venir dans mon lit... » On entendit en effet que quelque chose sortait d'une pièce voisine et s'approchait d'elle, en frappant contre terre. — Son confesseur l'invite à saisir ce qu'elle voyait. — « Il s'en va, ajouta-t-elle, il entre dans la chambre à côté. » — Quelqu'un y étant entré osa y porter la main; c'était une bûche de bois enveloppée de cheveux, qui marchait ainsi toute seule en frappant alternativement le sol par les deux bouts. — La malade disait voir des hommes hideux qui la forçaient d'avaler ces objets, qu'elle ne rendait qu'après avoir ressenti de vives douleurs. Son confesseur entendit un jour parfaitement, à ce qu'il assure, le son de trois aiguilles qu'on jetait dans la bouche de la malade, ouverte par les convulsions.

Pendant assez longtemps on tint la chose secrète, mais il se trouva des indiscrets; les voisins de la possédée ne manquèrent pas d'attribuer cet état à une opération magique. Tout ce qu'on sait, c'est que, quelque temps après, son confesseur lui ayant dit de demander à Dieu sa délivrance, en revenant de communier elle fut en effet délivrée, mais elle se plaignit longtemps encore de la présence de ces hommes noirs,

qui lui jetaient diverses choses dans la bouche pour la faire mourir. (V. Görres, t. V, p. 280 et suiv.)

La voyante de Prevorst.

Quel nom donner ici aux phénomènes qui vont être esquissés? Est-ce une obsession, une possession, une infestation d'esprits?

C'est un état particulier qui doit avoir un nom nouveau ; il semble que l'agent qui le produit ait voulu favoriser la nouvelle découverte du magnétisme, à laquelle on l'a attribué.

Frédérica Hauffe naquit en 1801 dans le village de Prevorst (Wurtemberg) ; dès sa plus tendre enfance armée de la baguette, elle trouvait des sources, indiquait des métaux et avait des visions prophétiques ; elle appartenait à une famille qui croyait aux esprits ; son grand-père assurait qu'il avait fait sa fortune en suivant les avis d'un spectre. — Frédérica avait de fréquentes apparitions ; depuis son mariage, ses tendances extatiques, sa sensibilité nerveuse, s'accrurent, elle tomba dans un affaissement extrême ; elle habitait alors Weinsberg, où le docteur Kerner, qui a relaté son état extraordinaire, lui donna ses soins. Ce dernier n'est pas un visionnaire ; d'après une revue qu'on n'accusera pas d'accueillir facilement le merveilleux, — la *Revue britannique*, — le docteur Kerner est un médecin célèbre, un savant distingué ; aussi dit-elle : « Les sceptiques les plus obstinés, s'inclinant devant cette belle et pure renommée, n'ont jamais douté de sa sincérité ni de sa bonne foi. » (1846, p. 291.) Il a donné ses soins à madame Hauffe pendant sept ans ; elle mourut dans ses bras, après qu'il eut vu se dérouler tous les phénomènes physiologiques et psychologiques du ma-

gnétisme. Après de fréquentes saignées, les désordres nerveux étant devenus extrêmes, elle évoquait dans des verres, dans des bulles de savon, les images des absents; on voyait les objets placés autour d'elle s'élever en l'air comme mus par une force invisible... Le déplacement d'un chandelier annonçait ordinairement l'arrivée d'un ou de plusieurs fantômes avec un bruit étrange. Car on frappait sur les murs, on entendait des vibrations métalliques, des piétinements, etc.; les objets se déplaçaient, les assiettes s'entre-choquaient, les livres s'ouvraient; des tables s'élançaient d'une chambre à l'autre. Le docteur et les témoins ont pensé que ces choses et beaucoup d'autres ne venaient pas de la somnambule, mais de quelque mystérieux agent.

Ces spectres, dont on ne peut rien citer ici, n'étaient pas seulement *subjectifs*, d'après Kerner, mais bien *objectifs* et réels. Le magistrat Pfaffen, fort incrédule, fut obligé de croire à ces apparitions. — Le rédacteur de l'article où sont exposés longuement tous ces phénomènes extraordinaires les range parmi ceux du magnétisme, « qui peuvent, dit-il, se diviser en cinq classes, etc. »

La *Revue des Deux Mondes*, rédigée par les universitaires les plus marquants, dit que le livre du docteur Kerner, « où le merveilleux abonde, en tant que révélation des secrets de la vie interne, en tant que recherches et vues nouvelles sur le monde des esprits en rapport avec le nôtre, est un des plus consciencieusement élaborés; l'auteur, ajoute-t-on, est une des gloires de l'Allemagne. » — La Revue parle, d'après lui, de coups frappés sur les murs ou sur les meubles, de pas sur le carreau, de roulement de boule, de cailloux qu'on lance, etc. Ces bruits étaient accompagnés d'effets visibles et tangibles.

A leur suite, une fois, se détachèrent d'énormes plâtras qui tombèrent aux pieds du docteur; les bruits s'entendaient dans toute la maison et principalement dans son appartement. Les apparitions pour madame Hauffe ne commençaient qu'un instant après. — Kerner vit un jour, à l'endroit ou celle-ci indiquait un fantôme, une forme grise et incertaine. Tous les spectateurs en avaient eux-mêmes le sentiment, mais surtout les personnes de la famille de madame Hauffe; son frère qui avait, à un moindre degré qu'elle, la faculté de converser avec les esprits, disait : « Je viens de voir un esprit qui se rend chez ma sœur; » presque à l'instant, on entendait celle-ci converser avec un être invisible.

« J'ai visité la malade plus de trois mille fois, dit Kerner, j'ai passé des heures, des jours entiers au chevet de son lit, j'ai connu ses parents, ses amis, ses relations. Elle est morte dans mes bras, et des gens qui ne l'ont jamais visitée, qui parlent d'elle comme un aveugle des couleurs, vont crier à l'imposture, au mensonge! » — Affligée de ce don surnaturel, elle n'en parlait que lorsqu'on insistait vivement. (V. *Rev. des Deux Mondes,* 15 mars 1842.)

On ne peut entrer ici dans aucuns détails concernant les apparitions des défunts vus par madame Hauffe et autres, et relatifs à leurs révélations. On parlera ailleurs des phénomènes somnambuliques pour éviter les répétitions.

Le 2 mai 1828, son père décédait à quatorze lieues d'elle : pourtant elle le vit mourir, et on l'entendit s'écrier : *O mon Dieu!* — Un fait non moins étrange, le docteur Fœhr, qui était assis auprès du lit du mourant, entendit aussi cette exclamation. — Frédérica, pour expliquer cette vision, disait « que son âme alors l'a-

vait quittée; car, continuait-elle, l'homme possède un esprit nervique qui enveloppe son âme. » — Il aurait donc une voix, puisque le docteur Fœhr l'entendit. D'après la malade, ses facultés seraient encore plus *étendues*. Car les âmes, d'après elle, peuvent non-seulement « parler et produire des sons, tels que soupirs, coups frappés, bruits divers, etc.; elles peuvent même mouvoir les objets les plus lourds; plus elles souffrent, plus les bruits qu'elles produisent à l'aide de l'esprit nervique peuvent être forts. »

On n'ignore pas que ces doctrines païennes et hérétiques sont rejetées par la théologie chrétienne; mais on les verra encore professées dans le magnétisme et dans le spiritisme; les rationalistes, comme on sait, reviennent aux idées païennes.

Seconde vue en Pologne.

En 1838, le comte W..., père de la comtesse M..., épousait la princesse S... — Pendant la cérémonie, la jeune comtesse M..., nièce du fiancé, fut forcée de sortir pour pleurer, accompagnée de sa mère et de sa gouvernante miss R..., Écossaise, qui avait le don de seconde vue. — « Pauvre Marie! dit cette dernière, elle n'a qu'à pleurer, car avant un an son oncle sera veuf; avant deux ans, il épousera la princesse T..., sa belle-sœur, et Marie épousera elle-même le prince S..., père de celle-ci. »

« On n'attacha nulle importance à la prédiction; et lorsqu'elles me la racontèrent, dit M. Charles Sainte-Foi, elles ne faisaient qu'en rire. Cependant vers la fin de mon séjour au château de R..., duché de Posen en Pologne, automne de 1839, une lettre annonça que la comtesse W... venait de mettre au monde un fils, et,

deux jours plus tard, une seconde lettre annonçait que sa santé causait de l'inquiétude. La comtesse M... partit pour lui donner ses soins. » — M. Sainte-Foi revint à Paris, où, quelques jours après, une autre lettre enfin apprenait la mort de la malade. La comtesse M... vint passer l'hiver de 1840 à Paris, où elle était depuis deux mois quand son frère arriva avec l'intention d'aller à Rome demander des dispenses pour épouser sa belle-sœur. Le mariage se fit au bout de l'année, et, trois ans plus tard environ, la jeune comtesse Marie épousait le prince S...; de sorte que la vision s'accomplit jusqu'au bout.

Inutile d'ajouter que M. Sainte-Foi donne ce fait comme incontestable. — « Presque toutes les personnes qu'il concernait, dit-il, sont encore vivantes. Ayant demandé à miss R... par quel procédé elle avait ces visions..., elle me répondit qu'elle ne pouvait l'expliquer; qu'elle se sentait saisie par une image, ou par un sentiment dont elle ne pouvait rendre compte et qui la forçait de parler. — Elle ne paraissait attacher aucune importance à ce don; elle aurait même voulu en être délivrée. » (V. Görres, t. III, p. 306 et 307.)

De tels faits rappellent involontairement Cassandre et Velléda. Comment en rendre raison? faut-il croire au *fatum?* — Non sans doute. — Mais on peut penser, d'après la doctrine que nous admettons, que l'intelligence qui révèle l'avenir est plus apte qu'on ne croit à faire survenir les événements. Il n'est pas difficile d'annoncer ce que l'on prépare, quand on sait d'avance qu'on acceptera tous les desseins qu'on inspire; mais il doit se présenter souvent des erreurs, la raison en a été donnée ailleurs; la seconde vue est donc une sorte de révélation dont il est facile de deviner l'auteur.

Infestation de maisons par les esprits, vexations en Allemagne.

Dans le fait qui suit les témoins étaient nombreux, les observateurs instruits, tout s'y rencontre pour en établir la certitude. On est forcé d'abréger. — Il s'est passé à Münchhoff, à une lieue de Voitsberg, et à trois lieues de Grätz; il a été observé par H.-J. Aschauer, très-savant physicien et professeur de mathématiques à Grätz.

La maison de son gendre Obergemeiner fut, en octobre 1818, assaillie de pierres jetées plusieurs fois, l'après-midi et le soir, contre les fenêtres d'une chambre du rez-de-chaussée, et des vitres furent brisées. Le bruit cessait quand on allait se coucher; on ne put jamais en découvrir les auteurs. Comme on commença à entendre du bruit aux portes sans voir personne et sans que le chien aboyât, le propriétaire, fatigué et effrayé de ce bruit, vers la fin du mois, sans le dire à ses gens, prit parmi les paysans des environs à peu près trente-six hommes bien armés, les plaça en cercle autour de la maison à une certaine distance, en leur recommandant de ne laisser ni venir ni sortir personne; il rentra chez lui avec Koppbauer et quelques autres, réunit tous ses gens, pour s'assurer que nul ne manquait, et visita toutes les pièces, du toit jusqu'à la cave. — Il était environ quatre heures et demie du soir.

Les paysans, ayant rétréci leur cercle, n'avaient trouvé personne, et nul être vivant aussi n'avait pu pénétrer; cependant on commença à jeter des pierres contre les fenêtres de la cuisine. Koppbauer, placé à l'une d'elles, tâcha de voir leur direction. Tandis que Obergemeiner était dans la cuisine avec d'autres, une

grosse pierre fut lancée contre la fenêtre où il était et plusieurs vitres furent brisées. On crut alors que les pierres étaient jetées de l'intérieur, et c'est en effet dans cette direction qu'elles le furent jusqu'à six heures et demie du soir, où tout cessa. — On visita dans la maison tous les lieux où un homme aurait pu se cacher, et au dehors on continua de monter la garde. — A huit heures du matin, les jets de pierre recommencèrent devant plus de soixante personnes ; on fut convaincu que, partant de dessous les bancs de la cuisine, elles venaient en frapper les fenêtres d'une manière inexplicable. — On vit alors dans toutes les directions lancer contre les autres fenêtres des pierres à chaux pesant depuis un quart de livre jusqu'à quinze livres ; puis bientôt tous les ustensiles, cuillers, pots, plats vides et pleins furent lancés, au milieu des gens, contre les fenêtres et les planchers avec une vitesse incroyable. Plusieurs brisèrent les vitres : les uns, quoique très-gros et lancés avec force, restèrent fixés au milieu des carreaux ; d'autres, ne faisant que toucher le verre, tombaient à l'intérieur. Les spectateurs, quoique atteints par de grosses pierres lancées avec force, ne ressentaient, à leur grande surprise, qu'un coup très-faible. — Tandis qu'on enlevait les ustensiles de la cuisine, ils étaient ôtés des mains de ceux qui les emportaient, ou renversés de dessus la table où on les plaçait. Un crucifix fut seul respecté ; des flambeaux qui brûlaient autour furent eux-mêmes jetés avec force. Au bout de deux heures, toutes les vitres de la cuisine, tous les objets fragiles, ceux même qu'on avait emportés, étaient brisés ; un plat plein de salade porté au premier étage étant rapporté par la servante, fut arraché de ses mains et lancé dans le vestibule. — Le désordre cessa à onze heures. — On omet

quelques singularités qui eurent encore lieu à cette même heure.

M. Aschauer, beau-père d'Obergemeiner, ayant appris de celui-ci au marché de Voitsberg ce qu'on vient de lire, le pria de l'avertir s'il survenait quelque chose de nouveau. — En effet, on l'envoya chercher vers la Toussaint; à l'instant où il arrivait, il trouva sa fille avec le nommé Koppbauer, enlevant les morceaux d'un pot qui venait de tomber pendant qu'il entrait. Puis, tout à coup, une grosse cuiller à pot, pesant environ trois quarts de livre, fut lancée de la planche où elle était avec une incroyable vitesse contre la tête de Koppbauer, qui, au lieu d'éprouver une forte contusion, ne sentit qu'un très-léger attouchement. — M. Aschauer, jusqu'au second jour, ne vit plus rien; étant sorti de la cuisine à cause de la fumée, des pierres alors furent jetées dans les fenêtres. — Ce physicien examina les paratonnerres et tous les objets au moyen d'un électromètre, mais ni lui, ni Obergemeiner, qui avait proposé un prix de mille florins à celui qui trouverait la cause de ces faits, ne surent rien découvrir. — Ce second jour, vers quatre heures après midi, Aschauer, troublé de tout ceci, était au bout de la cuisine ayant vis-à-vis de lui une planche sur laquelle se trouvait une grande soupière en métal, quand il la vit tout à coup se détacher avec une vitesse extrême presque horizontalement, et passer si près de sa tête que l'air souleva ses cheveux, après quoi elle tomba à terre avec grand bruit.

La curiosité faisait accourir de toutes parts des gens stupéfaits de ces phénomènes et de beaucoup d'autres de même nature. —Vers cinq heures, vint un étranger qui prétendit qu'un homme s'était peut-être caché dans la cheminée. Cette explication ridicule ayant im-

patienté M. Aschauer, celui-ci le mena vers la porte où nul ne pouvait viser depuis la cheminée ; il y avait là sur une planche un plat de cuivre. — « Que diriez-vous donc, monsieur, si ce plat, sans y toucher, était jeté de l'autre côté? » — A peine avait-il parlé que le plat, comme s'il l'eût entendu, s'envolait. — L'étranger resta confondu.

On omet d'autres faits, parce qu'ils sont du même genre. — Un seau d'eau qu'on avait laissé par terre tomba perpendiculairement du haut de la voûte de la cuisine, sans qu'on pût deviner comment il y était monté. — Assis autour du foyer, nul ne pouvant toucher le pot, il fut tout à coup renversé, et se vida peu à peu, contre les lois ordinaires d'une telle chute. — Des coques d'œufs, sans qu'on pût deviner d'où elles venaient, furent lancées de tous les coins. — Après le départ de M. Aschauer, les roues d'un moulin, à six minutes du chemin de la maison, s'arrêtèrent de temps en temps; le meunier fut jeté à terre hors de son lit, le lit fut renversé, les lumières s'éteignirent, divers objets furent lancés à terre, etc.

Après six semaines d'interruption, un dimanche pendant qu'on était à l'église, la femme et la mère d'Obergemeiner, étant assises devant le foyer, s'entretenaient de ces choses extraordinaires, quand de suite le plus grand pot passe devant elles et tombe par terre.

A partir de ce moment, dit-on, il n'arriva plus rien, — du moins M. Obergemeiner, qui n'aimait pas à en parler, n'en dit plus rien au rapporteur. Ces événements firent sensa ion auprès des employés du gouvernement; le district d'Ober-Greiffeneck envoya, le 7 novembre 1818, son rapport au cercle de Grätz. — « Quoiqu'on ne soit plus, y est-il dit, dans ces temps

d'ignorance où les phénomènes qu'on ne comprend pas étaient attribués aux démons, etc., il est remarquable qu'à une époque où la civilisation et le progrès des sciences naturelles les a mis en fuite, l'on voie encore de ces choses extraordinaires que les savants n'ont pu expliquer. » — Le rapport s'accorde avec le récit d'Aschauer; on y parle d'une enquête faite par ordre des magistrats par le sieur Gayer, avec son appareil électrique; enfin ce rapport se termine en invitant à faire de nouvelles enquêtes, « car une explication naturelle peut seule combattre l'hypocrisie des uns et la superstition des autres, etc. »

On ne donne pas au lecteur à deviner ce que le gouvernement décida; — *il ne devinerait jamais.* — Sa décision fut « qu'un homme caché dans le tuyau de la cheminée était probablement l'auteur de tout ceci. » — Trois professeurs des sciences naturelles furent cependant chargés de procéder à une enquête; mais ils trouvèrent cette commission au-dessous de leur dignité et refusèrent. — Plus tard un employé de la police se transporta dans la maison; parmi toutes les suppositions qu'il trouva, la « plus amusante, dit Görres, fut que c'étaient des tours de physique que M. Aschauer avait joués aux gens de la maison. » — Suivent les réflexions de Görres. — Ce savant illustre trouve dans le récit de M. Aschauer, contenu dans la lettre qu'il écrivit le 21 janvier 1821 à un de ses amis, et dans les détails qu'il lui a communiqués plus tard à lui-même, tout ce qui constitue un témoignage incontestable. « C'est un homme, dit-il, digne de foi, qui affirme que tout ce qu'il dit est la vérité, qui consent à passer pour un imposteur si sa description a un seul mot exagéré; c'est un savant qui connaît les forces de la nature, qui a fait de longues expériences, qui, bravant la plaisan-

terie, n'a pas craint de se mettre en avant, qui déclare qu'il est convaincu qu'avec aucun appareil physique nul prestidigitateur n'a pu produire ce qu'il a vu, etc. Görres, après avoir ainsi longuement exposé tous les motifs de croire au récit d'Aschauer, dit que cette force n'agissait pas par nécessité, c'était une force libre ; — elle était intelligente, puisqu'elle entendait ce qui se disait et agissait en conséquence ; — elle était capable de motifs moraux et religieux ; il le montre d'après ce qui s'est passé : ainsi elle craignait de blesser les personnes, elle respecta le crucifix. Cet être spirituel enfin était doué d'une grande habileté et disposait d'un grand empire sur les forces physiques, qu'il modifiait à son gré, etc. — C'était donc une force libre, raisonnable ; il y avait donc là en jeu des *esprits immatériels* ou des hommes du moins capables de se rendre invisibles [1] ou d'agir à distance. » (V. Görres, t. III, p. 314-324.)

Même sujet en Pologne.

M. Charles Sainte-Foi rapporte un fait non moins merveilleux qui s'est passé en Pologne, duché de Posen, dans un immense château bâti pour Stanislas Leczinski et habité par le prince et la princesse S... C'est de la bouche de la princesse même qu'il tient ce récit. — Depuis l'arrivée d'un jeune homme de quinze à seize ans au château, on entendit des bruits extraordinaires dans la chambre des jardiniers, qui longtemps gardèrent le silence ; mais ne pouvant dormir, ils allèrent un soir vers le prince S... lui raconter ce

1. Je pense que l'agent n'était ni l'âme d'un défunt, ni un homme se rendant invisible, ni un être respectant le crucifix, ou craignant de blesser, mais empêché ou contraint par une puissance supérieure.

qui se passait. — Alors le prince, la princesse, les femmes de chambre et tous les valets, munis de lanternes, se rendirent au fond des jardins. — Du dehors ils entendirent un vacarme tel, qu'on pouvait croire que tous les meubles dansaient. Dès qu'on ouvrait la porte, ce bruit cessait. — On éteint les lumières, on laisse la porte entr'ouverte; quelques personnes sont chargées d'examiner, et d'autres, munies d'allumettes chimiques, doivent les allumer à temps. Le prince et la princesse S..., étant au nombre des examinateurs, tous virent distinctement lit, bottes, balai, etc., sauter dans la chambre pendant que le garçon était au lit; ils virent aussi sur son lit des morceaux de tuile tombés du toit, qui ne lui avaient fait aucun mal. — L'ayant interrogé, il dit que depuis quelque temps déjà il était ainsi vexé et ne savait à quoi l'attribuer. Les jardiniers ayant appris qu'il passait pour avoir des rapports avec les sorciers et être en commerce avec le diable[1], on le renvoya et le bruit cessa.

Même sujet en Angleterre.

Nous ne citerons qu'un seul de ces faits : il s'est passé en 1847 chez M. Williams à Bayswater, dans Moscou-Road. — La famille Williams, qui habite seule la maison, se compose de quatre personnes et d'une petite Espagnole âgée d'environ dix ans, qu'ils élèvent par charité. Il y a quelques jours, dit le *Douglas-Herald* du 26 mars de la même année, qu'ils furent tous grandement surpris. Divers objets dans la cuisine et au salon furent mis en mouvement; des pots,

1. On a vu, en effet, des sorciers subir l'obsession pour n'avoir pas fait tout le mal que le démon exigeait d'eux.

des théières se détachèrent du dressoir sans cause visible et se brisèrent; une autre théière en métal se mit à sautiller sur la table comme une ensorcelée. Un tableau se détacha du mur sans se briser; les assiettes, les pots s'agitaient, se déplaçaient, roulaient au milieu de la pièce, sautillaient comme inspirés par une flûte magique; un vase égyptien voulut aussi sauter sur la table et se brisa en retombant; une bouillotte s'élança du foyer; des chandeliers, après avoir dansé, s'enfuirent au milieu de la chambre, suivis de boîtes à chapeaux et autres petits meubles. Un miroir enlevé de la table de toilette fut suivi des peignes et des flacons; une pelote à épingles a été éminemment remarquable par ses sauts incessants.

Comment expliquer tout cela? — Les amis de la famille Williams l'ont attribué à l'habileté de l'enfant; est-ce possible? — On devine que l'on ne donne ici qu'un petit échantillon des prétendus tours de la petite espiègle, non moins habile à neuf ans que la servante de Saint-Quentin et que la jeune Cottin.

Il faut avouer, on ne saurait trop le répéter, que la manie d'expliquer naturellement ce qui est inexplicable a fait dire les plus grandes sottises : l'aversion pour les explications surnaturelles est telle que, — lorsqu'on ne peut nier, — les absurdités les plus manifestes sont parfaitement accueillies ; dès que l'on veut paraître esprit fort, on ne craint plus d'extravaguer. — Nous nous bornerons à cet exposé. Le lecteur qui admet la doctrine de l'Église n'éprouve aucune difficulté pour expliquer ces choses étranges; quant à ceux qui la rejettent, il faut les laisser chercher encore un meilleur système.

CHAPITRE IX

Opinion moderne sur le tournoiement de la baguette. — Opinion sur l'incombustibilité. — Plusieurs savants admettent aujourd'hui les assemblées dites sabbat. — Réflexions sur les opinions des savants concernant le sabbat.

Opinion moderne sur le tournoiement de la baguette.

Arrivé à la seconde moitié du dix-neuvième siècle, on se demande si le progrès des sciences a fourni de bonnes explications physiques à ceux qui admettent le mouvement de la baguette, ou s'il faut le nier comme une jonglerie? Dans la première moitié du siècle surtout, il s'est encore trouvé des gens qui niaient et des savants qui recouraient à des effluves et aux agents électriques. Disons par anticipation, on en verra plus loin les causes, que les jongleries, les négations, sont maintenant une arme à peu près usée, qui n'est employée que par quelques esprits attardés; les vrais savants n'y recourent que lorsqu'il leur devient impossible de faire autrement. Malgré ses aberrations, le dix-neuvième siècle est plus logique que le dix-huitième; l'intelligence de ce siècle impie était si affaiblie que tout Paris eût-il vu ressusciter un mort, il aurait dit avec Diderot : « *Je ne le crois pas.* » — « Un point sur lequel nos adversaires sont tous d'accord, disait aussi La Harpe, c'est *l'impossibilité absolue* des prodiges. » Plusieurs, au contraire, sont disposés aujour-

d'hui à penser, avec M. le conseiller Chardel, « que rejeter un fait qui dépasse les limites de nos connaissances est un *fanatisme* d'une nouvelle espèce. » (V. *Essai de psychol.*, p. 226.) Nous verrons donc bientôt peu à peu repousser le système vraiment extravagant des négations et des accusations d'imposture. Il y a peu d'années encore les auteurs des *Manuels* de magie blanche et de prestidigitation expliquaient par la jonglerie les mouvements de la baguette; mais l'Église ne décidait pas aussi légèrement; d'autres savants, loin de nier ce mouvement, l'attribuèrent à des effluves. M. Chevreul, progressant encore, a découvert une théorie qui renverse celle des effluves et des agents électriques, de sorte que les systèmes de MM. Thouvenel, Tristan, Riondet, etc., seront oubliés comme ne pouvant rendre raison du phénomène. La théorie de M. Chevreul est-elle satisfaisante en tout point? peut-elle faire rejeter aussi la doctrine de l'Église et celle des démonologues, qui attribuaient au démon les phénomènes si curieux et si intelligents de la baguette? — M. Chevreul ayant vu qu'il ne s'agissait pas seulement d'effluves, a reconnu une cause morale; mais, bien entendu, d'après ce savant, ce n'est point le démon; il prétend, au contraire, démontrer qu'il s'exécute plusieurs actes de notre part, au moyen de mouvements musculaires, sans intervention d'une complète volonté. C'est comme dans la suspension de l'anneau dans un vase; tenu entre nos mains, l'anneau va frapper ses parois, sans y penser, le mouvement étant ainsi déterminé à notre insu par nos muscles. — Il en est de même, selon M. Chevreul, pour la baguette : s'agit-il de chercher une source, on ignore où elle gît, mais la vue d'un gazon vert détermine des mouvements musculaires capables de diriger la baguette, car

il s'établit une liaison entre l'idée de l'eau et celle d'une végétation verdoyante, puis, sans y songer, nos muscles agitent cette baguette.

M. Chevreul prouve ainsi, par plusieurs expériences, que la cause de la rotation est morale. L'intelligence de l'explorateur l'agite à son insu ; plusieurs personnes ont perdu le don de la baguette, lorsqu'on leur a dit que Dieu condamnait cette pratique, parce qu'elles n'ont plus eu cette demi-volonté inconsciente qui commandait à leurs muscles.

Ce que l'on rapporte de J. Aymar ne pouvant ainsi s'expliquer, M. Chevreul accepte alors le soupçon d'imposture, dont on paraît pourtant avoir justifié suffisamment ailleurs le paysan dauphinois. (V. *Journ. des Sav.*, 1863-1864.)

On ne voit pas comment la théorie de ce savant célèbre expliquerait tant de faits des plus constants. Les gens à baguette découvrent non-seulement l'eau, mais des mines dont rien n'indiquait l'existence ; ils réussissent même ayant les yeux bandés; on cache des pièces d'or, ils les trouvent; on cherche des bornes, la baguette réussit merveilleusement. Comme on ne peut nier une multitude de faits semblables sans mériter la qualification donnée par M. Chardel, que penserons-nous donc de l'action musculaire qui trouve, par l'agitation de la baguette, l'emplacement d'une borne *cachée ou arrachée? Qu'en* penserons-nous surtout quand on voit cette baguette se rompre à force de se tordre? Des muscles mis en mouvement sans le vouloir peuvent-ils agir aussi puissamment? Que dire aussi quand la baguette, placée horizontalement sur les mains, se meut sans qu'on la touche? Que répondre enfin à tant d'autres objections qui pourraient être faites?

Si la théorie de M. Chevreul n'explique pas encore le phénomène, ce savant, du moins, a senti que l'on ne pouvait attribuer la rotation de la baguette à des causes purement physiques, et qu'elle devait émaner d'un agent intelligent — l'âme, selon lui. — C'est un nouveau pas vers la vérité ; cet agent cependant n'est pas notre pensée, car il est plus instruit que nous. On verra ailleurs, il est vrai, tenter l'explication de phénomènes plus étonnants, s'il est possible, par l'action des muscles mis en mouvement par l'âme, laquelle agirait de deux manières : *consciemment* et *inconsciemment*.

Opinion sur l'incombustibilité.

Les faits prodigieux d'incombustibilité ne peuvent plus être niés. Le dix-neuvième siècle les expliquera-t-il mieux que les siècles derniers? — L'Espagnol Martinez s'enfermait dans un four chauffé à 140 degrés, et faisait cuire une poule dans sa main. Lionetto, autre incombustible, montrait à Paris, en 1809, qu'il pouvait manier des barres de fer rouge, laver ses doigts dans du plomb fondu, boire de l'huile bouillante, mordre le fer rouge sans se brûler. — A Auxonne, en 1805, un homme incombustible annonça qu'il danserait l'anglaise à trente-deux batteries sur une barre de fer rouge ; qu'il souderait aussi une barre de fer rouge à coups de poing ; qu'il valserait durant un quart d'heure avec une barre semblable dans la bouche et la lècherait ; qu'il la porterait sur ses cheveux sans les brûler ; qu'il se laverait les yeux dans une pinte d'huile bouillante, les bras avec de l'eau-forte à 70 degrés, avec l'acide nitrique, etc., sans tache de brûlure ; qu'il se frotterait tout le corps avec du phosphore et l'introduirait dans sa bouche, et ferait cuire dans un four, où il entrerait, un gigot de mouton, etc.

Ces expériences ont eu lieu, le 13 octobre à Auxonne, devant de nombreux spectateurs; sans aucune supercherie.

Les facultés de médecine de Paris, Montpellier et Bordeaux en avaient été aussi témoins. Comment expliquer ces phénomènes que l'on peut observer pour quelques sous dans les foires de village? — C'est un secret tout simple, dit-on; Julia de Fontenelle prétend que le professeur Sementini de Naples a cru reconnaître l'effet d'une friction avec l'acide sulfurique étendu d'eau, une solution d'alun, etc.

En admettant la vérité de ces expériences, qui ont pu être faites et qu'on ne dit pas cependant l'avoir été, par une foule de savants d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre et autres pays que Lionetto a parcourus, on est étonné que ce secret ne se soit pas vulgarisé. On peut donc continuer encore de dire avec Eusèbe Salverte « que nous ne connaissons pas entièrement ces secrets. » (*Des sciences occultes,* t. Ier, c. XV.) Nous dirons mieux, tout reste encore à apprendre; s'il faut se tenir en garde contre l'amour du merveilleux, il faut être en garde aussi contre ceux qui prétendent tout expliquer, ou rejettent tout ce qu'ils ne comprennent pas.

Eusèbe Salverte s'étonne que ce secret, qui est très-répandu chez les sauvages, ne soit pas encore connu des Européens; on en est surpris comme lui. — Seraient-ils meilleurs chimistes que nos savants, ces sauvages? On doit en dire autant de ces hommes si ignorants du moyen âge. Honte alors à la science moderne, honte à nos voyageurs qui auraient pu acheter ce secret pour quelques clous ou quelques boutons; honte à nos gouvernements d'Europe, car ce secret vaut un trésor. Douze hommes incombustibles, dans

une population de vingt-cinq mille âmes, rendraient des services immenses dans les incendies ; quels avantages, on l'a dit déjà, pour les forgerons, pour tous ceux qui manient les métaux incandescents !

M. Boutigny (d'Évreux), vint nous assurer, il est vrai, il y a quelques années, que rien n'était moins miraculeux que ces phénomènes. Les fondeurs lui riaient au nez quand il leur demandait s'il était vrai qu'on pût courir pieds nus sur la fonte en fusion ; il finit par en trouver qui lui dirent que la chose était *possible*, et que l'on peut même y tremper son doigt. M. Boutigny ajoute qu'il a divisé avec la main un jet de 5 à 6 centimètres, qu'il suffit, d'abord d'avoir *confiance*, que la peau doit être *humide*, et qu'il est avantageux de se frotter les mains avec du savon, puis de les plonger dans une solution de sel ammoniac saturé d'acide sulfureux ou simplement de sel ammoniac. — Au reste, voici en somme sa théorie : « Il faut éviter tout contact entre la main et le métal ; s'il n'y a pas contact, l'échauffement ne peut avoir lieu que par rayonnement, énorme, il est vrai ; mais étant neutralisé par *réflexion*, c'est comme s'il n'existait pas. Or, l'eau qui recouvre la main, passant à l'état sphéroïdal, réfléchit le calorique rayonnant, et sa température n'allant jamais au degré d'ébullition, il s'ensuit que le doigt étant humide, sa chaleur ne s'élèvera pas à cent degrés, etc. » (V. *Compte rendu des séances de l'Acad. des sciences*, 14 mai 1849.)

M. Boutigny (d'Évreux) pourrait sans doute alors, en vertu de la cause qui fait passer l'eau à l'état sphéroïdal, se baigner voluptueusement dans un bain de fonte en fusion : on lui souhaite plein succès, et surtout cette confiance qui en est un des puissants moyens. Une telle recette lui permettra-t-elle d'opérer

ce que font les prétendus hommes incombustibles, et ce qui se passait autrefois dans les épreuves; pourrait-il ainsi préserver sa main et son bras engagés dans un gantelet de fer rouge? rester, comme la Sonnet, couché en travers d'un feu alimenté par quinze bûches? On reste certain du contraire. Ce secret, comme le dit M. Eusèbe Salverte, n'est donc pas encore bien connu; les sauvages et les jongleurs sont toujours nos maîtres.

M. le comte de Gasparin, si fort versé dans l'étude des sciences physiques, paraît tellement certain qu'il n'y a pas de recette physique pour neutraliser les atteintes du feu, qu'il nie encore tous les témoignages qui attestent les faits d'incombustibilité; pourtant rien de plus assuré. Les faits anciens sont des mieux attestés; les conciles intervinrent pour condamner les épreuves; on sait qu'ils les attribuaient au démon. M. le comte de Résie, en 1857, a osé adopter cette dernière opinion, et il est permis de croire qu'une explication plus satisfaisante se fera longtemps attendre. On pense même que les faits ne pouvant plus désormais être niés, on renoncera aussi aux solutions d'alun et d'urine, de savon, de jus d'oignon, etc. Ces prétendues recettes, acceptées par les esprits forts, prouvent qu'ils ont aussi leur bonne part de crédulité. — Quoi qu'il en soit, il faut constater que le progrès fait admettre aujourd'hui beaucoup de choses que l'on niait, c'est un acheminement à l'admission des prodiges; mais à quel agent faut-il les attribuer?

Plusieurs savants admettent aujourd'hui l'existence du sabbat.

On a vu que les populations croient encore au sabbat. Cette croyance, partout la même, pourquoi subsiste-

t-elle toujours? serait-elle sans fondement? Suffit-il de nier, de supposer les rêves, la peur, etc.? Eusèbe Salverte, frappé des idées uniformes qui se présentent dans les détails variés de ces assemblées, n'adopte point l'opinion de Tiedmann, qui dit que les sorciers n'avouaient que parce qu'on les torturait. — « Ces idées bizarres et pourtant suivies, dit Salverte, les magistrats ne les avaient point inventées; qui donc les avait originairement imprimées dans leur esprit, sinon des récits fondés sur des actes réels ou des souvenirs consacrés par une longue tradition? Il trouve naturel que des initiations se rattachent aux derniers restes des cultes détruits; on retrouve encore, dit-il, dans les campagnes d'anciennes superstitions. Les religions, à une époque moins éloignée de leur grandeur, ont dû conserver de l'influence sur les habitudes et les croyances de la multitude; les druides ont conservé longtemps la confiance des peuples, etc. » (V. Eusèbe Salverte, *Ibid.*, t. I[er], c. IX.)

Ferdinand Denis (*Tableau des sciences occultes*), dit « que le sabbat remonte à une certaine antiquité, puisque saint Augustin en fait mention [1]. Les peuples d'origine celtique s'assemblaient pendant la nuit. Cet usage se perpétua d'âge en âge, malgré les rites du paganisme, malgré les cérémonies du christianisme qui leur succédèrent; ainsi les druides persévérèrent dans leurs pratiques malgré les défenses expresses des

1. Eusèbe Salverte, que nous avons cité au tome I[er] de cet ouvrage, page 475, comme Ferdinand Denis, n'ont pas fait attention que le Traité *De spiritu et anima*, sur lequel on s'appuyait autrefois pour dire que saint Augustin a fait mention du sabbat, n'est pas de ce Père, mais probablement d'Aucher, moine de Clairvaux, au douzième siècle. Nous avons attendu l'occasion de faire collectivement cette remarque, qui du reste n'infirme en rien l'antiquité du sabbat, puisque le canon *Episcopi*, où il est clairement désigné, remonte à l'an 314 ou 382.

canons de l'Église. Ces défenses excitèrent même le zèle de quelques anciens sectateurs du druidisme, et on vit se renouveler plus que jamais ces mystérieuses solennités. Les adorateurs de Teutatès reçurent ensuite le nom de *sorciers*, et leurs assemblées nocturnes devinrent un horrible sabbat. Il faut l'avouer, ajoute ce savant, hostile cependant à ces croyances, — de toutes les origines du sabbat, celle-ci nous semble la plus raisonnable. »

M. l'abbé Baudiau, né au centre du Morvan, s'est hâté, avons-nous dit, d'en recueillir les traditions; tout ce qu'il raconte de ses mœurs, usages, coutumes, etc., « n'est que ce qu'il a vu de ses yeux, touché de ses mains. » — Après avoir parlé des *menhirs*, des *kromlechs* et des *dolmens* sur lesquels les druides immolaient les victimes humaines, et de ses druidesses ou fées, il ajoute « que le druidisme y avait jeté de profondes racines et qu'il y domina longtemps après la conversion des Gaules au christianisme. »

On a vu précédemment que la croyance au sabbat, où le diable apparaissait sous la forme d'un bouc, était naguère encore très-répandue dans le Morvan. « Cette croyance remontait, dit M. Baudiau, au druidisme, qui y a conservé, jusque dans ces derniers siècles, quelques sectateurs. Ceux qui faisaient un odieux mélange des pratiques chrétiennes et des superstitions païennes se rendaient de nuit, mais en secret, au fond des forêts les plus sombres, les plus désertes, où quelque vieux druide, déguisé pendant le jour en pâtre ou en marchand, leur prêchait l'antique croyance de la caste et les initiait à ses rites. Ces réunions furent désignées sous le nom de *sabbat*, et ceux qui s'y rendaient sous celui de sorciers. Dans le cinquième siècle, ajoute M. l'abbé Baudiau, une multitude de Cimbres, avec

femmes et enfants, s'avancèrent dans les Gaules et arrivèrent dans les monts Éduens, aujourd'hui le Morvan. Ils avaient avec eux leurs prêtres ou druides ; ceux-ci prêchèrent aux indigènes leur religion, et les croyances des deux peuples bientôt se confondirent. Les druides n'avaient pas de temples. Le chêne était le signe auquel ils attachaient le souvenir de la présence de la divinité, etc. » (V. *Le Morvan*, t. I[er], p. 30, 31 et 55.)

On n'examinera pas s'il faut recourir à l'arrivée des Cimbres parmi nous pour expliquer les assemblées du sabbat ; toujours est-il vrai que les savants qu'on vient de citer s'éloignent beaucoup des plaisanteries de quelques esprits forts sur le sabbat et de l'origine que lui assignait le père Malebranche. On pense que ces sentiments satisferont davantage l'esprit d'un vrai logicien.

Nous verrons ailleurs Éliphas Lévi, ce savant qui se cache sous un pseudonyme, assurer qu'il a retrouvé la magie, et nous déclarer que le sabbat n'a pas toujours été un rêve. « Il a existé, dit-il, et il existe même encore des assemblées secrètes et nocturnes où l'on pratique les rites de l'ancien monde. »

« Le christianisme, poursuit l'auteur, proscrivit l'exercice public des anciens cultes, et réduisit les partisans des religions à se réunir en secret pour la célébration de leurs mystères. » (V. *Dogme et rit. de la haute magie*.)

M. l'abbé Lecanu dit : « Certains auteurs trop superficiels ont nié mal à propos l'existence des sabbats. Le père Malebranche lui-même, dans son livre de la *Recherche de la vérité*, a inséré sur le sabbat une fiction romanesque, à peine ingénieuse, qu'on a prise trop au sérieux... Les sabbats se tenaient toujours dans des lieux éloignés des voies fréquentées. Par

excès de précautions, l'on plaçait des sentinelles à l'entrée, avec mission d'éloigner les passants ou d'avertir du danger; ce qui n'empêcha pas toujours des personnes étrangères d'arriver à l'improviste. » (V. *Hist. de Satan*, p. 248 et suiv.)

M. l'abbé Lecanu veut purger, il est vrai, les récits du sabbat de leur côté merveilleux, notamment du transport par l'air, quoiqu'il admette les sacriléges et les abominations de toutes sortes qui s'y commettaient. —Selon lui, tantôt le sabbat était imaginaire et les hallucinations éprouvées par le sorcier venaient des onguents, des graisses dont il se frottait. Il s'imaginait alors qu'il était transporté par l'air, qu'il voyait le diable, qu'il faisait des banquets, qu'il dansait, qu'il forniquait. D'ordinaire le sabbat et le transport étaient très-réels; on s'y rendait à pied. Il n'y avait ni hallucination ni rêve; mais le diable qu'on y voyait n'était autre qu'un des principaux sorciers masqué et déguisé. Le masque explique sa voix rauque et mal articulée. Le personnage d'ailleurs contrefaisait sa voix, etc.

Un savant et célèbre historien, un de ces hommes sympathiques aux esprits forts et aux incrédules, qui se rient des croyances les plus respectées, admet aussi ces réunions sur lesquelles on a tant plaisanté, ces récits tellement méprisés que le dernier chiffonnier hausse les épaules en les entendant. M. Michelet, comme on le verra plus amplement ailleurs, dit « que l'absence générale des seigneurs n'encouragea pas peu les réunions du sabbat, lesquelles n'ayant jamais cessé purent devenir d'immenses fêtes populaires. Il assigne la cause de ces assemblées au désespoir des femmes des malheureux serfs. Le but, l'objet, c'étaient la fraternité, le défi au ciel chrétien, le culte dénaturé du Dieu nature, etc. » (V. Michelet, *La sorcière*.)

Réflexions sur les opinions des savants concernant le sabbat.

Sans vouloir compulser un plus grand nombre d'opinions, constatons que plusieurs savants, dans la seconde moitié de notre siècle (soit qu'ils aient moins de prévention, soit qu'ils connaissent mieux le sujet que les savants du dix-huitième siècle), loin de nier le sabbat en reconnaissent maintenant la réalité. Mais il reste un point fort embarrassant, c'est le côté merveilleux. Ils ont cru pourtant s'en tirer avec honneur en scindant, selon le besoin de leur cause, tous les témoignages concernant les prodiges du sabbat. Quand il s'agit d'une assemblée où ses membres se seraient rendus en volant dans les airs comme une troupe de noirs corbeaux, les savants prétendent que ces gens étaient endormis ou hallucinés par les onguents dont ils s'étaient graissés.

S'agit-il d'un sabbat réel auquel on se serait rendu à pied, les savants prétendent que le Satan qui y présidait n'était autre qu'un des plus insignes sorciers déguisé et masqué. Ceux que le merveilleux embarrasse ou contrarie se contentent de ces explications.—L'examen des procédures permet-il de les accepter?

Pour le transport imaginaire, il faudrait supposer non-seulement que les onctions auraient donné à tous les mêmes rêves, avec les mêmes particularités, hypothèse inacceptable, mais il faudrait supposer encore que tous ceux qui se sont crus ainsi transportés ont eu la faculté de voir en dormant ce qui se passait dans une assemblée réelle. Ceci laisse subsister le don merveilleux de seconde vue, qui attend encore une explication naturelle.

On ne redira rien d'une autre difficulté; c'est que

souvent les prétendues onctions soporatives n'ont pas été faites, et pourtant les hallucinations collectives et identiques ont eu lieu. — On objecte, il est vrai, qu'un pareil transport peut être nié purement et simplement parce qu'il est absurde. — Pour y répondre, nous dirons qu'une autre difficulté surgit : le transport est mentionné dans les auteurs sacrés et profanes ; la suspension, le transport se voient dans les procès de canonisation où tous les faits sont discutés avec tant de critique. Ces phénomènes sont constatés par les hagiographes, comme par les démonographes ; il en est question dans les rituels de l'Église, etc. — Oserait-on rejeter toutes ces autorités? De très-libres penseurs raconteraient des prodiges identiques qui se passent de nos jours sous leurs yeux.

Relativement à ces assemblées où l'on se rendait à pied réellement, parce que la proximité du lieu dispensait de recourir à une monture, tout ce qui s'y passait peut-il s'expliquer par une sorte de jeu scénique, dont un des grands dignitaires du sabbat eût été l'acteur, et les sorciers vulgaires les spectateurs, tous dupes pendant leur longue vie de sorcier d'un prestige aussi grossier? L'un d'entre eux s'est déguisé en taureau, en bouc, en bélier, en chien barbet, et tous ont cru que c'était le diable. Il y a plus : celui-là même qui s'était ainsi déguisé n'a jamais déclaré à ses juges une imposture qui devenait une circonstance atténuante dans sa cause. — Voyez quelles difficultés surgissent quand on se place à côté de la vérité. — Nous ne les mentionnerons pas toutes : ainsi le sorcier déguisé en diable quelquefois se réduit en cendres ; on l'a vu aussi sortir d'un vase, grandir comme un colosse. On a vu ce faux diable prendre enfin des formes sous lesquelles le jongleur le plus habile ne pourrait se

cacher. — Passons outre. Les personnes hostiles à ces prodiges sont si ingénieuses, qu'elles essayeraient encore de se tirer de là. Mais comment expliquer ces dons concédés aux sorciers après leur affiliation? — On sait qu'ils maléficient, qu'ils guérissent, qu'ils font des prédictions, et le fait est si vrai que c'est l'usage de ces dons funestes qui les conduisait au bûcher. — On avait fait ailleurs une partie de ces réflexions; en les complétant, nous blâmera-t-on de les répéter?

Ceux qui admettent le sabbat n'en peuvent raisonnablement scinder les récits ; il faut tout accepter ou tout nier. Celui qui rejette à son gré, dans ces faits si bien attestés, ce qui lui déplaît, montre aussi peu de logique que celui qui nie tout. Il devient d'ailleurs fort téméraire de nier, puisqu'on est très-souvent forcé de revenir sur ses pas et d'avouer qu'on s'était trompé; démarche honteuse qui, froissant l'amour-propre de bien des gens, les empêche de reconnaître la vérité, et les fait persister dans des systèmes erronés qui n'ont plus aujourd'hui, comme ils l'avaient au dix-septième siècle et au dix-huitième, l'attrait de la nouveauté.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SEIZIÈME

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LIVRE DIX-HUITIÈME

LIVRE DIX-NEUVIÈME

LIVRE VINGTIÈME

LIVRE VINGT ET UNIÈME

LIVRE VINGT-DEUXIÈME

LIVRE VINGT-TROISIÈME

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

Paris. — Imp. de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.